



**Les raisons structurelles
de l'abandon de la
politique industrielle
en France**

**Meriem Allier
Olivier Diebolt
Jalal Elallam
Aurélie Jarlégant
Jean-François Welmant**

MSIE33 - Mai 2020

Résumé

Les transformations des économies occidentales et celle de la France en particulier ont vu le déclin des activités industrielles nées sous la première et la seconde industrialisation. Cette évolution est marquée à la fois par des changements structurels en matière économique liés au développement des nouvelles technologies, à la financiarisation de l'économie, à l'ouverture des marchés nationaux et à la mondialisation, à l'avènement de la société de consommation et de la société post-industrielle, à la crise de l'Etat providence et aux changements politiques majeurs survenus en Europe occidentale depuis 1945. Avec l'émergence d'une Communauté économique européenne évoluant progressivement en une Union européenne, cette nouvelle organisation politique supranationale devient dépositaire d'une partie de la souveraineté des Etats-membres qui la composent. Cette conjoncture exceptionnelle, impactant tous les domaines de la vie publique, met à mal les politiques industrielles traditionnelles marquées jusque-là par un interventionnisme plus ou moins fort de l'Etat. La conversion des acteurs économiques français publics et privés au néo-libéralisme et au modèle anglo-saxon de l'économie de marché ont eu également un impact sur la politique industrielle. Celle-ci s'accompagne d'une adhésion à la construction européenne, perçue comme la solution au déclin de l'Etat-nation et comme la réponse adéquate aux enjeux économiques posés par l'émergence de nouvelles puissances – Chine et Inde, en particulier. Cette conjoncture met en évidence la difficulté de mettre en place de nouvelles politiques industrielles dans un contexte où l'industrie n'est plus perçue comme essentielle dans l'économie française. Cette perception commence cependant aujourd'hui à être remise en cause du fait des crises sociales qui découlent du phénomène de désindustrialisation, du décrochage de certains territoires et des contradictions portées par l'Union européenne et des Etats-membres eux-mêmes sur les objectifs et les moyens que doit prendre aujourd'hui une politique industrielle renouvelée.

Remerciements

Nous tenons à remercier MM. Gabriel Colletis et Loïk Le Floch-Prigent qui nous ont accordé des entretiens et répondu à nos questions, nous permettant ainsi de préciser et mettre en perspective nos recherches.

Table des matières

Résumé.....	1
Remerciements	2
Introduction.....	8
I. LA DESINDUSTRIALISATION, PHENOMENE GLOBAL.....	10
A. Un phénomène plus ancien qu'on ne le croit	10
1. La désindustrialisation précoce vécue dans le Languedoc-Roussillon	10
2. La désindustrialisation vécue en Lorraine	11
3. Conclusion	11
B. La débâcle automobile révèle le décrochage industriel.....	12
1. Chute de la consommation française d'automobile	12
2. Effondrement de la production française	12
3. L'automobile française s'implante hors des frontières.....	13
4. Conclusion	13
C. Un processus qui concerne l'ensemble des économies développées	14
D. Le duel de l'économie française provoque l'hécatombe industrielle	14
E. Origines culturelles de la désindustrialisation	15
F. L'après-crise 2008.....	16
1. Les fermetures d'usines en France.....	16
2. Délocalisations et relocalisations depuis 2009.....	19
G. Le choc de compétitivité	21
H. Les causes	24
1. Compétitivité-coût	25
2. Compétitivité hors-coût	26
3. Mise en place de la monnaie unique.....	27
4. La politique macroéconomique.....	28
5. Conclusion	29
I. Les effets.....	30
1. Les emplois dans l'industrie	30
2. Le recul de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB	33
3. La compétitivité de la France	33
II. LES ACTEURS DE LA DESINDUSTRIALISATION.....	37
A. L'Etat stratège	39
1. L'industrie considérée comme un bien public	39
2. La notion d'Etat-stratège : stratégie et rôle de l'administration	40
B. Les territoires acteurs et/ou objets des politiques industrielles.....	42

1.	Des territoires avec une masse critique suffisante	42
2.	Des territoires avec une spécialisation industrielle	42
3.	Des territoires qui disposent d'une structuration de leurs transports internes	43
C.	La dimension européenne.....	44
D.	L'importance des groupes et leur rôle dans l'industrie	45
III.	LES POLITIQUES INDUSTRIELLES EN FRANCE JUSQU'EN 2000	47
A.	La politique industrielle, du XVIIe siècle à 1945	47
1.	Aux origines de la politique industrielle en France : le « <i>colbertisme</i> ».....	47
2.	Du XVIIIe siècle à 1945 : entre libéralisme et interventionnisme	49
3.	Conclusion	51
B.	1945-2000 : entre planification et ouverture des marchés	52
1.	1946-2006 : le Plan, symbole d'un dirigisme d'Etat ?	52
2.	Le premier plan (1946-1952).....	52
3.	L'apogée du Plan, du IIe au IVe plan (1953-1963).....	54
4.	A partir de 1965 : le plan, simple « <i>étude de marché</i> ».....	55
5.	Conclusion	56
C.	1945-2000 : la construction européenne.....	57
1.	La politique industrielle de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (1952-1967).....	57
2.	Les traités de Rome et la politique industrielle (1957-1980).....	58
3.	Le traité de Paris et le renouveau de la politique industrielle (1980-1990).....	62
4.	Conclusion	63
IV.	LES POLITIQUES INDUSTRIELLES DEPUIS 1990/2000	64
A.	L'affaiblissement des politiques industrielles	64
1.	Un obstacle préalable : l'évaluation des politiques industrielles.....	64
2.	La prise de conscience d'un déclassement industriel	65
3.	Des pouvoirs publics inadaptés.....	69
4.	Un décrochage industriel acté.....	72
5.	Les propositions.....	73
B.	Les politiques industrielles en France	79
1.	Plan Montebourg.....	79
2.	Plan Philippe	83
C.	Les politiques industrielles au niveau européen	84
1.	L'amorce d'une politique industrielle qui se veut intégrée	85
2.	Une « <i>stratégie industrielle pour vingt-cinq ans</i> »	87
3.	La question fiscale, monétaire et budgétaire.....	88

D.	Start-up Nation (2017- aujourd’hui).....	95
1.	Les start-ups : un écosystème difficile à appréhender.....	96
2.	Bienvenue dans le monde onirique des licornes.....	99
3.	Impact du startupisme sur les secteurs traditionnels	100
4.	La start-up Nation « à la française » ou la persistance de problématiques structurelles dépassant le cadre des nouvelles technologies	103
5.	Bientôt la fin de la start-up Nation ?	107
V.	LES ASPECTS CULTURELS ET IDEOLOGIQUES DE LA DESINDUSTRIALISATION	110
A.	Les origines intellectuelles de la désindustrialisation	110
1.	Société post-industrielle et nouvelle gestion publique.....	110
2.	<i>Open society</i> et <i>No society</i>	113
3.	Entre <i>Fables</i> , désaffection de l’industrie et <i>Smart Manufacturing</i>	115
4.	L’influence du thatchérisme et du reaganisme.....	119
5.	La question de l’entrepreneuriat industriel	122
B.	La désindustrialisation cacherait-elle une culture du renoncement bien française ?	128
1.	La « <i>France vendue à la découpe</i> ».....	128
2.	La conversion des élites françaises au modèle libéral anglo-saxon.....	131
3.	Le cas Alstom vu sous l’angle du Renseignement	136
4.	L’industrie, victime d’une « <i>bureaucratie à la française</i> » ?	141
C.	L’Allemagne : un contre-exemple ?.....	144
1.	Un préalable : La France, l’Allemagne et l’Union européenne	144
2.	Approche de la politique industrielle en Allemagne par rapport à la France	145
3.	Instituts de recherche.....	149
4.	La question du « <i>couple franco-allemand</i> », moteur de l’Europe ?.....	150
D.	La question territoriale de la politique industrielle.....	153
1.	Le regroupement des Länder en question en Allemagne	154
2.	L’échec avéré de la décentralisation en France : une véritable « <i>usine à gaz</i> » territoriale.....	155
3.	Le processus de sécession généralisée des métropoles dans la mondialisation, effet secondaire de la désindustrialisation	157
E.	Conclusion	160
VI.	LES LEVIERS D’ACTION DES POLITIQUES INDUSTRIELLES	162
A.	Les leviers d’action des politiques industrielles en France	162
1.	Les leviers d’action dans les doctrines de politique industrielle.....	163
2.	CIR : un impact peu perceptible en matière d’innovation et d’activité économique	168
3.	CICE et pacte de responsabilité et de solidarité : des outils à l’efficacité non démontrée et incertaine.....	169

4.	Les pôles de compétitivité, un bilan mitigé et des retombées économiques qui se font attendre.....	171
5.	La gestion des participations de l'Etat : un constat peu flatteur	173
B.	Les leviers européens de la politique industrielle.....	174
1.	Politique monétaire de change	175
2.	Politique de concurrence	177
3.	La norme, une arme d'influence	184
4.	Le budget européen, source régulière de désaccords et de blocages institutionnels.....	187
5.	Aides européennes : Creusement des inégalités entre pays membres	189
6.	Les plans européens : Du plan Baroso au plan Juncker.....	191
7.	Compétition mondiale : Vers un plan de relance économique européen ambitieux pour rester dans le jeu	192
C.	La politique industrielle en France après le COVID-19.....	198
1.	L'industrie française pourrait-elle être la grande perdante d'une sortie de crise ?	198
2.	La dépendance industrielle de la France : Une réalité violente et tangible avec la crise sanitaire	199
3.	Relocaliser la production : Un juste équilibre entre volontarisme et prudence.....	201
4.	La transformation numérique, une solution salvatrice pour l'industrie française ?.....	205
5.	La relance de notre politique industrielle doit être verte	208
6.	L'intelligence économique au cœur de notre stratégie industrielle	209
	Conclusion	217
	Sources	219
A.	Ouvrages généraux et études particulières	219
B.	Documents de l'exécutif et assimilés	220
C.	Compte rendus et rapports parlementaires (Assemblée nationale et Sénat)	221
D.	Rapports et mémoires de recherche, actes de colloques	221
E.	Articles.....	222
1.	LA DESINDUSTRIALISATION PHENOMENE GLOBAL.....	222
2.	EXEMPLES DE CAS (entreprises, groupes).....	225
3.	POLITIQUES PUBLIQUES	227
4.	LES ACTEURS DE LA DESINDUSTRIALISATION.....	229
F.	Ressources statistiques et documentaires.....	231
	Annexe 1.....	232
	Annexe 2.....	233
	Annexe 3.....	234
	Annexe 4.....	235
	Annexe 5.....	236

Annexe 6.....	237
Annexe 6.....	238
Annexe 7.....	240
1.1. SECTEUR AUTOMOBILE	242
1.1.1. CAS RENAULT.....	245
1.1.2. CAS PSA.....	248
1.1.3. CAS SMART	250
1.2. SECTEUR FERROVIAIRE	250
1.2.1. CAS ALSTOM : Symbole de la désindustrialisation de la France.	250
1.2.2. CAS Faiveley Transport.....	252
1.3. SECTEUR AERONAUTIQUE.....	253
1.3.1. CAS LATECOERE	254
1.3.2. CAS DE LA PME GILLIS AEROSPACE	255
1.3.3. CAS FIGEAC AERO	255
1.4. SECTEUR TEXTILE	256
1.4.1. CAS CELLATEX	256
1.4.2. CAS LAINIERE DE ROUBAIX :.....	257
1.4.3. CAS PORCHER INDUSTRIE :.....	257
1.4.4. CAS LEJABY :.....	258
1.5. SECTEUR METALURGIE	258
1.5.1. CAS PECHINEY.....	259
1.5.2. CAS ARCELOR MITTAL.....	260
1.5.3. CAS ASCOVAL.....	260
1.6. SECTEUR AGROALIMENTAIRE.....	261
1.6.1. CAS AMORA-MAILLE.....	261
1.7. SECTEUR TELECOMUNICACION.....	261
1.7.1. CAS ALCATEL.....	261
1.8. AUTRES SECTEURS.....	262
1.8.1. CAS SEITA.....	262
1.8.2. CAS STX.....	262
1.8.3. CAS MOULINEX.....	263
1.9. CONCLUSION	264
Annexe 8.....	265
Annexe 9.....	270
Annexe 10.....	274

Introduction

L'industrie est une composante majeure des économies modernes. Comme le souligne Loïk Le Floch-Prigent¹, l'industrie ne se réduit pas à la production de biens. Produire nécessite des fournisseurs, des fabricants, des distributeurs, des consommateurs et une logistique appropriée. Elle constitue donc une filière complète structurante, centrale dans l'écosystème économique, social et politique en changement constant. Les progrès techniques, conjugués aux événements politiques, aux évolutions intellectuelles et sociales, ont en effet depuis le Xe siècle² structuré en partie les évolutions politiques et sociales de l'Europe, dans un *maelstrom* dont il est difficile de savoir qui est à l'origine de quoi.

C'est dans ce cadre général que prend place la notion de politique industrielle. Action menée par le pouvoir politique d'un pays, le but général de celle-ci est d'aider les agents ou acteurs économiques internes au moyen d'un certain nombre de dispositions spécifiques (subvention, crédit d'impôt, fonds d'investissement). Cette aide publique doit permettre de favoriser la production, la recherche et développement et même de relancer ou de sauvegarder une activité industrielle en période de crise. Dans ce dernier cas, l'objectif consiste avant tout à conserver des entreprises sur le territoire d'un Etat. Plus globalement, une politique industrielle doit avant tout favoriser les activités productrices d'avenir, soutenir les entreprises susceptibles de créer des emplois sur le territoire national.

Cette définition « économique » de la politique industrielle souffre cependant de plusieurs écueils. L'objectif d'une politique industrielle peut être également politique. Développer une industrie, c'est un moyen pour un Etat d'affirmer sa souveraineté nationale et entrer dans un concert d'influences en matière géopolitique vis-à-vis de ses adversaires, déclarés ou potentiels, mais aussi de ses partenaires. L'Etat peut ensuite combler les déficiences ou les insuffisances des agents économiques privés, notamment en matière de recherche, de financement, de création d'activité ou de formation. C'est pourquoi les outils qu'utilise la puissance publique, le statut des entreprises et les concepts définis par les sciences économiques et qui justifient en partie les choix économiques ont varié durant l'Histoire et ne peuvent ainsi être réduits aux dispositions contemporaines prises en la matière. Economie dirigée, économie mixte, économie libérale sont autant de systèmes qui sont nés dans des écosystèmes particuliers et qui ont trouvé leurs justifications à un moment ou à un autre dans l'Histoire. De plus, le facteur temps n'est également jamais suffisamment pris en compte. La création et le développement d'une industrie s'inscrit dans la durée, dans un temps long qui dépasse une génération. Cette dimension n'est jamais ou pas assez intégrée dans les explications que l'on donne aujourd'hui à la crise que les pays occidentaux – et particulièrement la France, traversent aujourd'hui.

Dans ce contexte, il faut donc dépasser la vision néo-libérale de l'économie telle qu'elle s'appréhende aujourd'hui. Comme le souligne Jacques Généreux³ qui conteste « l'orthodoxie présentement constituée par une science abstraite des marchés »⁴, aucun courant de pensée n'a la « capacité de

¹ Entretien réalisé le 21 avril 2020.

² CROUZET François, *Histoire de l'économie européenne, 1000-2000*, Paris : Albin Michel, 2000. Longtemps arriérée et à la périphérie par rapport aux économies asiatiques, l'économie européenne a émergé lentement du IXe au XIIIe siècle, pour devenir une réalité tangible entre le XVe et le XVIIIe siècle. La seconde industrialisation et l'accélération de la croissance au cours du XIXe siècle lui ont permis de connaître une forte intégration à l'échelle régionale. En 1900, l'économie européenne était plus intégrée qu'en 2000...

³ GENEREUX Jacques, *Jacques Généreux explique l'économie à tout le monde*, Paris : Seuil, 2014.

⁴ Sur la critique des thèses néo-libérales, voir également les travaux de l'économiste australien Steve Keen, *Debunking Economics. The Naked Emperor Dethroned ?*, publié en 2011 (www.debunkingeconomics.co).

constituer un modèle central dominant les autres »⁵. L'économiste français ne croit pas « à la possibilité d'une science strictement « économique » (...) L'économie n'est qu'une branche d'une anthropologie générale qui combine les travaux de multiples disciplines (ethnologie, économie, histoire, psychologie, neurobiologie, éthologie, etc.) »⁶. C'est pourquoi la question de l'abandon ou non d'une politique industrielle doit s'appréhender dans la mesure du possible comme un phénomène global, qui n'est pas le résultat d'une conjoncture économique seule, et qui dépasse largement une approche structurelle des interactions entre les agents économiques eux-mêmes.

C'est dans ce cadre général que se place notre sujet, les raisons structurelles de l'abandon de la politique industrielle en France. Il part du postulat qu'il s'agit d'un choix délibéré de ne plus soutenir les filières industrielles traditionnelles en France. Il s'agit donc d'en identifier les différents acteurs à l'origine de ce choix et les formes qu'a pris cet abandon, en expliquant les causes et les conséquences. Mais, au-delà de ce constat initial, il faut se poser la question suivante : est-ce un abandon *stricto sensu* ou une mutation des politiques industrielles, accompagnées ou non d'une redéfinition des acteurs, des règles, des moyens et des secteurs concernés ? Cet abandon-mutation est à mettre en lien avec un écosystème général connaissant des mutations technologiques majeures dans un contexte d'économie mondialisée, de mutations politiques majeures consistant dans une intégration progressive d'Etats-nations dans une Union européenne en cours de constitution, dont le transfert d'une partie de leur souveraineté et le changement de monnaie en sont les manifestations les plus évidentes.

C'est pourquoi la présente étude va se diviser en trois approches distinctes mais complémentaires, avec des éléments similaires qui seront traités sous des angles différents en fonction de l'analyse proposée.

La première partie du mémoire présente le phénomène global de la désindustrialisation et de ses acteurs, ponctuée d'exemples, au prisme de l'économie et des analyses qu'ont faites un certain nombre d'économistes sur la question.

La deuxième partie du mémoire est consacrée à l'approche politique et idéologique de la désindustrialisation. Le phénomène devant s'appréhender sur un temps long, aux caractères originaux des politiques industrielles en France se succéderont les formes qu'ont prises ces politiques après 1945, au regard de la reconstruction et de la construction européenne. Le phénomène de la désindustrialisation est ensuite abordé sous l'angle idéologique et culturel. La désindustrialisation s'explique à la fois par une inadéquation des formes et moyens des politiques publiques mais également des évolutions idéologiques et culturelles de la société française après 1945.

La troisième et dernière partie du mémoire traite des enjeux à venir de l'industrie française dans une approche prospective de la situation en France et en Europe mais également de l'impact de la crise du coronavirus sur l'industrie et de ses conséquences à terme.

⁵ GENEUREUX Jacques, *ibid*, p.12. « Selon moi, la boîte à outils d'un économiste rigoureux comprend des concepts et des raisonnements hérités de penseurs libéraux, mercantilistes, marxistes, keynésiens, institutionnalistes, socio-économistes, etc. ».

⁶ GENEUREUX Jacques, *ibid*, p.12.

I. LA DESINDUSTRIALISATION, PHENOMENE GLOBAL

En 1969, Alain Touraine lance le concept de société post-industrielle au cœur d'un ouvrage intitulé « La société post-industrielle. Naissance d'une société », par opposition à la phase d'industrialisation traversée précédemment. La production industrielle européenne a connu un grand bouleversement face notamment au dynamisme des pays émergents, en passant de 36 % en 1990 à 25,5 % en 2010. L'année 2011 marquera le passage de la Chine en tant que première puissance industrielle au monde. La question industrielle constitue le fil rouge de l'histoire économique française durant le XXème siècle. La rivalité allemande, le marché communautaire en Europe, le passage à l'euro, l'adaptation à la poussée des pays émergents, les effets de la crise de 2008 sont autant d'éléments historiques livrant leurs enseignements sur le décrochage de l'industrie française.

A. Un phénomène plus ancien qu'on ne le croit

1. La désindustrialisation précoce vécue dans le Languedoc-Roussillon

Draperie Perpignanaise. – Le Languedoc-Roussillon a connu une désindustrialisation dès le XVe siècle, soit bien avant l'ère industrielle. Autrefois, le déclin industriel de la draperie perpignanaise était associé tantôt à la fin du Royaume de Majorque et au développement de la draperie dans la capitale catalane de Barcelone, tantôt aux opérations militaires conduites par Alphonse le Magnanime, ou encore aux conséquences de grande peste.

Pour expliquer le déclin accéléré de la draperie de Perpignan et de la manufacture de Carcassonne, les perturbations de la Révolution et de l'Empire ont souvent été mises en avant, avec notamment une concurrence accrue des producteurs de l'Europe du nord sur cette zone de la Méditerranée, mais aussi la succession de guerres vécues à cette période ainsi que la disparition des privilèges associés aux manufactures royales (versement de primes à l'exportation d'un montant de dix livres par pièce de drap produite, loyers versés par les États du Languedoc pour les propriétaires afin de compenser les coûts de construction des bâtiments, trois mille livres par an pour les manufactures royales, prêts sans intérêts accordés pour les propriétaires de ces manufactures, ...).

Métallurgie de fer pyrénéen. – Après une croissance fulgurante au XVIIIe et au début du XIXe, les forges pyrénéennes ont périclité à la fin du XIXe, subissant de plein fouet la concurrence étrangère ainsi que les nouveaux procédés de transformations du minerai de fer utilisant la houille⁷.

La papeterie fine à Perpignan. – Au milieu du XIXe siècle, deux entreprises familiales situées en plein cœur de la ville de Perpignan sont spécialisées dans la fabrication du papier à cigarette. Au cours de la Première Guerre mondiale, l'une des deux entreprises s'associe à deux papetiers originaires d'Angoulême, Brousseau et Bonfils. Dans les années 1920, l'entreprise préalablement réunit au sein d'une Société Anonyme au capital de 9 millions de francs, construit une unité de production sur Toulouse. Au décès du fils d'un des fondateurs, l'usine s'installe définitivement à Angoulême en 1930.

⁷ IZARD Véronique, *Cartographie successive des entreprises métallurgiques dans les Pyrénées nord-catalanes : Support préliminaire à l'étude éco-historique des forêts charbonnées*. Centre d'Archéologie médiévale du Languedoc, Carcassonne, t. 12, p.115-129, 1994.

L'autre entreprise reste implantée à Perpignan mais la production fut réduite. A la fin des années 1930, le papier à cigarette était fabriqué à Toulouse et à Angoulême.

Les houillères du bassin des Cévennes. – Les mines d'Alès et de la Grand-Combe ont permis l'association de deux types d'industrie : l'une chimique et l'autre métallurgique. La compagnie des mines figurait entre autres dans cet ensemble. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'État nationalisa les huit principales sociétés de ce regroupement, représentant pas moins de 22 000 employés. On compte parmi elles, la Société des mines de Cessous, la Compagnie des mines de la Grand-Combe ou encore la société des Houillères du nord d'Alès. La production bat des records dans les années 1940, mais la récession du charbon vint entacher cette période glorieuse et compromettant l'avenir des houillères. De 1960 jusqu'en 1985, les fermetures de puits se sont succédées entraînant des conséquences démographiques (le nombre d'habitants à Grand-Combe a été divisé par trois) et industrielles (l'industrie métallurgique n'a pas survécu aux fermetures des mines).

2. La désindustrialisation vécue en Lorraine

La désindustrialisation de ce pan de l'économie, liée directement aux transformations économiques internationales, a débuté à la fin XXe siècle. La restructuration de la sidérurgie lorraine a eu de lourdes conséquences sociales avec notamment une forte réduction des effectifs et du nombre d'usines en activité.

Après la crise des années 1970, la tertiarisation de l'économie se poursuit au sein de cette région et les sites sidérurgiques ont continué leur production pour les grands secteurs utilisateurs d'acier que sont l'automobile, le bâtiment et les travaux publics ainsi que les industries mécaniques. En Europe, les débouchés pour cette activité étaient limités en raison d'une croissance économique mineure par rapport à celle des pays émergents. En 2010, alors que la France a produit 15,4 millions de tonnes d'acier, soit un niveau proche de celui atteint à la fin des années 1950 (15,2 millions de tonnes), des records de production ont été battus partout dans le monde : ce ne sont pas moins de 1 412 millions de tonnes qui ont ainsi été produites à l'échelle mondiale dont 627 millions en Chine (en hausse de 15% cette même année) ... faisant oublier le spectre de la sidérurgie lorraine...

3. Conclusion

Le regard porté sur ces types d'organisations industrielles a longtemps été très simpliste. Évaluer ces types d'organisations sous l'angle du prisme fordien n'a pas permis la pérennité de ces industries qui pourtant avaient, dans leur souplesse et leur flexibilité, fonctionné pendant plus de 150 ans de manière efficace. L'importance des complexités de bien lire les réalités sociales peut sans doute être utile au moment où le monde occidental fait face à des bouleversements majeurs. Xavier Daumalin évoque les raisons de ces insuccès par « l'incapacité de leurs acteurs à développer une politique d'offre suffisamment concurrentielle » mais également par notre déconsidération des nouvelles dynamiques des territoires et leur potentiel de résistance et de renouvellement de leur appareil productif industriel. La question de la désindustrialisation laissait plutôt place aux termes de « *reconversion* » ou de « *mutations* » industrielles. Pour Max Roustan, « *la désindustrialisation du territoire est un mythe* » (Roustan, 2004). Néanmoins, en 2005, Lorenzi et Fontagné soulignent « *le risque de perte de substance industrielle en France (et en Europe) dès lors que nous perdrons une certaine maîtrise de la capacité*

d'innovation et de formation du capital humain qui empêcherait l'industrie de se positionner sur la « frontière technologique » » à propos de cette désindustrialisation. Et c'est au début des années 2010, avec Louis Gallois (2012), Giraud et Weil (2013) et Cohen et Buigues (2013) que le terme de « *décrochage* » est enfin prononcé pour caractériser la situation de l'industrie française.

B. La débâcle automobile révèle le décrochage industriel

1. Chute de la consommation française d'automobile

Le secteur automobile a permis une prise de conscience et a ainsi pu mettre en avant le « *décrochage* » industriel (Cohen et Buigues, 2013). Ce secteur était un point fort de la France jusqu'à la fin des années 90.

Georges Duréault, grand patron du secteur de la production française, dressa un état de la consommation de machines-outils en France entre 2000 et 2007. Selon lui, « *Les chiffres sont effrayants, c'est la consommation du pays en machines-outils qui est représentative de toutes les industries mécaniques, au sens large : cette consommation a baissé de plus de 30% entre 2000 et 2007 et représente aujourd'hui 20 % de la consommation allemande et un tiers de la consommation italienne ! Quand on connaît l'importance chez nous, de l'automobile, de la construction aéronautique et de leurs sous-traitants, on conçoit aisément ce qui reste pour l'industrie mécanique proprement dite, et particulièrement l'industrie des biens d'équipement* ».

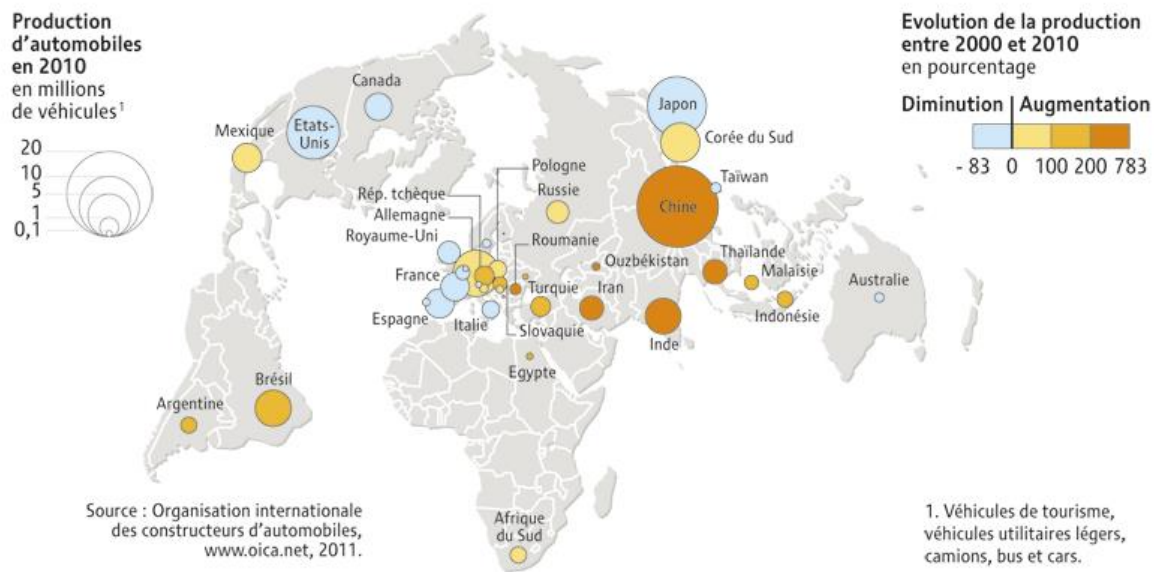
	Allemagne	Italie	Suisse	Espagne	France
Consommation 2000	5142	3672	745	947	1672
Consommation 2007	5448	3764	924	935	1150

Outre l'Espagne qui affiche une quasi-stabilité, la France est la seule à régresser fortement contrairement à ses voisins frontaliers qui eux, progressent.

2. Effondrement de la production française

Depuis le début des années 2000, le poids de l'industrie automobile n'a cessé de diminuer dans l'industrie française. La production de véhicules en France a chuté quasiment de moitié entre 2004 et 2013, passant de 3,2 millions à 1,7 million de véhicules avec pour conséquence directe un effondrement des effectifs industriels. Entre 2000 et 2014, selon les données du Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA), les deux grands constructeurs français (Renault et PSA) ont vu leur production régresser de 40 % et 100 000 emplois ont été détruits dans ce secteur (Bost 2014). La branche automobile définie au sens strict ne représenterait que 5,5 % de l'emploi dans l'industrie manufacturière, mais au sens large, elle fait travailler aussi beaucoup d'autres branches de l'industrie, comme la sidérurgie ou les plastiques, et des sociétés de services comme les

concessionnaires automobiles et les garages. D'après le CCFA, 2,3 millions d'emplois directs ou indirects étaient liés à l'automobile en 2011, soit plus de 9 % de la population active.



Production mondiale d'automobiles en 2010
 (Source : Organisation internationale des constructeurs d'automobiles, www.oica.net, 2011)

3. L'automobile française s'implante hors des frontières

L'année 2013 est qualifiée d'*annus horribilis* par Cohen et Buigues, faisant référence à la fermeture du site de PSA à Aulnay, à « l'aide patriotique du gouvernement français » pour sauver le constructeur français et « l'érosion continue de la production sur le site français ». La situation n'était guère plus réjouissante chez son concurrent Renault qui à l'époque prospérait hors de France grâce aux ventes de Dacia qui constituaient 40 % de son chiffre d'affaires. Selon Cohen et Buigues, « les constructeurs français ont privilégié les implantations à l'étranger, diminué leur production sur le sol national puis réimporté des véhicules pour couvrir la demande domestique. »

4. Conclusion

L'ouverture et la mise en concurrence des territoires ont largement contribué au bouleversement du paysage automobile français. La balance commerciale du secteur automobile a été lourdement impactée par le déséquilibre offre/demande. La production automobile a subi en quinze ans des changements structurels spectaculaires et, contrairement à son voisin allemand, la France n'a pas su garder ses avantages compétitifs indispensables au maintien de son industrie automobile sur son territoire. Ne sachant pas gérer ses surcapacités pour préserver son aptitude à investir dans les produits et nouveaux marchés, la France a perdu pied, se trouvant reléguée au 6^{ème} rang des exportateurs mondiaux d'automobiles en 2010 en concédant 2 points de parts de marché en dix ans. La France est ainsi devenue importatrice nette d'automobiles alors qu'elle a longtemps été exportatrice nette.

C. Un processus qui concerne l'ensemble des économies développées

La France fait partie des pays les plus touchés et menacés par la désindustrialisation. Elle est devenue le pays le plus désindustrialisé parmi les quatre grands de la zone euro (Allemagne, Espagne et Italie). Les indicateurs économiques montrent d'importants changements de la structure économique de l'économie française depuis de nombreuses années. La diminution de l'emploi industriel français est incontestable passant de 24 à 13 % du total des emplois entre 1980 et 2011. L'industrie manufacturière connaît une forte baisse du nombre d'employés depuis 1974 (2 380 967 emplois perdus) et un déclin de sa part dans la valeur ajoutée globale (11,38% en 2016 contre 22,4% en 1970).

Le phénomène de désindustrialisation n'est pas un signe de difficulté économique et sociale. La part du PIB se réduit tendanciellement à mesure du développement et cela s'observe dans toutes les économies avancées, même en Allemagne, malgré le fait que ce pays a toujours été beaucoup plus industrialisé que la moyenne, la part de son industrie dans le PIB allemand est passée de 27,4 % en 1990 à 22,2 % en 2007. La France a vu la part de son industrie dans le PIB passer de 35 % en 1970 à moins de 20 % actuellement. En Grande-Bretagne, le berceau de la révolution industrielle, la part des emplois industriels dans l'industrie de la manufacture atteint péniblement les 10%, quand cette part avait atteint un pic d'environ 50% à la veille de la première guerre mondiale. Même constat aux Etats-Unis (de 17,9 % en 1990 à 14,1 % du PIB américain en 2007) et à tous les pays de la zone euro (de 22,6 % en 1990 à 19,4 % en 2007).

Du côté des pays émergents, comme le Brésil, l'Inde ou encore la Chine, l'évolution est identique. Toutefois, et contrairement aux pays développés, les pays émergents ont connu une industrialisation beaucoup plus tardive et rapide, mais leur désindustrialisation (même relative) a également commencé beaucoup plus tôt au regard de leur développement économique.

La désindustrialisation n'est donc pas spécifique à la France, mais commune à l'ensemble des pays industrialisés.

D. Le duel de l'économie française provoque l'hécatombe industrielle

Au milieu des années 70, le commissariat général du plan (CGP) arrête son soutien à l'industrie électronique signant l'affaiblissement « *de la pensée gaulliste et la perte d'appétence de la part de firmes multinationales.* ». Dans le même temps, les Etats-Unis sortent de la guerre du Vietnam et aperçoivent à nouveau l'Europe et l'Asie sur l'échiquier économique mondial et représentant une menace économique d'envergure pour les Etats-Unis. La France entre alors en guerre économique et selon l'économiste Sylvain Fontan, le pays n'était pas en possession des « *outils d'intelligence économique adéquats pour y faire face* ». D'un point de vue stratégique, les conséquences ont été nombreuses à l'instar de la diminution de la sphère d'influence face à des pays tels que les Etats-Unis, la Chine ou encore l'Allemagne. Et cette dernière, au contraire de la France, s'est parfaitement intégrée dans la mondialisation. Perdant de son influence, la France est alors devenue un « *satellite* » gravitant autour de ces pays. Les élites françaises et la population ont rejeté tout changement et faisant oublier au pays que son « *confort* » actuel résulte des nombreux efforts du passé, et que son bien-être n'est jamais acquis et demande de s'adapter de façon perpétuelle.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la France répond au besoin de reconstruction et de rattrapage en relançant sa production via un Etat stratège. Mais le nouveau cadre imposé par la

mondialisation et la perte de la portée française sur l'échiquier mondial, nécessite de redéfinir une stratégie pour redonner à la France une place prépondérante sur le devant de la scène internationale.

Entre 1979 et 1984, une première vague de désindustrialisation est observée en France avec la perte d'un tiers de son potentiel industriel. Selon Jean-Luc Ginder, « *il faut prendre en compte le dualisme de l'économie française* » avec d'un côté, de très grandes entreprises fortement développées, certaines sous la protection de l'Etat, et de l'autre, un vivier de PME sous capitalisées, en manque d'investissement et « *subissant de plein fouet le choc des crises des années 70* ». S'en est alors suivie une succession de disparitions d'entreprises spécialisées dans les biens d'équipement, de la machine-outil, des chantiers navals, laissant place à « *une véritable hécatombe industrielle* ».

E. Origines culturelles de la désindustrialisation

Début 1990 émerge le concept « *d'entreprise sans usine* » (« *Fables* ») consistant à faire de la Chine l'usine du monde et laisser à la France le pouvoir de concevoir.

Les conséquences de cette idée fautive ont fait ressortir deux erreurs d'analyse selon Claude Prioul, Professeur des universités retraité en génie mécanique à l'université Paris-XIII, IUT de Saint-Denis. La première conséquence est la méconnaissance voire la « *sous-estimation* » que la France porte au peuple chinois. La Chine possède non seulement, toutes les ressources pour produire à moindre coût (main d'œuvre bon marché), mais elle a su également se doter d'universités scientifiques et techniques internationales capables d'effectuer des travaux de recherches d'un niveau peut-être même supérieur à celui des nations industrielles traditionnelles.

La seconde conséquence de cette erreur d'analyse « *consistait à ignorer les relations de plus en plus étroites entre recherche fondamentale, recherche appliquée, innovation, développement industriel et fabrication de nouveaux produits* ». Le lien entre recherche fondamentale et la recherche appliquée se resserrait de plus en plus et il était essentiel selon Prioul de combiner conception et application industrielle. L'auteur, souligne le « *mépris national* », comme une forme d'arrogance pour la culture de la technologie et souligne le déficit français pour les métiers de la chaudronnerie, de la soudure, de la maçonnerie... On a exclu de fait ceux qui ont des compétences opérationnelles en privilégiant les fonctions d'ingénieries. On valorise les fonctions de conception et on méprise les fonctions opérationnelles qui sont un centre de coût, une charge plus qu'une force pour l'entreprise. Il y a un snobisme à l'égard des forces de production qui deviennent des charges à diminuer selon Gabriel Colletis.

La France a injustement pensé qu'il existait des disciplines « *nobles* » à l'instar des mathématiques, de la physique, du grec et du latin et reléguant de fait les matières technologiques au second plan. La main-d'œuvre ouvrière du début des années 90 a progressivement disparu pour laisser place à des « *cadres très spécialisés, voire ultra spécialisés* ». Les ouvriers non qualifiés payent le lourd tribut avec un recul important de 671 000 emplois entre 1989 et 2011 contre 182 000 postes d'ouvrier qualifié et 74 000 postes d'ingénieur, de cadre et de technicien. Le socle industriel et technologique national se délite, sans qu'une relève d'envergure ait été lancée au cours des quarante dernières années. Le délaissement des filières technologiques en France et l'excès de confiance des français au regard d'une Chine plus ambitieuse qu'on ne pensait, ont eu raison du tissu industriel français.

F. L'après-crise 2008

Entre 2007 et 2009, la crise s'est traduite par un effondrement de 20 % de la valeur de la production industrielle dans l'Union européenne. Le recul atteint 21,4 % en Allemagne, en Italie, en Finlande ou en Suède. Entre le début de la crise, à l'automne 2008, et la fin de 2010, l'Union a perdu plus de quatre millions d'emplois industriels, soit 11 % de ses effectifs. Au troisième trimestre 2011, ces pertes n'étaient toujours pas résorbées, sauf en Allemagne. La récession qui a fait suite à cette crise à largement aggravé le déclin industriel.

Après la crise de 2008 et jusqu'en 2013, l'industrie a perdu 335 000 emplois salariés en France représentant une baisse de 10,8 % en cinq ans. Cette baisse avait déjà été amorcée au cours des années précédentes. Toutefois, l'industrie n'est pas la seule à connaître cette situation puisque les secteurs du transport et de la logistique et surtout celui de la construction ont connu un choc équivalent post-crise 2008.

Le secteur de la fabrication des matériels de transport (hors automobile) comprenant l'aéronautique et la construction navale est le seul secteur industriel à tirer son épingle du jeu en générant de l'emploi sur la période 2008-2013 avec +13 810 emplois, soit + 10,3 %.

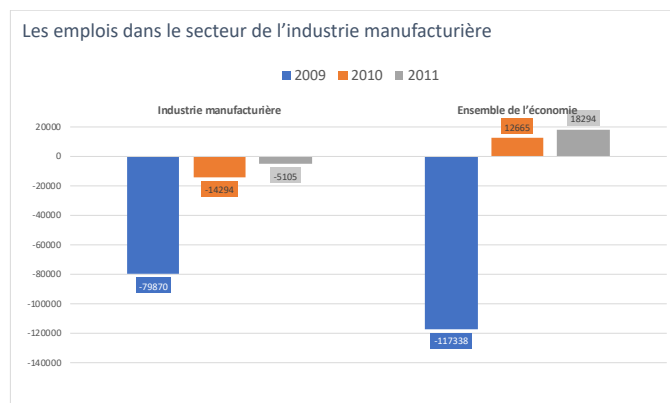
1. Les fermetures d'usines en France

Une étude de l'Observatoire de l'emploi et de l'investissement Trendeo réalisée entre 2009 et 2011 souligne l'accélération de la désindustrialisation de la France. Cette étude dresse un état des lieux de la situation de l'industrie française en recensant notamment les fermetures d'usines et les licenciements qui s'en suivent. L'industrie française est composée de deux secteurs : l'industrie manufacturière (transformation des biens, réparation, installation d'équipements), domaine le plus important, et l'industrie extractive (extraction de produits minéraux).

C'est au sein de l'industrie manufacturière, qui regroupe notamment l'industrie alimentaire, de l'habillement, le travail du bois, la métallurgie, l'industrie automobile ou encore la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, que les difficultés sont les plus remarquables.

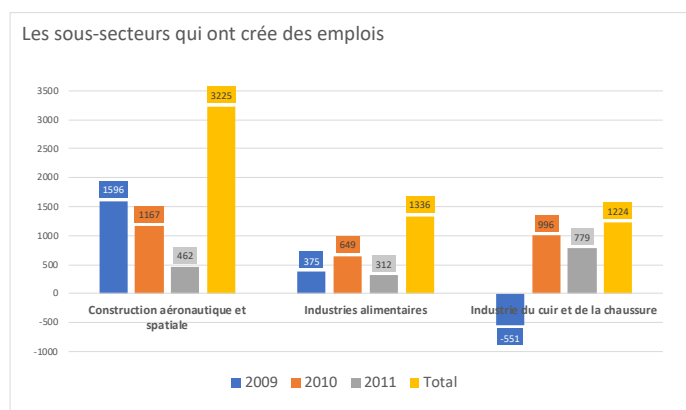
Cette étude a été menée selon deux critères : le secteur de la société (défini par la nomenclature Insee) et par le type d'activité du site (nomenclature définie par Trendeo).

Industrie manufacturière. – Entre 2009 et 2011, l'économie française a créée 480 000 emplois et supprimé 572 000 autres. En dépit d'une recrudescence des créations d'emplois dans l'économie française en 2010, près de 100 000 emplois de l'industrie manufacturière ont été détruits au cours entre 2009 et 2011. On note néanmoins que le rythme tendait à diminuer en 2011.



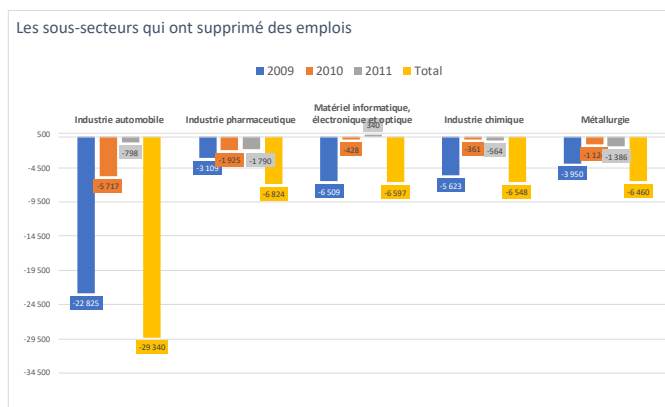
Solde net des emplois créés ou supprimés dans les annonces d'investissement et de désinvestissement (Source : Observatoire de l'investissement de Trendeo)

L'aéronautique, l'agroalimentaire et le luxe sont restés créateurs nets d'emplois... – Certains secteurs de l'industrie manufacturière ont continué à créer des emplois parmi lesquels on retrouve le secteur de la construction aéronautique et spatiale, (notamment Airbus), les industries alimentaires (en dépit de la fermeture de Doux) ; les industries du cuir et de la chaussure (principalement grâce à la maroquinerie de luxe). Nous notons l'évolution à contre-courant du secteur aéronautique dont le solde annuel des emplois créés, même s'il reste positif, tend à se réduire sensiblement.



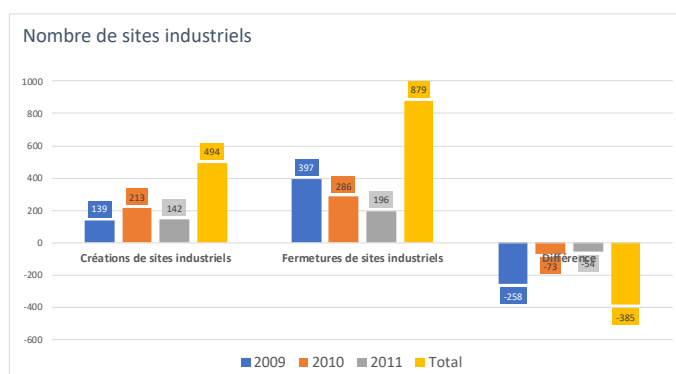
Solde net des emplois créés ou supprimés dans les annonces d'investissement et de désinvestissement (Source : Observatoire de l'investissement de Trendeo)

...Mais cela ne suffit pas à inverser la tendance baissière des secteurs de la pharmacie, du high-tech, de la chimie et de la métallurgie. – Sur la période, c'est près de 30 000 personnes qui ont perdu leur emploi au sein du secteur automobile et c'est chez PSA, Renault ou encore Honeywell que les suppressions sont les plus importantes. Les sous-secteurs de la pharmacie avec notamment Sanofi et Merck, du matériel électronique, informatique et optique avec Alcatel et Technicolor.



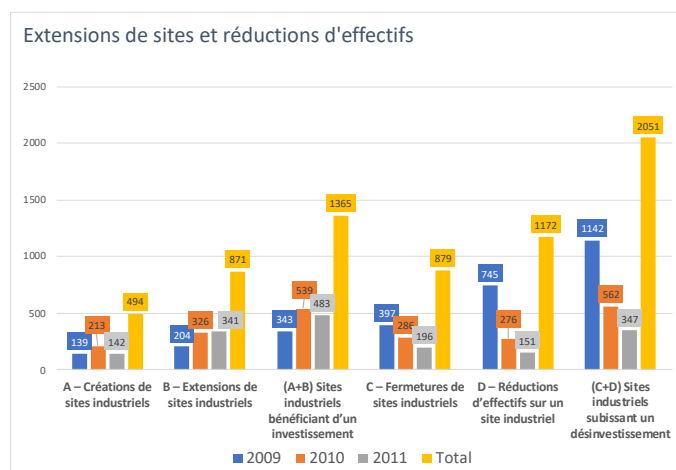
Solde net des emplois créés ou supprimés dans les annonces d'investissement et de désinvestissement
(Source : Observatoire de l'investissement de Trendeo)

La baisse du nombre de sites industriels. – On observe que depuis 2009 les fermetures de sites industriels dépassent régulièrement les créations de sites industriels. Ce solde négatif tend toutefois à diminuer sur la période. Au total entre 2009 et 2011, le nombre de sites industriels a diminué de 385 unités. « En moyenne, les établissements créés ou, en sens inverse, supprimés, emploient une soixantaine de salariés », selon Trendeo.



Fermetures et créations de sites industriels, en nombre d'opérations recensées
(Source : Observatoire de l'investissement de Trendeo)

Prise en compte des extensions de sites et des réductions d'effectifs. – On observe qu'il y a eu plus d'extensions de sites industriels existants que de créations (871 extensions vs 494 créations). De la même façon, on constate qu'il y a eu plus de sites concernés par des réductions d'effectifs que de sites frappés par une décision de fermeture (1172 sites touchés par des réductions d'effectifs vs 879 fermetures de sites).



Nombre de sites industriels bénéficiant d'un investissement ou subissant un désinvestissement
(Source : Observatoire de l'investissement de Trendeo)

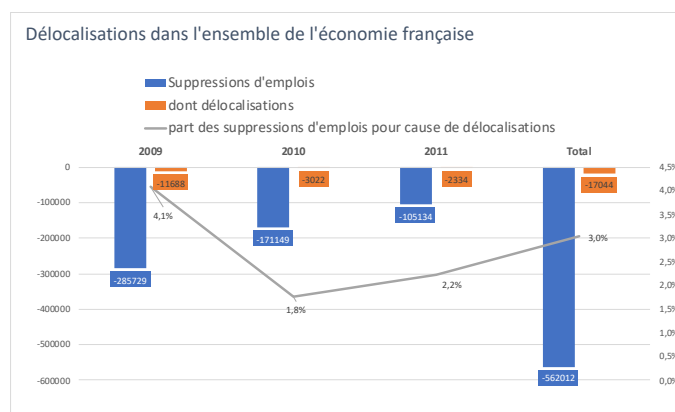
Toutefois, on note un regain d'investissement pour les sites industriels en 2011. Au global, le solde demeure négatif en raison d'un plus grand nombre de réductions d'effectifs par rapport aux extensions de sites. Selon Trendeo, « une cinquantaine de suppressions de postes sont constatées en moyenne pour les réductions d'effectifs, contre une quarantaine d'emplois créés en moyenne pour une décision d'extension. »

La crise de 2008-2009 a « violemment accéléré le mouvement » de destruction du tissu industriel français engagé avec le premier choc pétrolier de 1973.

2. Délocalisations et relocalisations depuis 2009

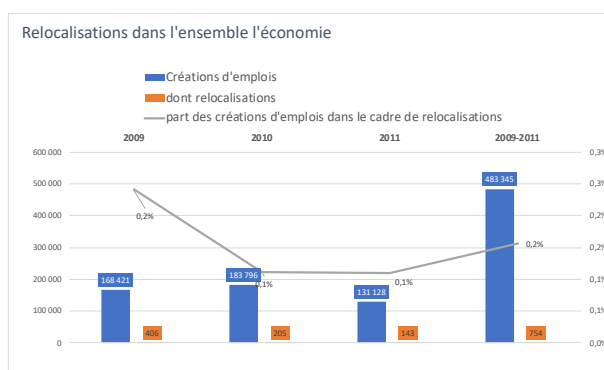
Une seconde étude de l'Observatoire de l'emploi et de l'investissement Trendeo réalisée également entre 2009 et 2011 dresse les effets des délocalisations et relocalisations sur l'emploi en France.

Dans l'ensemble de l'économie française. – Sur la base des annonces des syndicats et de la presse, en moyenne sur la période 2009-2011, les délocalisations représentent 17 000 emplois perdus sur plus de 500 000, soit 3 % des suppressions d'emplois. Ce chiffre est certainement un seuil car certaines entreprises parviennent à rester discrètes sur leurs décisions.



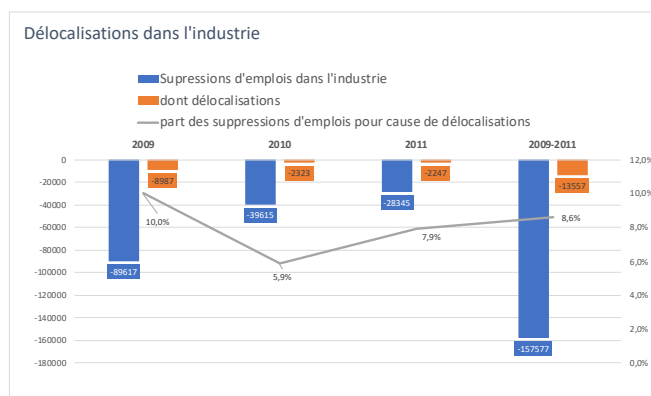
Nombre de suppressions d'emplois dans l'ensemble de l'économie française
(Source : Observatoire de l'investissement de Trendeo)

Les relocalisations dans l'ensemble de l'économie sont très minoritaires. – En moyenne triennale, les créations d'emplois après relocalisation ne représentent que 0,2 % des créations d'emplois au global.



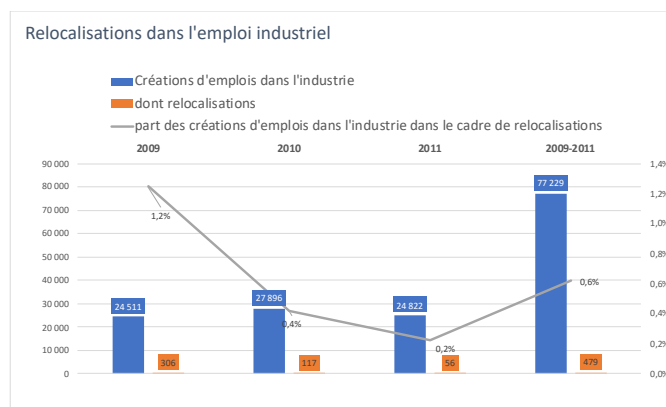
Nombre de créations d'emplois dans l'ensemble de l'économie française
(Source : Observatoire de l'investissement de Trendeo)

Au sein de l'industrie française - Les délocalisations dans l'emploi industriel représentent 8,6 % des suppressions d'emplois.



Nombre de suppressions d'emplois au sein de l'industrie française
(Source : Observatoire de l'investissement de Trendeo)

Les relocalisations dans l'industrie sont très marginales. – Au mieux, en 2009, les relocalisations ont représenté 1,2 % des créations d'emplois industriels.



Nombre de créations d'emplois au sein de l'industrie française
(Source : Observatoire de l'investissement de Trendeo)

L'ensemble de ces reconfigurations géo-économiques résulte de l'émergence d'une nouvelle division internationale du travail. On assiste à un déplacement géographique des marchés, aspirant investissements, emplois et localisations d'activités.

La crise de 2008 n'a fait qu'accélérer la marche française vers la désindustrialisation et de nombreux indicateurs en attestent comme le recul de l'investissement, en baisse de 10 % entre 2008 et 2010 ou l'explosion du déficit commercial depuis 2004. La France perd des parts de marché à l'exportation en Europe et dans le monde sans pouvoir faire face à ses propres besoins nationaux.

G. Le choc de compétitivité

En novembre 2012, Louis Gallois remettait au Premier ministre un rapport préconisant un *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française* pour faire face au « véritable décrochage ». Le constat de ce rapport est implacable : la part de l'industrie dans la valeur ajoutée totale n'atteint plus que 12,5 % du PIB de la France en 2009, plaçant le pays au 15^{ème} rang sur 17 de la zone euro. Le rapport met en exergue les 2 millions d'emplois industriels perdus en trente ans et les innombrables parts de marché perdues à l'exportation ainsi que le déficit de sa balance commerciale au niveau critique de 72 milliards d'euros en 2011. L'industrie française n'enregistre plus de gains de productivité depuis le début des années 2000. Sept ans après, quelle est la position de la France en Europe en matière de performance industrielle et de compétitivité ? Toutes les préconisations ont-elles été mises en œuvre ? Le point à l'occasion d'une rencontre organisée par le Medef autour de M. Gallois.

« *La cote d'alerte est atteinte* ». Fort de ce constat, le rapport remis par Louis Gallois au Gouvernement Ayrault en 2012 formulait 22 propositions dans un Pacte pour la compétitivité de l'industrie française dont la mesure emblématique du « *choc de compétitivité* » équivalent à 1,5 point de PIB.

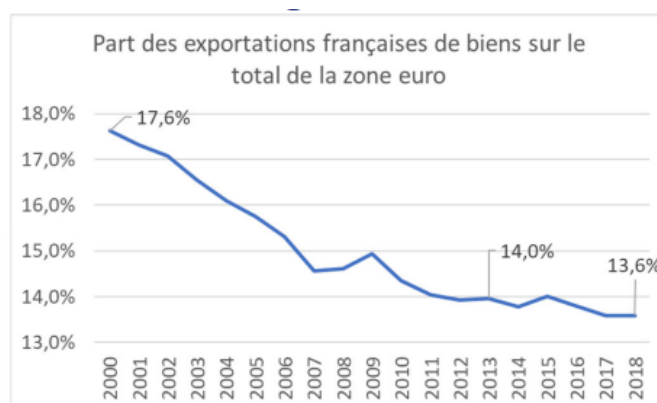
Denis Ferrand en novembre 2019 est intervenu lors de l'évènement Medef pour dresser la situation économique de la France.

Indicateur	2000	2013	2018
Part de l'industrie manufacturière dans la VA	16,1 %	11,5 %	10,9 %
Emploi manufacturier dont intérim	4,066 M de salariés	3,078 M	3,053 M
Part de marché dans les exportations de biens en zone euro	17,6 %	14,0 %	13,6 %
Solde commercial biens	-5,4 Mds€	-61,8 Mds€	-59,4 Mds€
Taux de marge industrie manufacturière	38,7 %	34,2 %	34,7 %

Indicateurs économiques de la France entre 2000 et 2018

(Source : Rexecode - intervention de Denis Ferrand le 8 novembre 2019 au Medef)

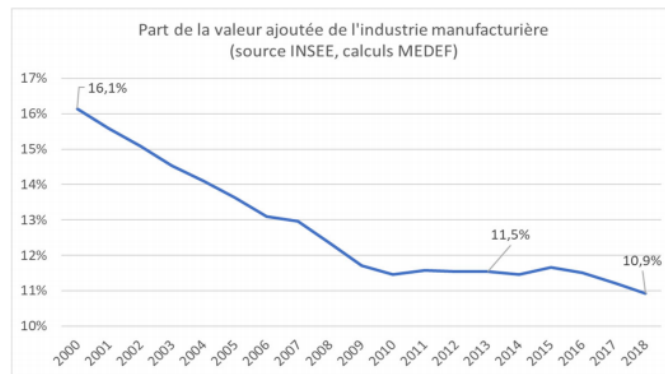
Les parts de marché à l'exportation ont diminué entre 2000 et 2018 mais la baisse est néanmoins fortement ralentie sur la période 2013-2018.



Part des exportations françaises de biens sur le total de la zone euro

(Source : Rexecode - intervention de Denis Ferrand le 8 novembre 2019 au Medef)

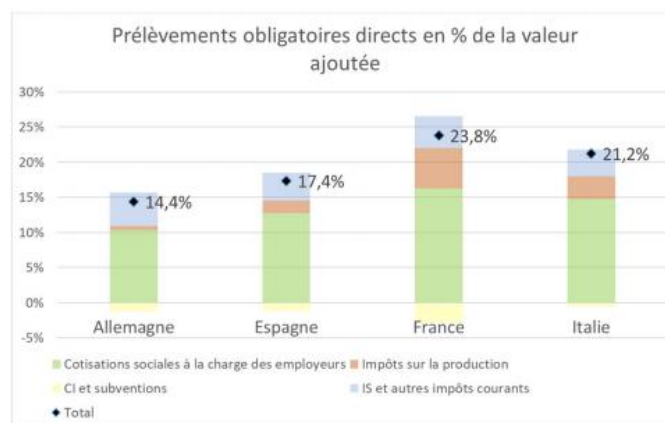
L'emploi industriel s'est stabilisé à 3 millions après un fort recul entre 2000 et 2013 (-1 million d'emplois) mais concernant la part de la valeur ajoutée de l'industrie dans la valeur ajoutée totale, la tendance baissière peine à se tarir.



Part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière
 (Source : Rexecode - intervention de Denis Ferrand le 8 novembre 2019 au Medef)

Denis Ferrand explique ces résultats en demi-teinte par la somme de plusieurs facteurs :

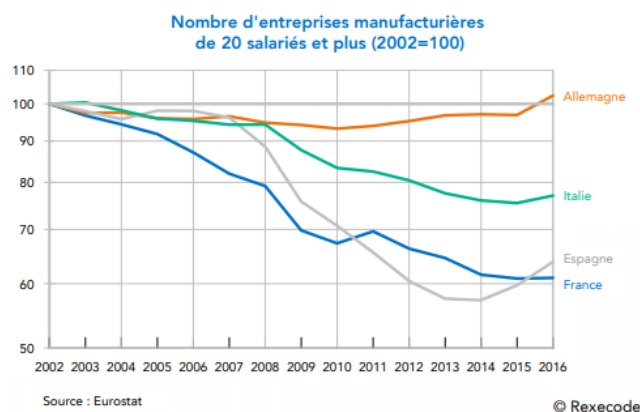
- Les prélèvements obligatoires restent plus élevés qu'ailleurs, notamment à cause des impôts de production, qui n'avait pas été souligné dans le rapport Gallois.



Prélèvements obligatoires directs en % de la VA
 (Source : Rexecode - intervention de Denis Ferrand le 8 novembre 2019 au Medef)

Environ 10 points de PO sur les entreprises en plus que l'Allemagne, la moitié de l'écart vient des impôts de production.

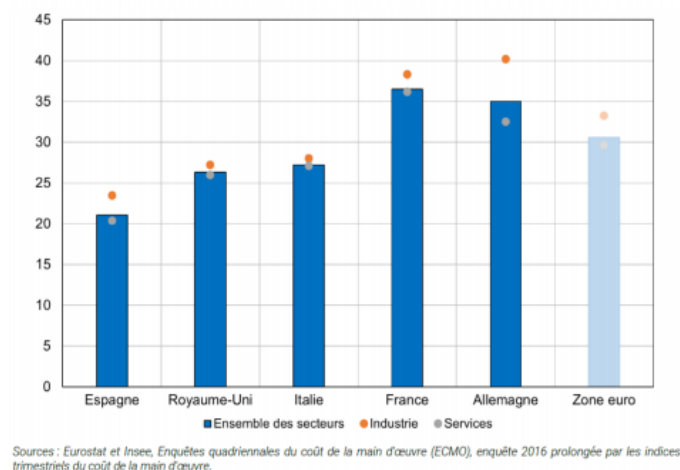
- La dégradation de la compétitivité a entraîné une perte de substance durable du tissu industriel. La France est le pays où le nombre d'entreprises industrielles et l'emploi industriel ont le plus diminué depuis le début des années 2000



Nombre d'entreprises manufacturière de plus de 20 salariés
 (Source : Rexecode - intervention de Denis Ferrand le 8 novembre 2019 au Medef)

Le nombre d'entreprises manufacturières est au plus bas, et la baisse de valeur ajoutée industrielle se poursuit par rapport aux autres pays.

- Les coûts salariaux⁸ ont baissé mais restent comparativement élevés, notamment dans les services, alors que la concurrence sur les coûts de l'Espagne et de l'Italie s'accroît pour l'industrie ;

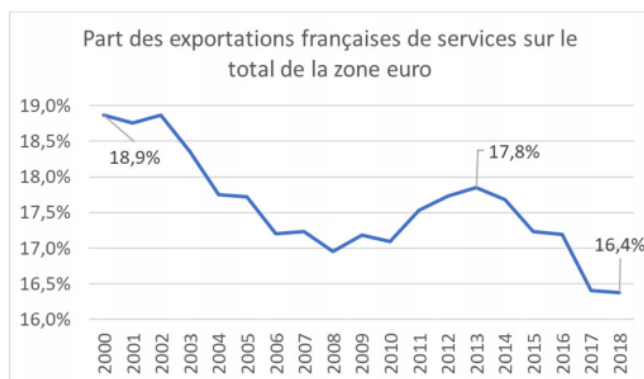


Coûts salariaux par secteurs
 (Source : Rexecode - intervention de Denis Ferrand le 8 novembre 2019 au Medef)

Des coûts salariaux qui restent comparativement élevés, notamment dans les services, alors que la concurrence sur les coûts de l'Espagne et de l'Italie s'accroît pour l'industrie.

- L'extension du problème de compétitivité aux services : la part de marché de la France sur les services a baissé depuis 5 ans, avec des effets négatifs sur le reste de l'économie.

⁸ <http://www.rexecode.fr/public/Indicateurs-et-Graphiques/Competitivite-l-observatoire/Indicateurs-du-cout-de-l-heure-de-travail-en-Europe>



Part des exportations françaises de services sur le total de la zone euro
 (Source : Rexecode - intervention de Denis Ferrand le 8 novembre 2019 au Medef)

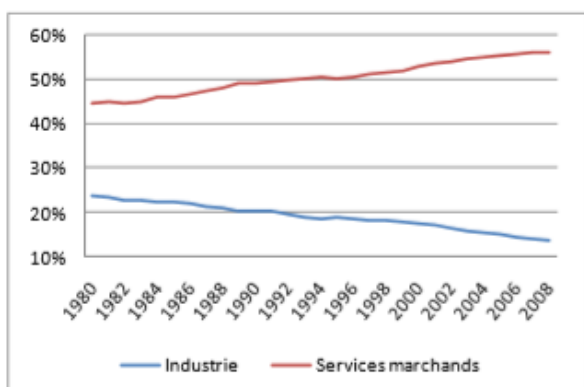
La part de marché de la France sur les services a baissé depuis 5 ans, avec des effets négatifs sur le reste de l'économie.

Conclusion. – La mise en œuvre des recommandations du rapport Gallois a été progressive, y compris pour le « choc de compétitivité ». La compétitivité s'est à peine stabilisée pour l'industrie, elle s'est dégradée pour les services. Les autres pays européens (Espagne et Italie en tête) ont accentué leur pression compétitive sur les coûts.

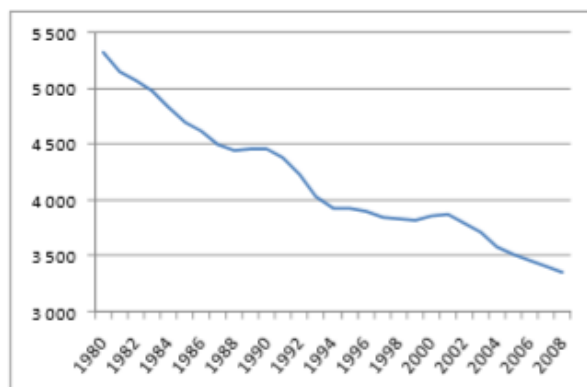
H. Les causes

Les raisons de l'érosion des emplois industriels font débat depuis plusieurs décennies. Depuis 1980, environ un quart du déclin industriel serait imputable aux mutations du système productif et à la tertiarisation (= externalisation accrue des tâches industrielles vers le secteur des services), avec le recours aux missions intérimaires.

Sur la période allant de 1980 à 2007, près de 2 millions d'emplois ont été détruits dans l'industrie française, soit une moyenne annuelle de 71 000 pour cette période. Pour la période allant de 2000 à 2007, ce chiffre se monte à 65 000. Depuis 1980, la baisse représente 36 % des effectifs principalement dans l'industrie manufacturière (96 %). En 25 ans, la branche des biens de consommation a perdu pas moins de 52 % de ses effectifs.



Poids en % de l'industrie et des services dans la VA
 (Source : Insee, Calculs DG Trésor)



Evolution de l'emploi industriel (en milliers d'emplois)
 (Source : Insee, Calculs DG Trésor)

La désindustrialisation de la France est multifactorielle.

1. Compétitivité-coût

Coût horaire du travail et 35 heures. – Mise en place des 35 heures, rigidité à la baisse des coûts en France plus qu'ailleurs en Europe à cause de « *la protection de ceux qui ont un travail de type CDI par rapport aux autres travailleurs* » selon Cohen et Buigues. En 2008, avec un coût horaire de 33,2 euros, la France est située à la 5^{ème} place des pays de l'Union Européenne. Ce coût horaire du travail a dégradé la compétitivité de la France en raison :

- du **poids des charges sociales patronales**. La France affiche le niveau le plus élevé au sein de l'UE ;
- de la **croissance des salaires réels en France**, avec une hausse de 38,8 % entre 2000 et 2008, soit la plus forte hausse des pays de la zone euro ;
- de l'**évolution du SMIC français** qui représente 60 % du salaire médian. Les augmentations du SMIC ont une influence déterminante sur les augmentations générales des salaires ;
- de la **nature de la spécialisation industrielle**. La France n'est pas spécialisée dans les hautes technologies, or, c'est dans ce secteur que les salaires sont les plus élevés et que la croissance de la productivité se fait plus rapide ;
- du **coût élevé dans les services marchands**. Ces derniers représentent 25 % du coût de production de l'industrie manufacturière. En 2013, le coût horaire dans les services marchands en France était de 34,8 euros. De son côté, l'Allemagne bénéficie d'un avantage concurrentiel important pour le secteur manufacturier grâce à un coût horaire de 29 euros dans les services marchands.

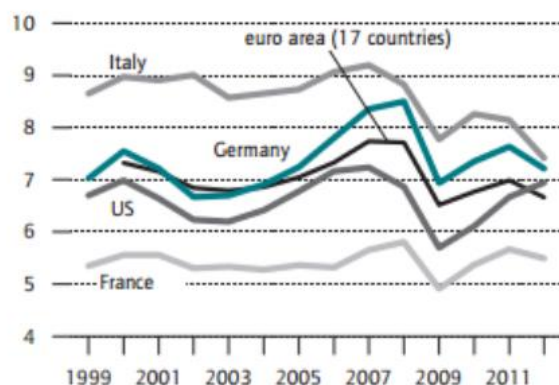
Faible niveau de productivité. – Si en parallèle de ces coûts élevés, le niveau de productivité est faible alors cela est fortement pénalisant pour la compétitivité du pays. En 2010, la France est dixième dans le classement de la productivité apparente du travail (*i.e. la valeur ajoutée par personne employée*, mesurée en milliers d'euros par tête) dans l'industrie par employé. Cette faible productivité s'explique en France par une structure industrielle inadaptée.

Les microentreprises de moins de 10 employés représentaient 16 % de l'emploi industriel total au Portugal, en France, en Espagne et en Italie. Ce chiffre est beaucoup plus faible en Allemagne et au Royaume-Uni et dans la plupart des pays scandinaves (malgré un marché intérieur en taille inférieure à celui de la France). En 2012, plus de 1000 usines françaises ont fermé en un an (soit 42 %). Pour les entreprises qui sont parvenues à se maintenir, elles n'ont pour la plupart, pas atteint la taille intermédiaire (ETI) (250 à 5 000 employés et/ou chiffres d'affaires inférieur à 1500 millions d'euros et /ou bilan inférieur à 2000 millions d'euros).

Faible investissement des entreprises dans les nouvelles technologies. – Une autre explication de ce faible niveau de productivité en France réside dans le manque d'investissements des entreprises pour les hautes technologies (ainsi que le défaut d'innovation dans le processus de production). Alors qu'au début des années 1980 les sommes dépensées pour les dividendes représentaient la moitié de celles consacrées à l'investissement net (l'investissement brut auquel on retire la consommation de capital fixe due à l'usure et à l'obsolescence des machines anciennes), aujourd'hui elles représentent 2 à 3 fois plus que les dépenses d'investissement. En 2012, la France a investi 5,5 % de son PIB en équipements et en machines quand l'Allemagne consacrait 7,3 % de son PIB. La France investissait toutefois davantage dans le secteur de la construction (un peu au-dessus de 11 %) contre un peu moins de 9 % en Allemagne. La raison de cette situation réside dans les prix de l'immobilier particulièrement élevés en France à cette période.

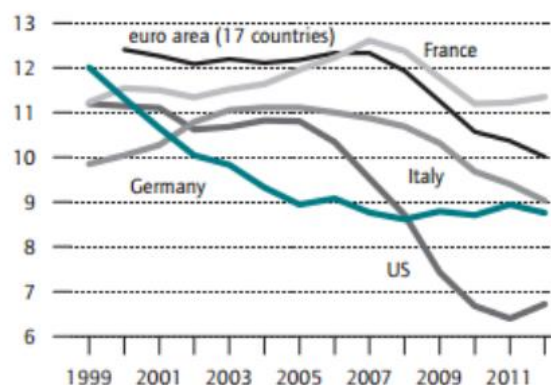
Investment in Equipment

In percent of GDP



Investment in Construction

In percent of GDP



Taux d'investissement (en % du PIB) en équipement et construction

(Source : Commission Européenne, DIW, 2013)

Faible stock des robots industriels. – Enfin, le faible stock de robots industriels sur le territoire français confirme ces chiffres avec en 2015, 1,22 robot pour 100 emplois en France quand l'Espagne en présentait 1,4, l'Italie 1,56 et l'Allemagne 1,62.

2. Compétitivité hors-coût

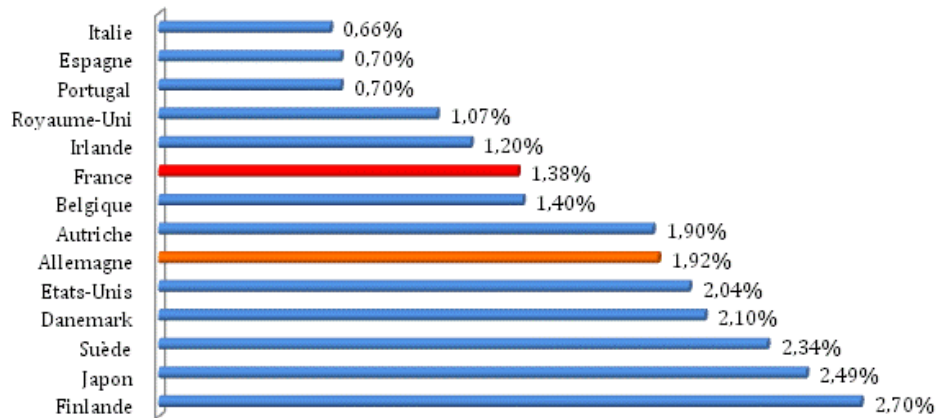
Entre 1990 et 2010, les profits des deux cent vingt plus grands groupes européens réalisés dans les pays émergents sont passés de 15 % à 24 %. Si les délocalisations fondées sur les différentiels de coûts salariaux perdurent, les entreprises cherchent également à répondre aux demandes des nouvelles « couches moyennes urbaines » solvables, alors que les revenus de celles-ci dans les pays du Nord sont bloqués. **Une ruée vers les marchés des Sud a commencé.** La compétitivité des entreprises françaises s'est trouvée fortement dégradée face à la progression des pays émergents en raison de leur incapacité à monter en gamme ou à améliorer la qualité ou le contenu en innovation de ses produits quand les marchés s'ouvraient aux pays émergents et que la monnaie unique faisait son apparition.

A la différence de la France, les pays émergents ne se sont pas contentés de développer des activités bas de gamme. Ils ont gagné des places dans des filières plus sophistiquées comme les télécommunications, le nucléaire, les trains à grande vitesse, l'aéronautique, les industries navale et spatiale, etc... Ces pays ont commercé dans les transferts de technologies réalisant un sensible effort de formation de leur main-d'œuvre et se dotant d'entreprises transnationales de plus en plus dynamiques au détriment des groupes industriels de l'ouest.

Ces propos viennent étayer ceux de BSI Economics en 2012 qui mettent en avant « les faiblesses du tissu industriel français » et soulignent « l'effort d'innovation insuffisant et le positionnement en milieu de gamme » de la France. « La désindustrialisation française est spécifique et correspond davantage à un décrochage dont le principal symptôme est l'érosion de la compétitivité des industries françaises. »

L'industrie française est plus présente que l'industrie allemande ou les pays nordiques dans des secteurs à faible productivité et moins présente que l'industrie de ces pays dans des secteurs à forte productivité. L'industrie allemande pèse 2,35 fois plus que l'industrie française en valeur ajoutée pour le total de l'industrie. Dans l'industrie automobile, les allemands pèsent 4,8 fois plus que les français. Dans l'industrie des équipements électriques, c'est 4,5 fois plus pour les allemands par rapport aux français.

A contrario, la France est mieux représentée dans l'agroalimentaire et l'habillement, secteurs faiblement productifs. Le faible investissement en Recherche et Développement (R&D) de l'industrie française s'explique par une trop forte spécialisation dans des secteurs réalisant peu d'investissements technologiques et cette spécialisation défavorable tend à s'aggraver depuis le début des années 2000. En 2012, la France investissait 1,38 % de son PIB en R&D et figurait loin derrière l'Allemagne (1,92 %) et la Finlande en tête avec 2,7 %. A l'exception du secteur de l'aéronautique, la France n'est que très peu présente dans les secteurs de haute technologie.



Dépenses de R&D des entreprises en % du PIB en 2012 (Source : Macrobond, BSI Economics)

Avec des produits situés en milieu de gamme, l'industrie française se trouve plus exposée aux prix de la demande extérieure. Les produits exportés sont plus sensibles à la compétitivité que ceux de l'industrie allemande, qui du fait de son positionnement en haut de gamme a pu se lancer à l'assaut des marchés émergents.

Le faible niveau de gamme de la production française a fait reculer la France sur le marché international. La France ne fait plus le poids face aux faibles coûts de production affichés par la Russie, le Brésil ou encore la Chine. Ces pays ont su tirer des avantages liés à la largeur de leur gamme de produits commercialisés sur la scène internationale et à la faiblesse de leurs coûts de production. La domination des GAFKA ou autres entreprises technologiques étrangères ont causé d'irréremédiables pertes de marché comme en attestent les chiffres du déficit du commerce international, qui se creuse depuis notre plus haut point en 2004. Les entreprises ne produisent plus ce que les français consomment et ne disposent pas non plus des compétences et technologies nécessaires à nos concitoyens.

Le faible niveau de gamme et de contenu technologique des produits français à l'export s'explique en partie par notre manque de machines et robots pouvant améliorer la productivité industrielle tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Les investissements dans les NTIC (Nouvelles Technologies d'Information et de Communication) sont deux fois moins nombreux que dans le reste de la zone euro et trois fois moins nombreux qu'aux USA.

3. Mise en place de la monnaie unique

Selon Cohen et Buigues, l'instauration de l'euro aurait favorisé la concentration de l'industrie européenne dans certains pays au détriment de leur implantation sur l'hexagone. Selon Sébastien Laye, « l'absence de fonds de pension a entravé le développement de nos entreprises et empêché le financement de l'innovation de long terme », poussant les plus grandes d'entre elles à se délocaliser hors de nos frontières. En substituant une production à l'étranger, les entreprises françaises sont

amenées à licencier du personnel. Les pertes d'emplois sont multiples et le déficit budgétaire de la France s'aggrave.

4. La politique macroéconomique

Par peur du risque de ralentissement économique, la **politique macroéconomique** menée depuis le premier choc pétrolier a stimulé la demande en la finançant par le déficit et la dette et créant ainsi un débouché pour la production domestique et les importations.

D'autres éléments peuvent être la cause de la désindustrialisation de la France selon Cohen et Buigues: « *le démantèlement commercial unilatéral, le mépris culturel pour les tâches manuelles, la préférence pour les services, le démantèlement de notre appareil d'intervention, la spécialisation inadaptée de notre système productif.* » Pour ce dernier, Gabriel Colletis ajoute que depuis longtemps la politique industrielle de la France est d'abord et avant tout une politique de soutien à des firmes individuelles, c'est-à-dire une politique de « champions nationaux ». Or ces champions nationaux ont perdu leurs attaches nationales. Leurs activités de production ont été très largement délocalisées et la part de leur production nationale a été considérablement réduite. Ces champions nationaux continuent d'être soutenus par les financements publics.

Trois transformations concomitantes accompagnent la désindustrialisation de la France : un recul de l'emploi industriel (perte de 36 % des effectifs industriels entre 1980 et 2007, soit 1,9 million d'emplois ou encore 71 000 par an), un recul de la contribution de ce secteur au PIB (passant de 24 % à 14 % entre 1980 et 2007) et une forte croissance du secteur des services marchands.

La Direction générale du Trésor établit trois éléments structurels pouvant expliquer la désindustrialisation de la France sur la période allant de 1980 à 2007 : le recours à l'externalisation de certaines tâches (au profit du secteur des services) ; la déformation de la structure de la demande au cours du temps (en lien avec les gains de productivité dans les différents secteurs de l'économie) et l'effet de la concurrence étrangère sur les performances du secteur industriel.

- L'**externalisation** en France est responsable de 25 % des pertes d'emplois industriels entre 1980 et 2007. Gabriel Colletis parle lui de « ***négligence de l'industrie par les économies modernes*** ». Une économie moderne, avancée est une économie dont le secteur tertiaire dans l'emploi et le revenu national⁹ représente la part principale. Ce que l'on entend par importance de la demande de services personnels, de services collectifs et de services aux entreprises, c'est la prépondérance de plus en plus affirmée des fonctions de gestion, de programmation¹⁰ et de Recherche et Développement par rapport aux tâches de production directe. La France a privilégié l'économie de services et le développement des start-up (peu intense en capital humain) ne suffisant pas à enrayer le fléau du chômage et à propulser la croissance économique française. Le concept d'économie de services s'inscrit dans le prolongement des analyses de la répartition¹¹ sectorielle de l'activité économique entre le primaire (l'agriculture), le secondaire (l'industrie) et le tertiaire (tout le reste). Dès lors, il est clair que le déclin industriel était inscrit dans la logique de l'histoire économique des Etats. On note le recours croissant aux missions intérimaires au sein des entreprises pour des questions de maîtrise et de flexibilité des coûts. Certaines tâches de conception, de maintenance ou même de secrétariat sont maintenant répertoriées comme des services alors qu'elles étaient auparavant

⁹ <https://www.universalis.fr/encyclopedie/revenu-national/>

¹⁰ <https://www.universalis.fr/encyclopedie/programmation/>

¹¹ <https://www.universalis.fr/encyclopedie/repartition-des-revenus/>

inclus dans la production, il y a donc un effet statistique. Ce transfert d'emplois expliquerait 25 % des pertes d'emplois industriels entre 1980 et 2007. Néanmoins, sur la période 2000 à 2007, le recours à l'externalisation tendait à se stabiliser voire reculer et ne représentaient plus que 5 % de la baisse des emplois industriels.

- Progrès technique et gains de productivité ont influé sur l'emploi industriel de deux manières :
 - La réduction des besoins en main-d'œuvre dans le secteur industriel n'est que partiellement compensée par l'effet baisse des prix des biens industriels et hausse de leur demande résultant des gains de productivité réalisés dans l'économie. La baisse d'effectifs liée aux gains de productivité représenterait environ 30 % entre 1980 et 2007.
 - La hausse du revenu des agents économiques entraînant une modification de la structure des dépenses des ménages au profit des services et au détriment des biens industriels.

La combinaison de ces deux effets auraient détruit pas moins de 21 000 emplois par an entre 1980 et 2007, soit 29 % de la perte observée et 43 000 emplois par an entre 2000 et 2007, soit 65 %.

- L'ouverture aux échanges internationaux influe sur l'emploi industriel via de multiples canaux, qui rendent son impact difficile à évaluer. Pour cela, deux méthodes ont été utilisées :
 - en regardant le contenu en emplois des échanges, ces derniers seraient responsables de 13 % de la baisse de l'emploi industriel entre 1980 et 2007 avec un renforcement de cet impact entre 2000 et 2010 pour atteindre 28 % ;
 - en regardant le lien entre les échanges dans le commerce international donnés par l'OCDE et les emplois industriels, on observe la contribution du commerce extérieur dans la destruction des emplois industriels à hauteur entre 9 % et 70 % pour la période 1980 et 2007 et entre 9 % et 80 % pour celle allant de 2000 à 2007.

En résumé :

	Volume annuel moyen d'emplois industriels détruits	Effet externalisation vers le secteur des services	Effet des gains de productivité	Effet de la concurrence commerciale internationale	
				Approche comptable	Approche économétrique
1980 - 2007	71 000	25 %	29 %	13 %	[9 %, 70 %]
2000 - 2007	65 000	5 %	65 %	28 %	[9 %, 80 %]

Source : DG Trésor sur la base des données Insee

Note : la somme des trois effets est différente de 100 %, la décomposition effectuée ne prétendant ni à l'exhaustivité, ni à l'indépendance des effets pris en compte.

5. Conclusion

La productivité de la main d'œuvre est insuffisante dans l'industrie française à cause du manque d'investissement en machines et équipements, du manque de modernisation de ses usines et du manque d'innovation. Les coûts sont trop élevés pour les produits industriels français à cause du niveau de gamme et de leur contenu technologique. Pour affronter la concurrence internationale, l'industrie française doit pouvoir justifier de prix plus élevés en montant en gamme grâce à des

produits innovants associant une meilleure qualité de service. Le tissu industriel français est composé d'une proportion élevée de microentreprises et une présence insuffisante dans les secteurs à forte valeur ajoutée. Le devenir industriel de la France (et de l'Union européenne) est devenu une préoccupation majeure tant au niveau scientifique que technologique. On enregistre une nette recrudescence du chômage et du sous-emploi dans l'Union européenne avec 23,8 millions de demandeurs d'emploi fin 2011.

I. Les effets

Le phénomène de désindustrialisation affecte lourdement les grands équilibres sociaux et économiques de la France. Plusieurs conséquences en résultent comme la perte d'emplois industriels, la diminution de la part de l'industrie en valeur ajoutée dans le PIB et l'augmentation des importations. Ce phénomène se conjugue aujourd'hui avec la perte de la compétitivité de l'économie française et donc le déclin de ses parts de marché sur le marché communautaire mais également à l'international.

1. Les emplois dans l'industrie

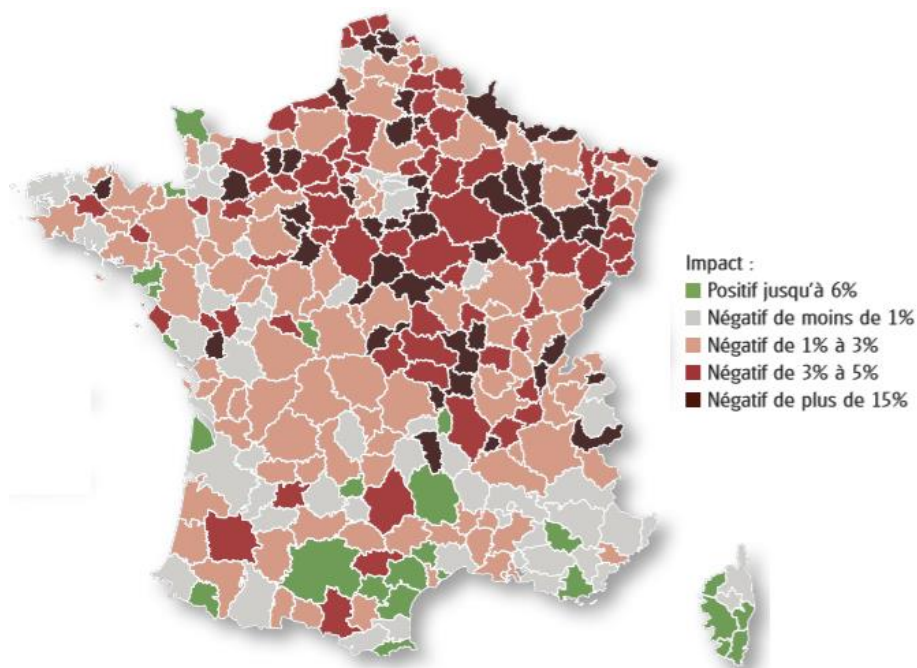
Les emplois dans l'industrie. – Les emplois industriels sont passés de 5,3 millions en 1980 à 3,2 millions en 2012 pour 96 % d'entre eux au sein de l'industrie manufacturière. Sur la période allant de 2009 à 2012, l'industrie manufacturière a perdu quasiment 122 000 emplois (dont presque 24 000 pour la seule année 2011). Sur la période comprise entre 1990 et 2013, l'industrie française a perdu 30 % de ses effectifs, passant de 4,5 millions à environ 3 millions de personnes. Avec un chiffre de 224 000 intérimaires employés dans l'industrie en 2013, l'externalisation de certaines fonctions vers des entreprises tertiaires et le recours à l'intérim (classé dans les emplois de service) n'explique pas la baisse des emplois industriels. Et pour cause, l'externalisation a décliné depuis le début des années 2000 de même que le nombre d'intérimaires employés dans l'industrie et la part de l'industrie dans la valeur ajoutée n'était plus que de 12,5 % en 2011, plaçant la France au quinzième rang (sur 17) de la zone euro. Gabriel Colletis explique cette « *négligence des industries de production* » par une grande incitation des grandes entreprises, notamment par les investisseurs financiers, à se recentrer sur leur cœur de compétence, selon un raisonnement consistant à dire que ce cœur se situait bien plus dans les activités du savoir, de conception, que dans les activités de production, ces dernières pouvant être facilement externalisées. Les activités de production ont été considérées comme relevant principalement d'une compétition par les coûts. Dès lors, il est apparu de plus en plus difficile de lutter avec des pays offrant un coût du travail très largement inférieur à celui des pays occidentaux. Parce qu'elles ne semblaient pouvoir être rentables, les activités de production ont donc été sorties du périmètre stratégique de l'entreprise.

Cette cause réside dans une croyance qui se révèle aujourd'hui erronée, qu'il était possible de séparer les fonctions amont (conception, R&D, design, etc.) des fonctions de production, et que ces dernières pouvaient donc être localisées là où cela était le plus profitable. Un exemple de cette illusion est donné par Alcatel qui au début des années 2000 affirmait sa volonté d'aller vers une « *entreprise sans usines* ». Cette idée de l'entreprise sans usines va se diffuser très largement dans les grandes entreprises françaises. Il ajoute que le prolongement de ces stratégies d'externalisation a été le déplacement de la production à l'étranger, et en particulier dans les pays à bas salaires. Ces stratégies de dissociation entre conception et production ont dégradé la capacité à produire en petites séries (prototypes) et ont fini par impacter la conception. En effet, le maillon essentiel qui est celui du savoir-

faire, c'est-à-dire toutes les activités de prototypage, de mise au point des procédés de fabrication, de production de petites séries ont été délocalisées. Or, on redécouvre que le savoir, le savoir-faire et le faire sont intimement imbriqués.

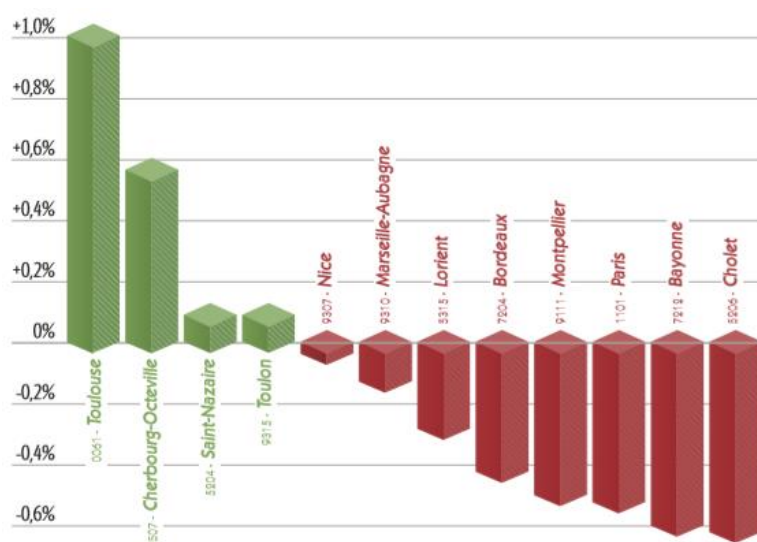
Ces stratégies axées sur les activités de conception ont été privilégiées par les financements publics (fonds publics privilégiant la conception plus que le développement produit). Ces financements des pouvoirs publics ont contribué à la banalisation de la délocalisation des activités de production et à la désindustrialisation de la France. Enfin, l'idée selon laquelle les économies émergentes allaient se cantonner à leur rôle d'atelier du monde se révèle fausse.

Inégalités dans la répartition géographique de ces pertes d'emplois. – Si on regarde la répartition de ses pertes d'emplois sur le territoire, on observe une certaine inégalité avec la zone toulousaine qui a connu une recrudescence de ces emplois industriels et non industriels entre 2008 et 2013. Les zones de Nantes, Lyon, Clermont-Ferrand et Marseille enregistrent quant à elles une croissance de l'emploi industriel compensant les pertes d'emploi des autres secteurs. A Lorient et Mulhouse, de faibles pertes d'emplois industriels sont observées mais en contrepartie, il y a peu de croissance d'emplois non industriels. Pour terminer, les villes de Nancy, Mulhouse et Belfort enregistrent d'importantes pertes d'emplois industriels qui ne sont pas compensées par les autres secteurs. Les grandes métropoles comme Lyon, Grenoble ou encore Strasbourg ou Lille sont largement concernées par la situation (cf. carte ci-dessous). On observe que 90 % des zones d'emploi ont enregistré une baisse de l'emploi industriel au cours de la période 2008 à 2013.



Impact de l'industrie sur l'emploi salarié privé des zones d'emploi de France métropolitaine entre 2008 et 2013
(Source : ACOSS 2014, Traitement : Audelor)

L'impact varie beaucoup d'un territoire à l'autre avec un recul de l'emploi industriel nettement plus marqué dans le Nord-Est de la France que l'Ouest ou le Sud. L'emplacement des industries de la construction navale dans les régions de l'Ouest (Cherbourg, Toulon, Saint-Nazaire et Lorient) et celle de l'aéronautique dans les régions du Sud (Toulouse, Marseille, Bayonne ou encore Bordeaux) expliquent en grande partie ce constat.

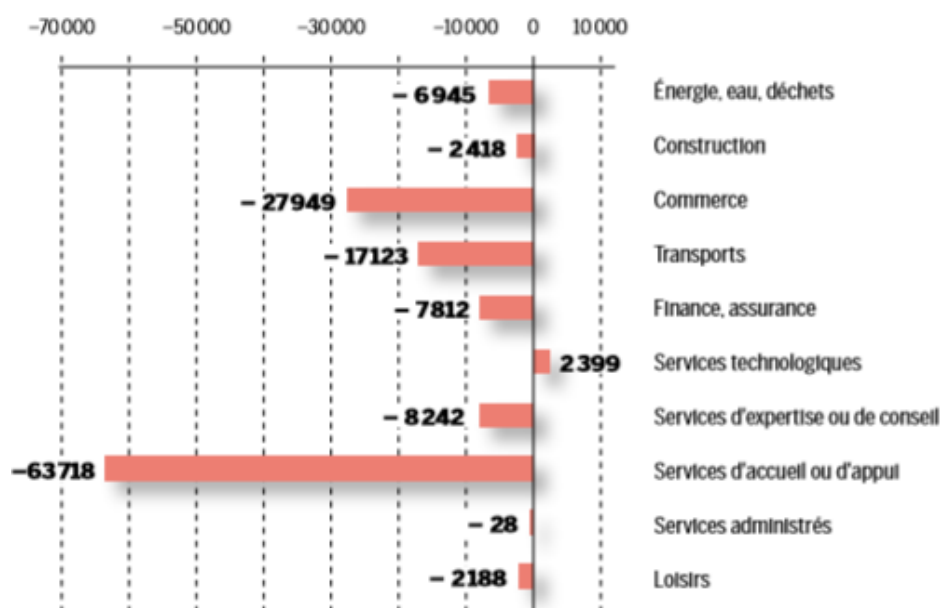


Evolution de l'emploi industriel de 2008 à 2013 en % de l'emploi salarié total
Zones d'emploi avec au moins 8 000 emplois industriels
(Source : ACOSS 2014, Traitement : FNAU)

	NOMBRE D'EMPLOIS INDUSTRIELS FIN 2012	PART DES EMPLOIS INDUSTRIELS DANS LE TOTAL	PRINCIPAUX SECTEURS INDUSTRIELS	GRANDS EMPLOYEURS
LYON	100 029	15,3 %	Produits métalliques Chimie Pharmacie Automobile alimentaire	Renault Trucks, Sanofi Pasteur, Rhodia, bioMérieux et Merial
NANTES	47 095	14,2 %	Indus alimentaires Pdts métalliques	Airbus, DCNS, Tipiak, Arcelor Mittal, United Biscuits
LILLE- ROUBAIX TOURCOING	39 500	9,9 %	Alimentaire textile	Nydel distribution, Luxaflex, Dickson constant, Lutti, Bonduelle, Lesaffre
MARSEILLE	36 406	9,6 %	Aéronautique Alimentaire Chimie-pétrochimie Micro-électronique	Eurocopter Airbus Ricard, Heineken, Saint Louis
CLERMONT- FERRAND	29 024	20,6 %	caoutchouc, pharmacie, métallurgie, industries alimentaires	Michelin, Limagrain, Aubert et Duval, Constellium, MSD
BELFORT- MONTBÉLIARD	33 700	35,8 %	Automobile, industrie mécanique, plasturgie, chimie	PSA, Alstom, General Electric
MULHOUSE	27 895	23,3 %	Automobile	PSA, Faurecia, Clemessy Solvay, Millenium, PPC, Dupont (chimie)
NANCY	16 776	12,5 %	Alimentaires Métallurgie Pdts électriques	Saint Gobain PAM
LORIENT	14 703	22,6 %	Industries alimentaires Construction navale Mécanique	DCNS Cité marine Fonderie de Bretagne
SAINT NAZAIRE	17 163	23,8 %	Aéronautique Construction navale Agroalimentaire Fabrication de moteurs	Airbus, STX, Aérofla Laiterie Saint Père, Candia

L'industrie dans les dix zones d'emplois majeures de la France entre 2008 et 2013
(Source : FNAU, EPURES)

Impact sur les autres secteurs hors industries. – Une étude FNAU révèle qu'entre 2007 et 2011, la chute de l'activité manufacturière a réduit la demande de services, d'énergie ou de construction émanant de l'industrie. Ce recul a entraîné une baisse de l'emploi non industriel de -0,7% entre 2007 et 2011. Pour 336 000 emplois industriels supprimés, on dénombre 134 000 emplois équivalent temps plein supprimés dans les secteurs non industriels consécutifs aux effets d'entraînement de l'industrie, soit 4 suppressions d'emplois non industriels pour 10 suppressions d'emplois industriels.



Impact sur les autres secteurs de la réduction des emplois dans l'industrie manufacturière de 2007 à 2011
(Source : ACOSS, Traitement ECOFNAU, EPURES)

2. Le recul de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB

La part de l'industrie manufacturière française dans la formation du PIB est la plus faible de la zone euro avec 12,5 % en 2011 (26,2 % en Allemagne et 18,6 % en Italie) avec un plongeon enregistré entre 2000 et 2010 (-5,2 % contre -3,7 % de moyenne sur la zone euro).

Les importations de produits manufacturés ont enregistré une forte croissance pour compenser le recul de la production industrielle (-2,7 % en 2012 par rapport à 2011) impactant négativement le solde du commerce extérieur des produits industriels, notamment sur les biens d'équipements (-21,2 milliards d'euros en 2011), sur les autres produits industriels (-26,6 milliards d'euros en 2011) et sur le textile-chaussures (-12,3 milliards d'euros en 2011).

Les échanges ont dégagé un solde négatif de -15 % en 2012. En 2011, le solde des échanges est de -25,4 milliards d'euros avant de connaître une remontée sur l'année 2012, puis de chuter à nouveau en juin 2013 à -29,9 milliards d'euros (sur la même période, notre voisin allemand dégagé un excédent de 16,9 milliards d'euros).

Les importations ont nettement dominé dans les échanges français contribuant à la destruction massive d'emplois dans l'hexagone.

3. La compétitivité de la France

Depuis le début des années 2000, la part de marché française dans les exportations intracommunautaires a diminué de 3,4 % (passant de 12,7 % à 9,3 %), alors que celle de l'Allemagne a atteint 22,4 %, progressant ainsi de 1 % sur cette même période. L'écart entre les deux pays équivaut à 13 % du PIB, soit environ 250 milliards d'euros en défaveur de la France.

A l'échelle mondiale, la part de marché de la France est de 3,3 % en 2011, enregistrant une baisse de 1,6 % depuis le début des années 2000 et celle de l'Allemagne se situe à 8,4 %. Entre 2000 et 2011, la

compétitivité coût de la France s'est dégradée de 6 % dans la zone euro et de 22 % au sein des pays de l'OCDE.

L'impact s'est ressenti à deux niveaux, d'une part, sur l'Excédent Brut d'Exploitation¹² (EBE) et d'autre part sur le taux d'autofinancement :

- L'EBE de l'industrie manufacturière en France représentait moins du tiers de l'EBE de l'industrie allemande avec respectivement, 49,3 milliards d'euros contre 183,9 milliards selon les chiffres T2 Rexecode et GFI d'octobre 2012.
- Le taux d'autofinancement à hauteur de 64 % en 2012 contre 85 % en 2000 (moyenne européenne à près de 100 % selon les chiffres Datastream, Insee et Natixis).

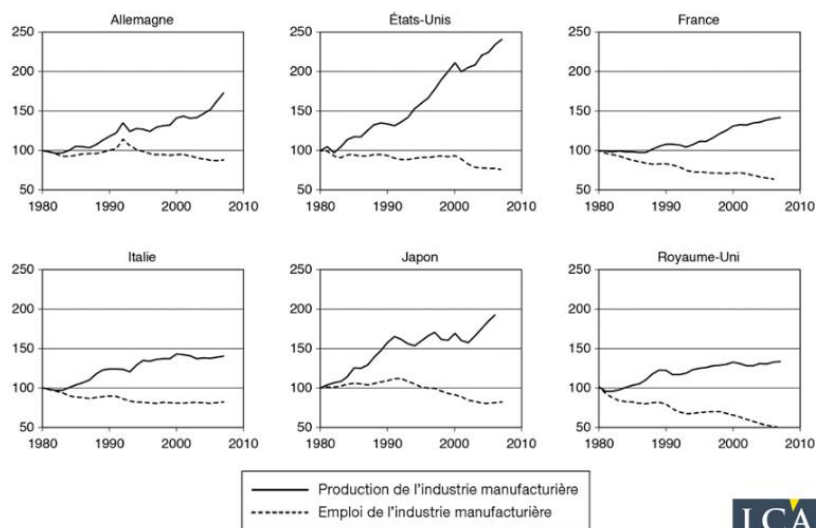
Les effets combinés de la désindustrialisation ont aggravé le chômage, fragilisé le potentiel d'innovation (85 % de l'effort de R&D est industriel) et augmenté le déficit de la dette publique. Les entreprises industrielles ont été amenées à rechercher la flexibilité industrielle et sociale en se délocalisant vers des pays où l'environnement économique, social et réglementaire est plus favorable dégradant le potentiel industriel et technologique français notamment lorsqu'elle intègre le démantèlement et le transfert pur et simple des usines de production entières hors du territoire.

J. La désindustrialisation, un phénomène contesté

« *La désindustrialisation en France est un mythe.* » selon Ferghane Azihari. Pour cela, l'auteur se base sur des études de l'Insee réalisées par l'économiste Lionel Nesta¹³ et qui retracent l'évolution de la production industrielle dans six pays (Allemagne, États-Unis France, Italie, Japon et Royaume-Uni). Ce qui remarquable c'est que l'évolution est similaire entre les six nations avec un déclin de l'emploi manufacturier et en parallèle une augmentation de la production industrielle (cf. graphique ci-dessous). Plutôt que de désindustrialisation, l'auteur parle de « *mutation industrielle* » en évoquant l'évolution de l'industrie française vers les industries de hautes technologies. « *Dans un contexte où, en volume, la production industrielle ne cesse de croître, il s'agit davantage d'une mutation industrielle qui conjugue financiarisation, modularité et fragmentation des séquences productives, internationalisation, développement des échanges intra-branche.* ».

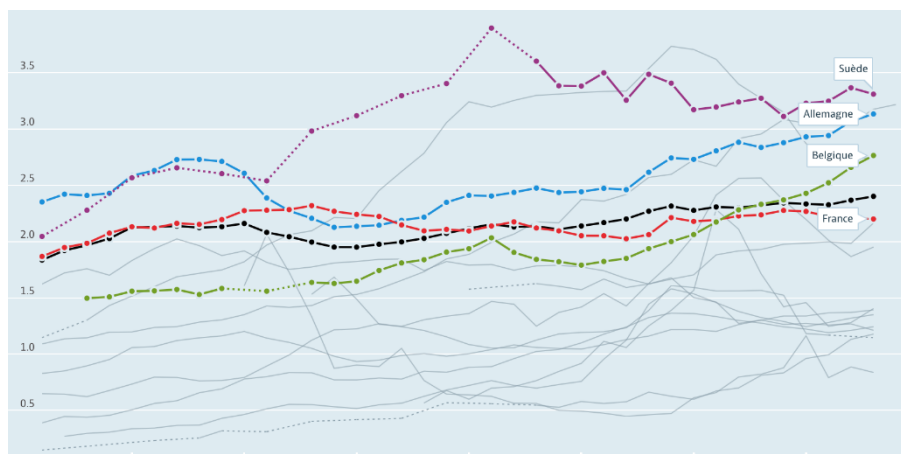
¹² Excédent Brut d'Exploitation = solde du compte d'exploitation, pour les unités de production. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation. Pour les entreprises individuelles, le solde du compte d'exploitation est le revenu mixte. L'excédent d'exploitation peut être calculé net, si l'on retranche la consommation de capital fixe, Insee.

¹³ *Désindustrialisation ou mutation industrielle ? Commentaire de Lionel Nesta*, 2010. Économie & Statistique de l'Insee, (numéro 438-440, 2010) https://www.persee.fr/docAsPDF/estat_0336-1454_2010_num_438_1_9608.pdf



Évolution de la production de l'industrie manufacturière (en volume) et de l'emploi manufacturier de 1980 à 2007
(Source : Insee, LCA)

Faire le choix de l'outsourcing, c'est choisir la valeur ajoutée et l'emploi. – Comme dit précédemment, depuis le début des années 1980, la France a très peu investi dans la recherche et le développement contrairement aux autres pays de la zone euro. Si on regarde l'Allemagne, son succès repose sur sa capacité à se placer sur des segments très demandeurs comme les industries vertes par exemple. Les dépenses allemandes en R&D n'ont cessé d'augmenter après 1995. Le pays a fait le choix de délocaliser une partie de sa production tout en conservant les étapes de production à haute valeur ajoutée au sein de ses frontières. Faire le choix de l'outsourcing, c'est ce qui a manqué à la France jusqu'à maintenant. « *Dans un système mondialisé de l'innovation, celui qui capture la valeur, c'est celui qui innove, pas celui qui produit* » selon Julia Cage. Et comme exemple, nous pouvons citer les téléviseurs LCD, fabriqués en Chine et inventés aux États-Unis ou encore le Kindle, produit à Taïwan et inventé dans la Silicon Valley.



Dépenses intérieures brutes de R&D en zone euro entre 1980 et 2019
(Source : OCDE¹⁴)

¹⁴ [OCDE \(2020\), Dépenses intérieures brutes de R-D \(indicateur\). doi: 10.1787/49ef953e-fr](https://doi.org/10.1787/49ef953e-fr) (Consulté le 26 avril 2020)

Dans la Division Internationale du Travail (DIT), la France devrait, selon Julia Cage¹⁵, miser sur deux secteurs en particulier pour ses exportations. Le premier, c'est développer un **système de l'éducation attractif** et cela pourrait être l'accueil d'étudiants étrangers dans nos universités pour qu'ils deviennent des porte-paroles de la France, ce qui représenterait un enjeu industriel pour les entreprises, les exportations et les investissements français. Le second, c'est **capitaliser sur notre système de santé** et le développer en accueillant des ressortissants des autres pays dans nos hôpitaux. Ces deux secteurs industriels doivent être considérés comme des opportunités industrielles. La France retrouvera ainsi un équilibre vertueux de sa balance commerciale et la croissance indispensable à un État providence à même de protéger les perdants de cette modernisation.

La baisse de l'emploi industriel depuis 2000 n'est pas le reflet d'un phénomène de « désindustrialisation aggravée ». – La baisse de l'emploi manufacturier par rapport aux autres secteurs s'est surtout concentrée entre 1975 et 1995, révèle la Direction de la recherche et des statistiques du ministère de l'Emploi (Dares)¹⁶. Entre 2000 et 2003, l'industrie a, certes, encore détruit 130.000 emplois. Mais cette nouvelle baisse est essentiellement due au ralentissement de la croissance : la part de la valeur ajoutée produite par l'industrie est, quant à elle, restée stable autour de 22 %. Les gains de productivité ont même été légèrement plus soutenus que lors des précédentes phases de tassement de l'activité. « *Le recours à l'intérim semble avoir renforcé la productivité de ces secteurs, en accentuant la réactivité de l'emploi industriel à la conjoncture* », commente l'auteur de cette étude, Fabien Toutlemonde.

L'intérim a explosé en dix ans. – La moitié des intérimaires travaillent dans le secteur industriel. Entre 1992 et 2002, les effectifs industriels ont diminué de 7,5 %, mais cette baisse ne serait que de 2,7 % si l'on prenait en compte l'intérim. En dix ans, le recours au travail temporaire a triplé dans ce secteur. Ce phénomène n'est pas forcément néfaste au développement des emplois à durée indéterminée. Les industries agroalimentaire et automobile sont les deux secteurs les plus utilisateurs de contrats courts. Ce sont également ceux qui ont créé le plus d'emplois entre 1992 et 2002. « *Plus les secteurs ont recours aux nouveaux modes de flexibilité de l'emploi apparus au cours de la précédente, plus ils parviennent à préserver des gains de productivité soutenus tout en transformant le surplus d'activité en emplois* », résume le responsable de cette étude, Edouard Fabre.

Les métiers industriels se développent désormais davantage dans le secteur tertiaire. – De 1982 à 2002, le nombre de métiers industriels dans l'industrie a diminué de 20 %. Dans la pharmacie, les produits minéraux et l'édition, les métiers industriels sont même devenus minoritaires. A l'inverse, les métiers industriels hors de l'industrie ont augmenté de 15 % en vingt ans. Aujourd'hui, près du tiers des métiers industriels sont pratiqués en dehors des secteurs industriels. Il s'agit principalement des ingénieurs en recherche, des ouvriers de maintenance et des techniciens de l'électricité. Cette hausse ne suffit pas, toutefois, à compenser sur vingt ans les pertes d'emplois dans le secteur industriel.

Le poids des ouvriers non qualifiés s'est renforcé dans plusieurs secteurs. – En dix ans, le poids des ouvriers non qualifiés s'est beaucoup accentué dans la pharmacie, la parfumerie, l'industrie automobile et la métallurgie. « *Les politiques d'abaissement des cotisations sociales ont sans doute incité au maintien, voire au développement des emplois non qualifiés* », explique l'auteur de l'étude, Frédéric Lainé. A l'inverse, dans les secteurs du textile et du cuir, la part des ouvriers non qualifiés a fortement baissé. Fortement soumis à la concurrence internationale, ces secteurs ne maintiennent sur le territoire que les salariés les plus qualifiés.

¹⁵ <https://www.latribune.fr/opinions/20110301trib000604972/vive-la-desindustrialisation-.html>

¹⁶ https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/publications_pips_200504_n-16-4-emploi-industriel.pdf

II. LES ACTEURS DE LA DESINDUSTRIALISATION

La France a-t-elle définitivement perdu la bataille de l'industrie ? A-t-elle délibérément renoncé à rester une grande nation industrielle ? Le décrochage avec l'Allemagne et les pays d'Europe du Nord est-il devenu irrémédiable ?

Comparaison de la désindustrialisation de la France avec celle des Etats Unis et du Royaume Uni. –

La désindustrialisation est à l'origine de la tentation protectionniste dans les pays anglo-saxons qui ont initié le libre-échange et la mondialisation. Après le Brexit au Royaume-Uni et l'élection de Donald Trump aux États-Unis, la France est à son tour questionnée.

Qu'est-ce que la France partage avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni ? La désindustrialisation. Aux États-Unis, « *l'industrie manufacturière ne représentait plus que 12,2% du PIB américain en 2015, et 8 millions d'emplois ont été détruits depuis la fin des années 1970* », remarque la Fabrique de l'industrie¹⁷. « *Depuis 2000, environ un tiers des emplois industriels ont disparu dans le Michigan, la Pennsylvanie et l'Ohio.* » Or, ces Etats figurent parmi les fameux *Swing States* où le vote a basculé en faveur de Donald Trump. La rhétorique protectionniste de celui qui vient de mettre fin aux négociations d'un nouvel accord de libre-échange Transpacifique y a séduit les électeurs¹⁸.

Tous les Etats de l'Union n'ont pas été frappés par cette désaffection de l'industrie, notamment ceux qui au sud ont capté une partie des investissements qui ont déserté le nord. Mais il a suffi que les *Swing States* qui ne sont acquis à aucun des deux camps – démocrate ou républicain – penchent cette fois du côté de Donald Trump pour que les Etats-Unis entrent dans une phase de repli sur soi.

Au Royaume-Uni, ce n'est pas un hasard si les *Midlands* ont voté, à l'ouest comme à l'est, en faveur du Brexit. En Grande Bretagne, l'industrie manufacturière ne représente plus, en 2015, que 9% du PIB¹⁹.

Et c'est dans les *Midlands* que le recul a été le plus marqué. Le déclin des activités manufacturières a fini par creuser un fossé entre ces régions et Londres, forte de ses services financiers. Alors que le Grand Londres, la région la plus riche d'Europe, voulait consolider sa place dans l'Union européenne, les *Midlands* touchées par cette désaffection sont entrées en rébellion contre des décennies de choix économiques. Comme d'autres régions²⁰.

Viellissement du secteur industriel français plus important qu'au sein d'autres pays européens. –

Les usines ont vieilli, faute d'investissements suffisants. Et certains de ces fleurons de l'industrie française connaissent eux-mêmes des passages difficiles. Les pouvoirs publics ont bien été alertés sur le risque encouru à laisser filer le secteur manufacturier qui, affirmait-on dans les années 1990 au Service d'études et de statistiques industrielles (SESSI), était à l'origine de la moitié de l'activité des autres secteurs. C'est notamment ce qui explique que, plus tard, Louis Gallois, ex-patron d'Airbus et président aujourd'hui du conseil de surveillance de PSA, a pu écrire en 2012 dans son rapport sur la

¹⁷ <https://www.la-fabrique.fr/fr/publication/va-lindustrie-americaine/>

¹⁸ https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2017/01/23/libre-echange-trump-signe-l-acte-de-retrait-des-etats-unis-du-partenariat-transpacifique_5067840_3222.html

¹⁹ https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/etudes-et-statistiques/Chiffres_cles/Industrie/2015-11-Chiffres-cles-industrie.pdf

²⁰ <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7192302/1-26022016-AP-FR.pdf/fbfb5413-e3c8-43ab-8c3a-7877a170bb6b> ; https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/GDP_at_regional_level/fr

compétitivité de l'économie française que « *les pays qui se sont le mieux sortis de la crise sont ceux qui ont une industrie forte* »²¹.

Au nom d'une division du travail à l'échelle mondiale, les vieilles puissances industrielles ont placé les ressorts de leur croissance dans le seul secteur des services, notamment des services financiers. Mais la France a fait un choix. Elle s'est rapprochée du modèle économique anglo-saxon que Jean-Louis Beffa, ex-patron de Saint Gobain, qualifie de libéral financier dans son livre *La France doit choisir*²². L'Etat se place en dehors du jeu pour laisser le champ libre aux stratégies des marchés de capitaux et des institutions financières²³.

En effet, le contexte économique n'a pas gommé les spécificités et particularités nationales qui portent la marque de traditions industrielles plus ou moins anciennes, de cultures d'entreprise différentes autant que de choix de politiques économiques, sociales, scientifiques et culturelles fait en réponse à la mondialisation. En lieu et place d'une convergence des structures économiques liée à l'adoption de l'euro, l'Europe a vu se développer trois modèles : un **modèle germano-scandinave** (Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Danemark, Suède, Finlande) qui a conservé une base industrielle forte, un **modèle méditerranéen** (Italie, Espagne notamment) largement tourné vers le tourisme et l'immobilier avec des entreprises industrielles dynamiques et réactives proches du marché et un **modèle atlantiste** (France et Grande-Bretagne), beaucoup plus ouvert sur la mondialisation et qui a clairement fait le pari des services, sans avoir dans le cas français le bénéfice d'une place financière forte. Si le modèle méditerranéen est aujourd'hui en crise, le modèle atlantiste est celui qui a le moins bien tiré son épingle du jeu et qui a vu l'industrie reculer le plus fortement et accuser une forte dégradation de ses résultats²⁴.

C'est dans ce contexte que les Etats-Unis, le Royaume-Uni ou la France ont regardé les investissements industriels se tourner vers des pays où le retour sur investissement était plus rapide et plus prometteur. Au nom d'une division du travail à l'échelle mondiale, ces vieilles puissances industrielles ont placé les ressorts de leur croissance dans le seul secteur des services, notamment des services financiers. Ce fut une utopie entretenue par la réalisation de profits rapides qui masqua les risques induits par les destructions d'emplois et le tarissement des investissements. « *La nouvelle division internationale du travail qui résulterait de la concentration de la production industrielle dans quelques pays est économiquement et socialement intenable* », insiste le syndicaliste Jean Le Duigou dans *La bourse ou l'industrie*, en phase avec l'analyse des précédents grands patrons.

Les politiques publiques à l'épreuve de la réalité. – La thèse développée depuis trente ans d'une société post-industrielle en devenir, dans laquelle la prospérité de notre pays pourrait se passer d'industrie et ses entreprises se passer d'usines, est infirmée par la réalité. Quel que soit par ailleurs le poids des services dans l'économie, la nécessité de faire évoluer les modes de production et de consommation appelle des réponses industrielles. La conception d'une division internationale du travail, consistant à développer le secteur immatériel de l'économie, les services à haute valeur ajoutée, pour laisser la production aux pays où la main d'œuvre est bon marché et les normes

²¹https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/politique-et-enjeux/simplifications/rapport-louis-gallois-competitivite.pdf

²² BEFFA Jean-Louis, *La France doit choisir*,

²³ <http://www.slate.fr/story/48979/beffa-ou-la-nostalgie-du-colbertisme>

²⁴ http://www.editionsatelier.com/index.php?page=shop.product_details&flypage=bookshop_flypage.tpl&product_id=670&category_id=1&manufacturer_id=1&option=com_virtuemart&Itemid=7

environnementales moins contraignantes, n'est viable à long terme ni pour les êtres humains, ni pour la planète.

L'industrie doit être entendue au sens large, tenant compte de l'imbrication de plus en plus forte avec les services qui lui sont associés nécessairement. Les services tendent à s'industrialiser en adoptant des processus de création de valeur inspirés du modèle industriel, tandis que les entreprises industrielles développent des modèles économiques reposant non seulement sur la production de biens manufacturés mais aussi sur la commercialisation de biens et services associés. Si ce développement de services a été poussé par la volonté d'externaliser des parties du processus de production, il a été dans certains cas la conséquence d'un choix stratégique favorable au développement de l'économie de l'usage.

A. L'Etat stratège

1. L'industrie considérée comme un bien public

L'industrie est une activité majoritairement privée. Pour autant, ses effets concernent l'ensemble de l'économie et sa bonne marche est l'affaire et l'intérêt de toute la collectivité. Elle peut être considérée comme un « *bien public* », selon l'expression de Gabriel Colletis²⁵, ce qui justifie l'existence d'une politique industrielle.

Mais il est évident que le mode d'intervention des pouvoirs publics, de l'Etat en particulier, doit tenir compte de la pluralité **des acteurs impliqués**. La réussite industrielle allemande tient à des options politiques et un consensus de la société autour de son industrie et de quelques choix forts, à l'instar d'une politique de prix énergétique favorisant les entreprises ou de la préférence des entreprises allemandes pour des fournisseurs allemands.

Pour l'Allemagne, il faut signaler le rôle majeur joué par les instituts Fraunhofer. Ces soixante-sept instituts spécialisés qui emploient environ 25 000 personnes, couvrent l'ensemble des domaines de l'industrie, de la métallurgie à la chimie en passant par l'électronique, la médecine, l'environnement, l'énergie, le bâtiment, les transports, etc. Les branches professionnelles sont les partenaires clés du dispositif. À la demande des entreprises, les instituts Fraunhofer peuvent créer pour une durée de 3 à 5 ans, une alliance sur un sujet de R&D. Cette alliance regroupe des universitaires et des industriels avec le soutien de l'Etat fédéral et des *Länder* concernés. Les financements publics peuvent atteindre 50 % d'un projet validé et surtout, sont assurés pour toute sa durée. Mais, en moyenne, les deux tiers du financement proviennent des entreprises²⁶.

²⁵ <https://lvsl.fr/gabriel-colletis-la-mondialisation-montre-quelle-est-tout-le-contraire-dun-processus-heureux/>

²⁶ <https://www.connexion-emploi.com/fr/a/les-instituts-fraunhofer-allemands-un-modele-pour-la-recherche-en-france>

2. La notion d'Etat-stratège : stratégie et rôle de l'administration

L'expression « *Etat stratège* » peut renvoyer à la tendance de la politique industrielle française à se concentrer sur les acteurs plutôt que sur les territoires et les « *systèmes industriels* ». Par ailleurs, elle pose deux questions fondamentales :

1 *Quelle stratégie adopter et quels secteurs prioriser ?*

Dans le cadre de la programmation 2014-2020, l'UE a par exemple demandé aux régions d'élaborer des « *stratégies de spécialisations intelligentes* ». L'idée de se concentrer sur leurs points forts présente néanmoins des limites :

- elle peut rendre un territoire vulnérable à la conjoncture en le spécialisant trop, en n'offrant pas suffisamment de possibilités de passerelles pour l'emploi entre secteurs ;
- elle ouvre le risque de se tromper dans les priorités, à l'image du tropisme français pour les hautes technologies et de la confusion souvent opérée entre « *montée en gamme* » et « *haut de gamme* », au détriment des activités « *moyen de gamme* », indispensables au tissu industriel.

2 *Quelle articulation entre les politiques industrielles de l'État et des collectivités territoriales ?*

La réforme future des pôles de compétitivité devrait apporter des réponses sur ce point. Le rôle stratégique de l'Etat reste indispensable pour **accompagner les mutations du secteur productif** vers le modèle de développement souhaité²⁷. A titre d'exemple, l'économie américaine du numérique a été rendue possible grâce à des investissements et des décisions publiques prises par le ministère de la défense il y a plusieurs décennies, puis les instituts de recherche qui ont permis l'émergence d'Internet.

De même, l'action de l'Etat peut permettre de **faire émerger des filières non encore structurées**, qui répondent aux enjeux des transitions écologiques ou numériques, à l'image du véhicule électrique ou encore de la médecine personnalisée. Des programmes de recherche publics peuvent impulser des solutions à l'intersection de plusieurs secteurs (comme la robotique, les objets connectés et internet)²⁸.

Enfin, les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour favoriser le développement d'une industrie fondée sur des technologies nouvelles (fabrication additive, nouveaux matériaux, continuité numérique, etc.). La stratégie de l'Etat, en matière industrielle, ne devrait pas se limiter à un objectif de développement économique et de maximisation de la croissance. Il s'agit également de déterminer les secteurs stratégiques auxquels porter une attention particulière : par exemple les savoir-faire dont la maîtrise présente un intérêt sur le plan de la souveraineté et du bon fonctionnement du pays.

La création du **Fonds stratégique d'investissement (FSI)** en 2008, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, s'inscrit dans cette logique sectorielle et verticale, amplifiée par la « *politique industrielle de crise* ». La vocation de cet instrument est d'apporter « *une réponse par les pouvoirs publics aux besoins en fonds propres d'entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française* ». Depuis sa création, le FSI a pris ou récupéré des participations minoritaires dans une trentaine d'entreprises, principalement industrielles²⁹.

²⁷ <https://competitivite.gouv.fr/la-politique-des-poles/les-poles-de-competitivite/qu-est-ce-qu-un-pole-de-competitivite-663.html>

²⁸ <https://www.ademe.fr/lademe/priorites-strategiques-missions-lademe/contrat-dobjectifs-etat-ademe>

²⁹ <https://www.ifrap.org/emploi-et-politiques-sociales/fsi-et-bpi-le-temps-des-resultats>

L'Agence des participations de l'Etat assure toujours le contrôle par l'Etat de plusieurs entreprises industrielles d'importance stratégique (EDF, SNCF, Areva) et la gestion d'importantes participations dans quelques autres (Safran, GDF-Suez, Renault)³⁰.

Il lui est cependant régulièrement fait remarquer sa gestion patrimoniale des participations publiques, au détriment de leur usage comme d'un véritable outil de politique industrielle. Une préoccupation qui se traduit dans les quatre objectifs de la doctrine de l'Agence des participations de l'Etat depuis 2014, à savoir : **Les filières et territoires et l'urgence d'un ancrage cohérent.**

Les filières sont des éléments importants de la politique industrielle en France pour analyser et élaborer des actions stratégiques en s'intéressant aux relations économiques des entreprises, leurs interactions. Elles permettent aux pouvoirs publics d'orienter la politique économique aux échelles régionale et nationale, de valoriser les potentialités, d'identifier et de lever les blocages existants en faveur de la nécessaire montée en gamme des produits industriels articulés avec les services. Les filières contribuent enfin à mieux orienter l'effort d'investissement dans la recherche et l'innovation.

La filière est un outil d'intervention publique à travers la création du conseil national de l'industrie (CNI) et des quatorze Comités stratégiques de filières (CSF) qui installent des plateformes de concertation entre les acteurs et des politiques incitatives. Aujourd'hui, la volonté d'un nouvel élan industriel implique d'associer les territoires aux filières, en coordination de tous les acteurs du développement économique et social : pouvoirs publics, entreprises, universités, pôles de compétitivités, élus, représentants des salariés, etc. Le contexte régional devient un levier incontournable³¹.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a renforcé les compétences régionales dans la définition des orientations en matière de développement économique, de financement, de recherche, de formation, d'université, de centre technique, en lien avec le réseau d'entreprises. Et pour ce faire, l'élaboration d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) pour trois ans, constitue un socle qui peut être et se veut être un point d'appui commun à tous les acteurs. Les nouveaux espaces urbains sont les grands gagnants de cette nouvelle articulation entre systèmes productifs et territoires, fortement marquée par le processus de mondialisation³².

Cette politique d'attractivité recherchée par les territoires a son revers. Le risque d'une polarisation de l'activité et de la richesse peut devenir contreproductif au niveau national, avec des zones plus développées en termes de recherche, de grandes écoles, d'investissement, de capacités technologiques alors que d'autres territoires s'enfoncent dans une spirale d'activités que l'Insee qualifie de « *grises* », avec un sous-emploi élevé et durable dans des zones délaissées. Il appartient aux collectivités de mobiliser avec l'appui de l'Etat, les outils de l'aménagement du territoire, en particulier des instruments de sa planification comme les schémas de cohérence territoriale (SCOT). La recherche de synergies autour d'entreprises d'excellence (aéronautique en Occitanie, agro-alimentaire en Bretagne...) est pertinente, mais ces politiques d'attractivité doivent en intégrer en amont toutes les dimensions, afin de garantir le territoire à ses différentes échelles, contre les risques inhérents à une trop forte polarisation.³³

³⁰ <https://www.economie.gouv.fr/agence-participations-etat/notre-mission-statement>

³¹ <https://www.conseil-national-industrie.gouv.fr/>

³² <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/loi-portant-sur-la-nouvelle-organisation-territoriale-de-la-republique-notre>

³³ <https://www.cget.gouv.fr/actualites/developpement-economique-l-attractivite-territoriale-se-porte-bien>

Ces outils d'aménagement, notamment dans les métropoles, **doivent permettre de mieux intégrer l'activité productive dans les politiques d'aménagement de long terme** comme les infrastructures, par exemple en rénovant et préservant les zones d'activité, ou en réservant du foncier à proximité des voies de communication.

C'est aussi une occasion de rééquilibrer les territoires en préservant de l'espace pour l'industrie dans les zones où se polarisent les richesses, puisqu'elles en sont souvent chassées par l'augmentation du prix du foncier. Le risque d'un creusement des inégalités territoriales peut être un frein à une industrie forte en France.

La notion d'attractivité comme celle de compétitivité des territoires devraient tenir compte également d'un besoin de cohérence national et européen. La question d'une volonté de réindustrialisations des territoires est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux posés aujourd'hui. Le rapport de l'innovation, de la formation professionnelle initiale et continue sont des axes prioritaires à la dynamique de développement industriel et d'emploi au niveau des territoires et des entreprises.

La **multiplication d'écosystèmes territoriaux « autonomes »** rend encore plus indispensable de développer de puissants instruments de solidarité entre territoires, de services publics, de lieu d'élaboration et d'échange et de démocratie sociale avec tous les acteurs.

B. Les territoires acteurs et/ou objets des politiques industrielles

1. Des territoires avec une masse critique suffisante

De la même manière que seules les rues puissamment commerçantes attirent les chalands, les entreprises industrielles naissent et survivent dans les espaces où existent déjà plusieurs de leurs homologues. De la même manière qu'une rue commerçante meurt progressivement au fur et à mesure que ses vitrines sont remplacées par des banques ou des agences immobilières, une activité industrielle s'étiolle puis meurt au rythme de la fermeture des entreprises qui la réalisaient.

Si l'entreprise industrielle d'hier, qui était fondée sur la fabrication en grande série de produits standardisés, pouvait s'implanter dans des lieux excentrés dont la main-d'œuvre bon marché l'attirait, l'entreprise industrielle d'aujourd'hui ne peut vivre que si elle est alimentée par un terreau constitué de services de recherche publics et privés, d'instituts de formation publics et privés, de main d'œuvre qualifiée, de bureaux d'étude spécialisés, de rencontres informelles, etc...

2. Des territoires avec une spécialisation industrielle

Mais la masse critique ne suffit pas en elle-même, elle doit être accompagnée d'une spécialisation industrielle. Il semble que les territoires qui bénéficient aujourd'hui d'un développement industriel cumulent la masse critique dont nous traitons précédemment et une spécialisation sectorielle définie.

Il faut toutefois faire une distinction entre les activités industrielles mobiles et non mobiles. Les premières suivent le déplacement des coûts de production (c'est le cas de la confection qui se déplace en fonction de l'évolution des salaires). Il s'agit en général d'activités qui requièrent peu de capital fixe

et des compétences assez génériques facilement disponibles (cas par exemple de *Call Centers* et de services informatiques).

En revanche, les secondes, dites non mobiles, mobilisent d'importantes ressources en équipements et en compétences spécifiques qui les attachent à un territoire et qui rendent les entreprises moins sensibles aux variations des politiques fiscales ou même des différences de coûts salariaux dès lors qu'ils sont compensés par une productivité globale plus élevée. C'est le cas de l'électronique à Grenoble, du pneumatique à Clermont-Ferrand, de la mécanique à Saint-Etienne, de l'aéronautique à Toulouse. L'Île-de-France elle-même connaît cette spécialisation dans ses sous-bassins industriels, plateau scientifique en Essonne, traitement de l'image en Seine-Saint-Denis, etc.

Autour de cette spécialisation sectorielle se développe une culture spécifique, faite de savoir-faire technique et de pratiques comportementales : relation au produit faite de respect et de fierté, soin de la qualité, relations respectueuses entre professionnels au sein de l'entreprise, relations gagnant/gagnant des entrepreneurs entre eux, relations sociales convenables dans les entreprises, hiérarchie salariale locale valorisant les professions industrielles, etc.

Cette culture industrielle est transversale à l'ensemble des produits industriels, mais elle devient concrète si elle est attachée à un secteur de production particulier, qui confère localement une noblesse à ceux qui exercent leur métier dans cette industrie.

La continuité d'une spécialisation sectorielle ne va pas de soi, elle est fragile. A titre d'exemple, la machine-outil, qui a été importante autour de Saint-Etienne, a presque disparu sous l'effet d'une pluralité de facteurs :

- le manque de capitaux pour faire face à de soudaines évolutions technologiques ;
- le non remplacement de dirigeants de PMI qui avaient fait la reconstruction de l'après-guerre ou le parachutage de directeurs plus financiers qu'industriels ;
- une idéologie affirmant que l'avenir ne serait plus dans l'industrie, mais dans les services et les technologies de communication (Internet), et qu'on pourrait conserver les bureaux d'études sans garder la fabrication ;
- les prétendues politiques industrielles affirmant que la machine-outil serait désormais l'affaire des Allemands et des Italiens, en échange de quoi nous aurions l'aéronautique.

En conséquence, des PMI ont fermé, rendant disponibles de nombreux travailleurs qualifiés ; les entreprises restantes n'ayant donc aucun mal à recruter ces qualifications, on a cessé de former des jeunes à ces savoir-faire. Et le savoir-faire s'est perdu.

3. Des territoires qui disposent d'une structuration de leurs transports internes

Cette masse critique ne peut être atteinte que par une structuration des transports internes au territoire. L'image de structuration ancienne en étoile autour d'un centre doit toutefois céder à la place à une structuration en réseau innervant l'ensemble du territoire concerné. Ainsi l'Île-de-France perçoit la nécessité d'investir lourdement pour développer ses liens transversaux. Il en est de même pour la région Auvergne Rhône-Alpes aspire à des échanges qui échappent au goulet lyonnais.

Parmi les Régions de France, plusieurs n'ont pas une dimension suffisante pour jouer un rôle équivalent à celui des Länder allemands, mais il est important de viser le renforcement de leur pouvoir économique.

Le diagnostic de l'industrie française issu des Etats Généraux de l'Industrie montre que « *le recul de l'emploi industriel dans l'ensemble de la population active touche davantage la France que la plupart des autres pays européens et que d'un point de vue territorial, le recul de l'emploi industriel affecte plus particulièrement la région Grand Est, alors que l'Occitanie et Aquitaine sont en croissance en termes d'activité et d'emploi industriel* ». Sans préjuger de l'avenir, il nous semble que plusieurs territoires disposent dès à présent des facteurs pour être des acteurs industriels territoriaux : l'Île-de-France naturellement, l'ensemble auvergne-rhône-alpin constitué par Lyon – Saint-Etienne – Grenoble et Clermont-Ferrand, l'Occitanie autour de Toulouse. Les Hauts de France, dont le dynamisme est grand, pourrait les rejoindre s'il parvient à définir une sectorisation industrielle qui lui manque aujourd'hui.

C. La dimension européenne

La nécessité d'une action industrielle plus structurée au niveau européen est régulièrement mise en avant. L'Europe constitue un échelon pertinent pour atteindre la masse critique nécessaire afin de développer des projets de haut niveau et peser dans les évolutions économiques internationales.

L'ensemble des pays européens doit aujourd'hui faire face à un mouvement de désindustrialisation, ce qui soulève des interrogations sur les orientations de politique économique prises au niveau européen. Si plusieurs succès peuvent être mis au compte de l'Europe, à l'image de l'émergence de véritables filières continentales dans les domaines spatial et aéronautique, l'ambition européenne peine à se concrétiser dans beaucoup d'autres secteurs.

La stratégie de Lisbonne, dont l'ambition était de faire de l'Union européenne la première économie de la connaissance au monde, est restée très loin de ses objectifs, de l'aveu même de la Commission européenne. En effet, alors qu'elle prévoyait d'affecter au budget de la recherche 3 % de son PIB, l'UE dans son ensemble n'y a consacré que 2 % environ en 2016.

La mise en place d'une véritable politique industrielle européenne s'est heurtée jusqu'à aujourd'hui, à plusieurs écueils : influence des traditions économiques anglo-saxonnes, prévalence du principe de concurrence libre et non faussée, concurrence industrielle intra-européenne, intérêts particuliers des Etats, dépenses en recherche et développement des entreprises insuffisantes, ...³⁴

L'Europe a privilégié la protection des consommateurs à celle des producteurs, face à d'autres ensembles économiques qui ne jouent pas le même rôle et n'appliquent pas les mêmes règles, créant ainsi des distorsions de concurrence entre acteurs européens et étrangers sur des questions de régulations bancaire, énergétique ou climatique.³⁵

Cette priorité accordée à la concurrence notamment à travers la libéralisation de différents marchés intérieurs, a aussi favorisé la compétition entre Etats et acteurs économiques de l'espace européen au détriment de logiques de coopérations, avec des effets négatifs sur le tissu productif.³⁶ De ce fait, l'économie européenne apparaît aujourd'hui déséquilibrée.

La polarisation de l'activité manufacturière autour de l'Allemagne fragilise les grandes économies généralistes comme celles de la France, l'Italie ou l'Espagne. La politique monétaire contribue

³⁴ <https://www.touteurope.eu/actualite/l-industrie-europeenne-un-secteur-a-defendre-dans-la-competition-mondiale.html>

³⁵ <https://www.touteurope.eu/actualite/concurrence-deloyle-comment-l-union-europeenne-se-defend-elle-face-aux-pays-tiers.html>

³⁶ <https://www.touteurope.eu/actualite/la-concurrence-dans-l-union-europeenne.html>

également à ces déséquilibres. Dans une étude, le FMI a ainsi relevé que la politique de l'euro fort favorisait les économies exportatrices peu sensibles aux prix, telles que celles de l'Allemagne. Ce constat pose la question de la politique monétaire européenne, en particulier des priorités politiques de l'Eurogroupe et de la BCE, ainsi que de la marginalisation du Parlement européen sur ce sujet. Il soulève également la question du développement de fonds européens existants, dédiés à certaines problématiques : emploi, qualification, recherche, grands équipements...³⁷

Depuis le début des années 2010, et face aux effets de la crise financière, une prise de conscience des problèmes s'opère. La Commission européenne a consacré une communication à ce sujet en septembre 2017. Dans son projet de conclusions sur la stratégie européenne pour la compétitivité, la croissance et l'innovation du , la présidence du conseil de l'Union européenne « *appelle à une politique industrielle globale qui fasse le meilleur usage des opportunités offertes par la transition énergétique et l'économie circulaire et aille de pair avec une politique énergétique et climatique européenne cohérente, avec pour objectif de créer une base industrielle européenne solide, efficiente dans son utilisation des ressources et compétitive, tout en apportant des réponses à la problématique des coûts élevés de l'énergie, en particulier pour les industries à forte intensité énergétique.* » On est encore loin de la concrétisation de cette ambition qui suppose de franchir encore des étapes décisives.³⁸

D. L'importance des groupes et leur rôle dans l'industrie

La multiplication des groupes d'entreprises depuis le début des années 90 a été motivée par des transformations profondes des modes de production et facilitée par la libéralisation des mouvements de capitaux, amorcée dans les pays anglo-saxons au cours des années 70, et commencé en France dans la deuxième moitié des années 80. Les grands groupes se sont alors développés tout en recomposant leurs modes de production. Une nouvelle organisation de la production a émergé : l'entreprise en réseau sous forme d'une nébuleuse de sociétés où s'articulent depuis la maison mère les actions des filiales et des sous-traitants³⁹.

Les grands enjeux sont la recherche développement et l'innovation, les coûts de production, l'articulation entre conception-innovation- fabrication, le financement et le pouvoir des actionnaires. Cette stratégie pèse d'une part, de plus en plus durement sur la sous-traitance industrielle, et d'autre part se situe dans une recomposition progressive des rapports de force mondiaux.

La pression des normes de rentabilité imposées par les marchés financiers a contraint la stratégie industrielle des grands groupes, notamment ceux cotés en bourse, vers une logique de court terme qui s'oppose à l'horizon long du projet industriel⁴⁰.

Dans la recomposition des schémas productifs mondiaux où les groupes ont une stratégie mondiale, la désindustrialisation du territoire français risque de s'accroître. Depuis quelques années, la concurrence des pays émergents s'exerce dans de nombreux domaines à haute technologie (aéronautique, trains à grande vitesse, énergie nucléaire, énergie alternative, ...). Les multinationales

³⁷ <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2017/07/27/2017-external-sector-report>

³⁸ <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/11/30/a-renewed-eu-industrial-policy-strategy-council-adopts-conclusions/>

³⁹ <https://zevillage.net/future-of-work/le-travail-en-reseau-innovation-des-entreprises-gagnantes/>

⁴⁰ <https://journals.openedition.org/rei/4982#tocto1n1>

ont choisi une stratégie de mondialisation qui conduit à une implantation renforcée dans les pays émergents de filiales et de sous-traitants, ainsi que le recours aux sous-traitants locaux.

Une telle démarche peut introduire une logique qui échappe au contrôle du groupe et à la volonté des états nationaux européens. En effet dans le développement des grands groupes, l'équilibre sera-t-il maintenu entre recherche et conception (cœur du métier) et fabrication (souvent répartie entre filiales et sous-traitants). Malgré un pilotage exigeant du groupe, ce modèle pourrait basculer au service des concurrents. Un risque réel d'éclatement et de démantèlement pourrait alors voir le jour. D'autant que le développement d'industries de pointe dans plusieurs pays et le dynamisme des stratégies industrielles dans les pays émergents peuvent aboutir à la fin de l'hégémonie occidentale⁴¹.

Les grands groupes offrent une structure solide et un potentiel de développement du tissu productif sur le territoire français et européen, entraînant dans leur orbite nombre de PME et ETI. La logique de long terme qui doit présider aux choix techniques et stratégiques. La préoccupation de garder une production sur le territoire national ou régional est aussi la leur, tant il est vrai que l'émulation entre recherche, conception, et production nécessite une proximité pour s'épanouir. Dans cette perspective l'emploi et les compétences doivent être préservés. Néanmoins les grands groupes ne peuvent s'affranchir de la pression des cours de bourse. Il en résulte que leur stratégie se situe dans un cadre mondial. Toutefois pour remplir leur mission industrielle, certains grands groupes montrent une voie constructive en différenciant les activités à vocation territoriale tournées vers le marché intérieur qui ne donne pas lieu à délocalisation et les activités immergées dans la concurrence internationale qui sont amenées à s'implanter aussi dans d'autres régions du monde (zone dollar, pays émergents proche des marchés en croissance mais aussi à bas coût de main d'œuvre). Ainsi résistent-ils à ce que la logique financière s'impose sur tous les segments de leur production. Ils gardent sur le territoire national un noyau d'activités stabilisatrices tant financièrement qu'économiquement. La crise économique engendrée par la crise sanitaire due au coronavirus imposera nous semble-t-il une redéfinition des stratégies industrielles des grands groupes.

⁴¹https://www.acstrasbourg.fr/fileadmin/pedagogie/histoiregeographie/Ressources_lycee_2019/Ressources_1ereG_2019/Geographie_1ereG_2019/th2_production/Corinne_Messmer_GEO-Th2-Esp_productifs_14141.pdf

III. LES POLITIQUES INDUSTRIELLES EN FRANCE JUSQU'EN 2000

La suppression du Commissariat Général au Plan le 27 octobre 2005, année de son sixtième anniversaire, semble sonner le glas des politiques industrielles en France. Il n'en est cependant rien car à la même période paraissent un certain nombre de rapports sur les actions de l'Etat possibles en la matière : le rapport de Jean-Louis Beffa en 2004, prise de position du Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire pour une « *conduite d'une nouvelle politique industrielle* » en septembre 2004.

Les politiques ne sont pas en reste. Pour Dominique Strauss-Kahn, « *la politique industrielle n'est pas à ce jour une compétence communautaire ; les seuls éléments de politique européenne relèvent du droit de la concurrence. [...] Car l'Europe ne peut se résigner à une désindustrialisation progressive : c'est dans l'industrie que réside le potentiel de croissance de demain. Même dans une économie dominée par les services, les gains de productivité proviennent de l'industrie* ». Xavier de Villepin va dans le même sens en déclarant que « *les pouvoirs publics sont aujourd'hui décidés à mettre en œuvre dans un contexte budgétaire difficile une politique industrielle européenne jugée trop restrictive* ». Pour lui, « *la renaissance d'une politique industrielle ne doit pas être la marque d'un retour en arrière, mais la prise de conscience de l'importance du maintien de l'industrie dans notre société. Les initiatives actuelles n'ont pas pour but la mise en place d'une forme d'économie mixte, mais de permettre la conversion du modèle économique et social des pays d'Europe vers plus de modernité* ».

L'historien Jean-François Eck⁴², dans une publication scientifique publiée en 2006, plaide pour le retour d'une régulation administrée. « *Depuis le début des années soixante-dix, pour des raisons pour lesquelles il semble superflu d'insister, la régulation a été dans les pays industrialisés occidentaux, prioritairement au marché. [...] Pourtant la régulation concurrentielle n'a pas conduit à des résultats réellement convaincants. Le creusement des inégalités, entre les catégories sociales, les régions, les Etats, la multiplication des crises, les excès de la spéculation boursière, les incertitudes de la croissance sont autant de raisons qui plaident pour la réintroduction d'une certaine dose de régulation administrée* ».

A. La politique industrielle, du XVIIe siècle à 1945

1. Aux origines de la politique industrielle en France : le « *colbertisme* »

L'œuvre de Colbert a été instrumentalisée dès sa mort sous le nom de « *colbertisme* ». Ce « *mot-valise* » selon l'expression de l'historien Denis Woronoff⁴³, a été utilisé pour dénoncer l'interventionnisme de l'Etat dans l'économie, et plus précisément dans l'industrie. Le « *colbertisme* »

⁴² ECK Jean-François, « L'historiographie économique face aux enjeux du présent », in : BARCELIAS Carlos, CHASTAGNARET Gérard, ESCUDERO Anotnio (éds), *La Historia economica en Espana y Francia (siglos XIX y XX)*, Universtad de Alicante, Casa Velasquez, 2006, p. 547.

⁴³ WORONOFF Denis, « Une France « *colbertiste* » ? Quelques remarques sur les politiques industrielles en longue durée », in : KHARABA Ivan, DALMASSO Anne, MIOCHE Philippe (dirs et al.), *Politiques industrielles d'hier et d'aujourd'hui en France et en Europe : actes du colloque organisé par l'Académie François Bourdon, Le Creusot, Dijon : Presses universitaires de Dijon, 2009, pages 9-23.*

est utilisé aussi bien par ceux qui critiquent depuis trois siècles cet interventionnisme que par ceux qui défendent la position du patriotisme économique français ou européen.

Néanmoins, l'action de Colbert n'a rien à voir avec tout cela. L'œuvre de Colbert, qui rend cohérent un ensemble de mesures déjà prises avant lui, a comme objectif de rendre le Royaume de France le plus puissant possible dans le concert (politique) des nations. La puissance du Royaume se définit par sa population, par son armée et par son économie. **Colbert constate que l'industrie est naissante, l'initiative privée défailante, l'intérêt particulier domine. Seul l'Etat est à même de l'emporter.** Son action va donc se décliner en trois axes principaux : protéger, réglementer et privilégier.

Protéger. – Colbert applique une politique douanière favorisant les matières premières nécessaires aux fabriques et les exportations des produits manufacturés français tout en pénalisant les importations de produits manufacturés étrangers. Il harmonise le marché intérieur français jusque-là hétérogène en créant les « *cinq grosses fermes* » et en unifiant le régime douanier intérieur. Il favorise également la circulation des biens et denrées en réduisant les péages. Cette politique de protection n'est donc pas seulement une vocation économique mais elle s'inscrit également dans un processus plus large d'**unification du territoire national sur des normes définies par l'Etat** et non les coutumes.

Réglementer. – La réglementation colbertiste vise à répondre aux défaillances des fabricants français en matière de qualité, qui ne peuvent à l'époque rivaliser avec les produits étrangers. Cette question n'est en effet pas centrale dans leurs préoccupations, soit par ignorance, soit par indifférence, soit par volonté de fraude. Partant du principe que « *la qualité fait le débouché* » et constatant que le marché national est trop étroit, Colbert dirige son action **pour produire mieux des produits de haut de gamme en réglementant les secteurs porteurs de l'époque**, textile et luxe. La réglementation et l'administration qui sont créées à cet effet à travers le corps des inspecteurs des manufactures sont destinées à contrôler la qualité tant sur le produit fini que sur les méthodes de fabrication, ce qui explique la précision des règlements comme celui de 1669. Ce qu'on a appelé « *la généralisation des corporations* », terme impropre pour qualifier en France les communautés de métiers, procède du même souci de mieux encadrer les productions en unifiant l'organisation et les règles de fonctionnement des « *jurandes* ».

Privilégier. – Conscient que l'application de normes risquant de nuire à la créativité, conscient également qu'il faut **susciter le cercle vertueux de l'innovation**, l'Etat doit donner les moyens aux plus entrepreneurs. L'Etat doit donc soutenir les manufactures royales, qui ne sont pas des fabriques publiques mais bien privées. Les aides sont de plusieurs types : **subventions** et **prêts, aides en nature** (immeubles, terrains), **exemptions de taxes** (gabelle, taille) et **obligations** (corvées, milice) pour les personnels. Pragmatique, le ministre exempt les manufactures royales des juridictions des communautés de métiers, permettant ainsi de créer les conditions juridiques favorables au changement et évolution techniques. Ce pragmatisme réside également dans la concession de monopole local ou national de vente de leur production pour une période de vingt ans reconductible, condition nécessaire pour innover, et naturaliser des techniques importées par des spécialistes venus de l'étranger. **Le Royaume de France pratique allègrement le transfert de technologies à son propre profit.** Enfin, la création des « *manufactures du Roi* », dirigées ou déléguées par les pouvoirs publics, sont destinées à fabriquer des produits d'excellence pour la Cour et les Grands mais également être une vitrine de prestige du Royaume tout en diffusant le goût et l'art du luxe.

On le voit donc, Colbert, en bon héritier de Montchrestien⁴⁴ et Jean Bodin⁴⁵, a su user de pour fournir au Royaume de France les éléments concourant à sa puissance dans le domaine économique. L'œuvre

⁴⁴ MONTCHRESTIEN Antoine, *Traité d'économie politique*, 1616.

⁴⁵ BODIN Jean, *Les six Livres de la République*, 1581.

de Colbert est une première réponse des pouvoirs publics pour tenter de résoudre des enjeux économiques de développement de l'industrie, de répondre aux défauts d'investissements et d'encourager l'innovation. Mais cette œuvre ne peut se comprendre non pas dans le cadre d'une efficacité économique au sens strict mais bien de répondre aux enjeux politiques d'affirmation de la puissance française en Europe et hors d'Europe.

2. Du XVIIIe siècle à 1945 : entre libéralisme et interventionnisme

1750 est une année charnière en France. Alors que le discours libéral est totalement inaudible avant cette date, un basculement idéologique s'opère dans la société avec des effets dans l'appareil d'Etat. Cette période se caractérise à la fois par la critique de plus en plus acerbe du dirigisme d'Etat mais aussi de la dissociation de la figure de l'entrepreneur et du négociant du manufacturier et du fabricant, les premiers ne voulant pas être assimilés aux seconds. Cette dissociation est mue par le fait de ne pas vouloir être soumis au tracasseries des règlements et contrôles. Même si dans les milieux politiques, le libéralisme progresse, le milieu des fabricants souhaite quant à lui un libéralisme tempéré, résumé dans la formule de Lesage cotonnier de Bourges adressée à l'intendant du commerce Montaran en 1786 : « *Laissez-nous faire, protégez-nous beaucoup* ». Cette ambivalence est constante entre la fin du XVIIIe siècle et le milieu du XIXe siècle entre les acteurs économiques et l'Etat, entre une liberté d'entreprendre et une volonté de contrôle des ateliers et des institutions de commerce afin d'éviter le démantèlement pur et simple de toute norme et d'implosion du milieu manufacturier. Jean-Antoine Chaptal, Ministre de l'Intérieur de 1800 à 1804, chargé entre autres des Arts et Manufactures, écrit dans son livre *De l'industrie française* publié en 1819 qu'un « *gouvernement qui veut diriger l'industrie sort des limites de son raisonnement* ». A l'égard des manufactures gérées par l'Etat, il ajoute que « *le gouvernement qui exploite pour son propre compte un genre quelconque d'industrie agit constamment contre ses intérêts et ceux de la nation : ses agents ne peuvent pas rivaliser d'économie avec les particuliers ; les produits qu'ils livrent au commerce sont plus chers sans être meilleurs* ». Il voudrait ainsi que « *le manufacturier ait la liberté de travailler comme il veut et ce qu'il veut et disposer à son gré du produit de son travail* ». Bien qu'opposé à l'intervention de l'Etat, il n'est pas opposé à ce que celui-ci exerce « *une influence sur l'industrie* ».

L'intérêt de l'Etat pour l'industrie se manifeste cependant par les institutions qui ont été amenées à gérer celle-ci entre la fin du XVIIe siècle et le milieu du XIXe siècle. Alors que le Contrôleur général des Finances avait les arts et manufactures dans ses attributions, à l'exception des établissements fournisseurs de la Marine royale qui relevaient du Ministère de la Marine, la Révolution fait transférer ceux-ci au Ministère de l'Intérieur. Après de nombreuses vicissitudes lors de la période révolutionnaire, Chaptal fait fusionner les divers conseils créés durant cette période en un Conseil général des Manufactures en 1810 puis d'un Ministère des Manufactures et du Commerce de 1812 à 1814. Durant tout le XIXe siècle, l'industrie oscille entre le Commerce ou l'Agriculture, le Commerce et les Travaux publics. Le régime de Vichy est le premier à créer un Ministère de la Production industrielle. Durant toute cette période, ce sont les intendants puis le corps préfectoral qui relie l'Etat dans l'application d'une politique industrielle, même si celle-ci est peu connue si on compare leur action avec celle des inspecteurs des manufactures, des ingénieurs des Mines et des ingénieurs des Ponts et Chaussées. En fonction des corps et de leur héritage, ces ingénieurs font preuve soit d'une attitude très libérale vis-à-vis des industriels si ceux-ci respectent la réglementation en vigueur, soit d'une attitude plus contraignante en matière de méthodes de production. L'appareil économique de l'Etat reste à ce jour mal connu et mériterait des recherches approfondies, notamment à travers les biographies de Colbert, Clémentel, Tolosan ou Claude-Anthelme Costaz pour n'en citer que quelques-uns.

La politique industrielle de l'Etat se caractérise pendant plus de deux siècles à travers trois axes, et ce malgré les changements de régime qui émaillent la vie politique française entre 1750 et 1945 : protéger, contrôler et prendre en charge, soutenir.

Protéger. – La première action de l'Etat se caractérise par la **protection de l'industrie française** face à une concurrence jugée mortelle, même dans un contexte libéral. De ce fait, l'Etat utilise les **tarifs ou droits de douanes** pour arriver à ses fins. Pour Chaptal, « *Une bonne législation des douanes protège les arts naissants par la prohibition, pour ne pas les livrer à la concurrence avec les étrangers que lorsqu'ils ont pu réunir tous les degrés. Elle tend à assurer l'indépendance industrielle de la France* ». En 1686, l'Etat, afin de ne pas abandonner la production de laines et de soieries, interdit non seulement l'importation des « *toiles peintes* », mais aussi leur fabrication, leur port et leur usage. L'échec de cette mesure drastique du fait de la contrebande incite l'Etat à développer une industrie nationale dans ce secteur et de protéger celle-ci des importations par le biais de droits de douane représentant 15% de la valeur du produit. Les cinquante ans qui suivent révèlent les enjeux subtils d'une politique douanière entre les différents acteurs et lobbies, tout en conciliant un impératif de faire progresser la production cotonnière « *sous la pression mais pas à l'abri* » et que les revenus du Trésor public ne nuisent pas à la stratégie industrielle. L'enquête sur les fers lancée en 1828 par le Ministère du Commerce et de l'Industrie montre bien la difficulté de l'Etat à **gérer des intérêts divergents** entre des maîtres de forge partisans d'un protectionnisme dur, les constructeurs mécaniciens et fabricants d'outils qui demandent à avoir accès aux fers, fontes moulées et aciers étrangers pour avoir la possibilité de produire à qualité égale face aux Britanniques, les consommateurs productifs qui souhaitent s'équiper de machines sans se ruiner. Mais l'Etat est également capable de véritable « *coups d'Etat douaniers* » **contre ses propres acteurs économiques, afin de forcer et accélérer la modernisation de l'économie.** Ainsi, suite au traité de libre-échange de 1860 avec la Grande-Bretagne, la part globale des exportations françaises augmente notablement mais cela n'empêche pas le désarroi de certains acteurs économiques, l'effondrement de certains secteurs (bois, métallurgie) – y compris dans les territoires récemment annexés (Savoie et Nice) – et le maintien d'autres secteurs (ganterie, soierie). La crise née dans les années 1860 ne se clôture qu'en 1892 avec le tarif Méline.

Contrôler et prendre en charge. – L'Etat est le **protecteur des ressources rares ou très convoitées** (bois, fer, eau comme source d'énergie). De ce fait, un certain nombre de secteurs industriels sont sous le contrôle direct de l'Etat, même si leur gestion est confiée à des entrepreneurs privés. Les secteurs de l'extraction houillère et la sidérurgie constituent des branches largement à la tutelle de la puissance publique. L'arrêt du 14 juillet 1744 et la loi du 21 avril 1810 organise l'emprise de l'Etat sur le domaine minier en fixant les limites de la propriété privée « *du dessus et du dessous* », des modalités d'obtention des concessions, de leur durée, de leur transmission et des modalités de contrôle par les agents de l'Etat. L'Etat gère également et arbitre l'utilisation du bois, du minerai et d'eau nécessaire dans plusieurs industries. Ainsi l'ordonnance du 9 août 1723, complétée par la loi minière de 1810 organise l'implantation de l'activité minière et de transformation du minerai (forges, hauts-fourneaux) permet à l'Etat d'arbitrer les demandes en associant échelon national et local, populations locales. L'Etat a un rôle de préservation des ressources locales en évitant que les besoins en énergie thermique ne viennent pas remettre en cause les équilibres locaux, en particulier en matière de consommation domestique de matières premières. Les usines sidérurgiques relèvent également du **principe régalien de la permission**. Elles doivent se conformer à la législation sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes. L'Etat exerce un droit de veille sur le risque de pollution industrielle, notamment en milieu urbain. L'Etat ne cherche pas à interdire l'installation d'usines en ville mais à les rendre compatibles avec leur environnement. Sous l'impulsion du Corps des Mines, fort d'avoir obtenu la compétence en matière de sécurité des machines à vapeur, la priorité est donnée à l'emploi en encourageant une multitude d'activités. **L'implication du Corps des Mines** soulève même des débats

au sein de la Chambre des députés en 1874. « *Les ingénieurs des Mines étaient destinés à devenir une sorte d'Etat-Major scientifique de l'industrie. Sans doute cette conception était admissible à une époque où l'industrie avait besoin pour ses débuts d'une protection constante, en présence du merveilleux développement de l'industrie moderne. Il serait souverainement téméraire de la part des ingénieurs de l'Etat d'offrir des avis à des exploitants pour la plupart habiles et expérimentés* ».

Soutenir. – Le soutien aux entreprises innovantes a été une constante dans la politique industrielle française durant cette période. L'aide financière n'est cependant pas le levier majeur de ce soutien. C'est essentiellement à travers la **commande publique** et le **développement des infrastructures à l'initiative ou à la garantie de l'Etat**. Le plan Freycinet de 1879 entre dans ce type de soutien avec un programme de construction de voies de chemin de fer et de voies navigables d'environ 6 milliards de francs. L'Etat aide les entreprises en naturalisant les meilleures inventions étrangères et en soutenant les chercheurs français ; **espionnage, recrutement de spécialistes étrangers, copies de plans, récupération de modèles, tout est bon pour combler le retard**. Des pans entiers de l'industrie dépendent de ce type d'action : papeterie, machines à vapeur, mécanique textile, sidérurgie houillère. Les libéraux cèdent même le pas quand l'Etat devient un entrepreneur dans le domaine de l'armement. **Pour combler la défaillance des entrepreneurs et de capitaux privés**, l'Etat intervient dès le XVIIIe siècle pour reprendre des fonderie (Fonderie de la Ruelle en 1776) ou des usines (La Chaussade en 1781) et constituer d'établissements publics. A la fin du XIXe siècle débat entre libéraux et interventionnistes n'est pas clos.

La guerre de 1914-1918 marque un tournant. Guerre industrielle par excellence dans un contexte où la France perd une partie de ses mines et usines du Nord et de l'Est, l'intervention étatique en matière d'armement s'impose d'elle-même. Elle combine une mobilisation totale des entreprises et une autonomie renforcée de la profession. Mais dès 1919, l'économie de guerre est abandonnée, la Chambre n'étant pas prête à avaliser un étatsisme quelconque. Le Ministre du Commerce affirme qu'il faut que « *le gouvernement revienne à sa sphère naturelle d'activité* ». Cependant, deux événements majeurs modifient la donne. La loi du 16 octobre 1919 reconnaît la propriété publique de l'énergie des lacs, cours d'eau et marées. L'énergie hydro-électrique entre ainsi dans le régime des concessions. Une société d'économie mixte est créée pour assurer l'équipement du Rhône. Dans le domaine pétrolier, la Compagnie Française des Pétroles est créée en 1924, détenue à 25% par l'Etat. Progressivement, une législation se met en place qui soumet l'importation et l'exportation du pétrole à l'autorisation de l'Etat.

3. Conclusion

La politique industrielle de la France durant deux siècles peut-elle qualifiée de « *colbertisme* » ? Assurément non car l'intervention de l'Etat dans l'industrie a toujours été motivé par un souci de pragmatisme afin de répondre à des défis de circonstances, de pallier les manques d'investissements privés et aux déficiences entrepreneuriales. Le « *colbertisme* » au sens strict a comme objectif de fournir à la France les moyens de sa puissance à travers l'« *économie* » (concept inexistant au XVIIIe siècle). En ce sens, le « *colbertisme* » est plus proche des théories politiques de Montchrestien et de Bodin que de théories planificatrices ou dirigistes telles que nous les avons connues au cours du XXe siècle.

B. 1945-2000 : entre planification et ouverture des marchés

1. 1946-2006 : le Plan, symbole d'un dirigisme d'Etat ?

Le concept de planification économique n'est pas né à la Libération mais il est porté avant-guerre par différents mouvements politiques. Il est à l'origine de la scission entre la SFIO et le PSdF en 1933. Un projet de plan est élaboré par des **hommes politiques de droite et de gauche et des syndicalistes**. Les années trente voient la multiplication de projets sans qu'une application soit faite au niveau de l'Etat. La donne change avec le second conflit mondial.

Le régime de Vichy, créateur du premier Ministère de la Production industrielle, est le premier à mettre en place les instruments de planification de l'économie au sein de l'Etat. Avec la création de la Délégation générale à l'Equipe national (DGEN) en 1941 et la présentation d'un « *Plan de dix ans* » l'année suivante, il vise un rattrapage industriel et technologique, la reconstruction et une urbanisation contrôlée. Ce plan entre cependant dans les pratiques antérieures car il ne prévoit pas de nationalisation mais uniquement des actions pour stimuler, orienter et financer l'investissement privé. A la Libération, la première tranche de ce plan est reprise par le Gouvernement provisoire et la DGEN sert de base au futur Commissariat général au Plan, avec presque les mêmes personnels. **La création du Commissariat général au Plan (CPG) le 3 janvier 1946 par le général de Gaulle fait l'objet d'un consensus national. Rattaché directement au chef de gouvernement,** il est composé de 20% de fonctionnaires et 80% de contractuels. Il est chargé de définir à titre indicatif de la planification économique du pays à travers des plans quinquennaux. Onze plans se succèdent ainsi entre 1946 et 2006.

Pour l'historien Michel Margairaz⁴⁶, le Commissariat général au plan connaît trois phases successives entre 1946 et 1970. Durant ces trois périodes se constitue un outil d'élaboration et de mise en œuvre de politiques industrielles plus ou moins directes mais en exerçant des fonctions différentes au sein d'un jeu d'acteurs lui-même remanié à chaque étape.

2. Le premier plan (1946-1952)

Avec Jean Monnet à sa tête, le Commissariat général au Plan élabore six « *secteurs de base* » dont cinq industriels (houillères, électricité, sidérurgie, ciment, machinisme agricole) auxquels s'ajoutent les transports nationaux. L'objectif est de privilégier les secteurs prioritaires à la reconstruction fournissant les ressources-clé afin d'éviter tout goulot d'étranglement pouvant entraver la croissance générale de l'économie nationale. **Bénéficiant d'un consensus transpartisan et transclassiste, le CPG se dote des outils et moyens nécessaires à conduire une politique industrielle.** Par ailleurs, le CPG se constituant en administration « *de mission* », non concurrente des ministères existants, fait d'elle un lieu de convergence et de construction d'un consensus socio-politique autour de priorités non contestées.

⁴⁶ MARGAIRAZ Michel, « Planification et politiques industrielles des années 1940 aux années 1960 : les trois figures du Plan. », in : KHARABA Ivan, DALMASSO Anne, MIOCHE Philippe (dirs et al.), Politiques industrielles d'hier et d'aujourd'hui en France et en Europe : actes du colloque organisé par l'Académie François Bourdon, Le Creusot, Dijon : Presses universitaires de Dijon, 2009, pages 25-42.

Outils	Acteurs	Caractéristiques
Commissions de modernisation	Tripartite (patronat, CGT, Etat)	Lieu de gestion des programmes sectoriels des entreprises nationalisées Lieu de convergence entre dirigeants, représentants des ministères centraux (Finance) et techniques (Industrie), passage des individus de l'Administration vers les directions nationales des entreprises publiques, présence des Grands Corps
Moyens institutionnels et administratifs	Etat	Contrôle des importations de matières premières et d'équipement Contrôle des prix et des salaires
Moyens financiers	Crédit National Caisse des Dépôts Banque de France	Création monétaire permettant l'effort d'équipement Inflation pour moderniser l'industrie
	Trésor	Création du Fonds de Modernisation et d'Equipement (futur FDES) et de la Commission des investissements pour accompagner l'utilisation des crédits du Plan Marshall en orientant ceux-ci vers les programmes de grands équipements facilement identifiables des entreprises des secteurs de base 3 des 6 secteurs relèvent d'entreprises nationalisées qui bénéficient, avec la sidérurgie restée aux mains du privé, de l'essentiel du financement public direct et indirect Appareil de financement compartimenté, administré et sélectif
Comptabilité nationale		Structure d'élaboration théorique, statistique et économique

Le CGP permet d'opérer la convergence entre acteurs sociaux, techniques et politiques. Son organisation macro-économique et sectorielles coordonne avec succès l'articulation entre des objectifs ambitieux, des moyens financiers, matériels et humains fortement limités. Mais la contrepartie est le sacrifice de secteurs économiques entiers comme le logement, certaines industries de transformation, les routes, les transports urbains, les télécommunications. Les cinq premières années vont créer des habitudes mentales et des pratiques qui perdureront au-delà du premier plan, même si l'articulation entre planification et politique industrielle évolue.

3. L'apogée du Plan, du IIe au IVe plan (1953-1963)

Cette période est considérée comme une période d'apogée car planification et expansion industrielle vont de pair dans un contexte international favorable et un **marché national quasiment protégé** de la concurrence internationale. La « *libéralisation des échanges* » en 1959 est la quasi-suppression des contingentements. Mais c'est surtout la dévaluation de 1958 accompagnée du plan de stabilisation monétaire Rueff-Pinay qui laissent aux produits industriels nationaux un répit jusqu'en 1963. Durant cette période caractérisée par la « *révolution des besoins* » et de convergence des niveaux de vie, le rôle du CGP évolue d'une orientation volontariste des secteurs industriels jugés prioritaires vers **une définition des prévisions indicatives par branche en fonction d'objectifs constituant la demande finale : consommation, investissement et exportations**. Pierre Massé, successeur de Jean Monnet, définit cette évolution en 1962 lors de la préparation du IVe Plan en distinguant « *objectifs* » et « *prévisions* ».

Objectifs	Objectifs généraux de type macro-économique et macro-social Valeur normative, signe d'une « <i>volonté</i> » politique destinée à définir les composantes de la demande et à fixer les ingrédients d'une croissance équilibrée
Prévisions	Déduites des objectifs, à valeur prédictive pour les différentes branches Sont exclus les entreprises nationalisées et les investissements directs de l'Etat

La logique est celle d'une **planification indicative** pour l'ensemble des branches et des entreprises et active dans le sens où les pouvoirs publics doivent faire en sorte de faire passer dans les faits le Plan. Pour reprendre les termes de Pierre Massé, le plan doit servir de « *référence constante à l'action du gouvernement, des entreprises et des particuliers* ». Il s'agit de dessiner une cohérence de l'ensemble des perspectives de production en fonction d'une projection de croissance globale, d'une ventilation du revenu national et de la répartition des investissements dans les différents secteurs économiques. La planification se caractérise alors sous les deux approches suivantes :

Evolution	Pour quels objectifs
Redéfinition des limites entre l'Etat et le marché en matière de politique industrielle	Le Plan devient une « <i>étude de marché à l'échelle nationale</i> », « <i>réducteur d'incertitude</i> », « <i>garde-fou contre les capacités productives excédentaires</i> »
Rationalisation et harmonisation des formes d'intervention de l'Etat tout en les limitant à l'effort productif désiré	Le Plan doit permettre de libérer le marché des interventions inutiles et étendre la logique de l'économie de marché au sein des entreprises nationalisées

Le IVe Plan voit également son action de planification étendue à travers les équipements collectifs, les objectifs en matière sociale et l'intégration de la dimension régionale en articulation avec la création de la DATAR en 1963, afin de réduire les déséquilibres industriels régionaux, déjà visés par des mesures de déconcentration industrielle et de reclassement professionnel. Dès le IIe Plan, celui-ci n'intervient plus directement sur les secteurs industriels mais sur le cadre d'action des entreprises. Il ne s'agit plus

de définir une politique industrielle directe mais des politiques d'environnement industriel insérées dans une vision globale du développement économique, social et régional.

Cette période est une réussite en matière d'investissement financier. Aidé par les travaux de la SEEF, La France réalise en 1962 selon l'OCDE des taux de croissance égaux ou supérieurs à ceux de neuf pays industrialisés avec une part d'investissements dans le PNB de 2% inférieure à celui du calcul théorique. Mais l'impact du Plan diffère fortement selon le type de production industrielles. Alors qu'il est très fort dans les secteurs monopolistiques (entreprises nationalisées), les liens se distendent dans les secteurs concurrentiels et diversifiés pour devenir quasiment inexistantes dans les secteurs intermédiaires (sidérurgie, chimie) dans lesquels le Plan et l'Etat n'ont qu'une connaissance approximative des programmes effectifs.

4. A partir de 1965 : le plan, simple « étude de marché »

A partir de 1965, le contenu et la conception du Plan changent. La notion de « *politique industrielle* » devient le cœur du Ve Plan dans un contexte où l'économie semble être confrontée à d'hypothétiques menaces dans un **contexte d'ouverture internationale**. Il s'agit alors pour le CGP de remplir le double objectif **d'améliorer la rentabilité des entreprises** et de **jeter les bases d'une politique de développement à moyen et long terme**. Pour arriver à ces fins, une politique d'*environnement industriel* est définie et des programmes sectoriels sont mis en place.

L'objectif est de relever le taux d'autofinancement des entreprises afin de redresser les investissements productifs et ainsi accroître la compétitivité des entreprises françaises. Cet objectif se décline par quatre actions principales complétés par la mise en place de programmes sectoriels, ceux-ci apparaissant comme les véritables domaines d'application des politiques industrielles stricto sensu. L'articulation entre les pouvoirs publics et les acteurs économique est à chaque fois spécifique car elle tient compte de la configuration structurelle de la branche, son organisation interne, la situation des marchés et l'importances des investissements.

Objectifs & Programmes sectoriels	Mesures significatives
Réforme bancaire	Mesures Haberer et Debré Application partielle des mesures présentées dans le rapport MSW Le processus de décloisonnement des circuits de financement est effectif en 1971
Politique de concentration des entreprises	Encouragement des entreprises pour atteindre une taille critique suffisante nécessaire en matière de R&D, politique commerciale et d'autofinancement Constitution de « <i>champions nationaux</i> », petit nombre d'entreprises ou de groupes de taille internationale capable d'affronter les groupes étrangers
Renforcement d'un nombre limité d'entreprises dans les grands secteurs de base ou intermédiaires	

Encouragement à la constitution de grands groupes européens aptes à résister à la puissance financière, technologique et commerciales des firmes américaines	
Programmes sectoriels	Convention de la sidérurgie (1966) Plan Calcul (1967) Convention de la construction navale (1967) Actions plus limitées et aux effets modestes dans les industries mécaniques, l'industrie alimentaire et les chaussures.

5. Conclusion

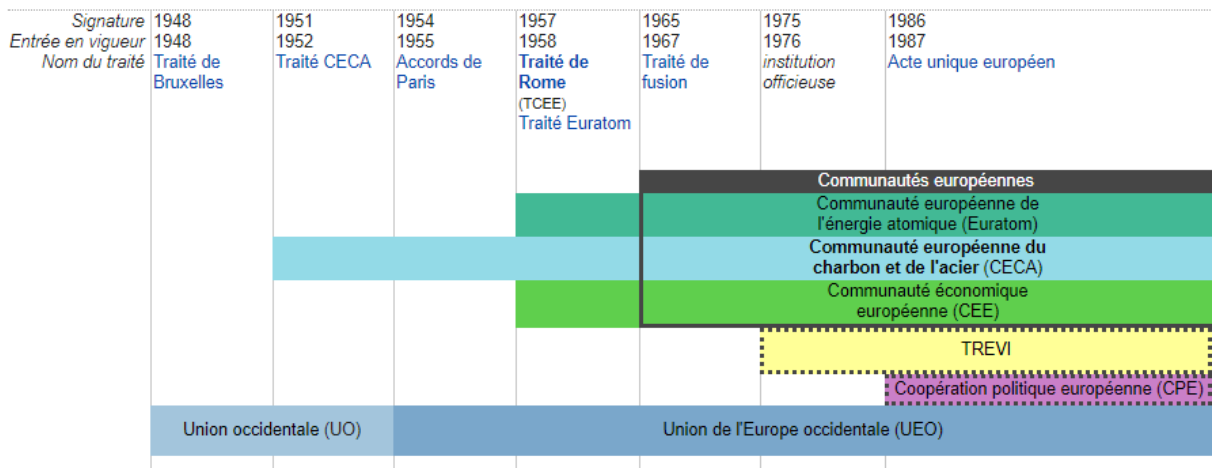
L'affaiblissement de l'efficacité du CGP n'est pas dû à un affrontement direct ou indirect entre les partisans du « *dirigisme* » et ceux du « *libéralisme* ». Les **facteurs conjoncturels nationaux** (crise de 1968, crise monétaire de 1969) **et internationaux** (crise du système monétaire international, crise de 1974) en sont les premiers responsables car ils remettent en cause *de facto* le cadre de référence du Plan à travers l'élaboration des taux de croissance et l'échec de la politique des revenus. Des incidents conjoncturels viennent également entamer la confiance entre les acteurs publics et privés. La libéralisation financière et monétaire commencée en 1966 ne sera faite que dans les années quatre-vingt.

Mais l'affaiblissement de l'efficacité du CGP est également dû à des **facteurs structurels**. Les incertitudes croissantes des calculs du Plan quant à **la place des marchés extérieurs dans l'économie française** fragilisent la crédibilité de ses objectifs et de ses prévisions. La **durée du plan de cinq ans**, réaliste en matière de rattrapage technologique d'équipement préalablement existant est plus difficile lorsqu'il s'agit d'équiper les secteurs de technologies nouvelles.

Les années quatre-vingt sont une période où l'existence même du CGP est remise en cause. En 1986, Pierre Massé déclare que « *supprimer le Plan au nom d'un libéralisme impulsif serait priver le pouvoir d'une de ses armes contre la dictature de l'instant* ». En 1988, François Mitterrand réitère l'intérêt stratégique des plans car il permet selon lui de donner à l'Etat une vision claire des capacités de l'économie française. « *Les pays qui réfléchissent à leur avenir sont en avance sur les autres. Une nation a le droit de savoir où elle va. [...] J'ai vu avec beaucoup de tristesse le Plan perdre pratiquement jusqu'à toute réalité au cours des dernières années. [...] La planification fait partie des instruments principaux de la réussite de la France d'ici à la fin du siècle* ». La mutation du CGP intervient dix ans plus tard. Renommé en 2006 Centre d'analyse stratégique, il devient en 2013 le Commissariat général à la Stratégie et la Prospective, plus communément connu sous le nom de France Stratégie.

C. 1945-2000 : la construction européenne

En 2006, un site du gouvernement français propose une interprétation historique de la politique industrielle. « Depuis la seconde guerre mondiale, la définition et les modalités d'intervention de la politique industrielle ont été successivement modelés par deux « dispositifs » lancés dès les premières années : la planification indicative et la construction européenne ». Pour les pouvoirs publics au début des années 2000, la politique industrielle de la France aurait été portée au niveau hexagonal par le Plan et par l'Europe. Pourtant, cette affirmation communément admise aujourd'hui semble discutable. Hormis le fait qu'il n'est pas aisé d'avoir une vision intégrée de la politique économique communautaire et de celle des différents Etats européens, des tendances peuvent cependant être dégagées. Elles confortent l'approche qui veut que les Etats ont mené, selon leurs traditions nationales, des politiques industrielles spécifiques répondant au mieux à leurs intérêts. Parallèlement, les institutions communautaires ont tenté de créer des synergies dans un certain nombre de projets ou d'institutions sensées permettre à moyen terme une coopération accrue pouvant déboucher sur une coopération intégrée.



Chronologie de la construction européenne (1948-2000)

1. La politique industrielle de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (1952-1967)

La Communauté européenne du Charbon et de l'Acier est une organisation internationale fondée sur le Traité de Paris de 1951 et entrée en vigueur en 1952. Rassemblant les six nations de l'Europe de l'Ouest (France, RFA, pays du Benelux, Pays-Bas), elle est la première organisation basée sur des principes résolument supranationaux. Proposée par Robert Schuman lors de son discours du 9 mai 1950 alors ministre des Affaires étrangères, son objectif est de « soutenir massivement les industries européennes du charbon et de l'acier pour leur permettre de se moderniser, d'optimiser leur production et de réduire leurs coûts, tout en prenant en charge l'amélioration des conditions de vie de leurs salariés et leur reclassement en cas de licenciement. »⁴⁷ La CECA reprend en partie les idées développées par James

⁴⁷ <https://www.alternatives-economiques.fr/publication/sauver-lindustrie/197001010100-00060390.html>

Arthur Salter dans son livre *Allied Shipping Control*⁴⁸ qui proposaient de mettre en place une coordination des intérêts alliés après la Première Guerre mondiale. La figure de Jean Monnet est centrale. Alors qu'il promeut une politique industrielle originale en Europe dans le cadre du Commissariat Général au Plan, il se tourne délibérément dès 1949 vers la construction européenne. L'influence des méthodes du Plan dans la CECA est évidente et pose la question de savoir quelle en est sa nature profonde.

La politique industrielle dans le Traité de Paris. – La politique industrielle européenne existe bien *ab initio*. De nature ambiguë – est-elle dirigiste (tendance soviétique), libérale (tendance américaine ou européenne (tendance keynésienne) ? – cette politique prend acte de la coexistence d'industries publiques et privées. Le traité interdit les aides publiques, et promeut les méthodes « *indirectes* » en cas de crise, à travers la concertation entre gouvernements nationaux et l'action sur les prix. Mais le traité comporte également d'autres objectifs généraux : développer le potentiel de production ; promouvoir la modernisation de la production ; améliorer la qualité. Au niveau économique et social, la communauté doit faciliter le programme des investissements, encourager la recherche technique, établir des programmes prévisionnels indicatifs. En cas de crise du charbon ou de l'acier, la Haute-Autorité doit prendre le contrôle des entreprises afin d'établir des quotas et régler les taux de marche des entreprises si nécessaire.

L'échec du traité en matière industrielle. – Ce traité n'a cependant pas atteint tous ses objectifs au niveau industriel. La politique des prix favorable aux consommateurs est restée aux mains des Etats-membres. Elle n'est pas parvenue à instaurer une politique commune des transports. La surveillance des investissements et des concentrations d'entreprises a été effective mais sans aucune finalité : les mouvements de concentrations n'ont jamais donné naissance à une industrie européenne du charbon et de l'acier, la juxtaposition d'industries nationales restant la norme. Le choix des investissements sont restés dans les mains des entreprises en concertation avec les pouvoirs publics nationaux. La Communauté a également abandonné l'objectif de supprimer les ententes sur la marché communautaire, pliant sous le poids des résistances corporatistes, des freinages nationaux et des hésitations de la Haute Autorité. Le déclin du charbon européen à partir de 1956 et la crise de 1959 qui s'en suit démontre que les outils juridiques de politique industrielle n'ont jamais été utilisés, la Haute Autorité se heurtant au refus des Etats-membres en voulant appliquer l'article 58 du traité. Entre les Etats dont les productions comptent peu dans leur économie (Italie, Pays-Bas, Luxembourg) et l'intérêt pour ceux-ci de bénéficier des importations américaines, britanniques et polonaises, l'essentiel de la crise provient de la non-décision de l'axe franco-allemand. Les relations entre la France et la CECA sont difficiles. L'arrivée du général de Gaulle au pouvoir, dans un contexte de crise politique et de guerre d'Algérie qui touche à sa fin, est une période où la France redéfinit ses priorités en termes de politique énergétique, notamment avec le plan Jeanneney d'adaptation des charbonnages. La France fait alors le pari du tout pétrole avant de passer le relais au nucléaire.

2. Les traités de Rome et la politique industrielle (1957-1980)

Les traités en 1954 de Rome (CEE, CEEA) sont les résultats de l'échec de la Communauté Européenne de Défense. Plus que l'échec de la CECA, c'est le projet et les méthodes d'intégration supranationales qui sont remis en cause avec la CED. Ces deux traités sont le résultat d'un compromis entre la République Fédérale d'Allemagne et la France, la première souhaitant avancer vers le marché commun

⁴⁸ SALTER James Arthur, *Allied Shipping Control : An Experiment in International Administration*, Clarendon Press, 1921.

et faciliter le libre jeu de la concurrence, la IVe République française restant attachée au projet d'intégration européenne de l'énergie nucléaire pacifique où les compétences françaises auraient la part belle.

Euratom. – Bien que les objectifs soient de coordonner les programmes de recherche des Etats en vue d'une utilisation civile du nucléaire, certaines dispositions du traité comportent des perspectives en matière de politique industrielle : publication de programmes à caractère indicatif sur les objectifs de production d'énergie nucléaire et sur les investissements, incitation des industriels des secteurs concernés à soumettre leurs projets d'investissement (la Commission « discute » de tous les projets d'investissements selon l'article 43). Ce traité, porté par Jean Monnet et son Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe, se heurte immédiatement au refus du général de Gaulle au profit des objectifs nucléaires français⁴⁹, amputant ainsi l'essentiel des missions de l'institution créée par ce traité.

La CEE. – Aucune politique industrielle n'est prévue dans le cadre du traité CEE. Marché unique, concurrence et libre circulation doit rendre les marchés plus efficaces et favoriser leur intégration. Le marché commun doit amener vers le marché unique, ce qui aboutirait à l'élaboration de politiques industrielles. L'intégration économique doit se faire spontanément par l'application des règles de la concurrence. **Mais l'intégration ne se faisant pas, une prise de conscience progressive se fait jour à la fin des années soixante d'une nécessité de définir une politique industrielle qui n'est jusqu'à lors pas prévue.** Cette prise de conscience se fait en plusieurs étapes, avec en 1963-64 la création d'un Comité de politique économique à moyen terme qui doit définir un programme de politique économique quinquennal de coordination les décisions économiques des gouvernements et des institutions communautaires, et avec en 1965 la mise en place du groupe PREST (Politique de Recherche Scientifique et Technique) par la Commission EURATOM. Voici les principales étapes.

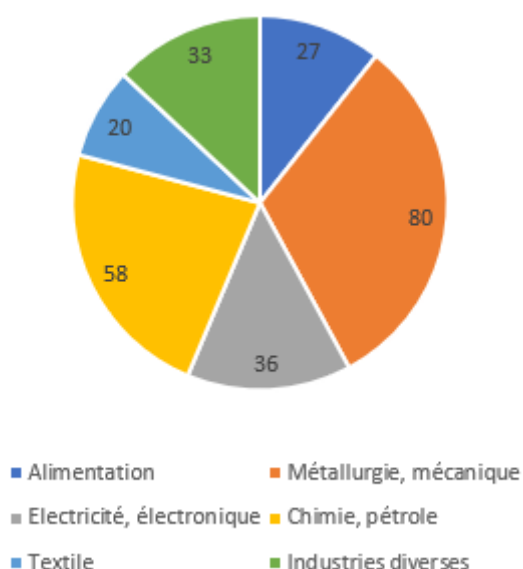
Date	Programmes	Objectifs et contenu
1966-70	Premier programme de politique économique (adopté en 1967)	Premier document qui utilise de manière explicite l'expression de « <i>politique industrielle</i> »
1968-69	Deuxième programme de politique économique	Soutien envisagé des coopérations dans les domaines suivants : informatique, télécommunications, métallurgie, océanographie, nouveaux moyens de transport, pollution de l'air ou de l'eau, météorologie
1969	Colonna Mémorandum	Création d'un cadre juridique et fiscal adapté aux nécessités d'un grand marché Poursuite de la politique des ententes et de la concentration Augmentation des moyens financiers des entreprises

⁴⁹ Hormis l'indépendance énergétique, le général de Gaulle souhaite doter la France de capacités nucléaires militaires. Au-delà de l'affrontement Est-Ouest qui atteint son apogée avec la crise des missiles de Cuba, la France solde son passé colonial avec l'indépendance de l'Algérie. Compte tenu des « événements d'Algérie », l'Armée française doit alors se restructurer en liquidant son Armée coloniale, régler les problèmes de l'OAS et des cadres démissionnaires après 1962 tout en répondant aux nouveaux contextes stratégiques, technologiques et doctrinaux du moment. Le nucléaire militaire est l'un des éléments qui permet à l'Armée française de se reconstruire après 1962 et d'affirmer la France comme puissance « moyenne » (ndlr).

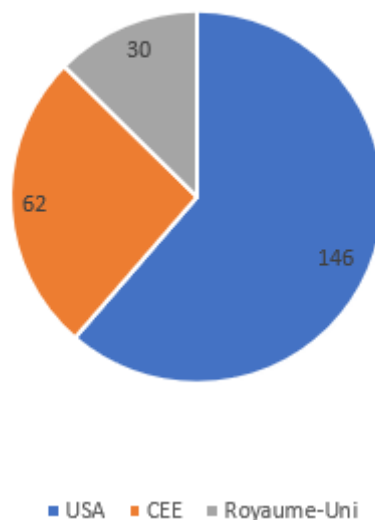
		Politiques sectorielles, notamment pour les activités en déclin Politique commune de l'énergie Coordination des politiques régionales Politique de recherche scientifique et technique
--	--	---

Le Colonna mémorandum ne fait cependant l'objet d'aucune décision de la part du Conseil. L'arrivée d'Altiero Spinelli en 1970 comme commissaire pour les affaires industrielles, technologiques et scientifiques permet l'adoption par le Conseil en 1973 du premier Programme d'action en matière de politique industrielle et communautaire, dont l'objectif est de favoriser l'émergence de leaders européens. Ce programme souhaite également créer un statut de société européenne, une convention de convention de coopération entre les institutions nationales de crédit et la Banque Européenne d'Investissement, la création d'un « *bureau de rapprochement des entreprises* ».

La place des Etats-Unis d'Amérique dans l'économie européenne. – Cette évolution entre 1963 et 1973 correspond à la prise en compte de trois phénomènes concomitants : la **faiblesse économique de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis d'Amérique**, la **représentation du déclin européen** et la politique du président Georges Pompidou. La période voit en effet la montée en puissance des investissements américains en Europe, avec un phénomène d'« *intégration spontanée* » des entreprises européennes. **Nous assistons à une intégration plus atlantique qu'europpéenne.** Les investissements américains ont ainsi doublé entre 1950 et 1958, triplé entre 1958 et 1966. La part des investissements américains est de 20% en Belgique, 9% en France, 6,4% en Italie et 16% aux Pays-Bas en 1967.



Répartition sectorielle (en nombre d'entreprises) des investissements américains en 1967 dans les entreprises industrielles françaises



Prises de participation et créations de filiales industrielles en 1967 en France (en nombre d'entreprises)

« Ce qui menace de nous écraser n'est pas un torrent de richesses, mais une intelligence supérieure de l'emploi des compétences. Alors que les entreprises françaises, allemandes ou italiennes en sont toujours à tâtonner dans le grand espace ouvert pour elles par le Traité de Rome, comme hésitant à sortir du refuge démantelé de leurs habitudes, les unités lourdes de l'industrie américaine, après s'être informées des particularités du terrain, manœuvrent maintenant de Naples à Amsterdam avec l'aisance et la rapidité des blindés israéliens dans le Sinaï », écrit Jean-Jacques Servan-Schreiber dans son ouvrage *Le défi américain*⁵⁰, publié en 1967 et qui a un écho retentissant. Et l'auteur donne comme une des solutions possibles la **mise en place d'une politique industrielle européenne pour donner naissance à des géants européens**. Durant cette période, une note du Secrétariat Général du Comité Interministériel daté de 1966 propose de « faire de ce pays [La France] le moteur d'une politique industrielle, économique et financière au profit de l'Europe indépendante, comme il l'a été pour la PAC à son profit ». Le conseiller du président Pompidou, Bernard Esambert, suggère la mise en place d'une « politique industrielle européenne » en se référant aux méthodes du CGP en matière de groupes de travail sectoriels qui permettraient l'émergence d'un « état d'esprit européen ». Cette conception est partagée par le Président de la République qui déclare en 1973 au Chancelier Brandt : « De façon générale [...] je ne crois pas que le système soviétique soit le bon, mais je crois qu'une certaine planification sera nécessaire partout ».

La rupture des années 1970. – En 1979, les propositions de la Commission relatives à la politique industrielle sont en suspens. Cet échec a des causes multiples. Le décès du président Pompidou et l'arrivée de Valéry Giscard d'Estaing changent la donne au profit d'une inflexion libérale. A partir de 1973, la présence des Britanniques peu favorables à un dirigisme édulcoré freine l'application de cette politique. Enfin, l'administration américaine à laquelle la commission ne reste pas inattentive n'est pas enthousiasmée par une coordination des politiques communautaires... Par ailleurs, entre les grandes entreprises qui s'interrogent sur les fondamentaux de leur stratégie (**faut-il jouer l'Europe ou**

⁵⁰ SERVAN-SCHREIBER Jean-Jacques, *Le défi américain*, Paris : Denoël, 1967.

l'international ?), le choc pétrolier et la dépression industrielle favorisent le chacun pour soi. Jusqu'à l'Acte unique de 1987, les projets européens progressent peu.

3. Le traité de Paris et le renouveau de la politique industrielle (1980-1990)

La crise sidérurgique et le Plan Davignon. – La crise sidérurgique qui touche tous les pays européens dans les années quatre-vingt se révèle être une crise structurelle de grande ampleur, conjuguant stagnation de ses gains de productivité et surcapacité de production. Cette crise annonce la dépression de la seconde industrialisation, même si celle-ci est d'abord déniée par les pouvoirs publics. Le Plan Davignon, mis au point en 1975, en imposant une politique de quotas sur la production soumis à amendes proportionnelles, la surveillance des importations et la mise en place de quotas d'importation, la limitation des aides publiques au niveau des Etats membres, est un succès car il a permis d'opérer des restructurations de la filière, à l'inverse des Etats-Unis d'Amérique, qui pâtiennent dans les années deux mille de surproduction. **Le Plan Davignon peut être considéré comme le premier exemple d'une véritable politique industrielle européenne.**

De la politique sidérurgique à d'autres formes de politiques industrielles. – Les années quatre-vingt voit l'industrie européenne arriver au creux de la vague. Le sentiment d'impuissance dans un contexte d'économie ouverte est à son comble, notamment en France au moment de la faillite de Creusot-Loire. L'Acte unique de 1987 tente d'assurer une relance européenne après les blocages imposés sous la présidence du général de Gaulle et d'intégrer véritablement les Britanniques en leur donnant des gages en matière de libéralisme. Cette période voit la naissance de nouvelles formes de politiques industrielles telles que la politique de recherche et la politique de l'environnement. En prenant appui sur le traité EURATOM, et depuis le traité de Lisbonne, la politique communautaire de recherche est développement se mue en stratégie industrielle. Parallèlement, la politique européenne de l'environnement s'engouffre dans les brèches des politiques nationales. En investissant le champ de l'environnement, elle prend appui sur la politique de la concurrence pour imposer des contraintes environnementales aux entreprises. Ces contraintes peuvent devenir à l'avenir des avantages pour les industries en les projetant à long terme vers des marchés porteurs. Malgré les échecs antérieurs, ce qui a été accompli depuis le début des années cinquante a permis un certain nombre d'avancées. Ainsi, la CECA a été la matrice des institutions pour la construction européenne. Elle a inventé une politique financière destinée à aider les entreprises pour financer leurs investissements qui deviendra une référence pour la Banque Européenne d'Investissement. Elle a mis au point des méthodes d'aide à la recherche communautaire qui sont ensuite reprise dans la stratégie de Lisbonne pour la connaissance. Elle a créé les conditions d'un dialogue social inédit. Elle a été le support d'un essor considérable des échanges commerciaux intra-communautaires. Le dispositif juridique d'Euratom reste en vigueur au début des années 2000. L'institut universitaire européen de Florence et le soutien à la recherche restent aujourd'hui le fondement juridique de la politique de recherche communautaire (Programmes Cadres de Recherche Développement).

4. Conclusion

Même si l'esprit du Commissariat au Plan français est présent lors de la constitution de la CECA, l'Europe occidentale n'a pas connu de politique industrielle intégrée durant la période. Hormis la crise sidérurgique dans les années soixante-dix qui a mis en œuvre le Plan Davignon, il n'y a pas eu de politique ayant une dimension contraignante. La logique des Etats reste, avec pour chacun d'entre eux des intérêts purement nationaux. Ainsi, la France, au sortir des guerres de décolonisation, a modernisé son économie sous l'impulsion du général de Gaulle, à marche forcée parfois. De grands projets industriels sont nés durant les deux décennies qui suivent 1962, soit par le biais d'une volonté politique au sens strict, comme ce fut le cas des débuts de l'aérospatiale⁵¹ ou le train à grande vitesse, soit par le biais de coopération entre Etats souverains comme Airbus⁵² ou le Concorde.

⁵¹ <https://cnes.fr/fr/>

⁵² <https://www.airbus.com/>

IV. LES POLITIQUES INDUSTRIELLES DEPUIS 1990/2000

Les politiques industrielles en France connaissent dans les années quatre-vingt et quatre-vingt dix un déclin, dû essentiellement à la crise économique, à la financiarisation des économies occidentales, à l'inadéquation croissante des outils de l'action publique et aux mutations technologiques majeures. Le Plan ne remplit plus sous rôle initial et sa suppression marque un premier grand tournant dans la mutation des politiques à vocation industrielle. La fin du second septennat de François Mitterrand voit progressivement une prise de conscience du phénomène de désindustrialisation sans pour autant qu'une réponse politique conséquente soit prise.

La période est marquée parallèlement par des évolutions majeures à travers la mutation de la Communauté économique européenne en une Union européenne. La création de la monnaie unique, aboutissement d'un long processus commencé avec le « *serpent monétaire européen* » dans les années soixante-dix, la libéralisation des circuits de capitaux, la mise en place d'un marché commun puis unique participent à ce phénomène de désindustrialisation. Les préoccupations majeures de la Commission européenne a été en effet en premier lieu d'unifier au maximum le marché unique créé sous la présidence de Jacques Delors. Le volet industriel n'a donc pas été une priorité en tant que telle. Néanmoins, au niveau national et européen, la décennie 2010 voit la problématique industrielle revenir sur le devant de la scène. Celle-ci s'inclut cependant dans des problématiques et des approches plus larges incluant les nouvelles technologies.

A. L'affaiblissement des politiques industrielles

1. Un obstacle préalable : l'évaluation des politiques industrielles

Absence d'évaluation des politiques industrielles. – Selon l'IFRAP⁵³, L'industrie a pu être sous-estimée en France, mais est à nouveau valorisée pour elle-même, pour les emplois induits dans les services et pour l'animation de territoires très divers. Sur le diagnostic, les rapports ont été nombreux. Le site de la documentation française recense plus de **400 rapports publics** (d'auteurs souvent prestigieux) **sur le sujet depuis 2000**. Et face au constat de la désindustrialisation qui a frappé la France, des stratégies et des plans de reconquête ont été régulièrement mis en œuvre par les gouvernements.

Rapports d'évaluation des actions mises en œuvre	
2009	Rapport Datar , Systèmes productifs locaux
2012	Rapport ESCA Bruxelles - Pôles de compétitivité
2012	Bearing - Synthèse du rapport d'évaluation sur les pôles de compétitivité
2014	Rapport Sciences Po CEPREMAP Pôles de compétitivité
2016	Investissement d'avenir Rapport du comité d'évaluation à mi-parcours
2016	BPI Cour des comptes
2017	Rapport CESE – Pôles de compétitivité
2017	France stratégie – Pôles de compétitivité
2018	Jaune budgétaire : investissements d'avenir

⁵³ <https://www.ifrap.org/emploi-et-politiques-sociales/quelles-mesures-pour-relancer-lindustrie>

Il n'existe cependant à ce jour aucune évaluation globale par les pouvoirs publics des politiques industrielles.

Le succès majeur des quarante ans de plans de soutien à l'industrie et à l'innovation réside dans le changement de perception des responsables politiques et des Français vis-à-vis des entreprises, y compris industrielles. C'est un préalable important mais insuffisant puisqu'il se traduit par peu de résultats tangibles, qui semble indiquer que la France a un problème dans la phase d'innovation. Pour les plus pessimistes, les **actions en faveur de l'innovation et de l'industrie consistent en du saupoudrage, souffrent de lourdeur administrative et de manque de courage.**

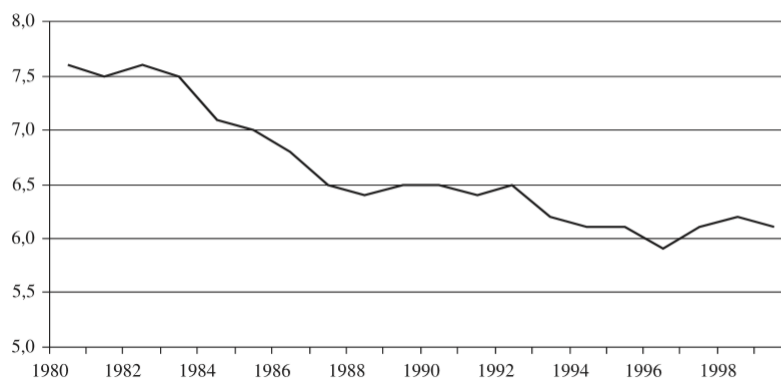
2. La prise de conscience d'un déclassement industriel

Le rapport Beffa (2005). – A la demande du président Jacques Chirac en 2004, le PDG de Saint-Gobain, Jean-Louis Beffa, est chargé d'évaluer les secteurs industriels afin de relancer une politique industrielle et d'en redéfinir les modalités. Le rapport⁵⁴ est rendu au Président de la République l'année suivante. Il comporte trois axes principaux autour de la nécessité d'un renouveau de politiques industrielles ciblées. Dès cette période est envisagée l'intégration de cette politique au niveau européen par le biais de coopération autour de projets « *mobilisateurs* ».

Un renouveau nécessaire des politiques industrielles ciblées. – Si le rapport met en évidence que la France, malgré la conjoncture, demeure une puissance industrielle, Jean-Louis Beffa constate un décrochage en matière industrielle et met en évidence les faiblesses de la R&D. Plusieurs facteurs concourent à cette situation :

- **Un recul global du poids de la France dans la valeur ajoutée des industries manufacturières.**

Figure 1. **Poids de la France dans le total de la valeur ajoutée des industries manufacturières des pays de l'OCDE à 15¹**



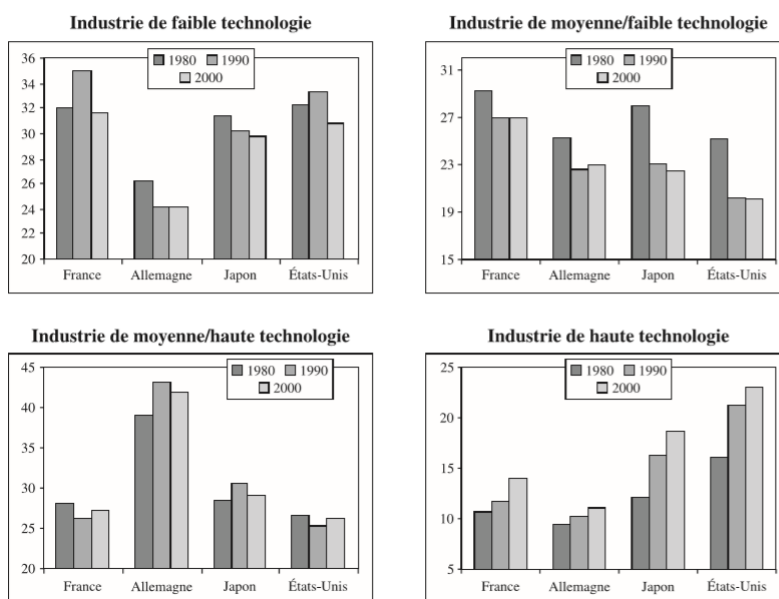
- **Une trop faible spécialisation dans les industries de haute technologie.** Forte dans les secteurs dits « *anciens* », l'industrie reste très faible dans les industries de nouvelles ou de hautes technologies⁵⁵. Il remarque que l'Allemagne souffre d'un handicap comparable mais que celle-ci le compense par les industries de moyenne et de haute technologie.

⁵⁴ BEFFA Jean-Louis, *Pour une nouvelle politique industrielle*, Paris, 2005.

⁵⁵ La définition des types d'industries selon l'OCDE est la suivante :

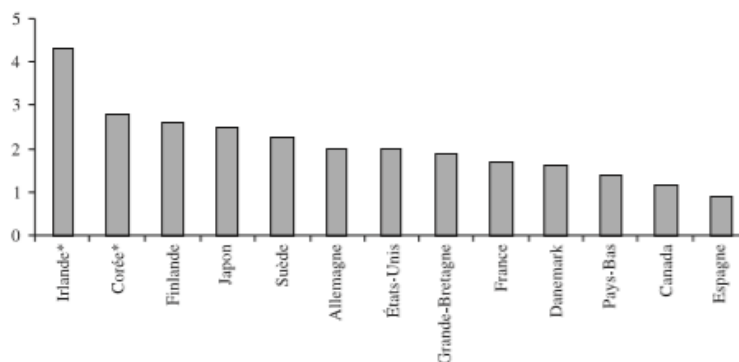
- **Industries de haute technologie (HT)** = produits pharmaceutiques, machines de bureau, comptables et informatiques, appareils de radio, télévision et communication ; instruments médicaux, de précisions, d'optique et d'horlogerie ; construction aéronautique et spatiale ;

Figure 2. **Contribution de chaque grand type d'industrie à la valeur ajoutée industrielle** ¹



L'emploi dans les industries de haute technologie reste plus faible en France que dans les autres pays de l'OCDE.

Figure 3. **Poids des industries de haute technologie dans l'emploi total** (2000, en %)

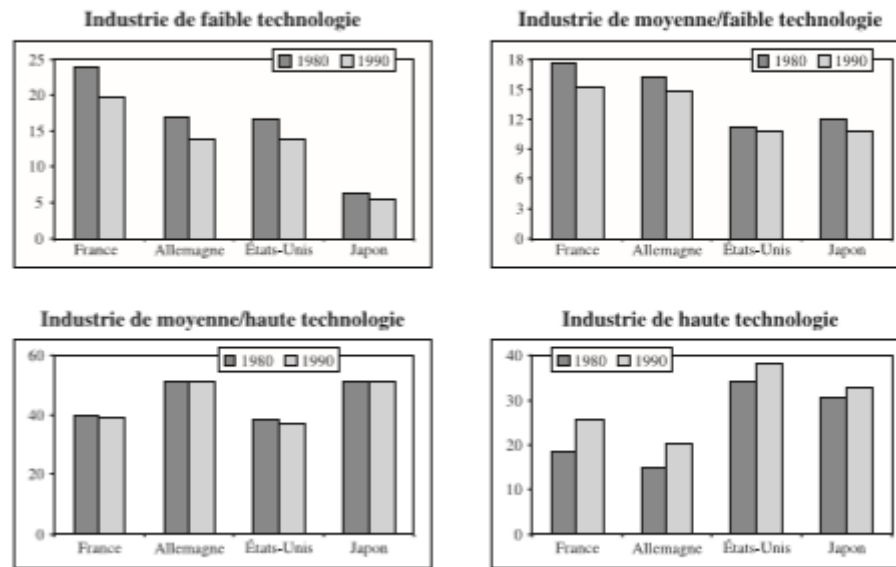


(*) 1999
Source : OCDE/Indicateurs de la base STAN 2004

- **La balance commerciale révèle les faiblesses de la spécialisation française.** L'exportation de la France se concentre essentiellement sur des **industries de faibles technologies**. Ces industries subissent la concurrence des pays émergents qui possèdent un coût de production inférieur. **Le phénomène est plus important en France du fait de la spécialisation de l'industrie française dans les industries de faible et moyenne technologie.**

- **Industries de moyenne haute technologie (MHT)** = machines et matériels, n.c.a. ; machines et appareils électriques, n.c.a. ; véhicules automobiles, de remorques et semi-remorques ; matériel ferroviaire roulant et équipement de transport, n.c.a. ; produits chimiques sauf les produits pharmaceutiques ;
- **Industries de moyenne faible technologie (MFT)** = cokéfaction, produits pétroliers et combustibles nucléaires ; articles en caoutchouc et matières plastiques ; produits métalliques de base et ouvrages en métaux ; construction et réparation de navires ;
- **Industries de faible technologie (FT)** = produits alimentaires, boissons et tabac ; textiles, articles d'habillement, cuirs et chaussures ; bois et articles en bois et liège ; pâtes, papier, articles en papier, imprimerie et édition ; industries de fabrications n.c.a. ; récupération.

Figure 4. **Structure des exportations des industries manufacturières (en %)**

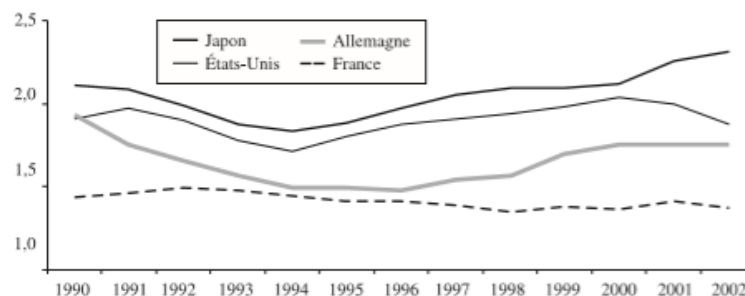


En ordonnée est représenté le pourcentage dans le total des exportations.

La France subit un début d'érosion de la compétitivité de ses produits de haute technologie sur le plan international. Phénomène nouveau au moment de la publication du rapport, il ne fait pas l'objet d'une analyse particulière de la part du rapporteur.

- L'effort d'innovation de l'industrie française est faible comparé aux autres pays.** Jean-Louis Beffa constate un décrochage de la dépense intérieure en R&D à partir de 1992. Ce décrochage de la R&D privée n'est pas compensée par la R&D publique qui demeure à l'époque à un niveau équivalent à celui des autres pays. Il constate également un taux de croissance de dépôt des brevets particulièrement faible au cours de la période 1994-2000. Il souligne également que les articulations entre la recherche publique et l'industrie aboutissent peu à des innovations brevetables.

Figure 6. **Dépenses intérieures de recherche et développement des entreprises (DIRDE) en pourcentage du PIB**



Source : OCDE-STI

- La faiblesse de la R&D française est le résultat de la spécialisation industrielle. Si la spécialisation dans les faibles et moyennes technologies ont comme conséquence la faiblesse de la R&D, Jean-Louis Beffa constate que celle-ci touche également les industries de haute technologie.

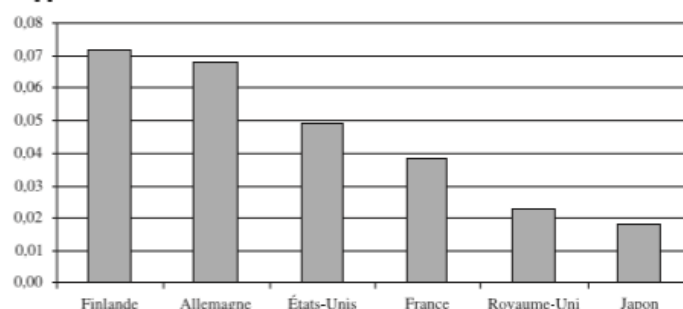
L'industrie française souffre donc d'une spécialisation industrielle trop concentrée sur des secteurs anciens à faible effort de R&D et dont les produits sont en voie de standardisation.

- **Un système de soutien public à l'innovation industrielle défaillant.** Reconnaisant qu'il est impossible d'avoir une vision globale de l'aide publique aux entreprises, Jean-Louis Beffa donne cependant quelques éléments d'ensemble. Le tableau ci-dessous récapitule les six principaux éléments de l'aide publique en vigueur au début de années 2000.

Type d'aide	Montant	Remarques
Financement de Défense	1,5 Mrds€	En baisse et focalisés sur les applications purement militaires ayant peu de retombées dans le civil
Financement des grands programmes	575 M€	Grands programmes des années 70 et 80 dans l'aéronautique, le spatial, le nucléaire, les secteurs micro et nanoélectroniques
Actions ministérielles	200 M€	Saupoudrage géographique et sectoriel
Financement de l'ANVAR (subventions et avances remboursables)	270 M€	PME
Crédit d'impôt recherche	489 M€	PME
Ve Programme cadre de recherche et développement européen	122 M€	10% du programme destinés à la France dont 45% aux entreprises

Hormis la multiplicité des aides et l'incapacité de les appréhender toutes dans le détail, 80% de l'aide publique de l'aide publique à la R&D concerne les grands programmes historiques et la Défense. Le financement de la R&D civile reste faible, la contribution de la recherche en matière de Défense étant très faible.

Figure 10. **Contribution du financement civil de l'État à la DIRDE rapportée au PIB**



Source : calculs à partir de données en provenances de l'OCDE, sauf pour les clés d'exclusion du financement de la défense, déterminées à partir des bases ZWE (Allemagne), MEN (France, États-unis, Grande-Bretagne), MSTI et de l'OCDE (Japon, Finlande)

La politique industrielle française aide les grandes entreprises à travers des dépenses essentiellement tournées vers la Défense. Les grands programmes historiques ne contribuent pas à la transformation de la structure industrielle. Le financement public incite peu les grandes entreprises à réaliser de la R&D sur des produits nouveaux. Cette faible contribution de la R&D des entreprises de plus de 500 salariés est dommageable au redéploiement

industriel vers les industries de haute technologie. L'écosystème général ne favorise ni la transformation d'entreprises de taille moyenne en taille plus grande, ni un processus de différenciation des grandes entreprises. L'innovation est selon l'auteur du rapport toujours portée par des grands groupes, même s'il admet que cela peut être le cas par des PME au sein de clusters.

3. Des pouvoirs publics inadaptés

La même année que le rapport Beffa est publié le rapport Carayon⁵⁶, qui tente lui-aussi de faire un état des lieux des outils d'une politique industrielle aux mains des pouvoirs publics. Son approche est complémentaire de celle de Jean-Louis Beffa. Bernard Carayon se montre très critique au regard de la situation car il estime que les pouvoirs publics font preuve d'un double aveuglement. Son rapport met en exergue les leviers possibles à disposition pour mener une politique industrielle et donne une liste de propositions susceptibles de répondre aux enjeux contemporains.

Un double aveuglement. – Les pouvoirs publics n'ont pas une vision exhaustive de l'industrie en France. Cette difficulté réside en deux facteurs complémentaires.

- **Les pouvoirs publics ont une vision étriquée de l'industrie en sous-estimant les enjeux liés à la deuxième délocalisation⁵⁷.** Hérités des années soixante, les outils statistiques publics ne reflètent qu'une image jugée désuète par le rapporteur de la situation industrielle française. « *L'externalisation de nombreuses fonctions (logistique, informatique...), l'imbrication de certains métiers, la pénétration générale des technologies de l'information, le développement de l'intérim, font que le poids réel économique et salarial de l'industrie est beaucoup plus important. Il serait aujourd'hui plus judicieux d'évoquer un « réseau de secteurs d'activité » porté par l'industrie et d'en tracer le périmètre.* » Pour B. Carayon, la sous-évaluation du périmètre industrielle est avant tout un **erreur politique** car « *elle limite la nature des enjeux industriels ; elle relativise la crise et la variété des menaces mondiales ; elle occulte la nécessité d'une stratégie (recherche, éducation et de formation, diplomatie, législation et réglementation, fiscalité, etc...) qui soit autre chose que l'addition de mesures sectorielles d'incitation, de soutien ou de soins palliatifs.* ». Cette approche « étriquée » de l'industrie cautionne l'« *alibi du laisser-faire* » de certaines élites parisiennes plus préoccupée de l'« *économie de la connaissance* » que du devenir de régions dévastées par la désindustrialisation. Le député va même plus loin quand il estime que cette vision empêche la France d'anticiper la deuxième délocalisation qui menace alors l'Europe. Il pose ainsi la question : « *comment préparons-nous la concurrence intellectuelle et sociale des ingénieurs et chercheurs des pays émergents ?* »
- **L'organisation gouvernementale est inadaptée pour développer une approche transversale et anticiper.** – Sans parler d'obsolescence, l'administration française ne reflète plus l'activité industrielle. Le tableau récapitulatif en donne les principaux éléments d'une approche élatée.

⁵⁶ CARAYON Bernard, *Les outils de la politique industrielle*, Paris : Assemblée nationale, 2005.

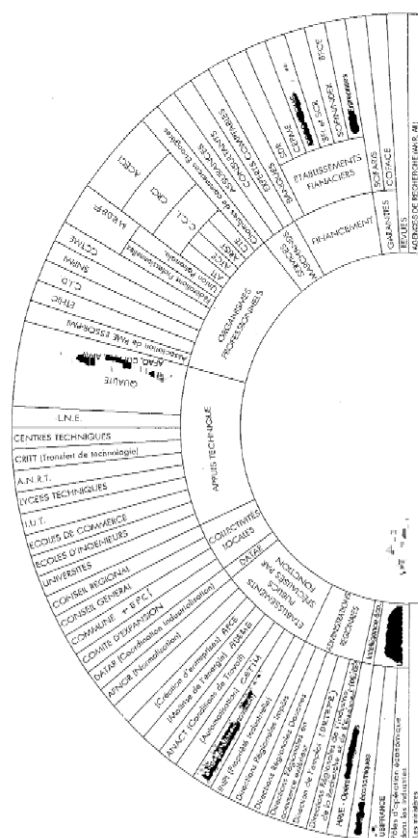
⁵⁷ La deuxième délocalisation correspond à la délocalisation des centres de recherches.

Structure administrative	Secteurs industriels	Institutions associées
Ministère de l'Industrie	Energie, matières premières, « économie numérique »	
Ministère de la Défense	Défense	Mission PME-PMI
Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité	Agro-alimentaire	19 établissements d'enseignements supérieur 1 établissement de recherche
Ministère de l'Équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer	Construction Service de l'eau	7 organismes scientifiques et techniques 6 établissements d'enseignement supérieur
Ministère des Solidarités, de la santé et de la famille	Industrie pharmaceutique	

D'autres administrations interviennent par le biais de normes, d'autorisations ou de certifications comme la Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information (DCSSI) ou le Secrétariat général de la Défense nationale (SGDN).

Cette organisation est aujourd'hui un frein à la coopération et à la mutualisation des analyses, projets et financements, même si par le passé la coopération avait fonctionné dans les programmes nucléaire et espace. La perte en matière d'expertise est réelle avec la sortie du périmètre de l'Etat de grandes administrations et d'entreprises dans certains secteurs comme les communications. B. Carayon constate que la plupart des tentatives pour instaurer un échange minimal entre départements ministériels pour définir des stratégies ont échoué. L'absence d'anticipation s'est caractérisée par la non-identification à temps du développement des nouvelles technologies, des risques de délocalisations liées à la mondialisation et mise en évidence dix ans auparavant (!) par le sénateur Jean Arthuis⁵⁸ et par la levée des quotas d'importation des textiles chinois dont l'échéance était connue depuis dix ans.

Mais le rapport de B. Carayon met également l'accent sur un troisième aveuglement, lourd de conséquences car il ne s'agit plus selon nous d'un simple problème d'ordre administratif ou d'organisation. Ainsi, selon lui, « on peut sans doute dater de 1983 le « changement de cap » idéologique de la politique économique française. Jusque-là, il était naturel que l'Etat ait une politique industrielle volontariste. Le monde s'en accommodait, y compris la Communauté européenne. Avec l'installation du dogme de la primauté de la gestion budgétaire sur la gestion politique, et dans la crainte de sanctions européennes, le secteur industriel a été abandonné à la « main invisible » d'Adam Smith, la concurrence libre et loyale devant à elle seule assurer la régulation de l'économie et la prospérité du pays. »



L'éventail administratif français
Panorama des organismes publics et privés en matière de soutien aux entreprises

⁵⁸ Rapport d'information sur l'incidence économique et fiscale des délocalisations hors du territoire national des activités industrielles et de service, 1993, n°337.

« De grandes administrations, comme celle du Trésor, ont entériné la financiarisation de l'économie poussée par la libéralisation des marchés financiers européens, et opté pour une vision de capitalisme financier dans la gestion des grandes entreprises publiques françaises. Un choix pertinent dans une économie de type britannique qui repose sur le secteur financier, où l'entreprise n'est qu'un lieu de contrat, mais dangereux pour un pays comme la France qui possède un tissu industriel important et dans lequel l'entreprise a des actionnaires, mais également des ayant droits.

Ce sont bien deux relations au temps qui s'opposent : la conception financière qui cherche une rentabilité à court terme et reductible, obtenue notamment par la limitation de l'investissement et de l'emploi, et la réalité de l'industrie, secteur à forte intensité capitaliste (recherche et développement, production, mise sur le marché, commercialisation) et à rentabilité – éventuelle – sur le moyen et long terme.

Jusqu'à l'éclatement de la « bulle internet », le développement du secteur des technologies de l'information confortait l'approche financière, la pensée dominante annonçant la nouvelle économie : la fin de l'ère industrielle au profit de l'ère informationnelle.

Pendant vingt ans, la France n'a donc pas eu de politique industrielle. *La globalisation des échanges et la mondialisation qui ont entraîné une nouvelle division internationale du travail et rendu plus fragile le lien entre l'entreprise et son territoire soulignent aujourd'hui la nécessité d'une révolution culturelle : nous devons prendre conscience de l'interdépendance des acteurs publics, économiques et sociaux et, par voie de conséquence, l'imbrication étroite des politiques entre elles comme l'illustre le schéma ci-dessous dans lequel des liens importants – comme celui existant entre formation et emploi – ont été omis pour une meilleure lisibilité. »*

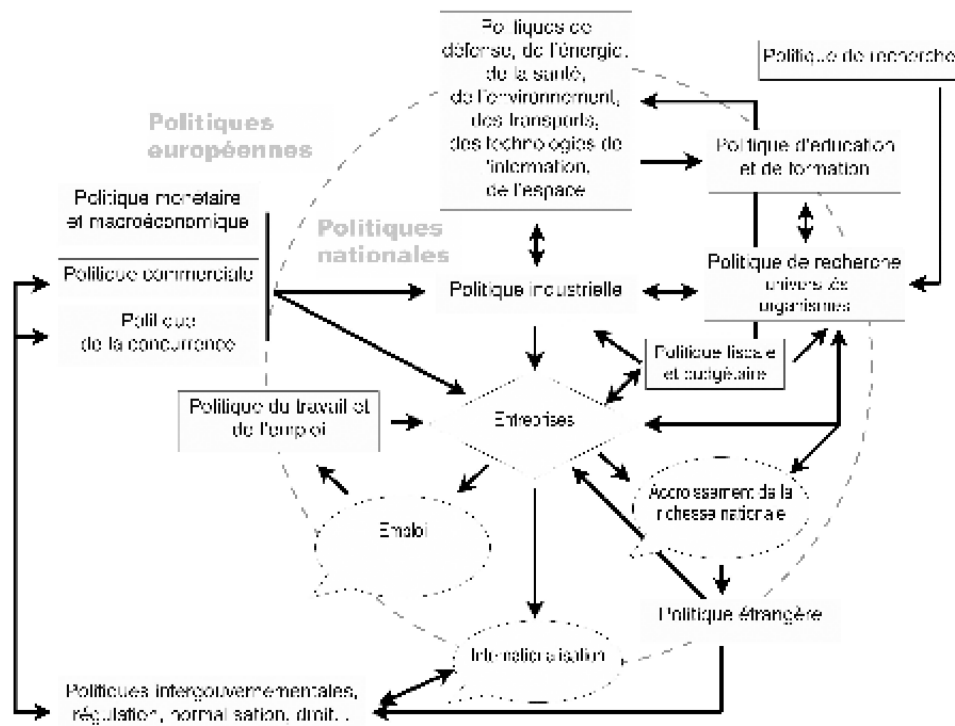
« C'est donc notre cohésion sociale qui est menacée si nous ne réorientons pas nos choix et si nous retardons les décisions.

*Comme l'expliquent Lionel Fontagné et Jean-Hervé Lorenzi dans le rapport⁵⁹ du Conseil d'analyse économique (CAE) de février 2005, « La désindustrialisation est une tendance naturelle de nos économies, les délocalisations l'inévitable conséquence de la réorganisation globale des groupes, **mais c'est la perte de substance industrielle, résultat de politiques inadaptées, qui menace notre niveau de vie** »⁶⁰. En effet, et sous réserve d'accompagner les secteurs en mutation, notamment par la formation, les délocalisations peuvent avoir lieu, alors même que d'autres emplois sont créés dans des secteurs en expansion, l'industrie de haute technologie notamment. »*

⁵⁹ FONTAGNE Lionel, LORENZI Jean-Hervé, *Désindustrialisation, délocalisations*, Paris : La Documentation française, 2005.

⁶⁰ Souligné par l'auteur lui-même.

L'imbrication des politiques publiques



L'imbrication des politiques publiques

4. Un décrochage industriel acté

Le Rapport Gallois. – Dans un contexte économique morose, le rapport commandé par le Premier ministre à Louis Gallois en 2012 et publié sous le titre *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*⁶¹ s'inscrit dans une période où le gouvernement tente de renouer avec une politique industrielle volontariste. Comme ces prédécesseurs, L. Gallois prend acte d'un décrochage de l'industrie française. « *L'industrie française atteint aujourd'hui un seuil critique, au-delà duquel elle est menacée de déstructuration.* »⁶² Il constate que le positionnement sur le milieu de gamme en matière de qualité et d'innovation prend la France en étau entre des produits « *haut de gamme* » pour lesquels l'Allemagne a un avantage comparatif et des produits « *bas de gamme* » pour lesquels la France ne peut pas concurrencer les pays d'Asie, d'Europe de l'Est et du Sud. La difficulté pour monter en gamme provient essentiellement de la préservation compétitivité-prix au détriment de la compétitivité-hors prix à travers une baisse des marges de l'industrie manufacturière de 30 % en 2000 à 21 % en 2011, une baisse du taux d'autofinancement, de 85 % en 2000 à 64 % en 2012 et une productivité globale des facteurs en berne, à l'exception de quelques secteurs (luxe, aéronautique, pharmacie, agro-alimentaire, nucléaire). L. Gallois distingue quatre causes structurelles spécifiques à l'industrie :

⁶¹ GALLOIS Louis, *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*, Rapport au Premier Ministre, 5 novembre 2012.

⁶² Part de l'industrie dans la valeur ajoutée totale passée de 18 % en 2000 à un peu plus de 12,5 %, en 2011 ; emploi industriel passé de plus de 26 % de l'emploi salarié total en 1980 (5,1 millions de salariés) à 12,6 % en 2011 (3,1 millions de salariés) ; part de marché des exportations françaises en Europe passée de 12,7 %, en 2000, à 9,3 % en 2011 ; solde de la balance commerciale passé d'un excédent de 3,5 milliards d'euros en 2002 à un déficit de 71,2 milliards d'euros en 2011.

- Une mauvaise articulation entre industrie et la recherche, l'innovation et la formation ;
- Un flux de financement insuffisamment orienté vers l'industrie ;
- Un problème de structuration industrielle : le tissu industriel se compose de grandes entreprises de plus en plus délocalisées qui ne collaborent pas assez avec les PME, celles-ci étant incapables de devenir des entreprises de taille intermédiaire (ETI) ayant la capacité d'innover et d'exporter ;
- Un mauvais fonctionnement du marché du travail dû à un dialogue social insuffisant.

La France a cependant des atouts qui pourrait permettre un redressement industriel :

- Des pôles d'excellence mondiaux et de grands groupes puissants ;
- Une création de PME innovantes plus active que chez ses voisins ;
- Une recherche de très haut niveau et un personnel très qualifié ;
- Une des plus fortes productivités horaires du travail d'Europe ;
- Un prix relativement bas de l'énergie électrique pour l'industrie ;
- Des infrastructures et des services publics de qualité ;
- Une qualité de vie reconnue.

5. Les propositions

Les mesures à prendre au regard des tentatives d'évaluation selon l'IFRAP. – Des mesures sont nécessaires pour dépasser les campagnes actuelles d'animation, de promotion et de communication, et que les plans en faveur des industries se traduisent par des résultats tangibles. Six propositions touchent à la fois la fiscalité concernant l'investissement et les successions, la mise en place de fonds de pension, réformer l'université à travers l'autonomie et le financement privé et la mise en place d'un marché unique européen. Force cependant que bon nombre de ces dispositions ont été mise en œuvre depuis sans pour autant enrayer le phénomène de désindustrialisation.

- Il est tout d'abord nécessaire d'**encourager l'investissement privé** à toutes les étapes de la chaîne de financement : cela signifie mettre en place des **mesures fiscales** en faveur de l'investissement des particuliers pour l'amorçage. La récente loi Pacte a mis en place des outils mais qui ne sont pas suffisamment puissants pour faire émerger des *business angels* susceptibles de financer des entreprises de croissance : les Britanniques n'hésitent pas, eux, avec l'*Enterprise Investment Scheme*, soit une incitation fiscale à investir dans les PME jusqu'à 1 million de livres pour un couple déductible à 30% de l'impôt sur le revenu ;
- Il faut également développer l'investissement privé compétent, sélectif et indépendant grâce à des **fonds de pension**⁶³ disposant rapidement de mille milliards d'euros pour pouvoir prendre le relais des *business angels* et capitaux-risqueurs. Il est frappant que parmi les ETI, celles qui sont le plus tournées vers l'industrie et vers l'export sont celles détenues par des capitaux étrangers. Il ne s'agit pas de s'opposer à ce phénomène de mondialisation, mais de donner à la France toutes ses chances ;

⁶³ Il est étonnant de noter qu'il n'y a jamais eu en France de débat au niveau politique et syndical dans le cadre de la réforme des retraites sur la mise en place de fonds de pension en complément d'une retraite de répartition. Une partie de ces fonds de pension auraient pu servir à financer les groupes publics qui ont été privatisés dans les domaines de la distribution de l'eau, de l'électricité, du nucléaire et peut-être ainsi limiter certaines dérives constatées depuis à maintes reprises (<https://blogs.mediapart.fr/inutilities/blog/030413/veolia-suez-faisons-de-leau-un-bien-commun-pour-en-finir-avec-les-scandales>).

- Cela signifie aussi **ne pas pénaliser les successions/transmissions d'entreprises et faciliter ainsi indirectement leur rachat par des capitaux étrangers**. C'est pourquoi nous recommandons d'exonérer les transmissions d'entreprises suivant le modèle allemand avec engagement de conservation des titres et d'emploi, et suppression des pactes Dutreil ;
- Cela signifie également améliorer la compétitivité de l'économie française avec la **baisse du taux de prélèvements obligatoires**, notamment grâce à une baisse des taxes sur la production, qui sont celles qui pèsent le plus sur les entreprises industrielles et particulièrement les PME et ETI, et qui nuisent à l'investissement ;
- **Réaliser le marché unique européen** où les entreprises les plus performantes pourront s'étendre sans se trouver opposées aux champions nationaux des autres pays soutenus à coups de subventions et de marchés réservés ;
- Dynamiser la **compétitivité du système universitaire** en poursuivant l'**autonomie des universités** et en incitant à la **recherche de financements privés**.

Les préconisations de Beffa et de Carayon. – Les deux rapports publiés à la même période sont significatifs des décalages de perception du phénomène industriel. Alors que le rapport Beffa s'inscrit dans la tradition étatique héritée du Plan, le rapport Carayon pose les bases d'une autre approche, en meilleure cohérence avec les enjeux du temps.

Le **rapport Beffa** préconise la redéfinition d'une politique focalisée sur le long terme avec comme objectif d'améliorer la spécialisation industrielle française, à travers la mise en place de **Programmes mobilisateurs pour l'innovation industrielle (PMII)** basés sur les critères suivants :

Évaluation d'un programme	Faible	Moyen	Fort
Marché potentiel important	Population cible restreinte Marché mondial à croissance moyenne à 5-10 ans et inférieur à 4-5 Mrds€	Marché mondial en croissance rapide à 5-10 ans et compris entre 5 et 30 Mrds	Forte composante spécifiquement européenne Marché mondial en explosion à 5-10 ans et supérieur à 30Mrds€
Composante d'innovation	Horizon technologique court (<5 ans). Faibles contraintes des verrous technologiques associés Externalités faibles sur d'autres domaines Faible degré d'intégration technologique	Horizon technologique entre 5 et 10 ans Verrous technologiques importants mais ouvrables Externalités possibles sur d'autres secteurs Intégration technologique au sein d'un démonstrateur	Horizon technologique supérieur à 10 ans Verrous scientifiques et technologiques très forts Forte recherche fondamentale nécessaire Intégration complexe Externalités technologiques très fortes
Forces industrielles franco-européennes	Absence d'opérateur industriel européen Faiblesse chronique de l'Europe dans le domaine Tissu industriel associé de faible densité Retard irrattrapable	Position moyenne d'un opérateur industriel européen sur le secteur Tissu industriel de densité moyenne Initiatives européennes insuffisantes Retard rattrapable ou primatie possible	Opérateur industriel européen aux premières places dans le secteur Avantage concurrentiel de l'industrie européenne Tissu industriel associé vigoureux Primatie à conforter
Valeur ajoutée par emploi	Emplois à faible valeur ajoutée de court terme et facilement délocalisables	Emplois à valeur ajoutée moyenne Localisation majoritairement européenne à horizon 5-10 ans	Emplois à forte valeur ajoutée (R&D, production très qualifiée...) Localisation européenne stable à horizon 5-10 ans
Puissance publique	Faible nécessité de soutien amont de la recherche publique Faible niveau de financement de la R&D requis inférieur à 20 M€ par an Rôle public aval non critique	Soutien nécessaire de la recherche publique Nécessité de coordination publique de l'effort de R&D Soutien financier important : 20 à 100 M€ par an Rôle aval de la puissance publique possible et souhaitable (réglementation, normalisation)	Soutien indispensable de la recherche publique dans le secteur Programme de recherche impossible sans la coordination publique Soutien financier majeur : supérieur à 100 M€ par an Rôle aval décisif : réglementation indispensable, commandes publiques importantes

Ces PMII, reposant sur une aide en matière de R&D et sur l'organisation d'un contrat entre la puissance publique et l'industriel chef de file, prennent la forme de subvention ou d'avance remboursable selon la phase de développement du projet. La contractualisation nécessite une présentation de toutes les étapes du programme avec les obligations de chaque partie contractante. Le financement va également servir à créer des réseaux avec les PME. Les PMII s'articulent avec les autres structures comme les RRIT, les CNRT et les PCRD, structures de mise en réseaux mobilisant elles-aussi des financements faibles sur des sujets variés. Afin de mener à bien ces PMII, la création de l'Agence de

l'innovation industrielle a comme objectif de concentrer les compétences d'expertise et de suivi, des capacités d'analyse et de prospective, de centraliser la gestion interministérielle des programmes, d'arbitrer entre les programmes et assurer à ceux-ci un soutien continu dans la durée. Ces propositions s'inscrivent dans la tradition des « *grands programmes* » des années soixante et soixante-dix. Cette approche souffre cependant de plusieurs écueils. Selon Philippe Silberzahn⁶⁴, Jean-Louis Beffa « *ignore le rôle des scientifiques, il méprise le rôle des entrepreneurs, il voit l'Etat comme le gestionnaire de la politique d'innovation et il voit la grande entreprise comme le fer de lance de cet effort.* » Il souligne « *le manque de pragmatisme, et la déconnexion avec la réalité que traduit le rapport Beffa, issu d'un autre âge, celui où les têtes pensantes de la technocratie française – j'allais dire soviétique – planifiaient le développement économique. Mais le monde a changé, les « champions nationaux » sont parfois rachetés par des investisseurs étrangers, le modèle prôné par le rapport Beffa n'existe plus. Au lieu de se lancer dans de prétendues grandes choses, il eut mieux valu passer en revue les problèmes et les causes du manque d'innovation française. Plus de micro, moins de macro, en bref.* »

Le **rapport Carayon** quant à lui développe une vision globale de ce que devrait être une politique industrielle. Il intègre certains éléments du rapport Beffa. Prenant acte que l'Union européenne est désormais le « *champ naturel d'une politique industrielle* », soulignant l'absence de vision commune et partagée de ce que celle-ci doit être⁶⁵, B. Carayon est très clair : **seul le Président de la République peut convaincre les partenaires européens d'infléchir les politiques et de mettre en œuvre les actions nécessaires, à la condition qu'il affiche une volonté politique sans faille**⁶⁶, notamment à travers une réforme du Pacte de stabilité excluant du calcul du déficit budgétaire les dépenses d'investissement, d'enseignement supérieur et de recherche, et à travers une réinterprétation des règles de concurrence. S'ajoutent des mesures comme la mise en place d'un *Small Business Act*⁶⁷ et le relèvement du plafond d'aides aux PME de 250 à 1000 salariés, la création d'un label européen respectant les normes sociales et environnementales européennes, la création d'un statut d'établissement de recherche européen. Au niveau national, la France compléterait ces dispositions pour développer une industrie française et européenne leader dans les secteurs stratégiques, pour assurer le développement des PME-PMI afin de leur atteindre une taille européenne, pour mettre en place une politique de sécurité économique pour se mettre au niveau de ses partenaires et concurrents. Un Conseil de compétitivité serait mis en place, directement rattaché à la Présidence de la République sur le modèle du Conseil de Sécurité intérieure. Regroupant les présidents de l'Agence pour l'innovation industrielle, l'Agence nationale pour la Recherche, le Conseil économique et social, ainsi que des experts, les avis de ce conseil seraient directement communiqués au Conseil des

⁶⁴ https://philippesilberzahn.com/2005/02/28/rapport_beffa_1/ ;
https://philippesilberzahn.com/2005/01/10/agence_de_linno-3/

⁶⁵ « *C'est une litote de dire qu'aujourd'hui les Etats membres de l'Union n'ont pas une vision commune de ce que doit être une politique industrielle européenne. La notion même reste contestée par de nombreux Etats membres : les pays dont l'économie est dominée par les services ou les technologies de l'information (Irlande, Danemark, Estonie, Finlande, Autriche et, dans une certaine mesure Pays-Bas et Suède) contestent la pertinence de toute politique tendant à préserver la compétitivité des secteurs traditionnels intensifs en main d'œuvre. Ils considèrent que toute action en ce sens s'apparente à du protectionnisme, et que, dans l'avenir, seuls les secteurs de haute technologie sont appelés à créer de la valeur sur notre continent. Les pays d'inspiration très libérale (les mêmes, plus le Royaume-Uni et certains nouveaux membres) professent qu'à elles seules les politiques fondées sur l'achèvement du marché intérieur et l'amélioration de la concurrence suffisent à créer un climat de compétitivité.* »

⁶⁶ http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/i2299.asp#P701_80804

⁶⁷ Le *Small Business Act* est une loi du Congrès américain votée le 30 juillet 1953 qui vise à favoriser les petites et moyennes entreprises dans le tissu économique du pays. A ce titre, entre autres dispositions, certains marchés publics sont réservés aux PME.

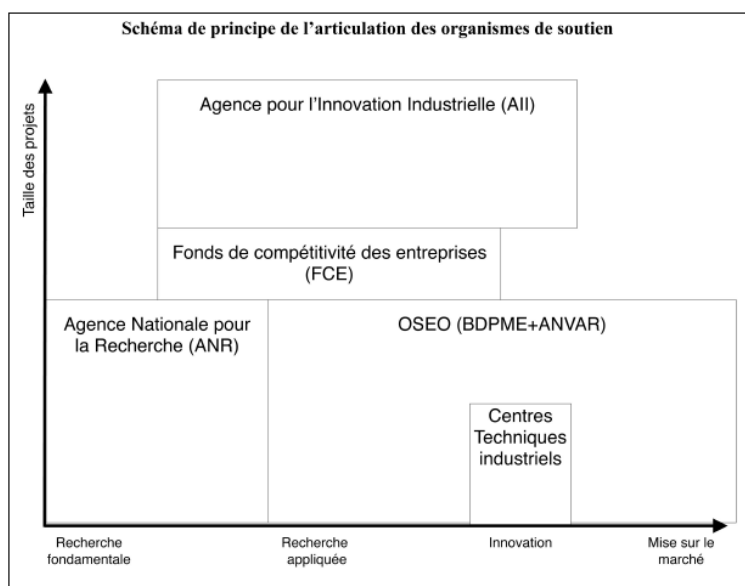
ministres. La politique industrielle ne pouvant se résumer à une création d'agence, la structure gouvernementale doit être réformée afin de permettre une impulsion politique réelle. Son rapport mentionne les points suivants :

Libérer l'industrie : rendre visible le choix de l'industrie par son insertion dans un pôle économique fort	L'absorption de l'Industrie par le ministère de l'Economie et des finances a été une erreur due à une interprétation erronée du développement de l'économie. Devant l'effort que nous devons accomplir, il semble aujourd'hui nécessaire (...) de découpler la gestion budgétaire du développement économique. Un grand ministère de la compétitivité, regroupant l'Économie, l'Industrie, les PME-PMI, le commerce extérieur, le commerce et l'artisanat devrait être créé. Le ministère des Finances et du budget serait alors rattaché au Premier ministre vers lequel remontent, de toute manière, les arbitrages budgétaires les plus délicats.
Libérer l'industrie : rendre visible le choix de l'industrie par son insertion dans un pôle économique fort	Création d'un « <i>ministère plein</i> » de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Un tel choix facilitera les coopérations avec d'autres départements ministériels et favoriserait la cohérence de la réflexion entre recherche fondamentale et innovation.
Retrouver une capacité de prospective et d'anticipation : créer un ministère du développement économique	Il est urgent de retrouver au sein de l'Etat une expertise de qualité, notamment industrielle et économique. Un ministère du Développement économique, rattaché au Premier ministre, devrait recueillir une mission de prospective et d'anticipation. Il bénéficierait de la compétence des services du Commissariat général du Plan, rebaptisé à cette occasion et des services du Haut responsable à l'intelligence économique. Ce ministère devrait notamment favoriser la mutualisation des expertises publiques et privées (un extranet dédié pourrait être créé qui valoriserait la prospective publique), conduire avec d'autres ministères l'élaboration du « <i>périmètre stratégique</i> » de l'économie française et européenne, quelles sont les industries stratégiques, quelles sont celles en difficulté, dans quels secteurs investir ? quels secteurs préparer à la reconversion ? et étudier toutes mesures visant à renforcer le développement et la sécurité économiques.

Le rapport propose enfin de rendre cohérents les outils de la politique industrielle, d'impliquer les Français eux-mêmes et d'avoir le courage politique de débattre des sujets tabous.

- **Articuler les structures d'aide à l'innovation**

L'Agence de l'innovation industrielle créée a comme objectif d'assurer un *leadership* dans le développement des grands programmes et l'articulation avec la recherche. Reprenant la proposition de Jean-Louis Beffa sur la relance de grands programmes, une logique projet est introduite. Les nouveaux programmes doivent s'appuyer sur les bases industrielles existantes. « *L'ANR soutient des projets de recherche fondamentale, l'All et le FCE interviennent dans l'interface entre recherche et innovation. OSÉO soutient, via l'ANVAR, l'innovation elle-même. Le rapprochement de l'ANVAR et de la BDPME dans OSÉO va permettre à la nouvelle structure d'accompagner l'innovation jusqu'à sa mise sur le marché. On peut ainsi articuler les structures en fonction de leur position par rapport au marché : l'ANR est la plus en amont, OSÉO la plus en aval.* »



- **Les aides financières et la fiscalité**

Les aides financières consistent d'abord dans une politique de grands programmes portant sur des « *objets techniques* » et non sur des disciplines scientifiques. La commande publique est relancée, obligeant l'Etat à développer une vision à long terme et à anticiper les grandes innovations. La recherche doit être stimulée en permettant aux chercheurs de s'investir dans les entreprises privées à travers un dé plafonnement des cumuls de rémunération.

Les dispositifs fiscaux actuels doivent être audités et qu'une mission conjointe des deux Commissions des finances du Parlement. L'ensemble des aides et dispositifs nationales et locales doit être porté à la connaissance des entreprises via un portail internet dédié. Des dispositifs complémentaires favorisant la transmission des entreprises familiales ou la reprise de société sont à mettre en place.

- **Les outils juridiques**

Pour la première fois, la dimension juridique est abordée dans un rapport. Il faut accompagner les entreprises car le droit joue un rôle croissant dans le développement international des entreprises. Les industries de souveraineté doivent bénéficier d'une législation adaptée en soumettant par exemple les investissements étrangers à autorisation dans des secteurs stratégiques. Le patrimoine informationnel des entreprises doit être proposé.

- **Impliquer le Français eux-mêmes**

La création d'un Fonds Populaire d'Initiative Industrielle sur la base d'une contribution volontaire annuelle, d'un fonds à risque permettrait d' « *investir dans les PME-PMI gravitant autour des pôles de compétitivité ou susceptibles d'apporter leur concours aux grands programmes de l'AII ou encore nécessaires au maintien du tissu industriel régional. Grâce aux technologies de l'information, chaque Français serait en mesure de connaître les entreprises de sa région que le fonds aura soutenues.* »

- **Débattre sur des sujets tabous**

B. Carayon souhaite également que l'on se mette enfin à parler de sujets tabous. Créer des class actions, actions collectives permettant aux plaignants d'engager une action judiciaire sans déboursier de fonds aurait des conséquences néfastes si le principe des class actions étaient adoptés dans le droit français. Par ailleurs, un débat devrait avoir lieu sur l'impôt de solidarité sur la fortune et la TVA sociale.

Les mesures préconisées par le Rapport Gallois. – Le rapport Gallois préconise vingt-deux propositions, réparties dans les actions suivantes :

- **Favoriser l'investissement**

L'Etat doit montrer qu'il fait confiance aux acteurs économiques en évitant de modifier constamment les lois et règlements. Le rapport propose en outre plusieurs mesures pour contrer les impératifs des marchés financiers et privilégier les actionnaires « *qui jouent le long terme* ». La présence des salariés est renforcée au sein des conseil d'administration des entreprises de plus de 5000 salariés sans dépasser le tiers des membres avec voix délibérative. L'Etat doit néanmoins renouer avec son rôle de stratège par le biais d'un Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

- **Créer un « choc de compétitivité »**

Le transfert d'une partie significative des cotisations sociales jusqu'à 3,5 SMIC (1,5% du PIB) vers la fiscalité et la réduction de la dépense publique (2/3 des cotisations patronales, 1/3 des cotisations salariales). La plus grande part des nouvelles recettes fiscales proviendrait du relèvement de la CSG ou du taux normal de la TVA mais d'autres mesures pourraient être envisagées comme la fiscalité écologique, la fiscalité immobilière, le réexamen de certaines niches fiscales. Ce dispositif, souligne le rapport, doit être clairement orienté vers l'investissement et l'innovation à travers l'autofinancement.

- **Maintenir un coût de l'énergie relativement bas et promouvoir les énergies renouvelables**

Il faut maintenir le coût actuel des énergies traditionnelles tout en faisant la promotion des énergies renouvelables, améliorer l'utilisation du parc nucléaire et poursuivre les recherches sur les techniques d'exploitation du gaz de schiste.

- **Monter en gamme de l'industrie française**

Un effort conséquent de productivité, d'innovation (sanctuariser le budget de la recherche publique et celui du soutien à l'innovation), de qualité et de service doit être fait. La priorité à l'investissement doit être donnée. Le développement des exportations passe à la fois par une montée en gamme accompagnée d'une amélioration des conditions de crédit et des garanties à l'exportation (alignement des conditions de crédit et des garanties export sur le meilleur taux des pays avancées, créer un prêteur direct public). L. Gallois préconise la mise en place d'un mécanisme d'orientation de la commande publique vers les innovations et les prototypes élaborés par les PME avec un objectif de 2% des achats courants de l'Etat. La question décisive réside dans l'intensification et l'accélération la collaboration des différents acteurs et le transfert de la recherche vers l'innovation et ses applications industrielles.

- **Structurer le tissu industriel et créer des solidarités**

L'Etat doit soutenir les PME afin d'accroître le nombre d'ETI dynamiques et exportatrices à travers la création d'un produit d'actions spécifiques au sein de la Banque publique d'investissement, la mise en place d'un cadre de dispositifs cohérent sur le modèle du *Small Business Act*, de conditionner l'aide publique donnée aux groupes à leur capacité à associer leurs fournisseurs et leurs sous-traitants, renforcer les organisations professionnelles de filières. Le rapport préconise également aux Régions la responsabilité de coordonner l'action des différentes structures régionales chargées de promouvoir l'innovation et le développement de l'industrie.

- **Mettre en place de nouveaux outils de politiques industrielle**

Les nouveaux leviers de la politique industrielle se répartissent entre la formation, le financement et la planification. Sur la formation, constatant que l'enseignement technique et professionnel n'est pas une priorité et que la formation initiale est trop éloignée des besoins de l'industrie, le rapport propose de systématiser la présence des entreprises dans la gouvernance de l'enseignement technique et professionnel (CA des établissements, Régions,

niveau national), doubler la formation en alternance, mettre en place un compte individuel de formation attaché à la personne et non au statut. Au niveau du financement des PME, les mesures consistent en un renforcement des fonds propres des entreprises à travers un allongement de l'assurance-vie et la mise en place de partenariats public-privé dans le domaine du capital-risque afin de soutenir les besoins importants d'investissement au moment de l'industrialisation des innovations. L'Etat retrouve un rôle de pilotage à travers le Commissariat général à l'investissement qui se verrait confier trois priorités : les technologies génériques, la santé et l'économie du vivant et la transition énergétique.

- **Promouvoir une politique industrielle européenne**

Pour L. Gallois, la France doit promouvoir une véritable stratégie européenne jugée trop lacunaire. Proposant de nouveaux projets européens d'envergure, financés par des *projects bonds*, elle doit inciter la politique de la concurrence à être au service de l'industrie européenne et de sa compétitivité. La politique extérieure devrait se construire selon le principe de réciprocité, au service d'une « *ouverture équitable* ». Il propose une réévaluation monétaire de l'euro, jugé trop élevé par rapport aux autres monnaies.

B. Les politiques industrielles en France

Les politiques industrielles connaissent dans les années 2010 un retour sur le devant de la scène. Mais celui-ci reste en trompe-l'œil. Le Plan Montebourg reste à date la dernière tentative de l'Etat pour enrayer la désindustrialisation de l'hexagone et pour insuffler une nouvelle dynamique. Mais les aléas de la vie politique françaises conjuguées à l'arrivée d'Emmanuel Macron à la Présidence de la République changent la donne. **En premier lieu, lors des élections et depuis 2017, les notions d'industrie, de désindustrialisation et de réindustrialisation sont quasiment absentes au niveau des débats, comme si au constat succédait la fatalité. En second lieu, toute la communication politique du nouveau président et d'une partie du gouvernement est résolument tournée vers le concept de *start-up Nation*, sensé faire entrer la France dans une modernité renouvelée.** Face à la *start-up Nation*, la majorité a défini une nouvelle politique industrielle en toute discrétion ou presque – malgré la timide communication de l'Elysée, qui rompt totalement avec les précédentes. **Par principe, l'Etat se désengage désormais au profit des collectivités locales et son rôle se réduit à un rôle de coordination, contrôle et financement partiel. Contrairement aux GAFAs, l'industrie ne fait plus rêver aujourd'hui nos décideurs.**

1. Plan Montebourg

Un constat amer. – Dans son ouvrage *La Bataille du Made in France*⁶⁸, le ministre du Redressement productif, Arnaud Montebourg, expose les principes de la politique industrielle qu'il souhaite mener⁶⁹. Bataille à mener, selon lui, d'abord sur le plan des idées, il rappelle que l'histoire de la France a été marquée par un grand nombre de réussites techniques et scientifiques, citant entre autres pêle-mêle le TGV, le cinéma, la découverte du VIH. Dénonçant une ouverture déraisonnée de l'Europe au profit de la Chine et d'autres pays jugés *low cost*, « *une idée stupide des dirigeants européens qui n'ont pas assez réfléchi aux conséquences de leurs actes* », il met en cause les fonctionnaires français et

⁶⁸ MONTEBOURG Arnaud, *La Bataille du Made in France*, Paris : Flammarion, 2013.

⁶⁹ https://www.lemonde.fr/economie/article/2013/09/19/montebourg-le-made-in-france-est-son-combat_3481359_3234.html

européens qui ont laissé faire, sans réaliser les implications d'une telle ouverture des marchés européens à la concurrence. Il s'attaque ensuite au « *conformisme intellectuel* » des élites et la désespérance du peuple. « *Nous autres, Français, avons choisi l'abandon, l'oubli, sombrant dans une sorte de désertion, d'inconséquente négligence* ». Comparant l'« *abandon* » de l'industrie à la débâcle de 1940, il met en cause « *l'état-major économique* » qui ont été les liquidateurs de « *nos industrie et ceux, nombreux, qui voulaient en vivre* ». Dénonçant le discours défaitiste ambiant, le ministre souhaite que la réindustrialisation soit une « *réconciliation* » entre les Français. A travers plusieurs expérience de relocalisations réussies, il propose de s'appuyer sur les labels et les appellations, le dialogue social entre patrons et salariés, la qualité de la conception, le retour des processus de fabrication en France, rendu selon lui inévitable par la hausse du coût de la main d'œuvre en Chine et la hausse des coûts de transport. Croyant très fort au retour des avantages comparatifs de l'Europe, « *idiotie du village mondial* », « *naïve* » et « *passoire* »⁷⁰ par rapport aux pays émergents ou « *à bas coûts* », il va même jusqu'à évoquer les débuts d'une « *démondialisation* », qui est jugée par beaucoup au moment de la publication de son ouvrage comme s'apparentant à du repli sur soi.

Les 34 plans ou volets industriels. – Le Plan Montebourg⁷¹, dévoilé le 12 septembre 2013 par le Président de de la République François Hollande devant un parterre de 500 chefs d'entreprises à l'Élysée, se veut être en rupture avec les politiques précédentes qui se définissaient comme des opérations défensives de sauvetage d'usines en difficulté. Présenté par le Ministre du Redressement productif Arnaud Montebourg, ce plan se décline en trente-quatre volets regroupés en quatre grands domaines :

Transition énergétique	Santé et économie du vivant	Numérique	Transport
Rénovation thermique des bâtiments	Biotechnologies médicales	Big data	TGV du futur
Chimie verte et biocarburants	Dispositifs médicaux et nouveaux équipements de santé	Cloud computing	Voiture consommant moins de 2l/100km
Energies renouvelables	Textiles techniques et intelligents	Objets connectés	Véhicule à pilotage automatique
Réseaux électriques intelligents	Hôpital numérique	Réalité augmentée	Bornes électriques de recharge
Qualité de l'eau et gestion de la rareté	Produits innovants pour une alimentation sûre, saine et durable	Logiciels et systèmes embarqués	Autonomie et puissance des batteries
Industrie du bois		Services sans contact	Avion électrique et nouvelle génération d'aéronefs
Recyclage et matériaux verts		E-éducation	Dirigeable charges lourdes
		Cybersécurité	Navire écologique
		Nanoélectronique	Satellite à propulsion électrique
		Robotique	
		Supercalculateurs	
		Souveraineté des télécoms	
		Usine du futur	

Les 34 Plans industriels

⁷⁰ <https://www.usinenouvelle.com/article/les-bonnes-feuilles-de-la-bataille-du-made-in-france-d-arnaud-montebourg.N204701>

⁷¹ <https://www.usinenouvelle.com/article/les-34-plans-industriels-d-arnaud-montebourg.N204602>

Rendre visible l'action de l'Etat. – Arnaud Montebourg veut rendre visible l'action des pouvoirs publics car jusqu'ici « *on ne parlait que de plans sociaux* ». Il s'agit pour le ministre de mettre en scène sa « *nouvelle France industrielle* ». Les plans sélectionnés, **associant acteurs publics et entreprises**, doivent permettre aux industriels de développer d'ici cinq à dix ans une **offre de produits *made in France*** adaptés aux **marchés les plus porteurs**. L'objectif est de reconquérir les parts de marché perdues par notre industrie avec une *méthode opérationnelle*. Ces projets seront tous pilotés par un industriel ou, à défaut, par un pôle de compétitivité. Ces plans, sélectionnés à partir d'une étude internationale commandée auprès du cabinet-conseil McKinsey, sont cependant très divers et ont des degrés de maturité différents. Certains sont en effet très précis (satellites à propulsion électrique) et d'autres sont flous (biotechnologies). « *Deux grandes lignes dominent : la transition énergétique et la transition numérique* », assure l'entourage d'Arnaud Montebourg. Certains plans sont déjà lancés (robotique, véhicules consommant 2 l/100 km, agroalimentaire). « *Nos projets étaient quasi prêts. Les plans reprennent le volet innovation de nos contrats de filière. Nous aurons des financements publics pour les mener* », explique Jean-Claude Andréini, le vice-président du comité stratégique de la filière des éco-industries. Les plans devraient puiser dans l'enveloppe de 1,7 milliard d'euros dédiée à l'industrie dans le programme des Investissements d'avenir. Un peu juste pour financer 34 filières ? Selon Eric Carreel, le président de Whitings, qui devrait piloter le plan objets connectés, « *nous avons moins besoin d'argent public que d'une révolution culturelle pour créer un écosystème entre les start-ups et les usines d'électronique et de mécanique* ». Eric Carreel propose qu'un pool de banques privées embauche les experts qui font défaut pour évaluer certaines demandes de financement d'équipements innovants.

Remettre de l'ordre dans l'écosystème. – Arnaud Montebourg⁷² plaide que l'Etat peut faire beaucoup sans argent. Il s'agit d'abord de remettre de l'ordre entre les acteurs publics et privés. Car, à côté des 13 comités stratégiques de filières – qui réunissent patronat et syndicats pour réfléchir aux questions d'organisation et de formation –, encore faut-il coordonner les pôles de compétitivité, les structures créées par les Investissements d'avenir et la Banque publique d'investissement. Le ministère table aussi sur la commande publique et la production de normes. Encore faudra-t-il réussir à faire coopérer les différentes administrations, mais aussi les entreprises. Pour désamorcer les tensions entre les géants de l'eau, Bercy estime préférable de confier le rôle de chef de file du plan gestion de l'eau à un équipementier ou à un pôle de compétitivité... La dernière interrogation porte sur le nombre de plans. Trente-quatre, n'est-ce pas trop de priorités ? Au cabinet d'Arnaud Montebourg, on s'en défend. « *Faire un seul grand plan numérique au lieu des huit projets avancés n'aurait pas eu beaucoup plus de sens* », balaye-t-on. À moins que le principe ne soit d'en lancer beaucoup, pour en voir éclore au moins quelques-uns. Ceux des acteurs privés les plus dynamiques.

Des réserves sur les objectifs et les moyens. – Suite à l'annonce d'Arnaud Montebourg concernant les 34 plans pour une « *nouvelle France industrielle* », l'économiste Gabriel Colletis⁷³ émet des doutes sur la capacité réelle des pouvoirs publics à réindustrialiser réellement le pays. Prenant acte que le plan intègre des secteurs traditionnels comme le textile, le bâtiment, l'automobile, l'alimentaire ou le bois, il estime qu'il y a un tissu industriel existant à préserver et à développer. Mais il est inquiet car, contrairement aux succès de la planification à la française de l'après-guerre liées aux commissions tripartites, les **partenaires sociaux ont été exclus des négociations entre l'Etat et les grandes entreprises, coupant ainsi industrie et technologie de leur substrat social**. Il regrette que rien ne soit prévu pour la formation, un plan à dix ans ne pouvant pas se faire selon lui sans une montée parallèle

⁷² <https://eduscol.education.fr/sti/sites/eduscol.education.fr/sti/files/ressources/techniques/5623/5623-187-p12.pdf>

⁷³ https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/video-nouvelle-france-industrielle-on-ne-peut-pas-jouer-a-colbert-en-menant-une-politique-d-austerite_1353277.html

des compétences professionnelles. Il met en garde sur les modalités d'exécution de ce plan en pesant correctement l'ensemble des outils, actions et procédures lors de la mise en place de ce plan afin d'éviter un phénomène d'empilement. Il faut également se poser la question du devenir des pôles de compétitivité qu'il faudra prendre en compte dans la mise en place du plan. Il estime que les 3,5 milliards d'euros sur 10 ans n'est rien. Attirer les investisseurs privés via un effet de levier est risqué car ce n'est pas sûr que cela marche, la France étant le pays qui finance le plus la recherche privée. Les entreprises françaises, plus mondialisées que les entreprises allemandes, risquent de continuer à investir à l'étranger plutôt qu'en France. Les 480 000 emplois « *créés ou sauvegardés* » ne sont pas comptabilisables. Pour l'économiste, on ne peut pas faire de politique industrielle dynamique dans un contexte macro-économique déprimé, en menant une politique d'austérité. La demande intérieure ne sera jamais au rendez-vous. Il ne croit pas à la troisième révolution industrielle car si internet existe depuis 40 ans, ses effets commencent seulement à se faire sentir. Il n'y aura pas de rupture véritable. « *Il est plus important de prendre soin du tissu industriel existant que de parier sur d'hypothétiques révolutions* ».

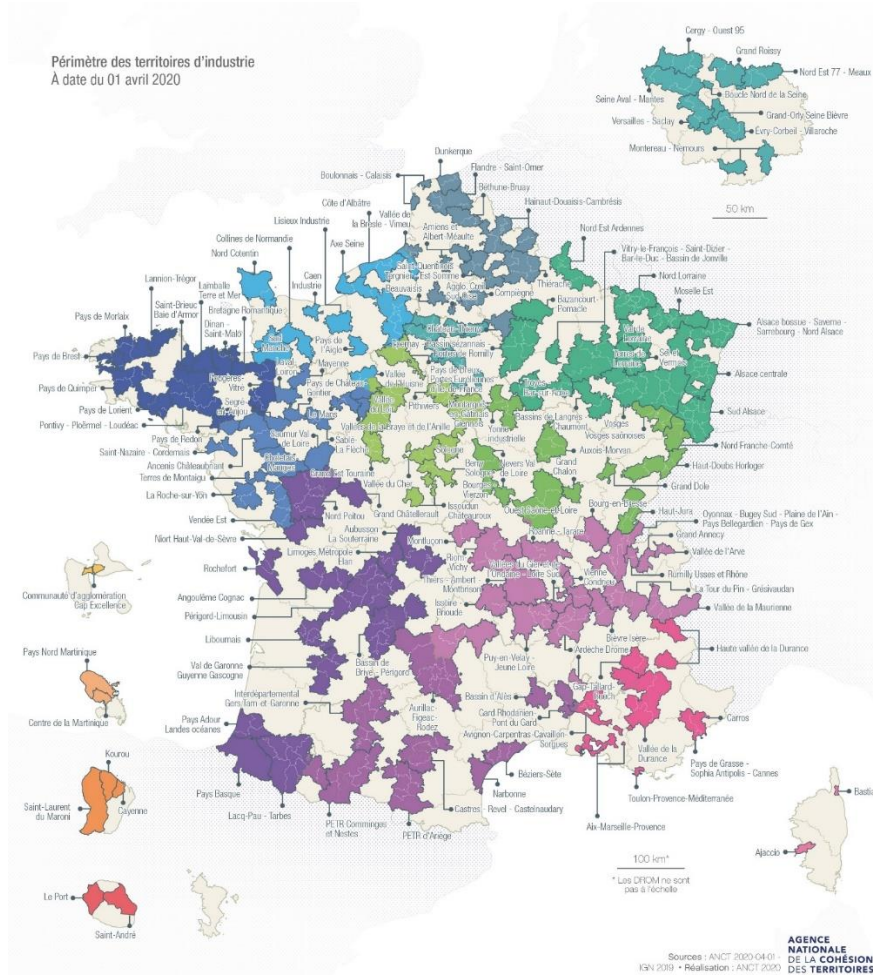
Des réserves sur l'action même de l'Etat, qualifiée de « *néo-colbertisme* ». – Suite à l'annonce des 34 plans d'Arnaud Montebourg, deux professeurs d'économie, Augustin Landier et David Thesmar, dénoncent le « *vide doctrinal du néocolbertisme* »⁷⁴. Pour eux, la désindustrialisation n'est ni une pathologie, ni une catastrophe. Pour eux, le plan du Ministre s'inscrit dans la droite ligne de l'économie concertée malgré une logique « *collaborative* » : des comités associant administrations et entreprises. Ce mode de planification, nécessaire au sortir de la guerre, est devenu obsolète. Dans un contexte de renouvellement technologique, l'innovation ne se décrète pas. Ce mode de fonctionnement génère par ailleurs des effets pervers : lobbyisme pour affecter l'ordre des priorités, demande de financement sans contrepartie (« *avances remboursables* ») par les entreprises de projets déjà existants. **L'Etat garantit des rentes d'acteurs.** Cette politique industrielle qui se passe de doctrine risque selon eux de coûter cher. Mais ils estiment cependant que l'on peut aujourd'hui délimiter avec précision le rôle de l'Etat en fondant une politique industrielle proactive et rigoureuse sur le respect des trois principes suivants.

1. **L'action de l'Etat doit se cantonner aux cas où il est avéré que le marché ne fonctionne pas :** l'investissement d'une entreprise doit être subventionné s'il ne rapporte pas directement à celle-ci mais aussi à d'autres acteurs qui ne sont ni fournisseurs ni clients (ex : fibre optique, recherche fondamentale).
2. **L'Etat doit fournir un cadre fiscal et réglementaire stable et simplifié et non pas multiplier les dispositifs vers tel ou tel secteur :** suppression des niches fiscales en échange d'une baisse conséquente du taux d'imposition des sociétés.
3. **L'Etat doit enfin choisir entre accompagner la désindustrialisation ou de la combattre (inutilement).** 4 millions d'emplois ont été créés dans les services depuis 1980. Pour les deux économistes seuls les emplois de services pourront guérir le pays de son chômage de masse.

⁷⁴ https://www.lemonde.fr/idees/article/2013/09/24/politique-industrielle-halte-a-la-nostalgie_3483269_3232.html

2. Plan Philippe

L'Etat coordinateur d'une politique menée par la région. – Lancé le 22 novembre 2018⁷⁵ par un gouvernement qui pour la première fois ne comporte pas de ministère de l'industrie, ce nouveau plan se démarque des plans précédents. **L'Etat n'assure plus un rôle de décideur, de planificateur ou de donneur d'ordre mais uniquement un rôle de coordinateur.** L'initiative viendrait des collectivités locales, région en tête. L'action publique veut réinvestir les territoires en faisant de **la région le moteur de son propre développement.** En ce sens, il s'agit d'une rupture complète avec ce qui a été pratiqué depuis jusque là au sein des pouvoirs publics. Les **territoires ruraux et périurbains** ne sont pas les oubliés de la politique du gouvernement. Après Action cœur de ville, dispositif lancé au printemps 2018 dont bénéficient 222 villes moyennes pour redynamiser leur centre-ville, c'est à présent un volet industriel qui va se déployer dans le cadre des « *Territoires d'industrie* ». Avec « *Territoires d'industrie* », il s'agit de « *renouer le fil de la politique industrielle et de l'aménagement du territoire* », a expliqué Agnès Pannier-Runacher, la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances. « *C'est une politique sur les territoires et avec les territoires, coordonnée par les régions et les intercommunalités, avec un Etat accompagnateur* », a précisé la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault.



⁷⁵ https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/03/06/le-gouvernement-veut-renouer-le-fil-de-politique-industrielle_5432160_823448.html

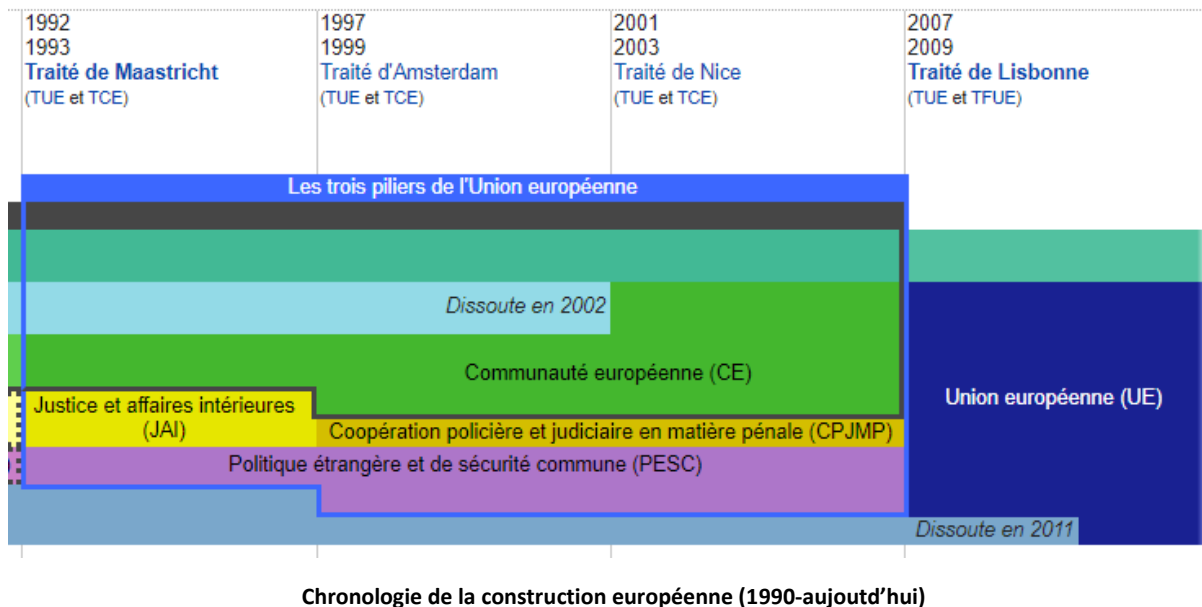
Focus sur les territoires à « vocation industrielle ». – 148 territoires « à vocation industrielle » ont ainsi été labellisés⁷⁶. Les premières expérimentations sont en cours dans 29 d'entre eux, avec à la clé les premiers contrats d'action attendus pour la fin mars. Ces territoires, situés dans des zones rurales et des villes petites ou moyennes, représentent près de la moitié de l'emploi industriel, car c'est là que se trouvent pour l'essentiel les PME et les entreprises de taille intermédiaires. Encore faut-il qu'elles disposent d'un environnement territorial favorable pour pouvoir recruter. « *C'est le premier grief avancé par les entreprises comme frein à leur développement* », note Agnès Pannier-Runacher. Piloté par les régions, qui depuis la loi NOTRe du 7 août 2015 ont la compétence économique, en lien avec les intercommunalités et les établissements industriels, « *Territoires d'industrie* » doit permettre de faire émerger des projets répondant aux besoins de formation, de logement, en matière de simplification des réglementations ou d'innovation, qui feront l'objet d'une contractualisation, le programme étant doté d'une enveloppe de 1,36 milliard d'euros. Ce plan s'accompagne de dix-sept mesures destinées à favoriser l'emploi, l'innovation, l'attractivité des territoires et la simplification administrative « *C'est une démarche nouvelle*, se félicite Jean-Luc Rigaut, président de l'Assemblée des communautés de France. *L'Etat accompagne les territoires en fonction de leurs besoins. C'est un changement important par rapport aux années antérieures, marquées par une mise en concurrence sur des appels à projet.* » « *Cela montre bien qu'il faut faire confiance aux élus locaux* », ne peut s'empêcher de faire remarquer le vice-président de la région Bourgogne - Franche-Comté, Jean-Claude Lagrange.

C. Les politiques industrielles au niveau européen

Alors que dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix les institutions européennes se sont essentiellement concentrées sur la création d'un marché unique, L'Union économique et monétaire et l'élargissement de l'Union ont posé la question de la mise en place d'une véritable politique industrielle. La Commission européenne publie alors un certain nombre de documents à partir de 2005 visant à présenter et expliquer les objectifs et les actions nécessaires pour « *rendre l'industrie européenne plus compétitive afin qu'elle puisse demeurer le moteur de la croissance durable et de l'emploi en Europe. Différentes stratégies ont été adoptées pour doter l'industrie de l'Union d'un cadre plus favorable* »⁷⁷. L'Acte unique de 1987 est l'événement fondateur de l'intégration européenne. En définissant les quatre libertés fondamentales de l'Union (liberté de circulation des marchandises et des services, libre prestation, libre circulation des personnes, libre circulation des capitaux), il ouvre la voie au traité Maastricht, à l'échec du référendum sur la Constitution européenne du 2005 mais dont les éléments sont finalement adoptés par les gouvernements dans le cadre du Traité de Lisbonne de 2007. Nulle part apparaissent des dispositions en matière de politique industrielle.

⁷⁶ <https://www.cgnet.gouv.fr/dossiers/territoires-dindustrie>

⁷⁷ <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/61/les-principes-generaux-de-la-politique-industrielle-de-l-union-europeenne>



1. L'amorce d'une politique industrielle qui se veut intégrée

La stratégie de Lisbonne (2000-2010). – Axe majeur de la politique économique de l'Union européenne, l'objectif de cette stratégie décidée par les quinze Etats membres est de faire de l'Union « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale.* » Cette politique vise à préparer la transition vers une société et une économie de la connaissance par la mise en place de politiques répondant au mieux aux besoins de la **société de l'information** et de la recherche et développement, par des réformes structurelles devant renforcer la compétitivité et l'innovation, par l'achèvement du marché intérieur, par une modernisation du modèle social européen, par des politiques macro-économiques dosées afin de pérenniser des perspectives de croissance. En 2001, lors du Conseil européen de Göteborg, est ajoutée une dimension environnementale. Cependant, dès 2004, « *le tableau d'ensemble est très mitigé et il reste beaucoup à accomplir pour éviter que Lisbonne devienne synonyme d'objectifs manqués et de promesses non tenues* »⁷⁸ selon Wim Kok, responsable du groupe d'analyse de la stratégie de Lisbonne. A partir du rapport fourni par ce groupe, la Commission européenne constate que « *les performances de l'Europe se sont écartées de celles de ses concurrents ailleurs dans le monde. Leur productivité a augmenté plus rapidement et ils ont davantage investi dans la recherche et le développement. Il nous reste encore à mettre en place les structures nécessaires à une meilleure anticipation et une meilleure gestion du changement au sein de nos économies et de nos sociétés.* » C'est dans ce cadre que s'inscrivent différentes mesures en faveur de l'industrie.

La place de l'industrie dans la Stratégie de Lisbonne. – En octobre 2005 dans une communication intitulée *Mettre en œuvre le programme communautaire de Lisbonne double point un cadre politique pour renforcer l'industrie manufacturière de l'Europe*⁷⁹, la Commission européenne définit la toute première approche intégrée de l'Union en matière de politique industrielle fondée sur un programme de travail combinant des **initiatives sectorielles et intersectorielles**. En 2008, le *Plan d'action pour une*

⁷⁸ KOK Wim, *Relever le défi - La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi : Rapport Kok*, Bruxelles, novembre 2004.

⁷⁹ <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0474:FIN:fr:PDF>

*commission consommation et une production durables et pour une politique industrielle durable*⁸⁰ annonce un ensemble intégré de mesures enfin afin d'encourager une production et une consommation plus durables tout en renforçant la compétitivité de l'économie européenne. Ce plan d'action propose d'utiliser différents instruments politiques comme **l'orientation des choix des consommateurs vers une consommation plus durable** grâce à un système d'étiquetage simplifié. La même année est publiée par la Commission l'initiative « *matières premières* »⁸¹ dont l'objectif est de garantir un accès équitable aux ressources des pays tiers, meilleures conditions cadres pour l'exploitation des matières premières dans l'Union et une réduction de la consommation de matières premières primaires via le renforcement de la rationalisation de l'utilisation des ressources et la promotion du recyclage. La Commission européenne en 2009 se concentre ensuite sur le **développement des technologies clés génériques**⁸² et a proposé et propose onze recommandations en vue du développement et du déploiement dossiers technologies génériques en Europe.

L'échec de la Stratégie de Lisbonne. – Cependant, dès 2004–2005, la stratégie de Lisbonne montre que celle-ci est un échec parce que les **Etats membres ne tiennent pas leurs engagements pris selon la méthode ouverte de coordination, non contraignante**. La stratégie a été recentrée en 2005 sur la croissance économique et l'augmentation de l'emploi. Le tableau de bord européen de l'innovation⁸³ constate toujours un retard considérable vis-à-vis du Japon et des Etats-Unis d'Amérique, même si de légers progrès sont constatés depuis 2003 et que la Commission affirme que la stratégie commence à avoir des résultats fin 2006. En 2003, un rapport de l'Assemblée nationale, le rapport Garrigue⁸⁴, portant sur la politique européenne de recherche et développement, relève les **retards pris par la France dans l'application du programme fixé à Lisbonne** ; il note en particulier la « *nette insuffisance, dans les organismes [de recherche] publics, de l'évaluation faite en externe ou, du moins, conduite par des scientifiques venus de l'extérieur.* »

La stratégie Europe 2020 et « une politique industrielle à l'ère de la mondialisation ». – En mars 2010 la stratégie de Lisbonne est remplacée par la stratégie Europe 2020. Dans le cadre d'une publication intitulée *Europe 2020 une stratégie pour une croissance intelligente durable et inclusive*⁸⁵, cette stratégie présente sept initiatives principales dont quatre sont destinés à améliorer la compétitivité de l'industrie européenne : union en matière d'innovation, stratégie numérique communautaire, politique industrielle intégrée, compétences nouvelles pour des emplois nouveaux. L'initiative phare, la politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation, se décline en dix actions mettant l'accent sur les facteurs de croissances des PME ou l'approvisionnement et la gestion des matières premières. En 2011, la Commission⁸⁶ préconise des réformes structurelles d'envergure ainsi que la mise en place de politiques cohérentes et coordonnées entre les Etats membres, tels que les mutations structurelles de l'économie, la capacité d'innovation des entreprises, la durabilité et l'efficacité des ressources, l'environnement des entreprises, le marché unique et les PME. En 2012, la Commission propose de soutenir les investissements dans l'innovation⁸⁷ à travers six domaines d'action à fort potentiel (les technologies de fabrication avancées pour une production propre ; les technologies clés génériques ; les bioproduits ; une politique industrielle, une construction et des matières premières durables ; des

⁸⁰ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A52008DC0397>

⁸¹ <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0699:FIN:fr:PDF> et <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0021:FIN:FR:PDF>

⁸² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A52009DC0512>

⁸³ *European Innovation Scoreboard 2007*.

⁸⁴ GARRIGUE Daniel, *Rapport d'information sur la politique européenne de recherche et de développement : Rapport Garrigue*, 30 septembre 2003.

⁸⁵ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52010DC2020>

⁸⁶ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52011DC0642&from=EN>

⁸⁷ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0582:FIN:FR:PDF>

véhicules et des navires propres ; les réseaux intelligents) afin d'améliorer le fonctionnement du marché et l'accès au financement et des capitaux. En 2014, la communication *Pour une renaissance industrielle européenne*⁸⁸, l'objectif de la Commission est de porter la part de l'industrie à 20% du PIB. L'Union doit disposer « *de politiques plus cohérentes en ce qui concerne le marché intérieur, y compris pour les infrastructures européennes telles que l'énergie, les transports et les réseaux d'information, ainsi que pour les biens et les services.* » Ce dispositif est complété par des dispositifs en matière d'économie numérique⁸⁹ en 2016 et d'intelligence artificielle⁹⁰ en 2020.

2. Une « stratégie industrielle pour vingt-cinq ans »

Thierry Breton et sa « stratégie industrielle pour vingt-cinq ans ». – La nouvelle Commission européenne présidée par Ursula von der Leyen souhaite mettre en place une **stratégie industrielle**⁹¹ **échelonnée sur vingt-cinq ans, correspondant à un cycle industriel.** « *Nous avons cinq ans pour mettre en place une nouvelle stratégie industrielle et vingt-cinq ans pour la faire évoluer. Ce qui nous amène à 2050.* » **Il s'agit d'une stratégie et non d'une politique.** Ainsi, la Commission européenne refuse de mettre en place une politique industrielle car elle estime qu'elle ne se **qu'elle n'a pas à se substituer aux entreprises.** « *Notre rôle consiste à définir un cap clair, ferme, et à donner de la visibilité à ceux qui vont la mettre en œuvre. Bien sûr, il y aura aussi de l'argent pour impulser.* » Trois domaines clés ont été définis. D'abord, le **pacte vert** dont l'objectif de **neutralité carbone** à l'horizon 2050 nécessite de revoir tous les processus de production et les chaînes d'approvisionnements dans un contexte où les prix de la tonne de carbone va augmenter. Ensuite, le **numérique** constitue un enjeu majeur, notamment dans le potentiel de développement des données des entreprises. Si l'Europe a raté le train des données personnelles, elle peut cependant jouer une carte importante dans les données d'entreprise car selon Thierry Breton « *L'Europe reste un continent industriel.* » Enfin la **mise à jour de son droit de la concurrence**, l'un des piliers fondamentaux des traités. « *L'Europe restera ouverte mais sans naïveté dans un monde qui a changé par rapport il y a trente ans. Nous sommes ouverts mais attachés à nos normes, nos règles. Les autres sont les bienvenus s'ils respectent nos règles.* » Mais la commissaire à la concurrence, Margrethe Vestager, insiste sur le caractère fondé du droit de la concurrence pour garantir les meilleurs prix aux consommateurs et stimuler l'innovation, Thierry Breton entend cependant « *replacer les entreprises au centre de nos politiques et pas seulement les prix bas pour nos consommateurs.* » La Commission européenne peut impulser une politique industrielle par le biais d'aides publiques dans les secteurs d'avenir, notamment en autorisant les aides d'Etat dans certains secteurs clés dans le cadre de projets d'intérêts européens communs (IPCEI), conformément à l'article 107-3 du Traité de fonctionnement de l'UE. Il faut toutefois remplir quelques conditions : d'abord que plusieurs Etats membres soient impliqués, que le secteur investi comporte des risques financiers ou technologiques élevés et que les dits projets apportent « *une contribution notable à la croissance économique, à l'emploi et à la compétitivité de l'Europe* ». C'est le cas du plan Nano 2022 (sur les nanotechnologies). Il est également prévu d'amplifier le plan d'action sur l'économie circulaire qui visera à favoriser la réutilisation des produits plutôt que le recyclage, avec

⁸⁸ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014DC0014&from=DE>

⁸⁹ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52016DC0180&from=EN> et <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52016DC0733&from=EN>

⁹⁰ https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:7ae642ea-4340-11ea-b81b-01aa75ed71a1.0002.02/DOC_1&format=PDF

⁹¹ https://www.lepoint.fr/politique/emmanuel-berretta/thierry-breton-notre-strategie-industrielle-pour-25-ans-10-03-2020-2366438_1897.php

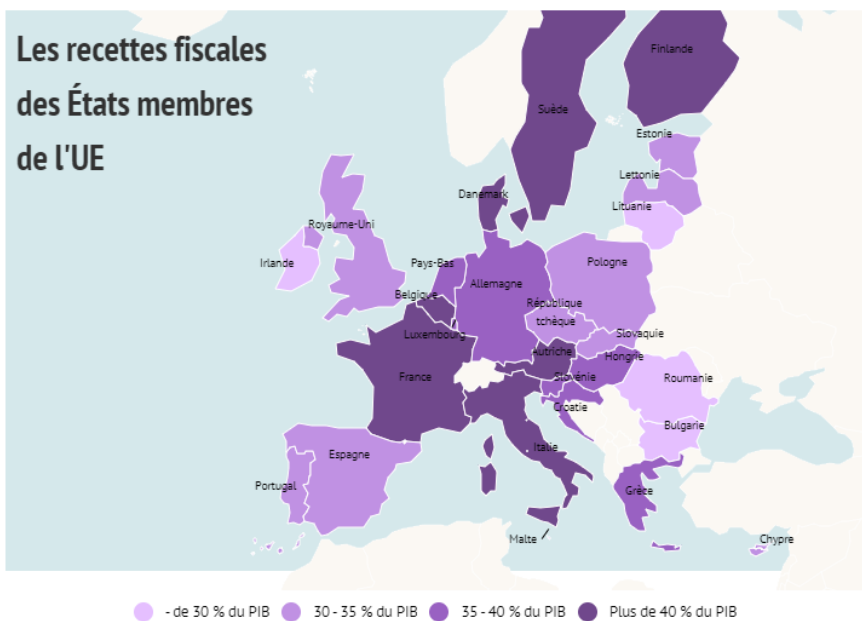
notamment un volet consommateurs important (accès à la réparation, information à l'achat). Thierry Breton veut s'attaquer au manque de fluidité des échanges car le marché unique n'est pas encore parfaitement intégré. « *Nous avons une organisation qui sépare les grandes entreprises des PME. L'économie ne fonctionne pas ainsi. Les entreprises s'inscrivent dans un écosystème. Le sous-traitant d'un constructeur automobile s'inscrit dans l'écosystème du secteur automobile et n'a rien à voir avec une PME qui fait dans la plomberie ou la boulangerie. J'ai donc demandé que l'on mette en place des plateformes par écosystème. Si bien que le petit sous-traitant bulgare pourra s'inscrire sur cette plateforme et y déceler les opportunités de son secteur sur toute l'Europe.* » Thierry Breton veut se doter d'indicateurs objectifs pour suivre la « *bonne santé du marché intérieur* ». Les entreprises s'inscriront donc d'elles-mêmes dans une vingtaine d'écosystèmes. En appliquant le principe de la *soft law*, le commissaire européen responsabilise les acteurs économiques. « *Dans le monde moderne, la régulation ne consiste plus à attendre que l'Etat autorise ou interdise. (...) Ce qui n'est pas interdit n'est pas forcément autorisé. C'est aux acteurs de l'économie de se comporter de manière responsable vis-à-vis de leur écosystème. C'est à Facebook de vérifier que son modèle ne cause pas de tort. Et, en cas de faute, la responsabilité individuelle des administrateurs est engagée. Ils peuvent être poursuivis par une action collective. C'est le principe du règlement général des données personnelles (RGPD).* »

3. La question fiscale, monétaire et budgétaire

Une fiscalité extrême au sein de l'UE elle-même. – Même si la question fiscale⁹² est majeure, elle relève toujours de la compétence des Etats. Son harmonisation, envisagée depuis plusieurs années, notamment en matière d'impôt sur les sociétés, n'a pas pu faire d'un consensus entre les Etats-membres de l'Union européenne. Organisée comme dans la plupart des autres pays du monde, la fiscalité comporte trois types de prélèvements, impôts directs, impôts indirects et cotisations sociales avec des taux d'imposition dépendant des revenus perçus avec des seuils maximum. L'Union européenne se caractérise par d'importantes disparités entre ses Etats membres sur le plan fiscal⁹³. **Des différences qui ne tendent d'ailleurs pas à se résorber dans la mesure où la politique fiscale relève essentiellement de la compétence des Etats membres, et non des institutions européennes.** Par conséquent, l'ampleur des recettes fiscales totales varie fortement d'un pays à l'autre. Ces dernières dépassent les 40% du PIB dans sept Etats, dont le Danemark, la Belgique, la France, la Suède

⁹² <https://www.touteurope.eu/actualite/la-fiscalite-dans-l-union-europeenne.html>

⁹³ https://fr.wikipedia.org/wiki/Fiscalit%C3%A9_dans_l%27Union_europ%C3%A9enne



Description : Recettes fiscales selon les États membres de l'UE, exprimées en pourcentage du PIB en 2016
 Données : Commission européenne (DG Fiscalité et union douanière) à partir de données d'Eurostat (2017)



ou encore l'Italie. Alors qu'elles sont inférieures à 30% du PIB dans des pays tels que la Lituanie, la Lettonie, la Roumanie ou encore l'Irlande. Au niveau des impôts sur les sociétés plus spécifiquement, l'Union européenne concentre le plus fort contraste en matière de taux d'imposition, faisant côtoyer des pays ayant moins de 15% de taux d'imposition (Hongrie, la Bulgarie, Chypre, Irlande) et d'autres à plus de 30% (France, Allemagne, Belgique). Alors que le taux de 30% se rapproche de celui des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, de l'Australie ou du Canada, le taux inférieur à 15% est le plus bas des économies occidentales. L'Union européenne n'a pas jusqu'à présent conduite une politique fiscale concernant la fiscalité indirecte. Pour éviter de trop importantes différences dans les taux de TVA qui peut fausser les échanges intracommunautaires, un seuil minimal de 15 % a été fixé pour ce qui est du niveau standard. Au-delà de ce niveau les Etats-membres sont libres de fixer leur taux de TVA et ont également la possibilité de prévoir des taux réduits pour certaines activités ou certains produits et services. S'agissant de la fiscalité directe, l'Union européenne est également habilitée à légiférer lorsque liberté de circulation du marché unique sont menacées, comme en juin 2016 lorsque sont adoptées des règles destinées à lutter contre l'évasion fiscale. Plusieurs grands chantiers relatifs à la fiscalité sont cependant en cours de discussion au niveau européen, certains depuis des années : un projet **d'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS)** vise à harmoniser les taux d'imposition des sociétés en Europe ; une **taxe de 3% sur le chiffre d'affaires des géants du Web** (supérieures à 250 millions d'euros dont 50 millions au sein de l'UE) ; un projet de **taxe sur les transactions financières (TTF)**. Cependant, l'adoption d'une législation fiscale à l'échelle européenne requérant **l'unanimité des voix au Conseil, chaque gouvernement y dispose donc d'un droit de veto et bloque selon ses intérêts nationaux propres**. Ainsi, plusieurs Etats membres comme l'Irlande qui proposent des dispositifs fiscaux avantageux, ou encore le Danemark, la Suède et la Finlande qui craignent des représailles américaines refusent de donner leur accord à la taxe de 3% sur les GAFAs. Les révélations relatives aux pratiques d'évitement fiscal de multinationales, par le biais d'accords fiscaux avantageux (« *rescrits fiscaux* ») passés avec des pays tels que le Luxembourg, l'Irlande, ou encore les Pays-Bas, ont mis en lumière l'existence d'une importante concurrence fiscale entre les pays de l'UE, Sébastien Cochard⁹⁴ estimant même dans le cas des Pays-Bas que ceux-ci « *volent la base fiscale des autres pays de l'UE* » et servent de relais pour le transfert vers d'autres paradis fiscaux.

⁹⁴ <https://www.youtube.com/watch?v=fki2YQx4krw>. Sébastien Cochard est lobbyiste et conseiller de plusieurs parlementaires européens.

Le cas des entreprises françaises aux Pays-Bas. – Bénéficiant d'une « *fiscalité légère, stable et favorable à l'innovation* »⁹⁵, les Pays-Bas attirent les entreprises depuis très longtemps, bien avant l'Irlande ou la Belgique. La présence de filiales françaises dans le plat pays dépasserait le millier, une

majorité étant issue de grands groupes. Certains groupes n'ont pas hésité à déplacer leurs sièges sociaux, comme Gemalto, Airbus Group, Louis Dreyfus. D'autres utilisent le pays comme « *rampe de lancement* » vers le développement à l'international, à l'instar de Renault-Nissan, Capgemini, Thales, Altran et Cartier. D'autres y installent tout ou partie de leur R&D, tel Danone à Utrecht. Les entreprises sont présentes sur tout le territoire : « *Bongrain est à Breda, Air Liquide et Bonduelle à Eindhoven, Danone à Utrecht, GDF Holding à Zoetermeer, dans la grande banlieue de La Haye, Total à La Haye même, Airbus Group à Leyde, Louis Dreyfus, ArcelorMittal, Bureau Veritas et Geodis à Rotterdam, Faurecia Netherlands Holding à Sittard, Limagrain Nederland Holding à Rilland, et Thales à Hengelo.* Sans compter la région d'Amsterdam, avec ses deux gros centres des affaires d'Amstelveen et de l'aéroport international de Schiphol.



néerlandaise héberge Renault, Altran, Publicis, Accor, Arkema, Cartier, Gemalto, Unibail-Rodamco et Decathlon. Si les filiales opérationnelles sont nombreuses, elles rivalisent en quantité avec les structures de holding et de financement, confie le responsable clientèle « multinationales » d'un établissement financier français. Très discrètes sur leurs implantations néerlandaises, les entreprises mettent surtout en avant leurs filiales opérationnelles mais restent peu locales sur leurs activités de holding et de financement. Les Pays-Bas figureraient aujourd'hui dans la liste des quatre-vingts territoires les plus fiscalement opaques de la planète, selon l'ONG Tax Justice Network⁹⁶. Les citoyens n'ont pas accès aux noms des membres des conseils d'administration ni à ceux des actionnaires minoritaires. Seul le responsable légal et le principal actionnaire sont mentionnés dans les fiches de l'Infogreffe néerlandais. Même si Wiecher Munting, ancien inspecteur des impôts et aujourd'hui conseiller fiscal international à Rotterdam déclare que « *les Pays-Bas ne sont pas un paradis fiscal* », une enquête publiée l'an passé par le quotidien d'Amsterdam *Volkskrant* dévoile que, chaque année, les multinationales feraient transiter par les Pays-Bas environ 12 000 milliards d'euros, un montant vingt fois plus élevé que le PIB du pays. Impossible d'isoler la part des sociétés françaises. « *Notre régime fiscal fait école en Europe. Du coup, il est moins attrayant qu'il y a une vingtaine d'années* ». Selon un avocat parisien, « *compte tenu de l'incertitude qui règne aujourd'hui en France, des groupes français et des PME de grande taille s'interrogent sur l'opportunité de transférer leur siège dans ce pays* ». Les délocalisations injustifiées étant pénalisées expliquent la rareté des sièges sociaux de sociétés françaises aux Pays-Bas, alors que les filiales financières y

⁹⁵ <http://archives.lesechos.fr/archives/2014/Enjeux/00315-035-ENJ.htm>

⁹⁶ Opinion non partagée par l'OCDE qui n'a pas inscrit le pays parmi les territoires non-coopératifs en matière fiscale.

prolifèrent. Recherchant avant tout, selon Jean-Paul Renaux, directeur général de Renault au Benelux, des « *facilités offertes pour la constitution de holdings de consolidation, l'administration fiscale est pragmatique et directe, inspirée par l'approche anglo-saxonne pour laquelle il n'y a pas de honte à gagner de l'argent* ». Le choix de Renault-Nissan d'installer son siège social aux Pays-Bas est motivé par la position de neutralité du pays et de manifeste aucune préférence entre la France et le Japon. Pour Capgemini, « *La holding Capgemini International BV est une toute petite structure qui sert à nouer des alliances opérationnelles à l'international* ». Altran, leader mondial du conseil en innovation et ingénierie avancée a créé sa holding Altran International BV en 1997, a été clairement attiré par le régime fiscal néerlandais. Selon Roman Lauzin, le directeur général de la filiale opérationnelle d'Altran aux Pays-Bas, « *les intérêts sur les fonds levés par les holdings néerlandaises pour des acquisitions ne sont pas soumis aux impôts* ». L'avantage réside également les **redevances sur les concessions de marques et de brevets**. « *La société française doit enregistrer une nouvelle marque ou un nouveau brevet dans un pays comme Singapour, la Malaisie ou Hong Kong. Ces pays taxent peu, ou pas du tout, les royalties générées par la propriété intellectuelle. Il faut ensuite que cette filiale asiatique donne la licence principale d'exploitation de la marque ou du brevet à la filiale néerlandaise de l'entreprise. L'un des principes fiscaux des Pays-Bas est de ne pas imposer les flux qui ne font que transiter par son territoire, en accord avec le rejet de la double imposition entre pays liés par des accords fiscaux. Enfin, la filiale néerlandaise accorde des sous-licences aux sociétés du groupe sises dans les pays qui taxent la propriété intellectuelle et le tour est joué* ». Garantissant une stabilité fiscale aux groupes étrangers selon le principe du *tax ruling*⁹⁷, les entreprises ayant passé un **accord avec le fisc néerlandais** ont la garantie de ne pas avoir de mauvaises surprises dans les quatre ou cinq ans qui suivent l'accord. En cas d'investissements directs importants, la durée de l'accord peut dépasser les quinze ans. Le taux d'impôt sur les sociétés est de 20-25% contre 38% en France et 12,5% en Irlande. L'administration fiscale néerlandaise se considère comme un partenaire des entreprises, et non un gendarme, même si les contrôles sont vigilants (deux contrôles fiscaux par an en moyenne). Une fois définies, les règles sont appliquées de manière très cohérente. Les Pays-Bas demeurent **un pays ultra-réglementé où l'activité des entreprises est très surveillée**. Les sociétés de domiciliation (boîtes aux lettres) sont sous tutelle de la Banque centrale. **Pionniers dans l'aide fiscale apportée à l'innovation**, l'*Innovation Box* soumet les redevances issues d'inventions brevetables à un taux d'imposition de 5%, à condition que l'actif incorporel en cause contribue pour au moins 30% aux revenus de la société. Chaque heure de travail de R&D est financée à hauteur de 30% de son coût par l'Etat, et les experts étrangers qui décident de s'installer aux Pays-Bas bénéficient de la non-imposition de 30% de leur salaire pendant les dix premières années de leur séjour. Les atouts des Pays-Bas résident également dans une **logistique de pointe autour du port de Rotterdam et de l'aéroport international de Schiphol, des démarches administratives réduites à l'extrême et un marché du travail organisé et performant** : une demi-journée pour dédouaner un conteneur, deux semaines et une vingtaine de documents pour enregistrer une société chez un notaire, les Pays-Bas n'imposent pas non plus leur propre modèle de comptabilité aux entreprises étrangères. La flexibilité du marché, le niveau élevé de qualification de la main-d'œuvre et son excellente productivité, la connaissance répandue de l'anglais, ainsi que des relations apaisées entre les partenaires sociaux, il n'en faut pas davantage pour convaincre de plus en plus d'entreprises françaises de s'implanter aux Pays-Bas.

La question monétaire : dévaluation interdite et convergence illusoire. – Pendant longtemps les mauvaises politiques industrielles publiques et privées ont été soigneusement masquées par la **dévaluation**. Mais avec la création de l'euro la disparition du risque de changes a fait office de révélateur. « *Pour un pays où les coûts — notamment salariaux — augmentent assez vite, où il n'y a pas assez d'innovation et où l'offre de biens est obstinément concentrée sur le milieu de gamme, la seule manière de ne pas perdre trop de parts de marché est de rester maître de son taux de change. Le pays s'appauvrira mais préservera son industrie. C'est bien ce que la France a longtemps pratiqué.*

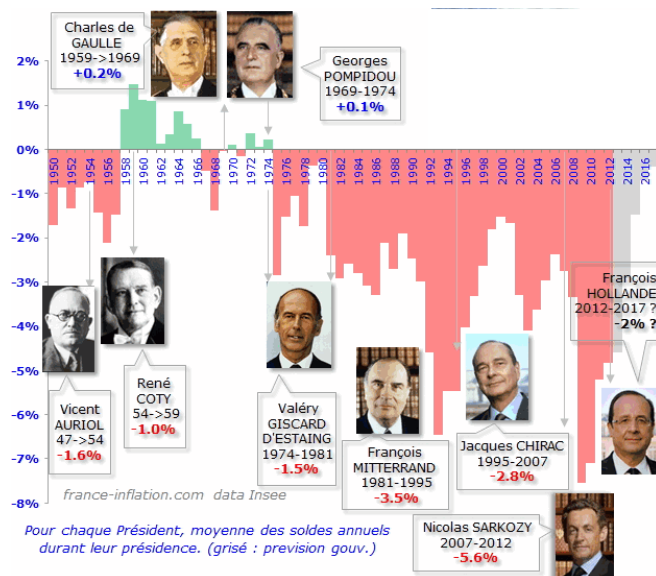
⁹⁷ Redevance fiscale.

Mais, dès lors que le taux de change devient fixe et que perce la concurrence, la seule option pour préserver tant bien que mal les parts de marché seront de manger les marges, ce qui n'est pas la meilleure nouvelle pour espérer financer les investissements nécessaires au développement. Les entreprises sont alors de plus en plus fragiles, parce que depuis des lustres on ne s'est pas donné les moyens de préserver une industrie nationale innovante et compétitive. L'euro a en effet joué le rôle de révélateur de l'impéritie des politiques tant publiques (l'environnement des entreprises) que privées (les stratégies des entreprises insuffisamment orientées vers le haut de gamme). Lorsqu'il s'est apprécié, c'est-à-dire dès 2002, les industriels allemands n'ont pas perdu de parts de marché quand les Français abandonnaient beaucoup de terrain en raison d'un positionnement qui rendait la demande de produits manufacturés français (comme les espagnols, les grecs ou les portugais) particulièrement sensible au prix. Le coup fut d'autant plus rude qu'au même moment se jouait à l'autre bout de la planète une autre rupture qui, elle, n'avait rien à voir avec la création de la monnaie unique : la montée en puissance de la concurrence des pays émergents, un véritable coup dur pour les parts de marché des pays développés positionnés en milieu de gamme. Au tournant du siècle, les deux courbes de la part dans les exportations du monde de la triade (USA/UE à 15/Japon) d'un côté et de l'ensemble des pays émergents (hors Russie + Opep) de l'autre ont commencé à converger. En 1999, la triade pesait encore plus de 65 % des exportations du monde en valeur, l'ensemble des économies émergentes à peine 20 %. En 2011, le trio des plus riches de la planète voit sa part glisser sous les 50 % tandis que le groupe des économies émergentes tutoie déjà les 40 % des exportations totales. Emblème s'il en est de cette magnifique conquête commerciale, la part de marché de la Chine, qui représentait 2 % du commerce mondial en 1999, atteint déjà 13 %. Sur la période, la balance commerciale de la triade s'est littéralement effondrée, affichant un déficit abyssal oscillant depuis 2005 entre 750 et 1 200 milliards de dollars. La balance des pays émergents (hors Russie et Opep), au contraire, évolue désormais sur une tendance de 200 à 300 milliards d'excédent. Pour éviter la désindustrialisation accélérée, il aurait fallu que les pays positionnés en milieu de gamme, et notamment la France, puissent jouer une fois de plus sur une dépréciation réelle de leur taux de change, or c'est exactement le contraire qui s'est produit. À partir de 2002, l'euro a commencé à s'apprécier en termes réels alors qu'il s'était déprécié depuis le milieu des années 1990. Mais le pire restait à venir. Car la disparition du risque de change a eu un autre effet sur l'industrie française, celui-là inattendu : il a fabriqué de la spécialisation productive dans la zone euro, ce qui concrètement s'est traduit, pour un pays comme la France, par une accélération de la désindustrialisation. »⁹⁸ **La convergence des économies, des niveaux de vie et des revenus tant espérée par les pères de la monnaie unique n'a jamais fonctionnée. Au contraire, c'est exactement l'inverse qui s'est produit. Chaque pays a été encouragé à exploiter ses avantages comparatifs, grâce à la disparition du risque de change, la libre circulation des biens, l'internationalisation des entreprises et une politique monétaire commune.** « Tout cela explique la concentration progressive de l'industrie dans le nord de la zone euro et la spécialisation des pays du Sud dans la construction (jusqu'à la crise de 2008) et dans les services non exportables. L'Allemagne, les Pays-Bas, l'Irlande se sont spécialisés dans l'industrie ou les services exportables, l'Espagne, la Grèce et le Portugal dans les services non exportables et, jusqu'à la crise, dans la construction. L'Italie et la France se situent entre les deux, c'est-à-dire nulle part. Le mythe de la « convergence » des économies et des niveaux de vie n'y a pas survécu. En réalité, la spécialisation productive associée à l'unification monétaire fabrique bel et bien de la divergence, un phénomène désormais évident, douze ans après la création de l'euro. Et s'il a fallu une bonne décennie pour en prendre conscience, c'est que, jusqu'à la crise, cette divergence a été masquée par le choc monétaire dû à l'unification. L'entrée dans l'euro a en effet provoqué une forte baisse des taux d'intérêt dans les pays peu industrialisés de la zone euro (puisque chacun d'entre eux bénéficiait désormais de la notation commune), ce qui a encouragé une distribution excessive du crédit et de l'endettement avec à la clé la stimulation de la demande (notamment grâce à l'effet richesse provoqué par la hausse des prix de l'immobilier) et de la croissance de ces pays. » **L'euro a fait office**

⁹⁸ ARTUS Patrick, VIRARD Marie-Paule, *La France sans ses usines*, Paris : Fayard, 2011. Cité in : <http://pratclif.com/economy/euro-et-desindustrialisation.htm>

de révélateur de problèmes structurels antérieurs qui, pendant des décennies, avaient été résolus par des dévaluations et a fabriqué au sein de l'UE de la spécialisation productive.

Les 3% de déficit. – Il existe deux visions opposées de l'utilisation du budget par l'Etat. L'une, libérale, estime que le budget doit être équilibré pour ne pas entraver le bon fonctionnement des marchés ; l'Etat doit supprimer ou réduire le déficit budgétaire. Les libéraux insistent sur les effets néfastes de l'accroissement de la dette publique. Ils recommandent une pratique de la politique budgétaire basée sur des règles strictes. L'autre, keynésienne, voit dans le déficit budgétaire un moyen de soutien à l'activité économique. Pour John Maynard Keynes, le déficit budgétaire peut stimuler la croissance et l'emploi dans une économie en récession. Il préconise en conséquence une politique budgétaire discrétionnaire, modifiable selon les besoins de la conjoncture économique. A compter de la crise consécutive au choc pétrolier de 1973, les économistes libéraux (théoriciens néoclassiques) ont cependant souligné les limites de la politique budgétaire et notamment les effets néfastes des déficits et de la dette publique. Depuis lors, les politiques budgétaires dans les pays développés ont visé en priorité l'équilibre budgétaire et la stabilité des prix pour juguler durablement l'inflation. **Le traité de Maastricht et le pacte de stabilité et de croissance limitent l'utilisation de la politique budgétaire en fixant un seuil maximal de déficit des administrations publiques à 3 % du PIB en cas de ralentissement de la croissance. La participation de la France à la monnaie unique européenne lui impose le respect d'une discipline économique et budgétaire.** Les termes en ont été fixés par le traité de Maastricht en 1992 et le pacte de stabilité et de croissance, conclu à Amsterdam en 1997 et assoupli en 2005 à Bruxelles. Il s'agit d'obtenir des finances publiques saines, en évitant les déficits publics excessifs, donc les déficits budgétaires. **Le déficit public, à savoir le déficit cumulé des administrations publiques (Etat, collectivités territoriales et organismes de Sécurité sociale), est jugé excessif à partir d'un seuil de 3 % du produit intérieur brut.** Cette mesure se justifie par la volonté d'éviter qu'un pays fasse porter les effets négatifs de sa politique budgétaire (hausse des taux d'intérêts et du taux de change de l'euro) sur l'ensemble des pays de l'Union économique et monétaire.



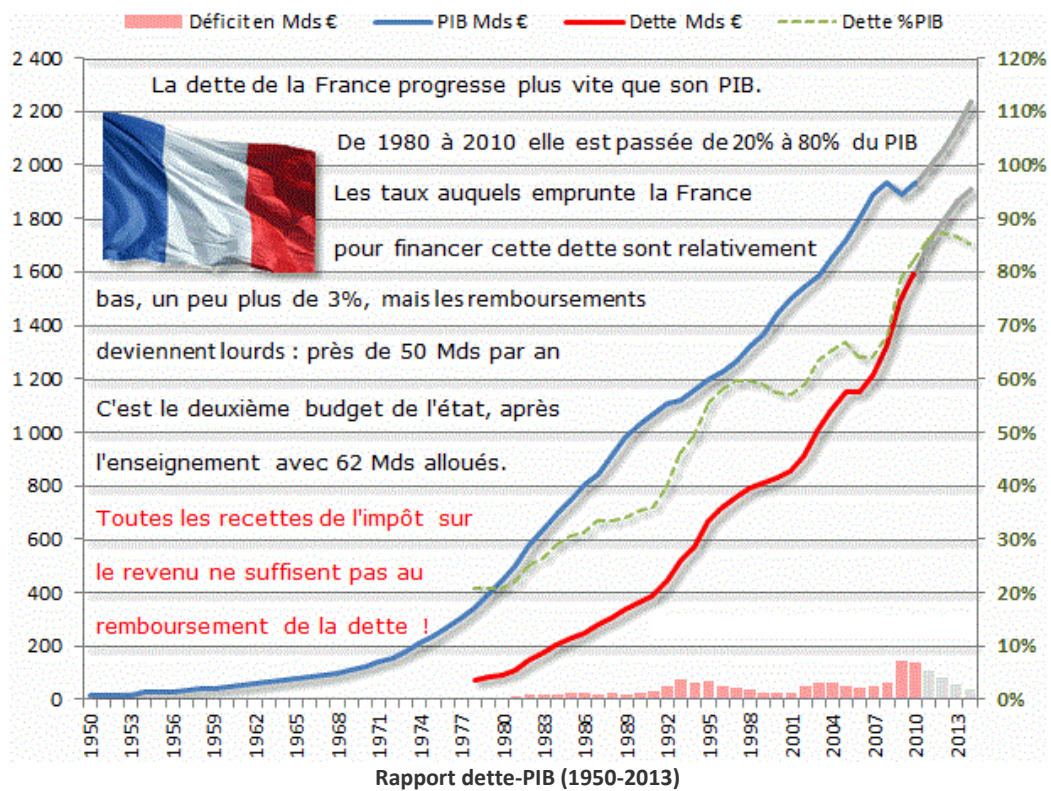
Déficit public 1950-2016

(source : https://france-inflation.com/dette_publicque_france_1950.php)

Or, depuis 1974, aucun budget de l'Etat n'a été à l'équilibre. Il faut rapprocher les déficits d'un changement des règles du jeu avec l'entrée en vigueur la loi du 3 janvier 1973⁹⁹ qui oblige l'Etat à

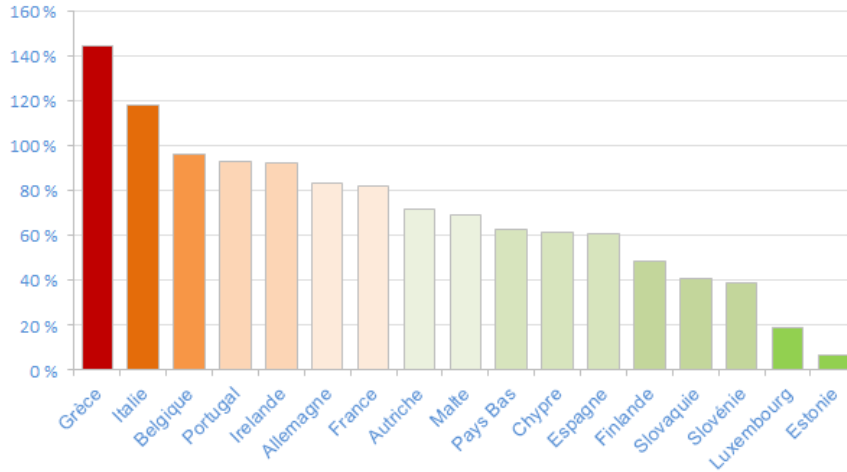
⁹⁹ ROUGEYRON Pierre-Yves, *Enquête sur la loi du 3 janvier 1973 : Comment une élite de banquiers et de hauts fonctionnaires a endetté la France auprès des banques privées avec un texte obscur*, Paris, 2013. A partir de cette date, l'Etat a dû emprunter sur les marchés privés à hauteur de 4% contre 1% auprès de la Banque de France.

emprunter auprès des banques privées à hauteur de 4% et non plus directement auprès de la Banque de France. Pour Michel Rocard, interrogé en décembre 2014¹⁰⁰, si la France était restée dans le système antérieur à la loi de 1973, la dette de la France représenterait aujourd'hui (en 2014) entre 16 et 17% du PIB, ce qui pose une *question de méthode quand on souhaite comparer les déficits publics ante et post 1973*. Les déficits ont plutôt tendance à s'accroître avec un paroxysme en 2009. Cette année-là, les administrations publiques ont dépensé 143 milliards d'euros de plus que le total de toutes les recettes. Pour comparaison l'impôt sur le revenu avait rapporté au total 41 milliards d'euros (net). Le PIB de la France était de 1 889 milliards d'euros, le déficit a représenté 7.6% du PIB. Le solde public a été positif sous les présidences de Charles de Gaulle et Georges Pompidou. Depuis la dégradation est assez continue et nous vivons actuellement les pires années depuis 1950 du point de vue des déficits. Ces déficits alimentent année après année notre dette publique, avec les intérêts des emprunts contractés. Ce qui est regrettable est le constat des différentes analyses ayant été faites au sujet de ces recours aux emprunts : **la France s'endette non pas pour assurer des investissements long terme, ce qui alors serait assez justifié, mais majoritairement pour assurer des dépenses de fonctionnement.**

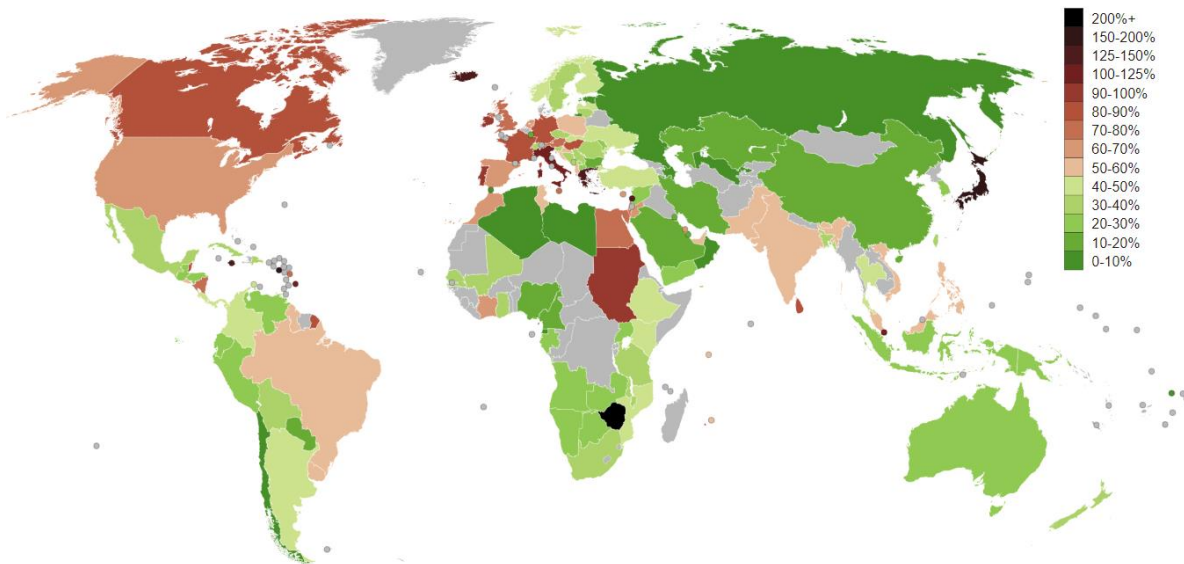


(source : https://france-inflation.com/dette_publique_france_1950.php)

¹⁰⁰ <https://www.youtube.com/watch?v=Vc0pVbbrUk8>



Comparaison avec les autres pays européens en 2010
 (source : https://france-inflation.com/dette_publique_france_1950.php)



Dette publique dans le monde en 2010
 (source : https://france-inflation.com/dette_publique_france_1950.php)

D. Start-up Nation (2017- aujourd'hui)

La nouvelle économie numérique est devenue aujourd'hui la pierre angulaire du développement économique de la France. Omniprésente dans les médias, symbole de l'entrepreneuriat et de la réussite, elle serait devenue *la martingale* qui permettrait à l'hexagone d'entrer dans le XXI^e siècle et dans la mondialisation, débarrassé de ses tentations dirigistes en matière économique. Emmanuel Macron déclare ainsi le 13 avril 2017 au deuxième sommet des start-ups organisés par le magazine *Challenges*, sa vision de la start-up Nation : « *une nation où chacun peut se dire qu'il peut créer sa start-up* ». Il souhaite que la France en devienne une. Il réitère quelques semaines plus tard, le 15 juin 2017 au salon VivaTech à la Portes de Versailles : « *La France est un pays d'entrepreneurs. C'est un pays de*

*start-ups. Mais je veux qu'il devienne un **pays de licornes, de grands groupes nouveaux**, le pays des géants de demain. Je veux que la France soit une nation qui pense et qui bouge comme une start-up ».*

Pour Michel Turin¹⁰¹, La *start-up Nation* semble cristalliser aujourd'hui tous les espoirs d'un pays. Lieu de toutes les utopies contemporaines, il constitue le grand rêve de toute une génération, une nouvelle passion française d'une modernité indépassable. La French Tech est un *storytelling*¹⁰² que l'hexagone « a fini par prendre pour la réalité » afin « d'éviter de s'attaquer aux problèmes structurels ». **Fuite en avant donc, symbole d'une pensée unique qui traduit un état de sidération devant la Silicon Valley. Signe d'hystérie collective**, « la nation¹⁰³ paraît convaincue que c'est la création de start-ups, et exclusivement sur elles, que repose notre capacité à nous imposer par rapport aux autres grandes nations ». Le constat est sans appel.

1. Les start-ups : un écosystème difficile à appréhender

Selon l'étude du site Web CapTerra.com¹⁰⁴ s'appuyant sur un panel de 1200 « jeunes pousses françaises » et plusieurs autres études¹⁰⁵, le monde de la French Tech est en pleine croissance, avec Paris comme épicerie. Les deux tableaux suivants donnent un état de la French Tech en 2019. Mais appréhender cet écosystème est en fait plus complexe qu'on veut bien le croire.

Régions	Nombre de start-ups	% des start-ups françaises	Secteurs d'activités en vogue			Capital Moyen en euros	Nombre moyen de salariés
			SSI & NTIC	Services aux entreprises	Electronique & composants		
Bretagne	484	3%	19%	15%	13%	74 385	6
Normandie	272	2%	18%	13%	10%	39 065	5
Pays de Loire	476	3%	19%	15%	12%	44 344	6
Hauts de France	663	5%	19%	17%	10%	92 155	8
Ile de France	7647	51%	19%	19%	7%	275 866	11
Centre Val de Loire	132	1%	16%	16%	11%	363 449	8

¹⁰¹ TURIN Michel, *Start-up mania : La French Tech à l'épreuve des faits*, Paris : Calman Lévy, 2020.

¹⁰² Sur la notion de *storytelling*, se reporter à l'ouvrage suivant : SALMON Christian, *Storytelling : La machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits*, Paris : La Découverte, 2007.

¹⁰³ La nation ou plutôt certains décideurs dans certains milieux ? (ndlr).

¹⁰⁴ <https://www.captterra.fr/blog/470/situation-economique-et-sociale-des-startups-francaises-en-2019>.

Sondage interne réalisé par Capterra auprès de 140 créateurs et salariés de start-ups entre novembre et décembre 2018.

¹⁰⁵ Source des données concernant les 1200 start-ups : Myfrenchstartup.com. Données recueillies et analysées pour l'infographie interactive. Source des données : Statista.fr. Pour toutes les données qui n'ont pas de lien, elles ont été commandées pour cette étude spécialement auprès de Statista.fr. Etude réalisée par NUMA pour la période 2011-2016.

Nouvelle Aquitaine	673	5%	17%	15%	9%	72 063	5
Grand Est	394	3%	16%	15%	8%	36 186	4
Bourgogne Franche Comté	211	2%	17%	16%	10%	56 761	5
Auvergne Rhône Alpes	1667	11%	15%	15%	13%	57 038	5
Occitanie	1048	7%	16%	16%	9%	667 928	8
Provence Alpes Côte d'Azur	960	6%	17%	17%	13%	55 666	10
Corse	21	1%	19%	14%	9%	78 325	4

Répartition territoriale des start-ups au 1^{er} janvier 2019 – France métropolitaine exclusivement (Source : capterra.fr)

Secteurs	Nombre de start-ups	% des start-ups françaises	Capital moyen	Nombre moyen de salariés
SSII & NTIC	2631	18%	204 167	13
Services aux entreprises	2598	17%	66 928	10
Electronique & composants	1319	9%	274 419	7
Santé & biotech	1215	8%	240 755	8
Art, culture, sport	877	6%	22 802	6
Mode, textile, beauté	776	5%	125 928	7
Restauration	693	5%	56 300	5
Services aux particuliers	NC	NC	NC	NC
Transport & logistique	702	5%	703 508	4
Finance	596	4%	553 103	10
<i>Cleantech</i> , énergie	489	3%	330 401	7
Education, apprentissage	463	3%	125 035	10
Immobilier & architecture	507	3%	1 143 098	5
Tourisme	374	3%	114 150	8
Emploi	276	2%	64 873	14
Jeux, jouets	287	2%	20752	4
Meubles, décoration	169	1%	14 449	2

Répartition par secteur des start-ups au 1^{er} janvier 2019 (Source : capterra.fr)

Le startupisme¹⁰⁶ inconnu en matière de données économiques. – Alors que le startupisme fait l’objet d’une couverture sans précédent en matière médiatique, **il ne constitue cependant qu’un sous-ensemble extrêmement modeste dans l’univers entrepreneurial français.** Il est en effet très difficile aujourd’hui de savoir combien il y a de start-ups en France, car les données se contredisent selon les sources, faute de visibilité. Les start-ups sont invisibles au niveau de l’Insee car, contrairement aux très petites entreprises (TPE) ou aux petites et moyennes entreprises (PME), elles ne constituent pas une catégorie statistique. Dans le document hebdomadaire *Insee Première* du 14 novembre 2018 consacré aux entreprises en forte croissance, elles sont absentes, le numéro précisant que « *souvent utilisé, le concept de start-up ne correspond officiellement à aucune définition statistique officielle* ». Pourtant, l’Insee recense une sous-catégorie d’entreprises qui présente de fortes similitudes avec les start-ups ; appelées « *gazelles* » par les statisticiens, ces entreprises se caractérisent par un taux de croissance annuel moyen sur trois ans de leurs effectifs salariés est de plus de 10%, par un effectif de 10 salariés au plus au début de leur période de croissance, et par un âge de quatre à cinq ans à la fin de la période de cinq ans. Michel Turin se pose même la question si l’impasse statistique de l’Insee ne serait pas volontaire...

Source	Année	Nombre	Remarques
MyFrenchStartup.com	Juin 2019	15713	Première source données start-ups françaises grâce à une bdd qualifiée 2003 start-ups sont radiées à date
EY (pour le compte du Ministère de l’Economie)	2017	9400	Dont 1/3 en Région parisienne
Wydden	2015-16	9400	Reprise des données de l’Agence numérique
BPI France	2018	4000	

Recensement du nombre de start-ups en France (Source : TURIN Michel)

La Banque de France ne voit pas non plus passer les start-ups. Gestionnaire du fichier FIBEN, le fichier bancaire des entreprises, les start-ups échappent à ses cotations, car l’institution ne se penche que sur les entreprises dont le chiffre d’affaires est supérieur à 750 000 euros ou dont le montant des emprunts est supérieur à 380 000 euros. Les start-ups empruntent également sur d’autres circuits que ceux de la banque traditionnelle. La Direction générale des finances publiques possède toutes les données nécessaires pour analyser l’écosystème mais elle ne s’est jamais attelée à la tâche. Il en va de même pour l’administration fiscale, les pertes réalisées par les investisseurs étant déduites de leurs impôts. Par ailleurs, le quinquennat de François Hollande a **supprimé l’obligation pour les PME et les TPE de publier leurs comptes au Registre du commerce.** En vertu de l’article 213 de la « *loi du 6 août 2015 pour la croissance, l’activité et l’égalité des chances économiques* » dite « *loi Macron* », les entreprises réalisant moins de 4 millions d’euros de chiffre d’affaires et employant moins de cinquante salariés échappent à cette obligation. Alors, quelle que soit l’approche, on peut considérer les start-ups, comme le souligne Edouard Plus, directeur de Swave, accélérateur de *fintech* et d’*insertech*, qu’« *une start-up n’est rien d’autre qu’une TPE* » selon les normes Insee (chiffre d’affaires inférieur à 2 millions d’euros et moins de 10 salariés). Les start-ups sont noyées dans 3 865 510 TPE françaises (2016). Les créations d’entreprises se sont élevées à 691 000 en 2018, soit une augmentation de 17% par rapport

¹⁰⁶ La notion de startupisme a été créée par Antoine Gouritin dans son livre *Le startupisme: Le fantasme technologique et économique de la start-up Nation*, publié en 2019.

à l'année antérieure, phénomène essentiellement dû à la progression du micro-entrepreneuriat (+28%).

2. Bienvenue dans le monde onirique des licornes

« Cette licorne que vous l'avez vu monter est la monture ordinaire des Gangarides ;
c'est le plus bel animal, le plus fier, le plus terrible et le plus doux qui orne la terre »
Voltaire

Le mythe de la licorne. – Concept apparu dans un article paru en 2013 sous la plume de Aileen Lee, fondatrice de Cowboy Ventures¹⁰⁷, un fond de *venture capital* américain, les licornes désignent les start-ups dont la valorisation dépasse le milliard de dollars. Référence directe à l'*Heroïc Fantasy*, digne oripeau de la culture *geek*, **chaque start-up se prétend dans l'absolu à être révolutionnaire, vouloir « changer le monde » et aspirer à accéder au statut tant envié d'icône.** Mais s'il y a beaucoup de prétendants, les élus sont très peu nombreux. **Il y a aujourd'hui dans le monde 300 start-ups valorisées à plus d'un milliard de dollars, dont 139 sont américaines, 81 chinoises et... 30 européennes.** En France, les trois licornes sont BlaBlaCar, Deezer et OVH Cloud.

Royaume-Uni	16
Allemagne	6
France	3
Suisse	2
Suède	1
Malte	1
Estonie	1

Nombre de licornes en Europe en 2018

La French Tech ou l'art subtil de la communication. – La start-up Nation macroniste est dans la ligne de la *start-up République* de Fleur Pellerin, ministre déléguée chargée des PME, de l'Innovation et de l'Economie sous le gouvernement Ayrault. Pour elle, en référence à l'Etat hébreu, ce n'est pas l'Etat qui encadre mais c'est l'Etat qui soutient. Recherchant l'effet « *boule de neige* », la French Tech doit fédérer, accélérer et rayonner. La dynamique de réseautage a été à l'œuvre dans un premier temps avec une déclinaison au niveau territorial. Chaque métropole, reconnue comme spécialiste d'un ou plusieurs domaines (agriculture, éducation, santé, etc.) regroupe des acteurs du domaine concerné pour créer émulation et synergie. Les « *métropoles French Tech* » sont constituées en parallèle à la métropolisation issue de la loi NOTRe. **Les collectivités locales n'ont cependant pas toujours compris les tenants et les aboutissants de cette politique, se contentant de suivre les subventions...** En parallèle la présence française au *Consumer Electronic Show* (CES) de Las Vegas qui est sensé servir de vitrine aux entreprises technologiques françaises dans le monde l'est en fait... pour la France ! Dédié aux produits high-tech prêts à être vendus directement au grand public, **la plupart des exposants français sont des « erreurs de casting »**, dont le symbole reste la start-up qui propose des services aux entreprises ou la société qui se présente trop tôt, au risque de passer pour des amateurs ou pire se faire copier par une PME étrangère, chinoise ou américaine. Malgré tout cela, les opérations de communication continuent dans l'hexagone, 300 sociétés en 2018, 400 en 2019. Les pépites françaises pâtissent cependant de l'image générale. Le milieu des start-ups françaises a une mauvaise image à l'étranger depuis longtemps du fait de son manque d'ambition : **un fondateur de start-up ne voudrait en effet pas devenir le leader mondial dans le domaine mais de se vendre à une marque connue en**

¹⁰⁷ <https://cowboy.vc/>

lui proposant un service numérique dont elle a besoin. Le salon VivaTech transpire ce constat au sein de son organisation : découpé en fonction des secteurs d'activité des grandes entreprises (TF1 pour les médias, SNCF pour la mobilité par exemple), les start-ups sont reléguées au rang inférieur au sein de ces différents stands. **Visibilité des grands groupes est synonyme de nouveau paternalisme économique.** Le salon VivaTech reste l'endroit pour les start-ups de rencontrer des élus, présents plus pour de la communication politique que pour autre chose. Beaucoup de stands de start-ups françaises au CES sont subventionnés par les Régions qui sélectionnent chez elles des start-ups selon des critères peu adaptés ni très clairs. Bienvenue dans le monde de Clochemerle où **les entreprises françaises sont présentées non pas par secteurs d'activité mais sous la bannière de chaque collectivité !** Fières comme Artaban en matière de communication, les start-ups se vantent sur les réseaux sociaux d'avoir rencontré Carlos Ghosn, Valérie Pécresse et consorts, attitude de déférence qui n'est parfois pas sans rappeler les mœurs de certains courtisans du Grand Siècle, subventions obligent...

La provenance des investissements en question. – Les besoins en investissements est criant pour les start-ups. Pour Antoine Gouritin, L'attractivité à tout prix d'investisseurs étrangers tel qu'elle est faite par la French Tech pose aujourd'hui un certain nombre de questions. Elle implique un coût social et politique élevé et les répercussions sur les entreprises qui en bénéficient sont encore plus grandes. Il pose pertinemment la question de l'utilité de créer un nouveau Google ou Facebook, si c'est pour que celui-ci **appartienne à un fonds américain ou saoudien et empêche la diplomatie française de faire ce qu'elle a à faire.** La start-up nation française n'existe pas selon lui car elle est très loin du modèle israélien **et plus proche d'une vision fantasmée en contexte américain** lors du CES. Le poids du secteur en matière d'emploi le relègue à un « *nain économique* » selon son expression. Mais ce nain économique est loin d'être une originalité du capitalisme financier dans la transformation le modèle social français pour mieux le conformer aux contraintes du capitalisme financier. Version radicalisée, la compétition est la seule solution pour s'en sortir dans une économie globalisée. S'adapter à la logique des marchés, peu importe l'utilité des « *innovations* » et de la provenance des investissements.

3. Impact du startupisme sur les secteurs traditionnels

L'influence du startupisme dans les secteurs traditionnels. – Le souvenir du groupe Kodak et la peur de se faire « *ubériser* » ont paralysé les grands groupes du CAC40. Désireux de jeter des passerelles entre les deux mondes, ils surveillent leur environnement afin d'éviter de se faire chahuter par de nouveaux arrivants. Beaucoup de grands groupes ont décidé aujourd'hui d'adopter les méthodes des entreprises japonaises après 1945 et chinoises des années quatre-vingt : **par le biais de partenariats ou de rachats, ils siphonnent l'innovation des petites structures pour assurer leur propre transformation, ils pillent des technologies et des informations sur leurs marchés respectifs.** Les grands groupes concourent donc tout naturellement à accroître la mortalité des start-ups. Ainsi Danone rachète Michel et Augustin, Peugeot TravelCar, Renault Marcel via sa filiale RCI Bank & Service, Daimler Chauffeur-privé. Les banques, réputées pour leur conservatisme, ne sont pas en reste. En rachetant des *fintechs*, après avoir longtemps attendu que la menace se précise, elles s'en servent comme laboratoire des banques traditionnelles avant de les absorber complètement. BNP Paribas rachète ainsi Nickel, la start-up permettant d'ouvrir un compte bancaire au bureau de tabac. La Société Générale, qui a financé 70 projets de start-ups internes, a racheté en 2018 une plateforme de services bancaires, Treezor. Enfin, Crédit Mutuel Arkéa, adossé au à la banque régional du Sud-Ouest et du Centre, collectionne les start-ups afin de révolutionner les métiers historiques de la banque : comparatif d'assurance et conseils personnalisés (Fluo), remboursement instantané entre particuliers (Pumpkin), agrégation, analyse financière et risques de découvert bancaire (Linxo), gestion numérique

sous mandat (Yomoni), prêts entre particuliers (Younited Credit), coaching financier en ligne (Grisbee), conseil financier (Finansemble), cagnotte en ligne (Leetchi) et bien sûr, Fortuneo. La banque est en train de muter progressivement et certains professionnels estiment aujourd'hui que le secteur sera la sidérurgie des années 2020 avec la fin des activités en agence. Cette situation explique pourquoi les grands groupes français sont si présents sur les salons professionnels, en particulier VivaTech.

Le startupisme et le dévoiement du management traditionnel. – Le startupisme impacte désormais le management dans des secteurs traditionnels, à la fois sur les formes d'organisation et sur les outils managériaux. Les notions de participation, de projet et de transversalité sont aujourd'hui devenues des notions centrales pour anticiper et accompagner l'innovation dans les entreprises. L'outil le plus simple (et le plus symbolique) issu du startupisme pour simuler une participation à ce grand mouvement généralisé vers l'innovation est le **hackathon**. Lors d'un hackathon, il s'agit de trouver une solution à un problème posé avec la technologie adéquate, le tout dans un format spécifique de plusieurs jours. Des équipes pluridisciplinaires sont ainsi formées avec des participants de tous horizons. Univers du *geek* et de la *geekette* par excellence, la présentation qui en est faite en fin de manifestation n'est guère tournée vers le grand public. Ces événements s'accompagnent presque toujours du port de teeshirts aux citations confondantes (« *Ce weekend j'ai créé ma boîte, et toi, tu as fait quoi ?* »), de foodtrucks, de machines à smoothies (bio ? ndlr) et à selfies, de séances de sophrologie et méditation au réveil accompagnées d'échauffements collectifs avant « *d'y aller* », bref tout y passe en termes de caricature. « *Peu de projets viables à la sortie, mais vous participez à ce qui ressemble à une soirée pyjama (sic) entre adultes de premier de cordée* » selon Antoine Gouritin. Tout cela prêterait sans doute à sourire si ce n'est de voir certaines agences s'être emparées de ce type d'événement pour les proposer clé en main à leurs **clients grands comptes**. Certaines **écoles d'ingénieurs** françaises utilisent ce type de rassemblement pour faciliter la validation de certaines unités d'enseignements. Il en va de même pour les administrations, comme l'Orienthackathon organisé en 2018 par l'Académie de Rennes, la Région Bretagne et la French Tech Rennes Saint-Malo. Aujourd'hui, ces événements sont le **symptôme d'une démission de l'institution** selon A. Gouritin. Pour des sociologues américains, « *ces rituels créent des atteintes fictives d'innovation et sont surtout utilisés pour faire travailler les gens gratuitement. (...) Les hackathons promeuvent une nouvelle norme de travail précaire basée sur l'auto-investissement et l'auto-exploitation de leurs participants* ». **Le hackathon est détourné par les grands groupes et les pouvoirs publics par le biais de la promotion de l'open innovation.** Devant des participants triés sur le volet, leur est promis un vrai projet concret après une phase préalable d'« *idéation phosphorante collective* » – la fameuse « *intelligence collective* » du discours startupiste et progressiste. Cette phase passée, il ne se passe généralement rien mais justifie le travail de prestataires contre de la visibilité. Hackathons et *open innovation* permettent ainsi aux organisations publiques et privées de se sentir plus « *agiles* » (de la méthode en gestion de projet Agile¹⁰⁸, déclinée entre autres dans sa version SCRUM, ndlr) et de sentir le frisson de l'innovation propre au monde de la start-up.

L'innovation dans les entreprises est aujourd'hui en question. – Le startupisme est aujourd'hui de transformer le monde des entreprises. Alors que le management connaît des dérives par le *fun*¹⁰⁹, par la psychologie positive et par la tyrannie du collaboratif, les acteurs économiques traditionnels sont contraints aujourd'hui de revoir leur mode d'organisation. Ce vernis collaboratif n'est qu'un moyen de contrôle et d'obédience des salariés en transformant le manager « *pervers dominant (sic)* » en un « *catalyseur de changement pour l'ensemble de l'organisation* ». **Faire comme les start-ups est**

¹⁰⁸ <https://agiliste.fr/introduction-methodes-agiles/>

¹⁰⁹ Voir entre autres : BOUZOU Nicolas, DE FUNES Julia, *La comédie (in)humaine : Pourquoi les entreprises font fuir les meilleurs*, Paris : Editions de l'Observatoire, 2018 ; <http://antonypriou.fr/une-petite-pincee-de-fun-dans-son-management/>

aujourd'hui une contrainte car tout est fait pour attirer les « talents ». « *Jeunes diplômés, fuyez le salariat, fuyez les grands groupes, fuyez le CDI. Ce monde est fini, c'est celui de vos parents. Créez votre propre job. Et inventez les industries de demain. Ne devenez pas des cadres ! Et je vous souhaite de ne jamais avoir à porter de costume-cravate* » déclarait le 10 novembre 2018 Stéphane Mallard devant les diplômés de Polytech Marseille. Les entreprises sont désormais condamnées à jongler entre **intrapreneuriat** et **extrapreneuriat**. L'intrapreneuriat¹¹⁰ permet aux salariés d'une entreprise de mener un projet innovant de bout en bout en leur sein tout en gardant leur statut. « *Si l'intrapreneuriat, qui finalement n'est pas un concept si récent (il date d'une quarantaine d'années pour rappel), se développe fortement actuellement, c'est peut-être parce qu'il rencontre aujourd'hui un nouveau courant d'aspirations professionnelles et personnelles de la part des salariés et des dirigeants qui impose une nouvelle forme de leadership et d'organisation, dans laquelle chacun peut contribuer dans une logique de parité quel que soit sa position dans l'organisation* », souligne Aude Bohu, directrice associée de la société Talentis spécialisée dans le coaching de dirigeants. Parallèlement se développe aussi l'extrapreneuriat, qui « *est la création d'entreprise par un ou plusieurs salariés issus d'une organisation parente, création prenant appui sur des actifs tangibles ou intangibles issus de cette organisation et conduite avec ou sans son soutien explicite* ». ¹¹¹ Cependant, le phénomène de l'extrapreneuriat demeure mal connu. Sur un plan statistique, on sait que la création d'entreprise par les salariés représente environ **le tiers des créations** selon l'Insee. Mais de quel type de création s'agit-il ? **On ignore quelle est la part des créations ayant un lien avec l'activité antérieure du créateur et avec des actifs ou des compétences développés dans l'entreprise parente.**

La question de la transformation digitale des entreprises et des collectivités. – Le concept de « *transformation digitale* » est l'un des piliers de la start-up Nation. Startupisme et transformation digitale se rejoignent ainsi dans le « *solutionisme technologique* » (Evgueny Morozov¹¹²) : la transformation digitale ferait profiter les organisations au niveau de leurs fonctions. Synonyme ici d'optimisation, la digitalisation réduirait les coûts et engendrerait des gains de productivité grâce à l'informatisation de certaines tâches, principal vecteur de la croissance dans le secteur industriel. Du côté de l'administration, la dématérialisation des démarches, qui constitue l'essentiel de la transformation, la digitalisation permettrait de faire des économies sur la masse salariale des agents, poste des dépenses publiques le plus important. Mais derrière ce terme vague de digitalisation se cache le plus souvent qu'une simple numérisation (!) de dossiers papier. Le *Digital Workplace* succède à l'intranet. Face à l'**optimisation et l'automatisation des postes de travail** qui peuvent être ainsi supprimés, les apôtres de la transformation digitale expliquent qu'ils veulent « *remettre l'humain au centre* » (de quoi ? ndlr) par le biais d'un discours auto-persuasif : supermarchés sans salariés, *chatbot* sans équipes support, évaluation des élèves sans enseignants par QCM pouvant être corrigés par ordinateur afin de « *gagner du temps* » (pour quoi faire ? ndlr).

« *La mode, c'est ce qui se démode* » écrivait Jean Cocteau. **La technologie étant également une mode comme une autre, le cabinet de conseil américain Gartner a modalisé son cycle sous le nom de « cycle de la hype », qui montre comment se développe l'intérêt des entreprises, des médias et du grand public pour du mode high-tech.** « *Gouffre des illusions* » selon le cabinet, ce cycle se décompose en plusieurs phases successives à partir de l'émergence d'une idée prometteuse, souvent un prototype, mais inutilisable à grande échelle. Une hypermédiatisation s'ensuit alors, due entre autres

¹¹⁰ https://www.challenges.fr/start-up/qu-est-ce-que-l-intrapreneuriat_28858

¹¹¹ https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/aides-reseaux/pourquoi-l-extrapreneuriat-n-existe-pas-57438.php?xtor=EPR-1500-%5bLEE_hebdomadaire%5d-20131203-%5bs=461370_n=6_c=%5d-1667394%5b_SDV%5d@1

¹¹² MOROZOV Evgueny, *Pour tout résoudre, cliquez ici ! L'aberration du solutionisme technologique*, Paris : FYP Editions, 2014.

à la fascination journalistique pour la science-fiction, saupoudrée d'espoirs farfelus et irréalistes. La technologie est ensuite utilisée par les start-ups afin d'en commercialiser les premiers produits. Ceux-ci n'étant pas au rendez-vous des attentes initialement prévues, la déception est générale. La presse brûle alors ce qu'elle a adoré et les plus petits acteurs du secteur font faillite. Mais certains continuent et font mûrir la technologie pour pouvoir ensuite proposer des applications concrètes, notamment pour les entreprises, permettant ainsi d'atteindre un « *plateau de la productivité* » nécessaire pour que l'innovation soit adoptée et intégrée. Chaque phase peut durer plusieurs années. Comme il est nécessaire d'être parmi les premiers pour s'emparer de la nouvelle technologie émergente afin de mieux pouvoir communiquer, une armée de consultant en « *transformation digitale* » vendent leur expertise, sachant qu'eux aussi ils méconnaissent le domaine sur lequel ils sont sensés conseiller les acteurs économiques. Les échanges réguliers sur les pratiques et les offres commerciales sont donc nécessaires, notamment à travers de nombreuses conférences, afin de tenter d'expliquer au microcosme ambiant **comment la nouvelle technologie va transformer** son domaine de compétence et son travail mais en évitant de poser deux questions fondamentales : **pourquoi cette technologie émergente va changer ce métier ? Est-ce qu'elle va modifier cette industrie ? Est-il souhaitable qu'elle transforme cette activité ?**

4. La start-up Nation « *à la française* » ou la persistance de problématiques structurelles dépassant le cadre des nouvelles technologies

L'ambition démesurée d'Emmanuel Macron cache cependant les problèmes structurels que connaît la French Tech française. Ces problèmes structurels ne sont pas nouveaux, ils sont inhérents à l'économie française depuis toujours ; le startupisme n'est qu'un élément parmi d'autres de la persistance de ces problèmes, non résolus par le politique.

Le problème de taille de la French Tech. – La French Tech ne boxe pas dans la même catégorie que la Tech israélienne et américaine. La Tech américaine, c'est 8 milliards de dollars levés en quatre ans par Uber seul contre 2,5 milliards pour tout l'écosystème français. La Silicon Valley représente un quart des investissements mondiaux dans la technologie. **Les innovations des GAFAs sont toutes issues de la recherche publique. Universités et Etat sont en amont du processus d'innovation et recherche fondamentale, laissant aux entreprises le soin de prendre en charge la recherche appliquée. Le lien recherche-entreprises est tenu en France voire quasi-inexistant.** Le président du CNRS Antoine Petit déplore en 2018 lors d'une journée consacrée aux incubateurs le « *manque de passerelles* » entre la recherche et l'entreprise, l'incapacité de financer des travaux par les entreprises quand celles-ci bénéficient des résultats de la recherche fondamentale. La diffusion de l'innovation demeure trop lente.

Un cadre fiscal est inadéquat. – Frédéric Mazzella, président de l'association France Digitale et fondateur de BlaBlaCar, plaide pour « *un cadre fiscal unifié en Europe* » qui permettrait de mettre les start-ups européennes sur un pied d'égalité. Une start-up française qui a des activités dans un autre pays de l'Union européenne ne peut pas aujourd'hui consolider ses résultats financiers et réduire ainsi sa base taxable en équilibrant bénéfices et pertes. Il en va de même en matière juridique et en matière de charges sociales. Le marché européen unifié et harmonisé n'existe pas. Pour Marc Simoncini, « *cette complexité territoriale nuit à la capacité française de faire émerger des champions mondiaux* » ...

Un marché national trop étroit. – **Le marché hexagonal est trop petit pour qu'une start-up française puisse émerger.** Pour Jean-Marc Patouillaud, un des plus importants *venture capitalists* de Paris, « *dès*

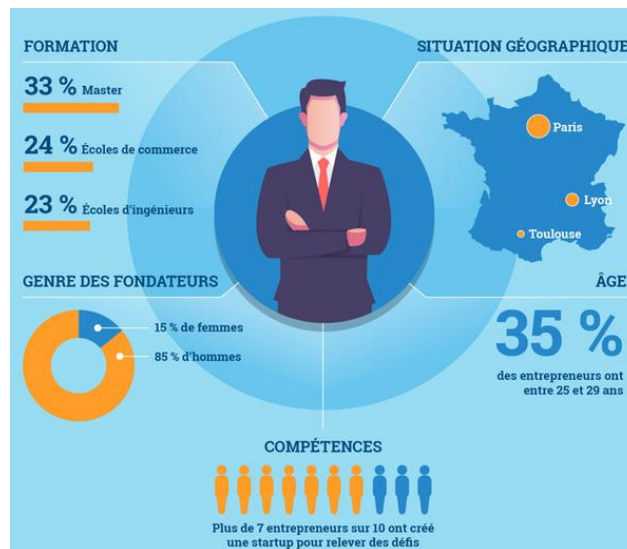
qu'il s'agit d'une entreprise B to B, nous l'envoyons aux Etats-Unis pour qu'elle se frotte au marché américain et qu'elle obtienne le label planétaire. »

L'absence du Ministère des Armées¹¹³ et de l'appareil militaro-industriel français. – La référence à Israël est peu pertinente si on la compare à la situation française. **Tsahal est le bras armé de l'innovation en Israël. Les start-ups israéliennes sont financées par le budget militaire, ce qui n'est pas le cas en France.** Le budget de la défense représente à lui seul 20% du PIB du pays. C'est au sein même de l'unité d'élite de renseignement de *Tsahal* que se trouve le plus grand incubateur du monde. **Monter dans l'écosystème start-up israélien oblige de passer par le service militaire de 22 mois, obligatoire pour les garçons et les filles.** Les appelés sélectionnés passent leur temps à coder. Le plus grand centre technologique du pays, le Technion, est le temple de la recherche appliquée d'où sortent la majorité des ingénieurs. Ceux-ci, avant d'y entrer, sont déjà passés par les unités technologiques de l'armée. Le budget de R&D israélienne représente 4,3% du PIB contre 2,2% en France, sans compter le financement de l'armée. La tech israélienne représente aujourd'hui 8% des emplois, 10% du PIB et 49% des exportations. Les liens avec les Etats-Unis sont également très forts, permettant ainsi à certains leaders mondiaux américains d'implanter en Israël des centres de recherches. 60% des capitaux de la tech israélienne proviennent de l'étranger. Attiré par un cadre fiscal avantageux, les fonds d'investissement ouvrent des antennes locales sur place. Les plus-values réalisées par les investisseurs étrangers sont exonérées d'impôts. Alors qu'en France une majorité de *startups* proviennent des écoles de commerce, ce sont les ingénieurs qui fournissent le plus gros contingent de créateurs d'entreprises, avec le souci de développer des solutions concrètes. **Dans un contexte géopolitique local tendu, la Tech israélienne semble aujourd'hui être aux antipodes des valeurs véhiculées par les *French Millenials*, en servant d'abord les intérêts nationaux de l'Etat hébreu et la survie d'Israël avant de vouloir « *changer le monde* »¹¹⁴ ...**

Continuité d'inégalités sociales bien françaises. – La French Tech reproduit les inégalités sociales pré-existantes. Vitrine de la méritocratie nouvelle formule, le startupisme est censé être une réponse afin de réduire les inégalités dans le monde de l'entreprise. Il n'en est cependant rien. Hormis de rares exceptions, la quasi-totalité des dirigeants ont au moins un niveau bac+5. **L'entrepreneur autodidacte est un mythe il n'a pas cours dans l'écosystème.** Le fondateur de start-up est neuf fois sur 10 un homme de 40 ans, issu à 70% d'une grande école, avec une sur-représentation des écoles de commerce et d'ingénieurs, comme le montre le graphique suivant.

¹¹³ Dénomination officielle depuis 2017.

¹¹⁴ Cf. page 96.



Profil de l'entrepreneur de start-up au 1^{er} janvier 2019 (Source : capterra.com)

Les conclusions de l'étude menée par l'incubateur Numa confirment cet état de fait. « *Les entrepreneurs sont avant tout des hommes jeunes qui se sont rencontrés durant leur scolarité dans une grande école et présentent une certaine homogénéité* », et que « *les liens d'amitié et les réseaux d'école sont à l'origine de 50% des projets* ». 93% des start-ups sont lancées par entrepreneurs disposant de fonds personnels, selon une étude menée par Estimeo et le cabinet d'audit Mazars. La sur-représentation des milieux favorisés est avantagée par le fait que ceux-ci détiennent les codes de l'univers dans lequel ils évoluent. Pour Thibault Montoya, co-fondateur de la start-up Edzo, « *Il est quand même plus facile de parler d'argent avec des gens quand vous n'avez pas, vous-mêmes, des problèmes avec l'argent* »¹¹⁵. Les interlocuteurs dans les structures d'investissements ont des profils sociaux proches. Selon Michel Turin, « *la consanguinité fait parfois la différence entre un dossier de financement et un autre. La start-up Nation est une nation d'héritiers appartenant aux classes aisées.* » Les femmes sont également sous représentées. Victimes de « *biais sexistes et inconscients de la part des investisseurs* » selon Nicolas Baudoin, associé chez KPMG, elles subissent souvent le discours machiste et condescendant de beaucoup d'investisseurs. Là encore, rien de nouveau sur des pratiques qui dépassent le cadre des start-ups.

L'illusion du plein emploi. – Le startupisme est vendue par le pouvoir politique comme « *la potion magique du plein emploi* ». Ce discours fait écho à celui de Raymond Barre en 1980 qui incitait les chômeurs à créer leur propre entreprise. « *Les chômeurs pourraient essayer de créer leur entreprise au lieu de se borner à toucher les allocations de chômage* ». Le personnel politique a délaissé au profit du startupisme les véritables entreprises créatrices d'emploi, les moyennes entreprises et les grands groupes. Alors que le *Mittelstand* allemand a une place essentielle dans l'économie outre-Rhin, les entreprises françaises de taille intermédiaire (ETI) font pâle figure, comme le montre le tableau suivant.

¹¹⁵ Cité par Michel Turin, *op. cit.*, page 156.

Pays	Nombre
Allemagne	12 500
Royaume Uni	10 500
Italie du Nord	8 000
France	4 500

Les ETI sont pourtant les championnes de l'investissement, de la création d'emploi et de l'exportation. Occupant souvent des positions de leader dans leur secteur d'activité, trois sur quatre exportent. Les ETI représentent aujourd'hui le tiers des exportations françaises. Les grands groupes du CAC40 quant à eux sont de gros recruteurs. Bouygues, Engie, BNP-Paribas ou Saint-Gobain recrutent en moyenne 5000 personnes par an. L'industrie du luxe réalise un chiffre d'affaires de 154 milliards d'euros par an et occupe plus de 600 000 personnes en 2018. Pour Brice Lionnet, président du Directoire d'Isatis Capital, considère que *« ce n'est pas l'utilisation la plus pertinente de l'argent public d'inonder l'écosystème des start-ups. »* Pour lui, *« nous devons nous focaliser sur nos secteurs d'excellence comme le luxe ou les services et développer des filières sur lesquelles nous détenons un avantage compétitif. »* Le groupe français Naval Group, l'un des leaders européens de la construction navale militaire, a décroché en 2019 un contrat avec l'Australie concernant la construction de sous-marins, pour un montant évalué à 34 milliards d'euros. Pour Bernard Guilhon, les fondateurs de start-ups ne vont *« pas consolider le tissu industriel »* car **ils ne veulent pas rester toute leur vie dans l'entreprise qu'ils ont créée, rêvent de se faire racheter et décrocher le jackpot, et, quand ils revendent, c'est beaucoup trop tôt.** Son poids en matière d'emploi est faible selon les estimations. Là aussi, **les start-ups ne constituent pas des entreprises à fortes densité de main d'œuvre, car elles ne nécessitent pas l'intervention de beaucoup de salariés dans le processus de production.** Pour Patrick Artus, chef économiste de la Banque Natixis et professeur à l'École d'économie de Paris, le secteur des nouvelles technologies ne représente qu'entre 3% et 3,5% et qu'il ne se développe plus. L'idée que le numérique va faire disparaître le chômage est une illusion. Pour Benoît Serre, vice-président délégué de l'Association nationale des directeurs de ressources humaines, *« la numérisation totale de l'économie ne va pas nous sauver du chômage de masse »*. L'économie numérique représente à peine 5,5% du PIB, dont les start-ups ne sont qu'une infime partie. Par ailleurs, par comparaison, les quatre plus grosses valorisations du CAC40 (Total, LVMH, L'Oréal, Sanofi) ont plus 12% de plus d'employés en France et dans le monde que les cinq plus grosses valorisations américaines (Google, Apple, Microsoft, Facebook). Une estimation *« au doigt mouillé »* avancerait au chiffre de 700 000 personnes travaillant dans l'écosystème des start-ups, soit environ 3% de la population active. Les offres d'emplois représentent 0,3% du total des offres publiées par Pôle Emploi, sachant que le milieu possède ses propres filières de recrutement via des sites spécialisés et le réseau d'écoles. Malgré les conclusions d'une étude du Boston Consulting Group sur l'accompagnement des start-ups en France qui pourraient créer plus de 400 000 emplois supplémentaires nets d'ici 2022, rien en l'état actuel du marché ne peut confirmer ce scénario.

La fracture territoriale. – Le startupisme ne réduit pas la fracture territoriale. Selon une étude faite par le cabinet américain Lind in the Bridge portant sur 5596 sociétés dans 42 pays, seules les métropoles bénéficient de l'implantation des start-ups, en particulier des *scale-up*. Paris concentre à elle seule 72% des *scale-up* françaises, contre 69% pour Londres. Mais Paris n'est cependant pas bien placée au palmarès au niveau international : 11^e place après Londres (6^e) et Berlin (9^e). Dans un pays secoué par le phénomène de la France périphérique si bien décrite par Christopher Guilluy et le terreau des gilets jaunes, il est clair pour certains que le startupisme ne sauvera pas l'économie française. Alors

que la French Tech se pavane au *Consumer Electronic Show* de Las Vegas, des voix commencent à se faire entendre. Ainsi le fondateur du site Doctissimo, Laurent Alexandre, propriétaire de DNA Vision, une société de séquençage de l'ADN, met les pieds dans le plat en 2017 devant 1500 entrepreneurs de la French Tech : « *Nous avons perdu notre souveraineté économique à tel point que la France et l'Union européenne sont devenues aujourd'hui des colonies numériques.* » Ces déclarations font étrangement écho aujourd'hui au *Défi américain* de Servan-Schreiber de 1967. Pour Michel Turin, « *être une start-up Nation n'est pas une fin en soi. Notre savoir-faire est ailleurs.* » : luxe, aéronautique, construction navale, services, domaines dans lesquels la France possède encore des acteurs majeurs au niveau international. Pour Stéphanie Failloux, même si l'idée de favoriser l'entrepreneuriat est une bonne chose, l'appellation start-up Nation relève pour elle du « *pur marketing* ». Même constat pour Jacques-Aurélien Marcireau, directeur adjoint des gestions d'actions à la banque Edmond de Rothschild : « *Une entreprise française du secteur Tech ne pourra s'imposer si elle n'est pas en mesure de s'appuyer sur un écosystème complet. Or, en France, ces relais manquent. Dans ce contexte, il y a un risque que la Tech française (...) reste un supermarché servant à alimenter les leaders mondiaux.* ». Qu'est-ce qu'un « *écosystème complet* » ? Pour le banquier, c'est un écosystème qui « *possède un terreau académique de recherche, un terreau capitalistique (des investisseurs pouvant aller jusqu'à quelques centaines de millions d'euros), un marché final assez gros et des grands groupes auxquels les start-ups vont pouvoir s'adresser.* ». Les auteurs du livre *Innover comme Elon Musk, Jeff Bezos et Steve Jobs* publié en 2019¹¹⁶ estiment que l'on est en train de créer une véritable « *machine à gaz* » d'une « *extrême complexité et dont le rendement est faible, voire nul.* » Preuve supplémentaire est faite dans l'incapacité à effectuer des levées de plus de 100 millions d'euros pour pouvoir financer la suite, c'est-à-dire permettre aux start-ups de changer d'échelle en devenant des *scale-up*. Dans le classement de la Commission européenne sur la transition vers l'économie numérique, la France se classe dix-huitième sur vingt-huit. **Nain de l'économie numérique au niveau mondial, la France n'a pas encore compris que les GAFAs purement françaises restent aujourd'hui des groupes comme L'Oréal ou LVMH...**

5. Bientôt la fin de la start-up Nation ?

L'oubli des règles de base en matière de gestion d'entreprise. – Dans un article paru dans *Capital.fr*¹¹⁷, Charles Nurdin, cofondateur d'Amplify, une start-up spécialisée dans l'intelligence artificielle appliquée à la finance, tire la sonnette d'alarme. Il dénonce les mythes de la Silicon Valley, « *meilleurs ennemis des entrepreneurs* » : argent facile sans passer de temps à chercher des fonds, disruption, équipe comptant plus que l'idée... Il prend acte de l'existence d'un écosystème français « *immature – pour le meilleur et pour le pire* ». Guillaume Fonteneau, dans un article publié fin 2018 dans *leblogpatrimoine.com*¹¹⁸, annonce l'éclatement de la bulle *start-up Nation* à venir, fondant ainsi son analyse sur un certain nombre de signaux faibles : démissions en cascade chez les cadres dirigeants de Tesla et dégringolade l'action de 20% en un mois ; scandale Cambridge Analytica engendrant la suppression de l'application Facebook par 26% des utilisateurs eux-mêmes et une baisse de son utilisation moindre par 42% d'entre eux ; fermeture par la banque UBS de son *robo-advisor* qui devait révolutionner la banque privée ; échec d'un certain nombre d'ICO permettant la levée de fonds en

¹¹⁶ DUPAS Alain, MESSINA Jean-Christophe, DE SOUSA CARDOSO Cyril, *Innover comme Elon Musk, Jeff Bezos et Steve Jobs*, Paris : Odile Jacob, 2019.

¹¹⁷ <https://www.capital.fr/entreprises-marches/start-up-on-vous-ment-1315126>

¹¹⁸ <https://www.leblogpatrimoine.com/bourse/etes-vous-pret-pour-leclatement-de-la-bulle-de-la-start-up-nation.html>

cryptomonnaies – notamment le fondateur de HUSH, la néo-banque française disparu sans laisser d'adresse avec le détournement de 540 000 euros ; fermeture d'un certain nombre de start-ups « révolutionnaires » faute de modèle économique viable, comme Foodora, le livreur de repas à domicile... Guillaume Fonteneau en est convaincu : l'écosystème est en train de bouger et il associe ces événements à ceux de la bulle internet des années 2000, symboles d'une « *débâcle face à la réalité des modèles économiques* ». Même constat chez Michel Turin. En rapportant les propos d'un conseiller financier spécialisé dans le financement d'entreprises naissantes non encore cotées en bourse, « *la bulle start-up explosera comme la bulle Internet a explosé avant elle* ». C'est un fait acquis. La cause ? **L'oubli par la jeune génération des « fondamentaux » des règles de base de la gestion d'entreprise. La bulle éclatera le jour où les investisseurs se rendront compte que la majorité des start-ups n'ont pas les moyens de rembourser les sommes abyssales qui ont été investies dans l'écosystème.** Or, les investissements ont atteint un sommet jamais atteint depuis le boom des *dot-com* au début des années 2000, selon deux rapports publiés en 2019 par les cabinets PwC et CB Insight, par la National Venture Capital Association et Pitchbook. 3000 milliards de dollars ont été collectés dans le monde entre 2013 et 2018 par les fonds d'investissements spécialisés dans les entreprises non cotées en bourse. La consommation de capitaux, inhérente à l'innovation, est normale mais la surconsommation commence à devenir problématique quand une entreprise jugée innovante continue à réaliser des pertes après une dizaine d'années d'existence. Or, certaines grandes entreprises comme Uber, Lyft ou WeWork accumulent des pertes comme les entreprises moins importantes. L'industrialisation des *venture capital* survenue entretemps ne constitue pas une garantie anti-krach. Il est à craindre un effet domino sans précédent. Or, dans un contexte où la valorisation des start-ups n'a jamais été aussi élevée, le risque d'éclatement de la bulle est de plus en plus présent, du fait d'une valorisation plus rapide des actions des entreprises que de leur performance économique. **La valorisation des start-ups est régie par le potentiel de l'innovation et non sur les résultats réalisés.**

Le financement des start-ups comme un système de rançonnement. - L'incertitude sur les start-ups qui en découle sont énormes et le risque d'implosion de la bulle est aujourd'hui réel. La rentabilité semble être aujourd'hui un concept dépassé pour le startupisme. Les propos d'un directeur de gestion d'actifs sont édifiants : « *Les start-ups sont valorisées par rapport à la part de marché qu'elles sont censées disrupter. La valorisation correspond à la rançon que les entreprises en place sur un secteur d'activité sont prêtes à payer à celles qui menacent leur modèle économique* ». Pour Jean-Pascal Beauchamp, « *Le business model des grandes entreprises technologiques et des moins grandes, accumulant les pertes, est un business model à l'envers. (...) Une entreprise doit être profitable. Elle doit être capable de couvrir ses charges courantes et de financer ses dépenses d'investissement. Si elle ne le fait pas, c'est le signe avant-coureur d'une société qui sera bientôt un fantôme sur son marché* ». Même si les modèles de valorisation classiques ne s'appliquent plus à l'écosystème, certains issus de l'écosystème tirent la sonnette d'alarme, comme Bill Gurley, commanditaire de la société de capital-risque Benchmark ayant des participations dans Uber, Twitter, Dropbox, WeWork, Snapchat, eBay : « *Dire que nous ne sommes pas dans une bulle parce que les choses ne sont pas aussi graves qu'en 1999, c'est comme si on disait que Kim Jong-Un est quelqu'un de bien parce qu'il est moins pire qu'Hitler* ».

Un nouveau système de Ponzi ? – La déroute d'une grande entreprise technologique pourrait être le facteur déclenchant d'un futur krach. Les répercussions planétaires qui en résulteraient toucheraient aussi la French Tech. Capital-risque et licornes sont au cœur de la problématique. Le parcours des licornes n'est pas un fleuve tranquille car les chutes sont parfois vertigineuses comme celle de Fitbit, dont l'action introduite à 20 dollars en 2015 monte à 50 dollars pour retomber à 4,31 dollars en 2019. WeWork a vu son introduction en bourse reporter en septembre 2019 ; sa valorisation qui était de 47 milliards de dollars est tombée à moins de 8 milliards de dollars après l'annulation de sa cotation au Nasdaq, sa rentabilité étant jugée soudainement « *incertaine* ». La « *nouvelle économie* » des années

2000 prétendait révolutionner tout sans respecter les règles élémentaires du business, notamment celle de gagner de l'argent avant de vouloir révolutionner le monde. Il en va de même aujourd'hui avec les start-ups. En 2018, l'action Facebook a effacé en une seule séance 120 milliards de dollars. La même année, les GAFAs ont perdu 1000 milliards de dollars de valeur en bourse entre l'été et le début de l'hiver. **Si les grands groupes traditionnels décident de débrancher leurs investissements dans la Tech, les dégâts seront considérables, la majorité des start-ups étant sous perfusion.** Pour Frédéric Lasnier, fondateur de Pentalog, une start-up spécialisée dans l'intelligence artificielle, la bulle a déjà éclaté mais elle n'est pas encore visible. « *La faillite chez les incubateurs et les accélérateurs sera très discrète, si elle n'a pas déjà commencé. Un certain nombre d'entre eux sont déjà morts et beaucoup de programmes d'accompagnement ont déjà disparu, en particulier dans les grands groupes.* » Il écrit dès 2015 qu'il a « *vu tellement de dossiers sans marché d'usage se monter, se financer grassement en argent privé et même public en France, gaspiller leurs ressources dans ce tourbillon d'attrape-nigauds* », qu'il n'a « *aucun espoir sur la capacité de l'investisseur privé ou public à empêcher la formation d'un tsunami d'échec des projets, qui pourrait finir par compromettre la confiance que méritent simultanément la technologie et les nouveaux usages. (...) Comme toutes les bulles avant, celle-ci crèvera par la cupidité et donc par la connerie. Les marchés financiers, où la valeur de quelques entreprises digitales aux succès incontestables (mais parfois aux résultats moyens eu égard aux capitaux investis et à leur capitalisation), justifient la formation de valorisations inexplicables dans le venture capital.* » Selon le journaliste américain John Carreyrou¹¹⁹, le paradigme des *startuper* est l'expression « *Fake it until you make it* » (fais semblant jusqu'à ce que ça marche) : exagérer ce que vous avez accompli et espérez que la réalité rattrapera votre promesse. Cette réalité est l'ADN même de la Silicon Valley depuis sa création. Mais tous ne sont pas Steve Jobs, Bill Gates ou Larry Ellison. Le financement des start-ups, que Guillaume Fonteneau assimile à un système de Ponzi, voit les grands groupes participer à cette surenchère globale avec le rachat de start-ups à prix d'or.

La gestion passive d'actifs en ligne de mire. – Quand la tendance s'inversera, le retournement risque d'être dramatique, accentué par un phénomène technique que personne ne veut voir : la **gestion passive¹²⁰ d'actifs**, apparue dans les années soixante-dix, **qui consiste à répliquer l'évolution d'un indice en bourse représentant l'évolution de l'ensemble d'un marché financier ou d'un secteur d'activités.** Ce système repose sur des modèles mathématiques assurant un « *pilotage automatique* ». Ce concept se retrouve dans les produits financiers appelés ETF (*Exchange-Trade Funds*) qui suivent l'évolution de leurs indices de référence, orientant ainsi les ventes et les achats. La gestion passive ne pose pas de problème quand les cours montent mais quand ceux-ci baissent, la situation peut s'avérer être rapidement catastrophique parce que le système est mécanique et s'auto-entretient à la baisse. La gestion passive a collecté près de 1000 milliards de dollars entre 2009 et 2017 alors que la gestion active a décollecté près de 600 milliards de dollars durant la même période. En juin 2019, le marché des ETF en Europe représente 750 milliards d'euros... **Personne ne peut prédire aujourd'hui quand l'éclatement de la bulle aura lieu. La seule chose qui est certaine, c'est qu'il a fallu trois ans entre les premières alertes faites par Allan Greenspan, président de la Banque fédérale américaine, en 1996 et l'éclatement de la bulle Internet en 1999. Nous sommes aujourd'hui dans une situation comparable.**

¹¹⁹ John Carreyrou est le fils de Gérard Carreyrou, journaliste de la télévision française. Collaborateur du *Wall Street Journal* depuis 1999, récompensé par deux prix Pulitzer, il est connu pour avoir révélé au public en octobre 2015 le scandale de la société américaine Theranos.

<https://www.wsj.com/articles/theranos-has-struggled-with-blood-tests-1444881901>

¹²⁰ La gestion active d'actifs consiste à acheter ou vendre des actions en fonction de ses propres convictions en espérant effectuer une plus-value entre le moment où l'achat et la vente sont réalisées.

V. LES ASPECTS CULTURELS ET IDEOLOGIQUES DE LA DESINDUSTRIALISATION

Aborder les aspects culturels et idéologiques de la désindustrialisation est un exercice périlleux. D'abord parce que la désindustrialisation a toujours été abordée sous l'angle purement économique. Deuxièmement parce que les solutions proposées ont toujours été, elles aussi, appréhendées sous l'angle de mécanismes économiques. Enfin parce que le contexte culturel et idéologique n'a jamais été abordé en tant que tel. Hormis l'approche économique et ses conséquences sociales, point de salut. Néanmoins, cette approche nous paraît insuffisante sur l'on souhaite aborder les causes structurelles du phénomène. Il faut en effet aller au-delà de l'approche économique et sociale pour essayer de comprendre pourquoi un processus de désindustrialisation a touché le monde occidental, avec des effets plus dévastateurs pour la France durant les dernières décennies. L'aspect conjoncturel nous paraît insuffisant dans ce phénomène si l'on veut comprendre ce qui a sous-tendu cette évolution.

A. Les origines intellectuelles de la désindustrialisation

1. Société post-industrielle et nouvelle gestion publique

La fin des années soixante et la décennie des années soixante-dix voient apparaître et se développer le concept de société post-industrielle qui va prendre toute son ampleur lors des décennies suivantes. En même temps émerge progressivement le concept de *New Public Management*, nouvelle façon de concevoir l'action publique à travers une redéfinition du rôle de l'Etat et des administrations publiques. Née dans le cadre de l'Etat-providence en crise, la nouvelle gestion publique se veut être une réponse efficace pour répondre à celle-ci.

Société post-industrielle. – Apparu en 1913 sous la plume du penseur ceylanais Ananda Coomaraswamy¹²¹, le terme « *postindustriel* » devient au début des années 70 un véritable courant intellectuel, le « *post-industrialisme* », apparenté à la sociologie sous l'impulsion de l'Américain Daniel Bell¹²² et du Français Alain Touraine¹²³. L'expression « *société postindustrielle* » suggère un **changement de paradigme dans une société donnée** par rapport à celui qui prévalait auparavant. La société postindustrielle succède donc ainsi à la société industrielle proprement dite, issue de que la Révolution industrielle commencée au début du XVIIIe siècle et se prolongeant tout au long du XIXe siècle. Les deux auteurs considèrent que la société post-industrielle se caractérise par la **subordination des éléments matériels à des éléments immatériels** dans l'organisation sociétale. Emerge alors un système socio-économique beaucoup plus complexe dans son organisation, fonctionnant en **réseau** sur le **mode horizontal** et non plus sur le schéma pyramidal classique. Doté de propriétés nouvelles, La société postindustrielle voit la montée en puissance des éléments immatériels à travers la connaissance et l'information. Daniel Bell estime qu'une technologie des intellectuels de l'intellect est appelée à succéder à la technologie de la machine, dont il en voit la preuve empirique à travers l'augmentation exponentielle du secteur des services. Il estime que la société post-industrielle

¹²¹ COOMARASWAMY Ananda, PENTY Arthur, *Essays in Postindustrialism : A Symposium of Prophecy concerning the Future of Society*, Londres, 1914.

¹²² BELL Daniel, *The reforming of general education: The Columbia College experience in its national setting*, New York, 1966 ; *The Coming of Post-Industrial Society : A Venture in Social Forecasting*, 1973.

¹²³ TOURAINE Alain, *La société post-industrielle. Naissance d'une société*, Paris, 1969.

permettra l'homme de satisfaire toutes les nécessités matérielles et de se consacrer pleinement au développement des connaissances. Développant une vision prospectiviste, il décrit un monde où le revenu par tête s'élève continuellement et où un plancher minimum de revenu contribuerait ainsi à faire disparaître la pauvreté. Il ne remet pas en cause les bases du libéralisme économique. La vision d'Alain Touraine¹²⁴ est quant à elle beaucoup plus nuancée et inquiète, voyant dans la société post-industrielle une menace pour trois principales raisons :

- La **société postindustrielle bouleverse d'abord les territoires** à travers l'équilibre ville-campagne. La tertiarisation de l'économie accentue le phénomène d'urbanisation déjà grandement entamée dans le cadre de l'industrialisation.
- La **démocratie se trouve menacée** dans la mesure où **la connaissance et l'information deviennent l'apanage d'une nouvelle élite**, une minorité de spécialistes ou experts qui exercent ensemble une influence décisive sur la classe politique formée par trois catégories de personnel : les scientifiques, les techniciens et les administrateurs. Cette **influence s'impose d'elle-même** sans n'avoir jamais fait l'objet d'un débat démocratique. La technique tend à se développer de façon autonome, **ce qui à terme vide l'activité politique de sa substance**, c'est-à-dire la capacité de gouverner et prendre des décisions pour la collectivité.
- **L'éthique** s'en trouve altérée point au jugement intuitif succèdent les **analyses formalisées par la stochastique et les statistiques**. Elle contribue ainsi à développer une **vision du monde** étroitement **quantitative et gestionnaire** face à laquelle, de manière irréfléchie et compulsive, les individus adoptent des comportements axés sur la jouissance, la quête du confort matériel prenant ainsi l'ascendant sur les valeurs de partage.

La critique de l'expression « *société post-industrielle* » a été formulée dès 1976 par Daniel Latouche, Pierre-André Julien et Pierre Lamonde, qui jugent le concept « *vague* » et « *dangereux* »¹²⁵. Utilisée selon eux à des fins promotionnelles par un certain nombre d'intellectuels, elle sert à justifier un type de société axé sur la consommation de masse et calqué sur le modèle de l'*American Way of Life*. Jacques Ellul, dans son essai *Le système technicien*¹²⁶, va plus loin dans la critique. « Post-industriel, cela veut dire que l'on a dépassé le stade industriel. Soit, mais après ? En quoi cela donne-t-il le moindre caractère, la moindre idée de ce qu'est notre société ? A quelqu'un qui n'en saurait rien, on peut définir assez exactement ce qu'est la machine, l'industrie, donc la société industrielle. Mais comment donner un contenu à un post ? (...) On ne caractérise pas une société par ce qu'elle n'est plus mais par ses ressorts fondamentaux ». Ce « *ressort fondamental* », c'est la technique. A la société post-industrielle, il préfère substituer le concept de « *société technicienne* ». Se référant à l'ouvrage du Tchèque Radovan Richta, *La civilisation du carrefour*¹²⁷, il explique le passage de la société industrielle à la société technicienne. « *Il fait de l'opposition (entre les deux systèmes) la clef d'interprétation de l'échec du socialisme en URSS : celle-ci se cramponne au modèle industriel sans vouloir faire le pas qui la ferait entrer dans la société technicienne. Depuis plus d'un demi-siècle, les deux modèles s'opposent. L'industrialisme développe un système centralisé, hiérarchisé, à croissance linéaire, impliquant l'indivision du travail, la séparation entre les moyens et les fins (tandis que) la mécanisation crée des occasions de travail supplémentaires, augmente l'absorption de travail humain et fonctionne par reproduction constante. (Or) la technique contredit point par point ces différents caractères : elle conduit à une décentralisation, à la souplesse, à la suppression de la hiérarchie, de la division du travail (elle exige en particulier l'élimination de la séparation entre les fonctions d'exécution), elle suppose une croissance polyvalente et non linéaire, elle réintègre les fins dans les moyens, elle supprime des occasions de travail et économise en particulier (ses emplois)* ». Le travail est donc de plus en plus

¹²⁴ <https://www.slate.fr/story/176046/alain-touraine-societe-post-industrielle-mythe-hyperindustrielle>

¹²⁵ <https://www.futuribles.com/fr/revue/7/la-societe-post-industrielle-un-concept-vague-et-d/>

¹²⁶ ELLUL Jacques, *Le système technicien*, Paris, 1977.

¹²⁷ RICHTA Radovan, *La civilisation du carrefour*, Paris, 1972.

dévalorisé, non par la machine, mais par la technique dans son ensemble. Du fait de l'informatique, la machine s'est mutée d'un outil en un automate, doté d'intelligence, capable d'effectuer un certain nombre d'arbitrages et de prendre des décisions selon le programme dont il a été doté. *A posteriori*, **cette analyse annonce le phénomène de l'ubérisation et plus largement celui du travail collaboratif qui caractérisent la nouvelle économie au XXI^e siècle**, mais sans pour autant signifier l'abolition du travail salarié. En 2006, dans son livre *Trois leçons de la société post-industrielles*¹²⁸, l'économiste Daniel Cohen justifie l'usage du concept de « *société post-industrielle* » à travers la prégnance des nouvelles technologies dans l'économie, la diminution du travail à la chaîne consécutive de l'essor de la robotique, la remise en cause de la division du travail du système fordiste, la montée en puissance de la finance dans l'économie durant les années 1980, l'irruption de la Chine et de l'Inde dans le commerce international, au début des années 1990. **Reprise par les journalistes, certains économistes et sociologues, cette expression est toujours utilisée sans jamais être problématisée...**

La nouvelle gestion publique. – Appelée nouveau management public ou *New Public Management*, la nouvelle gestion publique¹²⁹ est un concept né dans les années soixante-dix. Minimisant toute différence de nature entre gestion publique et gestion privée, elle réclame une **approche pragmatique des problèmes et un partage des rôles entre un niveau de pilotage lié au pouvoir politique et un niveau d'exécution lié pour pouvoir de l'administration**. L'objectif est d'améliorer le rapport coût/efficacité du service public grâce à une modernisation accrue et un plus grand pragmatisme de gestion au sein des administrations publiques. Selon Denys Lamarzelle¹³⁰, même si cette culture se décline différemment à l'intérieur de chaque Etat de l'Union européenne, la Commission européenne et la réglementation communautaire s'efforcent de **promouvoir un nouveau cadre de gestion unique basé sur la culture du résultat**, dans la lignée du concept de nouvelle gestion publique. Pour les partisans de la nouvelle gestion publique, les formes classiques d'organisation de l'Etat doivent être repensées pour plusieurs raisons : **multiplication des missions de l'Etat le rendant obèse** (Etat-providence, jugé insuffisamment efficace pour piloter l'administration dans un contexte fortement évolutif et diversifié), **extension démesurée et mal contrôlée des moyens** (empilement des structures, « *mille-feuille administratif* », superposition des échelons étatique, régional, départemental, inter-communal et communal enchevêtrant et diluant les responsabilités ; insuffisance des cultures de programmation et d'évaluation des résultats, difficultés pour rééquilibrer les dépenses ; débats sur le statut des fonctionnaires ; effets du clientélisme électoral), **mondialisation des échanges commerciaux** et financiers (déréglementation dégradant la compétitivité des pays). **Niant donc la différence de nature entre secteur public et secteur privé, les citoyens sont considérés comme des consommateurs de service public pour lesquels l'Etat doit rendre le meilleur service au moindre coût**. Relations et prestations doivent reposer sur la liberté de choix. Il n'est pas question d'imposer directement une prestation standardisée. Devant, selon l'expression de Osborne et Gaebler¹³¹, « *moins se préoccuper de ramer que de tenir le gouvernail* », l'Etat régalien doit se concentrer sur le pilotage de l'action publique en application du principe de subsidiarité. Ses prérogatives doivent se limiter à la fixation de priorités collectives, à la formulation de missions et au management des ressources financières. **L'Etat doit se désinvestir des détails et de leurs réalisations car l'exécution est déléguée à des entités autonomes, jugées plus efficaces que lui**. Au niveau des services administratifs chargés

¹²⁸ <http://www.repid.com/Trois-lecons-sur-la-societe-post.html>

¹²⁹ <https://www.erudit.org/fr/revues/lsp/1999-n41-lsp352/005189ar.pdf> ;

<http://www.oecd.org/fr/gouvernance/budgetisation/33657748.pdf>

¹³⁰ <http://archive.wikiwix.com/cache/?url=http%3A%2F%2Fwww.unilim.fr%2Fprospeur%2Ffr%2Fprospeur%2Fressources%2Fmanagement%2Findex.htm>

¹³¹ OSBORNE David, GAEBLER Ted A., *Reinventing Government : How The Entrepreneurial Spirit Is Transforming The Public Sector*, Londres : Basic Books First Printing, 1992.

de la réalisation opérationnelle, les **méthodes de gestion issues du secteur privé** sont appliquées avec l'introduction de méthodes de décisions de gestion reposant sur une approche du marché, censée être plus efficace que les approches de programmation ou de planification, et par la mise en place de techniques d'amélioration continue telles que l'assurance qualité ou la recherche du zéro défaut. La nouvelle gestion politique a largement inspiré les réformes de l'Etat au Royaume-Uni dans les années quatre-vingt, en Nouvelle-Zélande et en Suède. Néanmoins quelques constats s'imposent. Il existe toujours des différences entre le secteur public et privé et les effets obtenus par cette politique ont fait l'objet d'un certain nombre de controverses au niveau global comme au sein des agences ou services. Dans un régime démocratique la finalité est claire : gouverner par le peuple et pour le peuple. La vocation du service public vise donc l'intérêt général à travers la définition politique de ses différentes missions, non en termes entrepreneuriaux ou de profit ; sa responsabilité est engagée face au gouvernement et aux citoyens, non face à des actionnaires ; les services publics n'ont pas de clientèle, alors que les entreprises peuvent sélectionner certains segments de marché. Au-delà d'un présumé contestable selon lequel les mécanismes de marché apportent toujours une solution optimale, la nouvelle gestion publique a également des effets négatifs inattendus. Ainsi, la capacité de l'Etat à coordonner et planifier une action publique peut être réduite au-delà du souhaitable et transforme celui-ci en un **Etat-gendarme** tel que le définissent les économistes libéraux et classiques. Une **marchandisation à grande échelle** peut se faire jour, amenant même le démantèlement du service public. Le coût final du changement se révèle parfois être supérieur aux économies générées. Une **absence de fiabilité des indicateurs de pilotage** peut entraîner un détournement des efforts des agences dans la production de statistiques au détriment de l'action concrète et de l'évaluation réelle des résultats. L'équité n'est toujours n'est pas toujours garantie. Au niveau des services ou des agences, on peut constater une **perte d'expertise pour les services sous-traités**, provoquant à terme de fortes à capacité en matière d'adaptation de l'organisation. Certaines administrations connaissent une mauvaise mise en œuvre organisationnelle, renforçant ainsi la résistance au changement du personnel et le discrédit sur les projets de réorganisation. Les agences deviennent également **de plus en plus autonomes** et **ont tendance à échapper aux directives du pouvoir politique**. Spécialisées, elles sont **incapables de faire face aux problèmes nouveaux ou transverses** qui dépassent leurs compétences. **Elles privilégient leur efficacité interne au détriment des besoins de la société.**

2. *Open society et No society*

Le concept d'Open Society de Karl Popper. – En 1945 paraît un ouvrage intitulé *The Open Society and Its Enemies* écrit durant la guerre par Karl Popper¹³². **Cet ouvrage reste aujourd'hui comme l'un des plus l'une des plus grandes défenses des valeurs libérales occidentales de l'après seconde guerre mondiale.** Cet ouvrage de philosophie politique présente une défense de la société ouverte. Il développe une critique de l'historicisme à travers trois auteurs, Platon, Hegel et Marx, considérés comme des penseurs totalitaires. Dans la préface de l'édition française de 1978, Popper précise son objectif. « *L'objet de ce livre est d'aider à la défense de la liberté et de la démocratie. Je n'ignore rien des difficultés et des dangers inhérents à la démocratie, mais je n'en pense pas moins qu'elle est notre seul espoir. Bien des exemples montrent que cet espoir n'est pas vain* ». Karl Popper fait ainsi dans *La Société ouverte et ses ennemis* un plaidoyer en faveur de la démocratie libérale. Il y distingue cependant deux formes de démocratie : d'une part, celle qui suppose la **souveraineté du peuple et qui est susceptible de dégénérer dans l'oppression et la violence** ; d'autre part, celle dont le **but est plus modestement de protéger le peuple de la dictature et qui correspond à une « société ouverte ».**

¹³² POPPER Karl, *La société ouverte et ses ennemis*, Paris : Seuil, 2018.

La société ouverte exclut la violence. En premier lieu, elle rend possible l’alternance politique sans bain de sang. Elle correspond donc, pour Karl Popper, à la démocratie représentative, dans laquelle les représentants sont élus par le peuple au moyen d’un scrutin majoritaire qui constitue un pouvoir démocratique de destitution. C’est ce dernier mécanisme, la menace de destitution, qui fait de la démocratie un système sans violence, car le peuple agit en elle comme un agent prophylactique contre la perspective de la dictature en pouvant sanctionner par le vote les gouvernants qui abuseraient du pouvoir. En revanche, la démocratie directe prive le peuple de ce pouvoir de destitution à cause du jeu des partis qui découle du scrutin proportionnel. Karl Popper estime donc que la meilleure forme de démocratie est celle qui rend possible un bipartisme où les partis sont davantage contraints de tirer les leçons des erreurs déjà expérimentées. En second lieu, comme l’exercice de la démocratie d’après la majorité implique forcément l’oppression d’une minorité, **la société ouverte doit protéger les minorités qui ne se retrouvent pas dans la majorité du peuple qui les gouverne.** Ainsi, pour Karl Popper, la vocation principale de l’action politique est de « *soulager la souffrance humaine* », plutôt que de se pervertir dans l’ambition démesurément utopique de fabriquer le bonheur. **La société ouverte est gouvernée par la raison.** En effet, il serait dangereux de vouloir fonder l’ordre social sur un autre principe. « *Je prétends que celui qui enseigne que l’amour, plutôt que la raison, devrait gouverner ouvre la voie à ceux qui gouvernent par la haine* ». Le philosophe distingue plus précisément la société ouverte des sociétés magiques, tribales ou collectivistes qui ne font pas la différence entre les phénomènes naturels et les conventions sociales. Ces sociétés peuvent être comparées à des organismes parce qu’elles bénéficient d’une forte cohésion maintenue par des liens tels que la parenté, la vie commune, la joie ou la douleur. Toute mutation donne lieu à une crise religieuse ou à l’introduction d’un nouveau tabou, non à un progrès des conditions de vie. **Pour autant, des dangers menacent de dissoudre la société close. Le commerce est peut-être le pire parce qu’il suscite et décuple l’initiative personnelle.** Pour Karl Popper, c’est cependant la découverte de la discussion critique – qu’il situe à Athènes – qui a donné naissance à la société ouverte en introduisant une tension entre les classes sociales. Le philosophe conçoit cette révolution spirituelle comme un phénomène irréversible : il est selon lui impossible de retourner durablement à une société close. **La société ouverte repose enfin sur le pluralisme critique.** La philosophie de la connaissance de Karl Popper débouche directement sur sa philosophie politique : seules sont acceptables les formes d’organisation politique qui excluent le dogmatisme et confèrent à la vérité un statut précaire. Le philosophe réclame le droit de ne pas tolérer l’intolérance : « *si l’on est d’une tolérance absolue même envers les intolérants et qu’on ne défend pas la société intolérante contre leurs assauts, les tolérants seront anéantis et avec eux la société tolérante* ». Ainsi, la société ouverte conçoit le droit à la critique et l’institutionnalisation de procédures pluralistes de décision comme les conditions de son progrès social et scientifique. Le vote constitue en lui-même une institution du droit à la critique, car il reconnaît implicitement le droit au désaccord et la fécondité d’une situation de non-unanimité. D’autre part, la liberté d’information et le pluralisme de la presse sont aussi nécessaires en tant que conditions *sine qua non* pour que la vérité objective, c’est-à-dire une information non encore démentie, émerge. Que les Grecs aient inventé simultanément la science et la démocratie témoigne pour Karl Popper d’une seule et même évolution décisive de l’esprit en faveur des procédures ouvertes de découverte de la vérité.

Le concept de No Society de Margaret Thatcher. - Un commentaire¹³³ de Margaret Thatcher paru dans une interview de *Woman’s Own* en 1987 est souvent répété, mais rarement dans son contexte : « *La société n’existe pas* ». Lors de la publication du deuxième volume de l’autobiographie¹³⁴ de Margaret Thatcher en 1993, la Dame de Fer s’est expliquée sur la signification de cette expression : « *Ils n’ont jamais cité le reste. J’ai poursuivi en disant : il y a des hommes et des femmes et des familles. Et aucun*

¹³³ <https://iea.org.uk/blog/there-is-no-such-thing-as-society>

¹³⁴ THATCHER Margareth, *The Autobiography*, 2013 (pour la dernière réédition parue).

gouvernement ne peut rien faire d'autre que par l'intermédiaire des gens, et les gens doivent d'abord se tourner vers eux-mêmes. Il est de notre devoir de prendre soin de nous-mêmes puis de prendre soin de notre prochain. Mon sens, clair à l'époque mais déformé par la suite au-delà de la reconnaissance, était que la société n'était pas une abstraction, distincte des hommes et des femmes qui la composaient, mais une structure vivante d'individus, de familles, de voisins et d'associations bénévoles. » Ce détail découle du travail de Friedrich Hayek¹³⁵, qui était très admiré par Margaret Thatcher. Le thème unificateur de l'écriture extensive de Hayek est que les institutions sociales les plus durables sont façonnées par l'évolution spontanée, plutôt que par la conception intellectuelle. Le fait que « *la société n'existe pas* » reflète l'idée que **les systèmes et institutions sociaux interdépendants apportent un ordre naturel aux affaires humaines**. Ses détails sont évidents dans la *common law*, dans les rituels et dans les coutumes et pratiques transmises de génération en génération. Cet ordre évolutif permet aux individus d'exprimer leurs choix personnels ; et, par ces choix, **les systèmes et les institutions sont façonnés par une adaptation continue**. Ces structures « *naturelles* » sont dénigrées par des intellectuels de gauche qui sentent que l'humanité peut parvenir à un ordre plus rationnel par sa conception. Ou, comme l'écrit Hayek, « *la première surprise que l'on a de constater que les gens intelligents ont tendance à être socialistes diminue quand on se rend compte que, bien sûr, les gens intelligents auront tendance à surévaluer l'intelligence* ». Toute considération pratique des intérêts les plus larges de la « *société* » a disparu avec **l'émergence d'une économie mondiale structurée sur la division du travail, le libre accès aux marchés et les choix individuels**. Les dispositions jugées ataviques des individus envers la moralité de la tribu, qui les lient entre eux, n'auraient jamais pu soutenir l'ordre socio-économique étendu qui a apporté des avantages matériels inégalés. Au-delà de la tribu, il est impossible pour quiconque de viser *directement* le bien-être de la communauté, car il est impossible de comprendre le vaste réseau d'obligations interactives et toutes les conséquences d'une seule action humaine. Toute tentative d'imposer un ordre créé par une conception rationnelle serait minée par une complexité des détails qui ne peut être comprise globalement comme une « *société* ». Pour ces raisons, Hayek a conclu que « *société* » est un terme utilisé lorsque les gens « *ne savent pas très bien de quoi ils parlent* ». La société disparaît donc, seul reste l'individu.

3. Entre *Fabless*, désaffection de l'industrie et *Smart Manufacturing*

Le concept de *Fabless* de Serge Tchuruk. - La bombe a été lancée en juin 2001 par Serge Tchuruk¹³⁶. En marge d'une conférence organisée par le *Wall Street Journal*, le numéro un d'Alcatel lance le terme « *fabless* » pour évoquer le futur de son entreprise. Cette contraction des termes anglophones « *fabrication* » et « *less* » (sans) surprend. Une entreprise sans usine : mais que restera-t-il alors ? L'explication semble aller de soi : **dans un secteur qui se renouvelle sans cesse, la production aux faibles marges est abandonnée au profit de la seule recherche, qui permettra de faire la différence**. A l'époque, Alcatel subit la montée en puissance du chinois Huawei. Ce dernier, qui n'a pas 15 ans, démontre au monde sa puissance au Salon des télécoms de Genève de 2000. Et le voilà qui gagne des clients en France... Thomson (rebaptisé depuis Technicolor) avait échappé à la cession, pour 1 franc

¹³⁵ Friedrich Hayek, économiste britannique d'origine autrichienne, est un spécialiste de la théorie de la monnaie et des fluctuations économiques. Dans son ouvrage *La route de la servitude* parue en 1944, il défend le système de marché libre britannique et avertit des dangers du collectivisme. Pour Hayek, le but ultime du planisme ou planification est de contrôler la sphère politique et de faire disparaître les libertés. La planification ou planisme économique est un cheval de Troie pour imposer des idées totalitaires. Son ouvrage *Pour une vraie concurrence des monnaies* paru en 1976 prône l'abolition du monopole de la banque centrale et définit la notion de libre arbitre monétaire.

¹³⁶ https://www.lepoint.fr/economie/le-fabless-passion-francaise-13-10-2011-1387565_28.php

symbolique, au coréen Daewoo, valeur que lui avait attribuée un Premier ministre, Alain Juppé, ce qui en dit long sur la combativité de nos élites. Frank Dangeard, qui reprend l'affaire, abandonnera la production de téléviseurs à un *joint-venture* qui sera par la suite contrôlé par le chinois TCL. « *Comment voulez-vous que l'on rivalise avec les coûts de fabrication des pays émergents ?* » se demande-t-il alors. Le Français est toujours propriétaire de la marque Thomson, sur laquelle il touche des redevances, mais la fabrication est assurée par le Chinois. Même scénario côté mobiles chez Alcatel. Ce dernier, devenu Alcatel-Lucent depuis sa fusion avec l'Américain en 2006, a certes conservé des usines, comme à Eu (Normandie) ou à Calais (Nord) mais il compte 80 000 salariés dans le monde, contre plus du double en 1995. **Ce désengagement de la production donne sans doute une société plus lisible aux yeux des analystes, mais il reste périlleux sur le long terme. Pour les finances publiques, tant locales que nationales, cette perte de substance s'avère désastreuse. C'est aussi cela qui ruine un Etat.** Dans la plupart des cas, **la perte de savoir-faire est irréversible et nuit à la recherche** : sans la maîtrise du produit, il est difficile de l'améliorer en continu. C'est parce qu'un fabricant de tablettes a une parfaite idée de l'écran à cristaux liquides qu'il peut changer de matériau ou y intégrer le logiciel tactile le plus adéquat. Cette fameuse recherche appliquée est valable pour un nombre croissant d'objets du quotidien, non seulement les box, les téléviseurs, les téléphones portables, mais aussi les réfrigérateurs et les voitures. La stratégie de retrait, le *fabless*, va au rebours de celle des Coréens, qui, à l'instar de Samsung ou de LG, gardent l'essentiel de leurs usines à proximité de leur siège social. C'est le cas à Asan, une ville située à une heure de Séoul, où Samsung continue de fabriquer l'essentiel de ses composants, comme les processeurs de téléphone portable. Quand son équipe commerciale observe un problème sur une batterie, les chercheurs planchent sur le mode de fabrication et soumettent une solution. Quant à Apple et Nokia, ils ont délocalisé une grande partie de leur production en Chine, mais ils sont les seuls à pouvoir intervenir sur les lignes de production. Certes, nos champions nationaux, qui ont acquis d'autres savoir-faire, continuent de se battre sur la scène internationale. **Mais le concept *fabless* a dévalorisé en France la production, essentielle dans toute industrie compétitive.** On connaît le destin d'Alcatel¹³⁷. En 2001, suite à l'explosion de la bulle spéculative d'Internet, le Groupe présidé depuis 1995 par Serge Tchuruk est encore un géant, un des leaders dans le monde des équipementiers télécoms, avec 150 000 salariés et 120 sites industriels. Deux ans après, le Groupe ne compte plus que 30 sites industriels et 58 000 salariés. Il connaît un désastre financier, l'action passant de 100 euros à 30 euros, alors que l'application du concept de *fabless* devait permettre d'augmenter le cours de l'action par le délestage des usines à faible valeur ajoutée. La fusion avec l'Américain Lucent en 2006 est également une Bérézina. En 2008, Alcatel-Lucent est une entreprise exsangue. **La vision stratégique de Serge Tchuruk, Manager de l'année 2000, a totalement échoué en vidant de sa substance Alcatel et en détruisant totalement le Groupe.** Le départ de son dirigeant en 2008 n'arrête pas la chute : en 2012, Alcatel-Lucent sort du CAC40 et le cours de l'action descend à moins de 1 euro. Son portefeuille de brevets est gagé pour l'obtention d'un prêt et le groupe s'est délocalisé aux Etats-Unis d'Amérique.

Un pays marqué par une désaffection vis-à-vis de l'industrie. – Dans un rapport de 2017¹³⁸, l'association Ingénieurs et Scientifiques de France (IESF) constate que, si le nombre d'ingénieur est en progression constante pour franchir la barre du million, leur part travaillant dans l'industrie est en diminution, avec près de 7000 de moins en 2016 par rapport à 2015. Le nombre d'ingénieurs travaillant pour le conseil en technologie, logiciels, services informatiques a quant à lui explosé, en lien avec la transformation numérique des entreprises. Plus du quart des ingénieurs diplômés en 2015 et 2016 travaillent dans une société de services.

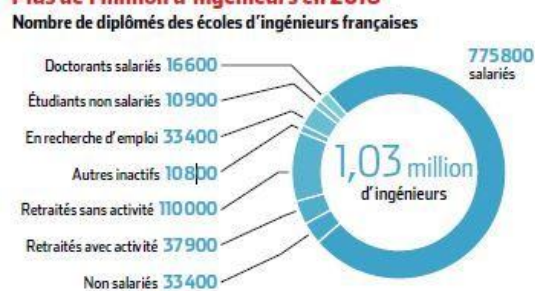
¹³⁷ https://www.liberation.fr/futurs/2013/10/08/alcatel-lucent-histoire-d-un-desastre-industriel_937893

¹³⁸ <https://www.usinenouvelle.com/article/des-ingenieurs-moins-portes-vers-l-industrie-traditionnelle.N557983>

Une profession qui ne connaît pas la crise



Plus de 1 million d'ingénieurs en 2016

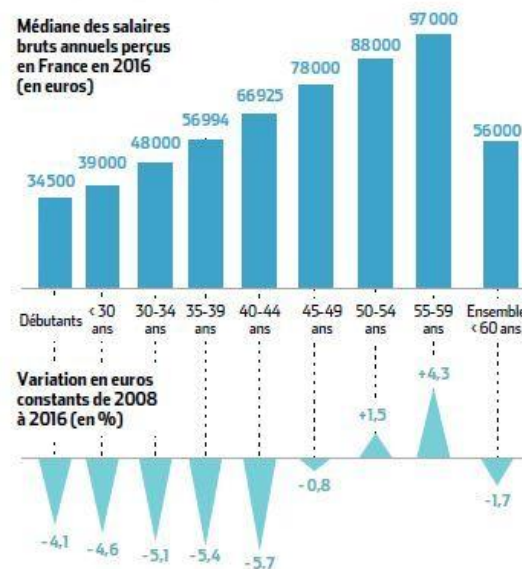


L'industrie recule au profit du digital...

Effectifs selon le secteur d'activité



Des salaires supérieurs à ceux des cadres mais qui stagnent depuis 2008



... boosté par la transformation numérique



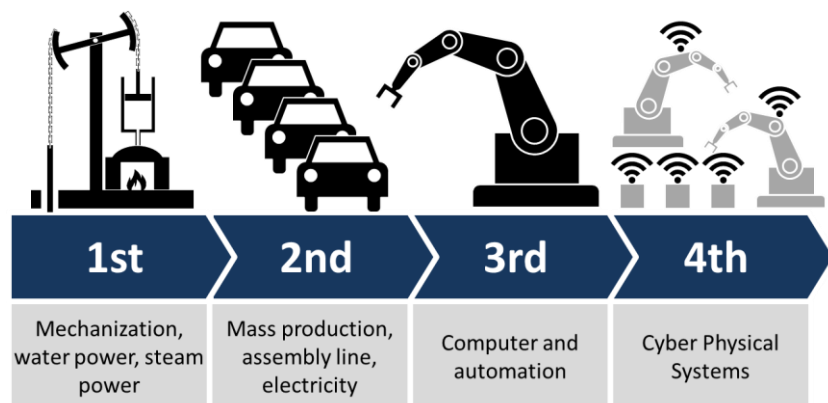
Mais cette réalité ne doit pas cacher un malaise plus profond qu'entretient une génération de Français avec l'industrie. Comme le souligne Loïk Le Floch-Prigent, l'industrie a une mauvaise image au sein du système éducatif. Du fait de la fermeture d'usines ces dernières décennies, l'industrie cumule l'image d'un secteur en contraction et en perte d'emplois. Dans un sondage de 2016¹³⁹, 30% des jeunes déclarent avoir une mauvaise image de l'industrie. Selon Maryse Vassout, directrice générale de la faculté des métiers de l'Essonne, « Ils pensent que ce secteur est en déclin parce qu'ils ont entendu parler de fermetures d'usines et de délocalisation ». Hormis une méconnaissance générale du monde industriel, beaucoup de jeunes estiment que les métiers de l'industrie « ne savent pas se vendre. » Réduits à une image jugée « vieillotte », « beaucoup de jeunes se représente le salarié de l'industrie uniquement sous les traits d'un ouvrier. Ils ignorent l'existence d'experts, les métiers liés à la qualité ou à la recherche et développement. » Pourtant, selon une étude Insee de 2010¹⁴⁰, certains BTS valent mieux aujourd'hui que certains masters. « L'insertion professionnelle dépend plus de la filière que du niveau de diplôme. Les jeunes diplômés de DUT-BTS industriels ont souvent des débuts de carrière plus favorables que les titulaires de masters en lettres et sciences humaines (...) Pendant les dix premières années de carrière, le taux de chômage des titulaires de BTS et de DUT oscille entre 3% et 11% selon la spécialité et celui des détenteurs d'un master entre 5% et 15%. » Il se peut néanmoins que nous

¹³⁹ <https://www.20minutes.fr/economie/1805971-20160315-metiers-hommes-secteur-veillissant-prejuges-persistants-jeunes-industrie>

¹⁴⁰ https://www.lexpress.fr/emploi/formation/certains-bts-valent-mieux-qu-un-master_925480.html

assentions aujourd’hui progressivement à une évolution des mentalités car les jeunes générations, au regard sans doute du parcours professionnel de leurs parents ayant fait leurs études dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, semblent renouer avec l’industrie. Le baromètre *Les jeunes et l’industrie* publié par les Arts et Métiers en 2019¹⁴¹ constate un rebond inédit jusque-là, avec 80% des lycéens issus de la filière S et technologie ont une bonne opinion du secteur et plus de 50% veulent y travailler. « 80% d’entre eux ont une bonne opinion de l’industrie, soit 5% de plus qu’en 2018, et cela pour la contribution de l’industrie à l’économie, au progrès et à l’innovation (42%). L’industrie est désormais perçue comme un secteur d’avenir et pour la première année, plus d’un lycéen sur deux souhaiterait y travailler (...) Les fermetures d’usines et les licenciements ne sont plus invoqués qu’en troisième position (44%, -17 points), derrière la pollution qui arrive désormais en tête (47%, +1 point), et les conditions de travail (46%, -10 points). » Le sondage confirme également une évolution des mentalités car l’industrie incarne désormais les technologies de pointe, la diversité des métiers, la possibilité d’évoluer professionnellement ou d’effectuer des carrières à l’international. La vision de l’ouvrier s’estompe au profit du chercheur, du technicien, du dessinateur industriel et de l’électronicien. Les secteurs industriels cités sont ceux des énergies renouvelables et des équipements numériques. Serions-nous au début d’une révolution silencieuse pleine de promesses pour l’avenir ?

La Fabrique de l’industrie et le concept de *smart manufacturing*. – En 2012 est créée à l’instigation de Louis Gallois et des dirigeants de EADS, GFI, UIMM et d’autres grands groupes, La Fabrique de l’Industrie, un *think tank* qui a pour objectif de développer des idées économiques et sociales d’un point de vue industriel¹⁴². Pour la première fois, une initiative privée souhaite mener une réflexion approfondie autour de l’industrie à travers une approche multidisciplinaire. Le conseil d’orientation se compose de grandes entreprises, d’entreprises de tailles intermédiaires, des experts venus du monde académique et de syndicalistes. Ils développent ainsi cinq axes de travail, à travers l’établissement d’un diagnostic partagé, l’implication des pouvoirs publics, l’association des parties prenantes, le développement des compétences et savoir-faire, la préparation l’avenir en tenant compte des enjeux de l’innovation. « A la clé, une vue d’ensemble sur les problématiques des entreprises industrielles, une rénovation de la politique des pouvoirs publics en matière d’industrie, et une meilleure prédiction de l’avenir du secteur et de sa main d’œuvre. ». L’objectif de Louis Gallois est « autant de changer le regard sur l’industrie que de changer l’industrie elle-même. Mais lorsque l’on parle du regard sur l’industrie, le changement doit être à l’initiative d’une prise en main de tous les industriels. Il y a donc une sensibilisation à faire auprès de ces derniers, pour que tout le secteur de l’industrie soit pérenne. Il est nécessaire d’instaurer des conditions qui poussent tous les industriels à la réflexion ouverte. En effet, c’est dans la solidarité des parties prenantes que ce think tank trouvera son efficacité, et c’est donc sur le principe d’ouverture que chacun y trouvera son compte. En effet, la voix portée devant les pouvoirs publics sera d’autant plus retentissante, et il ne faut pas oublier que l’implication de ces derniers est une condition clé d’une industrie durable. » Depuis 2012, le *think tank* a publié un certain nombre de synthèses et



¹⁴¹ https://www.reussirmavie.net/L-image-de-l-industrie-retrouve-des-couleurs-chez-les-jeunes_a2944.html

¹⁴² https://www.sensemaking.fr/La-Fabrique-de-l-Industrie-think-tank-de-Louis-Gallois_a31.html

rapports, dont *L'industrie du futur : progrès technique, progrès social ?*¹⁴³ en 2017 qui introduit en France le concept¹⁴⁴ de *smart manufacturing* ou industrie 4.0. Prenant acte de la prépondérance des nouvelles technologies dans l'industrie, la fabrication intègre celles-ci à travers la fabrication par ordinateur des niveaux élevés d'adaptabilité et de changement en termes de conception, l'information numérique et la formation flexible de la main-d'œuvre. Optimisation de la chaîne d'approvisionnement, changement rapide des niveaux de production en fonction de la demande, l'usine devient intelligente à travers des systèmes inter-opérables, de modélisation et de simulation à plusieurs échelles, d'automatisation intelligente, de cybersécurité renforcée.

4. L'influence du thatchérisme et du reaganisme

Le thatchérisme et le reaganisme sont les premières grandes expériences néo-libérales qu'a connu le monde occidental au cours de la Guerre froide. Ils marquent encore profondément l'approche économique des gouvernements occidentaux, notamment depuis la chute de l'Union soviétique. Thatchérisme et reaganisme n'ont ni engendré, ni stoppé la désindustrialisation, bien au contraire. Ils ont simplement permis la mutation des économies britanniques et américaines en des économies financiarisées. L'expérience anglo-saxonne, jugée comme « *globalement positive* »¹⁴⁵ à l'époque, a une influence considérable sur les élites françaises comme nous le verront plus loin dans cet exposé.

Thatchérisme. – Arrivée au pouvoir en 1979 au moment où le Royaume-Uni connaît une grave crise économique, dans un contexte marqué par des grèves à répétition, de nombreuses nationalisations, une fiscalité élevée et environ 30% de la population active travaillant dans les services publics. Surnommé l'« *homme malade de l'Europe* », certains économistes se demandant même si le pays ne connaît pas un phénomène de *retrodevelopment* qui l'amènerait progressivement dans une situation de sous-développement. Les nationalisations se multiplient et le chômage passe de 3,5 % en 1974 à 5,5 % en 1979. L'économie britannique se désindustrialise de plus en plus. L'inflation croît encore, passant de 9 % par an sous le gouvernement conservateur à 15 % par an sous le gouvernement travailliste. En 1976, le gouvernement doit demander un prêt de 4 milliards de dollars au FMI. Le rejet de l'austérité salariale par les syndicats de fonctionnaires débouche sur l'« *hiver du mécontentement* ». Il choque l'opinion publique britannique et prépare le succès du discours radical de Margaret Thatcher. Les fondements idéologiques du thatchérisme se définissent à la fois par les valeurs « *victoriennes* » de travail, d'ordre, d'effort et de « *self help* » mais également des idées néolibérales à travers les approches de Karl Popper et de Friedrich Hayek, de l'École monétariste de Chicago de Milton Friedman, de l'école de l'offre d'Arthur Laffer. Ces théories sont mises en application par le biais de la réduction forte des dépenses publiques et des impôts directs, une lutte contre l'inflation à travers des taux d'intérêt élevés et en favorisant les investissements étrangers, tout en supprimant les subventions des entreprises jugées être des « *canards boiteux* ». Anti-socialiste par excellence, atlantiste, opposée à toute intégration européenne aux dépens de la souveraineté britannique, « *la politique économique du nouveau conservatisme doit reposer sur deux principes : le monétarisme et le libre marché en opposition à l'intervention de l'Etat et à la planification centralisée* », selon les mots de Nigel Lawson

¹⁴³ CHARLET Vincent, DEHNERT Stefan, GERMAIN Thierry (sous la dir. de), *L'industrie du futur : progrès technique, progrès social ? Regards franco-allemands*, Paris : Presse des Mines, 2017.

¹⁴⁴ <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0098135412002219?via%3Dihub>

¹⁴⁵ Sans référence aucune aux propos tenus en son temps par le Premier secrétaire du Parti communiste français Georges Marchais dans l'émission *Cartes sur table*.

en 1980. Margareth Thatcher laisse à son départ une situation économique jugée « *assainie* »¹⁴⁶ ou « *en voie de renaissance* » caractérisée par une baisse nette de l'inflation qui reste cependant à un niveau non-négligeable, une croissance économique importante, une réduction de la place de l'Etat dans l'économie et un chômage atteignant 6,8% de la population active. L'historien François-Charles Mougel¹⁴⁷ le résume ainsi : « *A l'actif : la libération des initiatives, la baisse de l'inflation, des subventions et des charges, la reprise de la croissance et de l'emploi, la paix sociale et une hausse globale du niveau de consommation et de vie. Au passif : la désindustrialisation, les inégalités sociales, régionales et professionnelles, la vulnérabilité des entreprises, des personnels et des secteurs, les effets risqués de l'ouverture à l'étranger et l'excessive suprématie de la valeur-argent.* » Ainsi, sous l'effet d'une dérégulation massive, la City de Londres devient la première place financière au monde. Continué en partie par Tony Blair, le thatchérisme inspire Anthony Giddens, conseiller du successeur de la Dame de Fer, dans un livre-manifeste intitulé *The Third Way : The Renewal of Social democracy* publié en 1998¹⁴⁸ dans lequel une refondation de la social-démocratie sur de nouvelles lignes transcendant la division entre le thatchérisme et le socialisme. Il définit le thatchérisme sous les traits suivants :

- Un gouvernement minimal
- Une société civile autonome
- Le fondamentalisme du marché
- Un autoritarisme moral doublé d'un fort individualisme économique
- Le marché du travail peut se libéraliser comme tout autre marché
- L'acceptation de l'inégalité
- Un nationalisme traditionnel
- Un Etat-providence qui fait office de filet de secours
- Une modernisation linéairement progressive
- Une faible conscience environnementale
- Une théorie réaliste dans l'ordre international

Reaganisme. – L'arrivée de Ronald Reagan à la Maison Blanche et ses deux mandats consécutifs entre 1980 et 1989 vont marquer la décennie des années quatre-vingt. **S'inspirant des théories d'Arthur Laffer, Ronald Reagan applique des politiques basées sur une économie de l'offre et favorise les philosophies du libéralisme et du laissez-faire en cherchant à stimuler l'économie avec de larges réductions d'impôts.** Il cherche également à revenir à une certaine forme d'étalon-or. Selon la théorie de Laffer, **les réductions d'impôts sont présentées alors comme des moteurs potentiels de l'économie permettant ainsi d'élargir l'assiette fiscale ; la baisse du niveau de taxation serait compensée par le fait que plus de personnes payent des impôts.** En 1981, l'*Economic Recovery Tax Act* revoit les impôts fédéraux à la baisse avec de 1981 en diminuant la tranche la plus élevée de 70% à 50% et de celle la plus basse de 14% à 11%. Bien que les limites des tranches d'imposition aient vu leur taxation baisser, il n'en demeure pas moins que les revenus liés à l'IR ont continué à représenter 18,2% des recettes fédérales. En 1982, le *Job Training Partnership Act* initie l'un des premiers partenariats public/privé et joue un rôle important dans le programme de création d'emplois du président. En 1986, le *Tax Reform Act* réduit l'imposition de la tranche la plus élevée de 28 % tout en augmentant celle de la tranche la plus basse de 11 % à 15 % et le nombre de tranches imposables sont ramenées à quatre. Inversement, le Congrès vote chaque année des augmentations d'impôt de différents types qui sont signées par le président pour continuer à financer des programmes

¹⁴⁶ https://www.lemonde.fr/europe/article/2013/04/08/margaret-thatcher-la-dame-de-fer_1810460_3214.html

¹⁴⁷ MOUGEL François-Charles, *La Grande-Bretagne au XXe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.

¹⁴⁸ GIDDENS Anthony, *The Third Way : The Renewal of Social Democracy*, Cambridge, 1998.

gouvernementaux comme le *Tax Equity and Fiscal Responsibility Act* de 1982 (TEFRA), la sécurité sociale et le *Deficit Reduction Act* de 1984 (DEFRA). **Bien que le TEFRA ait été la plus grande hausse d'impôt en temps de paix aux Etats-Unis, Reagan est plus connu pour ses réductions d'impôts et sa philosophie de faible imposition.** Reagan bénéficie durant ses deux mandats d'un redémarrage de la croissance du PIB à partir de 1982 avec un taux annuel de 3,85% durant huit ans. Le taux de chômage, 10,8% en décembre 1982, le plus élevé depuis la Grande Dépression, redescend durant la même période avec la création de 16 millions de nouveaux emplois en huit ans, dont 14,7 millions dans le secteur privé. L'inflation est considérablement réduite par rapport à ses niveaux à deux chiffres en 1981. L'effet net de toutes les lois fiscales de la période Reagan est une baisse de 1 % des revenus du gouvernement comparé aux estimations du Département du Trésor. Cependant, les revenus fédéraux de l'impôt sur le revenu passent de 308,7 milliards de dollars à 549 milliards entre 1980 et 1989. Avec une inflation en forte baisse mais encore significativement élevée, les recettes fédérales augmentent à une moyenne de 8,2 % par an (2,5 % issus de plus grands revenus de la sécurité sociale) et les dépenses augmentèrent à un rythme de 7,1 %. La politique monétaire de l'administration Reagan se traduit par une **forte hausse des taux d'intérêts des Etats-Unis et le dollar est réévalué de 50 %.** Cette politique génère notamment une **explosion de la dette des pays d'Amérique latine**, ceux-ci utilisant généralement le dollar pour rembourser les sommes dues. En France, François Mitterrand regrette également cette politique : « *Les Etats-Unis nous font payer leur chômage et leur déficit. C'est nous qui permettons à Reagan de continuer une politique qui nous écrase* ». **Les politiques de Reagan reposaient sur l'idée que la croissance économique aurait lieu lorsque les niveaux d'imposition seraient suffisamment faibles pour encourager l'investissement, ce dernier permettrait une plus grande croissance économique et un plus haut niveau d'emploi et de salaire.** Les critiques désignèrent cette idée par le nom de **théorie du ruissellement** dans laquelle la richesse des plus hauts-revenus bénéficierait aux plus pauvres¹⁴⁹. Cependant, l'image d'un Reagan indifférent aux souffrances des pauvres et des minorités est exacerbée le fait ses politiques économiques incluent un gel du salaire minimum à 3,35 \$ par heure, la baisse des subventions fédérales aux gouvernements locaux de 60 %, la division de moitié du budget pour les logements sociaux et la suppression des programmes d'aide au logement pour les plus pauvres. Dans une logique de réduction des dépenses fédérales, les budgets de tous les programmes non liés au secteur de la défense, comme Medicaid, les bons alimentaires, l'éducation sont réduits. Le positionnement de l'administration Reagan vis-à-vis de l'industrie du crédit contribue à la crise des caisses d'épargne et le krach d'octobre 1987. Afin de couvrir les nouveaux déficits fédéraux, les Etats-Unis empruntent largement à l'extérieur et à l'intérieur, ce qui accroît la dette publique de 997 milliards de dollars à 2 850 milliards. Reagan décrit cette nouvelle dette comme la « *plus grande déception* » de sa présidence. Reagan met fin aux contrôles des prix sur le pétrole qui avait contribué à la crise énergétique du début des années 1970. Le prix de l'essence s'effondre et les années 1980 ne voient pas se répéter les pénuries d'essence des années 1970. Certains économistes, comme les Prix Nobel d'économie Milton Friedman et Robert Mundell avancent que les politiques fiscales de Reagan ont renforcé l'économie américaine et ont contribué au « *boom économique* » des années 1990. D'autres économistes comme le Prix Nobel Robert Solow avancent que les déficits sont

¹⁴⁹ La théorie du ruissellement (en anglais, *trickle down theory*) est une théorie politique sur l'économie, considérée comme libérale, selon laquelle, sauf destruction ou thésaurisation (accumulation de monnaie), les revenus des individus les plus riches sont in fine réinjectés dans l'économie, soit par le biais de leur consommation, soit par celui de l'investissement (notamment via l'épargne), contribuant ainsi, directement ou indirectement, à l'activité économique générale et à l'emploi dans le reste de la société. Cette théorie est notamment avancée pour défendre l'idée que les réductions d'impôt y compris pour les hauts revenus ont un effet bénéfique pour l'économie globale. L'image utilisée est celle des cours d'eau qui ne s'accumulent pas au sommet d'une montagne mais ruissellent vers la base
(Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9orie_du_ruissellement).

une raison majeure pour laquelle le successeur de Reagan, George H. W. Bush, renonce à l'une de ses promesses de campagne et augmente les impôts.

5. La question de l'entrepreneuriat industriel

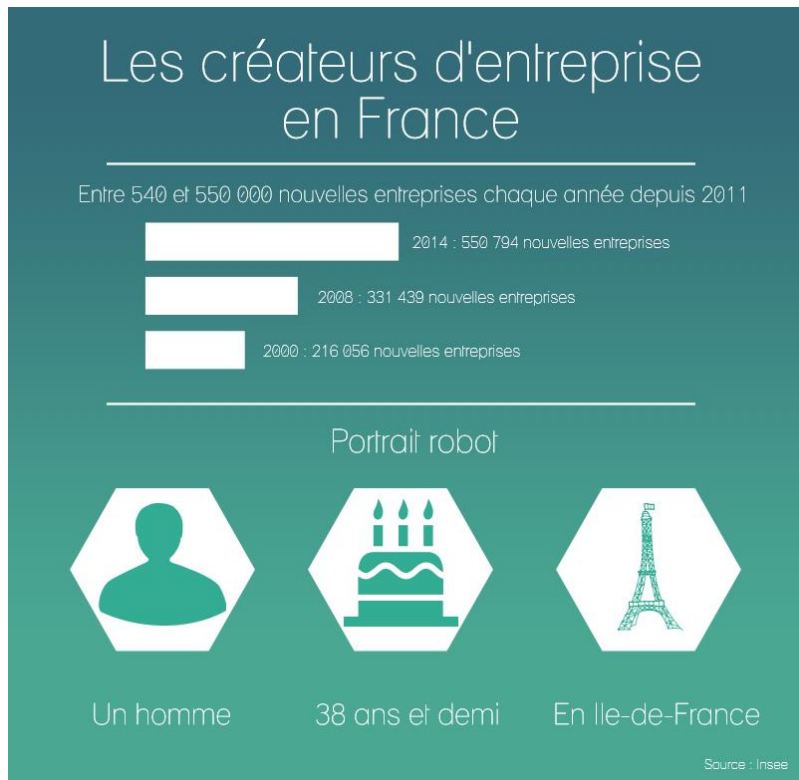
La période qui débute avec les années quatre-vingt voit l'apparition et la **médiatisation d'un certain nombre de personnalités du monde économique, à la fois chefs d'entreprise, conseillers et consultants en tout genre**. Cette évolution, marquée également par le tournant politique de 1983, date à partir de laquelle le président François Mitterrand rompt définitivement avec le programme commun. **Période bénie qui voit les politiques économiques néo-libérales confortées par le décrochage économique du bloc soviétique et par l'effondrement de l'URSS en 1991. La fin des années quatre-vingt et le début des années quatre-vingt-dix voient donc le triomphe des principes néo-libéraux et du système démocratique comme étapes finales de l'évolution humaine, interprétée comme la fin de l'Histoire** et symbolisée par la publication en 1992 de l'essai de Francis Fukuyama, *La fin de l'Histoire et de dernier homme*¹⁵⁰. Cette « fin de l'Histoire », ce stade terminal de l'évolution politique et économique humaine, si bien intégrée par les élites économiques et politiques françaises, fut même avancée par Ségolène Royal comme argumentation - totalement passée inaperçue d'ailleurs par son adversaire et par la profession journalistique - dans le débat du second tour qui l'opposa à Nicolas Sarkozy lors des élections présidentielles de mai 2007... Il faut donc se poser la question de la nature même de la notion d'« *entrepreneuriat* » et de son évolution ces dernières années.

Entrepreneuriat et industrie. – L'étude faite par Michel Marchesnay¹⁵¹ sur le statut de l'entrepreneur en France et publiée dans la *Revue française de gestion* montre que celui-ci a toujours été ambigu. La représentation et le rôle de l'entrepreneur ont évolué, passant de l'entrepreneur en industrie puis à l'industriel pour déboucher sur le patron. « *Dans l'imaginaire français, le mot « entrepreneur » renvoie à d'autres mots, tels que patron, chef (d'entreprise), dirigeant, lesquels n'auront pas la même connotation, n'induiront pas une égale légitimité selon celui qui les dit ou les reçoit. « Se mettre à son compte », en d'autres termes sous-entend la référence à des valeurs forgées par l'Histoire de la France, valeurs qui sous-tendent une forte hiérarchie sociale. (...) L'entrepreneur se voit conférer deux visages : d'une part, un rôle économique, gestionnaire, de création de richesses, on serait tenté de dire : par tous moyens ; d'autre part, un rôle social, voire politique, largement orienté sur la répartition des richesses, et là, en fonction du bien commun et de l'intérêt général. D'un côté le marché, et l'exigence de compétitivité et de performance (plus ou moins élevée) ; de l'autre la Cité, et l'exigence de légitimité et de responsabilité sociale (plus ou moins morale). Cette bivalence est non seulement patente, comme le montre par exemple Henri Pirenne (1934), dès la montée du capitalisme dans le bas Moyen Age, mais de plus elle s'exacerbe dans la Société française, marquée par l'anathème évangélique jeté sur le riche.* » Tout au long du XVIIIe siècle, des couches sociales très diverses accèdent à la direction d'une fabrique à vocation manufacturière : artisans ou fils d'artisan, ingénieurs à la recherche d'améliorations techniques sur des machines ou des procédés existants, négociants, financiers et autres notables mais aussi des agriculteurs. Dès sa naissance, **l'entrepreneuriat en industrie est perçu en France comme un déclassement** par rapport aux situations sociales réputées ou mieux en vue. Font

¹⁵⁰ FUKUYAMA Francis, *La fin de l'Histoire et le dernier homme*, Paris : Flammarion, 1992. Il est à noter que, pour mieux comprendre le positionnement d'une partie importante des élites occidentales, cet ouvrage est à mettre en corrélation d'un point de vue géopolitique avec les publications de Samuel HUNTINGTON (*Le choc des civilisations*, Paris : Odile Jacob, 2000) et de Zbigniew BRZESZINSKI (*Le grand échiquier : L'Amérique et le reste du monde*, Paris : Bayard, 1997).

¹⁵¹ MARCHESNAY Michel. « L'entrepreneur : une histoire française », *Revue française de gestion*, vol. 188-189, no. 8, 2008, pp. 77-95.

exception les métiers du luxe alors en butte aux corporations. L'entrepreneur en industrie n'a donc pas bonne presse d'autant qu'en créant sa fabrique, il sème le désordre car ses machines disqualifient les artisans et le système corporatiste. **Etre entrepreneur en industrie jusqu'à Napoléon III n'est pas synonyme d'ascenseur social, bien au contraire.** Cette image dévalorisante est liée entre autres au fait que la France n'entre dans la proto-industrie qu'à partir du Second Empire, en témoigne l'implantation tardive des machines à vapeur, symbole de la première révolution industrielle. Durant La plupart des entrepreneurs jusqu'au



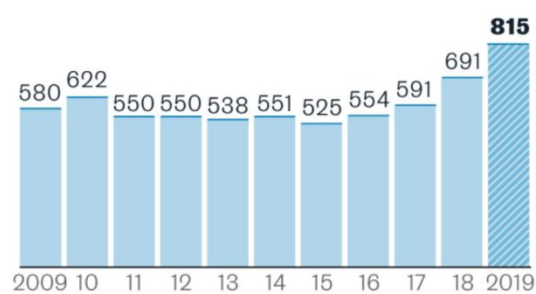
milieu du XIXe siècle sont d'origine modeste. Ce n'est pas un entrepreneur « *encastré* » ou « *de proximité* », c'est d'abord un **nomade**. La plupart des aventures industrielles sont le fait **de nouveaux venus dans une région d'implantation voir des immigrés**. C'est un **innovateur**, l'industrie signifiant à la fois astuce et sagacité. L'industriel et un ingénieur qui doit faire preuve d'**inventivité** de **créativité de génie**. C'est un **perturbateur** car il dérange l'ordre établi car son invention va conduire à la ruine des milliers d'artisans pré-industriels. Ce n'est pas un saint car la façon dont il s'est approprié le brevet sur la machine peut prêter à de nombreuses discussions. L'entrepreneur est plus proche d'un milieu interlope, en marge des représentations sociales et des normes sociales en vigueur. Son image commence cependant à évoluer à se transformer. Suite à l'ouvrage de Napoléon III intitulé *L'extinction du paupérisme*, la légitimité de l'entrepreneur évolue au plan moral et politique. Son image se mue ainsi progressivement en **héros**, le nomade devenant notable à partir du milieu du XIXe siècle. Sa montée en légitimité passe par une **héroïsation** à travers ses **capacités d'inventeur** et sa **capacité à développer son activité**. Cette dimension perdure jusqu'au début du XXe siècle, même si l'entrepreneur fait place progressivement à la notion de patron. L'apparition de cette notion est concomitante à la montée de la figure de l'ingénieur et du technicien. La **notion d'entrepreneuriat bascule alors vers les fonctions techniques**, plus à même de mettre en œuvre l'innovation et la créativité, notions qui demeuraient l'apanage exclusif avant 1850 de l'entrepreneur en industrie. Michel Marchesnay démontre ainsi que l'histoire de France a ancré dans l'*ethos* des représentations pour le moins contrastées de l'entrepreneur. Il estime que les représentations héritées de l'Histoire demeurent encore présentes dans les mentalités contemporaines et il pose donc la question de savoir si le fait d'être entrepreneur aujourd'hui est appelée à devenir dans une société mêlant initiatives individuelles et protection sociale une situation sociale hautement légitimée au-delà des seuls problèmes de compétitivité.

L'entrepreneur aujourd'hui en France. – Selon Bercy¹⁵², le portrait du créateur d'entreprise en France serait un homme, trentenaire, en activité, qui monte son entreprise en Ile-de-France : tel pourrait être le portrait-robot du créateur d'entreprise français. Les entrepreneurs restent en effet **majoritairement des hommes** (70 % contre 30 % de femmes), selon les chiffres de l'Insee. « *L'âge moyen des créateurs d'entreprise est de 38 ans et demi. Il est quasiment le même pour les hommes et pour les femmes.* » Les **30-39 ans** sont sur-représentés parmi les créateurs d'entreprise, au contraire des 50 ans et plus. Ces derniers représentent 24 % de la population active mais seulement 16 % des créateurs d'entreprise.

Les créateurs d'entreprise sont majoritairement des personnes en activité : salariés, indépendants ou même déjà chefs d'entreprise. Mais les chômeurs ne sont pas en reste, ils représentent 40 % des entrepreneurs. Loin derrière, les personnes sans activité professionnelle (étudiants, retraités, personnes au foyer...) forment seulement 9 % des créateurs. **Plus de trois nouveaux entrepreneurs sur cinq se sont lancés pour assurer leur propre emploi**¹⁵³. Parmi les motivations les plus fortes, les créateurs évoquent un souhait d'indépendance et le goût d'entreprendre. La région qui compte le plus de créations d'entreprise est sans conteste l'Ile-de-France. En 2014, une nouvelle entreprise française sur quatre est née dans cette région. Suivent Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, à près de 59 000 et 58 000 créations respectivement (source : AFE / Insee / Sirene). A noter que ces trois régions sont également les plus peuplées du territoire français, selon le dernier recensement. Sur l'année 2014, un peu plus de 550 000 entreprises ont été créées en France, d'après les chiffres de l'Insee. Une légère hausse par rapport à 2013 (+ 2,3 %), mais un chiffre qui reste dans la moyenne des dernières années. Depuis 2011, ce sont environ **540 à 550 000 entreprises qui voient le jour chaque année**. Les micro-entrepreneurs (anciennement auto-entrepreneurs) représentent environ la moitié de ces nouvelles entités. Selon l'Agence France Entrepreneur (AFE), la France a atteint un « *rythme de croisière* » dans le domaine, après la hausse spectaculaire observée entre 2003 et 2010. Les créations d'entreprises étaient alors passées de **216 000 à 622 000 par an**. « *Le nombre annuel de créations d'entreprises n'a cessé d'augmenter sous l'effet conjugué de l'évolution positive de la mentalité des Français envers l'entrepreneuriat et des différentes mesures mises en place par les pouvoirs publics au niveau national, mais aussi local. La croissance, bien que déjà très élevée, s'est accentuée à partir de 2009 avec la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur.* » Près de la moitié des créations d'entreprises en 2014 concerne des activités de services. Ce sont ainsi environ 270 000 nouvelles entités qui ont vu le jour dans ce secteur. Tous secteurs confondus, trois domaines se détachent nettement, comme le souligne l'AFE : **les activités scientifiques et techniques (conseil de gestion, architecture, ingénierie, juridique, comptabilité...), la construction et le commerce de détail**. En marge de ce top 3, figurent loin derrière les services en direction des personnes, la santé ou l'hébergement et la restauration. La tendance semble aujourd'hui se renforcer comme le souligne un article paru récemment dans *Le Monde*¹⁵⁴. En 2019, 815 257 sociétés ont vu le jour, une augmentation de 17,9 % par rapport à 2018 qui était déjà une excellente année. Parmi ces affaires nouvelles, un peu moins de la moitié ont le statut de microentreprises

Un nouveau record

Nombre de créations d'entreprises, en milliers



Sources : INSEE

Infographie : LE MONDE

¹⁵² Chiffres publiés en 2016. Source : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/qui-sont-createurs-dentreprise-en-france>

¹⁵³ Le document de l'Insee intitulé *Créer son entreprise : assurer d'abord son propre emploi* (Insee Première, N°1167, décembre 2007) est disponible sous le lien suivant : http://www.handipole.org/IMG/pdf/insee-premiere_1167-dec07.pdf

¹⁵⁴ https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/01/15/la-france-devient-un-pays-d-entrepreneurs_6025952_3234.html

(47,4 %) – mais on compte aussi 201 287 sociétés et 181 885 entreprises individuelles classiques. « *Si la hausse du nombre de microentreprises est plus forte, les créations d'entreprises classiques sont soutenues malgré tout* », souligne Pierrette Schuhl, chef du département répertoires, infrastructures et statistiques structurelles à l'Insee. Ce dynamisme entrepreneurial doit beaucoup, selon Mathieu Plane, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), à trois éléments : la réforme de l'assurance-chômage de 2014 qui permet aux demandeurs d'emploi de créer leur entreprise tout en percevant leurs allocations, la conjoncture économique plutôt positive qui incite les porteurs de projet à se lancer et les mesures fiscales et sociales prises par le gouvernement d'Emmanuel Macron en faveur de l'entrepreneuriat. Selon Adeline Faure-Quentin, directrice chez Oasys, un cabinet spécialisé dans l'aide à la reprise d'emploi, il faut ajouter les primes accordées dans les plans de sauvegarde de l'emploi aux collaborateurs qui voudraient monter leur propre affaire. Celles-ci s'avèrent très incitatives. Du côté des demandeurs d'emploi aussi, lancer son entreprise rencontre un réel écho. « *Nous constatons un véritable engouement comme alternative au salariat* », souligne Karine Meininger, directrice des services aux demandeurs d'emploi chez Pôle Emploi. **Mais ce dynamisme de l'entrepreneuriat peut également s'interpréter comme le symptôme d'une précarisation généralisée du travail. C'est ce que semble aujourd'hui sous-entendre l'évolution de l'image de l'entrepreneur depuis les années quatre-vingt et le phénomène du startupisme.**

L'entrepreneuriat remis en question. – Alors que dans l'Histoire économique, l'entrepreneuriat, en particulier industriel, a toujours été une entreprise de longue haleine, un projet s'inscrivant dans une longue durée, nécessitant des investissements financiers et techniques importants et une maîtrise de savoir-faire, la startup-mania ou startupisme fait voler en éclat ce modèle. **On assiste à une véritable mutation de l'idée même d'entrepreneuriat, sous l'influence conjointe de la financiarisation de l'économie et de valeurs « altruistes » portées par la génération des millenials.** Alors que la fin de seconde guerre mondiale avait vu la montée de plusieurs entrepreneurs à l'origine de grands groupes industriels français comme Marcel Dassault ou Francis Bouygues, c'est la **médiatisation des années quatre-vingt qui propulse réellement l'image de l'entrepreneur sur le devant de la scène, avec des personnalités comme Bernard Tapie et Jean-Marie Messier**, au point parfois d'en être caricaturale. A ces personnalités se juxtapose à l'époque l'image du jeune entrepreneur dans les médias. Ainsi, l'émission *Ambitions* animée par Bernard Tapie, symbole du *self made man* et de la réussite avant les affaires OL-Valenciennes et Adidas, met déjà en avant des projets de création d'entreprises portés par des moins de vingt-cinq ans. Les médias dans les années quatre-vingt font de l'interprète de *Passeport pour le soleil* l'archétype même de l'entrepreneur français, à la limite de la caricature. Accommodé à toutes les sauces, notre *Nanar national*, entrepreneur et repreneur d'entreprises, se décline dans des émissions de divertissement et cultive une image moderne et dynamique, à tel point qu'une marque de piles se demande « *qu'est-ce qui fait courir Bernard Tapie* »¹⁵⁵, et qu'on le retrouve à faire du sport le dimanche matin à la télévision dans l'émission *Gym Tonic*... sans compter son « *recyclage* » dans la politique comme ministre de la Ville. La décennie est aussi marquée par la désormais mythique émission *Vive la crise !* animée par **Yves Montant** et diffusée sur Antenne 2 le 22 février 1984¹⁵⁶. Voulu par le pouvoir politique à l'époque, elle veut démontrer que chacun possède en lui-même la réponse à la crise, comme le conclut fort bien Yves Montant : « *Voyez-vous, je ne sais si nous vous avez convaincu mais moi je retire une idée de tout ça : c'est que, finalement, tout ce qu'on peut dire, tout ce qu'on peut faire en définitive c'est vous et vous seuls qui trouverez la solution. Il n'y a pas de sauveur suprême, il n'y a pas de super caïd, il n'y a pas de Superman, c'est vous. Prenez-vous par la main, sachez ce que vous voulez, demandez-le, voyez ce qu'on peut faire et avancez. Alors ou on aura la crise, ou on sortira de la crise et dans les deux cas on aura ce qu'on mérite, voilà* ». Bref, méthode Coué accompagnée d'un petit coup de Vinocola et on utilisera une traductette pour mieux se comprendre entre Européens. On est loin de l'imagerie populaire de l'entrepreneur portée onze ans auparavant sur

¹⁵⁵ Publicité des piles Wonder en 1986 (<https://www.youtube.com/watch?v=xiz4JEEJbR4>)

¹⁵⁶ <https://www.youtube.com/watch?v=FbNdCQHwB-E>

les écrans par Jean-Paul Belmondo dans le film *L'Héritier* où il incarne le dirigeant d'un groupe de presse et d'industrie sidérurgique¹⁵⁷. Mais cette vision idyllique du « *prenez-vous en main* » cache la tendance à une précarisation du marché du travail, que l'économiste Ha-Joon Chang, professeur à l'Université de Cambridge, démontre dans son ouvrage *2 ou 3 choses que l'on ne vous dit jamais sur le capitalisme* : « *Les habitants des pays pauvres sont très entreprenants : il le faut bien, ne serait-ce que pour survivre. Pour chaque oisif qui « traîne sans but » dans un pays en développement, il y a deux ou trois enfants qui cirent des chaussures et quatre ou cinq personnes qui vendent des choses à la criée. Si les pays pauvres sont pauvres, ce n'est pas pour leur défaut d'énergie individuelle pour entreprendre, mais par manque de technologies productives et d'organisations sociales développées, notamment d'entreprises modernes. Les problèmes toujours plus flagrants que pose le microcrédit (...) montrent les limites de l'esprit d'entreprise individuel. Au siècle dernier notamment, entreprendre est devenu une activité collective, donc c'est la faiblesse de l'organisation collective, et non le manque d'initiative individuelle, qui fait obstacle, de plus en plus, au développement économique.* »¹⁵⁸

Profil du fondateur de start-up. – Deux types d'entrepreneurs, fondateurs de start-up, se côtoient. Les uns, ayant déjà une carrière fort longue, entament **une seconde partie de carrière dans les nouvelles technologies**. Les autres sont des personnalités caractérisées par leur précocité en matière de démarche entrepreneuriale. « *La French Tech compte dans ses rangs de des hauts dirigeants qui avaient réussi leur vie dans d'autres univers entrepreneuriaux et dont les trajectoires majestueuses ont été parfois interrompue. L'écosystème offre ainsi une seconde chance à des représentants au plus haut de l'établissement des affaires et de la finance qui ont connu des accidents de carrière plus ou moins graves dont les connaissances conséquences immédiates ont été plus ou moins bien maîtrisé. Les fondateurs de start-up en mal de reconnaissance de recommandations de carnet d'adresses ou de compétences ou les quatre à la fois sont prêts à les accueillir à bras ouverts.* » Ainsi peut-on retrouver des personnalités comme Guillaume Sarkozy, Mathieu Gallet, Christian Noyer, Patrick Pélata, Fleur Pellerin ou Anne Lauvergeon. Mais l'image prépondérante du créateur de start-up est celle du jeunisme, aux antipodes de l'image de l'entrepreneur traditionnels. « *Si on n'a pas créé une start-up à trente ans, on a raté sa vie* » souligne Michel Turin, en référence directe aux propos du publicitaire Jacques Séguéla. **Ce qui change désormais avec le startupisme, c'est la précocité de l'entrepreneur.** Le *startuper* est un jeune, un *baby startuper*, initié dès son plus jeune âge aux méandres de la création d'entreprise à travers des opérations comme *Graines d'entrepreneurs* organisée en 2014 et reprenant un concept élaboré en école de commerce helvétique. Certaines figures émergent comme Nathanaël Langlois qui crée sa première start-up à 14 ans en développant après l'école un logiciel de gestion de devoirs dans le secondaire. En révolte contre les *baby-boomers* et la génération X, née entre 1960 et 1980, les *millenials* « *veulent fabriquer quelque chose qui va changer le monde (sic). (...) C'est une préoccupation majeure de ma génération* », explique-t-il. **L'image du chef d'entreprise normal est *has been, obsolète, vestige du passé*.** Même au sein de l'enseignement supérieur, « *L'entrepreneuriat est devenu mainstream dans l'esprit des étudiants diplômés des grandes écoles* » selon Denis Lucquin, ancien président de Sofinnova Partners. Mais Pour Michel Turin, créer une start-up c'est pour beaucoup une manière de retarder son entrée dans le monde réel¹⁵⁹.

La génération des *millenials* en rupture avec le système. – Les motivations à créer sa start-up sont divers et variés mais elles se rejoignent sur un certain nombre de constantes que l'on peut appréhender à plusieurs titres. La **motivation de l'argent** n'est pas absente même si la volonté de « *changer le monde* » est constamment présente. La génération des *millenials* se veut être une **génération en rupture avec celles des baby-boomers et de la génération X. Les *millenials* refusent le monde dans lequel ils vivent et préfèrent, en sorte, *s'en inventer un autre*.** Sarah Aizenman,

¹⁵⁷ Film réalisé par Philippe Labro sorti en 1973.

¹⁵⁸ CHANG Ha-Joon, *2 ou 3 choses que l'on ne vous dit jamais sur le capitalisme*, Paris : Seuil, 2012, pp.217-218.

¹⁵⁹ <https://www.lefigaro.fr/vox/economie/la-start-up-fer-de-lance-de-la-french-tech-ou-repere-d-etudiants-attardes-20200207>

fondatrice en 2013 Myphotoagency, raconte ses débuts dans le magazine *Challenges* fin juin 2017 : « *Je me souviens de nos premiers rêves avec mon associé il y a cinq ans lorsque nous nous apprêtions à créer notre start-up. Nous voulions lever de l'argent et revendre sous trois ans. C'était ça la réussite pour des entrepreneurs. C'était ce qui était valorisé socialement et médiatiquement.* » Elle reconnaissait ensuite dans l'article qu'avec le temps sa vision de la création d'entreprise avait évolué. Si la start-up n'est qu'un des chemins qui mènent à la création d'entreprise, elle est maintenant devenue la voie royale. Cette envie d'entreprendre cache une génération en rupture par rapport aux entreprises traditionnelles. Les jeunes n'ont plus envie de faire carrière linéaire dans une grande entreprise. Ils ne veulent plus se laisser porter par des parcours internes et des grilles de rémunération préétablies. La génération des *millennials* a beaucoup de mal à entrer dans le moule des entreprises classiques dans lesquelles la communication est très hiérarchisée. La start-up représente pour les jeunes une échappatoire. Ils n'ont aucune envie de rentrer dans des boîtes hyper structurées. « *Les plans de carrière et les statuts réglés comme du papier à musique ont été remisés au rayon des accessoires de la vie professionnelle. Les enfants du digital veulent déchiffrer d'autres partitions, vivre des expériences.* » Les nouvelles générations plébiscitent les entreprises engagées et attachent beaucoup d'importance aux valeurs qu'incarne ou que prétend incarner l'entreprise dans laquelle elles travaillent, en particulier leur engagement sociétal. Les entreprises traditionnelles sont donc quasiment contraintes aujourd'hui de tenir un discours sociétal pour pouvoir attirer des « *talents* »¹⁶⁰. Les projets ayant pour ambition le bien commun rencontrent un succès grandissant dans la *French Tech*. **Les jeunes générations mettent en avant la quête de sens, besoin d'autonomie, la recherche d'authenticité et de transparence ; elles s'interdisent de rejoindre l'entreprise qui ne donne pas un sens à leur activité.** « *Etre entrepreneur aujourd'hui ça nous permet d'être libre dans nos choix on n'a pas la question de savoir si notre hiérarchie va nous entendre sur les idées qu'on a dit qu'on a les solutions qu'on voudrait apporter point et puis on a vraiment l'ambition de faire quelque chose qui a un impact dans la société notre objectif premier ce n'est pas de gagner beaucoup d'argent même si ça peut nous arriver être entrepreneur pour nous c'est une façon de contribuer à l'avancée du monde.* » Allergiques à la hiérarchie et à la bureaucratie, les *millennials* sont adeptes des circuits de décision courts : être capable de mesurer tout de suite l'impact de son travail et être en contact direct avec les décisions prises, avoir la capacité de prendre les décisions et les appliquer dès le lendemain tel est le credo de l'écosystème.

Les dérives des valeurs managériales « altruistes » du startupisme. – Cette volonté de « *changer le monde* » dans une position de rupture générationnelle pose alors la **question des valeurs mêmes promues par les *millennials* et de leur application concrète dans l'entreprise.** Force de constater que **leur application amène dans certains cas des travers qui feraient pâlir les adeptes des méthodes de management traditionnel.** Ne se contentant pas de singer les codes de la Silicon Valley ou des GAFAs sans savoir pourquoi, beaucoup d'entre eux ayant une culture d'entreprise très limitée, ils se déploient dans des *open spaces*, espaces de *co-working* ou autres « *espaces partagés* » aménagés comme des trois pièces, adoptent des modes de management « *proches de la vie quotidienne d'une secte* » avec des « *leaders charismatiques* » et un culte de la personnalité effréné à l'image d'un Steve Jobs ou Jeff Bezos. La suppression des stades hiérarchiques dans l'organisation conduit à des **comportements quasi-féodaux** pour éviter un grand bazar. Le rythme accéléré de l'innovation crée un discours mettant l'individu « *au centre* » qui lui permet ainsi de « *mieux exprimer ses idées* », « *prendre des initiatives* », créer une « *saine émulation* », une « *compétition et une implication dans la bienveillance* », une « *passion extrême* » (« *un métier, une passion* »). Cet engagement cache cependant une bien plus triste

¹⁶⁰ Terme issu de la novlangue, repris aujourd'hui dans la communication RH de nombreuses entreprises dans les secteurs traditionnels, au point de mettre en place une nouvelle fonction, le *Talent Acquisition Manager*, qui nécessite une approche stratégie marketing, à travers l'élaboration d'une « *culture d'entreprise séduisante* » et une capacité d'« *anticiper les besoins de l'entreprise* » en matière de compétences (<https://recruiters.welcometothejungle.com/articles/comment-recruter-un-talent-acquisition-manager/>).

réalité : **agressivité** constante, trop forte confiance en soi, usage immodéré de la *novlangue*¹⁶¹, **taylorisme extrême** ayant transformé les fonctions en tâches répétitives sans valeur ajoutée, **flicage constant** de l'individu par le biais d'un **contrôle collectif** exercé dans le cadre de l'*open space*, **culture d'entreprise abrutissante et crétinisante** entre apéros, bonbons Haribo et salle de jeux, *Welcome Kits* truffés d'anglicismes, d'euphémismes et de superlatifs délirants, organigramme aux postes ronflants dans des structures de dix personnes tels que *Office Manager* ou *Happiness Officer*. En effet, le **bonheur au bureau** est devenu une valeur managériale et un impératif à vivre en entreprise¹⁶². A côté des stagiaires, nouveaux « *prolos en col blanc* », qui sont légions et qui constituent une **véritable force de travail d'appoint** pour les start-ups, émerge la figure du *Digital Nomad*. **Quintessence du modèle startupiste, le monde est son village**. Travaillant sur son ordinateur avec une simple connexion wifi, ses endroits préférés pour travailler seraient Bangkok, Bali, Chiang Mai, Budapest ou Barcelone¹⁶³. Déployant son activité professionnelle à domicile, la cuisine ou tout autre espace privé devient alors un espace professionnel dédié entre autres aux réunions. Cadre d'une fausse convivialité qui symbolise ou plutôt attache encore plus l'individu à son travail sous son aspect le plus aliénant, **il concrétise l'effacement de la frontière qui existait jusqu'à lors entre vie privée et vie publique, entre le temps consacré au travail et celui consacré à sa vie personnelle**. Véritable « *art de vivre* », il entérine *de facto* des abus que certains cadres connaissaient déjà auparavant, celui d'être contactés par leurs managers le soir ou le weekend hors période de crise ou de devoir finir chez soi un travail au *timing* très serré... **Ce panorama succinct des conditions de travail pose un certain nombre de questions quand on sait que celles-ci commencent à être adoptées par des entreprises dans des secteurs traditionnels**¹⁶⁴, notamment en matière de télétravail, d'utilisation des *open spaces* et du *flex office*¹⁶⁵. Dans un pays comme la France foncièrement contestataire et à la mentalité très hiérarchisée, nul doute que les dérives qui en découlent risquent d'ajouter un élément supplémentaire au mécontentement de bon nombre de salariés.

B. La désindustrialisation cacherait-elle une culture du renoncement bien française ?

1. La « *France vendue à la découpe* »

« *L'histoire du déclin numérique français est une tragédie. Il y eut d'abord les « trente honteuses du numérique », où une petite élite arrogante et dénuée de vision stratégique a démantelé notre industrie informatique et électronique grand public... Puis il y a eu la capitulation vis-à-vis des grands acteurs*

¹⁶¹ <https://journals.openedition.org/babel/2537>

¹⁶² <https://www.youtube.com/watch?v=I3hf2LQ3SNs>

¹⁶³ <https://www.french.hostelworld.com/blog/digital-nomad-ou-aller/>

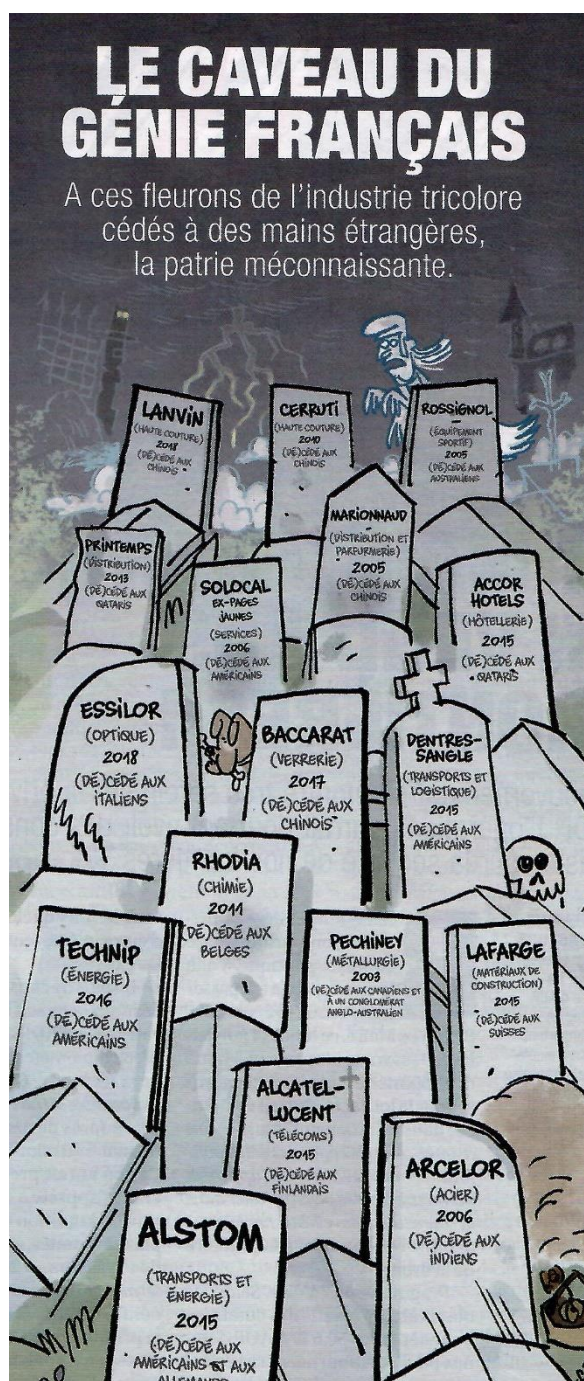
¹⁶⁴ Le *Digital Nomad* peut-être associé au télétravail pratiqué par bon nombre d'entreprises ; l'*open space* est devenu un mode d'organisation spatiale courante, voire récurrente ; beaucoup de salariés se retrouvent aujourd'hui sans bureau (Cf. <https://www.lefigaro.fr/vie-bureau/2018/06/14/09008-20180614ARTFIG00006-le-sans-bureau-fixe-peut-il-devenir-le-salarie-de-demain.php> ; https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/carriere/vie-professionnelle/la-nouvelle-strategie-des-grands-groupes-des-salaries-sans-bureau-attitre_2056365.html)

¹⁶⁵ *Flex office* ou *desk sharing* : le « *bureau nomade* » est un espace « *partagé* » entre plusieurs collaborateurs successifs. Il n'y a donc plus d'espace de travail attribué à un seul salarié. Ce mode d'organisation se combine avec le « *home office partiel* » (<http://courrier cadres.com/entreprise/vie-au-travail/le-flex-office-est-il-nefaste-pour-le-bien-etre-des-salaries-19102018>)

américains qu'ils ont laissés pénétrés au cœur de l'Etat. Aujourd'hui, nos dirigeants préparent une vaste vente à la découpe »

Les propos tenus par l'un des premiers entrepreneurs français du Web, Tariq Krim¹⁶⁶, dans le journal *Le Point*¹⁶⁷ et symptomatique d'un phénomène de grande ampleur qui touche toutes l'économie française, pas seulement industriel. **En l'espace de quelques décennies, une grande partie du patrimoine économique, immobilier, foncier et même historique de la France a été dispersé, souvent au profit d'investisseurs internationaux.** La plupart des entreprises cotées au CAC40 sont aujourd'hui contrôlées par des fonds de pension, des fonds souverains ou des firmes multinationales, principalement originaires des Etats-Unis, d'Asie ou du Moyen-Orient. De nombreuses petites et moyennes entreprises, des terres agricoles, des monuments historiques ou de prestige sont rachetés presque quotidiennement par des personnes physiques ou morales étrangères. Dans son livre *La France vendue à la découpe*¹⁶⁸, Laurent Izard fait un véritable réquisitoire contre la dépossession de notre patrimoine industriel par des investisseurs étrangers. Ils tentent de mesurer l'ampleur des opérations de vente à la découpe qui mutilent ou détruisent des secteurs stratégiques complets sur lesquels reposent l'indépendance nationale, le rang de la France et la sécurité de la Nation. **Le bilan établi par Laurent Izard est accablant.**

Nouvelles technologies. – En signant un contrat d'équipement de logiciels avec Microsoft, le ministère des Armées ignorait sans doute qu'il n'y a peut-être une étroite coopération entre les sociétés américaines et les services de renseignement du pays... Depuis le milieu des années quatre-vingt, la France a perdu de nombreuses pépites dans les nouvelles technologies. Ainsi, GemPlus, leader mondial des cartes à puce, passe sous contrôle américain en 2000. Fusionné depuis avec son concurrent Axalto dans un nouveau Gemalto, celui-ci a récupéré toutes les innovations de l'entreprise française. Lors de la création de Safran, Morpho a été cédée à un fonds d'investissement américain alors qu'il s'agissait d'une entreprise de pointe en matière de sécurité informatique et de détection des produits dangereux.



Dessin humoristique paru dans l'hebdomadaire *Marianne* n°1140 du 18-24 janvier 2019

¹⁶⁶ https://fr.wikipedia.org/wiki/Tariq_Krim

¹⁶⁷ Propos rapportés par l'hebdomadaire *Marianne* n°1140 du 18-24 janvier 2019.

¹⁶⁸ IZARD Laurent, *La France vendue à la découpe*, Paris : Editions de l'Artilleur, 2018.

Industries de défense. – La fermeture de la Manufacture d’armes de Saint-Etienne en 2001 a conduit à équiper l’Armée française de fusils allemands fabriqués sur une base de M4 américaine¹⁶⁹. Le rachat de Manurhin par un groupe émirati prive l’industrie française à la fois d’armes de poing et des machines-outils nécessaires à la production de munitions de petit calibre et moyen calibre. Le GIAT, Groupe industriel des Armements terrestres, est devenu Nexter produira des chars nouvelle génération avec une entreprise allemande. La France est aujourd’hui réduite à louer des gros porteurs russes et ukrainiens pour pouvoir projeter des troupes car les A 400M sont trop faibles capacités. Les 4x4 Peugeot de l’armée ont été remplacés par des Rangers fabriqué par Ford. Gendarmes et policiers sont équipés de gilets pare-balles irlandais et leurs caméras piétons sont chinoises. 75% du capital d’Airbus, qui fabrique aussi des hélicoptères de combat et des satellites militaires, appartient à des fonds de pension anglo-saxons. La France et l’Etat se désengagent de Safran, actionnaire d’Ariane Group avec Airbus. Naval Group a été racheté par les Italiens.

Autres secteurs industriels. – La perte par la France de la moitié de ses emplois industriels, passant de 7 millions d’emplois à 3,5 millions entre 1980 et 2017 est le résultat de l’absence de politique protectionniste et de privatisation. Total est passée sous contrôle américain. Le CCF, Pechiney, Rhodia, le cimentier Lafarge, Alcatel-Lucent sont tous passés dans des mains étrangères. Les actionnaires français de BNP Paribas de Danone et de Michelin sont minoritaires dans le capital et, d’une manière générale, ceux-ci sont de plus en plus marginalisés dans les entreprises cotées. Quant aux PME françaises elles sont nombreuses à être achetées : Marionnaud, Rossignol, Baccarat, Lanvin, Cerruti, Christian Lacroix appartiennent à des groupes étrangers. Lacoste est devenu suisse.

Justifications données. – Le **remboursement de la dette publique** principale justification des privatisations ne tient pas selon Laurent Izard. La dette publique ne cesse d’augmenter. Le laxisme face aux prédateurs étrangers a été enrobé de **faux-prétexte** avec la constitution de « *champions européens* ». Izard pose la question de savoir où se trouvent ces fameux champions européens. Alors que la mondialisation n’empêche pas les Etats-Unis et la Chine de promouvoir leurs intérêts nationaux dans le monde entier, le gouvernement français toutes tendances confondues fait preuve de renoncement en la matière. Cet « *acquiescement à la dogmatique du marché du libre-échange* » et « *la volonté d’en finir avec une politique industrielle et (...) la politique agricole* » est la marque d’une **classe dirigeante acquise au capitalisme financier** qui considère que ces politiques sont dépourvues de tout intérêt. Les élites technocratiques et politiques restent aveuglées par la croyance en la « *mondialisation heureuse* ». Chômage de masse, désindustrialisation et perte de souveraineté sont les conséquences pour eux **des Français qui, selon les élites, n’auraient pas se selon eux le sens de l’effort**. Ils justifient ainsi leur laissez-faire face au pillage de notre savoir-faire industriel en particulier, résultant principalement de l’**espionnage industriel** pratiqué par certaines grandes puissances. Malgré les déclarations de Bruno Le Maire en janvier 2015 à Pékin : « *ouverture ne veut pas dire pillage de technologies, de nos compétences, de nos savoir-faire* » lors d’une visite à Pékin, Wikileaks a révélé un système d’espionnage industriel américain à grande échelle aux dépens de la France, organisé par la National Security Agency. Wikileaks démontre notamment que l’élite politique et économique française a ainsi fait l’objet d’un espionnage systématique de la part des Etats-Unis. Toutes les négociations et tous les contrats des sociétés françaises estimés à plus de 200 millions de dollars étaient interceptés. Ce pillage tient aussi au fait que nous **bradons sciemment notre patrimoine immatériel** et plus particulièrement nos secrets technologiques à des fins commerciales. Depuis

¹⁶⁹ Source : <https://fr.wikipedia.org/wiki/HK416>. L’Etat a préféré cette solution plutôt que de choisir le fusil d’assaut fabriqué par Thalès, le F90, qui reprend l’architecture du *bullpup* déjà adopté par le FAMAS et qui est totalement interopérable avec l’OTAN – ce dernier argument fut un élément avancé pour le choix du HK416. Le F90 est en cours de dotation au sein de l’Armée australienne (<https://theatrum-belli.com/le-nouveau-fusil-dassaut-f90-de-thales-entre-en-service-dans-larmee-australienne/>). Un des arguments avancés est le coût (<https://www.lopinion.fr/blog/secret-defense/trois-percuteurs-famas-on-peut-acheter-hk-416-113558>)

longtemps, des entreprises étrangères achètent nos produits à haute densité technologique pour les démonter, les étudier pièce par pièce. Comme cela ne suffit pas, certains pays conditionnent les plus gros contrats à une **fabrication locale des produits achetés**. Nous exportons nos voitures vers certains pays d'Amérique du Sud à condition de les fabriquer sur place. Même chose pour le TGV ou nos avions de combat. La commercialisation des Rafales a récemment décollé lorsque nous avons accepté de produire chez nos clients une partie des avions vendus. Au début du mois de mai 2018 a démarré le fonctionnement de l'EPR de Taishan dans le sud-est de la Chine. Il s'agit du premier EPR opérationnel dans le monde. Le projet a été piloté par une coentreprise regroupant une entreprise d'électricité de la province de Guangdong, le groupe étatique *China General Nuclear Power Corporation* et EDF. Difficile d'imaginer que ce programme ait pu voir le jour sans transfert de technologie. EDF s'est également associée à la compagnie *China General Nuclear Power Corporation* dans le projet de construction du réacteur EPR de la centrale de Hinkley Point au Royaume-Uni. L'appropriation de notre technologie de nos savoir-faire passe également pour le par le **rachat des brevets déposés par des chercheurs ou des centres de recherche français**. Il n'existe à ce jour cependant peu d'études sur la question.

2. La conversion des élites françaises au modèle libéral anglo-saxon

« A qui la faute ? Au régime parlementaire, à la troupe, aux Anglais, à la cinquième colonne, répondent nos généraux. A tout le monde, en somme, sauf à eux »

Marc Bloch, *L'étrange défaite*, 1940

« Lorsqu'un gouvernement est dépendant des banquiers pour l'argent, ce sont ces derniers, et non les dirigeants du gouvernement qui contrôlent la situation, puisque la main qui donne est au-dessus de la main qui reçoit. L'argent n'a pas de patrie ; les financiers n'ont pas de patriotisme et n'ont pas de décence ; leur unique objectif est le gain. »

Napoléon Bonaparte¹⁷⁰

« Je pense que les institutions bancaires sont plus dangereuses pour nos libertés que des armées entières prêtes au combat. Si le peuple américain permet un jour que les banques privées contrôlent leur monnaie, les banques et toutes les institutions qui fleuriront autour des banques priveront les gens de toute possession, d'abord par l'inflation, ensuite par la récession, jusqu'au jour où leurs enfants se réveilleront, sans maison et sans toit, sur la terre que leurs parents ont conquis ».

Thomas Jefferson, 1802

¹⁷⁰ Sur le positionnement du général Bonaparte, se reporter à la situation de banqueroute qu'a connu la France sous la Révolution et le contexte de prise de pouvoir de Napoléon. Alors qu'elle est toujours sous-estimée par les historiens français, pour l'historien américain Andrew Dickson White, la crise financière est l'un des événements majeurs de la Révolution française : la politique inflationniste des révolutionnaires aboutit à la totale prostration financière, morale et politique de la France, prostration à laquelle put l'arracher seul Bonaparte sous le Consulat puis l'Empire (WHITE Andrew Dickson, *Fiat Money Inflation in France : How It Came, What It Brought and How it Ended*, New York, 1896).

Dans son livre *La caste*¹⁷¹, le journaliste et écrivain Laurent Mauduit affirme que le capitalisme français, converti au modèle anglo-saxon, est devenu beaucoup plus inégalitaire que par le passé. La France traverse une crise démocratique car un petit groupe de très hauts fonctionnaires issus essentiellement de l'Inspection des Finances a réalisé au fil des années « *un double hold-up, d'abord sur la vie des affaires, ensuite sur le pouvoir.* »¹⁷²

La prise de contrôle des secteurs économiques clés. – Le premier holdup a consisté à prendre le contrôle des secteurs clés de la vie économique française à travers les privatisations. « *Les hauts fonctionnaires chargés de les conduire les ont souvent effectuées à leur propre profit puisqu'ils ont pris les commandes des groupes privatisés. Regardez par exemple les banques françaises : elles sont toutes aujourd'hui dirigées par des Inspecteurs des finances, qui ont déserté le service de l'intérêt général, et qui ont pactisé avec la finance. Et puis, plus récemment, certains de ces anciens hauts fonctionnaires qui étaient passés dans le privé sont revenus dans le public, et on a assisté à une sorte de privatisation des postes clefs de la République. Observez que le gouverneur de la Banque de France vient de BNP-Paribas ; le patron de la Caisse des Dépôts de l'assureur italien Generali ; le directeur de cabinet du ministre des Finances de la banque italienne Mediobanca ; le secrétaire général de l'Élysée du transporteur maritime MSC ; et Macron lui-même est emblématique de cela puisque, Inspecteur des finances, il est passé par la banque Rothschild avant de revenir vers la sphère publique.* »

La prise de contrôle de l'Etat et « rétropantouflage ». – Le second holdup a consisté en un « rétropantouflage » à travers la prise en main des rouages de l'Etat. « *Les pantouffles constituent une pratique très ancienne. Déjà sous le Second Empire, les Inspecteurs des finances se ruiaient dans les banques privées pour y faire fortune. En revanche, les rétropantouffles sont un phénomène nouveau, en tous cas par leur ampleur. Si nouveaux qu'ils ont entraîné avec Macron un phénomène nouveau : une porosité générale entre l'intérêt général et les affaires privées. La muraille de Chine qui a presque toujours existé entre ces deux univers est en train de s'effondrer, entraînant une sorte de dissolution de l'intérieur de l'Etat au profit des intérêts privés. Et cette porosité généralisée est assumée puisque Macron propose que le temps passé dans le privé par un haut fonctionnaire qui revient ensuite vers la sphère publique soit pris en compte pour son avancement dans la fonction publique. C'est donc une implosion de la fonction publique qui est engagée.* » Laurent Mauduit va même plus loin. « *Mais ce qu'il faut bien comprendre, c'est que ce n'est pas un cas isolé. Au contraire, la porosité généralisée à laquelle nous assistons génère des conflits d'intérêts de ce type en cascade. Je vous en donne juste une autre illustration, celle d'Emmanuel Moulin, l'actuel directeur de cabinet du ministre des Finances Bruno Le Maire. Ancien de la direction du Trésor, il a souhaité voici quelques années pantoufler : il a rejoint comme secrétaire général la banque italienne Mediobanca. Comme par hasard, cette banque a été choisie peu de temps après par le ministère des Finances comme banque-conseil pour conseiller l'Etat lors de la privatisation de l'aéroport de Nice. Or, on a découvert que cette même banque était aussi actionnaire minoritaire du consortium qui a gagné la privatisation. Epaulée par Emmanuel Moulin, issue de Bercy, la banque était donc en plein conflit d'intérêts, étant tout à la fois du côté du vendeur et du côté des acquéreurs. Ce qui est tout à fait choquant. Et comme si de rien n'était, Emmanuel Moulin a donc quelque temps après été coopté comme directeur de cabinet. Voilà où conduit cette porosité : à une prédation des intérêts publics par des intérêts privés.* »

Un capitalisme français hybride et consanguin. – « *La consanguinité est un trait distinctif depuis très longtemps du capitalisme français. Du capitalisme de connivence qui prévaut sous [Napoléon III]*

¹⁷¹ MAUDUIT Laurent, *La Caste : Enquête sur cette haute fonction publique qui a pris le pouvoir*, Paris : La Découverte, 2018.

¹⁷² <https://mrmondialisation.org/une-caste-dissout-linterieur-de-letat-au-profit-des-interets-privés/>

*jusqu'au capitalisme du Fouquet's qui sévit sous [Nicolas Sarkozy], ce sont les mêmes mélanges des genres que l'on constate. Mais avec Macron, on fait tout de même un pas de plus, spectaculaire, vers ce système poreux. Pour la bonne raison que le chef de l'Etat lui-même est l'un de ces hauts fonctionnaires essuie-glace, qui est venu de la sphère publique, avant d'aller s'enrichir chez Rothschild, puis de partir à la conquête du sommet de l'Etat. Avec lui, la porosité n'est pas une dérive. D'un seul coup, elle **fait système**. Le capitalisme anglo-saxon est beaucoup plus inégalitaire que le capitalisme des Trente Glorieuses que la France a connu jusqu'à la fin des années 1970. La France a donc connu un choc immense en se convertissant à ses règles à partir du milieu des années 1980, car c'est une forme de capitalisme qui fait exercer une véritable tyrannie du capital sur le travail. C'est un capitalisme d'actionnaires dont la seule logique est le profit... pour les actionnaires. Mais, en se ralliant à ce modèle, **la France a fait un choix curieux : elle a importé certaines des règles de fonctionnement de ce capitalisme** (le primat au profit des actionnaires ; les rémunérations insensées ; etc.) **mais elle n'a pas importé certaines autres caractéristiques de ce capitalisme anglo-saxon, qui sous la pression des marchés financiers pourchasse l'opacité et défend les principes de transparence, tout en pourchassant aussi toutes les situations de conflits d'intérêts**. En fin de compte, le capitalisme français est devenu un capitalisme hybride : il a copié le pire du capitalisme anglo-saxon (la tyrannie du capital ; les rémunérations hallucinantes pour les cadres dirigeants), mais il a gardé le pire du vieux capitalisme hexagonal (les conflits d'intérêts, l'opacité, la consanguinité...). C'est donc sur un terrain déjà très préparé que Macron a pu prendre le pouvoir et promouvoir un système de mélange des genres généralisés.*

La formation des élites administratives en question. – « L'Ecole Nationale d'Administration est une exception française : c'est une école qui a été créée pour former des hauts fonctionnaires dans le cadre d'une démocratie autoritaire. Dans son livre *L'étrange défaite*¹⁷³, écrit juste au lendemain de la débâcle de juin 1940, le grand républicain Marc Bloch critiquait vivement le Front populaire qui avait eu, juste avant la guerre, l'idée de créer l'ENA – qui ne verra finalement le jour qu'à la Libération. Et il le faisait avec des arguments très forts, estimant que **l'on ne pouvait pas former les élites publiques au travers d'un moule de formation unique, et qu'il fallait au contraire laisser à l'Université, dans le pluralisme de ses approches, le soin de former ces élites publiques**. Je trouve que cette remarque est d'une très grande actualité. De surcroît, cette caste est devenue si puissante et si arrogante qu'il serait opportun (...) de prendre des mesures énergiques, pour lui briser les reins. La suppression de l'ENA pourrait donc être une mesure symbolique de cette nature. Mais, par-dessus tout, je pense qu'il faudrait envisager la suppression pure et simple de l'Inspection des finances, qui ne sert à rien : c'est juste une association d'entraide pour oligarques. » **Néanmoins, si l'on fait une comparaison avec le système de formation des élites administratives allemandes centrée sur les universités**¹⁷⁴, le constat s'avère plus nuancé. Si ce n'est pas la qualité de l'université qui compte mais le parcours choisi, les études juridiques sont les plus courantes pour accéder à des postes de responsabilité. Caractérisée par la diversité des recrutements, au niveau fédéral et régional, chaque ministère et administration recrute elle-même ses agents à travers des concours adaptés. Les formations spécialisées qui s'ensuivent s'adapte à chaque administration et se déclinent au niveau des *Länder* et au niveau fédéral. Les mobilités, lentes dans un domaine de compétence précis, existent entre l'échelon régional et fédéral mais la compétence technique prime sur tout le reste. Le système allemand ne permet pas de créer une cohésion transversale au sein d'une même génération de fonctionnaires, un « *esprit de corps* » à la française. **Les réseaux se font au sein de structures partisans**, parmi les militants ou les fondations proches des partis politiques (*Konrad Adenauer Stiftung, Friedrich Ebert Stiftung*), conférant ainsi à l'engagement politique leur marqueur principal. Les craintes de népotisme qui a été à l'origine de la création de l'ENA

¹⁷³ BLOCH Marc, *L'étrange défaite*, Paris, 1946.

¹⁷⁴ <https://theconversation.com/lallemagne-le-pays-ou-les-hauts-fonctionnaires-se-forment-a-luniversite-117483>

est évité par la sélectivité des concours, la multitude d'étapes, d'examens et de formation pratique avant que le candidat accède à son emploi, préservant ainsi toute dérive de favoritisme. L'absence de « *grands corps* » permet de ne pas avoir de rente dans sa carrière comme cela existe en France. **Néanmoins, l'Allemagne connaît comme la France les mêmes taux de reproduction sociale, dénoncée naguère par Pierre Bourdieu¹⁷⁵ : 40% des hauts fonctionnaires allemands viennent de parents appartenant à la même catégorie socio-professionnelle et seuls 5% sont d'origine ouvrière. Seuls les pays scandinaves réussissent à pallier les inégalités sociales au sein de leur système scolaire et universitaire ouverts¹⁷⁶.** Selon Cornelia Woll, professeur à Sciences Po-USPC, « *La suppression de l'ENA ne sera donc pas la baguette magique pour transformer tous les problèmes de la France. Elle permettra toutefois de réduire le sentiment que l'avenir du pays est dans la main d'un petit groupe de gens auquel l'accès se verrouille avant même que ceux-ci ne commencent l'essentiel de leur expérience professionnelle. Ce sera déjà un grand pas en avant.* » Certes, mais il faudra également revoir le rôle de l'Université française dans une **approche pluraliste des parcours, qui manque aujourd'hui cruellement en France et qui, nous semble-t-il, renforce l'idée d'une élite française totalement verrouillée¹⁷⁷, caractérisée par l'existence d'une tyrannie du diplôme, une sélection précoce des élites et le phénomène de parachutage.**

Une dérive des élites techniciennes ? – L'approche de Laurent Mauduit interpelle quant aux motivations profondes d'une partie de la haute-fonction publique. Une partie des réponses trouvent sans doute leurs origines dès les années soixante et soixante-dix comme le rapporte Pierre-Yves Rougeyron dans son enquête sur la loi bancaire de 1973¹⁷⁸, à travers un certain nombre de remarques faites par ses interlocuteurs. On peut retenir plus particulièrement les propos de Jean Sérisé¹⁷⁹, conseiller le plus proche de Valéry Giscard d'Estaing, qui voit dans les Français un « « peuple incapable » qui « n'y comprend rien » et dont le talent est bien peu de choses par rapport à celui des Allemands. *A eux le théâtre, la musique et la philosophie, à nous le bistro et les paysans.* » Jean Sérisé explique même que « *la France est morte depuis longtemps, et qu'il n'y a plus de raisons de la pleurer. (...) Il nous a expliqué froidement, mais de manière bienveillante, que si la France est notre mère, alors elle est morte depuis longtemps, et qu'il n'y avait plus de raisons de la pleurer. Et lui, qui faisait partie de ses enfants prodiges, personne ne peut lui en vouloir d'avoir « accéléré » la mort de la France, même si on l'avait chargé de la protéger. Il s'était donné le droit, avec d'autres, d'y mettre un terme (les médecins appellent ça « euthanasie »), fut-ce à l'insu de cette France et de ces Français « en situation d'échec ».* (...) *C'est, au détour d'une phrase, l'aveu que « la démocratie devenant un problème », le peuple n'étant pas digne de gérer la monnaie, il valait mieux laisser ce soin aux banques, à des professionnels, dont nous mesurons aujourd'hui la compétence. A ce moment, on comprend que le décalage entre sa génération et la nôtre n'est pas qu'une affaire d'âge. Son discours sur la France où les Français n'ont plus leur place nous apparaît comme un sous-ensemble de la question financière. Leur choix, ou plutôt le choix de leur système financier est : ne pas léguer, ne pas transmettre le pays, l'héritage, aux générations futures. C'est un choix de civilisation. Ils avaient choisi un système de transmission de capital de minorité en minorité (les fameux 1 %) contre une économie de travail et de partage social.* » Au-delà de la position extrême de Sérisé dont on peut légitimement se poser la question de savoir si elle est amplement partagée, le peuple serait pour beaucoup sympathique mais

¹⁷⁵ BOURDIEU Pierre, *La noblesse d'Etat : Grandes écoles et esprit de corps*, Paris : Les Editions de Minuit, 1989.

¹⁷⁶ HARTMANN Michael, *Eliten und Macht in Europe : Ein internationaler Vergleich*, Campus Verlag GmbH, 2007.

¹⁷⁷ MASSOL Joël, VALLEE Thomas, KOCH Thomas, « Les élites économiques sont-elles encore si différentes en France et en Allemagne ? », in : *Regards sur l'économie allemande*, 97, 2010, pp.5-14.

¹⁷⁸ ROUGEYRON Pierre-Yves, *op.cit.*

¹⁷⁹ ROUGEYRON Pierre-Yves, *op.cit.*, p.50 et sqq.

inculte. Les déclarations faites par François Hollande sur les « *sans-dents* »¹⁸⁰ ou celles d'Emmanuel Macron concernant les « *Gaulois réfractaires* »¹⁸¹ seraient-elles dans la lignée des propos de Jean Sérisé ? Il n'en demeure pas moins que dans l'esprit de certains, les décisions impopulaires mais nécessaires doivent alors être prises par une élite « *intelligente* » et « *réaliste* »¹⁸². La contestation serait due à un « *manque de pédagogie* »¹⁸³ du décideur, qui n'a pas su expliquer les choix cohérents et réalistes. **Symptomatique de la prise du pouvoir par une élite technicienne acquise au libre-échange, dépositaire d'un savoir et d'une norme quasi religieuse qui ne saurait souffrir de quelque discussion, gardienne des valeurs démocratiques sans le peuple**¹⁸⁴, elle a su, comme le pressentait Alain Touraine, bloquer tout fonctionnement démocratique et remis en cause *de facto* le consensus démocratique basé sur la souveraineté nationale et la liberté collective de faire un choix politique en pleine conscience. En 1999, Philippe Cohen, dans son essai *Protéger ou disparaître : Les élites face à la montée des insécurités*¹⁸⁵ démontre que la **légitimité du pouvoir consenti aux élites par le peuple réside dans la protection** à travers la sécurité sociale, la stabilité de l'emploi et des revenus, la sécurité des biens et des personnes. Pour l'auteur, les élites, au nom du progressisme, appellent à faire preuve de souplesse et de mobilité dans un monde où les Etats-nations perdent leur centralité. Renonçant ainsi à protéger le peuple, leur légitimité est aujourd'hui contestée. Cette vision est corroborée par les approches d'Eric Conan dans son ouvrage *La gauche sans le peuple*¹⁸⁶ en 2004 ou dans l'éditorial de Jacques Juillard *Le peuple et les élites : pourquoi ce divorce ?* publié dans l'hebdomadaire *Marianne* en décembre 2015¹⁸⁷. Alors que la contestation touche la quasi-totalité des pays développés, celle-ci prend une tournure très particulière en France du fait de la **fusion des élites sociales dans une caste unifiée, sorte de nomenklatura de type soviétique** dénoncée dès 1986 par Alexandre Wickham et Sophie Coignard dans leur livre *La nomenklatura française : Pouvoirs et privilèges des élites*¹⁸⁸. A travers une **tradition autoritaire et centralisatrice, jacobine**, faisant preuve d'un **despotisme éclairé dans la plus pure filiation issue du XVIIIe siècle qui s'est toujours méfiée du peuple**, cette minorité de fonctionnaires formatés, interchangeable, manquant cruellement de culture générale et d'ouverture d'esprit, dirigent les partis politiques, les administrations publiques, les banques et les grandes formations supérieures, universités et surtout grandes écoles. Comme le souligne le politologue Pascal Perrineau, « *une des portes de sortie de la crise démocratique est d'insérer davantage le peuple à la fois dans les processus de décision et dans le monde de la*

¹⁸⁰ <https://www.nouvelobs.com/politique/20161012.OBS9725/sans-dents-hollande-se-justifie-trierweiler-enfonce-le-clou.html>

¹⁸¹ <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2018/09/27/97001-20180927FILWWW00367-gaulois-refractaires-au-changement-macron-reconnait-une-erreur.php>

¹⁸² <https://www.frustrationmagazine.fr/lintelligence-des-elites-et-lincompetence-du-peuple-un-tenace-mythe-antidemocratique/> ; voir également : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-idees-claires/des-elites-coupees-du-peuple-et-incapables-de-le-proteger> ;

¹⁸³ La « *pédagogie* » est un terme récurrent dans le discours politique ambiant de ces dernières années, comme récemment : <https://www.lefigaro.fr/politique/2012/08/30/01002-20120830ARTFIG00500-le-gouvernement-admet-un-manque-de-pedagogie.php>

¹⁸⁴ La référence aux élections législatives de mars 1933 en Allemagne est l'argument que beaucoup avancent pour justifier ce positionnement. Ils oublient cependant un détail qui a toute son importance : Hitler est arrivé au pouvoir par décision du président Hindenburg suite à l'incendie du *Reichstag* alors que le parti nazi n'avait pas la majorité absolue au parlement. L'argument électoral *stricto sensu* ne tient donc pas. En effet, les résultats des élections sont les suivants : 43,91% pour le NSDAP, 18,25% pour le Parti social-démocrate, 12,32% pour le Parti communiste, 11,25% Pour le *Zentrum*, 7,97% pour le Parti populaire national allemand (Cf. BADIA Gilbert, *Feu au Reichstag, l'acte de naissance du régime Nazi*, Editions sociales, 1983).

¹⁸⁵ COHEN Philippe, *Protéger ou disparaître : Les élites face à la montée des insécurités*, Paris : Gallimard, 1999.

¹⁸⁶ CONAN Eric, *La gauche sans le peuple ?*, Paris : Fayard, 2004.

¹⁸⁷ <https://www.marianne.net/debattons/editos/le-peuple-et-les-elites-pourquoi-ce-divorce>

¹⁸⁸ WICKHAM Alexandre, COIGNARD Sophie, *La nomenklatura française : Pouvoirs et privilèges des élites*, Paris : Belfond, 1986.

représentation politique. »¹⁸⁹ Le monde actuel nécessite une nouvelle sorte d'élites dirigeantes : souples, renouvelées, représentatives de la société civile, en phase avec les inquiétudes légitimes du peuple et capables d'imaginer de nouveaux moyens de le protéger. Dans ce contexte, une suppression hypothétique de l'ENA, une limitation des mandats, la réduction du nombre d'élus ou une fusion des régions apparaissent comme insuffisantes, voire même hors-propos à l'égard de la crise économique et politique actuelle. **Les élites françaises doivent désormais aujourd'hui s'appliquer pour elles-mêmes la notion d'interchangeabilité, de souplesse et d'ouverture qu'elles réclament pour les autres, sauf pour elles, malgré les *storytellings* officiels qu'elles ont su mettre en œuvre ces quarante dernières années, notamment en matière de méritocratie républicaine.**¹⁹⁰

3. Le cas Alstom vu sous l'angle du Renseignement

« Une nation peut-elle mourir sur son propre sol, sans transplantation ni pénétration, uniquement par voie de putréfaction, en laissant parvenir la corruption jusqu'au point central et jusqu'aux principes originaux et constitutifs qui font ce qu'elle est ? »

Joseph de Maistre

La vente d'Alstom à General Electric est aujourd'hui devenue un cas d'école et semble conforter l'analyse de Laurent Mauduit. Dans un article récent¹⁹¹ publié en 2019 dans la *Revue française de gestion*, Olivier Cousi et Nicolas Moinet mettent en avant dans le cas de la vente d'Alstom à General Electric la conjonction entre **extraterritorialité du droit américain** et certains comportements culturels persistants liés à **l'arrogance de certaines élites françaises**. Dans un rapport publié en décembre 2014 par le Centre Français de Recherche sur le Renseignement¹⁹² intitulé *Racket américain et démission d'Etat*¹⁹³, Leslie Varenne et Eric Dénécé vont plus loin et dénoncent une **capitulation de la France devant son allié américain**. Ils dressent un tableau peu flatteur des raisons qui ont conduit à la vente d'Alstom à General Electric. Pour eux, **la France a cédé sans états d'âme une entreprise dont les activités étaient fondamentales pour le maintien de l'indépendance du pays**. L'extraterritorialité du droit américain et son application ne sont pas les seules causes de ce rachat et d'autres facteurs plus ont été à l'œuvre.

D'abord, *« l'attitude de nos élites qui derrière un discours circonstancié sur la mondialisation mais en réalité motivée par la satisfaction d'intérêts personnels ou la dissimulation d'erreurs stratégiques sont en train de vendre nos bijoux industriels à l'étranger n'hésitant pas à sacrifier notre indépendance militaire et nucléaire »*. Ensuite *« l'incompétence et l'impuissance des politiques qui n'ont toujours pas compris ce qu'était la guerre économique moderne et se révèlent incapables de défendre nos intérêts. Dans le dossier Alstom, rien n'a été fait pour sauver dans le groupe français. Le gouvernement n'a pas été à la hauteur des enjeux. Pour aboutir à cet accord et pendant toute la période de négociation, il y a eu des multiplications d'affaires dans l'affaire : suspicion de manipulation*

¹⁸⁹ <https://acteursdeleconomie.latribune.fr/debats/opinion/2019-09-30/haro-sur-les-elites-829345.html>

¹⁹⁰ <https://lvsl.fr/la-mystification-meritocratique/>

¹⁹¹ COUSSI Olivier, MOINET Nicolas, « Extension du domaine de la prédation. La vente d'Alstom à General Electric », in : *Revue française de gestion*, vol. 285, no. 8, 2019, pp. 211-227.

¹⁹² Think Tank fondé en 2000 et spécialisé sur l'étude du renseignement et de la sécurité internationale. <https://cf2r.org/>

¹⁹³ VARENNE Leslie, DENECE Eric, *Racket américain et démission d'Etat : Le dessous des cartes du rachat d'Alstom par General Electric*, Paris : Centre Français de Recherche sur le Renseignement, 2014.

de cours et de délit d'initié conflit d'intérêt, projet de déménagement du siège d'Alstom à Singapour et cetera. Autant d'éléments qui, ajoutés à la vente déshonorante d'activité stratégique nationale, font de l'affaire Alstom un véritable scandale d'Etat. »

Délit d'initiés et petits arrangements entre amis. – Dans le rapport, les auteurs estiment qu'il y a eu conflit d'intérêts, que l'intégralité du processus de vente d'Alstom à *General Electric* a fait l'objet d'un véritable roman et d'un *storytelling* dédié. Ils soupçonnent que le Groupe a subi des manipulations en bourse, suite à la déclaration faite le 21 janvier 2014 par son PDG, Patrick Kron. Interrogée en juin 2014, L'Autorité des marchés financiers (AMF) déclarait cependant qu'elle faisait « *son travail habituel de suivi et de surveillance en particulier sur les valeurs significatives où dès lors qu'une valeur connaît un mouvement inhabituel.* » Pour les auteurs, depuis cette date et malgré la publication de ces faits, il n'y a aucune enquête en cours. En avril 2014, suite aux révélations de Bloomberg, concernant la des négociations en cours concernant la vente des activités énergie d'Alstom Agios, la direction d'Alstom a publié un communiqué : « *En réponse à la récente spéculations dans la presse économique Alstom n'est pas informé d'offres public pour les actions de la société. Le groupe revoit constamment les options stratégiques de son entreprise.* » Cependant, la veille, à l'occasion d'une assemblée générale de General Electric à Chicago, Patrick Kron finalise avec le PDG de GE, sous contrôle du conseil d'administration, l'accord d'entrer en négociation exclusive pour la cession des trois secteurs Energie d'Alstom. Le magazine *Challenges* pose la question d'un délit d'initiés sur Alstom : qui était au courant avant le 24 avril ? les PDG d'Alstom et leur garde rapprochée ? Certains administrateurs, les banquiers d'affaires Rothschild, *Bank of America*, Merrill-Lynch, Lazare, Crédit Suisse, des avocats ?

Pour Leslie Varenne et Eric Dénécé, **chaque acteur important du dossier a joué sa partition selon ses propres intérêts.** Ainsi, le directeur de l'Agence des participations de l'Etat¹⁹⁴, principal négociateur chargé de défendre les intérêts de l'Etat, **David Azéma** démissionne de son poste pour prendre la direction du bureau français de *Bank of America*, une des banques conseil d'Alstom. Face à un conflit d'intérêt majeur, la commission de déontologie, placée sous l'égide du ministère de la Fonction publique, refuse cette nomination mais estime qu'il peut exercer ses nouvelles fonctions au sein de la banque Merrill-Lynch à Londres. Or, Merrill-Lynch et *Bank of America* sont devenues une seule et même banque, suite à leur fusion. Les auteurs estiment que **Michel Sapin**, ministre des Finances, et **Arnaud Montebourg**, ministre de l'économie, ne pouvaient ignorer cette situation et ils n'ont pas jugé bon de la dénoncer. En juin 2014, alors secrétaire général adjoint auprès de la Présidence de la République, **Emmanuel Macron** apporté un soutien sans faille à General Electric. Conseiller à l'Élysée depuis 2012, ex-associé de la banque Rothschild et Compagnie - autre banque conseil du Groupe Alstom - il soutient l'option américaine. Devenu ministre de l'économie de l'industrie et du numérique, il prend donc en charge le dossier Alstom et, en novembre 2014, il autorise le rachat du pôle énergie par le groupe General Electric tout en suspendant l'entrée de l'Etat au capital du nouvel Alstom centrée sur les transports. En mai 2014, devant la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, Arnaud Montebourg fustige la direction d'Alstom de ne pas l'avoir informé de son projet de vente et de n'avoir informé qu'un seul membre du conseil d'administration, **Grégoire Poux-Guillaume**, responsable de la filière réseau (Grid), franco-américain, ami proche de Patrick Kron et dont le père a travaillé pour un des plus gros fonds d'investissements mondial, CVC Capital. Le CA d'Alstom, même s'il n'est pas au courant des tractations, se voit accorder en juillet 2014 une augmentation de ses jetons de présence de plus de 300 000 euros, portant la rémunération annuelle des administrateurs à plus de 1,3 millions d'euros.¹⁹⁵ Patrick Kron s'est vu octroyer l'équivalent par le conseil d'administration un

¹⁹⁴ Agence placée sous l'autorité conjointe du ministre de l'économie et du ministre des Finances.

¹⁹⁵ « Cette augmentation de l'enveloppe fixée l'an dernier s'avère nécessaire compte tenu notamment de l'augmentation anticipée du nombre de réunions du Conseil et des Comités au cours de l'exercice liée à la

bonus équivalent à 150 000 actions soit 4 millions d'euros qu'il touche en *cash* une fois le rachat bouclé en juin 2015. Selon le Groupe, « *cette récompense est donnée pour avoir assuré un avenir pérenne à Alstom Energie* ». Au sein du conseil d'administration, Patrick Kron compte des amis fidèles : **Jean-Marie Folz**, mentor de Patrick Kron chez Péchiney ; **Chaudron de Courcelles**, numéro deux de la BNP, administrateur de Bouygues ; **Klaus Mangold**, vice-président Europe de la banque Rothschild. De son côté, *General Electric* possède également des relais en France. L'entreprise américaine est conseillée par **Clara Gaymard**, présidente de GE depuis 2006 et vice-présidente de GE international depuis 2010. Elle s'appuie sur des milieux bien introduits dans les rouages de l'Etat. GE a ainsi mandaté deux banques dont les deux dirigeants sont passés par l'administration ou la politique¹⁹⁶. En matière de communication, celle-ci est assurée par le Groupe Havas dont le vice-président est **Stéphane Fouks**, ami de longue date du Premier ministre Emmanuel Valls. Trois *partners* sont mobilisés par Havas pour servir les intérêts de GE : **Anton Molina**, ex-directeur adjoint du MEDEF ; **Stéphanie Elbaz**, ancienne directrice chez Publicis Consultants ; **Michel Bettan**, ex-directeur de cabinet de Xavier Bertrand au ministère du Travail. Lobbying, opérations de communication dans les médias s'enchaînent pour présenter les intentions de GE. Par ailleurs, Patrick Kron est conseillé en matière de communication par **Franck Louvrier**, ex-conseiller en communication du Président Nicolas Sarkozy et **Maurice Lévy**, de Publicis.

Roman, nouveau storytelling, flingage de cadre et management autocratique. – La question de la vente d'Alstom est un problème en soi. Il n'y a aucune logique industrielle et économique à cette vente comme le souligne l'ex-PDG de la SNCF et d'ELF, Loïk Le Floch-Prigent¹⁹⁷ : Alstom n'a pas de problème de taille critique, 15 milliards de CA pour Alstom contre 16 milliards pour GE: il n'y a pas de problème de marché de l'énergie et ses matériels, même si l'Europe n'en est plus le centre ; Alstom Energie reste leader en matière d'innovation, sa faiblesse résidant uniquement dans le préfinancement des investissements énergétiques des pays clients. Le Floch-Prigent enfonce le clou : accusant « *ceux qui ont envie de se débarrasser rapidement du problème Alstom au profit de General Electric de fournir à l'opinion des chiffres stupides et fantaisistes* », il estime que sauver Alstom était à la portée des finances publiques car il y avait de l'avenir du pays. « *La France a besoin de toutes les composantes de sa filière énergétique de son excellence à travers le monde avec en particulier sa filière nucléaire sa filière électrique sa filière gazière sa filière pétrolière. La filière énergétique française reste un des points forts de notre industrie avec des fleurons dont Alstom est une composante essentielle.* » **Bien qu'ayant sollicité et encouragé Siemens et Mitsubishi à présenter une offre concurrente face à GE, les autorisés françaises se sont jouées des industriels allemands et japonais car aucune solution autre que la vente à GE n'a jamais été envisagée. Les industriels allemands et japonais s'en sont rendu compte et nul doute que cet affront se paiera un jour.** Par ailleurs, le diagnostic présenté par le conseil d'administration d'Alstom le 24 avril 2014 est loin d'être partagé par les cadres et l'ensemble des salariés du Groupe. Le gouvernement, jugé autocratique par les auteurs, n'a eu qu'un seul objectif : **échapper aux poursuites en trouvant une solution d'urgence, au détriment des salariés et de l'intérêt national.** L'ensemble du personnel a été trompé sur les raisons et les modalités de la cession. « *Uniquement préoccupé par son intérêt personnel* », le PDG d'Alstom a ignoré « *le travail de générations de milliers d'ingénieurs et de techniciens français qui souhaitent que leur pays et son industrie résiste à la concurrence en conservant les quelques grandes entreprises compétitives qui sont*

réception et à l'examen de l'offre ferme reçue de General Electric relative à l'acquisition des activités Energie d'Alstom ».

¹⁹⁶ Il s'agit de : la banque Lazard dirigée par **Matthieu Pigasse**, propriétaire du journal *Le Monde*, fin connaisseur des procédures de privatisation depuis son passage au ministère des Finances à l'époque de Dominique Strauss-Kahn ; du Crédit Suisse first Boston, dirigé par **François Roussely**, ancien dirigeant d'EDF bien introduit au parti socialiste.

¹⁹⁷ Loïk Le Floch-Prigent, « Quelques vérités sur Alstom », <http://rue89.nouvelobs.com/>, "26"mai"2014

à la fois son passé et son avenir ». La cession d'Alstom met également en évidence le lâchage de cadres en la personne de Frédéric Pierrucci, l'homme qui a payé le plus lourd tribut dans cette affaire¹⁹⁸. Suite à la vente de la branche énergie d'Alstom, un nouveau *storytelling* est mis en place pour vanter les mérites de la branche transport. Ainsi, celle-ci est présentée comme un secteur jugé plus porteur sur lequel Alstom entend se « recentrer sur l'avenir ». Le nouvel Alstom évolue sur un marché du rail à « plus de 100 milliards d'euros », porté par « des éléments de croissance solides : l'urbanisation, le développement durable et la croissance économique ». Selon le PDG Patrick Kron, le groupe prévoit d'ores et déjà une progression annuelle supérieure à 5 pour 100 de ses ventes. « Nous sommes prêts à participer à des projets de rapprochement là où il y a du sens ». Enfumage et véritable conte de fées qui est en train de devenir réalité si l'on en croit Patrick Kron. Autre enfumage quand Alstom, avec la complicité du gouvernement, cherche à faire croire que, suite au rachat d'une partie de ses activités par GE, Alstom est redevenue une entreprise de pointe et l'un des principaux créateurs d'emplois en France. Ainsi, le 2 décembre 2014, le Premier ministre Manuel Valls fait le déplacement à Montoir-de-Bretagne près de Saint-Nazaire pour inaugurer deux usines d'éoliennes marines Alstom. En cette occasion, le groupe et les médias rappellent qu'Alstom n'a pas bâti d'usine en France depuis plusieurs décennies et que le groupe s'engage désormais dans une nouvelle grande aventure industrielle dans le domaine des énergies marines renouvelables. Alstom annonce également qu'un premier marché a été remporté à l'export avec l'américain Deepwater Wind. Si les marchés tiennent leurs promesses, il emploie 300 personnes sur ce site, sans compter la sous-traitance. Les estimations de cette activité dans l'éolien offshore permettront la création de 1000 emplois directs et 4000 emplois indirects en France. Une nouvelle fois tout est fait pour laisser croire à l'opinion que le rachat de 70% des activités du groupe par GE était indispensable et que les conséquences en sont positives pour le pays pour l'emploi. Bien sûr, **personne ne rappelle que les éoliennes marines n'ont jamais intéressé GE, son président ne croyant pas à l'avenir de cette activité.**

Impuissance et amateurisme au niveau de l'Etat. – L'affaire Alstom a d'abord démontré les failles de la législation française. Alors que la France ne possédait pas en 2014 de législation à large spectre comme c'était déjà le cas aux Etats-Unis, en Allemagne ou au Royaume-Uni, le contrôle des investissements étrangers et le décret anti-OPA ne couvraient que le secteur de la défense. La loi Montebourg du 14 mai 2015 élargit depuis les secteurs d'activité dans lesquels les investissements étrangers sont soumis désormais à autorisation du gouvernement français. **La présence de l'Etat dans le capital n'est pas non plus un gage en matière de garantie au niveau de l'approvisionnement des composants nucléaires et le maintien de centres de décision dans l'hexagone.** Le rachat d'Alstom par General Electric a de fait permis le transfert sous contrôle américain de la filière nucléaire. **Le droit de veto de l'Etat français ne sert à rien dans ces conditions.** Mais le plus grave réside dans l'amateurisme des pouvoirs publics qui ont joué de concert avec le groupe Bouygues sur les règles de droit boursier¹⁹⁹, alors que le dossier était suivi par le président **François Hollande**, conseillé par le secrétaire général de l'Elysée, **Jean-Pierre Joubet**, ex-directeur de l'AMF. « *Il est légitime de se demander si quelqu'un, dans l'appareil d'Etat, suit et étudie les rachats de nos fleurons industriels nationaux sous l'angle de la sécurité nationale. Ce devrait être la mission du ministère de l'Economie des Finances ou de celui de l'Industrie. Cela pourrait être aussi la tâche de la Délégation générale à l'Armement (DGA) du ministère de la Défense ou de la Délégation interministérielle à l'Intelligence économique (D2IE). Cela pourrait enfin être le rôle de la Direction générale de la Sécurité intérieure (DGSi) puisque la protection du patrimoine scientifique et technologique national contre l'espionnage des Etats et entreprises*

¹⁹⁸ PIERRUCCI Frédéric, ARON Mathieu, *Le piège américain : L'otage de la plus grande guerre souterraine témoigne*, Paris : Jean-Claude Lattès, 2019. Voir également l'interview faite par Thinkerview : <https://www.youtube.com/watch?v=dejeVuL9-7c>

¹⁹⁹ VARENNE Leslie, DENECE Eric, *op.cit.*, pp.30-31.

étrangers relève de ses missions. Mais la polarisation de ce service sur la menace jihadiste l'a conduit à reléguer au second plan ses autres missions de sécurité nationale ». Pour les auteurs, « le gouvernement français n'a donc pas été à la hauteur des enjeux dans la gestion de ce dossier ».

Abandon de souveraineté. – La vente de gêne d'Alstom à General Electric a des conséquences en matière militaire et en matière de sécurité énergétique. Sur le plan militaire, General Electric se trouve aujourd'hui en situation de quasi-monopole dans la fourniture des turbines pour les bâtiments de surface et les sous-marins nucléaires. En matière de surveillance de l'espace, nous cédon la filiale *Satellite Tracking System* aux Américains. Les technologies développées dans le cadre de cette filiale concernent le contrôle de l'espace à travers l'analyse et l'exploitation des données montantes et descendantes des satellites. En matière de sécurité énergétique, General Electric devient le fournisseur exclusif de l'approvisionnement en turbines de nos centrales nucléaires et de leur maintenance. La France n'est aujourd'hui plus en mesure de contrôler la construction d'une centrale nucléaire.

La « trahison des élites ». – Le sous-titre de la conclusion des auteurs est sans appel. « *Derrière un discours circonstancié sur l'inéluctabilité de la mondialisation, nos élites sont en train de vendre le joyau industriel à l'étranger, motivée par la satisfaction d'intérêts personnels ou la dissimulation d'erreurs stratégiques, les gens n'hésitent pas à sacrifier notre indépendance militaire sous de faux prétextes. Elle semble ne plus croire à la nécessité d'une industrie française et ne considère plus comme solidaire avec leurs concitoyens. De tels comportements ne s'observe nulle part ailleurs en Europe.* » Dès l'arrivée des socialistes au pouvoir en 2012 Patrick Kron avait commencé à préparer le déménagement du siège d'Alstom à Singapour afin de **s'affranchir de la fiscalité française** et de **s'installer dans un pays n'ayant pas d'accord d'extradition avec la France**. Par ailleurs, la campagne de communication lancée par General Electric en France au printemps 2014 pose la question des agences média français y ayant collaboré à des fins mercantiles. Ce phénomène se trouve amplifié par **l'incompétence ou la compromission d'une partie des dirigeants politiques et des hauts fonctionnaires**. Dans ce dossier lourd, le gouvernement n'a pas été à la hauteur des enjeux. Rien n'a été fait. Pire, **certains, dans la haute administration ont torpillé dès le départ la solution d'un rachat d'Alstom par la France**. Cette option a donc à peine été étudiée. 139 fonctionnaires de Bercy ont eu le culot - faute d'autres arguments valables - de justifier cette décision « au nom de l'intégration silencieuse du discours du Front national dans la politique économique de la France »²⁰⁰. Affligeant. Défendre les intérêts nationaux c'est aujourd'hui être du Front national ! De plus, il convient de signaler **l'irresponsable passivité des parlementaires sur ce dossier**, qui n'ont jamais mesuré l'ampleur des enjeux en cours et ont laissé le gouvernement cafouiller à sa guise. En particulier pourquoi Jean-Pierre Chevènement dans un premier temps fortement opposé au démantèlement d'Alstom, a-t-il aussi rapidement changer d'avis ? Serait-ce à cause de sa circonscription de Belfort où General Electric et Alstom sont les premiers employeurs ? Enfin, il convient de ne pas oublier le **silence assourdissant des syndicats**, que l'on n'a pas entendu dans cette affaire. Comment la CGT, d'habitude plus réactive, a-t-elle pu rester aussi silencieuse sur ce dossier et pendant autant de temps ? En effet, Rappelons que le 4 novembre 2014, au terme de la procédure d'information-consultation des instances représentatives du personnel, le Conseil d'administration d'Alstom a autorisé, à l'unanimité, la signature d'un accord avec General Electric pour la cession des activités Energie. Ainsi que l'a déclaré lui-même Patrick Kron, « les partenaires sociaux ont émis un avis favorable ce qui n'est pas très fréquent dans ce type d'opération ». Ce sont là autant de signes inquiétants d'une démission collective. Entre la **trahison des élites, l'amateurisme** dont fait preuve le gouvernement dans ce dossier, **l'abandon par la France de son indépendance et sa souveraineté nationale** et les multiples affaires, la cession des activités énergie

²⁰⁰ Article du **Collectif 139 de Bercy** publié dans *Les Echos* le 13/06/2014, reproduit en annexe 6 du présent mémoire. Cet article, selon Leslie Varenne et Eric Dénécé, semble avoir été « commandé » par un ministre pour appuyer le gouvernement dans sa politique de non-intervention dans le dossier Alstom.

d'Alstom est un véritable scandale d'Etat. L'affaire Alstom révèle par ailleurs l'incompréhension de la compétition économique des dirigeants politiques français. Elle est à reprocher rapprocher d'autres offensives que les Etats-Unis ont déclenché contre nous, profitant de notre faiblesse politique du moment à cause d'un président impopulaire et passif : remise en cause par Washington de la vente des navires Mistral à la Russie et le racket dont a été victime BNP Paribas. »

4. L'industrie, victime d'une « bureaucratie à la française » ?

L'exécutif serait aujourd'hui entravé par une administration dont le fonctionnement empêcherait les réformes d'entrer dans les faits. Les règlements, normes et procédures complèteraient le tableau d'une administration publique, qualifiée de bureaucratique. Cela n'est cependant pas si simple, car au-delà du constat évident des dérives de fonctionnement des administrations et d'un cadre réglementaire et normatif pléthorique, la « bureaucratie à la française » est aussi la conséquence de l'application des principes de la nouvelle gestion publique à travers la mise en place des agences nationales et régionales.

« L'administration française ou la machine à ne rien faire ». – En panne de réforme, la France serait aujourd'hui, selon le journal *Challenges*, paralysée par tous les projets par sa propre administration²⁰¹. « Tous les rouages administratifs de notre pays mettent leur énergie à ce que rien ne bouge ». La détermination présidentielle et du Premier ministre serait aujourd'hui largement entamée par la créativité que fait preuve l'administration à travers la création de « séminaires, commissions, groupes de travail qui viendront tels de nouveaux grains de sable gripper le cours des choses, chacun voulant témoigner de son importance. Rien ne semble pouvoir entraver l'inéluctable rouleau compresseur du système administratif politico réglementaire et législatif. Les « arrêtés » portent bien leurs noms, ils arrêtent! alors qu'ils devraient permettre. Tous ceux qui sont au contact des pouvoirs publics le savent et en témoignent. Au-delà de la mise en scène d'un volontarisme en bras de chemise et l'emploi d'un vocabulaire prometteur offensif et guerrier, la machine à ne rien faire a repris ses droits dans l'appareil d'Etat. » Hormis la lenteur étatique, son incapacité réformatrice est liée à « une impuissance à dénouer les rouages et les mille feuilles et à reprendre en mains les services de l'Etat (...) Une procrastination institutionnelle, une véritable méthode administrative pour ne pas faire est érigée en norme, le tout se traduisant par le spectacle d'un échec permanent à avoir prise sur le réel. Plus les actes sont absents, plus les discours sont déterminés, musclés et incantatoires. » Les actions destinées aux entreprises en sont directement impactées. « Prenons n'importe quelle réforme destinée à simplifier ou changer quelque chose dans la vie des entreprises, elle est nécessaire et décidée, arbitrée par le politique (pour cela il faut en moyenne 2 ans). Les annonces sont faites et il n'y a plus qu'à ... C'est là que commence le vrai parcours d'obstacles. Les administrations semblent avoir pour objectif premier de tenter de ralentir ou bloquer la réforme en question avec une implication qu'il faut saluer ! On lance d'abord « l'instruction de la décision » : un processus calculé, compliqué, juridique et technique. Les intéressés se battent, s'acharnent, négocient (merci aux lobbyistes, sans eux ce serait bien pire). Et puis un beau jour, il apparaît au détour d'un couloir que l'on s'approche de l'épilogue, encore 3 mois et promis on y sera...Voilà, on y est (...) Trop près du succès (...) cela génère une mobilisation générale, les forces de l'immobilisme contre-attaquent, quelqu'un de haut placé invoque alors la nécessité de « réunir une dernière commission » pour faire le point. Et c'est reparti : on relance une « mission » et on « re-procède à des consultations » auxquelles on s'arrange pour ne pas convier les acteurs de terrain concernés, trop pertinents et forts

²⁰¹ https://www.challenges.fr/politique/l-etat-ou-la-machine-a-ne-surtout-rien-faire_655171

de propositions concrètes. Encore quelques mois de gagnés... Quand toutes ces étapes ont été franchies avec rendez-vous manqués, reportés, dossiers renvoyés etc. on soupire de soulagement, cette fois c'est bon ? Non, ce serait sans compter la fertilité créative des administrations paralysantes qui ont plus d'un tour dans leur sac ... « Oh ! Combien de ministres, combien de capitaines qui sont partis joyeux ... » ont-ils vu passer ces fonctionnaires zélés ? Sans que les ministres transitoires des gouvernements ne soient parvenus à imprimer leur marque. Les administratifs eux demeurent en bons professionnels des arcanes de la machine à arrêter le temps. Lorsque la réforme est sur le point d'aboutir, on découvre qu'en fait on n'a pas consulté tel autre ministère impacté (sic). Sitôt dit sitôt fait, le nouveau ministre consulté saisit alors son administration qui organise des consultations, réunit des commissions, etc. On fait alors remonter des obstacles nouveaux qu'il va falloir ré-instruire. Les acteurs économiques qui attendent la réforme sont éreintés, ils n'y croient plus. L'administration ricane en silence : qui a pu penser qu'elle obtempérerait devant une réforme qu'elle ne souhaite pas ? On peut toujours dire que c'est la faute de Macron... mais est-il conscient du niveau de « l'empêchement » et de la confiscation du pouvoir par la fonction publique ? On rêve de lui faire vivre ce parcours des condamnés, ces obstructions inutiles, ces allers et retours, la jouissance du pouvoir de dire non des gardiens des prisons économiques ! Pire : y peut-il quelque chose ? Se poser la question donne la dimension du problème. »

Une économie française étouffée par la bureaucratie. – Avec 400 000 normes, 11 000 lois, 80 codes, statuts et précautions, la surenchère administrative et son corollaire, un état d'esprit, entravent l'initiative et la compétitivité françaises.²⁰² L'OCDE estime aujourd'hui à 80 milliards d'euros par an le coût des surcharges administratives en France. Véritable « *impôt formulaire* » de 4 points de PIB, il entrave la compétitivité du pays. La faute en revient aux politiques et aux administrations. Les législateurs d'abord, « *ministres qui édictent des lois à profusion, députés et sénateurs qui les rendent bavardes, élus locaux qui en rajoutent. Le principe de précaution notamment, inscrit dans la Constitution, a fait mal, poussant chacun à surenchérir dans les règles les plus folles au cas où.* ». Les administrations ensuite, avec la transcription des lois et décrets, arrêtés et circulaires, avec un zèle technocratique, sans compter un phénomène de surinterprétation des directives européennes. La décentralisation a renforcé les dérives, multipliant interlocuteurs, directions ministérielles, commissions. Selon Thierry Mandon, ex-secrétaire d'Etat à la Simplification de mi-mai 2014 à mi-mai 2015, « *Les hauts fonctionnaires je-sais-tout savent y faire pour que surtout rien ne change* ». Changer est pour une partie de la haute fonction publique risqué juridiquement ou impossible techniquement. Le « *choc de simplification* », voulu par François Hollande en 2014 et consistant en un moratoire devant compenser toute édicton de nouvelle règle par l'éviction d'une ancienne, est un échec car il n'est pas respecté. Le Conseil national d'évaluation des normes affectant les collectivités locales a examiné 400 nouveaux textes en 2015, un record, qui induit un coût supplémentaire de 1 milliard d'euros par an. Face aux règlements administratifs, les entreprises gèrent des « usines à gaz ». « *En janvier 2014, un Conseil de la simplification a pourtant été créé, sous l'égide des énergiques Mandon et Poitrinal, mettant autour de la table entrepreneurs et « normeurs » pour essayer d'éradiquer les réglementations les plus irritantes pour le business. Mais si le Conseil propose 350 mesures plus ou moins audacieuses, l'Elysée et Matignon disposent... Et, souvent, l'administration s'impose.* » Selon Thierry Mandon, « *il faut réformer bien radicalement la méthode de gouvernance pour qu'elle soit moins verticale, plus concertée avec les acteurs de terrain. Enjeu économique majeur, lever les paralysies permettraient de faire des économies et de doper les investissements et faire gagner un point de croissance structurelle. La complexité bureaucratique détruit la compétitivité du pays.* »

²⁰² https://www.challenges.fr/france/cette-bureaucratie-francaise-qui-nous-tue_22339

Les Agences publiques en question. – Dans un entretien effectué dans le cadre de cette étude, Loïc Le Floch-Prigent dénonce le rôle des agences nationales des agences publiques, définies selon lui comme une bureaucratie justifiant leur existence à travers le contrôle et la coercition. **En charge la réalisation d'une mission d'intérêt général, les agences publiques constituent un démembrement de l'Etat.** Sous le terme d'agences publique se cache une multitude de statuts, public, privé ou mixte. Alors que les missions restent les mêmes que celles des administrations, leurs statuts sont différents. Elles bénéficient d'une autonomie de gestion vis-à-vis de leurs tutelles et d'une spécialisation de leurs missions. Ces agences chimiques emploient du personnel de droit commun. D'un point de vue organisationnel, l'administration classique est conçue autour d'un modèle d'intégration et de mutualisation des moyens alors que l'agence publique renvoie plutôt à une logique de spécialisation. Ces agences publiques constituent une tendance forte de la nouvelle gestion et leurs origines historiques sont controversées. D'abord attribué aux Anglo-Saxons, elles sont en fait d'origine nazie²⁰³, une invention de Reinhard Höhn²⁰⁴, premier adjoint de Reinhard Heidrich, chef du *Sicherheitsdienst* (SD), service de renseignement de la SS²⁰⁵. Conformément aux principes de la nouvelle politique publique, la tutelle fixe à l'agence publique ses objectifs et ses moyens. Le directeur de l'agence est chargé de la réalisation des objectifs à partir du budget qui lui a été confié. Consacrant le passage d'une logique de moyens à une logique de résultats, les agences sont spécialisées sur une ou plusieurs missions, à la différence des administrations qui emmènent plusieurs de front. Leur mise en place s'accompagne souvent d'une réforme des règles comptables, d'une révision générale des politiques publiques et de suppressions d'emplois dans la fonction publique. Dans le cas français, les agences de l'Etat ou assimilées sont nombreuses et chargées de diverses missions. Certaines d'entre elles sont des organismes divers d'administration centrale qui sont sous tutelle d'un ou plusieurs ministères. Le terme d'agences en France n'est pas juridiquement défini et plusieurs statuts juridiques peuvent correspondre à ces agences : les établissements publics administratifs (EPA) ; les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) ; les autorités administratives indépendantes (AAI) ; les groupements d'intérêt public (GIP) ; les services à compétence nationale (SCN). En 2007 le gouvernement Fillon dans le cadre d'une révision générale des politiques publiques, **a envisagé de transformer un certain nombre d'administrations en agence et de les fusionner entre elles.** Néanmoins le rapport de mars 2012 de l'Inspection générale des finances²⁰⁶ démontre que les agences ont été un « *point de fuite budgétaire* » et ont été utilisées pour **contourner les restrictions budgétaires de l'Etat.** Dénonçant leurs effectifs **pléthoriques**, l'absence effective de tutelle de l'Etat, le rapport s'interroge sur l'efficacité de certaines d'entre elles et sur la **légitimité de la rémunération de leurs dirigeants.** Dans le cadre de ce rapport formule plusieurs recommandations visant à rationaliser l'usage des agences et à réaliser des économies. Le rapport 2012 du Conseil d'Etat²⁰⁷, postérieur à celui de l'Inspection des finances, donne une définition plus restrictive des agences et ne

²⁰³ CHAPOULOT Johann, *La loi du sang : Penser et agir en nazi*, Paris : Gallimard, 2014.

²⁰⁴ Entré au NSDAP en mai 1933 et dans la SS en 1934, après un début de carrière comme professeur de droit constitutionnel et administratif à l'Université de Heidelberg, à l'Université Humboldt de Berlin puis à l'Université d'Iéna, l'*Oberführer* Höhn était au SD le chef du premier bureau de l'Amt II chargée des questions d'administration et d'économie. Proche de Himmler, il faisait partie du cercle très restreint des décideurs SS de premier rang (INGRAO C., *Croire et détruire : les intellectuels dans la machine de guerre SS*, Fayard 2010).

²⁰⁵ Le recours aux *Anstalten* (agences) fut expérimenté pour les besoins de l'Aktion T4, afin de ne pas impliquer directement l'Etat nazi dans l'extermination des personnes handicapées

(<https://blogavocat.fr/space/olivier.poinsot/content/agences-detat-une-invention-am%C3%A9ricaine-ou-nazie>).

²⁰⁶ <https://www.economie.gouv.fr/igf-rapport-sur-les-agences-de-l-etat>

²⁰⁷ <https://www.banquedesterritoires.fr/un-deuxieme-rapport-en-faveur-de-la-reprise-en-main-par-letat-de-ses-agences>

traite pas des entités qui ne rentrent pas dans les critères qu'elle a retenus point ces propositions sont néanmoins proches de l'IGF.

C. L'Allemagne : un contre-exemple ?

L'Allemagne suscite une fascination quasi malsaine au sein d'une partie des élites françaises. Toujours vue comme un modèle, elle serait l'incarnation d'une réussite et un modèle à suivre. Cette fascination est ancienne et prend sa source en partie au XIX^e siècle. Il n'est pas ici question de revenir sur cette histoire et cette porosité d'une partie des élites françaises à préférer l'élément extérieur au(x) reste(s) de la France mais les éléments que nous allons aborder veulent démontrer qu'il faut confronter une vision communément admise de la situation allemande contemporaine à la réalité et dépasser ainsi les fantasmes idéologiques véhiculés en France. L'Allemagne comme la France doute sur son avenir. Même s'il y a parfois des convergences de vue et de positionnement, l'Allemagne n'est pas la France. Son histoire, sa culture, ses mentalités sont mêmes aux antipodes de celles de l'hexagone. Il n'est donc pas opportun de systématiquement comparer ce qui est *structurellement* non comparable.

1. Un préalable : La France, l'Allemagne et l'Union européenne

Il faut prendre un peu de hauteur par le biais de la géopolitique pour comprendre les positionnements respectifs de la France et de l'Allemagne en Europe et entrevoir en partie les problèmes auxquels l'Union européenne est aujourd'hui confrontée. L'analyse américaine, développée par Zbigniew Brzezinski, ex-conseiller à la sécurité du président Carter et principal théoricien de la géopolitique américaine de ces trente dernières années, peut le mieux nous éclairer sur le sujet.

Deux conceptions de l'Europe fondamentalement antinomiques. – Dans son ouvrage *Le grand échiquier*²⁰⁸, Zbigniew Brzezinski souligne des différences majeures entre les deux pays. « A l'extrémité occidentale de l'Eurasie, les acteurs géostratégiques clés sont la France et l'Allemagne. Tous deux sont mus par une vision de l'Europe unie, même s'ils divergent sur l'appréciation des liens que cette nouvelle entité devrait maintenir avec les Etats-Unis (...) A travers la construction européenne, la France vise la réincarnation, l'Allemagne la rédemption. Ces différences de motivation expliquent une bonne part des divergences substantielles entre les projets des deux acteurs. L'Europe fournit à la France le moyen de renouer avec sa grandeur passée. A l'époque de la guerre froide, la crainte [du déclin progressif de l'Europe dans le monde] s'est muée en un ressentiment contre la domination « anglo-saxonne » sur l'Ouest et s'est traduite par un mépris affiché pour l'américanisation de la culture occidentale. La création d'une « véritable » Europe « de l'Atlantique à l'Oural » selon les termes du général de Gaulle vise à mettre un terme à cette situation inadmissible. Et ce projet, puisqu'il doit être conduit depuis Paris, rendra à la France la grandeur qui selon ses citoyens correspond à la destinée électorale de la nation. Pour l'Allemagne (...) seuls des liens étroits avec l'Amérique garantissent la sécurité. En conséquence, choisir l'Europe ne saurait mener à se détacher des Etats-Unis. L'équation internationale posée par Bonn : rédemption + sécurité = Europe + Amérique définit les orientations politiques de l'Allemagne. En toute circonstance, elle jouera le rôle de bons citoyens de l'Europe et de partisans déterminés des Etats-Unis. L'Allemagne considère son engagement ferme fervent en faveur de l'Europe comme une réhabilitation historique, comme un moyen de retrouver son capital politique et moral. Elle

²⁰⁸ BRZEZINSKI Zbigniew, *Le grand échiquier : L'Amérique et le reste du monde*, Paris : Bayard, 1997.

cherche à regagner sa grandeur et à s'investir dans une mission historique qui ne réveillerait pas les peurs européennes à son endroit. Poursuivre ses intérêts nationaux risquerait de lui aliéner l'Europe ; défendre les intérêts communs c'est au contraire gagner le soutien et le respect de ses voisins. »

Conséquences pratiques. – Cette différence fondamentale explique en partie les difficultés que connaît aujourd'hui l'Union. Alors que la France souhaite en matière une politique industrielle volontariste pour affirmer une indépendance et une autonomie géostratégique, on peut légitimement se poser la question si les autres partenaires européens sont réellement sur la même longueur d'onde. La création d'une armée européenne afin de permettre une défense continentale indépendante demeure une vision bien française, alors que la plupart des pays européens souhaitent continuer directement leur coopération avec les Etats-Unis dans le cadre de l'OTAN. Contrairement à une idée largement répandue au sujet du Royaume-Uni, la République fédérale allemande a toujours été le meilleur allié des Etats-Unis sur le continent européen parce que l'Allemagne contemporaine *sait ce qu'elle doit* à l'Oncle Sam²⁰⁹. **En fin de compte, le problème principal de la France à propos de la construction européenne depuis ses débuts, c'est de projeter ses propres désirs sans prendre en compte réellement le positionnement de fonds de ses partenaires, quels qu'ils soient.**

2. Approche de la politique industrielle en Allemagne par rapport à la France

La France et l'Allemagne ont toujours conduit depuis 1945 une politique industrielle quelles qu'elles aient été les idéologies dominantes, les majorités politiques en place ou les contextes événementiel. Même s'il existe une réelle opposition entre les types de politiques industrielles mises en œuvre, les deux pays se rejoignent pourtant sur quelques aspects.

Il existe une réelle opposition entre les politiques industrielles française et allemande. Cette opposition se caractérise par trois aspects majeurs.

Une opposition sur les principes fondateurs de la politique industrielle. - Cette divergence renvoie à des traditions historiques dissemblables profondément ancrées dans les deux sociétés. **L'Allemagne**

²⁰⁹ Ce positionnement explique pourquoi le Bundestag a ajouté dans le Traité de l'Elysée signée entre le général de Gaulle et Konrad Adenauer le préambule suivant : « *Convaincu que le traité du 22 janvier 1963 entre la République fédérale d'Allemagne et la République française renforcera et rendra effective la réconciliation et l'amitié entre le peuple allemand et le peuple français.*

Constatant que les droits et les obligations découlant pour la République fédérale des traités multilatéraux auxquels elle est partie ne seront pas modifiés par ce traité.

Manifestant la volonté de diriger l'application de ce traité vers les principaux buts que la République fédérale d'Allemagne poursuit depuis des années en union avec ses autres alliés et qui déterminent sa politique, à savoir:

- le maintien et le renforcement de l'Alliance des peuples libres et, en particulier, une étroite association entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique ; - l'obtention du droit d'autodétermination pour le peuple allemand et le rétablissement de l'unité allemande ; - la défense commune dans le cadre de l'Alliance de l'Atlantique nord et l'intégration des forces armées des Etats membres du pacte ; - l'unification de l'Europe selon la voie tracée par la création des Communautés européennes, en y admettant la Grande-Bretagne et les autres Etats désirant s'y joindre et le renforcement des Communautés existantes ; - l'abaissement des barrières douanières par des négociations entre la Communauté économique européenne, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique, ainsi que d'autres Etats, dans le cadre du GATT.

Conscient qu'une coopération franco-allemande conduite selon ces buts sera bénéfique pour tous les peuples, servira au maintien de la paix dans le monde et contribuera par-là simultanément au bien des peuples français et allemand,

Le Bundestag ratifie la loi suivante. »

refuse le terme même de « politique industrielle ». La mise en œuvre de à partir de 1949 de la doctrine de l'« économie sociale de marché »²¹⁰ s'oppose à toute intervention directe dans le fonctionnement des entreprises. Le rôle des pouvoirs publics se limitent à la mise en place d'une constitution économique qui repose sur **la libre concurrence, la stabilité monétaire et l'institution d'un régime de prix** assurant l'affectation optimale des ressources non libérée de l'intervention de l'Etat. La vie économique obéit alors à un ordre garantissant la liberté le respect de la propriété privée et la justice sociale. Il s'agit de permettre à la fois la prospérité matérielle du plus grand nombre et une équitable distribution des richesses dans le droit fil des convictions de Ludwig Erhard, ministre de l'Economie puis chancelier. Cette doctrine est issue de l'école de Fribourg fondée par Walter Eucken en 1933 n'a pas eu d'influence sur les responsables français, même si l'économiste André Piettre²¹¹ a pu jouer le rôle de passeur entre la doctrine allemande et les conceptions françaises. En France, c'est l'influence des travaillistes britanniques, du *New Deal* américain et du keynésianisme qui ont eu une influence importante auprès des gouvernants et des hauts fonctionnaires, renouvelant ainsi en profondeur le vieux fonds du « colbertisme » français. Cette influence se retrouve encore au début des années soixante-dix dans les ouvrages servant de manuels de base pour les candidats à l'Ecole Nationale d'Administration, tel l'ouvrage de Lionel Stoléro, *L'équilibre et la croissance* économique, publié en 1967 et réédité plusieurs fois jusqu'en 1978. Ces ouvrages décrivent l'action de l'Etat comme une réponse à l'impératif industriel. Les hauts fonctionnaires demeurent les principaux leviers de commande de la politique industrielle de l'Etat.

L'importance de la structure fédérale allemande. – En Allemagne, la structure fédérale *Länder* et communes ont été de tout temps, au même titre que le *Bund*²¹², propriétaires d'entreprises qui permettent une intervention dans les différentes branches de l'industrie. Ce domaine public subit à partir de la fin des années cinquante plusieurs opérations de privatisation destinées à constituer un **capitalisme populaire, faisons accéder la propriété la propriété de valeurs mobilières les membres des classes moyennes.** Des groupes comme Preussag, VEBA ou Volkswagen sont ainsi restructurés ; ils échappent au contrôle de l'Etat et leurs actions sont rétrocédées à des prix de faveur à de nombreux petits actionnaires. En France les privatisations des années quatre-vingt voient la **constitution d'un noyau stable d'actionnaires aux mains de grands groupes industriels ou bancaires** plutôt qu'à la diffusion de la propriété du capital auprès de larges couches de la population, malgré les principes mis en avant par Edouard Balladur lors du vote des lois de 1986 et 1993. En outre, la planification demeure un pilier de la politique industrielle française. **Considérée comme totalement dépassée en Allemagne, la planification** ou *Planwirtschaft* renvoie à la fois aux théoriciens sociaux-démocrates des années 1920, aux pratiques de lutte contre le chômage de la fin de la République de Weimar, à la réalisation de l'autarcie puis de la mise en place de l'économie de guerre employé au cours du IIIe Reich²¹³. Le recours à l'arme judiciaire, outil essentiel de politique industrielle en Allemagne, n'est guère utilisé en

²¹⁰ L'économie sociale de marché est une approche antinomique du capitalisme anglo-saxon. Ce modèle économique, appliqué à partir de 1948 par la République fédérale d'Allemagne, est le résultat de la synthèse de certaines analyses économiques des années 1930 et du volontarisme politique des pères fondateurs de la République Fédérale d'Allemagne. Ainsi, l'économie sociale de marché qui n'est pas une sorte de troisième voie entre capitalisme sans limites et communisme collectiviste, a pour objectif de combiner, sur la base d'une économie concurrentielle, l'initiative privée et le progrès social. Dans ce modèle, l'Etat est le garant explicite de l'ordre économique et social, le premier reposant sur le libéralisme, ce qui nécessite un Etat doté d'une forte autorité dans le domaine réglementaire. Cette volonté de concilier des éléments apparemment contraires peut apparaître comme l'essence innovatrice majeure de l'économie sociale de marché. L'économie sociale de marché ne constitue pas un système achevé, mais un concept évolutif qui demeure un facteur important de cohésion politique et sociale.

(source :<http://www.centre-robert-schuman.org/userfiles/files/REPERES%20-%20module%207-0%20-%20notice%20-%20economie%20sociale%20de%20marche%20-%20FR%20-%20final.pdf>)

²¹¹ PIETTRE André, *L'économie allemande contemporaine (1945-1952)*, Paris, 1952.

²¹² *Bund* : Etat fédéral.

²¹³ En particulier l'Organisation Todt dirigée par Albert Speer.

France. **La préservation de la libre concurrence en Allemagne relève d'une juridiction spéciale**, l'Office fédéral des cartels créée en 1957, qui joue un rôle central dans la politique industrielle outre-Rhin. Son action consiste à préserver de la libre concurrence et les réformes de 1965, 1973 et 1980 ont permis d'améliorer son efficacité. Cette institution n'existe pas à l'époque en France et il a fallu attendre 1986 pour que se mette en place un Conseil de la concurrence aux pouvoirs limités.

L'interventionnisme allemand contre la concentration. – Au début des années soixante-dix, le contraste entre les deux pays est frappant. Les pouvoirs publics allemands mènent une lutte contre le progrès de la concentration au nom des principes posés dans l'immédiat de l'après-guerre puis acceptés par toutes les forces politiques. « *Plus la concentration du pouvoir se renforce au profit du secteur privé, plus il devient difficile à l'Etat de mener une politique orientée autour de l'intérêt collectif* », déclare en 1972 Dieter Grosser²¹⁴, professeur d'économie politique à Münster. En France le gouvernement continue à pratiquer de grandes opérations au nom de la logique du « *champion national* » et confère à plusieurs secteurs une structure oligopolistique ou tout ou un tout petit nombre de grandes entreprises sont chargés de traduire dans les faits les choix du pouvoir.

Cependant, de nombreux points communs existent entre la France et l'Allemagne. Ils amènent à s'interroger sur la portée du contraste entre les deux politiques industrielles.

L'attitude pragmatique des pouvoirs publics allemand et français. – En Allemagne et en France, l'attitude des pouvoirs publics face à la marche de l'industrie obéit souvent à des préoccupations essentiellement pragmatiques, même si l'orientation demeure interventionniste en Allemagne et libérale en France. Ainsi, **en Allemagne, des secteurs entiers sont placés sous la protection des pouvoirs publics et échappent de ce fait aux lois du marché.** Le cas de l'extraction charbonnière est significatif en la matière²¹⁵. Il ne s'agit pas d'une nationalisation au sens précis du terme mais uniquement d'une socialisation des pertes au prix d'une injection massive de capitaux publics. Ces interventions, qui protègent des secteurs entiers de l'économie, sont complétées par **d'autres actions plus ponctuelles qui permettent à tel ou tel groupe d'éviter la faillite.** Ainsi, le groupe Krupp est restructuré en 1967 avec un plan de sauvetage qui associe 28 banques combinant aides du *Bund* et des *Länder*. En 2002, le chancelier Schröder impose le sauvetage du groupe de bâtiment et travaux publics Philipp Holzmann. Il en va de même au niveau des *Länder*. En 1993, le passage de Grundig sous le contrôle de Philips est soumis et approuvé par le ministre-président du *Land* de Bavière Edmund Stoiber, dirigeant de l'Union chrétienne-sociale CSU.

Les pouvoirs publics allemands et la protection contre la concurrence étrangère. – A ces interventions globales où partielles s'ajoutent celles qui sont destinées à protéger les entreprises de la concurrence étrangère. De 1949 à 1958, les filiales des firmes françaises implantées dans la Sarre alors incluse dans l'espace économique français subissent un boycott organisé de la part de leurs concurrentes allemandes, les empêchant d'écouler leur production vers le reste du pays. A la fin des années cinquante, l'organisme fédéral de contrôle des normes techniques refuse d'homologuer sur le marché allemand la dauphine Renault pour cause de bruit excessif du moteur. **Ce néo-protectionnisme s'accompagne d'interventions très ciblées promettant aux entreprises de conquérir des débouchés à l'étranger.** Au début des années quatre-vingt lors d'un voyage en Afrique du Sud, le ministre-président de la Bavière, Franz-Josef Strauss, négocie directement avec les autorités sud-africaines la construction de deux usines de liquéfaction de gaz par Linde AG. Cette négociation s'effectue dans un contexte où le régime de l'*apartheid* est internationalement condamné, notamment par le gouvernement fédéral allemand qui s'appuie alors sur une majorité dont le ministre-président bavarois est l'un des principaux dirigeants.

²¹⁴ Interview au *Spiegel*, 31 janvier 1972.

²¹⁵ Cf. *supra*.

Des groupes de dirigeants français et allemands similaires. – Dans les deux pays, les politiques industrielles relèvent d'un petit groupe de dirigeants composé d'hommes politiques, de hauts fonctionnaires, de grands banquiers et d'industriels dont les carrières s'entrecroisent et dont les itinéraires souvent se confondent. Il n'est pas rare d'observer que des hommes politiques abandonnent des assemblées parlementaires ou une responsabilité gouvernementale au niveau local et national pour la vie des affaires. **La position des banquiers est également déterminante**, notamment dans le cadre de restructuration de tel groupe ou de tel secteur. Ainsi, Alfred Herrhausen²¹⁶, l'un des dirigeants de la *Deutsche Bank*, intervient directement au début des années quatre-vingt lors de la montée en puissance du groupe Daimler-Benz pour en faire la « *quasi-filiale* » de la banque. Il devient le grand inspirateur de la politique industrielle allemande et pèse bien plus dans les décisions que tel ou tel membre du gouvernement fédéral. Le président de la *Deutsche Bank*, Hermann Josef Abs²¹⁷ a un immense pouvoir sur l'industrie allemande. Celui-ci exerce une influence déterminante sur la stratégie des principaux groupes industriels grâce aux nombreux mandats d'administrateurs qu'il détient. Il symbolise un pouvoir d'industrialisation bancaire considérable à tel point qu'il a été critiqué par les médias allemand pour son « *Abs-olutismus* ».

Opposition franco-allemande au niveau européen. – La dimension européenne représente pour les politiques industrielles des deux pays une source d'opposition même si celle-ci, du fait de l'absence d'une véritable politique industrielle commune, semble davantage théorique que pratique. **La mise en place du plan Davignon en 1977 suscite en Allemagne une attitude ambiguë de la part des pouvoirs publics, révélatrice de l'ambivalence des rapports que ceux-ci entretiennent avec les dirigeants des grands groupes industriels.** Lorsqu'en 1980, lors de l'aggravation de la crise de la sidérurgie, la Commission impose des limitations de production par usines et catégories de produits, l'administration allemande fait tout pour permettre aux grands *Konzern* d'y échapper. La presse de outre-Rhin critique sévèrement ce plan qualifié de « *guillotine pour l'acier* ». Le grand groupe sidérurgique Klöckner annonce son intention de ne pas respecter les quotas qui lui sont imposés et de ne pas payer les amendes qui lui sont infligées de ce fait par les autorités communautaires. Ce le groupe attaque même le plan Davignon devant les tribunaux pour non-conformité au principe de la libre concurrence, jugée quasi anti-constitutionnelle en Allemagne. La crise se termine par l'adoption d'un compromis entre Klöckner et les autorités communautaires.

On observe en Allemagne **un refus de l'administration et des grandes entreprises de mettre en place des mesures jugées impraticables voire illégitimes dans une Europe qui ne saurait fonctionner uniquement selon les lois du marché.** Ces oppositions sont durables et elles persistent au début des années quatre-vingt-dix. Martin Bangemann, vice-président de la Commission européenne se félicite dans un ouvrage destiné à un large public, qu'« *il n'existe pas du moins dans la commission actuelle de nouvelles éditions de la politique industrielle interventionniste qui a déjà provoqué l'échec de quelques pays membres, soit par parce qu'ils étaient à court d'argent, soit à cause de la grande perméabilité des frontières pour pouvoir se protéger efficacement contre la concurrence étrangère* ». Il juge positif le fait que « *l'ancienne politique industrielle sectorielle ait été remplacée par une approche horizontale moderne qui ne veut plus fortifier les industries individuelles mais plutôt renforcer la compétitivité sur une large sur une base plus large* ». En France, Jacques Calvet, PDG de Peugeot, dans un article de presse retentissant publié en 1994²¹⁸, reproche à l'Europe d'être devenue « *celle de la confusion de l'abandon de la compétence et de l'absurde* » du fait de son incapacité de dresser un barrage face à la concurrence de constructeurs automobiles japonais. **Différences de vue fondamentales entre la position française et la position allemande, qui demeurent toujours d'actualité.**

²¹⁶ https://en.wikipedia.org/wiki/Alfred_Herrhausen

²¹⁷ https://en.wikipedia.org/wiki/Hermann_Josef_Abs

²¹⁸ « Non à cette Europe-là ! », *Le Monde*, 28 mars 1994.

3. Instituts de recherche

La recherche en Allemagne. – Avec ses soixante-sept instituts Fraunhofer²¹⁹ et ses 23000 employés, l'Allemagne²²⁰ possède un réseau décentralisé de recherche appliquée sur l'ensemble du territoire. Cette structure se base sur un partenariat entre acteurs privés et publics : « *De manière schématique, nous mettons souvent en avant le modèle des trois tiers* », explique Beate Koch, porte-parole des instituts Fraunhofer. « *Nous bénéficions d'un financement public de base qui constitue un tiers de notre budget et qui vient en très grande majorité de l'Etat allemand. Les deux autres tiers viennent directement des contrats que nous remplissons et qui sont le cœur de notre travail. Ces contrats peuvent venir encore une fois du secteur public, que ce soit l'Etat, les Länder ou l'Union européenne, c'est le deuxième tiers. Ou, finalement, troisième source de financement : ces contrats sont signés avec des moyennes et grosses entreprises.* » le budget de ces instituts est en constante augmentation depuis 2008, atteignant deux milliards d'euros en 2012. Clef de la réussite allemande à l'international, le financement de l'Etat laisse cependant à ces instituts leur indépendance. Selon Raoul Klingner, directeur de la section internationale des instituts Fraunhofer, « *Chaque institut a ses propres responsabilités et est autonome dans la disposition des fonds.* » Toutes les entreprises font appel aux instituts, même les groupes qui possèdent leurs propres R&D. « *Il arrive évidemment qu'une entreprise veuille développer une technologie pour ses produits et qu'elle n'ait pas les moyens personnels ou les connaissances pour le faire. Elle fait alors appel à un ou plusieurs de nos instituts pour développer cette technologie sur un projet très concret. Il arrive également qu'un de nos instituts mette lui-même au point une nouvelle technologie qui pourra ensuite être développée, que ce soit par exemple une nouvelle tête de laser ou des bras pour des robots. Mais ces cas sont plus rares.* » Une grande partie des employés des instituts Fraunhofer travaillent sur un ou plusieurs projets précis mais également sur une durée déterminée. « *En moyenne, un projet avec l'industrie dure six mois. Donc à peu près la moitié des 23 000 employés sont chez nous de manière temporaire. On retrouve dans notre personnel beaucoup de doctorants dont le statut est évidemment amené à changer.* » les instituts travaillent également avec des entreprises et des institutions du monde entier. En 2012 la partie internationale représentait un volume de 250 millions d'euros, 90 millions venant des institutions européennes, 90 autres millions des entreprises européennes. La recherche allemande a réussi à capter une partie des besoins des entreprises étrangères en matière de recherche. Présents à l'étranger, les instituts facilitent ainsi le travail des projets internationaux.

Le pendant français : les instituts Carnot. – La France, consciente de ses faiblesses en matière de recherche appliquée, a créé les instituts Carnot en 2006. Selon Alain Duprey, directeur des instituts Carnot, « *Cela fait longtemps que l'Etat français a un très bon niveau de recherche. Mais nous avons du mal à mettre toutes ces compétences au service des entreprises. En 2004, il nous a été demandé de créer des « Fraunhofer à la française ». Autant dire que le ton était donné. Les Fraunhofer sont pour nous un modèle, avec des imperfections certes, mais avec aussi beaucoup de choses qui marchent bien. Il s'agissait pour nous d'adapter ce modèle à un nouveau cadre national et à une nouvelle époque.* » Comme pour les instituts Fraunhofer, l'objectif de ce réseau est la recherche appliquée au service des entreprises. Les mêmes domaines d'activité se retrouvent donc dans la liste des 34 instituts Carnot : environnement, mécanique, chimie, construction, etc. Leur structure est différente de celle de leurs homologues allemands puisque, une fois n'est pas coutume, le modèle français est moins centralisé autour d'une maison mère. Les instituts de recherche deviennent instituts Carnot pour une durée déterminée (cinq ans), renouvelable selon le respect des engagements initiaux. « *Aujourd'hui, dans le*

²¹⁹ Du nom de Joseph von Fraunhofer (1787-1826).

²²⁰ <https://www.connexion-emploi.com/fr/a/les-instituts-fraunhofer-allemands-un-modele-pour-la-recherche-en-france>

domaine de la recherche, on sait que l'argent public ne va pas augmenter. Donc pour chercher de nouveaux fonds, il faut se tourner vers l'Europe et de manière contractuelle vers les entreprises ». Avec un budget consolidé qui atteint aujourd'hui les deux milliards d'euros, le réseau Carnot veut désormais explicitement tenir la comparaison avec les instituts Fraunhofer.

4. La question du « couple franco-allemand », moteur de l'Europe ?

Selon une opinion communément admise en France, la réussite d'une politique industrielle européenne passerait par un fort consensus entre la France et l'Allemagne, un point de vue partagé sur les moyens pour la mettre en œuvre et les objectifs à atteindre. Mais cette coopération franco-allemande nécessite de se poser la question de la nature même du « couple franco-allemand », concept systématiquement mis en avant en France par les partisans de la construction européenne²²¹ mais inexistant au niveau dans les débats outre-Rhin sur la question européenne. Dans son livre *Le couple franco-allemand n'existe pas : Comment l'Europe est devenue allemande et pourquoi ça ne durera pas*²²², l'essayiste Coralie Delaume revient sur cinquante ans de relations franco-allemande et met en perspective la position de l'Allemagne d'aujourd'hui face à l'avenir de l'Union européenne. Coralie Delaume nous habitué à travers le précédent essai à traquer des habitudes persistance d'occultation du réel, dont un certain bréviaire européiste. Dans cet ouvrage, elle revient sur le couple franco-allemand qui serait le fondement de l'Europe et le ciment de son unité. France et Allemagne, réconciliées, avanceraient main dans la main pour faire l'unité de l'Europe. Cependant, pour l'analyste, l'Europe est devenue de facto « allemande » et elle en donne des arguments pertinents, forte de sa connaissance sans cesse approfondie²²³ des mécanismes de l'Union européenne. **Si l'Europe a d'abord été française, pendant les périodes gaullienne et post-gaullienne, elle est désormais allemande.** La réunification, l'erreur historique qu'a représenté l'introduction de l'euro, les élargissements à l'Est après la chute du mur de Berlin, ont signé l'avènement d'une sorte de nouvel « Empire central » piloté depuis Berlin. De plus, selon l'essayiste, « Les élites françaises ont un rapport maladif à l'Allemagne qui, pour sa part, ne cesse de germaniser toujours plus l'Europe »²²⁴. Ce rapport maladif caractérisé par le « recours à l'Allemagne comme pourvoyeur d'un certain ordre » au point « d'y chercher de l'aide ou

²²¹ <https://www.touteurope.eu/actualite/histoire-les-couples-franco-allemands-ciment-de-la-construction-europeenne.html> ; <https://www.lesechos.fr/monde/europe/malgre-ses-divergences-le-couple-franco-allemand-affiche-sa-volonte-daller-de-lavant-1140376>

²²² DELAUME Coralie, *Le couple franco-allemand n'existe pas : Comment l'Europe est devenue allemande et pourquoi ça ne durera pas*, Paris : Michalon, 2018 ; la critique du livre laisse parfois songeur quant aux arguments avancés : « Dans les turbulences actuelles, dont le feuilleton du Brexit est sans doute le remous le plus violent, rien d'étonnant à ce que la question revienne avec force. L'essayiste Coralie Delaume va jusqu'à proclamer que « Le couple franco-allemand n'existe pas » (titre de sa dernière publication), ce qui lui vaut aussitôt la complaisance de certains médias. À l'écouter ou la lire, on ne découvre pourtant qu'un propos tristement et résolument souverainiste qui reconnaît - mais pour les déplorer - les nombreuses avancées dans le sens d'un fédéralisme qu'elle qualifie de « furtif », qu'il s'agisse du vote à la majorité au Conseil de l'UE, ou des pouvoirs accrus du Parlement (qui n'en est pas un, à l'en croire) pour ne prendre que ces deux exemples. Quant au « couple » franco-allemand, ce n'est rien d'autre à ses yeux qu'une simple « relation bilatérale » du même genre que celle qui existe entre la France et le Royaume-Uni. » (Source : <https://www.maison-europe-nimes.eu/post/2019/04/24/le-couple-franco-allemand-est-il-vraiment-en-panne>)

²²³ Coralie Delaume a publié précédemment les ouvrages suivants : *L'Europe : Les Etats désunis* en 2014 ; *La fin de l'Union européenne* en 2017 avec David Cayla. Voir également son blog :

<https://revueeurocritique.wordpress.com/category/larene-nue-coralie-delaume/>

²²⁴ <https://www.atlantico.fr/decryptage/3538471/coralie-delaume---les-elites-francaises-ont-un-rapport-maladif-a-l-allemande-qui-pour-sa-part-ne-cesse-de-germaniser-toujours-plus-l-europe--> ; <https://www.agoravox.fr/actualites/europe/article/coralie-delaume-clarifie-nos-221542>

de s'abandonner » est une « *veille habitude* » d'une partie des élites françaises, depuis Louis XVI jusqu'aux années trente et quarante, en passant par 1870²²⁵.

L'« amitié franco-allemande » : un terme inapproprié. – La notion d'amitié n'a jamais été utilisée par les Allemands pour qualifier la relation franco-allemande. Seuls les Français utilisent ce terme pour parler des rapports franco-allemands. Selon Coralie Delaume, ce terme est très mal choisi à plusieurs titres car il est **excessif** pour qualifier nos relations, **trop exclusif** au regard de la diplomatie européenne comme mondiale. Pour elle, une partie de nos élites a **pris ce terme de manière trop littérale en faisant le choix unilatéral de l'Allemagne** pour notre politique européenne, alors que nos intérêts sont parfois plus proches de ceux de l'Italie et de l'Espagne. Ainsi en 2012, François Hollande suit Angela Merkel sur le TSCG. Pour Emmanuel Macron, la France « *doit faire des réformes pour restaurer la confiance de l'Allemagne* ». En fait, « *Paris n'a pas vu se produire la lente métamorphose de l'Allemagne et sa propre négation périphérique (...) et (n'a) pas vu advenir le passage d'une Europe principalement française à une Europe très ostensiblement allemande à la faveur d'ailleurs de choix politiques français (marché unique, euro) qu'ils aient été naïfs, imprudents ou cyniques* ». L'Allemagne est « *bien embarrassée, surtout, avec cette France enamourée qui ne souhaite (...) que s'accoupler avec elle et se dépouiller à son profit de sa propre souveraineté* ». Pour elle, « *nos chefs de l'Etat successifs font preuve, à l'égard du « modèle allemand », d'une belle constance dans la pâmoison, (...) l'invocation de notre voisin devenant une martingale* ». Depuis la chute du mur de Berlin, l'UE est aussi devenue pour certains en France un instrument pour contenir l'Allemagne qui a fait l'inverse, notamment avec l'euro, voulu par la France, mais construit selon le cahier des charges de l'Allemagne, du fait de son histoire, jusqu'à placer le siège de la BCE à Francfort.

La domination de l'Allemagne au sein des institutions communautaires. – Elle note que l'Allemagne ajoute « *une domination presque sans partage des institutions communautaires* » pour les postes administratifs les plus importants, que ce soit au parlement ou à la commission. Mais le paradoxe de cette Europe allemande, c'est que « *pour l'heure, Berlin tergiverse. Exercée sans talent, parce que mal assumée, sa domination est en réalité fragile. Lorsqu'on est le chef et qu'on souhaite le rester, on ne détruit ni ne pille le monde sur lequel on règne. On ne s'y soustrait pas non plus pour faire cavalier seul à la moindre occasion. L'Allemagne de 2018 fait tantôt l'un, tantôt l'autre (...) (et) révèle une tendance aux attitudes non coopératives* ». Elle cite Wolfgang Streeck, qui parle « *d'hégémonie fortuite* » et William Paterson, « *d'hégémonie réticente* ». C'est ainsi que Berlin a pris l'initiative de menacer Athènes directement d'un Grexit au plus fort de la crise. Elle souligne la tonalité très agressive d'une partie de la presse allemande à l'encontre des pays latins, multipliant les exemples révélateurs qui en disent long sur l'état de l'opinion et du débat outre-Rhin. Elle note que Patrick Artus en a fait le « *passager clandestin de la zone euro* », soulignant en 2011 que « *si tous les pays de la zone euro avaient externalisé massivement des segments de leur production et fortement comprimé les salaires (comme l'Allemagne), aucun n'aurait conquis des parts de marché au détriment des autres dans la zone (...), il ne resterait qu'une énorme dépression de la demande intérieure (et) une dépendance accrue vis-à-vis des pays émergents* ».

²²⁵ Il serait fort intéressant de rapprocher les propos de Coralie Delaume des études de l'historienne Annie Lacroix-Rize, notamment les ouvrages suivants : *Industriels et banquiers français sous l'Occupation : la collaboration économique avec le Reich et Vichy*, publié en 1999 ; *L'intégration européenne de la France : La tutelle de l'Allemagne et des Etats-Unis*, publié en 2007 ; *Aux origines du carcan européen (1900–1960) : la France sous influence allemande et américaine*, publié en 2014 ; *Les élites françaises entre 1940 et 1944 : de la collaboration avec l'Allemagne à l'alliance américaine*, publié en 2016 ; *La non-épuration en France de 1943 aux années cinquante*, publié en 2019.

Le malaise allemand²²⁶. – L'Allemagne s'éloigne progressivement du projet européen selon Coralie Delaume. Cet éloignement est la conséquence d'une « *succession mécanique des causes et des effets dans un cadre rigide et inadapté* » qui « *a produit une situation qu'aucune volonté claire n'a vraiment fomentée (...) elle s'est mise en place par étapes à partir du milieu des années quatre-vingt, de façon si insidieuse et si peu agressive que personne n'y a pris garde, pas même les Allemands* ». L'Allemagne n'a jamais voulu de l'euro et, en 1992, soixante économistes allemands avaient pris position contre Maastricht, dénonçant des critères de convergence jugés trop laxistes et prophétisant qu'« *une monnaie commune soumettra ceux de nos partenaires qui sont économiquement plus faibles à une pression plus forte de la concurrence, et par là, ils connaîtront une croissance du chômage* ». C'est ce qui s'est passé avec la crise de l'euro, postérieure à la crise de 2008. Mais c'est la construction européenne actuelle qui pousse l'Allemagne à défendre un ordre austéritaire, sans forcément le vouloir, mais « *en défendant son intérêt propre, comme le font tous les pays du monde, détruisant au passage les modèles sociaux de ses voisins avec la bonne conscience que lui confère le sentiment d'offrir aux autres les clés de la vertu* ». Berlin est clair depuis le début : « *rendre ses partenaires solvables à force d'austérité afin de ne pas avoir à payer pour eux. Éviter toute socialisation des déficits, des dettes, toute union de transfert* », enterrant donc ainsi tous les projets d'euro-obligations. En 2011, suite à l'évolution de la politique de la BCE pour sauver l'euro, le patron de la *Bundesbank* et le chef économiste allemand de la BCE démissionnent pour marquer le désaccord de leur pays sur l'inclinaison de la politique européenne. En 2017, Merkel reprend les analyses du FMI, qui estime en 2017 que l'euro est sous-évalué de 18% pour l'Allemagne et surévalué de 6,8% pour la France : « *Nous avons en ce moment, bien sûr, un problème avec la valeur de l'euro (...) Si nous avions encore le Deutschmark, il aurait certainement une valeur différente de celle de l'euro* ». Elle note également que cette construction a poussé à une divergence des taux sur la dette publique, au grand bénéfice de l'Allemagne, qui emprunte le moins cher de la zone euro, jusqu'à gagner de l'argent sur les fonds prêtés à la Grèce...

Arrogance allemande et échec du « modèle allemand ». – Marcel Fratscher, qui préside le DIW (Institut allemand pour la Recherche économique), estime que « *les Allemands sont arrogants et sont convaincus que l'économie va très bien, qu'ils ont fait les réformes nécessaires, contrairement aux autres, notamment les Français. Mais cette arrogance n'est pas justifiée (...), il ne faut pas oublier que beaucoup d'emplois sont précaires et que beaucoup de gens travaillent à temps partiel. Et le salaire minimum qu'on a introduit entre-temps ne règle pas tout* ». Un autre économiste allemand, Christian Odendahl note que le rebond de l'économie allemande vient « *de la rencontre fortuite d'éléments favorables (...) reprise dans le secteur de la construction (...) la forte croissance des émergents avides d'équipements made in Germany (...) réorganisation des chaînes de production, enfin grâce à des délocalisations massives en Europe centrale et orientale* ». Pour lui, les lois Harz n'ont été que « *concomitantes avec le redressement de l'économie germanique sans en avoir été la cause* », tout en ayant « *généré des effets pervers à ne pas négliger : explosion des contrats précaires, augmentation du risque de pauvreté, atonie de la demande intérieure* ». L'échec du « modèle allemand » se traduit en matière de politique intérieure. Les législatives de 2017 ont vu les partis au pouvoir enregistrer un recul historique et le *Bundestag* se fragmenter d'une manière inédite. En réalité, c'est l'Allemagne qui doit changer car les excédents des uns sont les déficits des autres, et les immenses excédents allemands contribuent grandement aux déséquilibres économiques de notre monde. L'austérité allemande est allée trop loin, au point de négliger l'état des infrastructures, 40% des routes nationales et 46% des points étant à refaire selon le DIW et d'être critiqué par *The Economist*. Le FMI a dénoncé

²²⁶ L'Allemagne, que l'on croit sur la rive gauche du Rhin couler des jours heureux, connaît elle-aussi des débats sur sa propre existence et sur son avenir. L'ouvrage le plus vendu de la décennie est *Deutschland schafft sich ab*, publié 2010, qui a fait scandale outre-Rhin. Son auteur, Thilo Sarazin, économiste et banquier, conclut dans son livre que la société allemande vieillit, devient plus hétérogène et moins efficace. Il rejoint des thèses exprimées en France à travers le concept de « *grand remplacement* ».

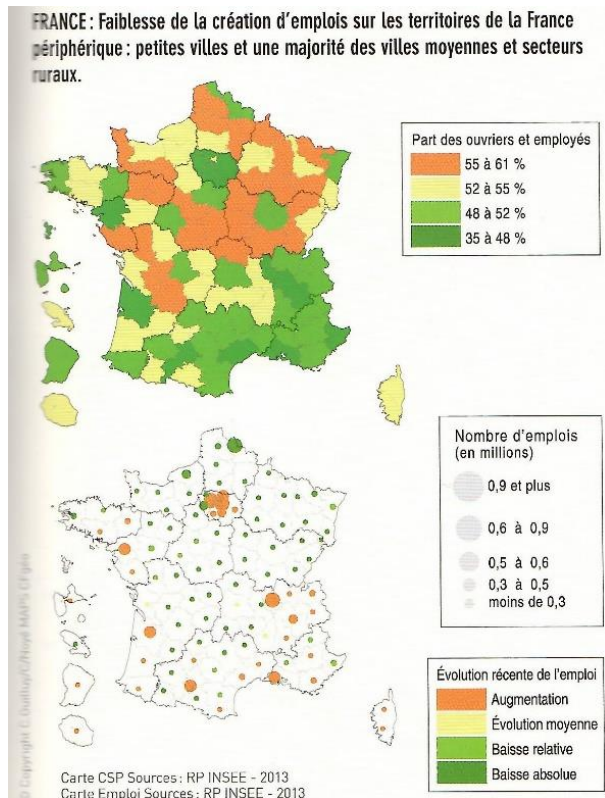
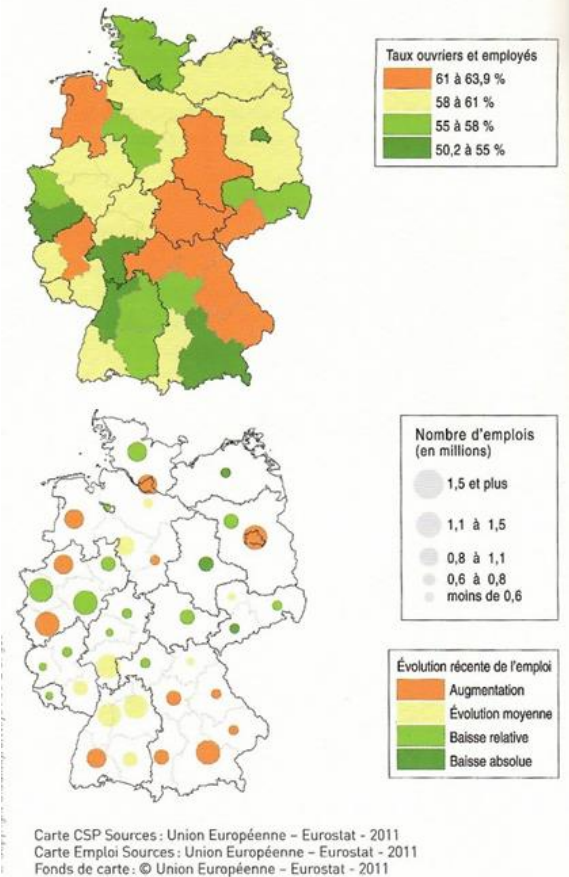
en 2017 une augmentation du « *risque de pauvreté* ». La crise politique est encore renforcée par la politique de Trump et la crise migratoire européenne.

Une suprématie non assumée et le refus d'une intégration fédérale. – « *L'Allemagne assume mal son statut de primus inter pares (...) Il est possible que les Allemands désirent bientôt se recentrer sur leur pays et sur les problèmes spécifiques auquel il est confronté* ». **La dépendance du pays à l'égard de ses exportations accentue le désalignement avec les autres pays, comme l'illustrent les négociations en cours avec les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne, où Berlin adopte une ligne très conciliante pour protéger ses intérêts et excédents...** Pour l'Allemagne, l'Union européenne est une « *sorte d'entité molle et post-politique, espace liquide aux contours vagues au sein duquel tout circule et à l'intérieur duquel tout entre comme dans du beurre (...) même si elle vivote encore un temps, l'UE ne s'en remettra pas* » et l'Allemagne pourrait choisir « *de claquer la porte la première* ». **Entre un modèle de développement à bout de souffle et dont le bilan apparaît tous les jours comme plus mauvais et un inconfort grandissant dans cette UE dont elle est la principale force, mais qui n'en veut pas les devoirs, et refuse toute évolution fédéraliste, la situation apparaît aujourd'hui comme explosive.**

D. La question territoriale de la politique industrielle

La question d'une pertinence de l'échelon territorial. – En France comme en Allemagne se pose la question aujourd'hui de la pertinence de l'échelon territorial en matière de politique économique. Il ne s'agit pas ici d'aborder de manière complète les cadres territoriaux de gestion d'une politique économique mais de présenter les principaux enjeux le découpage territorial actuel et des évolutions futures.

ALLEMAGNE : Les territoires populaires, notamment de l'Est, et les territoires les plus éloignés des grandes villes, enregistrent, en moyenne, les plus faibles créations d'emplois.



La question territoriale en France et en Allemagne aujourd'hui
(Source : GUILLY Christophe, *No Society : La fin de la classe moyenne occidentale*, Paris, 2018)

1. Le regroupement des Länder en question en Allemagne

L'Allemagne²²⁷ connaît aujourd'hui des débats sur l'avenir des seize *Länder* qui composent la République fédérale d'Allemagne. Pour beaucoup, les *Länder* sont en **nombre trop important**. Depuis 1949, sous le nom de « *fusion des Länder* », des discussions portent sur la réforme territoriale, mais sans résultat. La réunification de 1990 pose à nouveau la question de leur réduction mais il est impossible aujourd'hui de passer à l'acte. Les **résistances locales sont trop fortes**. Le seul regroupement qui ait lieu date de 1952 : le *Land* de Bade-Wurtemberg avait été créé par la fusion du Pays de Bade, du Wurtemberg-Bade et du Wurtemberg-Hohenzollern. Les résistances à ces fusions sont à la fois liées à l'Histoire allemande et à la culture *germanique* à travers le concept de *Heimat*²²⁸. Il est également à noter que **la majorité des territoires de l'ex-RDA n'ont jamais rattrapé leur retard**

²²⁷ <http://www.slate.fr/story/87999/lallemagne-nombre-regions>

²²⁸ Concept **intraduisible en français car inexistant dans la langue française**. *Heimat* peut s'apparenter à « *identité* » prise dans son acception la plus large : langue, culture, religion, manière de vivre, mœurs, sociabilités locales. Tout ce qui constitue le « *chez soi* » en dehors de toute considération politique au sens strict. C'est un concept qui se démarque de ceux de « *nation* » ou « *patrie* ».

économique et l'évolution de ces territoires au sein de la RFA amènent aujourd'hui certains ex Est-Allemands à considérer la « *réunification* » comme une « *annexion* »²²⁹. Unifiés sous l'égide de la Prusse en 1871 à partir d'un conglomérat de royaumes, de principautés et de villes libres, ayant le statut de *Staat* sous l'Empire allemand et la République de Weimar, les *Länder* ont, à l'Ouest comme à l'Est, épousé les frontières plus ou moins anciennes préexistantes. Pourtant, tout le monde semble être d'accord sur un constat : seize *Länder* avec leurs gouvernements, leurs parlements et leurs administrations, c'est trop. Wolfgang Clément, ancien ministre social-démocrate de l'économie, estime au début des années 2000 que le nombre idéal serait cinq ou six. L'Allemagne connaît comme la France des disparités démographiques fortes : Le *Land* de Brême n'a que 660 000 habitants contre 17 millions en Rhénanie du Nord-Westphalie, qui a un PIB vingt fois supérieur à celui de Brême. Un citoyen de la ville-Etat de Hambourg est en moyenne deux fois plus riche qu'un ressortissant du Mecklembourg-Poméranie occidentale. Les tentatives de fusion ont toutes échouées jusqu'ici : Berlin et Brandebourg en 1996 ; Saxe, Saxe-Anhalt et Thuringe en 2006. L'idée d'un « *Etat du Nord* » est permanente mais n'aboutit pas. Dans un système de péréquation entre *Länder* où les Bavarois sont de moins en moins disposés à payer pour les *Länder* déficitaires, le débat sur l'évolution territoriale de l'Allemagne se représentera sans doute en 2020. La « *surtaxe de solidarité* » acquittée par les contribuables de l'Ouest pour subventionner les *Länder* de l'ex-RDA pourrait pousser au changement et basculer les partisans du *statu quo*.

2. L'échec avéré de la décentralisation en France : une véritable « *usine à gaz* » territoriale

La situation française est totalement différente. **Jacobine dans son essence, la France connaît une politique de « *décentralisation* » depuis une trentaine d'années, qui aujourd'hui est un échec selon bon nombre d'observateurs**²³⁰. Adoptée en 2015, la dernière réforme territoriale²³¹ est sensée réduire le « *mille-feuille* » administratif à seulement treize régions françaises. A côté des nouvelles régions sont instituées les métropoles régionales, dont Lyon est le parfait exemple. Contrairement à l'Allemagne, **l'instabilité institutionnelle des territoires**, soulignée par le rapport de l'Institut Montaigne, n'est pas favorable à l'élaboration d'une politique industrielle basée sur les subdivisions administratives car toute politique industrielle viable s'appuie à la fois dans une continuité institutionnelle et la durée. La France « *détient (...) le record absolu du nombre de collectivités territoriales dans l'Union européenne (36 670) ; le nombre d'habitants par commune le plus bas (1 737) ; le ratio de collectivités pour 1 000 habitants le plus élevé (0,58)*. *Le mal français de la réforme territoriale, souvent strictement assimilée à la décentralisation des compétences, est de contourner la problématique du nombre de structures et de l'incohérence de l'organisation territoriale sans jamais remettre en cause l'état antérieur. Aussi jacobins qu'attachés à leurs représentations locales et à la notion de proximité, les Français, ou leurs gouvernants et représentants, se refusent radicalement à ce que serait un schumpetérisme institutionnel ; un processus de destruction créatrice pour le renouvellement des structures existantes. C'est cette option forte que n'a pas prise le Président de la République avec le découpage des régions et la loi NOTRe, qui préserve chaque niveau et prolonge l'enchevêtrement des compétences aggravé par chacune des réformes récentes. Ainsi sont créées des structures hybrides, « a-*

²²⁹ <https://www.monde-diplomatique.fr/2019/11/KNAEBEL/60911> ; <https://www.lefigaro.fr/vox/monde/pourquoi-une-majorite-d-allemands-de-l-est-critique-la-reunification-qui-elle-avait-plebiscitee-20191104>

²³⁰ Voir en particulier le rapport de la Cour des Comptes et le rapport fait par le *think tank* de l'Institut Montaigne (https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/rapport_decentralisation_sortons_de_la_cofusion.pdf#page=76).

²³¹ <https://www.vie-publique.fr/dossier/38481-la-decentralisation-et-les-reformes-territoriales>

démocratiques », **généralisant une distorsion entre le lieu où se trouvent les moyens juridiques et matériels de l'action et celui de l'action efficace et du contrôle démocratique.** L'aboutissement de l'ensemble de ces processus est une organisation institutionnelle en six niveaux qui additionne les trois structures nouvelles aux trois anciennes et dilue la visibilité de l'exercice du pouvoir. Elle pose la question cruciale de la **légitimité**, construite autant par la source du pouvoir que par les résultats perçus par les citoyens. » Cette critique est complétée par celle de la Cour des Comptes²³² qui dénonce les **dérives budgétaires**. « Alors que le gouvernement avait annoncé des économies de l'ordre de 10 milliards d'euros « à moyen terme », on observe des surcoûts qui s'élèvent plutôt à 50 millions d'euros annuels – surtout dus à l'augmentation des salaires et indemnités d'élu(e)s. À chaque fois, l'alignement se fait par le haut. Cet effet était inévitable, mais aurait dû être plus que compensé par des gains d'efficacité liés à la diminution des effectifs et leur regroupement dans un seul siège régional. Mais il n'y a pas eu de diminution d'effectifs, et ni les fonctionnaires territoriaux ni les élus locaux ne voulaient des regroupements, qui furent donc très limités – ou compensés par le recrutement de nouveaux agents. On s'est parfois retrouvé avec des régions doublonnées de sous-régions intermédiaires. **Cela était prévisible, car ces régions étaient trop grandes.** Surtout, les économies annoncées reposaient sur l'hypothèse d'une suppression des départements pour mettre fin aux doublons. Mais avec des régions de cette taille-là, elles étaient beaucoup trop éloignées des territoires périphériques pour qu'on puisse supprimer les départements – il y aurait eu un vide bien trop grand. Cette réforme a donc entraîné un surcoût important au départ – les déménagements – sans aucune économie ni efficacité à long terme. » **Le cadre administratif territorial est donc très loin d'un fonctionnement « à l'allemande », avec de véritables exécutifs locaux, n'en déplaisent aux promoteurs de la fusion des régions qui voyaient dans cette réforme un moyen de créer des régions comparables aux Länder²³³...** vision très « *parisien et jacobin* » soulignant à la fois d'une méconnaissance de la part de nos décideurs et personnels politiques du fonctionnement de nos voisins continentaux, des réalités « régionales » hexagonales et de leurs rapports avec leurs voisins frontaliers²³⁴, notamment sur la frontière Est, du Nord à la Méditerranée. On aurait pu espérer mieux de certains énarques ayant commencé leur scolarité après le transfert de l'ENA à Strasbourg en 1992... preuve indirecte sans doute d'une culture hors-sol à succès. Conséquence directe de ce choix, le regroupement régional a suscité dans un certain nombre de régions des **revendications à caractère identitaire**, notamment en Alsace où les manifestants anti-fusion arboraient le *Rot und Wiss*, drapeau historique de l'Alsace qui avait été aussi celui du *Reichsland* d'Alsace-Moselle²³⁵ et de la *République des soviets d'Alsace-Moselle*²³⁶. Certaines tentatives de regroupement initiées par des élus locaux ont été également déboutées par le Conseil constitutionnel²³⁷ : ainsi, au sein de la région Auvergne Rhône-Alpes, alors que le transfert de compétences départementales à la métropole de Lyon est constitutionnellement compatible, le transfert de compétences régionales à l'Assemblée des Pays de Savoie²³⁸ est jugé inconstitutionnel. **En**

²³² <http://www.slate.fr/story/182421/reforme-territoriale-francois-hollande-fusion-regions-echec-previsible-cour-des-comptes>

²³³ https://www.lepoint.fr/elections-regionales/regionales-2015-pourquoi-fusionner-des-regions-21-09-2015-1966591_2592.php

²³⁴ <https://www.pointecoalsace.fr/Region/Au-dela-Rhin/Un-bel-avenir-economique-pour-vallee-trinationale-Rhin-Superieur-03842.html>

²³⁵ Le statut d'autonomie de l'Alsace -Moselle dans l'Empire allemand est promulgué par la Constitution de 1911. De 1911 à 1918, du statut de *Reichsland*, l'Alsace-Moselle devient un *Staat* (Etat) à part entière au même titre que la Bavière ou la Prusse.

²³⁶ <https://blogs.mediapart.fr/jean-marc-b/blog/061118/novembre-1918-la-republique-des-soviets-d-alsace-lorraine>

²³⁷ Voir les débats à l'Assemblée nationale : <https://www.youtube.com/watch?v=3iN9fkjvHFQ>

²³⁸ L'Assemblée des Pays de Savoie regroupe les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Dans le cadre européen, l'Etat est aujourd'hui incapable de donner les moyens aux territoires frontaliers d'initier des politiques économiques au niveau local qui soient comparables aux institutions locales des autres Etats frontaliers. Ainsi, l'économie alsacienne s'inscrit dans la vallée du Rhin et non outre-Vosges. Les deux départements savoyards sont cernés par la *République* et Canton de Genève, la Vallée autonome du Val d'Aoste et la Région Piémont, qui

fin de compte, les grandes gagnantes du redécoupage quasi permanent des territoires sont les métropoles, Paris en premier lieu, qui concentrent aujourd'hui la majeure partie des activités économiques. Assiste-t-on aujourd'hui au retour d'une nouvelle concentration que dénonçait en 1947 Jean-François Gravier dans son livre *Paris et le désert français*²³⁹ ?

3. Le processus de sécession généralisée des métropoles dans la mondialisation, effet secondaire de la désindustrialisation

La question d'une politique économique au niveau territorial ne se limite pas seulement à la question des divisions administratives traditionnelles. Aujourd'hui, **les pouvoirs publics sont confrontés à une autre logique territoriale qui remet en perspective les problématiques héritées de l'Histoire**, identités nationales *versus* identités locales, Paris *versus* province. En témoignent les propos tenus en 2016 par Anne Hidalgo²⁴⁰, maire de Paris, **pour prendre une autonomie que l'Etat refuse par ailleurs à des entités « provinciales » à forte identité culturelle ou politique**²⁴¹. La mondialisation a accouché d'un phénomène de **métropolisation des villes les plus importantes, marginalisant ainsi leurs territoires nationaux traditionnels**, confinant ceux-ci dans une « *périphérie* »²⁴² et une « *archipélisation* »²⁴³ territoriale et sociale, accentuées **par la crise économique et la désindustrialisation.**

ont toujours été les partenaires historiques et économiques de la Savoie. Genève constitue un cas très particulier car elle a toujours été le centre économique de la Savoie. La synergie entre les deux territoires développe des problématiques liées aux travailleurs frontaliers, à l'enclavement territorial de Genève et du Pays de Gex, à la métropolisation du nord de la Haute-Savoie. Aujourd'hui la question de la fusion des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie est posée. (<https://groupe-ecomedia.com/seyssal-integrite-territoire-ain-menacee/>). Dans un sondage datant de 2010, année du cent-cinquantième anniversaire de l'annexion, presque 1 Savoyard sur 2 souhaitait l'intégration de la Savoie au sein de la Confédération helvétique

(<https://www.lefigaro.fr/international/2010/07/29/01003-20100729ARTFIG00585-un-savoyard-sur-deux-adhere-au-reve-d-une-grande-suisse.php> ;

<https://www.ledauphine.com/haute-savoie/2010/10/09/une-majorite-pour-un-rattachement-a-la-suisse>)

²³⁹ GRAVIER Jean-François, *Paris et le désert français*, Paris, 1947.

²⁴⁰ <https://www.liberation.fr/france/2016/02/14/pour-anne-hidalgo-il-est-temps-que-paris-prenne-son-independance-1433283> ; voir également page suivante.

²⁴¹ L'Alsace a une identité *culturelle* qui s'est forgée indépendamment de l'existence d'un Etat ; la Savoie a une identité *politique* forgée par son existence en tant qu'Etat créé puis développé par la Maison de Savoie, duché de Savoie d'abord, puis noyau historique du Royaume de Piémont-Sardaigne avec le statut juridique de duché. Son intégration dans la France est la conséquence d'une **partition** du Royaume, sa partie de *Terre ferme* occidentale devenant française (duché de Savoie et comté de Nice) par **annexion** (et non rattachement) en 1860, sa partie de *Terre ferme* orientale (Val d'Aoste, Piémont, Gênes) et ses *Terres ultramarines* (Sardaigne) devenant italiennes par la création du Royaume d'Italie un an plus tard en 1861 (BERLIOZ Jacques, PONCET Olivier, *Se donner à la France ? Les rattachements pacifiques de territoires à la France (XIVe-XIXe siècle)*, Paris : Ecole nationale des Chartes, 2013 ; GUICHONNET Paul, *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France et ses dossiers secrets*, Roanne : Horvath, 1982 ; HEYRIES Hubert, *Les militaires savoyards et niçois entre deux patries, 1848-1871 : Approche d'histoire militaire comparée : armée française, armée piémontaise, armée italienne*, Montpellier : Etudes militaires UMR 5609 du CNRS – Université Paul Valéry, 2001 ; VOGLER Bernard, *Histoire culturelle de l'Alsace*, Strasbourg : La Nuée Bleue, 1993 ; VOGLER Bernard, *Histoire politique de l'Alsace*, Strasbourg : La Nuée Bleue, 1995).

²⁴² Sur le concept de « *France périphérique* », se reporter aux travaux de Christophe Guilluy : *Fractures française*, Paris, 2010 ; *La France périphérique*, Paris, 2014 ; *Le Crépuscule de la France d'en haut*, Paris, 2016 ; *No Society : La fin de la classe moyenne occidentale*, Paris, 2018.

²⁴³ Sur le concept d'« *archipélisation* », se reporter à l'ouvrage suivant : FOURQUET Jérôme, *L'archipel français : Naissance d'une nation multiple et divisée*, Paris : Le Seuil, 2019.

Dans un article publié cette année dans *Le Monde diplomatique*, Benoît Bréville²⁴⁴ démontre qu'un **processus généralisé de sécession des métropoles de taille mondiale est en train de s'opérer**. « *Dans la plupart des pays occidentaux, les habitants et les gestionnaires des métropoles sont mécontents. Apôtres du progressisme, de l'ouverture et de l'innovation, ils n'apprécient pas la trajectoire prise par le reste du pays, par les petites villes et les campagnes, qui se laissent gagner par l'extrême-droite et le « populisme ». Aussi ont-ils commencé à se liguier pour organiser la riposte.* » La « diplomatie des villes », dont l'origine idéologique remonte aux jumelages franco-allemands de l'après-guerre, inspire désormais une multitude de coalitions, forums, réseaux regroupant des villes des quatre coins de la planète. Plus de deux cents villes se sont regroupées à travers diverses instances²⁴⁵. « *Concernant les inégalités, l'immigration, la santé, la sécurité, la gouvernance, les droits humains et nombre d'autres sujets cruciaux, les villes contournent de plus en plus leurs gouvernements nationaux et s'organisent entre elles pour trouver des solutions* », se réjouit Ivo Daalder, ancien conseiller de Barack Obama²⁴⁶. « *Il se forme alors un cercle vicieux. En concentrant les richesses et les activités à forte valeur ajoutée dans les métropoles, la mondialisation a accru leur poids économique, politique et culturel. Confrontées aux mêmes problèmes, abritant la même population aisée et diplômée, elles ont commencé à se ressembler – on trouve à New York ou à Pékin les mêmes gratte-ciels, les mêmes centres commerciaux aseptisés, les mêmes « clusters créatifs » -, puis à se rassembler. Unies pour défendre leurs intérêts communs, elles influent désormais sur les centres de décision, de la Banque mondiale à la Commission européenne, et orientent ainsi les politiques publiques à leur avantage, accentuant un modèle de développement spatialement inégalitaire, qui délaisse les campagnes et les petites communes.* » Cette fracture, que tous les pays occidentaux connaissent, s'est considérablement renforcée depuis la crise de 2008. **Alors que le PIB par habitant s'est accru de 3% entre 2008 et 2016 pour les habitants de la région parisienne, il a stagné dans le reste du pays.** Au Royaume Uni, Londres concentre à elle seule 35% des créations d'emplois du pays depuis 2008. La crise n'a été pour les grandes métropoles que passagère, même s'il subsiste des poches de pauvreté dans les banlieues et les logements sociaux. « *De leur côté, les territoires moins denses, plus populaires, continuent de subir les effets de la récession. Ils sont pris dans un engrenage où la disparition des emplois industriels et peu qualifiés a provoqué un déclin démographique, qui a lui-même entraîné une baisse des prix de l'immobilier et une crise des finances locales. Moins d'habitants, moins d'emplois, des logements moins chers, c'est aussi moins de recettes pour les collectivités locales, avec des effets sur l'offre de service public, l'entretien des infrastructures... Ces territoires perdent encore leur attrait poussant toujours davantage la population à partir, et ainsi de suite.* » Ce sont dans ces territoires que sont les mieux implantés l'extrême-droite, les partis dits populistes et autres mouvements qui contestent la mondialisation, la libre-circulation des biens et des personnes. Le mouvement des gilets jaunes et les scores les plus importants des partisans du Brexit sont symptomatiques de la crise de ces territoires. Face à ce constat, **on assiste à une fuite en avant des métropoles, celles-ci défendant une vision béate, largement partagée et propagée depuis une dizaine d'années, au point de jeter de l'huile sur le feu de manière inconsciente.** « *Les valeurs de New York, comme les valeurs des autres grandes villes du monde, sont des valeurs d'optimisme de diversité, de ténacité, que nous devrions tous aspirer.* » Le forum économique mondial de Davos voit même dans les métropoles un antidote au populisme. **Ivo Daalder propose même la création de « mini-ambassades » implantées là où elles ont des intérêts importants afin de dépasser les éventuels blocages des gouvernements.** Sao Paulo, Londres et Toronto se sont déjà essayés à de telles expériences mais elles ont suscité l'opposition des habitants qui voyaient un gâchis d'argent public. En Europe de l'Est, les maires de Prague, Bratislava, Varsovie et

²⁴⁴ BREVILLE Benoît, « Au nom du progressisme : Quand les grandes villes font sécession » in : *Le Monde diplomatique*, n°792, mars 2020, pp. 1 et 16-17.

²⁴⁵ C40, Eurocities, Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie, Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI), Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), Réseau des villes créatives de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, Mayors for Peace, groupe Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la Santé.

²⁴⁶ « Why the cities need their own foreign policy », in : *Politico*, 6 juin 2017, www.politico.com

Budapest signent un « *pacte des villes libres pour contrer le populisme* » en **défiant leurs gouvernements respectifs**. Les métropoles américaines s'affichent comme les premières opposantes au président Trump. En 2017, San Francisco, Los Angeles, Seattle, Boston, New York, Washington, Detroit et Chicago annoncent qu'elles n'appliqueront pas les décrets visant à durcir la lutte contre l'immigration clandestine. Au Royaume-Uni, au lendemain du référendum de juin 2016, **une pétition circule pour réclamer l'indépendance de Londres recueillant 180 000 signatures. Le maire Sadiq Khan souhaite se dissocier du destin national. Il publie avec Anne Hidalgo une lettre ouverte** dans le *Financial Times* et *Le Parisien*²⁴⁷: « *Nos villes sont des espaces où chacun, d'où qu'il vienne, peut se sentir chez lui. En tant que maire de Paris et de Londres, nous sommes déterminés à travailler plus étroitement afin de construire des alliances encore plus fortes entre les villes d'Europe et du monde. Ensemble nous pouvons être un contrepoids puissant face à la léthargie des Etats-nations et à l'influence des lobbies. Ensemble nous façonneront le siècle à venir.* » La **prise du pouvoir par les villes a été théorisée** par un ancien conseiller du président Clinton, Benjamin Barber, dans son livre *Si les maires gouvernaient le monde*.²⁴⁸ Un processus global est aujourd'hui à l'œuvre, **dans l'indifférence des gouvernements nationaux** élus démocratiquement. Pendant qu'Anne Hidalgo faisait sa « *déclaration d'indépendance* », **deux faits majeurs semblent confirmer le détachement de Paris des restes de la France**: l'achat de terres agricoles pour privilégier les cycles d'approvisionnement courts²⁴⁹; la publication d'un rapport²⁵⁰ de la CCI Ile-de-France intitulé *Compétitivité et attractivité : Le double défi des Global Cities*. « *Il y a urgence ! Avec un rythme de croissance annuelle de 1,9% entre 2000 et 2010, et qui a ralenti depuis, la Région Capitale perd du terrain. Si rien ne change, Paris Ile-de-France, aujourd'hui classée 3ème mondiale en termes de PIB et 1ère en Europe, sortira dans 10 ans du top 5 des métropoles mondiales.* » **Dans ce rapport, il n'y a aucune préconisation concernant le positionnement de la capitale vis-à-vis du reste du territoire national. Paris et l'Ile-de-France semblent démontrer aujourd'hui qu'ils ont lâché définitivement la France en tant que communauté de destin. Le ruissellement n'aura pas lieu, ni en « province », ni dans les banlieues**²⁵¹. Contrairement aux craintes délirantes et injustifiées d'un Christophe Barbier²⁵² ou d'un Jacques Julliard²⁵³ concernant quelque autonomisme ou indépendance régionale, ce ne sont pas les Alsaciens, les Corses, les Bretons, les Guadeloupéens, les Occitans, les Basques ou les Savoyards qui font aujourd'hui sécession mais bien Paris lui-même.

²⁴⁷ <http://www.leparisien.fr/politique/l-appel-commun-des-maires-de-londres-et-de-paris-27-06-2016-5917127.php>

²⁴⁸ BARBER Benjamin R., *If Mayors Ruled the World : Dysfunctional Nations, Rising Cities*, New Haven : Yale University Press, 2014.

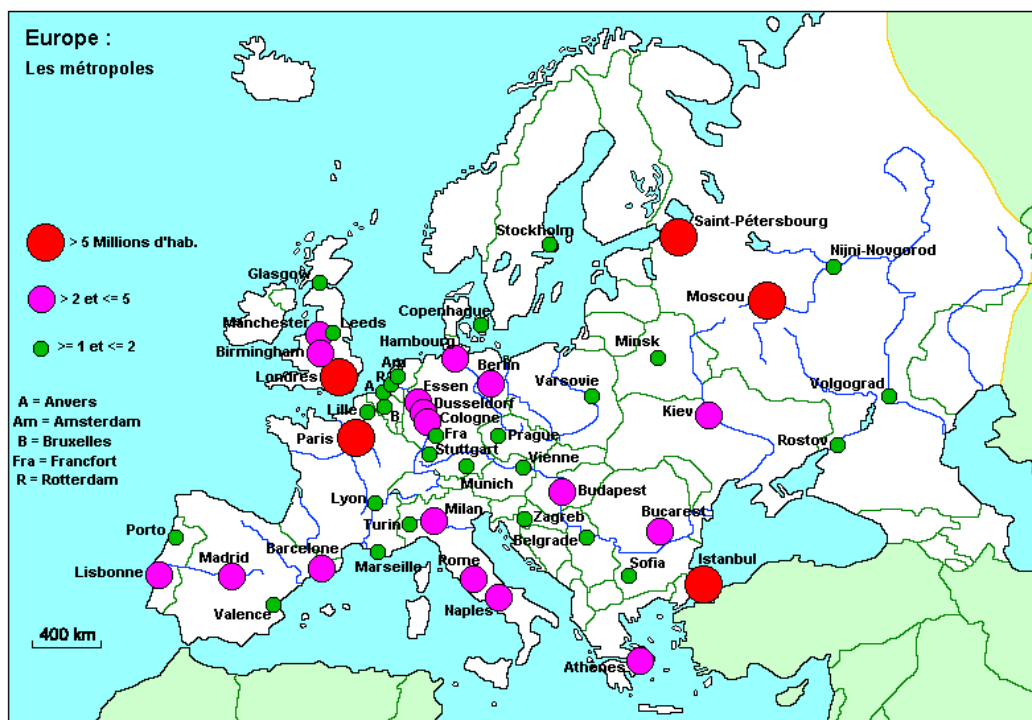
²⁴⁹ <https://www.atlantico.fr/rdv/3582209/faire-de-paris-une-capitale-agricole-auto-suffisante--une-idee-de-l-equipe-hidalgo-qui-n-est-ni-possible-ni-souhaitable-gil-riviere-wekstein->

²⁵⁰ <https://gp-investment-agency.com/wp-content/uploads/2018/06/PCE-Etude-GT-Modele-economique-Paris-IDF-20.pdf>

²⁵¹ https://www.lemonde.fr/banlieues/article/2016/05/03/dans-les-quartiers-prioritaires-le-chomage-affecte-de-plus-en-plus-fortement-diplomes-et-non-immigres_4912791_1653530.html ; <http://www.onpv.fr/zoom/le-rapport-2016-est-paru>

²⁵² https://www.lexpress.fr/actualite/politique/il-n-y-a-pas-de-peuple-corse-il-y-a-un-peuple-francais-avec-des-identites-regionales-l-edito-de-christophe-barbier_1966087.html

²⁵³ Cf. la préface de Jacques Julliard du livre de l'historien Emmanuel Le Roy-Ladurie, *Histoire de France des régions : La périphérie française, des origines à nos jours*, publié en 2001. Bien qu'Emmanuel Le Roy-Ladurie soit un historien de renom, il n'en demeure pas moins que certaines approches développées dans cet ouvrage méritent quelques critiques, notamment sur une partie des sources et des références utilisées, qui ne prennent pas en compte certaines études faites à l'étranger ou au niveau régional (universités, sociétés savantes). Par ailleurs, la France d'Outremer est totalement absente de cette étude, ce qui est fort dommageable si l'on considère que certains territoires ultramarins sont français depuis plus longtemps que certains territoires européens annexés dans la seconde moitié du XIXe siècle...



A. HOUOT - Aix-Marseille

E. Conclusion

Même si l'intervention de l'Etat a toujours été une donnée majeure de la vie économique française durant les trois derniers siècles, cet interventionnisme a toujours été le fruit de circonstances et non le produit d'une idéologie au sens strict. Aussi le débat entre libéralisme et interventionnisme que l'on connaît depuis plusieurs décennies est à minimiser, d'autant plus que le concept de planification est un pur produit du XXe siècle, objet d'un large consensus national après 1945, et n'a rien de commun avec le « *colbertisme* » avancé par la plupart des opposants à toute intervention publique dans le domaine économique. On est donc loin d'une économie planifiée de type soviétique ou de la gestion d'une économie de guerre telle que l'Allemagne l'a connue sous l'égide d'Albert Speer et de l'Organisation Todt.

Si la planification a été nécessaire au moment de la reconstruction de la France et de l'Europe occidentale, elle se heurte très rapidement aux logiques des politiques menées par les Etats qui allaient progressivement former la CEE puis l'Union européenne ainsi qu'à l'ouverture progressive des marchés nationaux, celle-ci débutant dès les années soixante. La planification devient simplement indicative, à charge aux entreprises d'appliquer ou non les recommandations du CGP. Par ailleurs, les Etats européens poursuivent leur reconstruction selon leurs propres logiques. La France dans les années soixante connaît un fort interventionnisme de l'Etat dans le domaine industriel car le pays, sorti de vingt ans de guerres ininterrompues entre 1939 et 1962 et entré dans la société de consommation, doit se reconstruire à travers des objectifs politiques ambitieux devant le placer comme une puissance moyenne dans un contexte de guerre froide.

Cependant, dès la fin des années soixante et le début des années soixante-dix, le phénomène de désindustrialisation commence à toucher le pays. Avec l'ouverture des marchés et l'ampleur des investissements américains en Europe, bon nombre d'entreprises vont se poser la question de savoir sur quelle échelle pertinente doit se baser leur développement : échelle européenne ou occidentale ? En matière politique, les successeurs du général de Gaulle, relancent la politique d'intégration européenne mis en parenthèse entre 1962 et 1969. Alors que la France s'enfoncé durablement dans la crise économique, provoquant d'importantes fermetures d'usines, une partie des élites administratives et économiques font le choix clair de l'économie ouverte et de la construction européenne. Dans un contexte de financiarisation de l'économie, de crise de l'Etat-providence, leur positionnement se trouve conforté à la fois par l'idéologie dominante de la société post-industrielle et de la nouvelle gestion publique. Les événements semblent également leur donner raison avec la chute du bloc soviétique en Europe. Fin de l'Histoire, libéralisation de l'économie amenant la démocratie, ouverture des marchés, blocs continentaux, l'Union européenne en gestation devient le paradigme de l'action publique et de la défense des intérêts nationaux. Projection d'une Europe puissance « *sur un modèle français* », celle-ci se heurte aux conceptions des autres Etats-membres, en particulier celle de l'Allemagne. Ces différences de conception ont mis à mal les politiques menées en matière industrielle par les institutions européennes, toujours incitatives, jamais dirigistes, et demeurent toujours d'actualité. Cette vision souffre également d'une cécité concernant les spécificités institutionnelles et culturelles nationales. Malgré des modes de consommation universelles et des valeurs communes amplement partagées, les logiques sociales et culturelles qui ont fait les Etats demeurent. Les décalages entre la gestion d'une politique industrielle au niveau territorial en est la preuve, tout comme le rôle de l'Etat.

Le déclin de l'industrie française a eu un impact dans les représentations collectives. L'image d'un secteur sinistré marqué par l'image de l'ouvrier sur une chaîne de montage a découragé beaucoup de jeunes de celui-ci, encouragé par un système éducatif dévalorisant les métiers techniques, victimes d'une sélection par l'échec et symboles de la non-capacité de certains de faire des études académiques. Dans un contexte de société de consommation et de montée du tertiaire, la figure centrale de l'industrialisation, l'ingénieur, cède la place à l'entrepreneur, nouvel archétype de la réussite sociale et professionnelle mais aussi de la précarisation accrue du marché du travail. Dès les années quatre-vingt jusqu'à aujourd'hui, l'entrepreneur est un modèle à suivre. Il se retrouve partout, au point d'en être une figure caricaturale. Cette figure participe à la fuite en avant généralisée de la société et d'une partie de nos dirigeants à travers la start-up Nation, sorte de martingale qui permettra d'innover, de créer des emplois et de faire de la France un pays de géants mondiaux, sortes de relais des ex-champions nationaux. Cette fuite en avant a ses incidences en termes de dispositifs d'aide publique aux entreprises qui privilégient aujourd'hui les start-ups au détriment de l'activité industrielle. Elle a également des impacts plus insidieux en termes de management. La start-up étant devenue le modèle par excellence, les pratiques managériales et leurs dérives ont désormais inondé l'ensemble du monde économique. Tous ces éléments posent aujourd'hui la question de leur pérennité à moyen et long terme car il semble que nous assistons en fin de compte plus à la fin d'un cycle commencé dès la fin des années soixante qu'à une entrée dans un nouveau monde, globalisé, mondialisé, construit en réseaux complémentaires et équilibré par des mécanismes « *naturels* » géré par la croissance infinie et l'ouverture des marchés.

VI. LES LEVIERS D'ACTION DES POLITIQUES INDUSTRIELLES

A. Les leviers d'action des politiques industrielles en France

L'industrie manufacturière représente aujourd'hui 10% du PIB en France (12,6% en 2016 en y adjoignant les activités extractives, énergie, etc.) contre 20,3% en Allemagne. Son chiffre d'affaires s'élève à près de 870 milliards d'euros, avec des domaines d'activité prédominants : notamment agroalimentaire, aéronautique et automobile.

En dépit des chiffres qui témoignent du rôle moteur de l'industrie, force est de constater qu'elle est depuis plusieurs années confrontée à un mouvement de désindustrialisation rapide et important, dont la prise de conscience apparaît tardivement, dans les années 2000, avec les signaux d'alerte émis par nombres de spécialistes (Gallois, 2012 ; Giraud et Weil, 2013 ; Cohen et Buigues, 2013, Lorenzi 2014), après que le choix d'une « *économie sans industrie* » ait été la volonté politique.

Au cours des décennies, de multiples plans et outils ont été mis en place par les gouvernements pour stopper la désindustrialisation. Pourtant, la perte de parts de marché de la France dans la zone euro et plus global au plan international est bien établie et largement reconnue sur la base de nombreux facteurs : déficit d'innovation, manque d'entreprises de taille moyenne, coopération insuffisante entre le système de recherche publique et les entreprises, hausse du coût du travail...

En effet, depuis vingt ans, la politique industrielle française a été régulièrement réorientée. Sur le site de la documentation française, ce sont ainsi plus de 400 rapports qui ont été publiés déclinant au gré de la perception du rôle de l'Etat par les gouvernements successifs, de nombreuses orientations, plans de relance et évolutions des instruments d'intervention.

L'efficacité et la légitimité des politiques industrielles, sont régulièrement questionnées. Leur efficacité en premier lieu : voici plusieurs décennies que de nombreuses mesures de soutien n'ont pu être suffisantes pour enrayer la désindustrialisation du pays. Les cas emblématiques comme Arcelor-Mital à Gandrange et Florange, Continental, Whirlpool, PSA Aulnay, Arc, Ascoval, Alstom, fortement médiatisés en sont l'illustration. Leur légitimité aussi, car ce phénomène de désindustrialisation est très largement analysé comme une tendance historique liée à la tertiarisation et à l'entrée dans une « *société postindustrielle* ».

« *L'industrie est un corps vivant qui peut mourir si l'on n'y est pas attentif* ». Désindustrialiser peut-être rapide, réindustrialiser est un processus lent et complexe (cf. sidérurgie). La sous-évaluation récurrente du périmètre industriel par les pouvoirs publics ne peut être analysée comme une seule erreur « technique » d'appréciation. Elle est considérée par nombres d'acteurs comme une erreur politique :

- **Manque d'anticipation, relativisme et sous-estimation de la nature des enjeux.** Après la délocalisation des centres de production qui a permis aux entreprises de se « *rapprocher de leurs marchés* » ou de produire à un meilleur coût de main d'œuvre, s'est amorcé la délocalisation des centres de recherche (ex. : la Chine forme plus d'ingénieurs que l'Union Européenne et leur coût d'emploi est quatre fois moins important)
- **Occultation de la nécessité d'une stratégie globale dans les secteurs de la recherche, l'éducation et de la formation** (diplomatie économique, législation et réglementation, fiscalité, etc...) qui soit autre chose que l'addition de mesures sectorielles d'incitation, de soutien ou d'actions en réaction.

La désindustrialisation est le fait de l'**externalisation de la consommation de services** (certaines fonctions traditionnelles des entreprises industrielles ont été externalisées à des sociétés de services (transport, comptabilité...), entraînant mécaniquement une forte augmentation de la part des services aux entreprises dans le PIB. Elle correspond en fait davantage à un décrochage industriel dont le principal symptôme est l'érosion de la compétitivité des industries françaises, conséquence d'une insuffisance dans l'effort d'innovation et d'un positionnement de milieu de gamme.

Elle s'évalue à l'aune de l'évolution de cinq critères :

- **Nombre d'entreprises industrielles** : Le ministère de l'Économie annonce 235.000 entreprises industrielles en 2016 (Les chiffres clés de l'Industrie), l'Insee en recense 285.911 en 2016 contre 248.516 en 2012 (dont 216.000 entreprises manufacturières).
- **Nombre d'usines nouvelles et fermées** : Il s'agit de la mesure communément utilisée pour évaluer la situation. Elle doit être maniée avec nuance pour prendre en compte la taille des établissements. Pour 2017, par exemple, le cabinet Trendeo estime à 49 la moyenne des emplois dans les 100 nouveaux sites à mettre en perspective des 872 salariés de l'usine Ford de Blanquefort (3 500 salariés en 2000) qui ont perdu depuis leur emploi (2019).
- **Nombre d'emplois industriels (Sources Insee)** : La part des emplois industriels dans la population active est passée de 22% en 1980 à 13,8 % en 2017. Durant les années 2000 à 2016, la baisse a été de l'ordre de 35 000 emplois par an. La tendance s'est inversée au cours des deux dernières années avec + 4 000 emplois. Après avoir compté 5,3 millions en 1980, ce sont 2,8 millions actifs dans l'industrie en 2017 (37% sont employés par des ETI, 27% par de grandes entreprises, 27% par des PME hors microentreprises et 9% par des microentreprises)
- **Part dans la richesse nationale** : De 1970 à 2014, la part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière a baissé de 25,1 à 14,1% et 13,4% en 2018. Les gains de productivité sont invoqués pour expliquer cette évolution. D'autres pays ont compensé ces progrès par des montées en gamme ou des augmentations de production.
- **Balance commerciale** : C'est le critère pertinent pour évaluer la performance de la France. En 2018, le déséquilibre de la balance commerciale française en produits manufacturés reste très important et pas seulement par rapport à la Chine. Le plus inquiétant est le déficit avec des pays pourtant comparables de l'Union européenne.

1. Les leviers d'action dans les doctrines de politique industrielle

L'économiste Elie Cohen dans son ouvrage *L'Etat brancardier. Politiques du déclin industriel (1974-1984)*²⁵⁴ avait décrit l'évolution de la doctrine des pouvoirs publics dans les politiques industrielles : Etat colbertiste ou « *Etat mécano-industriel* », qui agit directement sur les structures productives ; Etat brancardier - qui apporte son aide aux secteurs en difficulté (on parle alors de politique sectorielle) ; Etat stratège qui soutient directement les secteurs stratégiques au travers d'une aide aux grands projets industriels et du soutien à des « *champions* » nationaux ou européens.

²⁵⁴ COHEN Elie, *L'Etat brancardier : Politiques du déclin industriel (1974-1984)*, Paris : Calmann-Lévy, 1994.

Depuis la seconde guerre mondiale, les leviers d'interventions publiques ont largement évolué. En effet, jusqu' à 1950, le plan et la reconstruction ont servi à piloter les politiques industrielles.

Dans les années 1950 -1970, la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire (DATAR) a conduit la maîtrise de l'expansion en veillant à l'équilibre dans l'aménagement des territoires face aux défis de l'après-guerre. Dans le même temps, des actions sont engagées par l'Union européenne pour créer un cadre économique et normatif propice aux entreprises et définir des grands programmes sectoriels (ex. Acier ou textile construction navale, armement...)

A partir de 1970, l'Etat doit gérer les chocs de la désindustrialisation par l'intermédiaire de CIAISI (Comité Interministériel pour l'Aménagement des Structures Industrielles) et CIRI (Comité Interministériel de Restructuration Industrielle).

Le début de la décennie quatre-vingts va marquer, après les nationalisations d'après-guerre, un retour en force de l'Etat actionnaire avec une vague importante de nationalisations d'entreprises dans les secteurs de l'industrie (Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Rhône Poulenc, Thomson-Brandt, Saint-Gobain, Usinor, Sacilor, Suez...) et de la finance (Paribas, la totalité du capital de la BNP, du Crédit Lyonnais et de la Société Générale). A ce titre, il est intéressant de relever, quatre décennies après, la main de l'Etat au travers de la composition du CAC 40 qui compte plus de la moitié d'entreprises industrielles sur les 40. C'est également le moment où la politique de la concurrence dictée par l'Europe va prendre le pas sur les stratégies industrielles, les structures locales de l'Etat et les collectivités territoriales prendre la main dans l'accompagnement des entreprises. L'Etat s'attachant à promouvoir un environnement réglementaire et fiscal favorable aux entreprises.

A partir de 2000, l'apparition de la concurrence de la Chine et de l'Inde dans les produits à valeur ajoutée, remet en cause la politique de spécialisation industrielle Française. Dans son rapport, Jean Louis Beffa souligne alors que les instruments de la politique industrielle sont massivement dédiés au secteur de la défense et à quelques secteurs liés alors que plusieurs pays (États-Unis, Japon) avaient pour leur part déjà engagés un soutien massif aux industries de haute technologie.

Ainsi, sont lancés les investissements d'avenir issus du grand emprunt de 2008 et de la commission Rocard-Juppé dans 5 secteurs stratégiques : Enseignement supérieur et formation, recherche, filières industrielles et PME, Développement durable, numérique. De même, les 34 plans d'actions présentés à l'Elysée en septembre 2013 par Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif et recentrés en 2017 par le gouvernement Philippe dans 18 Filières stratégiques peuvent être considérés comme une affirmation de cette approche verticale. En effet, dès lors que l'Etat fixe les priorités et que son ambition est de « *cadrer, d'accompagner et de stimuler* » les investisseurs, l'approche correspond clairement à une logique verticale d'« *Etat-stratège* ».

Réorganisation des moyens et des leviers d'actions. – C'est ainsi qu'intervient le regroupement de OSEO (fusion de BDPME et ANVAR) et BPI, la création de l'Agence Nationale pour la Recherche et de l'Agence de l'innovation industrielle) dotés de différents leviers d'actions :

- Incitations fiscales avec le Crédit Impôt Recherche
- Subventions
- Aides aux financements
- Garanties de prêt
- Apport en capital
- Prises de participation
- Nationalisations temporaires/ durables

La création des pôles de compétitivité. – Vingt ans après avoir abandonné la politique des grands programmes, qui lui avait permis, entre autres choses, de construire airbus, le TGV et la filière nucléaire, le gouvernement français a décidé en 2004 de « ressusciter » sa politique industrielle en axant sur la création de *clusters*. Inspirée à la fois de l’observation des districts italiens et de celle des *clusters* américains, la politique des pôles de compétitivité a cherché à concilier politique régionale d’aménagement du territoire et performance dans les hautes technologies : deux objectifs qui ne s’accordent pas nécessairement et forment l’ambiguïté originelle du dispositif.

Des structures publiques nombreuses, insuffisamment coordonnées. – Pour les entreprises, la succession rapide des réformes de certains dispositifs accompagnés de la création de nouveaux opérateurs (ex : Banque Publique d’Investissement par la fusion de OSEO/FSI/ CDC entreprises, Commissariat général à l’investissement, Conseil National de l’Industrie, France Stratégie...) a renforcé la complexité. A titre d’illustration, un rapport de 2016 de la commission nationale d’évaluation des politiques d’innovations pointait un doublement des opérateurs en 15 ans (62 vs 30) et concluait « *Il est difficile de penser que l’Etat a la capacité de piloter de manière cohérente un ensemble de 63 dispositifs* ». Autre cas, les dispositifs de jeune entreprise innovante (JEI) a vu son statut toiletté à quatre reprises depuis 2010.

L’organisation territoriale de la France (Etat, régions, départements, communes) est source de confusions pour les acteurs industriels. Olivier Iluansi, délégué aux Territoires d’Industrie, reconnaît dans un rapport sénatorial de mars 2020 sur les *Enjeux de la filière sidérurgique dans la France du XXI siècle : opportunités de croissance et de développement*²⁵⁵ que l’articulation des compétences et des dispositifs existants des régions et de l’État est loin d’être optimale : « *On essaie de compenser par une comitologie administrative le fait que l’action économique soit détenue entre plusieurs responsabilités publiques différentes sur le même territoire* ».

Avec une masse salariale d’environ 400 000 équivalents temps plein (ETP), à mettre en lien avec la masse salariale totale de l’État (1,2 M ETP), ces opérateurs représentent un enjeu financier important pour le budget de l’état (environ 50 Md€, dont 26 Md€ de subventions pour charge de service public, 560 M€ de dotations en fonds propres, 8,3 Md€ de taxes affectées et 15 Md€ de transferts.) Ce millefeuille appelle à une rationalisation (d’autant qu’un certain nombre sont de taille modeste) pour assurer une meilleure visibilité pour les industriels.

Complexité et lourdeur administrative : handicaps pour une politique industrielle efficace. – Les investisseurs voient la simplification des procédures administratives comme l’une des principales pistes d’amélioration de la compétitivité d’un pays.

Selon l’OCDE, le coût des charges administratives en France pour les entreprises oscille entre 3 % et 4 % de PIB, soit 460 millions d’euros environ (source La tribune 30/04/2011). Si la France a progressé et se positionne à la 17ème place au classement de compétitivité et d’attractivité du Forum économique mondial de Davos 2018, elle n’est que 107e en termes de complexité administrative. En Mars 2019, le groupe aéronautique Safran a poussé « *un coup de gueule* »²⁵⁶ pour dénoncer le carcan administratif et un manque d’alignement entre les différents étages administratifs (Etat, Région et Communautés de communes, les communes) alors qu’il est prêt à investir 300 millions d’euros dans deux sites industriels, avec 300 emplois à la clé.

²⁵⁵ <https://www.senat.fr/rap/r18-649-1/r18-649-127.html>

²⁵⁶ <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/safran-l-histoire-incroyable-d-un-industriel-francais-qui-veut-creer-deux-usines-en-france-mais-n-y-parvient-pas-809269.html>

Dans un rapport *5 chantiers pour simplifier et accélérer les installations industrielles*²⁵⁷ publié en septembre 2019 de la même année, le député Guillaume Kasbarian pointe un certain nombre de freins :

- L'insécurité qui caractérise l'environnement juridique notamment l'inflation de normes
- L'opacité des procédures, des démarches à entreprendre et le manque de prévisibilité en matière de délais sont régulièrement cités comme des freins à l'implantation
- La lenteur de traitement des dossiers
- Le manque de pilotage du côté de l'État et l'absence d'un interlocuteur unique bien identifié
- L'absence d'une culture industrielle partagée et la méfiance qui fige administration, comme entreprises, dans des postures
- Un déficit d'accompagnement face à des procédures environnementales complexes

Sur la base des conclusions du rapport, le Premier ministre a confirmé le lancement de cinq mesures reprises dans une proposition de loi baptisée ASAP, pour « *Accélération et simplification de l'action publique* »²⁵⁸ :

- SÉCURISER. Diviser par deux la durée d'instruction en cas de changement de réglementation ;
- ANTICIPER. Des projets complexes se concrétisent en 6 mois grâce à des études faites en amont ;
- FLUIDIFIER. Une plateforme unique en 2022 pour un suivi des dossiers optimal ;
- ACCÉLÉRER. Jusqu'à plusieurs mois d'accélération dans plusieurs cas courants ;
- PILOTER. Avec des pouvoirs dérogatoires donnés aux préfets et le support des 230 sous-préfets pour accompagner les projets.

La multiplicité et la sédimentation des dispositions fiscales : un véritable « maquis » pour les entreprises. – Qu'il s'agisse de taxes assises sur les salaires, sur le chiffre d'affaires, cotisations sur le foncier ou micro-taxes spécifiques à certains secteurs, le poids de la fiscalité représente en France environ 3% du PIB contre 1,6 % en moyenne en Europe c.à.d. 72 milliards € de prélèvements, selon un rapport de 2018 du conseil national de l'industrie et de l'inspection des finances, soit deux fois le montant de l'impôt sur les sociétés.

En 2015, ce sont plus de 70 taxes locales qui sont recensées. A ce « maquis » fiscal s'ajoute deux autres facteurs : une instabilité dans le temps avec près de 20% du code général des impôts réécrit chaque année et dans certains cas une iniquité devant l'impôt. Par exemple pour certaines grandes entreprises, le taux d'imposition réel se situe autour de 10% du fait d'aménagements particuliers à contrario du taux commun de 33,3%. Autant d'éléments qui n'offrent pas un environnement clair aux entreprises.

Cette compétitivité-coût obérée par l'impôt est identifiée comme une des causes principales du déficit commercial de la France. , L'industriel français Frédéric Coirier, le PDG du fabricant de conduits de cheminées Poujoulat et Co président du mouvement des entreprises de taille intermédiaire, déclare pouvoir économiser 4 millions d'euros par an en taxes de production, s'il devait faire le choix d'installer ses usines françaises en Allemagne. En réponse, le Président Macron a lancé après la « *START-UP NATION* » une « *NATION ETI* » promettant de soutenir leur développement. Au-delà des effets de communication (iconographie « *cavalier à cheval, drapeau au vent* » qui vient compléter la palette « *le coq rouge de la French Tech* » ; « *Le coq bleu de la French Fab* ») et la nomination d'un inspecteur des

²⁵⁷ <https://www.gouvernement.fr/partage/11158-rapport-5-chantiers-pour-simplifier-et-acceler-les-installations-industrielles>

²⁵⁸ <https://www.usinenouvelle.com/editorial/le-plan-du-gouvernement-pour-faciliter-les-implantations-industrielles.N926684>

finances pour fluidifier les relations entre les ETI et l'administration, les observateurs restent prudents sur l'effet de ce dispositif et dans l'attente des arbitrages du pacte productif.

Si le précédent gouvernement avait réduit la facture de 5,7 milliards d'euros avec la réforme de la taxe professionnelle, l'impact final est moins perfectible par les entreprises car dans le même temps, la fiscalité de production augmentait de façon plus dynamique que le PIB, notamment les impôts sur le foncier, dont l'assiette repose la valeur historique des bâtiments (7,9 milliards €) ou la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (7,7 milliards €).

Ce choix suscite l'opposition des collectivités locales qui verraient ainsi diminuer leurs bases de revenus dans un contexte de transfert de responsabilités (de charges nouvelles) et de baisses structurelles des dotations de l'état menaçant leur équilibre budgétaire et par conséquent le maintien des services (alors même qu'une hausse des impôts sur les ménages demeure politiquement sensible dans le contexte social actuel...

Dans le même registre, les effets de **la réforme de la fiscalité du capital avec la transformation de l'ISF en IFI en 2018 suscitent une controverse**. Voulu par le gouvernement en place pour développer l'investissement dans les PME, cette mesure n'a pas produit les résultats escomptés. Dans une évaluation du dispositif, la commission de finances du Sénat déclare « *Cette réforme favoriserait les plus riches et n'aurait aucun impact sur l'investissement des entreprises* ». En effet, il apparaît que le coût global de la réforme serait de l'ordre de 3,5 milliards € sans que le gain fiscal en faveur de l'investissement ne soit démontré. Un rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale (2019)²⁵⁹ conclut qu'au lieu de stimuler l'investissement dans les PME, le passage de l'ISF à l'IFI l'a au contraire fait reculer de 70,9 %. (170 millions € (2018) vs 550 millions € en 2017)).

Enfin, alors que près de la **moitié des entreprises changeront de dirigeant dans les dix ans** à venir et que la France attire plus les investisseurs étrangers, la question d'une révision des dispositions existantes en matière de transmission d'entreprises revêt un enjeu majeur pour le maintien d'une capacité productive sur le territoire. Une étude menée par la banque BPCE²⁶⁰ évalue à 70 000, le nombre d'entreprises qui change de main chaque année (45 000 pour les TPE ; 15 000 pour les PME ou les ETI, 15 000 artisans-commerçants).

Le Pacte productif 2025 qui devrait être présenté d'ici l'été 2020 nourrit l'espoir des industriels. En effet, ils espèrent que celui-ci comprendra un volet fiscal, en prévoyant notamment une trajectoire de baisse des impôts de production, étalée jusqu'à l'horizon 2025. Pour autant, les engagements pris par la France sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le principe « *pollueur-payeur* », conduira dans le même temps à un relèvement progressif de la fiscalité écologique²⁶¹ (2,2% du PIB) pour se mettre au niveau de ses voisins européens (2,4%).

Saupoudrage des actions et une insuffisance d'évaluation des outils. – Dans les pays industrialisés comme la France, qui ont depuis longtemps terminé leur phase de rattrapage, le progrès technique est indispensable à l'augmentation de la croissance potentielle de l'économie et au repositionnement qualitatif des entreprises françaises. André Loesekrug-Pietri, porte-parole de JEDI (collectif *Joint European Disruptive Initiative*) pose un regard critique sur le bilan français et européen en termes d'innovations en affirmant que près de **220 milliards ont été investis soit presque quatre fois plus que la DARPA (US) en soixante ans sans que nous ayons pris un avantage compétitif** sur les enjeux d'avenir : Espace, la 5G, les puces, la bio Tech, le quantique...

²⁵⁹ http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_fin/l15b2169_rapport-information

²⁶⁰ http://www.observatoire.bpce.fr/pdf/obct004_pdf_web.pdf

²⁶¹ <https://www.vie-publique.fr/eclairage/270490-fiscalite-ecologique-ou-en-est-la-france>

Déjà en 2014, Jean Pisani-ferry expliquait les raisons de l'absence d'efficacité de notre politique : « *Dans l'innovation, il faut être un peu foisonnant car il faut combler les trous d'un écosystème incomplet. Mais dans un certain nombre de domaine, on a superposé les logiques et on a créé trop de complexité* » confirmant ainsi le constat dressé également par la commission européenne sur l'inflation et l'instabilité des dispositifs de soutien aux entreprises. **En effet en quinze ans, le nombre de dispositifs de soutien à l'innovation a quasiment doublé. Ils sont passés de 30 en 2000, à 62 en 2015.** Cette augmentation s'est traduite dans le même temps par une baisse des moyens budgétaires alloués à chacun. En dehors du CIR et des allègements sociaux, les dotations ont été divisées en moyenne par trois pour chaque dispositif, reculant de 126 millions à 37 millions d'euros en moyenne en 2015.

Au final, la politique d'innovation pourrait donc ne pas profiter aux entreprises les plus innovantes mais surtout à celles qui profitent de l'effet d'aubaine. « *Seuls certains acteurs, qui s'organisent à cette fin, parviennent à tirer parti de la multiplicité de canaux de soutien* », pointe un rapport de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation.

Si l'évaluation des politiques publiques demeure nettement perfectible, il faut néanmoins souligner que depuis vingt ans, l'analyse contrefactuelle progresse en France sous l'impulsion notamment de La Société française de l'évaluation (SFE). **La culture d'évaluation reste toutefois encore insuffisamment répandue et les pratiques doivent continuer à s'installer : processus au long court et non seulement en rythme des calendriers électoraux ou l'acceptation des résultats notamment par le politique.**

2. CIR : un impact peu perceptible en matière d'innovation et d'activité économique

Avec 6,1 milliards d'euros en 2019, Ce dispositif de soutien à l'innovation, l'un des plus généreux de l'OCDE, est souvent considéré comme l'outil phare de l'attractivité de l'Hexagone. Ainsi, selon une étude du cabinet Ernst & Young, la France est devenue en 2018 la première destination des investissements étrangers dans la R&D en Europe, accueillant à elle seule plus de projets que l'Allemagne et le Royaume-Uni cumulés. Pourtant, cette performance n'occulte pas un tableau d'ensemble moins positif.

Depuis des années, **la part des dépenses de R&D, secteurs privé et public mêlés, stagne en France à 2,2 % du PIB, quand elle dépasse les 3 % en Allemagne.** Entre 2008 (année durant laquelle le CIR a été considérablement renforcé) et 2018, ces dépenses sont modestement passées de 1,29 % à 1,44 % du PIB.

Dans le détail, la recherche des entreprises est très concentrée dans trois secteurs : l'automobile, l'aéronautique et la pharmacie qui représentent ensemble un tiers des dépenses de R&D privée. Or, les efforts de l'automobile et de la pharmacie dans le domaine reculent depuis dix ans alors que dans le même temps tout en ayant la présence d'une activité de R&D en France, il n'empêche pas le développement de la production à l'étranger. Le secteur de l'automobile est à ce niveau-là symptomatique. Comme le notait une étude du CEPII²⁶² sur le sujet en 2019 : « *Dans la production des marques françaises destinée à servir le marché domestique, la part localisée dans des pays à revenu moyen inférieur à celui de la France est passée de moins de 10 % au début des années 2000 à près de 50 % en 2016* ». **Autrement dit, l'Etat continue à dépenser et les multinationales à délocaliser.**

²⁶² http://www.cepii.fr/PDF_PUB/lettre/2019/let395.pdf

Par ailleurs, il existe une dérive et des fraudes²⁶³ (plus il y a de dépenses de recherche justifiées, plus les impôts sont faibles). En effet, dès lors que toute entreprise qui peut prétendre au CIR le touche automatiquement sans qu'il y ait une véritable mesure et un contrôle, cela devient un outil d'optimisation fiscale transformant les chercheurs en « démarcheurs » pour récupérer de l'argent auprès de laboratoires et de start-up. **Selon les chiffres fournis par le ministère de la Recherche²⁶⁴, 85% des chercheurs consacraient 100% de leur temps à faire de la recherche et du développement en 2005 contre moins de 60% en 2013.**

Si l'intérêt du CIR ne fait plus de doute au regard de l'effort de recherche engagé par les entreprises (En 2018 : 1€ de CIR entraîne de 1,7 euros de dépenses R&D supplémentaires), **son effet sur les dépôts de brevet apparait plus difficile à démontrer, ainsi que sa contribution à la création d'emplois.** Une comparaison avec l'Allemagne (*Forschungszulage*, « allocation de recherche ») attesterait d'une meilleure efficacité du dispositif d'innovation outre Rhin.

Une récente publication de 2019 sur le nombre de dépôts de brevets auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle²⁶⁵ (OMPI) positionne la France au 6^{ème} rang (7 934) loin derrière la Chine (58 990) qui a d'ailleurs pour la première fois supplanté les Etats-Unis (57 840), le Japon²⁶⁶ (52 660), et l'Allemagne²⁶⁷ (19 353).

3. CICE et pacte de responsabilité et de solidarité : des outils à l'efficacité non démontrée et incertaine

Après 7 années d'application (4^{ème} proposition du choc de compétitivité du rapport Gallois – 2012) et plus de 6 millions d'entreprises concernées, le CICE fait l'objet de critiques récurrentes. Les cas qui ont suscité le plus de polémique sont ceux des grandes entreprises qui ont supprimé des emplois alors même qu'ils recevaient cette aide publique, à l'image d'Auchan²⁶⁸, de Sanofi²⁶⁹ et de Carrefour²⁷⁰... Ce sont près de 112 milliards d'euros qui ont été accordés aux entreprises sous forme de créances fiscales entre 2013 et 2018 (soit chaque année environ 1 % du produit intérieur brut). **Selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), la moitié des entreprises de l'industrie a utilisé la majorité du montant du CICE pour rétablir leurs marges et un quart l'a entièrement consommé à cet effet.**

Si dans l'esprit de la mesure, l'objectif de restauration de la compétitivité et l'emploi étaient les objectifs poursuivis par la revalorisation des bas salaires et l'investissement pour la montée en gamme,

²⁶³ https://www.francetvinfo.fr/economie/impots/reforme-fiscale/faux-rapports-brevets-evapores-fraudes-diverses-la-folle-derive-du-credit-impot-recherche_2166174.html

²⁶⁴ https://www.francetvinfo.fr/economie/impots/reforme-fiscale/faux-rapports-brevets-evapores-fraudes-diverses-la-folle-derive-du-credit-impot-recherche_2166174.html

²⁶⁵ <https://www.usine-digitale.fr/amp/article/pour-la-premiere-fois-la-chine-devance-les-etats-unis-sur-le-nombre-de-brevets-deposes.N951596>

²⁶⁶ <https://www.usinenouvelle.com/japon/>

²⁶⁷ <https://www.usinenouvelle.com/allemande/>

²⁶⁸ https://www.lemonde.fr/economie/article/2014/01/31/auchan-supprimera-300-postes-d-ici-a-2016_4357814_3234.html

²⁶⁹ https://www.lemonde.fr/entreprises/article/2016/02/02/sanofi-annonce-la-suppression-de-plus-de-600-postes-en-trois-ans_4858122_1656994.html

²⁷⁰ https://www.lemonde.fr/economie-francaise/article/2018/01/23/carrefour-annonce-un-plan-de-depart-volontaire-de-2-400-personnes_5245611_1656968.html

sur ces deux points, l'effet du CICE est « difficile à établir et que s'il existe, il n'est pas flagrant » comme l'explique Clément Carbonnier, économiste à l'université Cergy-Pontoise.

C'est d'ailleurs là que le bât blesse. Dès sa création en 2013, il était prévu que les effets du CICE seraient évalués par un comité de suivi piloté par France Stratégie²⁷¹(organe de réflexion dépendant de Matignon), s'appuyant sur les travaux de deux équipes de chercheurs, le laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) et la Fédération de recherche CNRS « Travail, emploi et politiques publiques » (TEPP).

Faute de données disponibles (seules 18 des 50 branches professionnelles les plus importantes ont abouti à un relevé sur les « engagements » pris par les entreprises en contrepartie du CICE) et une analyse d'impact qui n'a pu porter que sur la période 2013-2015, la conclusion des experts débouche sur un résultat contradictoire. Le « LIEPP » trouve un effet nul²⁷² sur l'emploi quand l'équipe « TEPP »²⁷³ avance un chiffre de 85 000 emplois créés ou sauvegardés dans les entreprises les plus exposées au CICE sur ces trois années. **Dans ses conclusions²⁷⁴, France Stratégie fait le choix de retenir cette dernière évaluation, en l'arrondissant à 100 000 emplois sans justifier précisément pourquoi. Même en retenant cette hypothèse, ce résultat paraît faible au vu des 20 milliards engagés chaque année.**

Concernant, le pacte de responsabilité et de solidarité (PRS) dont les mesures vont venir amplifier les dispositifs existants de baisse de cotisations patronales et de mesures de réduction fiscale pour les entreprises (20 milliards €) en contrepartie de l'engagement de création d'emplois (annonce de 1 million d'emplois en 5 ans par Yvon Gattaz – MEDEF). Comme le CICE, les résultats sont qualifiés d'échec par l'exécutif en place tant en termes d'emplois que dans l'amélioration de la compétitivité extérieure.

Pourtant, le dispositif sera non seulement maintenu par le gouvernement d'E. Philippe, mais le crédit d'impôt sera transformé en baisse de cotisations sociales notamment sur les bas salaires, s'éloignant de fait de l'esprit initial qui visait expressément à soutenir l'industrie orientée vers une montée en gamme. En élargissant la baisse des cotisations également aux bas salaires, le gouvernement renoue avec une politique classique de baisse du coût du travail non qualifié en recherchant la création de 40 000 à 50 000 emplois à l'horizon 2023 (L'OFCE, qui a modélisé les effets de ce changement²⁷⁵) alors que ce choix n'a pas réussi depuis trente ans à sortir la France du chômage de masse.

²⁷¹ <http://www.strategie.gouv.fr/publications/rapport-2018-comite-de-suivi-credit-dimpot-competitivite-lemploi>

²⁷² <https://www.sciencespo.fr/liepp/fr/content/quel-impact-du-cice>

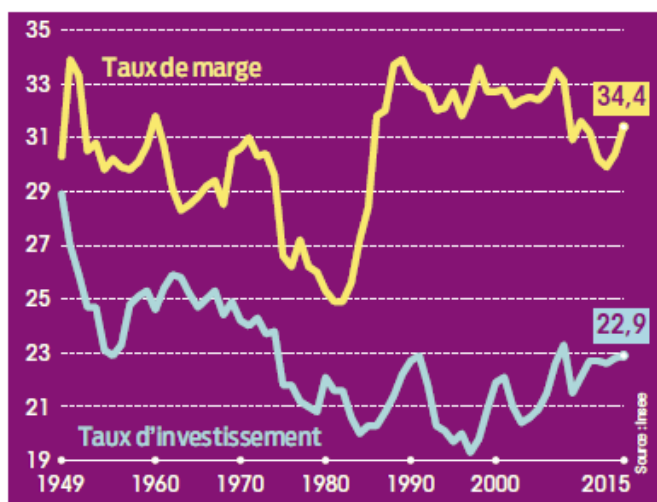
²⁷³ <http://www.tepp.eu/doc/users/268/bib/rrcice2019474.pdf>

²⁷⁴ https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/avis_du_comite_de_suivi_du_cice-2octobre2018.pdf

²⁷⁵ <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2018/OFCEpbrief40.pdf>

Taux de marge et taux d'investissement, en % de la valeur ajoutée des sociétés non financières

Grâce au pacte de responsabilité, les marges des entreprises ont significativement augmenté. Mais contrairement à ce qui était espéré, l'investissement n'a pas suivi. Il en avait déjà été ainsi au milieu des années 1980, lors du spectaculaire redressement des marges des entreprises opéré à ce moment-là : en fait, la dynamique de l'investissement ne dépend pas en premier lieu de celle des profits, mais du dynamisme de la demande !



4. Les pôles de compétitivité, un bilan mitigé et des retombées économiques qui se font attendre

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Il a vocation irriguer les territoires en soutenant l'innovation et en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D). On compte à ce jour 56 pôles de compétitivité vs 71, 14 ans après le lancement du programme.

Chiffres clé :

- Toutes les régions, y compris ultramarines, bénéficient de Pôles ;
- L'Etat a consacré 300 millions d'euros au management/animation des Pôles ;
- 3.900 projets ont été financés par l'État (guichet FUI) ;
- L'Etat a investi 1,8 milliard d'euros dans des projets portés par des Pôles, soit une moyenne de 473.000 euros par projet ;
- Les Régions ont investi 1,3 milliard d'euros dans des projets portés par des Pôles ;
- Les entreprises ont investi 4,5 milliards d'euros dans des projets portés par des Pôles.

Si les pôles de compétitivité font consensus en raison de leur capacité à généré une innovation industrielle territorialisée grâce à la mobilisation concertée des acteurs locaux, qu'il s'agisse de collectivités locales, des unités de recherche, privées comme publiques, voire des centres de formation, ou par une dynamique propice à l'émergence d'une forme d'innovation ouverte par le dialogue entre entreprises et laboratoires de recherche, ainsi qu'entre PME et grands groupes, ils sont sujet à débat quant à leur « retour sur investissement ». Dans un rapport daté de 2011, **Antoine Masson, coordinateur pour les pôles au ministère de la Recherche et ancien directeur adjoint de l'Agence nationale de la recherche, soulignait à quel point la générosité de la politique française des pôles détonnait en comparaison avec les politiques de clusters menées dans d'autres pays européens.** Selon lui, elle pouvait amener à financer de manière excessive sur fonds publics les projets de R&D des entreprises privées. En comparaison, l'Allemagne consacre trois fois moins de financements que la France à ses clusters avec des résultats économiques supérieurs.

L'évaluation de l'efficacité du soutien public est compliquée par la véritable « *cathédrale administrative* » (selon les mots d'Antoine Masson) qui a été construite dans le cadre de la politique des pôles de compétitivité : pas moins de 56 outils et mesures s'empilent, ce qui complique l'évaluation sur les progrès de notoriété des universités et laboratoires de recherche parties prenantes ou des retours financiers des brevets déposés. **Les rares chiffres livrés (2013) laissent quant à eux interrogatifs : alors qu'ils pèsent 4,5 % des dépenses de R&D, les pôles ne seraient à l'origine que de 1 % à 1,5 % des brevets déposés en France**²⁷⁶.

Par ailleurs, les pôles de compétitivité pâtissent encore d'une gestion trop bureaucratique, de processus de sélection des programmes de recherche et développement non conformes aux standards internationaux, d'une marginalisation des collectivités locales (même si des progrès dans ce domaine ont été enregistrés) pourtant gros financeurs ou encore de l'absence d'experts indépendants associés à la gestion et à l'évaluation des programmes. Enfin, des contrôles de la commission européenne sur l'utilisation des fonds FEDER, ont pu mettre en lumière dans le passé des dérives (soutien sous forme de subventions plus large que ce qui est autorisé).

Enfin, alors que les clusters sont censés émerger selon une logique *bottom up* (c'est-à-dire depuis le terrain), la politique française des pôles reste encore très *top down*, du fait d'une manque d'articulation dans l'organisation administrative (comités de pilotage, plans et orientations/solutions produites par les gouvernements) à l'inverse des clusters allemands qui à partir du terrain, combinent sans redondance des actions publiques, des interventions au niveau fédéral (politique de label pour augmenter la visibilité des régions et l'efficacité du marketing territorial) et régional (ex. : gestion du programme d'action *Cluster-Offensiv* par le gouvernement bavarois).

Un autre défi à relever est celui de veiller à une cohérence entre des nouvelles régions qui veulent jouer un rôle plus important avec in fine le risque de renforcer des « priorités au territoire » vs priorités nationales.

Enfin, l'autre reproche traditionnellement adressé aux pôles réside dans leur focalisation excessive sur la *high-tech*, qui laisse de côté l'essentiel de l'appareil industriel hexagonal, le caractère trop franco-français des partenariats, une faible visibilité hors de l'hexagone ou encore une présence encore trop limitée des PME, autant de facteurs qui font qu'ils ont du mal à passer de la R&D à l'industrialisation : seuls 50 % des projets franchissent le pas.

²⁷⁶ <https://www.lopinion.fr/edition/economie/poles-competitivite-organisation-a-revoir-3241>

Pourtant, en dépit des résultats modestes sur les performances situées « en aval de la R&D »²⁷⁷, (nombre de brevets déposés, le chiffre d'affaires, les exportations, l'emploi ou la productivité), les différents rapports d'évaluation ont toujours conclu à la reconduite des programmes (Plan Investissement d'Avenir -1, PIA-2, PIA-3...).

5. La gestion des participations de l'Etat : un constat peu flatteur

La participation financière de l'Etat dans certaines entreprises est le fruit de divers objectifs et raisons (sauvegarde de l'emploi, baisse du chômage...) parfois historiques (ex. : Renault), parfois stratégiques (ex. : EDF, Engie, Orange, Thalès, SNCF, Areva). Elles sont gérées par différents organismes (CDC, BPI ou APE), dont l'articulation, peu claire fait l'objet d'interrogations régulières quant au manque de coordination et de l'enchevêtrement des compétences qui en résultent. La plus récente des institutions, L'Agence des Participations de l'Etat (APE) détenait directement 88 participations majoritaires pour une valeur nette comptable atteignant 75 milliards d'euros (2019).

Différents travaux dressent un « **bilan de santé** » critique sur la gestion de l'État actionnaire en raison d'une approche considérée plus comme patrimoniale que comme un véritable outil de politique industrielle. Dans un rapport *L'Etat actionnaire*²⁷⁸ (2017), la cour des comptes exprime explicitement ses réserves avec la formule « *L'Etat devrait savoir pourquoi il est actionnaire.* » Par ailleurs et en dépit de la création des APE, il est reproché à l'Etat un manque de transparence dans la publication de ses participations²⁷⁹ : chiffres arrondis, différé dans la publication des niveaux de détention, mouvements sur le portefeuille, périmètre extérieur au champ de gestion des APE (ex. : participations directes de la BPI dans des entreprises non consolidées)

Ce constat repose sur trois éléments :

- Un **élargissement de ses missions originelles suite aux demandes des pouvoirs politiques sans disposer des outils et des moyens adaptés** (ex. : nombre d'entreprises par équivalent temps plein (ETP) s'élève à 1,7 fin 2015 contre 0,5 ou moins pour les fonds souverains ayant une gestion active des participations (Grande-Bretagne, Abu Dhabi, Singapour...) ; profil des collaborateurs en grande majorité issus du secteur public alors que le secteur privé domine dans les autres fonds souverains aux structures comparables (Norvège, Suède, Grande Bretagne...) . .
- Un **déficit de clarté dans la délimitation des doctrines des actionnaires publics** (principalement APE, CDC, BPIFRANCE et actionnaires spécialisés).
- Une **performance économique qui n'est pas au rendez-vous** (niveau d'endettement, poids de certains secteurs comme l'énergie et les transports qui grèvent la rentabilité du fonds...). A titre d'exemple, la performance du portefeuille de l'agence de participation de l'Etat (APE) était meilleure que celle du CAC 40 avant 2010, **mais la situation s'est**

²⁷⁷ https://www.lepoint.fr/economie/la-france-doit-encore-faire-des-efforts-pour-regagner-en-competitivite-10-03-2016-2024361_28.php

²⁷⁸ <https://www.vie-publique.fr/rapport/36271-etat-actionnaire-rapport-2017>

²⁷⁹ https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/11/04/participations-les-mauvais-comptes-de-l-etat-actionnaire_4509167_4355770.html

inversée depuis : entre 2010 et 2016, cette performance a été positive de +28 % pour le CAC 40 et négative de -29 % environ pour l'APE²⁸⁰.

PARTICIPATIONS COTEES												
06-mars-2020												
	Cours (€) au 06-mars-20	Performance quotidienne (%)	Capitalisation boursière (M€)	% de participation de l'Etat	Valeur de la participation de l'Etat (M€)	Performance (%)						
						1 semaine	1 mois	3 mois	6 mois	2020 YTD	1 an	FY 2019
Portefeuille coté APE	-	(5,23%)	-	-	73 187	(3,20%)	(8,31%)	+0,98%	(4,37%)	(1,55%)	(6,46%)	(2,84%)
CAC 40	5 139,11	(4,14%)	-	-	-	(3,22%)	(14,14%)	(11,42%)	(8,12%)	(14,03%)	(2,99%)	+26,37%
<i>Participations</i>												
ADP	129,50	(3,07%)	12 815	50,63%	6 489	(3,21%)	(26,92%)	(26,38%)	(19,81%)	(26,46%)	(23,42%)	+6,40%
Airbus	99,50	(7,63%)	77 926	10,96%	8 541	(7,96%)	(27,31%)	(21,65%)	(21,85%)	(23,74%)	(12,13%)	+55,41%
Air France - KLM	5,71	+3,33%	2 447	14,29%	350	(17,37%)	(37,56%)	(45,01%)	(43,12%)	(42,48%)	(47,94%)	+4,68%
EDF	12,39	(6,03%)	38 454 <i>dont F2I</i>	83,58%	32 139 <i>4 824</i>	(1,59%)	+7,74%	+32,12%	+10,67%	+24,80%	(3,32%)	(28,06%)
Engie	14,95	(4,99%)	36 395	23,64%	8 604	(0,57%)	(3,80%)	+3,10%	+8,65%	+3,78%	+16,62%	+18,20%
Eramet	28,06	(3,27%)	747	25,57%	191	(4,62%)	(29,30%)	(29,57%)	(43,76%)	(38,79%)	(45,88%)	(24,04%)
FDJ	27,00	(2,67%)	5 157	21,91%	1 130	0,00%	+15,51%	+23,32%	n.a.	+13,33%	n.a.	+4,96%*
Orange	12,10	(1,94%)	32 187	13,39%	4 310	(0,74%)	(4,01%)	(10,77%)	(11,74%)	(7,77%)	(9,43%)	(7,31%)
Renault	23,40	+1,01%	6 920	15,01%	1 039	(11,68%)	(33,04%)	(43,67%)	(57,80%)	(44,52%)	(61,11%)	(22,68%)
Safran	115,15	(5,61%)	49 196	11,23%	5 525	(7,21%)	(21,93%)	(21,21%)	(16,56%)	(16,35%)	(4,76%)	+30,60%
Thales	88,88	(3,66%)	18 960 <i>dont F2I</i>	25,68%	4 870 <i>4 870</i>	(2,11%)	(9,23%)	+1,23%	(19,16%)	(3,93%)	(18,68%)	(9,29%)

Situation des prises de participation de l'Etat

B. Les leviers européens de la politique industrielle

Si, l'Europe demeure la première puissance industrielle du monde (avec des fleurons dans les secteurs de la chimie/pharmacie et de l'agroalimentaire en France ; de l'automobile, de la chimie et de la construction mécanique en Allemagne ; une prédominance du textile, de l'agroalimentaire et de l'automobile en Italie ou en Pologne avec l'extraction minière, la sidérurgie et la chimie), force est de constater que son poids dans le PIB mondial ne cesse de se réduire depuis 40 ans. La raison est que l'Europe ne dispose pas d'une politique industrielle commune, celle-ci est même absente des textes fondateurs. La politique industrielle relève de la compétence de chacun des Etats membres. D'ailleurs l'article 157 du Traité précise en ces termes la responsabilité des acteurs « *la Communauté et les Etats membres veillent à ce que les conditions nécessaires à la compétitivité de l'industrie de la Communauté soient assurées. [...] À cette fin, conformément à un système de marchés ouverts et concurrentiels, leur action vise à [...] favoriser une meilleure exploitation du potentiel industriel des politiques d'innovation, de recherche et de développement technologique* ».

Ce n'est qu'avec le traité de Maastricht en 1992, alors que l'industrie a été un puissant moteur de sa création avec la Communauté Economique du Charbon et de l'Acier (CECA) ou le projet nucléaire, que l'Union européenne se dote d'une base légale en matière de politique industrielle pour en faire une **compétence d'appui (concept de politique horizontale ou d'environnement compétitif), inscrivant** la commission européenne plus dans un rôle de régulation que de réelle impulsion. Pour illustrer ce positionnement, Elie Cohen parle d'« *empire normatif* » pour qualifier l'UE. L'Europe dit-il « *n'est pas une nation, elle ne pense pas en termes de puissance, de souveraineté, car elle n'a pas les instruments de la discrétion politique* ». Aussi, la stratégie adoptée par les Etats membre se résume à une **addition de mesures sectorielles spécifiques, faute d'une culture partagée en matière d'interventionnisme économique.**

²⁸⁰ <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/20170125-synthese-etat-actionnaire.pdf>

Dans cette partie, nous aborderons les outils qui orientent l'action de la Commission européenne. En premier lieu, la politique monétaire et la politique de concurrence qui ont un impact direct sur le secteur industriel. Puis, nous concentrons notre travail sur deux focus, les plans de soutien (ex : plan Juncker) et la réglementation et les normes.

1. Politique monétaire de change

La construction de l'union monétaire répondait à un double objectif, d'une part avec la libre circulation des capitaux et de l'épargne pour financer les investissements les plus rentables quelle que soit leur localisation et d'autre part que les pays puissent se spécialiser de la manière qui correspond le mieux à leurs avantages comparatifs (niveau technologique, compétence de la population active, localisation géographique).

Avec la création de l'euro (1999), la France, comme ses partenaires européens a donc perdu un instrument national au service de sa compétitivité : la politique monétaire. En effet, la dépréciation du taux de change est un moyen pour un pays de voir sa production destinée à l'exportation regagner en compétitivité. Cet instrument, fréquemment utilisé dans le passé, a montré son efficacité. A titre d'exemple dans la période la plus récente, la France a gagné des débouchés internationaux après trois dévaluations successives entre 1981 et 1983, perdant 30 % de sa valeur par rapport au mark allemand.

Par l'introduction de l'euro, puis sa forte appréciation, nombre de pays européens ont vu décliner les performances commerciales de leur industrie, sans pouvoir réagir. Ainsi, faute de pouvoir procéder à de nouvelles dévaluations au cours de 20 dernières années (oppositions de l'Allemagne et de la BCE), la seule option a consisté à adopter une politique de déflation salariale en figeant les prix et les salaires pour maintenir un niveau de compétitivité. Cette stratégie a largement été employée par la France entre 1983 et 1997 pour défendre la parité entre le franc et le deutschemark et par l'Allemagne en 2000 avec les réformes économiques « *Agenda 2010* » lancées par le chancelier Gerhard Schröder.

Pour apprécier la situation d'un pays sur le plan de sa politique industrielle par rapport à ses concurrents, les économistes distinguent en général deux facteurs : la compétitivité-coût (coût du travail) et la compétitivité hors-coût (capacité à offrir des produits innovants et de qualité suffisamment élevée pour justifier d'être vendus plus chers).

Cette recherche de compétitivité a conduit à des spécialisations géographiques. Ainsi, l'Allemagne a orienté la production de ses entreprises vers les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), lui permettant de conforter son avantage compétitif par un niveau bas de coût du travail tout en améliorant en même temps sa compétitivité-hors coût notamment dans les secteurs automobile et machines-outils. Alors que la France, dont **le gros de l'appareil industriel est positionné en milieu ou bas de gamme, obligeant les pouvoirs publics à recourir au levier fiscal** (CICE, pacte de responsabilité) pour maintenir le niveau de marge des entreprises, condition nécessaire pour se développer (investissement, R&D..) et maintenir un tissu industriel et des emplois.

Un document de travail du cabinet Rexecode²⁸¹ – *La compétitivité française en 2018* indique que la France enregistre sur 20 ans la plus forte diminution d'entreprises manufacturières de moyenne et grande tailles (-39 %, contre -23 % en Espagne, -17 % en Italie et +2 % en Allemagne). Quant à la compétitivité hors-coût considérée par de nombreux analystes comme le « *talon d'Achille* » de

²⁸¹ <C:\Users\S057927\Downloads\Document-de-travail-71-La-competitivite-en-2018-Juin-2019.pdf>

l'industrie manufacturière française (innovation insuffisante, qualité trop faible pour pénétrer les segments haut de gamme, mauvaise spécialisation, avec notamment une présence trop limitée dans le secteur des biens d'équipement), son amélioration nécessiterait de régler des problèmes structurels lourds par la mise en œuvre de remèdes avec constance sur longue période, ce qui a été et est loin d'être assuré en l'absence d'une réelle ambition industrielle européenne commune.

(En %)

	2000	2010	2017
En % de la valeur ajoutée industrielle			
Allemagne	32,1	38,0	41,0
France	36,4	30,7	33,7
En % de la production industrielle			
Allemagne	11,1	12,5	14,5
France	11,4	8,9	10,1
En % du PIB			
Allemagne	6,7	7,6	8,6
France	5,3	3,2	3,4
Marges (en milliards d'euros)			
Allemagne	140,9	195,8	282,9
France	77,9	63,3	77,4

Source : Eurostat, comptes nationaux

Taux d'accroissement du coût de l'heure de travail en France et pour la moyenne de la zone euro selon les deux sources (en %).

	Industrie		Secteurs marchands	
	De 2000 à 2004	De 2000 à 2018	De 2000 à 2004	De 2000 à 2018
I. Selon les comptes nationaux				
1. France	+13,8	+62,4	+12,4	+49,8
2. Moyenne zone euro	+10,4	+56,7	+9,6	+48,1
3. Ecart 1 - 2 (arithmétique)	+3,4	+5,7	+2,8	+1,7
II. Selon l'enquête ecross				
1. France	+22,0	+57,9	+19,5	+53,2
2. Moyenne zone euro	+11,2	+51,6	+6,4	+40,1
3. Ecart 1 - 2 (arithmétique)	+10,8	+6,3	+13,1	+13,1

Source : Eurostat, comptes nationaux et enquête Ecmo, calculs Rexecode

Les taux de marge de l'industrie (En %)

L'évolution très défavorable du coût du travail, sous l'impact de la hausse de l'euro par rapport au dollar, a **incontestablement joué un rôle majeur dans l'accélération des fermetures d'usines en France**. Selon le *Bureau of Labor Statistics (BLS)*, la conversion de change sur le coût horaire du travail a été multipliée par 3 entre 2000 et 2010 alors que dans le même temps il augmentait que de 32% en euros.

En 2019, le vingtième anniversaire de l'euro a été l'occasion pour de nombreux experts de reposer la question de son avenir en l'absence d'une véritable Europe - politique. Au plan pratique, l'euro a facilité les transactions commerciales et financières. Les touristes y ont trouvé leur compte par la facilité de voyager à travers l'Europe. Cependant au plan économique, le constat est plus sévère. L'euro

devait apporter croissance, stabilité, plein-emploi et isoler les Etats membres des chocs externes. Il n'a réellement atteint, ni l'un ni l'autre de ses objectifs.

La mobilité du capital entre les pays de la zone euro a disparu depuis la crise de 2011-2012, les pays ayant des excédents d'épargne (l'Allemagne en particulier) refusant de les prêter aux autres pays et préférant les investir en dehors de la zone euro, d'où une perte structurelle de croissance pour la zone. Ainsi, De 2000 à 2018, la croissance moyenne de la zone euro (1,9%) est plus faible que celle de l'Union européenne (2,2%), de la Grande-Bretagne (2,1%) et des Etats-Unis (2,4%). Le chômage (9,5%) y est plus élevé que dans l'Union européenne (9,0%), qu'en Grande-Bretagne (5,8%) et qu'aux Etats-Unis (6,0%). En l'absence de fédéralisme, d'un budget de la zone euro et de transferts des pays riches vers les pays plus pauvres, elle n'a également pas protégé les Etats membres des crises systémiques comme la crise des *subprimes* (2008) et le choc de la dette souveraine (2010) qui s'en est suivie (Ex. : Grèce où le taux à dix ans des emprunts d'état qui était de 4,4% s'est enflammé pour atteindre 35% en février 2012). Cette absence de solidarité a fondamentalement laissé des traces notamment dans les pays de l'Europe du Sud où la défiance envers l'Europe ne cesse de se renforcer depuis et notamment à la lecture des effets de la crise sanitaire du COVID-19 sur la capacité des pays membres à coordonner rapidement leurs efforts et s'entraider même si la santé n'est pas de la compétence de l'UE.

2. Politique de concurrence

Forgée à la création de l'Europe, la politique de concurrence a pour objectif (à l'intérieur de l'Europe) la protection du bien-être des consommateurs, en empêchant que des acteurs (cartels) disposent d'un pouvoir de marché qui réduirait la concurrence (ex : loi antitrust). Ainsi, elle vise à favoriser une stimulation dans l'amélioration de la productivité, l'investissement et surtout l'innovation. Elle s'exerce dans quatre domaines : le contrôle des ententes, l'interdiction des abus de position dominante, le contrôle des aides d'État et celui des concentrations.

L'émergence de nouveaux acteurs et la numérisation de l'économie avec l'essor des plateformes numériques questionnent sur le « *fondamentalisme* » de la concurrence que l'Union européenne s'est imposée. En effet, selon certains analystes, la commission agit avec une « *présomption de culpabilité* » en refusant des projets de concentration (ex. : Alstom – Siemens) partant du principe qu'une position dominante entraînerait nécessairement un abus de cette position, empêchant ainsi comme cela lui est reproché la constitution de leaders européens puissants capables d'affronter la compétition mondiale.

D'ailleurs, elle a été condamnée par trois fois pour des décisions ayant empêché l'association d'entreprises au prétexte de « *concentration incompatible avec le marché commun* ». Point que réfute la commission en présentant un bilan dans lequel, elle indique avoir validé sans condition 91% des dossiers présentés au cours de la période 2000- 2018. 16 cas de refus sont recensés et à noter principalement relatives à des rapprochements entre entreprises européennes.

Parties (nationalité)	Date du refus
Mci Worldcom et Sprint (États-Unis)	28 juin 2000
SCA (Suède) et Metsä Tissue (Finlande)	31 janvier 2001
General Electric et Honeywell (États-Unis)	03 juillet 2001
CVC (Luxembourg) et Lenzing (Autriche)	17 octobre 2001
Schneider (France) et Legrand France	04 décembre 2002
ENI (Italie), EDP (Portugal) et GDP (Portugal)	09 décembre 2004
Ryanair et Aer Lingus (Irlande)	11 octobre 2007
Olympic (Grèce) et Aegean Airlines (Grèce)	26 janvier 2011
Deutsche Börse (Allemagne) et Nyse Euronext (États-Unis)	01 février 2012
UPS (États-Unis) et TNT Express (Pays-Bas)	30 janvier 2013
Ryanair (Irlande) et Aer Lingus III (Irlande)	27 février 2013
Hutchison 3G UK (Royaume-Uni) et Telefonica UK (Royaume-Uni)	11 mai 2016
Deutsche Börse (Allemagne) et London Stock Exchange Group (Royaume-Uni)	29 mars 2017
Heidelbergcement (Allemagne), Schwenk (Allemagne), Cemex Hungary (Hongrie) et Cemex Croatia (Croatie)	05 avril 2017
Siemens (Allemagne) et Alstom (France)	06 février 2019
Wieland, Aurubis Rolled Products et Schwermetall (Allemagne)	06 février 2019

Source : Mission à partir des données de la Commission européenne.

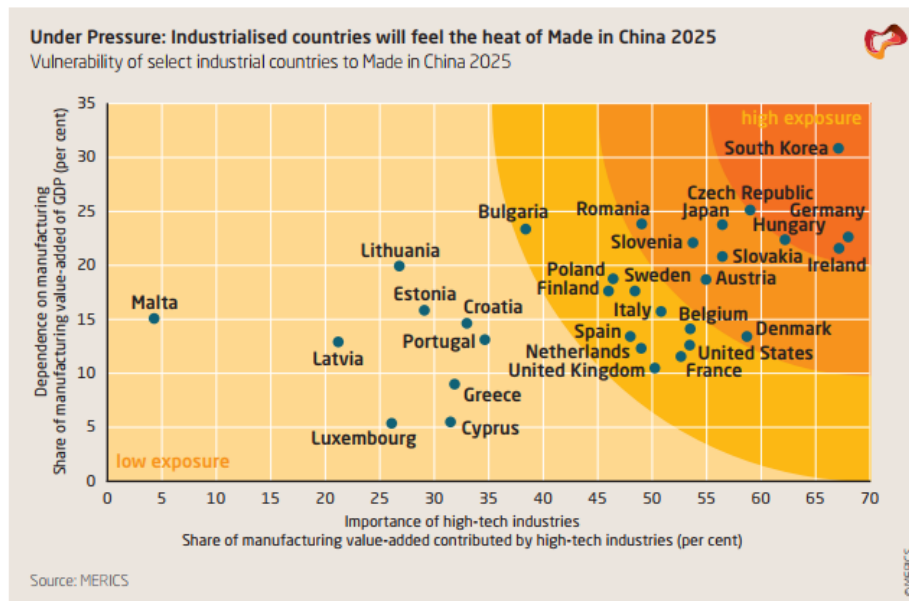
Pour autant, si ce nombre d'interdictions est faible (même en tenant compte des opérations pour lesquelles les entreprises, internalisant la difficulté à conclure la concentration, ont préféré renoncer à leur projet), il demeure légèrement supérieur à celui d'autres autorités comme l'autorité chinoise, qui aurait rejeté que deux cas : Coca cola/Huiyan (2009) et Alliance P3 (2014 ou le au Japon, (pourtant membre de l'OCDE) ou aucun cas d'interdiction n'a été prononcé par la *Japanese Fair Trade Commission* depuis 2000.

Un autre **facteur de distorsion dans l'application des règles se caractérise par une propension plus importante de l'UE de conditionner les accords sous réserve d'une obligation structurelle de cessions d'une partie de leurs actifs souvent stratégiques** et au profit de concurrents extra-européens (ex : cession de l'activité de modules de sécurité matériels (HSM) de Thales à son concurrent américain Entrust Datacard en février 2019), à l'inverse de la Chine qui privilégiera davantage des engagements comportementaux (modification de contrats de long terme, ouverture à une technologie, à des ressources ou d'un réseau, à une suppression de liens avec des concurrents). Ainsi, sur l'ensemble des cas approuvés sous conditions en 2017 et 2018, moins de 20 % ont fait l'objet d'engagements comportementaux dans l'UE, contre 80 % en Chine sur la même période.

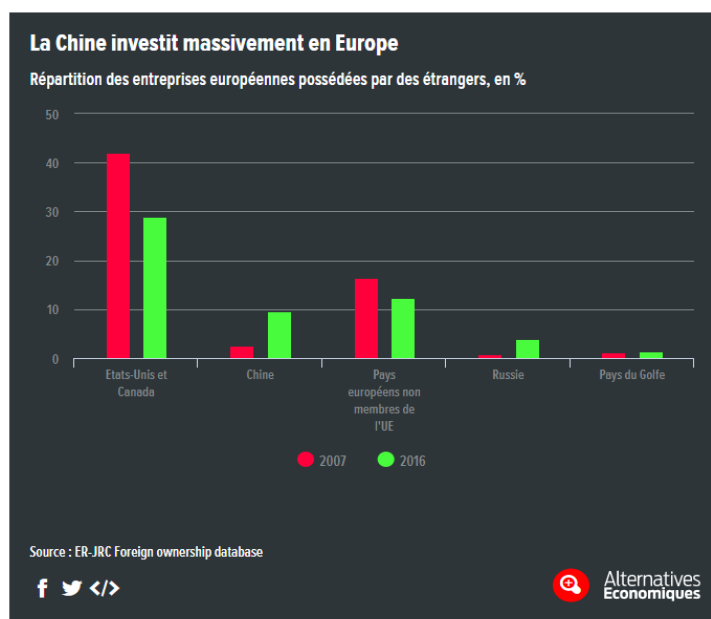
L'entrée de la Chine dans l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 2001 et sa reconnaissance en tant qu'économie de marché (2016) par l'UE (alors que les Etats –Unis lui ont refusé ce statut) a ouvert la porte de « *l'atelier du monde* » aux marchés des pays européens. Alors que dans le même, outre ses coûts de production avantageux (même si l'écart se réduit), **la Chine a lancé depuis plusieurs années et avec le soutien financier massif de l'état, des fusions de ses principales entreprises nationales dans certains secteurs stratégiques** (ferroviaire, industrie chimique, construction navale, des équipements de production d'énergie, des équipements de télécommunication, des transports maritimes, voitures électriques) afin de conquérir des débouchés internationaux en faisant notamment « *son marché* » en Europe et en recourant souvent à des pratiques de concurrence déloyales.

Son objectif est affiché et clairement assumé : **être la première économie mondiale en 2049** (anniversaire du centenaire de la République Populaire de Chine). Les projets « *made in China 2025* » ou des « *routes de la soie* », (*The One Belt One Road Initiative* (OBOR) sont à ce titre l'affichage concret de cette ambition hégémonique, présentant un risque de « *dislocation de l'Europe* » au gré des « *ralliements* » des Etats membres, quand la Chine étend son réseau d'influence au Portugal (Panda Bonds) ; en Grèce avec la main mise sur le port du Pirée au moment de la crise de la dette souveraine

en 2010 ; plus récemment, toujours au titre des « routes de la soie » avec les accords concernant les ports de Gènes et de Trieste²⁸² en Italie ou avec l'élargissement du « Cercle des amis de la Chine » dans les Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO 17+1).



Si seulement 2,8 % des entreprises de l'UE appartiennent à des propriétaires étrangers, celles-ci ont une taille bien plus importante que la moyenne et représentent ainsi 35 % des actifs des entreprises. Outre l'augmentation de la proportion, c'est surtout l'origine des investisseurs qui évolue. Ainsi la part de Chine dans les entreprises européennes sous contrôle étrangers (60% sont des entreprises contrôlées par l'Etat) a triplé passant de 2,5 % à 9,5 % (soit en 10 ans de 5 000 à 28 000 entreprises) quand la part nord-américaine (Etats-Unis et Canada) a diminué, de 41,9 % à 29 %. Les IDE chinois dans l'UE quasi inexistantes avant 2005, ont dépassé les investissements européens en Chine, atteignant 42 milliards de dollars.



²⁸² https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/03/23/malgre-l-inquietude-de-bruxelles-l-italie-rejoint-les-nouvelles-routes-de-la-soie-de-pekin_5440367_3234.html

Pour accélérer sa suprématie technologique, **la Chine mise par cette voie sur des transferts de technologie** que ce soit en obligeant les entreprises étrangères²⁸³ voulant accéder à son marché à s'associer à des sociétés chinoises (et capter ainsi le savoir-faire sur leur marché domestique), en prenant le contrôle ou en limitant l'accès à son marché intérieur (obligation d'associer un partenaire chinois). Les investisseurs nord-américains restent bien évidemment surreprésentés dans les secteurs stratégiques, mais la Chine y consacre une part importante de son investissement complémentarément à son « *appétit* » pour les secteurs stratégiques high Tech.



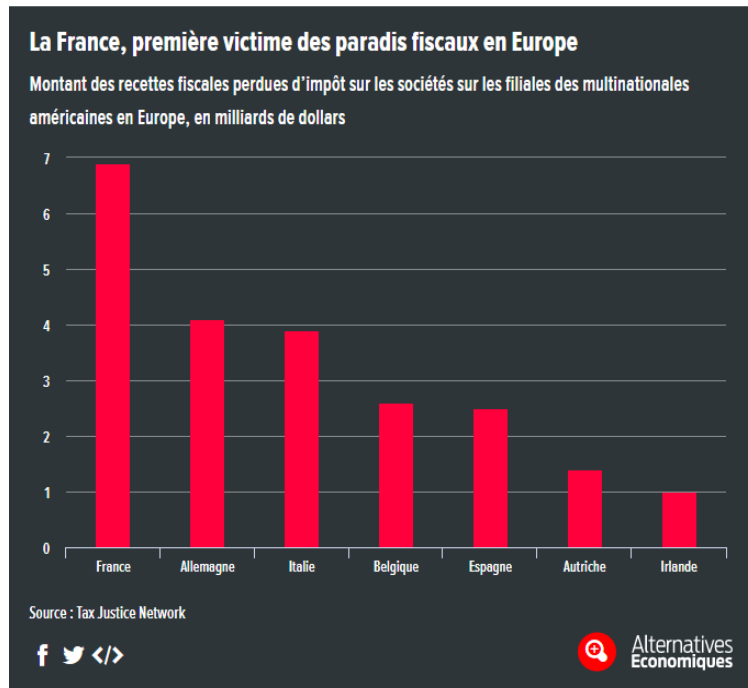
Pourtant face à la menace qui sévit depuis 10 ans, l'UE peine à trouver un accord sur la position à adopter (ex : taxe sur les GAFA), entre les pays du nord de l'Europe (Allemagne, Pays-Bas...) voire même quand elle est spectatrice de distorsions intra européennes sous l'effet des paradis fiscaux (ex : Les IDE atteignent 410 % du PIB au Luxembourg, 290 % en Irlande). Pour corroborer ces chiffres, une étude du FMI co-conduite avec l'université de Copenhague déclare qu'en 2017, **38 % (vs 31 % en 2010) des IDE dans le monde sont réalisés à des fins d'optimisation fiscales au travers de sociétés sans réelle activité commerciale.**

La question demeure pourquoi les pays de l'UE tels que l'Italie, l'Allemagne ou la France continuent de tolérer cette situation. Il y a deux raisons principales. Premièrement, **l'emprise idéologique du lobby « des impôts bas » a été puissante.** Même dans les pays qui perdent le plus de revenus, comme l'Allemagne, les entreprises ont résisté à des mesures qui pourraient réduire leurs possibilités de transfert de bénéfices. Consciente de la sensibilité du sujet dans l'opinion publique, les entreprises Allemandes misent sur l'information sous la forme de rapports révélant pays par pays les écarts entre le lieu où leur activité économique est réalisée le lieu où leurs bénéfices sont fiscalement déclarés.

La seconde raison plus fondamentale est **l'absence d'un consensus entre les pays membres en matière fiscale.** Plus précisément, les questions fiscales exigent l'unanimité, et des pays comme les Pays-Bas (10 milliards de dollars de manque à gagner fiscal pour ses voisins) ou le Luxembourg (15 milliards de dollars) s'opposent systématiquement à une législation visant à lutter contre l'évasion fiscale. Cette exigence d'unanimité est depuis longtemps défendue au nom de la « *souveraineté* »

²⁸³ <https://www.alternatives-economiques.fr/chine-pille-t-lindustrie-europeenne/00083641>

fiscale » avec l'idée que chaque pays devrait avoir le plein contrôle sur ses propres politiques fiscales. Il s'agit toutefois d'une conception fondamentalement erronée de la souveraineté comme le souligne un rapport de tax justice network « *Time for the EU to close its own tax havens* »²⁸⁴ datant d'avril dernier. La souveraineté fiscale est en réalité complexe et interdépendante, car les politiques fiscales d'un Etat ont une incidence sur la capacité des autres à établir leurs propres politiques fiscales. **La défense de la souveraineté fiscale pour les membres de l'UE serait mieux réalisée en supprimant l'exigence de l'unanimité**, afin de permettre des décisions conjointes sur les normes minimales que tous devraient respecter.



La preuve est que seulement quatorze Etats membres (ex. : Loi PACTE en France) se sont dotés de réglementation de contrôle des investissements directs étrangers (IDE) et que le mécanisme européen de surveillance des investissements directs (filtrage) est seulement entré en vigueur en avril 2019. Pourtant, il n'entraîne pas forcément de position commune de la part des pays membres. L'exemple de l'industrie des panneaux solaires met en évidence la difficulté d'articuler des demandes de protection hétérogènes entre états membres. En effet, face à la déferlante chinoise, l'Europe avait décidé de taxer lourdement les importations des panneaux solaires, sauf que, l'Allemagne choisit, en raison de sa maîtrise des équipements nécessaires à leur fabrication, d'abandonner celle-ci aux chinois, s'opposant ainsi frontalement à la politique de la Commission. Conséquence, en moins de trois ans les chinois acquièrent aussi la maîtrise de la fabrication des équipements, conduisant à la liquidation quasi-totale de l'industrie des panneaux solaires en Europe

Une autre illustration de l'inertie de l'UE se caractérise aussi dans le délai de réaction dans l'adoption de mesures de restriction d'accès aux marchés publics européens par les entreprises étrangères, en l'absence de réciprocité. Dès 2012, la Commission européenne avait proposé un tel outil mais l'Allemagne et des Etats-membres parmi les plus libéraux, craignant un glissement protectionniste, s'y étaient opposés.

A ce stade et comme mesure défensive lors de la crise du COVID-19, Il faut souligner l'initiative française d'abaisser à 10% vs 25%, le seuil à partir duquel s'exerce le mécanisme de contrôle des prises

²⁸⁴ <https://www.taxjustice.net/wp-content/uploads/2020/04/Time-for-the-EU-to-close-its-own-tax-havens-April-2020-Tax-Justice-Network.pdf>

de participations d'investisseurs non européens au capital d'entreprises françaises²⁸⁵ définies comme stratégiques, empruntant le pas à l'Allemagne, l'Espagne et l'Angleterre.

Le protectionnisme des Etats Unis, qu'il soit commercial (taxes douanières, remise en cause des accords commerciaux) ou judiciaire avec l'extraterritorialité du droit américain (*Department of Treasure, Security exchange commission*, la Réserve fédérale, OFAC, ...) est devenu plus que jamais une « *arme de destruction* » dans la guerre économique que mènent les États-Unis contre le reste du monde, y compris ses alliés traditionnels en Europe. Cela alors que la relation a longtemps été basée sur un multilatéralisme commercial, déjà remis en cause sous l'administration Obama et amplifié sous la présidence de D. Trump.

A ce titre, le bilan des vingt dernières années est édifiant. **Plusieurs dizaines de milliards de dollars d'amendes ont été réclamées à des entreprises européennes (20 mds \$ pour la France), laissant aucun doute sur la nature ciblée des actions**, au motif que leurs pratiques commerciales, leurs clients ou certains de leurs paiements ne respectaient pas le droit américain.

N°	Entreprise	Pays	Année	Montant total (en M\$)
1	Siemens	Allemagne	2008	800
2	Alstom	France	2014	772
3	Telia	Suède	2017	691,6
4	KBR/Halliburton	États-Unis	2009	579
5	Teva Pharmaceutical	Israël	2016	519
6	OCH-ZIFF CXapital Mngt	États-Unis	2016	412
7	BAE	Royaume-Uni	2010	400
8	Total	France	2013	398,2
9	Vimpelcom	Pays-Bas	2016	397,5
10	Alcoa	États-Unis	2014	384
11	ENI/SNAMPROGETTI	Italie	2010	365
12	Technip	France	2010	338
13	Société Générale	France	2018	293
14	Panasonic	Japon	2018	280
15	JP Morgan Chase	États-Unis	2016	264
16	Odebrecht/Braskem	Brésil	2017	260
17	SBM Offshore	Pays-Bas	2017	238
18	JGC Corporation	Japon	2011	218,8
19	Embraer	Brésil	2016	205,5
20	Daimler	Allemagne	2010	185
21	Petrobras	Brésil	2018	170,6
22	Rolls-Royce	Royaume-Uni	2017	170
23	Weatherford	Suisse	2013	152,6
24	Alcatel	France	2010	138
25	Avon Products	États-Unis	2014	135
26	Keppel Offshore & Marine	Singapour	2017	105

Source : Cabinet Ikarian, 2018

Liste des entreprises condamnées au titre du *Foreign Corrupt Practices Act* (FCPA) entre 2008 et 2018 (amendes > 100M\$, par ordre décroissant)

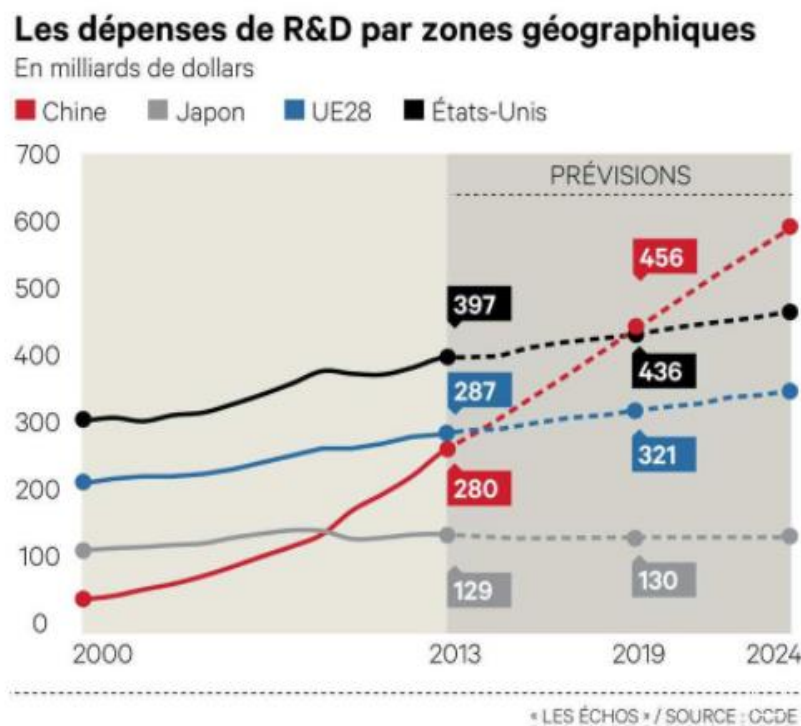
Or à ce jour, les entreprises européennes ne disposent pas de tous les outils juridiques efficaces pour se défendre contre les actions judiciaires extraterritoriales engagées à leur encontre. **Il devient par conséquent prioritaire d'engager des mesures offensives pour se protéger des attaques économiques.** La mise en place d'une justice pénale avec des moyens et un champ d'actions (ex. : procureur commercial européen, doté de pouvoirs d'enquête et de sanctions) comparables à ceux déployés par les autorités américaines. La création du parquet européen pourrait ainsi rendre plus efficient la réforme du règlement n°2271/96 dit « de blocage » avec la saisie d'actifs étrangers sur le sol européen (non couverts par l'immunité diplomatique) en gage des indemnités accordées aux entreprises victimes. Un « OFAC Européen » prenant appui sur un achèvement de l'Union bancaire et de l'Union des marchés de capitaux et l'euro comme une monnaie capable de rivaliser avec le dollar (20,7% des réserves de change mondiales étaient détenues en euros ; règlement des échanges : 61 %

²⁸⁵ <https://portail-ie.fr/short/2377/la-france-renforce-le-controle-des-prises-de-participations-etrangeres>

des exportations et dans 51 % des importations de la zone euro) peuvent donner corps à une ambition commune pour une extraterritorialité européenne. A ce titre, le projet INSTEX²⁸⁶ permettant à des entreprises occidentales de commercer sous forme de troc sans s'exposer aux sanctions américaines ouvre une voie (en dehors du dollar) pour sécuriser des échanges commerciaux entre l'UE et l'Iran. Initié en réponse à la sortie des Etats-Unis de l'accord sur le nucléaire iranien en 2018, ce mécanisme encore « expérimental » a permis des premières exportations de produits pharmaceutiques d'ailleurs non frappés par l'embargo (l'Iran a été le second pays touché par la crise sanitaire). Bien que son impact soit limité faute de pouvoir importer du pétrole iranien par crainte des sanctions extra territoriales américaines, cette initiative bien que symbolique démontre la capacité à imaginer une alternative pour se libérer du joug du dollar.

Pour répondre à ces enjeux, la mise en œuvre d'une véritable stratégie industrielle européenne paraît urgente. Pour tenir compte du désalignement persistant des intérêts des États membres et devant la difficulté d'activer certains leviers défensifs, comme le droit antisubventions ou la promotion des règles offensives en matière commerciale, **une évolution de la politique de concurrence telle que proposée par la Commission européenne dans ses travaux du 27 novembre 2019, reste une voie prioritaire à explorer.**

En réalité, le problème de l'Europe n'est pas tant sa politique de concurrence que la faiblesse de sa politique industrielle, entendue comme une politique de soutien à la R&D. Un seul chiffre pour s'en convaincre : le budget européen affecté à la R&D représente sur la période 2013/2020, 80 milliards d'euros, soit 11 milliards par an. Les États-Unis dépensent chaque année 550 milliards de dollars et la Chine 470 milliards.



²⁸⁶ <https://portail-ie.fr/analysis/2383/en-temps-de-crise-leurope-utilise-le-dispositif-instex-pour-livrer-du-materiel-medical-a-liran>

3. La norme, une arme d'influence

Le « marché » de la normalisation est un enjeu d'influence considérable dans la guerre économique, les choix techniques opérés ayant des retombées économiques majeures pour certains secteurs, de nature à valoriser durablement ou, au contraire, condamner certaines options techniques adoptées par les entreprises. L'exemple récent le plus emblématique est celui de la normalisation des prises de recharge pour véhicules électriques qui a vu la technologie allemande préférée au niveau européen à la technologie française, alors même que cette dernière était utilisée depuis plusieurs années pour équiper les bornes dans l'hexagone.

Au sein de l'UE, les Etats membres se livrent à une **véritable course pour être à même de proposer avant d'autres l'ouverture de travaux dans les organismes européens ou internationaux de normalisation** dans certains domaines. En Europe, l'activisme **des acteurs allemands a démontré son efficacité dans nombres de domaines (ex. : normes d'assurance pour les véhicules autonomes)**. D'ailleurs, n'a-t-on pas coutume de dire outre-rhin « *Qui fait la norme tient le marché !* ». Cet avantage allemand repose sur une culture fortement installée chez les acteurs économiques et les fédérations professionnelles (héritage de Bismarck en matière d'établissements de règles professionnelles) et d'une recherche -innovation très proche de l'industrie avec des découvertes qui font l'objet de mises en application très directement.

La normalisation est donc considérée comme un instrument essentiel de politique industrielle. Des travaux menés par l'AFNOR (France), le DIN (Allemagne) et le BSI (Grande Bretagne) ont d'ailleurs mis en évidence, sur la longue durée (25 ans), une corrélation évidente entre nombre de brevets, développement de la normalisation et croissance économique.

Les stratégies nationales qui font de la normalisation un instrument de politique commerciale se sont fortement développées au cours des dernières décennies sous l'impulsion des Etats unis et de la Chine. C'est probablement cette dernière qui tend davantage à imposer son leadership dans des instances internationales, au premier desquelles l'ISO.

A l'inverse des pays européens où la norme est régie par une charte (on parle de norme volontaire en raison d'un processus bâti sur un jeu de concessions réciproques entre industriels), la Chine applique une normalisation réglementaire définie par son gouvernement. **Une estimation conclurait à l'existence de plus de 150 000 normes²⁸⁷ soit environ 15% du total des normes existantes dans le monde)**

Le projet « *China standard 2035* » annonce explicitement l'ambition dans le domaine au travers d'un **renforcement des normes dans les secteurs à haute qualité ou dans les technologies émergentes** (ex. : Les entreprises chinoises détiennent environ 10% des 1 400 brevets essentiels dans la technologie de la 5G). La norme est érigée comme une véritable « muraille » pour à la fois limiter l'accès à son marché intérieur et favoriser l'internationalisation de ses entreprises. Par le truchement de la SAC « *Standardization Administration of China* », elle tend à étendre son influence en cherchant à mieux coordonner les normes auprès des pays partenaires pour soutenir son projet de « routes de la soie- (B&R) ». Sur les 254 standards intégrés dans le train à grande vitesse chinois « *renaissance* », 84%

²⁸⁷ [\\cprppd2burv1.zcam.ztech\RPP10burp\S057927\JF WELMANT\POLITIQUE INDUSTRIELLE](#) Bien que, les trois organismes européens de normalisation, le CEN (Comité européen de normalisation), le CENELEC (Comité européen de normalisation électrotechnique) et l'ETSI (European Telecommunications Standards Institute) se sont dotés d'un émissaire commun, le SESEC (Seconded European Standardisation Expert for China), le dispositif n'est pas très satisfaisant dans la pratique.

sont des normes chinoises. Ainsi, plus la Chine exportera ses trains, plus elle sera en mesure d'imposer ses normes.

Parallèlement, il faut également rappeler qu'elle se trouve également à l'initiative de nombreuses organisations multilatérales géographiques ou sectorielles où elle pèse de tout son poids : 17+1²⁸⁸, Organisation de coopération de Shanghai (OCS)²⁸⁹, Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII)²⁹⁰.

Par ailleurs, la Chine ne cesse depuis son entrée dans la gouvernance politique et technique des instances de normalisation **de gagner en influence dans des domaines ciblés et jugés comme stratégiques** (terres rares ; biogaz ; règles techniques pour la détermination des économies d'énergie dans les projets de rénovation, ou les entreprises industrielles...). A titre d'exemple dans le secteur des télécommunications, elle avait cherché sans succès à imposer WAPI contre WIFI (pour pouvoir intercepter et contrôler les communications).

En investissant massivement dans les institutions mondiales, elle cherche par une politique volontariste de lobbying à **redéfinir le cadre normatif mondial** hérité des accords de Bretton Woods. On parle en cela « *de sinisation des normes internationales* ». Un décompte des principaux organismes dirigés par des chinois permet de lister l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ; l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations-Unies pour le développement industriel (ONUDI), où l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Bien que, les organismes européens de normalisation, le CEN (Comité européen de normalisation), le CENELEC (Comité européen de normalisation électrotechnique) et l'ETSI (European Telecommunications Standards Institute) au travers du SESEC (Seconded European Standardisation Expert for China), se soient dotés d'un émissaire commun de coordination, le dispositif n'est pas très satisfaisant dans la pratique.

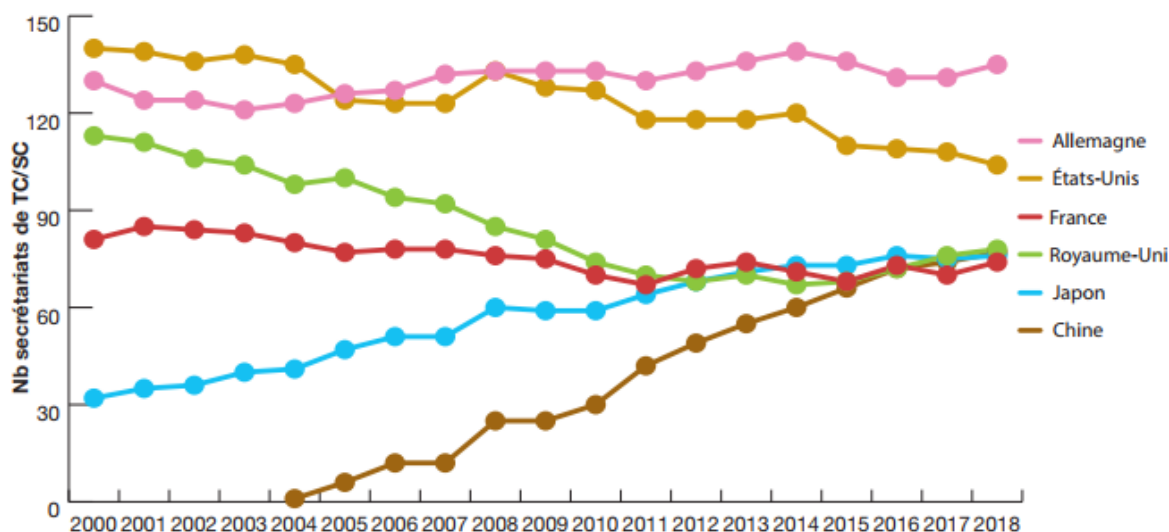
Dans ce contexte de **guerre d'influence économique et politique, l'UE souffre d'un manque de coordination** pour lutter efficacement contre les deux grands compétiteurs mondiaux au sein des organisations internationales (ISO, CEI, UIT). Certains pays membres (Royaume-Uni ou l'Allemagne) préférant même développer des stratégies bilatérales. A l'heure des défis du cloud et du quantique, domaines où l'Europe enregistre un retard, le temps n'est pas aux luttes fratricides entre les plans nationaux : Industrie du futur (France), Industrie 4.0 (Allemagne et Autriche) ou le projet « *CATAPULT* » en Grande Bretagne (avant le Brexit) car comme le précise ANDRUS ANSI, (Vice-président de la Commission européenne), il va donc falloir « *agir, et agir vite* ».

²⁸⁸ <https://www.fdbda.org/2020/01/le-format-171-un-outil-au-service-de-la-politique-europeenne-de-pekini-defiant-lue/>

²⁸⁹ <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/organisation-de-cooperation-de-shanghai-ocs>

²⁹⁰ <https://www.investopedia.com/terms/a/asian-infrastructure-investment-bank-aiib.asp>

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES SECRÉTARIATS DE COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS DE L'ISO DEPUIS 2000



A ces instances techniques, il convient de noter son influence grandissante au sein des organisations politiques mondiales comme l'ONU, l'OMS ou l'OMC ; Une position d'ailleurs acquise en raison du retrait des États-Unis dont l'actualité récente en est une illustration. Alors que l'administration Trump sanctionne budgétairement l'OMS pour sa gestion de la crise du COVID-19, la Chine décide dans le même temps d'augmenter sa contribution qui rappelle, n'était pas représentative de son poids réel. En jouant ainsi, elle apparaît aux yeux des opinions publiques comme la gagnante de la bataille d'influence que se livrent les deux puissances. Bien que son attitude soit décriée au motif de propagande, elle poursuit néanmoins sa stratégie de remodelage des institutions internationales.

Dans ce concert, **la France doit adopter une approche plus offensive, qu'il s'agisse de déployer des stratégies d'influence dans les instances européennes et internationales de normalisation** (être « *les premiers à dégainer* » dans de nouveaux champs de normes, poursuivre l'élaboration d'une stratégie de normalisation plus transversale, de développer une véritable culture auprès de différents acteurs (entreprises, collectivités locales, fonctionnaires d'État), d'ouvrir de nouveaux champs, de privilégier l'émergence de normes à caractère volontaires plutôt qu'obligatoires ou d'allouer des moyens humains et financiers destinés à la traduction en français des normes.

Une des clés de réussite comme le souligne l'ex déléguée interministérielle à l'intelligence économique Claude Revel dans un rapport *Développer une influence normative internationale stratégique pour la France*²⁹¹ est « de sortir la normalisation internationale du monde de spécialistes pour l'associer aux autres stratégies commerciales, aux actions d'influence internationale globale ». L'adoption pour les normes ISO 9001 et ISO 14001, de la « *High Level Structure* »²⁹² (HLS) est une opportunité pour la France de déployer une véritable stratégie d'intelligence économique afin d'influencer l'harmonisation des référentiels.

²⁹¹ <https://www.lemoci.com/media/rapport-revel-2013.pdf>

²⁹² https://www.iso.org/fr/news_index.html

4. Le budget européen, source régulière de désaccords et de blocages institutionnels

Montant des contributions nationales, autonomie des ressources, priorités politiques... depuis la création des communautés européennes, les controverses autour du budget européen ne manquent pas. Son élaboration connaîtra au cours de décennies plusieurs phases.

A la création de la CEE (1957) et dans un premier temps, le mécanisme budgétaire européen ne repose plus sur les prélèvements directs pris sur la production de Charbon et de l'acier (mode de financement de la CECA), mais sur la contribution des Etats membres, établie selon une clé de répartition : 28 % pour l'Allemagne, la France et l'Italie, 7,9 % pour la Belgique et les Pays-Bas, et 0,2 % pour le Luxembourg. De fait, la Communauté est alors en état de dépendance budgétaire et politique.

En 1965, une proposition d'évolution interviendra avec un élargissement des compétences et le financement de la PAC avec le transfert des prélèvements agricoles et droits de douane. Conjuguée à l'entrée en application (prévue dans le traité de Rome) du changement de mode de scrutin (vote majoritaire en remplacement de l'unanimité au Conseil des ministres), ces évolutions vont créer une première crise politique majeure. La France (De Gaulle) y verra un abandon de souveraineté nationale choisissant dès lors de pratiquer la politique de la chaise jusqu' à la conclusion du compromis de Luxembourg en 1970, qui au final maintiendra le vote à l'unanimité.

Le règlement de cette crise introduira en 1970 un système des ressources propres au budget européen en remplacement progressif des contributions financières des Etats membres et basées sur :

- Les droits de douane sur les importations de produits en provenance de pays tiers à la Communauté,
- Les prélèvements agricoles sur les importations de produits couverts par la PAC,
- Les recettes basées sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Pourtant, le partage de la charge budgétaire restera une source de divergences, voire d'affrontements, entre les pays contributeurs nets et les bénéficiaires et ce jusqu' à l'introduction d'un mécanisme correcteur assorti de conditions strictes d'attribution : PIB par habitant inférieur à 85 % de la moyenne communautaire, un taux de croissance économique inférieur à 120 % de la moyenne communautaire, et une participation aux titres des ressources propres supérieure de plus de 10 % à la part dans le PIB. Cette disposition va néanmoins créer une seconde crise politique avec la fameuse injonction prononcée par Margaret Thatcher : « *I want my money back* » (« *je veux qu'on me rende mon argent* ») devant le gain net défavorable au Royaume uni (contribution de 20% au budget pour ne profiter que de 10 % des dépenses). Des corrections financées par les autres Etats membres seront apportées à deux reprises (1979 et 1985) avec une compensation pour l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche et la Suède.

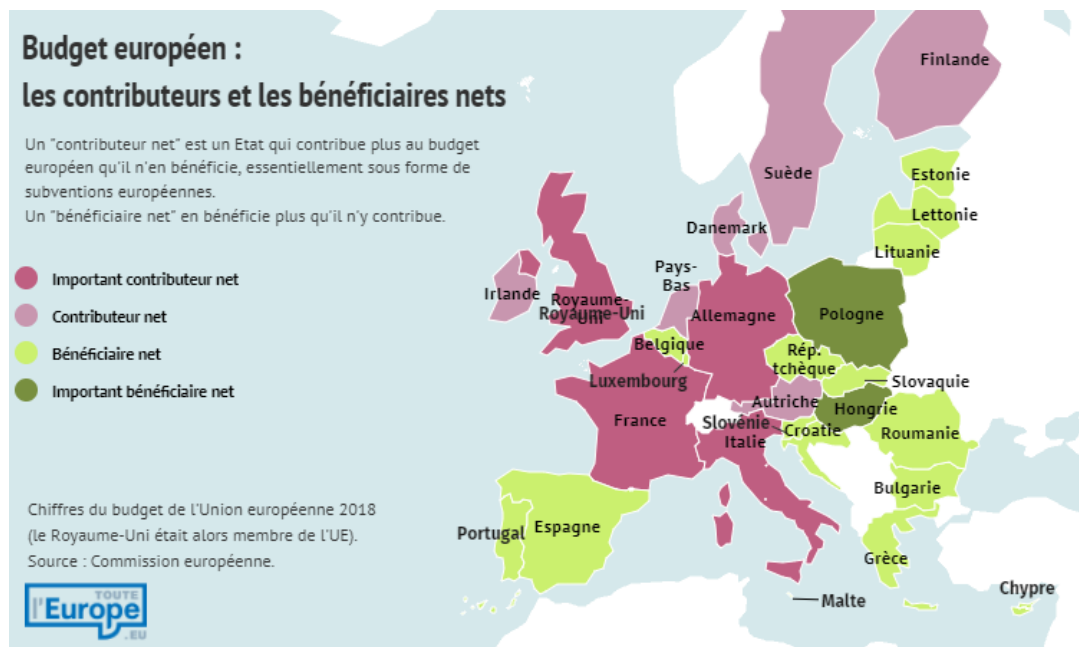
Face aux besoins (élargissement à La Grèce, L'Espagne et le Portugal) qui augmentent plus rapidement que les ressources (libéralisation des échanges et application des accords commerciaux : *General Agreement on Tariffs and Trade*, Organisation mondiale du commerce), Jacques Delors, alors président de la Commission Européenne introduira deux programmes baptisés respectivement « paquet Delors I » (1988-1992) et « paquet Delors II » (1993-1999) qui vont atténuer les oppositions :

- Les cadres financiers pluriannuels (CFP) pour une période de 5 ans (portée à 7ans en 1993)
- Une contribution plafonnée à 1,23% du RNB des Etats membres

Le passage à 27 états membres donnera lieu au programme « Agenda 2000 » qui après de nouvelles tensions sera voté avec la réserve d'un plafonnement à 1,045% du RNB européen. Depuis, chacun des cadres financiers pluriannuels a fait l'objet d'après négociations entre l'Europe du Nord (Allemagne et Pays bas) et l'Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal rejoint par la France), au point que les budgets ne sont pas toujours approuvés en temps et en heure. **Le plan de relance Von der Leyen relatif à la crise sanitaire qui sera présenté début juin n'échappera à cette règle.**

Une nouvelle ère démarre avec le Brexit. En effet, le budget européen va être imputé de 84 milliards d'euros (sur 7ans) alors que de nouvelles priorités s'inscrivent à l'agenda comme l'enjeu climatique assorti de dépenses qui vont croître fortement dans l'avenir. Cette baisse entrainera probablement un durcissement des règles d'octroi des fonds européens et un fléchage vers les régions les plus pauvres.

Une nouvelle passe d'armes s'est engagée en 2014 entre « le bloc » du nord et celui du sud avec comme point d'achoppement la volonté du premier de plafonner la contribution à 1% du RNB et la demande du « bloc » sud-est de revenir sur les « rabais » introduits en 1984 pour le Royaume uni dont ont bénéficié les pays d'Europe du Nord.



Le coup d'éclat de la Cour constitutionnelle fédérale de Karlsruhe. – En revenant sur un jugement de la cour de justice de l'Union Européenne (CJUE) en date du 11 décembre 2018, la cour constitutionnelle allemande vient de rendre un arrêt dans lequel elle indique que la Banque Centrale Européenne (BCE) **avait outrepassé les traités européens en adoptant en 2015 un programme de rachats d'actifs** (soit 2.200 milliards d'euros). En sommant la BCE de produire dans les trois mois les éléments objectifs qualifiant la proportionnalité de son programme de rachats de dettes publiques à l'objectif assigné de maintien d'une inflation proche de 2%/an), elle déclenche une crise juridique avec la Commission européenne et la Cour de Justice européenne au moment même où la BCE s'apprête à lancer le plan de 750 milliards € de rachats de dettes publiques dans la zone euro pour lutter contre les conséquences du Covid-19 et du Grand Confinement.

Une nouvelle fois, deux conceptions s'affrontent en matière de politique monétaire. Le groupe des pays du Nord (*Frugal Four* : Suède, Pays bas, Autriche, Danemark)) et l'Allemagne qui supportent de moins en moins (pour leurs épargnants) les effets d'une politique monétaire impliquant des taux bas, voire négatifs. De l'autre côté, les pays du Sud avec des déséquilibres budgétaires qui appellent à la

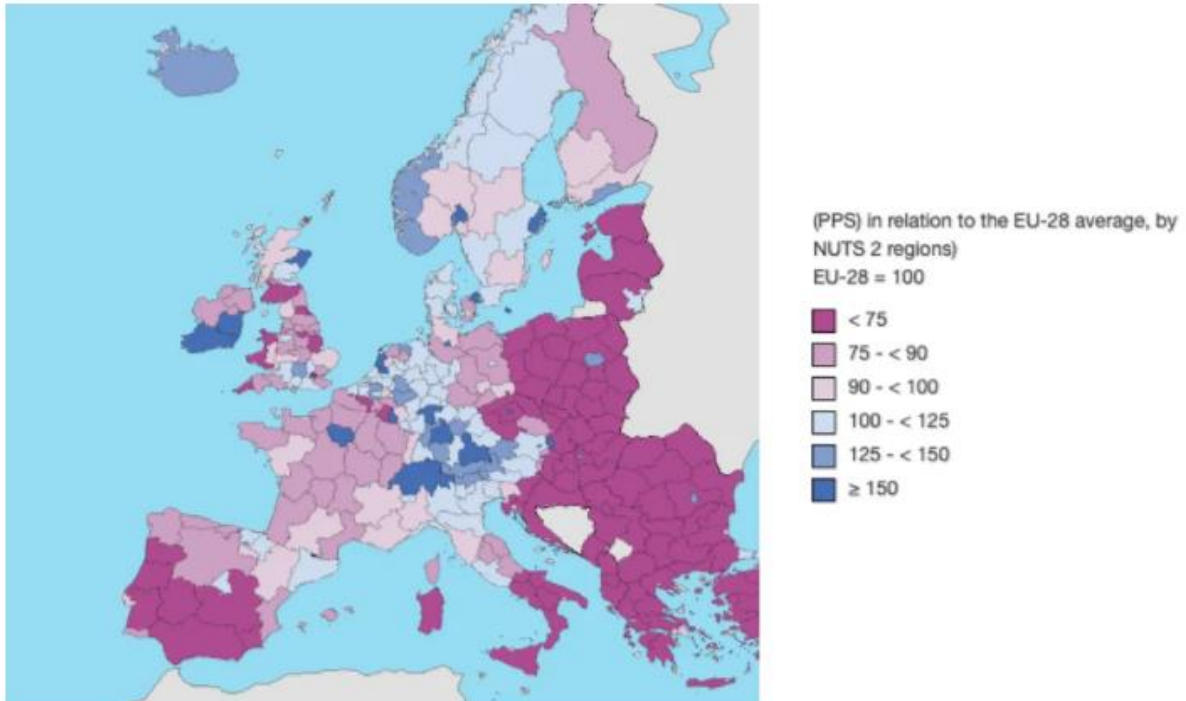
solidarité pour relancer leurs économies, quitte à reporter le fardeau de la dette dans un avenir lointain.

Outre, la recherche légitime d'une plus transparence des règles incombant à la BCE, cette crise juridique est **révélatrice des failles de l'architecture institutionnelle de l'UE**. En effet, la souveraineté du droit européen sur les juridictions nationales n'est pas inscrite dans les traités. Lors du traité de Lisbonne, la question était à l'ordre du jour mais le Royaume unis s'y était farouchement opposé.

Suite à la position de la Chancelière Merkel réaffirmant la nécessité de « *plus d'Europe et de solidarité* », cette mini-crise n'a pas à date de conséquence sur les marchés. Elle sera certainement de nature à faire évoluer la doctrine budgétaire européenne vers un endettement spécifique de l'UE par un rehaussement des prélèvements sur les budgets nationaux. Le schéma pessimiste serait le statut quo sur la base des règles du MSE avec le risque extrême d'une implosion de la zone Euro. Les *Frugal Four* ont d'ailleurs réagi avec véhémence à l'initiative franco-allemande de plan de 500 milliards d'euros en rappelant leur objectif de plafonnement de la contribution des états à 1% et leur hostilité à une politique de transfert.

5. Aides européennes : Creusement des inégalités entre pays membres

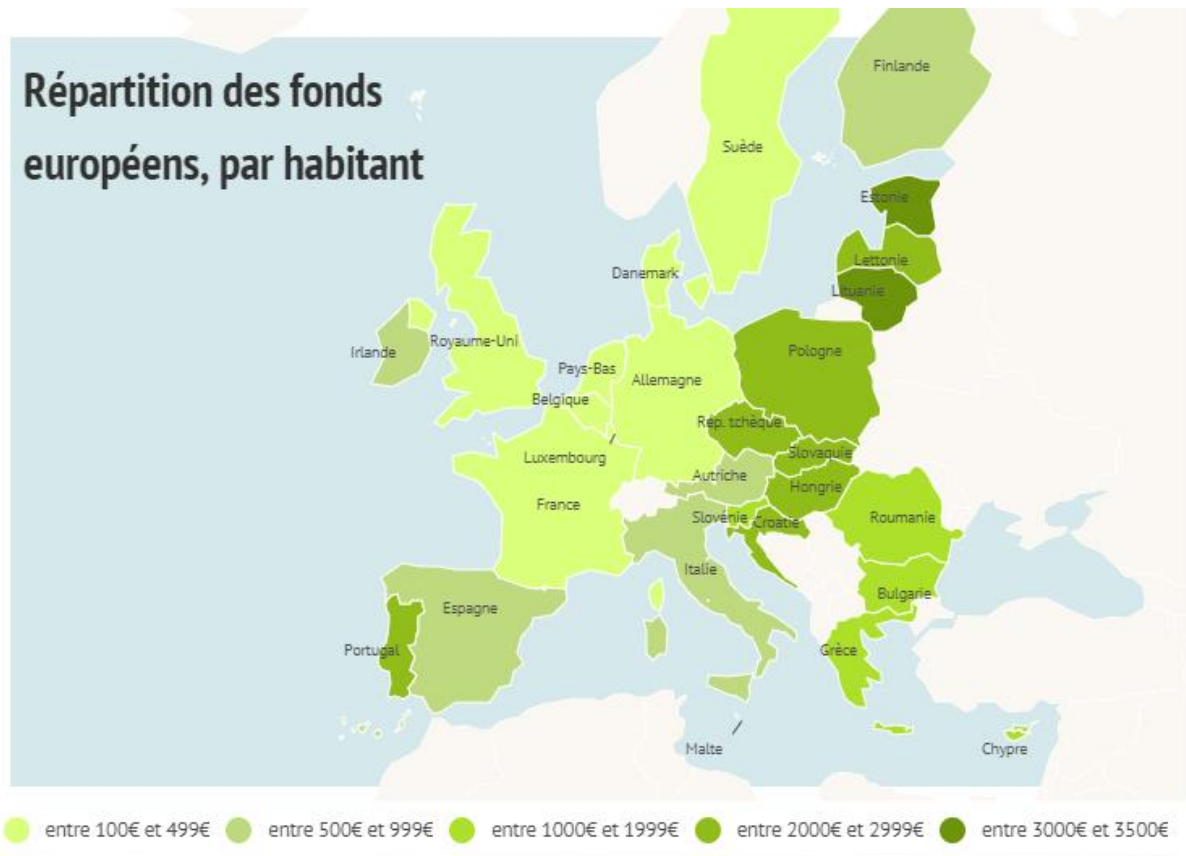
Au regard de l'indicateur sur longue période du PIB/habitant de chaque Etat par rapport à la moyenne communautaire, une **Union Européenne à plusieurs vitesses s'est clairement dessinée** avec un écart (en base 100) atteint pour le maximum par le Luxembourg (253) et le minimum en Bulgarie (49). La France (104) se situe juste au-dessus de la moyenne européenne, devant l'Italie (96) et derrière le Royaume-Uni (106) et l'Allemagne (124). Dans une analyse plus approfondie, Nicolas Ravailhe, spécialiste des affaires européennes au sein du cabinet Euraegis relève que cette absence de convergence se vérifie au niveau des territoires (découpage territorial de l'UE en 272 zones appelées « NUTS-2 ») **pointant pour la France, un enrichissement pour la seule Ile de France et un appauvrissement généralisé du reste des territoires**, plus marqué pour les hauts de France, la Bourgogne et Champagne-Ardenne, là où le poids de l'industrie était élevé et la mutation économique post désindustrialisation plus difficile.



Pour expliquer cette situation, outre les effets de la politique de concurrence, la lourdeur des processus de décision (ex. : degré de décentralisation : très centralisée en Espagne et régionalisé en France avec les inefficiences bureaucratiques et de gouvernance commun aux deux modes) qui ont un réel impact, l'auteur avance d'autres insuffisances. La première réside dans l'utilisation des fonds FEDER, FSE et FEADER attribués par l'Europe et en partie **perdus au terme de trois ans faute d'engagement**. Un Autre facteur, propre notamment à la France est une **qualification des projets insuffisamment porteurs de croissance pour rentrer dans le jeu de la compétition européenne**. Pour exemple et bien que tous peuvent se justifier, il cite les programmes de rénovation énergétique non-innovants, des investissements coûteux en infrastructures pour réduire la fracture numérique, des bornes électriques sur les autoroutes (guerre de normes perdue par la France au profit du voisin Allemand...). **L'incapacité à travailler entre acteurs économiques et sociaux publics et privés d'un même territoire** afin de mettre en place des stratégies créatrices d'activités avec pour conséquence un « *taux de retour sur investissement* » des politiques régionales jugé moins bons par le ministère de l'économie que pour la politique agricole commune est également une explication.

Alors que la France est contributrice nette au budget européen, il est essentiel qu'elle puisse orienter les programmes européens en faveur de modèles économiques vertueux pour la croissance dans l'UE à la fois sur un **plan défensif en investissant sur des projets en dehors de ses frontières** afin de protéger les emplois dans les territoires ou sur un **plan offensif en allant chercher des fonds Européens disponibles** dans d'autres Etats pour créer des relais de croissance dans le marché intérieur européen. A ce titre, le cas de l'Allemagne est éclairant sur sa capacité à tirer avantage de sa situation de contributeur net en rendant éligible les technologies développées dans les territoires au financement européen. Le « verdissement » des fonds européens inscrit dans les priorités rend ce type de logique extrêmement captive.

Par une **approche tactique basée sur une capacité à comprendre et à utiliser le cadre et les dispositifs européens plutôt que les combattre par des réformes**, l'Allemagne conduit une guerre d'influence efficace sur tous les fronts pour rendre ses propres territoires plus compétitifs.



6. Les plans européens : Du plan Baroso au plan Juncker

Depuis la création de la monnaie unique européenne, la crise financière de 2008 et la crise des dettes souveraines en 2010 ont été les premières à mettre à l'épreuve le modèle européen tant dans ses institutions que dans les réponses politiques révélant un paradoxe majeur. En 2008, si c'est aux Etats-Unis que s'est situé l'origine du choc (faillite de Lehmann Brothers), c'est pourtant l'Europe qui acquitte le prix le plus lourd.

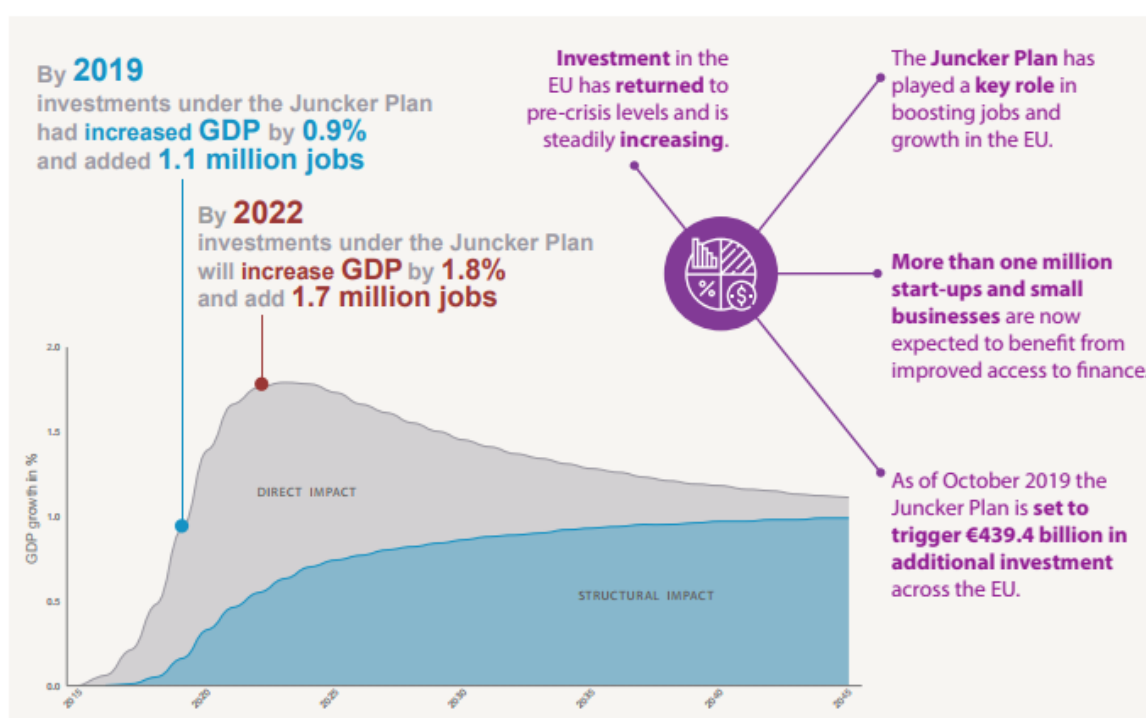
Dans le sillon de la banque d'Angleterre, la Banque Centrale Européenne (BCE) saura prendre les bonnes décisions en matière de politique monétaire pour rassurer les marchés en irrigant le marché bancaire par des injections importantes de liquidités conjuguée à des mesures non conventionnelles d'assouplissement de garanties sur les titres pris en pension. En 2010, le recours massif au « *Quantitative Easing* » permettra de répondre à la défiance des marchés notamment concernant les pays du Sud de l'Europe (Italie, Espagne et Grèce). Néanmoins, des insuffisances se situeront dans la faiblesse des plans de relance. Quand les Etats-Unis engagent un plan de relance (Plan Obama) de 5 points de PIB soit 800 milliards de dollars sur 2 ans, l'Europe plus touchée avec une récession de l'ordre de 8 points de PIB, limitera son programme de relance à 2 points de PIB soit 200 milliards d'euros financé principalement par les Etats (plan Baroso) consacrés à des baisses d'impôts (choix de la Grande Bretagne) et l'augmentation de la dépense publique (choix de la France) avec une mise en œuvre hétérogène entre Etats membres.

En dépit des mesures prises dans le cadre du plan Baroso, les investissements publics et privés peinent à redémarrer entraînant un ralentissement de l'économie. En 2015, le plan Juncker mobilisant 315 milliards d'euros sur quatre ans (2015-2018) est lancé pour soutenir des projets industriels dans des

secteurs d'avenir (transport, haut débit, énergie, numérique...) via le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et des projets innovants portés par des petites et moyennes entreprises ou des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Ces projets sont généralement financés via le Fonds européen d'investissement (FEI), filiale de la BEI, qui apporte sa garantie aux banques nationales qui souhaitent prêter à ces entreprises.

A l'heure du bilan, le plan Juncker apparaît être un succès bien que la cour des comptes européenne émet un bilan contrasté²⁹³. La commission évalue à 335 milliards d'euros d'investissements expliquant qu'en l'absence d'indicateurs de performance et de suivi nécessaires, une juste évaluation des résultats était difficile. Elle appelait par ailleurs à mieux canaliser l'attribution des fonds. Le dispositif sera prolongé jusqu'à 2020 en le portant à 500 milliards d'euros et au-delà puisque « InvestEU » devrait prendre le relais à partir de 2021.

Macroeconomic impact of the Juncker Plan



7. Compétition mondiale : Vers un plan de relance économique européen ambitieux pour rester dans le jeu

À quoi le monde d'après le Covid-19 ressemblera-t-il ? Quels seront les rapports de force internationaux après la crise sanitaire, commerciale, économique et politique qui frappe la plupart des pays ? Quelles économies, quelles régions sortiront durablement affaiblies de ce moment ? Quelles alliances et quels états pourraient, au contraire, tirer parti de cette épreuve pour acquérir de nouvelles positions de force ?

²⁹³ <https://www.eca.europa.eu/fr/Pages/DocItem.aspx?did=%7b516972f3-71da-461e-ae77-625866be8825%7d>

La réponse à ces questions s'annonce difficile et ne manquera pas de susciter moult de débats et de crispations, pourtant la crise actuelle offre une opportunité inédite à l'Europe pour rééquilibrer le rapport de force avec les deux super puissances économiques. Alors que la Chine avait abandonné pendant six semaines son leadership (au profit d'ailleurs de ses voisins Coréen du Sud, Taiwanais, Singapourien...) en mettant son économie « *sous cloche* » (province industrielle du Hubei coupée du monde, confinement drastique de sa population), elle est repartie rapidement à l'offensive en mobilisant sa capacité de production et en exportant des milliards de masques à travers le monde, parfois inadaptés à usage en milieu hospitalier comme l'ont dénoncé de nombreux pays²⁹⁴.

Engagée dans une course de réputation par la « diplomatie des masques » pour s'arroger le statut de puissance sanitaire exemplaire, la **Chine a orchestré une campagne de communication** à destination de l'interne comme de l'externe (ex : envoi des experts médicaux chinois en Italie, distribution « organisée » de kit COVID-19 à la communauté chinoise à Paris...) **et de désinformation massive** (ex. : attaques de l'ambassadeur de Chine²⁹⁵ en France contre la presse hexagonale comme *Le monde* ou la chaîne d'informations en continue *BFM TV*).



En dépit de cette propagande, le fait est que la RPC aborde le « *monde d'après* » avec un coup d'avance alors que les Etats-Unis entrés dans la crise plus tardivement la subissent encore de plein fouet. En annonçant un plan de 2 000 milliards d'euros, les Etats-Unis se préparent à l'après crise. La question

²⁹⁴ <http://www.rfi.fr/fr/asi-pacifique/20200425-coronavirus-chine-livre-masques-d%C3%A9fectueux-question>

²⁹⁵ https://www.lemonde.fr/international/article/2020/04/15/coronavirus-paris-exprime-son-mecontentement-aupres-de-l-ambassadeur-de-chine_6036626_3210.html

posée par les observateurs internationaux est **l'orientation que prendra l'administration Trump entre un « American First » renforcé dans la perspective notamment des élections de fin d'année ou adoptera-t-elle une ouverture vers plus de multilatéralisme** pour reconquérir un *leadership* malmené au plan international ?

En entrant dans la crise sanitaire de façon non coordonnée quant aux mesures sanitaires pour freiner l'épidémie (interdiction d'exportation de matériel médical chez les voisins, fermeture des frontières...) et à la réponse économique d'urgence à apporter, L'UE est apparue une nouvelle fois loin d'afficher une ambition commune. La sortie de ses réserves de Jacques Delors²⁹⁶ avec un plaidoyer pour une « *Europe plus solidaire* » qui faute d'une réaction collective et coordonnée est en « *danger mortel* » témoigne de la gravité de la situation pour la pérennité des institutions européennes. Si à l'occasion de cette nouvelle crise, tout se passe comme lors des crises précédentes, avec **une solidarité qui ressemble plus à une aumône donnée à contrecœur qu'à autre chose, la preuve sera faite que « l'Union européenne n'est qu'un tigre de papier »**, pour paraphraser le Président Mao en 1956 parlant de l'impérialisme américain.

L'abandon (provisoire) de la règle limitant le déficit public des Etats membres à 3% du PIB et la dette publique à 60%, imposés par le Pacte de stabilité et de croissance et l'assouplissement sur les aides publiques ont marqué une première avancée décisive.

Après de nombreux débats entre les pays « *frugaux* » (Suède, Pays bas, Autriche, Danemark), l'Allemagne plus flexible et les « *cigales* » de l'Europe du Sud, un premier plan de soutien d'urgence a été présenté début Avril. Des premières mesures d'urgence (540 milliards d'euros) votées par L'EUROGROUPE entreront en vigueur en Juin : La mobilisation des outils « conventionnels » comme Le mécanisme de stabilité européen (MSE) créé en 2012 mais sans la clause de conditionnalité (pour les dépenses de santé) , des prêts à taux préférentiel pour les entreprises accordés par la Banque Européenne d'Investissement et un réelle novation avec le dispositif de réassurance du chômage européen « SURE » (soutien pour atténuer les risques de chômage en cas d'urgence). **Cette mesure marque une vraie inflexion « doctrinale » avec d'une part la reconnaissance de la primauté du maintien de l'emploi intérieur** sur la flexibilité externe (enseignement de la crise de 2008 qui avait vu la fuite des compétences) et **le recours à des euro-obligations destinés à financer la dette commune**. Ces avancées qualifiées par certains observateurs comme « *l'Europe des petits pas* » posent néanmoins le socle à un nécessaire et véritable plan de relance économique ambitieux.

En Juin 2017, l'Europe célébrait les 70 années du plan Marshall qui a profondément influencé son développement économique d'après-guerre. En prenant en compte l'inflation du dollar depuis 1947, ce sont environ 145 milliards de dollars d'aides dont ont bénéficié la Grande Bretagne (26 %), la France (23%) et l'Allemagne (10%) pour relancer l'économie (hausse de la production industrielle (+37 %), ; la production agricole (+11 %).

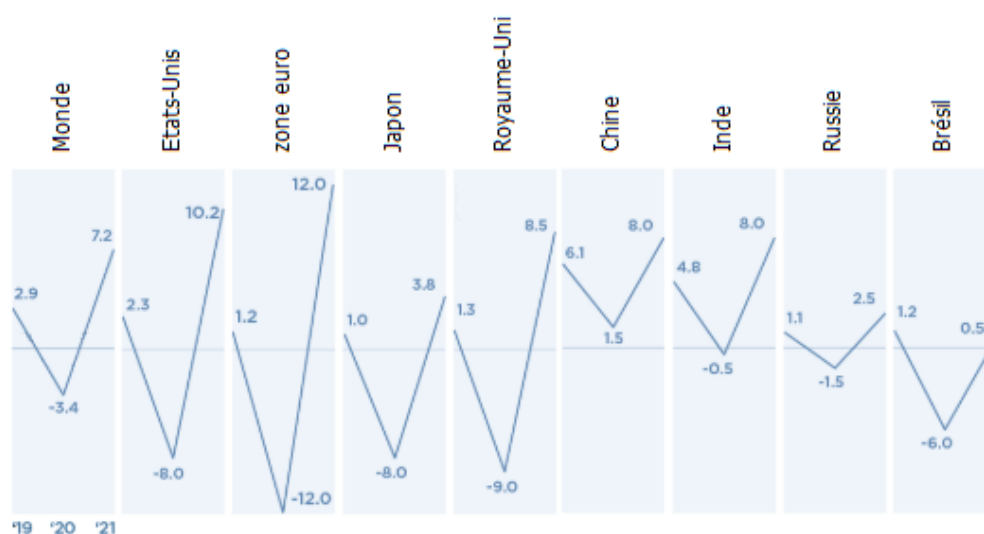
Avec la crise sanitaire du COVID-19, L'UE s'apprête à lancer à la fin du mois de Mai, un plan massif de relance économique se chiffrant en millier de milliards €. Dans une interview au journal allemand *Welt am Sonntag*, la présidente Von der Leyen reprend la référence historique en déclarant « *Nous avons besoin d'un plan Marshall pour l'Europe. Il faut investir des milliards d'euros aujourd'hui pour éviter une future catastrophe* ». Thierry Breton, commissaire européen au marché intérieur avance un chiffre autour de 1 600 milliards d'euros²⁹⁷ courant sur la période 2021-2027, soit environ 10% du PIB européen (financé par une contribution des Etats membres portée à 2% du RNB vs 1, 02% pour le

²⁹⁶ https://www.huffingtonpost.fr/entry/confinement-et-coronavirus-leurope-en-danger-de-mort-selon-delors_fr_5e7f3bd8c5b6cb9dc1a10d93

²⁹⁷ <https://fr.sputniknews.com/economie/202004211043619693-thierry-breton-evoque-le-cout-des-mesures-pour-relancer-leconomie-de-lue-apres-lepidemie/>

précédent CPF). Pour le commissaire européen, la réponse doit être à la hauteur pour éviter un décrochage trop important entre Etats membres (comme après la crise de 2008) et Etats-Unis et Chine.

En effet, selon les dernières prévisions du FMI²⁹⁸, la croissance américaine passerait de +2,3% en 2019 à -5,9% en 2020 puis à +4,7% en 2021, contre +6,1 puis +1,2 et 9,2% pour la Chine aux mêmes dates. La zone euro passerait quant à elle de +1,2% (2019) à -7,5% (2020) puis +4,7% (2021). Elle serait la plus touchées des trois et celle qui connaîtrait le rebond post crise le moins vigoureux. Ainsi, la Chine « effacerait » la pandémie dès 2021 avec un PIB qui dépassera de 10,5% celui de 2019. Les Etats-Unis et la zone Euro enregistrerait respectivement un écart de 1,5% et 3,2%. Le cabinet PIIIE confirme les prévisions du FMI en notant de son côté une reprise plus forte pour la zone Euro²⁹⁹.



source : PIIIE

Prévisions de croissance annuelle du PIB pour 2019, 2020 et 2021 (en %)

Dépenser oui, mais comment et surtout pour quoi faire ? La relance est un art difficile tellement les secteurs sont impactés et qu'une stratégie globale s'impose. En effet, le risque en France comme pour ses voisins sous couvert d'un plan de relance esquissé par la Commission européenne, serait en réalité que chacun élabore sa stratégie dans son coin, en ayant soin de privilégier ses producteurs nationaux en insistant sur l'investissement public en infrastructures ou le soutien aux entreprises (le choix de la France).

En matière industriel, cette crise sanitaire offre l'occasion d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie européenne présentée en Mars dernier par les trois commissaires européens (Margaret Vestager, Valdis Dombrovskis et Thierry Breton). **La relance doit être coordonnée** au risque de favoriser les stratégies de « *passager clandestin* » : des pays peuvent avoir intérêt à ne rien faire pour bénéficier des relances effectuées par les autres via les exportations sans avoir à payer le prix d'une dette publique supplémentaire. Les économistes de l'OFCE n'estiment qu'un euro d'investissement public ne produit que **0,90 euro de PIB supplémentaire sur un territoire donné dans le cas d'une relance isolée. Mais il en génère 2 dans le cas d'une relance synchronisée.**

²⁹⁸ <https://www.usinenouvelle.com/article/coronavirus-le-fmi-prevoit-une-contraction-de-3-de-l-economie-mondiale.N953191>

²⁹⁹ <https://blogs.alternatives-economiques.fr/anota/2020/04/11/covid-19-de-sombres-previsions-pour-l-economie-mondiale>

Comme le soulignait Thierry Breton lors de la présentation : « *Un cycle industriel, c'est vingt-cinq ans. Nous avons cinq ans pour mettre en place une nouvelle stratégie industrielle et vingt-cinq ans pour la faire évoluer. Ce qui nous amène à 2050.* »

En s'attaquant au droit à concurrence, ils entendent **rééquilibrer les priorités** de l'Union européenne, aujourd'hui largement tournées vers l'intérêt du consommateur à travers la baisse des prix et l'innovation pour davantage **favoriser les entreprises européennes face à la concurrence étrangère**. Une révision des règles en matière de fusion devrait également s'inscrire à l'agenda bien que celle-ci ne soit pas à ce stade vue d'un bon œil par la commissaire Vestager et un certain nombre d'états membres (les plus petits).

Plutôt que des « *champions* » européens, la commission privilégie l'idée d'« *écosystèmes* » industriels pour renforcer sur les territoires le lien entre les grands groupes internationaux, les PME, les laboratoires de recherche, les universités... Une vingtaine d'écosystèmes prioritaires ont été définis (automobile, l'aéronautique-espace, la construction durable...) et un forum industriel viendra en préciser les modalités en septembre.

En 2014, l'UE s'est dotée d'un outil, les projets importants d'intérêt commun (PIIEC), autorisant des aides d'Etat massives pour des projets d'industrialisation. Alors qu'un seul projet, financé à hauteur de 1,7 milliard d'euros par quatre pays dont la France, a été validé fin 2018 sur la nanoélectronique, après vingt mois de procédures, puis un second sur les batteries électriques (en décembre dernier) l'exécutif européen entend accélérer dans sept autres chaînes de valeur stratégiques, dont l'hydrogène, la santé connectée, le véhicule autonome... Cependant, un préalable reste posé et annonce des discussions vives entre états-membres : pour pouvoir engager une coopération, il convient à minima de convaincre neuf états puis d'obtenir à l'unanimité le consentement des 27 (le traité de Lisbonne).

L'Europe est **reléguée sur le « *siège arrière* » concernant le big data, l'intelligence artificielle (IA) et plus globalement la digitalisation**. Quand la Commission européenne consacre 1,5 milliards d'euros au développement de l'IA, la seule université américaine du MIT investit 1 milliard de dollars. L'UE souffre de la comparaison des moyens déployés par les autres puissances mondiales : La Chine aurait déjà consacré 70 milliards de dollars, les Etats-Unis avec 11 milliards de dollars depuis 2014 ont décidé de doubler les budgets de la Defense *Advanced Research Projects Agency* (DARPA) et la National Science Foundation (NSF). Pourtant, il demeure un champ de compétition ouvert où l'Europe a une carte à jouer : les données industrielles.

Selon Thierry Breton, l'Europe est la mieux placée pour remporter cette nouvelle étape de la révolution numérique (le gros de la chaîne de valeur ajoutée, qu'il s'agisse de grands groupes ou de PME, est aujourd'hui localisé en Europe, perte de savoir-faire aux Etats-Unis avec la mondialisation, handicaps de la Chine en matière de valeur ajoutée, taille du marché), qui passe par le recueil, la gestion et l'analyse des données de secteurs aussi divers que l'industrie, les transports, l'énergie ou la santé.

Comme abordé précédemment dans le rapport, les entreprises européennes sont confrontées à des obstacles qui les empêchent d'exploiter pleinement le potentiel du marché unique. La levée des entraves telles qu'elles ont été identifiées (règles nationales restrictives et complexes, capacités administratives limitées, transposition imparfaite des règles de l'UE et application inadéquate...) permettraient de libérer grâce au numérique un relais de croissance pour l'industrie européenne de l'ordre de 713 milliards d'euros d'ici la fin de la décennie, selon le commissaire européen.

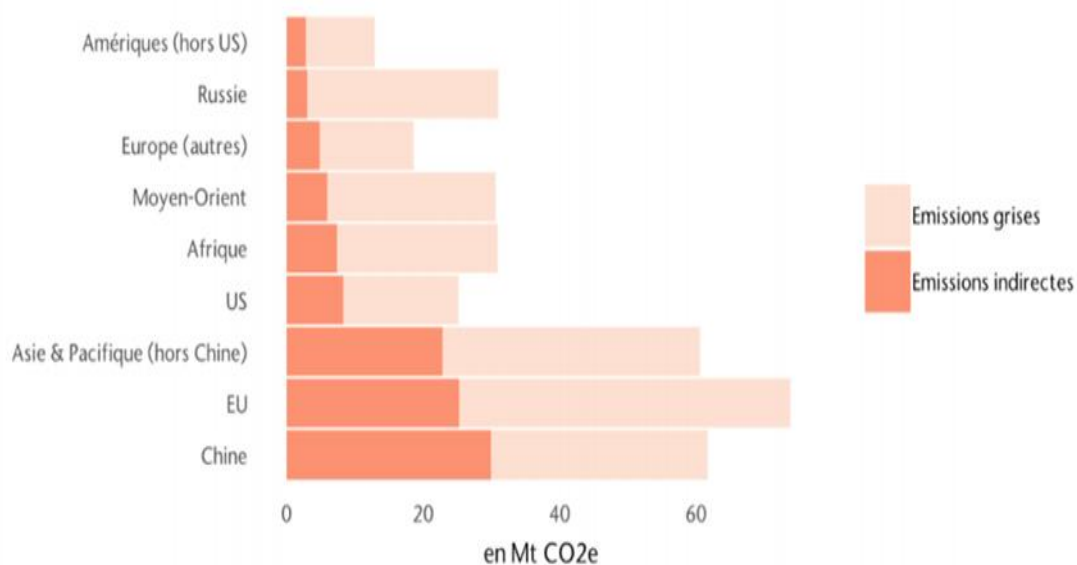
En annonçant le « *Green deal européen* » comme un axe fort de son mandat avec l'objectif de devenir le premier continent neutre en émission de CO2 d'ici à 2050, la présidente de la commission Von der

Leyen n’imaginait pas en décembre dernier à quel point la crise sanitaire actuelle pourrait peut-être remettre en cause cette ambition tellement le coût des mesures de relance est important.

Chiffré à 1.000 milliards d’euros sur 5 ans, la soutenabilité du pacte vert apparaît compliquée pour les budgets nationaux, sans compter l’opposition farouche de pays comme la Pologne et la république Tchèque qui y voient une menace pour leur propre industrie. Pour financer cette ambition, une piste est à l’étude avec l’instauration d’une taxe à la frontière de l’UE, proportionnelle au contenu carbone et autres gaz à effet de serre des biens importés. La contribution exigée des ménages dépendrait en effet de leur volume d’achats importés. A. Dechezleprêtre, économiste à OCDE s’interroge toutefois sur la mise en pratique d’une telle initiative : « *Il faut être capable de mesurer le contenu en carbone de chaque produit importé en Europe, alors qu’aujourd’hui la chaîne est mondiale et qu’il y a des sites de production partout* ».

Pour tenir les engagements de convergence pour 2050, de nombreux eurodéputés, des responsables d’ONG et d’entreprises ont signé à l’initiative du député européen Pascal Canfin, un appel à une relance verte après l’épidémie. Le collectif considère que l’injection d’argent public doit s’accompagner d’un engagement contraignant. L’appel a été entendu puisqu’une résolution a été adoptée mi-avril par le parlement européen. Lors du dialogue de Petersberg, l’ambition du « *Green Deal* » a été réaffirmée par la chancelière Merkel. Si validé mi-juin 2020, l’Allemagne aura en charge de décliner le « *pacte vert* » lors de sa mandature à la tête du Conseil européen à compter du second de semestre 2020.

Figure 3: Montant des émissions de GES par origine géographique



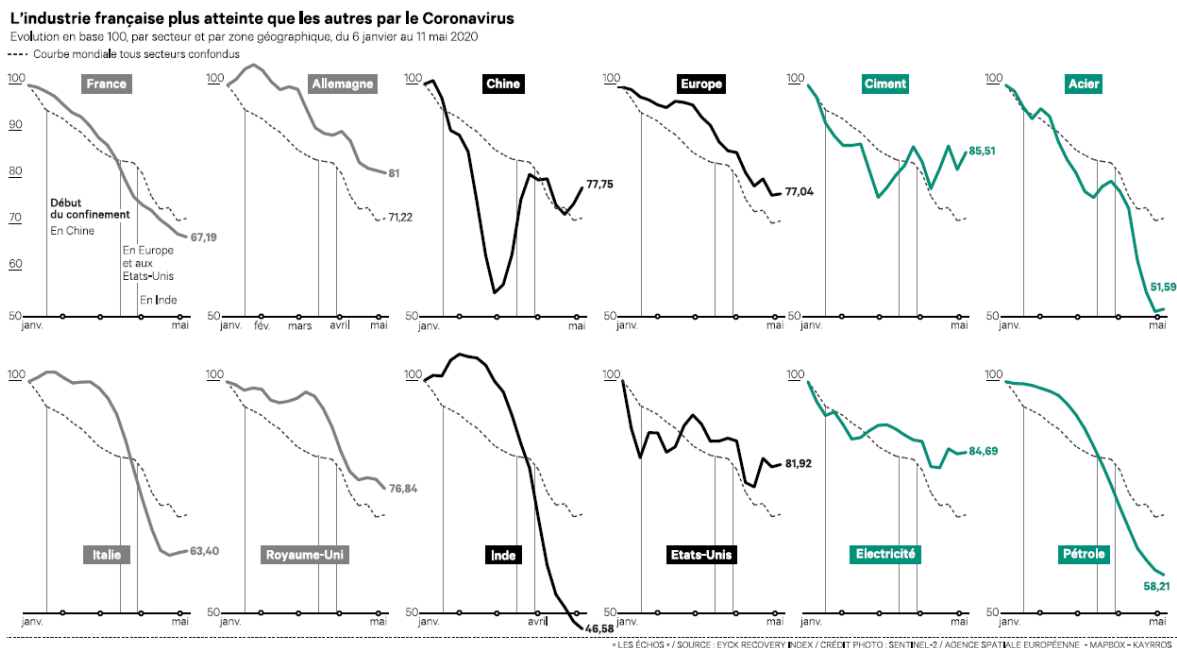
Source : EXIOBASE 3, calcul des auteurs

C. La politique industrielle en France après le COVID-19

1. L'industrie française pourrait-elle être la grande perdante d'une sortie de crise ?

Selon l'indice « Kayrros-EY Consulting »³⁰⁰ pour la revue économique *Les Echos* qui suit l'activité industrielle des principales zones économiques (Chine, Etats-Unis, Inde et Union européenne) à partir des images satellites, la reprise industrielle peine à se redresser. La faute est au déphasage des calendriers de confinement entraînant tout le monde vers le bas. Même si la Chine reprend progressivement (seulement 78% de ses capacités utilisées alors que + 90% des industries ont redémarré), son activité industrielle marque le pas en raison du manque de demande mondiale notamment dans l'acier. Le même constat est fait aux Etats-Unis où les experts ont noté une dégringolade de l'acier « *made in USA* » vers la mi-avril. L'Inde enregistre un niveau d'activité de -50% vs janvier 2020. Pour sa part, L'Union européenne se situe aux environs de -25% de ses capacités et elle enregistre de fortes disparités au sein des états.

Ainsi avec un indice de 67% vs Janvier 2020, le secteur industriel français paie un lourd tribut à la crise sanitaire. Seule l'Allemagne, qui a réduit la voilure tardivement (22 Mars), semble tirer son épingle du jeu avec un indice de 81%. Les spécialistes prédisant en Avril dernier une possible « *reprise en V* » semblent désormais moins optimistes. Il faudrait, selon certains d'entre eux, plus d'un an pour effacer le manque à gagner sur la production.



Face à ces résultats, l'empressement des industriels français a redémarré le plus vite possible pour ne pas se laisser distancer est légitime. En effet, les avantages concurrentiels vont se dessiner durant les trois mois suivant la sortie du confinement. La réactivité dans l'adoption des nouvelles mesures sanitaires, la réinstauration de la confiance notamment dans le dialogue social, etc. vont être les déterminants entre les gagnants et les perdants. A ce titre, la fermeture de l'usine Renault de

³⁰⁰ <https://www.lesechos.fr/industrie-services/industrie-lourde/coronavirus-la-chute-de-la-production-mondiale-vue-de-lespace-1200779>

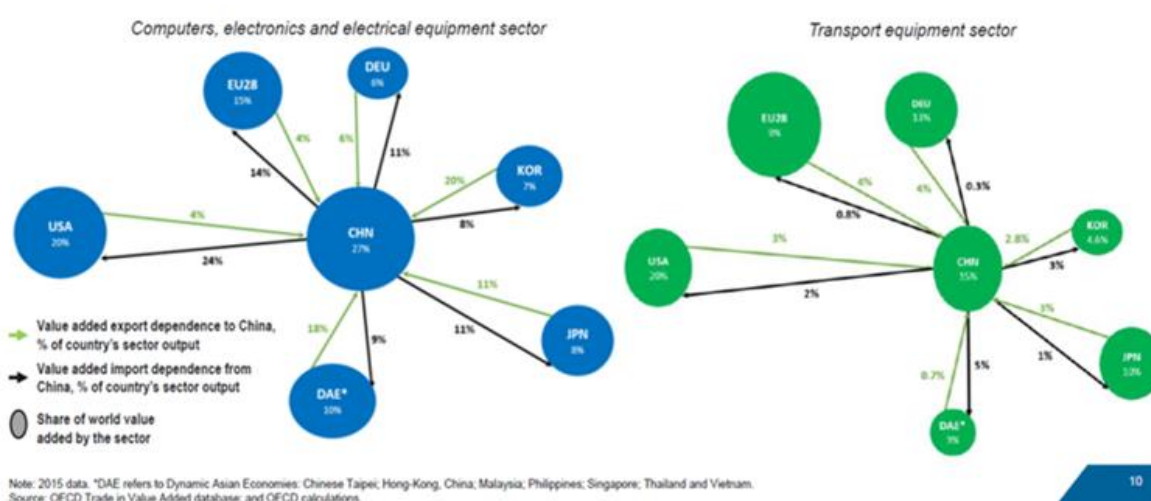
Sandouville, décidée par le tribunal judiciaire du Havre le 7 mai dernier, après le dépôt d'une plainte par la CGT, ne devrait pas arranger les affaires de la filière automobile « *made in France* ».

Mais cette crise est aussi une formidable opportunité pour l'industrie française de se réinventer. La pandémie a fait prendre conscience de l'importance stratégique de nos actifs physiques industriels. **Nos politiques et les industriels ont enfin l'opportunité de « *changer de logiciel* »** pour inverser la vague de désindustrialisation amorcée depuis plusieurs décennies par une industrie plus régionalisée et une accélération de la digitalisation du secteur pour renouer avec une évolution positive de la productivité manufacturière (- 0,7 % entre 2015 et 2019 en France alors que l'Allemagne l'a améliorée de 2,4 %).

2. La dépendance industrielle de la France : Une réalité violente et tangible avec la crise sanitaire

Dès Janvier avec les premiers signes de ralentissement économique en Chine, les risques inhérents à une rupture des approvisionnements étaient annoncés bien que le discours se voulait rassurant avec l'existence de stocks suffisants pour traverser la crise. En effet au pic de l'épidémie, 80 % des entreprises américaines implantées dans l'est de la Chine déclaraient ne plus avoir suffisamment d'ouvriers pour faire tourner normalement leurs lignes de production, déjà mises à mal par le prolongement des congés du nouvel an chinois. De son côté, *Harvard Business Review* mentionnait « *qu'avec une diminution de 20 % du nombre de départs des ports chinois, le risque d'interruption d'activité des entreprises françaises serait une réalité dès la mi-mars* » reprenant les propos de Li Xingqian, directeur du ministère chinois du commerce.

Fortement intégrée dans des chaînes de valeurs mondiales (CVM), l'industrie française est tributaire d'un contexte international. Aujourd'hui, 6,9 % vs 2,5 % en 2005 de la valeur d'un bien fabriqué en France provient de Chine (vs 9,8 % d'Allemagne et 5,4 % des Etats-Unis) qu'il s'agissait à l'origine des importations de produits informatiques, de l'électronique, du textile ou des chaussures, le fléchissement s'est amorcé fortement au cours de dernières années (2018) **accroissant la vulnérabilité économique de la France notamment dans des secteurs plus stratégiques** tels que l'automobile (+ 47 %), l'aéronautique et le pharmaceutique (+ 13%). A titre d'exemple, 80 % (contre 20 % en 1990) des principes actifs de nos médicaments sont produits à l'étranger (Chine et Inde).



La Chine compte 3 000 usines de « *principes actifs* » pour fabriquer des médicaments, contre seulement 90 en France. L'académie française de pharmacie avait déjà déploré en 2013 une perte quasi-complète d'indépendance de la France indiquant que 14% des ruptures de stocks de médicaments auraient pour origine une difficulté d'approvisionnement. Elle appelait à une politique forte de relocalisation de la fabrication des matières actives pharmaceutiques tenues pour stratégiques pour la protection de la santé publique et citant plusieurs familles : antibiotiques, antirétroviraux, anticancéreux, anesthésiques, anticoagulants, immunoglobulines et matières actives indispensables aux traitements d'urgence.

Cette dépendance de la France vis-à-vis notamment de la Chine est loin d'être une surprise bien que cette déstructuration du tissu économique ait été encouragée durant des décennies en dépit des nombreux mots d'ordre prononcé, mandat après mandat par nos présidents de la République. En mars 2010, après la réunion d'états généraux de l'industrie, Nicolas Sarkozy s'alarmait déjà : « *Nous sommes le grand pays européen le plus désindustrialisé* ». Il avait donc fixé pour objectif d'augmenter la production industrielle tricolore de 25 % à l'horizon 2015 (la part de la valeur ajoutée de l'industrie dans notre richesse nationale était tombée à 16% contre 23% en Italie et 30% en Allemagne).

C'est pourtant sous sa présidence en 2010 que L'État s'est désengagé conduisant à la vente de l'usine Spérian à l'américain Honeywell qui liquidera l'entreprise en 2018 après avoir fait « *découper à la tronçonneuse les huit lignes de production alors qu'elles étaient pourtant encore très modernes* », soutient Serge Le Queau, du syndicat Solidaires.

En septembre 2013, son successeur, François Hollande, lançait à son tour 34 plans pour une nouvelle France industrielle et affirmait : « *Nous n'avons plus de temps à perdre.* » C'est à cette époque que la France renonce à renouveler son stock de masques et s'en remet à la production chinoise. En 2018, Emmanuel Macron déclare haut et fort, en écho au « *futur sans usine* » prophétisé en 2001 par Serge Tchuruk (ex-patron d'Alcatel) : « *Je n'ai jamais cru au mythe d'une France sans usine* » et de lancer, lui aussi, des mesures pour dynamiser le couple compétitivité-coût et relancer l'industrie manufacturière. Deux ans plus tard, la crise du coronavirus est l'occasion d'un revirement idéologique et comme le qualifie le ministre de l'économie, elle pourrait être un « *game changer* » (un événement qui change la donne) pour la France. Bercy entend passer au tamis l'ensemble des secteurs afin de détecter les vulnérabilités stratégiques d'approvisionnement des filières industrielles françaises et en tirer les conséquences.

Alors que le coût économique et social de la crise sanitaire s'annonce lourd, un plan de soutien à l'économie de plus de 100 milliards d'euros se dessine, **sans à ce jour de véritable vision stratégique spécifique pour l'industrie**. Plus encore, on assiste au retour dans le débat public des « *vieilles* » recettes (augmentation de la durée du travail, report de l'application des normes environnementales, nouvelles exonérations fiscales) considérant que celles-ci suffiront à retrouver une activité florissante. Ne nous y trompons pas l'enjeu pour le système productif national est d'échapper à la menace d'une **nouvelle subordination extranationale, financière et technologique**. Désormais ce sont les « *champions nationaux* » (Air France, Renault, ...) qui sont menacés de prises de contrôle par des capitaux étrangers conduisant possiblement et sans une réaction vigoureuse à une « *vassalisation* » de notre système productif comme le déclarait Jean Christophe Le Duigou dans son ouvrage *La bourse ou l'industrie*.³⁰¹

S'il est évident que L'Etat n'a pas vocation à s'occuper de tout, il peut et doit néanmoins contribuer à donner un coup d'arrêt à une telle menace. La récente décision, certes temporaire, d'abaissement du seuil d'acquisition des actions ou droits de vote à 10% (vs 25%) conjugué à l' ajout des médias et la

³⁰¹ LE DUIGOU Jean-Christophe (sous la dir.de), *La bourse ou l'industrie*, Paris : Les Editions de l'Atelier, 2016.

sécurité alimentaire au champs des secteurs « *historiques* » (défense énergies, transports, santé publique, communications électroniques, nouvelles technologies, aérospatiale, data center) et l'annonce d'un soutien financier de 7 milliards € à Air France et de 5 milliards € à Renault et plus globalement aux ETI à caractère stratégiques sont à ce titre de bonnes nouvelles .

Le « *Lac d'argent* »³⁰², fonds souverain Français récemment créé et géré par Bpifrance est une première réponse, face à l'appétit de fonds internationaux aux moyens financiers colossaux. Le député Marleix et quarante-huit autres collègues vont plus loin en déposant une proposition de loi à l'assemblée nationale le 28 avril 2020 pour la création d'un fonds souverain patriotique « *France Investissement* » destiné aux entreprises françaises des secteurs stratégiques. Par cette initiative, les députés entendent soutenir des jeunes pousses, des PME et ETI. Pour disposer de ressources suffisantes (ex : l'Allemagne a décidé de consacrer 600 milliards € à la défense de son industrie contre des prédateurs), le fonds souverain France Investissement ferait appel à l'épargne des particuliers.

La question reste de savoir si cette proposition est un gage d'efficacité ou une lourdeur **supplémentaire** avec la multiplication des acteurs agissant avec des objectifs proches (ex. : Lac d'argent). Par ces premières mesures, c'est un nouveau paradigme qui s'installe et ce faisant, **on ne se contenterait plus du discours de convenance sur la souveraineté.**

Enfin, L'Europe de son côté pourrait aussi saisir l'occasion de la crise pour accélérer la montée en puissance du projet ACCELERATOR³⁰³ et l'inscrire pour l'exercice budgétaire européen de 2021-2027.

3. Relocaliser la production : Un juste équilibre entre volontarisme et prudence

Désormais, la relocalisation de notre industrie n'est plus un sujet tabou. Encore faut-il s'entendre sur ce terme ?

Au sens strict, la relocalisation est le retour dans le pays d'origine d'unités de production, d'assemblage, ou de montage, antérieurement délocalisées dans les pays à faibles coûts salariaux. Relocaliser suppose que de nombreuses entreprises françaises aient quitté le territoire, pour aller produire ailleurs. Les statistiques tendent à montrer que les délocalisations restent en réalité un phénomène assez limité. Selon l'Insee, entre 2014 et 2016, 2 % des PME ont délocalisé des activités et 2,6 % l'ont envisagé sans le faire.

Par ailleurs, comme le rappelle Jean Estin dans un article publié dans la revue *Challenges*³⁰⁴, une approche extrême de relocalisation signifierait une augmentation de coût moyen des produits de 6% questionnant ainsi le niveau d'acceptabilité du consommateur et de rajouter qu'aucun industriel ne serait prêt à rogner sur ses marges ou à augmenter ses prix dans de telles proportions alors que la concurrence bat son plein entre des acteurs totalement mondialisés.

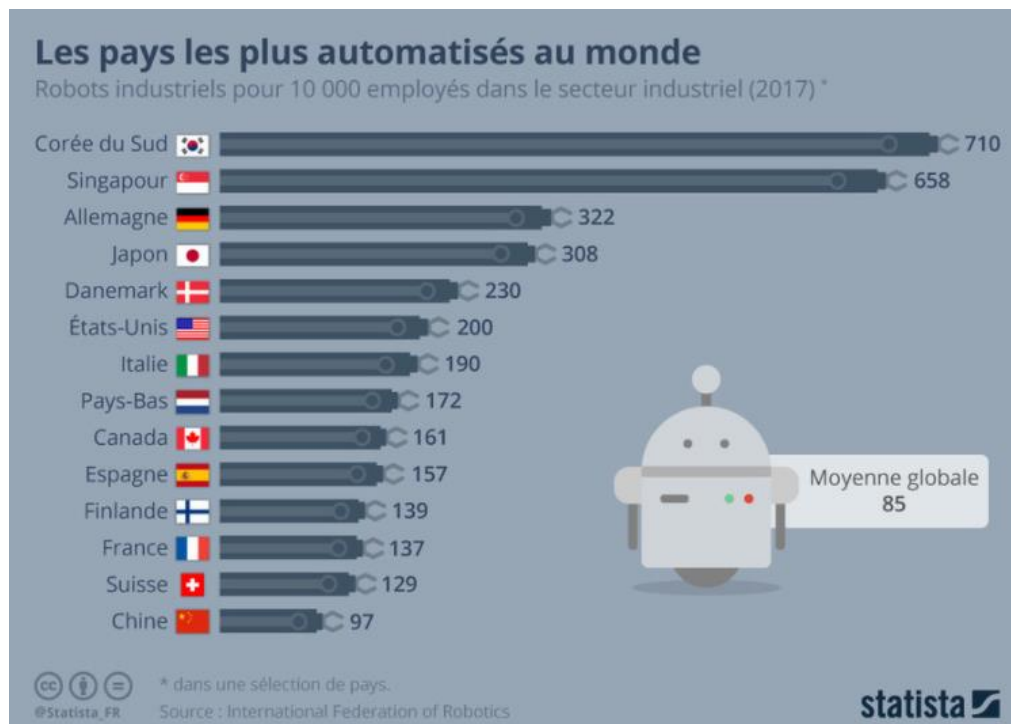
Au sens large, la relocalisation peut se définir comme le ralentissement du processus de délocalisation. Il est clair que qu'il serait absurde de rapatrier sur le territoire national les usines à très forte main d'œuvre non qualifiée au moment où la Chine elle-même (pour améliorer sa compétitivité)

³⁰² <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/le-lac-d-argent-un-mega-fonds-public-pour-protger-les-fleurons-francais-838366.html>

³⁰³ <https://www.horizon2020.gouv.fr/cid147973/e.i.c.-resultats-du-1er-appel-a-projets-de-l-accelereur-pilote.html>

³⁰⁴ https://www.challenges.fr/industrie/covid-19-un-electrochoc-pour-l-industrie-francaise_701784

« *nomadise* » cette production vers des pays les plus pauvres en Asie ou en Afrique pour servir son propre développement sans envisager de recourir plus massivement à la robotisation de notre industrie. Avec un ratio de 132 robots pour 10 000 salariés (2017), la France enregistre un retard significatif par rapport à son voisin allemand.



Si l'objectif des relocalisations est de ne plus être captif d'une seule source d'approvisionnement étrangère, alors il convient de diversifier nos importations pour désensibiliser notre économie à la Chine, en nous tournant vers d'autres marchés.

Il ne s'agit pas non plus de brider nos « *champions* » pour les empêcher d'aller chercher les consommateurs là où ils se trouvent notamment en Asie, avec toutefois la limite des stratégies d'évitement fiscal qui peuvent s'opérer.

C'est bien la seconde logique qui fait l'objet du débat actuel, celle qui consiste à relocaliser les activités situées en amont (R&D), en aval de la chaîne (Marketing, distribution et une partie des chaînes d'approvisionnement en région (ex. : pacte de relocalisation de la région Grand Est³⁰⁵). Dans les pays de l'OCDE, environ 40 % de l'emploi dans l'industrie manufacturière résident dans les fonctions de services dont la part sous-traitée à l'étranger est passée de 13 % en 2000 à 18 % en 2014. C'est en effet en **conservant les parties des chaînes de valeur qui font appel au capital humain**, long et coûteux à constituer que les **industries françaises redeviendront compétitives** face aux pays émergents. Dans ce domaine, reconnaissons que la tâche est ardue.

En tournant ainsi le dos à l'idéologie du « *Fabless* », les questions préalables demeurent : Que voulons-nous et que pouvons-nous produire ? Pour quels publics ? Avec quelle stratégie ?

Sans réponses à ces questions, les activités éventuellement relocalisées reviendraient sur le territoire national que pour y mourir. Bien que dans le contexte actuel, la classe politique et une écrasante majorité des Français (92%) soient favorables à une relocalisation des entreprises industrielles (Odoxa-

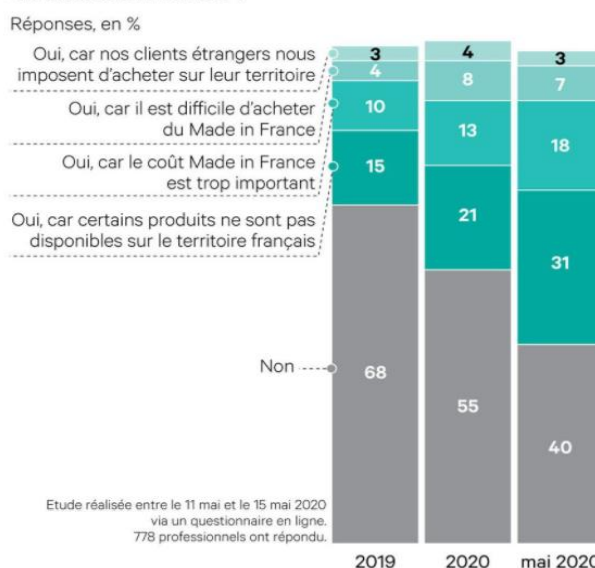
³⁰⁵ <https://www.lesechos.fr/thema/redynamisation-territoires/la-crise-sanitaire-renforce-la-volonte-de-relocalisation-1192797>

Confluence pour *Les Echos* et Radio Classique³⁰⁶), les relocalisations doivent s'opérer avec prudence et mesure.

Dans certaines industries, le seul marché français ne serait pas suffisant pour faire face aux coûts engendrés par un développement de ces filières. L'échelle européenne avec une répartition des industries entre les différents pays de l'Union apparaît être « *la bonne maille* ». Des spécialistes annoncent l'apparition de 10 à 15 nouveaux clusters à l'échelle internationale. L'Europe en compterait deux à trois, d'où l'importance de dessiner une politique industrielle forte, en accélérant l'agenda de la digitalisation et la collaboration entre acteurs dans les territoires. Le secteur pharmaceutique avec le vote d'une enveloppe d'aides de 500 milliards d'euros et la coopération sanitaire entre certains pays de l'Union dont la France et l'Allemagne est à ce titre un premier signal encourageant.

Enfin, les relocalisations ne se décrètent pas. Elles supposent de **réorganiser les chaînes de valeur, ce qui prend du temps et elles engendrent des coûts** pour les entreprises et pour les consommateurs, qui devront accepter de payer plus cher. Si comme l'annonce Laurence Fauque, déléguée générale de la fédération des entreprises internationales de la mécanique et de l'électronique "*Revenir totalement en arrière, aujourd'hui, est tout simplement impossible et impensable* », la situation va conduire naturellement à penser l'intégration des chaînes de valeur dans le tissu économique régional. D'ailleurs quelques grandes entreprises ont déjà entamé une réflexion sur ce sujet, guidées surtout, jusqu'à aujourd'hui, par la volonté de limiter les déplacements et les émissions de CO2. Schneider Electric assure ainsi qu'elle régionalise chaque année davantage sa production afin de la rendre plus autonome sur des zones géographiques entières.

Avez-vous des contraintes pour acheter du Made In France ?



« LES ÉCHOS » / SOURCE : L'ÉTUDE AGILEBUYER - CONSEIL NATIONAL DES ACHATS (CNA).
* LES PRIORITÉS DES DÉPARTEMENTS ACHATS EN 2020 SUITE AU COVID-19 *

Pour évaluer les potentiels de relocalisations, la Banque des territoires a lancé une série de monographie au niveau national et régional pour identifier les filières fortement impactées par des chaînes de valeur mondialisées, leurs points forts ou faibles pour les relocalisations.

La relocalisation de certaines briques de la chaîne de valeurs doit inévitablement s'inscrire dans le cadre d'une nécessaire coordination en Europe. En effet, si chacun relocalise dans son propre pays, les économies d'échelle seront d'autant plus limitées et le champ restera grand ouvert aux concurrents étrangers.

Enfin, Elles doivent également s'accompagner d'un **contrôle plus strict de traçabilité des chaînes de valeurs mondiales**. Cela est d'autant plus justifié si l'on déclare les industries pharmaceutiques ou certaines filières agroalimentaires comme stratégiques ou comme des biens communs. Cette obligation de traçabilité alors devra passer par une évolution des règles d'origine non préférentielles prévues par le Code des douanes de l'Union européenne.

³⁰⁶ https://issuu.com/vdn6/docs/odoxa_confluence- le confinement et les attentes s

Une politique de relocalisation conduit à poser le sujet des impôts de production considérés par le patronat comme un frein à l'investissement. Les pouvoirs publics avaient annoncé (avant la crise) la baisse progressive de la C3S (impôt sur la masse salariale) au titre du pacte productif. Les collectivités locales, principales bénéficiaires de cet impôt expriment leurs inquiétudes face à une baisse de ressources pour l'équilibre de leur compte public. Entre volonté de « réindustrialiser », aménagement du territoire et équilibre des comptes publics, les discussions ardues s'annoncent.

Le cas de la relocalisation des médicaments. - Les géants pharmaceutiques cherchent à produire en interne les nouveaux produits et de se séparer des anciens, moins rentables, en délocalisant ou en externalisant leur production en Chine ou en Inde. Or si l'on veut que ces industriels relocalisent la production des « vieux » médicaments, il est nécessaire de les rendre « plus rentables » en jouant sur la fixation de leurs prix par les autorités sanitaires. Isabelle Freret représentante syndicale propose une mesure consistant à conditionner le prix en fonction des investissements des industriels sur le territoire européen. Le professeur d'économie de Paris Dauphine, Mouhoud El Mouhoud spécialiste des relocalisations indique pour sa part que « *si l'on souhaite planifier la production de médicaments, il faut bien prendre la mesure de cet investissement, qui revient à créer l'équivalent du commissariat à l'énergie atomique pour les médicaments* ». Une décision qui ne peut être portée qu'au niveau européen à l'image de la création du CIVICA RX aux Etats-Unis (regroupement de 900 hôpitaux américains au sein d'une entreprise à but non lucratif pesant un tiers des lits), chargé de fabriquer des médicaments génériques en tension, à des coûts les plus bas possibles. Cette question a été posée à la commission européenne le 15 avril dernier³⁰⁷ par Mathilde Androuët, députée européenne française. Au moment où le débat sur une Europe de la santé déjà pensée par Robert Schuman en 1950 refait surface, la réponse de Bruxelles sera suivie avec intérêt.

Comme autres leviers de contrôle, il doit également être envisagé, dans le secteur pharmaceutique comme dans d'autres, de **détenir une minorité de blocage** dans les grands groupes ou de cibler les aides d'état comme le Crédit Impôt Recherche (CIR) sur des filières considérées comme stratégiques et là encore une adaptation de la réglementation européenne sera nécessaire.

Enfin, faut-il faire confiance aux industriels pour repeupler la France d'usines ? Certains experts en doutent comme le chercheur clinicien Jean-François Oudet, qui propose quant à lui de contraindre par la loi à produire 30 % des médicaments sur le territoire pour avoir accès au marché européen.

Entre Etat régulateur, Etat facilitateur, Etat actionnaire, la question de la place de la puissance publique a toujours fait débat. Mais, un rôle fait l'unanimité, celui de l'Etat acheteur. Le journal Libération révélait en 2019 que les uniformes des jeunes volontaires du Service national universel n'étaient pas fabriqués en France³⁰⁸, mais probablement à Madagascar ou en Tunisie, comme ceux de la gendarmerie et de la police. En conséquence, **L'Etat exemplaire dans ses achats doit être un marqueur fort**

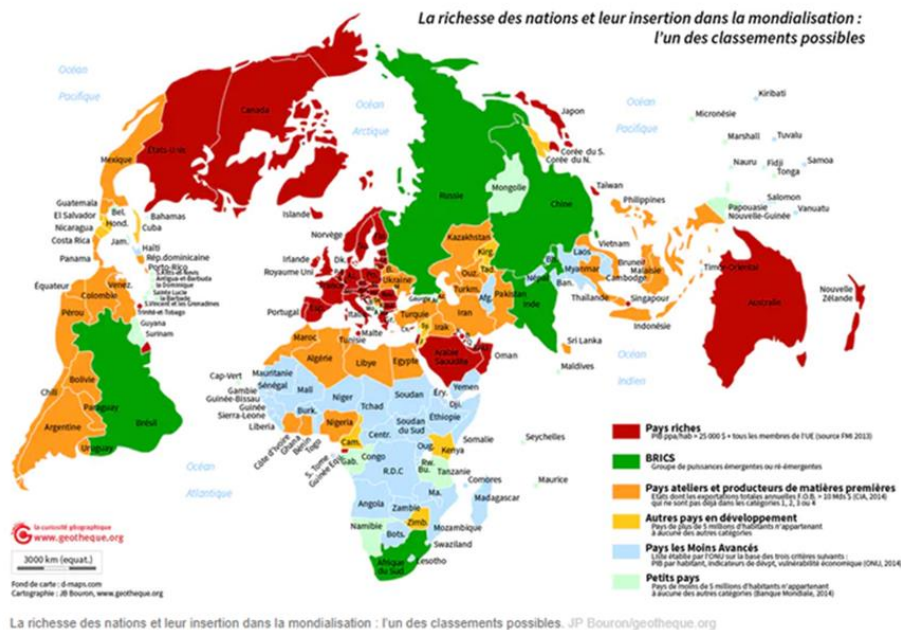
Si la France veut reconquérir son indépendance industrielle, L'Etat doit être au clair dans sa stratégie et définir ses combats. Le choix annoncé par le gouvernement de « réarmer » l'industrie française induit un changement profond tels la nature, l'ampleur et le rythme des transitions sont inédits. On l'a vu dans le passé à quel point la politique de saupoudrage fut un échec. **La France ne peut pas prétendre au rang de leader mondial sur l'ensemble des secteurs.** Elle doit choisir ceux qui apportent des réponses aux défis sociétaux et représentant le plus fort potentiel pour son économie. Sans cela elle risquerait de devenir simplement une pépinière de start-up.

³⁰⁷ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2020-002295_FR.html

³⁰⁸ https://www.liberation.fr/checknews/2019/06/29/les-uniformes-du-snu-sont-ils-fabriques-en-france_1736775

Ainsi, 22 secteurs (10 prioritaires correspondant à des marchés émergents et 12 autres nécessitant un soutien public) ont été définis et ils devraient faire l'objet d'une priorisation à mettre en perspective de la crise sanitaire. Il apparaît déjà que l'industrie pharmaceutique ou la fabrication de masques et autres matériels médicaux seront ciblés.

Avec les enseignements de la crise sanitaire, nous avons l'opportunité de réellement nous engager dans « *le monde d'après* ». Mais il faudra penser la compétitivité, la croissance et l'emploi dans une modernité dont le « *numérique est désormais la grammaire* »³⁰⁹. Rossignol, Le Coq Sportif, Solex, Les Chaussettes Olympia... des PME françaises, par le choix de la relocalisation, ont montré la voie.



4. La transformation numérique, une solution salvatrice pour l'industrie française ?

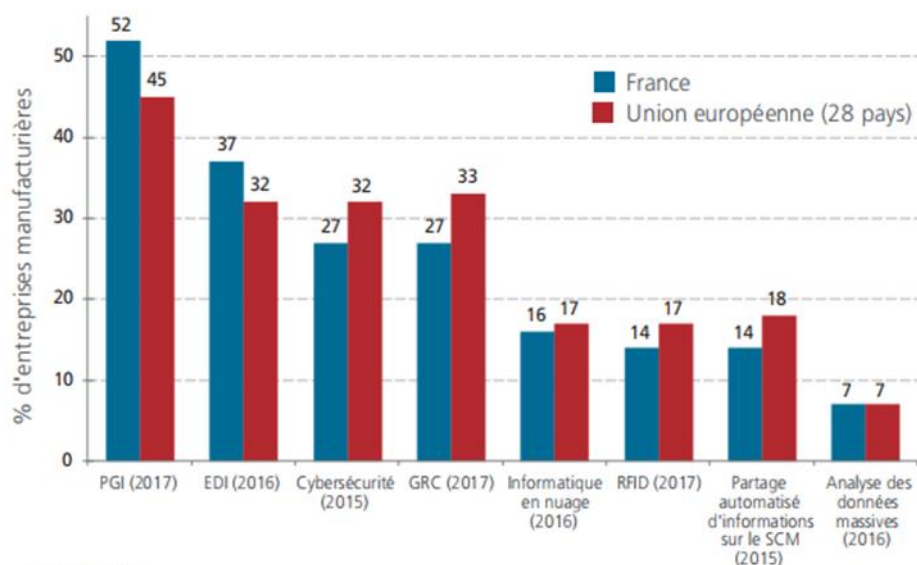
Située dans la moyenne européenne pour la numérisation de son industrie, la France doit accélérer dans ce domaine à la fois pour enrayer la baisse de sa productivité manufacturière (- 0,7 % entre 2015 et 2019, alors que l'Allemagne l'a améliorée de 2,4 %) et participer en s'organisant autour de grands écosystèmes horizontaux (*smart mobility, smart health, smart energy*) pour la bataille des données industrielles (*quantum computing, nanotechnologies, deep learning, generative design*).

Les technologies digitales peuvent permettre d'augmenter la productivité de 15 à 20 %, ce qui est justement ce dont les usines françaises ont besoin, pour être capable de bénéficier à plein de la régionalisation qui est à l'œuvre et sans conteste se renforcera avec la crise sanitaire. La digitalisation doit impérativement faire partie des plans d'investissement pour la réinvention de l'industrie française. Ceux-ci doivent notamment permettre la création et l'animation d'écosystèmes propices à la transformation digitale : le pilotage des chaînes d'approvisionnement, l'importance du design pour nouer un rapport d'intimité avec l'utilisateur et produire des objets désirés, la nécessité de devenir une plate-forme d'innovation, la co-création avec les utilisateurs, la réalité augmentée pour aider des ouvriers à acquérir des gestes opératoires permettant une plus grande polyvalence ou encore

³⁰⁹ \\cpRPPd2burv1.zcam.ztech\RPP10burv\S057927\JF WELMANT\POLITIQUE INDUSTRIELLE\Henri Verdier, Président de Cap Digital.

l'intelligence artificielle pour détecter les signaux faibles de la demande permettant de focaliser la production là où la demande est la plus forte..).

Graphique 1 : Pénétration des technologies du numérique dans les entreprises manufacturières



Enfin, au-delà de la digitalisation de l'industrie existante « *l'industrie du futur* », la France doit inventer les usines de demain « *le futur de l'industrie* ». L'ambition industrielle est possible. Nous avons une opportunité de changer de logiciel.

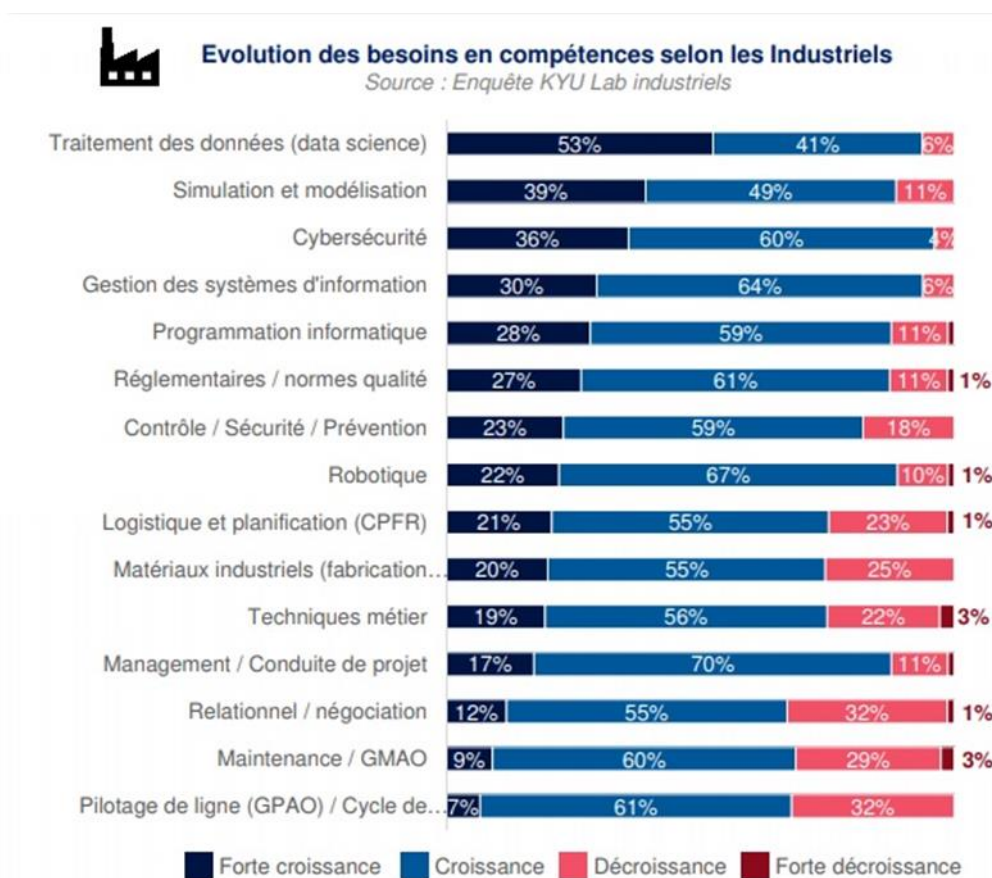
Les enjeux de la formation pour l'industrie du futur. – Avec la numérisation et les évolutions des modèles organisationnels et managériaux, « *l'industrie du futur* » offre une voie prometteuse pour attirer des jeunes. En effet, un des facteurs de la désindustrialisation réside aussi en partie dans la difficulté de recrutement. Les entreprises industrielles ne pouvant pas répondre à leurs commandes, décident de se délocaliser dans des pays où elles savent trouver une main d'œuvre qualifiée. Les tensions concernent particulièrement la branche métallurgie : automobile, aéronautique, ferroviaire... Une situation d'autant plus alarmante vu le niveau élevé du chômage dans notre pays.

Les explications sont variées. En premier lieu, les métiers et les filières de formation de l'industrie souffrent d'un **problème d'attractivité**. Malgré de nombreuses initiatives pour promouvoir les métiers industriels, des représentations erronées (conditions de travail, niveau de rémunération, ...) sont encore aujourd'hui véhiculées par une partie des acteurs de l'orientation, du corps enseignant, ou même au sein des familles. Pendant longtemps, l'industrie manufacturière n'a pas su communiquer et l'opinion publique est restée sur l'image d'Épinal de « *Germinal* ».

Peu de jeunes savent en effet que l'industrie a changé. Que les métiers qui la composent sont montés en gamme, avec une diversification et une sophistication des tâches (machines très perfectionnées, logiciels adaptés, etc.) pour lesquels tous les niveaux de qualifications sont concernés, qu'il s'agisse des opérateurs de production, des fonctions de support, d'encadrement ou de top management.

Néanmoins, des initiatives en termes de communication commencent à porter leurs fruits comme par exemple la Semaine de l'industrie 2019³¹⁰ qui avec plus de 800 000 participants, a doublé sa fréquentation par rapport à l'édition précédente.

Dans leur ouvrage *Industrie 4.0 : Les défis de la transformation numérique du modèle industriel allemand*³¹¹, Dorothee Kohler et Jean-Daniel Weisz indiquent que le travailleur 4.0 devra résoudre des problèmes de disponibilité, de sécurité et de qualité de l'information dans une usine dont les installations virtuelles et réelles seront d'une grande complexité. Cette capacité de résolution de problèmes demandera d'abord une montée en gamme des qualifications, dans des domaines comme l'ingénierie des systèmes et l'infrastructure IT, les logiciels et la sécurité des données et des flux, le big data... Mais au-delà du « plus de connaissances », l'enjeu principal de la formation réside surtout dans le développement de profils interdisciplinaires.



En affichant l'ambition de devenir le leader dans la valorisation de la data industrielle, Thierry Breton confirme les besoins futurs.

Cette montée en compétences s'est déjà opérée et elle devra encore s'accélérer. En vingt-cinq ans, la part des ouvriers non qualifiés a chuté de quinze points pour s'établir à 17,1% en 2009 ; sur la même période, celles des ouvriers qualifiés et surtout des professions intermédiaires ont progressé de respectivement 4,6 et 6,8 points.

³¹⁰ <https://www.usinenouvelle.com/article/semaine-de-l-industrie-2019-demandez-le-programme.N818770>

³¹¹ KOHLER Dorothee, WEISZ Jean-Daniel, *Industrie 4.0 – Les défis de la transformation numérique du modèle industriel allemand*, Paris : La Documentation française, 2016.

Dans ce défi, les entreprises sont en première ligne pour créer un environnement propice au développement permanent des compétences de leurs salariés, notamment par l'instauration comme en Allemagne, d'un **modèle social** qui permette de **lier formation, évolution des emplois et stratégie de l'entreprise**. C'est sur ce point particulier et la faculté « *à jouer collectif* » (l'entreprise allemande ne forme pas seulement pour elle-même mais pour l'ensemble de la communauté industrielle qu'elle constitue avec ses sous-traitants et ses fournisseurs), que nos voisins font la différence.

La réforme de la formation professionnelle (2014) encourage les entreprises à s'impliquer dans la formation de leurs salariés en passant d'une « *obligation de financer* » à une « *obligation de former* ». En revanche pour être réellement efficace, L'Etat doit **orienter sa politique d'allègement de charges vers des emplois qualifiés** (montée de gamme) plutôt que sur les bas salaires. Une évolution des règles comptables est également préconisée pour considérer la formation comme un investissement au même titre que la R&D. Une première décision³¹² a été actée en Janvier dernier dans ce sens même si elle reste encore insuffisante.

Enfin, les changements auxquels sont confrontés les industriels (relocalisation des chaînes d'approvisionnement, décarbonation...) donnent aux conseils régionaux l'occasion de jouer un rôle majeur pour permettre aux entreprises de trouver les compétences dont elles ont besoin. Ceci passe par un dialogue plus approfondi avec les entreprises, les partenaires sociaux (anticipation des besoins), les services en charge du développement économique et de la formation (consulaires) et par une collaboration de acteurs de la formation (établissements privés et publics, entreprises, rectorats...). Or, selon une enquête conduite par la fabrique de l'industrie en 2014, les régions avaient encore une bonne marge de progrès pour assurer le pilotage des politiques de formation professionnelle, d'apprentissage, et d'orientation.

Autre sujet à forte résonance territoriale : **le développement de « passerelles métiers »**. Les mutations économiques se traduisent par un effondrement de certains secteurs et l'émergence de nouvelles activités. La reconversion des demandeurs d'emploi et des salariés menacés vers les secteurs porteurs constitue un enjeu crucial. C'est la raison pour laquelle les experts appellent au développement des « *passerelles métiers* » pour permettre à des salariés d'un secteur d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer dans un autre secteur. Ce type de démarche présente plusieurs avantages. Elle peut permettre de garder les compétences dans un bassin d'emploi, de faire gagner du temps aux entreprises en développement pour trouver la main d'œuvre dont elles ont besoin.

5. La relance de notre politique industrielle doit être verte

Alors que les plans de relance se précisent et que le France a ratifié (avec retard)³¹³ l'appel à faire du « *Green Deal* » la feuille de route de l'Europe post COVID-19, il est essentiel de conditionner l'attribution des aides d'état à un engagement de réductions de gaz à effet de serre pour ne pas reproduire l'erreur de 2009 qui selon certains experts nous aurait fait perdre une décennie. L'introduction d'un amendement au projet de loi de finances rectificative en Avril dernier, demandant à l'État de vérifier que la stratégie des entreprises soutenues par l'argent public s'aligne avec l'accord de Paris est une première étape. Lors d'une interview sur BFM TV (25 mai 2020) le ministre de l'économie confirmait la détermination du gouvernement dans ce sens

³¹² <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/formation-professionnelle-comment-les-regles-comptables-vont-changer-1160601>

³¹³ https://www.huffingtonpost.fr/entry/accuse-davoir-snober-le-green-deal-comme-feuille-de-route-post-crise-le-gouvernement-plaide-lerreur_fr_5e907f61c5b6cac1e81283ca

D'autres mesures à l'étude confirmeraient cette volonté de décarbonation de l'économie française : production en France de voitures électriques et hybrides et conversion du parc avec la reconduction de la prime à la casse, la rénovation énergétique des bâtiments (public et privé), l'essor de l'utilisation des énergies renouvelables, l'hydrogène ou la méthanisation. La valorisation de l'économie circulaire et d'une alimentation plus locale (circuit court) est également évoquée en réponse à la fois aux enjeux environnementaux et de souveraineté alimentaire

Le pari est audacieux. Est-il raisonnablement atteignable ? On peut se questionner tant la marche à franchir paraît haute au regard de l'effort attendu de réduction de GES (2050) et qu'il repose sur une hypothèse de croissance durable et vigoureuse nécessaire au paiement de la dette COVID-19, même si l'on parle d'une échéance pouvant aller jusqu'en 2058 et réponses écologiques. Alors, comment concilier relance industrielle et transition écologique ? Un rapport du BCG³¹⁴ estimait que les **technologies existantes permettraient déjà une réduction de 75 % des émissions de gaz à effet de serre**. D'autre part, l'engagement (*French Business Climate Pledge*)³¹⁵ de 99 entreprises de réaliser plus de 72 milliards d'euros d'investissements industriels et de R&D entre 2020 et 2023 dans le « *verdissement* » de l'industrie va dans ce sens.

6. L'intelligence économique au cœur de notre stratégie industrielle

La crise du COVID-19, une prise de conscience « en marche ». – La pandémie du Covid-19 a mis en exergue la dépendance industrielle de la France sur des pans entiers d'activités en premier lieu desquels le domaine sanitaire ou le constat est accablant avec les ruptures d'approvisionnement en médicaments, équipements de protection (masques, blouses, ...), matériels médicaux (respirateurs artificiels ...) où composants médicaux comme les réactifs nécessaires au test PCR. Elle a également démontré la difficulté de notre industrie, en dépit d'un effort important engagé pour la circonstance exceptionnelle, à reconvertir les chaînes de production de l'industrie textile pour la fabrication de masques, à mobiliser l'industrie mécanique pour accélérer la fabrication de ventilateurs et à monter en puissance dans l'industrie des tests. Elle met en lumière les insuffisances de l'administration et de l'organisation de L'État, ce que bon nombre d'observateurs signalaient depuis des années et qui se révèlent aujourd'hui à l'épreuve de cette crise sanitaire. La lourdeur des circuits administratifs comme notamment l'articulation entre les agences régionales de santé (ARS) et le reste de la hiérarchie de la santé ou le « démembrement de L'État » dans des domaines régaliens, que ce soit la santé mais aussi plus généralement. En adoptant depuis 40 ans, une philosophie du « *Too big to fail* » (métaphore emprunté au monde bancaire), l'Etat a recouru aux recettes du secteur privé, privilégiant les économies d'échelles avec le regroupement des universités, des hôpitaux, ou instituant des modèles de management par le reporting. A cet égard, nous avons tous entendu dans les médias l'appel de personnels de santé des hôpitaux ou des EHPAD à se soustraire de cette logique « *implacable* » des chiffres.

En déclarant en mars dernier que « *Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie au fond, à d'autres, [était] une folie* », le président de la République **admet que la France a perdu le contrôle de son appareil industriel** et invite à relocaliser les activités capitales. Ce changement de paradigme, considérant qu'il se confirme dans l'après-crise, nécessite de définir les cibles prioritaires sur lesquelles doivent porter nos efforts. Dans le débat public, il est communément évoqué le terme de secteurs « *stratégiques* » qui fait l'objet de nombreux débats chez les experts. Pour Nicolas Moinet, professeur des universités à l'IAE de Poitiers et cofondateur de l'Ecole de pensée sur

³¹⁴ <https://www.bcg.com/publications/2018/economic-case-combating-climate-change.aspx>

³¹⁵ <https://www.novethic.fr/lexique/detail/french-business-climate-pledge.html>

la guerre économique, "raisonner en secteurs stratégiques est une erreur. Car n'importe quel secteur pris dans son ensemble peut être considéré comme stratégique. Ce qui compte, c'est de protéger en permanence ce qui relève de la souveraineté de l'Etat ». Claude Revel, ex déléguée interministérielle à l'intelligence économique (2013-2015) exprime la même vision en déclarant « c'est ce qui nous permet de ne pas dépendre de quelqu'un d'autre » et préfère parler d'entreprises stratégiques, qu'elles appartiennent ou pas à un secteur considéré comme stratégique (ex : la défense). Pour cela, la délégation interministérielle à l'intelligence économique (D2IE) a élaboré en 2015 une liste de 15 critères généraux et évolutifs pour définir l'intérêt stratégique d'une entreprise : les chaînes d'approvisionnement, l'avance technologique... Un principe sous-jacent des travaux était que L'État n'intervenait que si les intérêts des entreprises rencontraient l'intérêt stratégique national et par conséquent que des politiques d'intelligence économique devaient en premier plan être mise en place par les entreprises elles-mêmes.

D'ailleurs, il serait fondé de penser que lorsque le ministre de l'économie déclare en mars dernier devant la menace de « prédateurs », avoir dressé une liste des entreprises « sensibles », les éléments financiers ont certes prévalu (niveau de valorisation apprécié par le « *price-earning ratio* » (ratio cours sur bénéfice), la vulnérabilité de la structure du capital, l'endettement ou l'évolution du cours de bourse) mais également des critères de souveraineté économique pour certaines d'entre elles.

Il ne s'agit donc pas seulement de déclarer vouloir relocaliser ou protéger nos industries mais d'établir une doctrine de l'intérêt stratégique. Cette ambition repose avant tout sur une véritable politique publique d'intelligence économique impulsée par le plus haut niveau de l'Etat qui puisse en matière industrielle se positionner en chapeau à d'autres politiques comme celle de l'aménagement du territoire. Par conséquent, pour que l'action d'intelligence économique soit coordonnée, l'organisation en charge doit selon Claude Revel, être placée au niveau interministériel c'est-à-dire à la tête de l'exécutif soit rattachée au premier ministre ou même du président de la République. D'ailleurs outre atlantique, le *Committee on Foreign Investment in the United States* (CFIUS) ayant autorité en matière de sécurisation des investissements à travers la notion de « *sécurité nationale* » est présidé par le Président des Etats-Unis.

Force est de constater que depuis le rapport Martre de 1994 qui jetait les bases de cette nouvelle donnée de l'action publique et en l'absence d'une vision stratégique claire, **cette mission d'intelligence économique a été « ballottée »** au rythme des guerres de périmètre entre les ministères (économie, intérieur) pour être à ce jour un Service d'information stratégique et de la sécurité économique (SISSE) intégré à la Direction Générale des Entreprises (DGE) et rattaché au ministère de l'économie et des finances. Ce choix organisationnel trouve sa pertinence au regard du rôle d'animation de pôles de compétitivité assuré par la DGE et du regroupement sous cette même responsabilité des services de L'État comme les conseillers régionaux de l'intelligence économique (CRIE) ou les DIRECCTE (Direction Interrégionales de la Concurrence, Consommation, Travail et Emploi). La coordination interministérielle revient au Commissaire à l'information stratégique et à la Sécurité Economique (CISSE). L'activité du service d'information stratégique et de la sécurité économique est orientée davantage vers des **actions de sécurité économique que vers une dimension plus globale et offensive** de l'intelligence économique : conquête de marchés internationaux, l'influence sur les normes internationales..., etc.

En fait, ces « *tergiversations* » sont le fruit d'une **opposition de fond entre deux grilles de lecture** différentes des rapports de force économiques internationaux et du rôle de l'Etat : l'approche par la guerre économique et celle de la « *coopétition* ».

Dans la première, théorisée par Christian Harbulot et défendue par le Syndicat Français d'Intelligence Economique (SYNFIE), il est établi que les échanges commerciaux sont une guerre, dans laquelle chaque État tente d'accroître sa puissance vis-à-vis de ses concurrents. L'Etat ne se limite pas à un rôle

d'accompagnement des entreprises ou de protection du patrimoine informationnel de celles-ci (contre les cyberattaques notamment), mais est amené à développer des stratégies offensives d'intelligence économique en matière d'influence et de conquête de marchés.

La seconde communément partagée jusqu'à aujourd'hui dans la sphère politique déconnecte la question de la compétitivité des entreprises de celle de la recherche de puissance nationale. En cela, l'Etat se concentre sur sa fonction régaliennne de protection des intérêts économiques et sur son rôle d'accompagnateur par la promotion des outils de l'intelligence économique auprès des entreprises.

Les transformations du monde liées aux enjeux démographiques, écologiques ou numériques, l'amplification de la guerre économique entre Chinois et Américains, les actions de déstabilisation des démocraties occidentales « commandées » par les Russes incitent la France et l'Europe à engager une **approche moins « naïves »** et d'adopter une stratégie plus offensive pour rester dans le jeu de compétition mondiale. Les propos d'un proche du président de la République rapportés dans l'Express³¹⁶: « *Son souverainisme européen a toujours été une façon de penser l'Union comme une puissance et non un marché. La crise lui fait comprendre que ça ne fonctionne pas, que c'est la France qui doit être une puissance alors que l'Europe restera un marché. Et sur le plan industriel, redevenu prépondérant, il a compris que l'Europe n'était ni une digue ni un levier de puissance pour le pays* » marqueraient un tournant dans la reconquête de notre souveraineté stratégique. **Il reste à voir dans quelle mesure la haute administration notamment celle de Bercy adhère à ce changement idéologique profond.**

Laquelle des deux « écoles » sortira gagnante de cette guerre d'influence engagée depuis plusieurs années ?

L'intelligence économique : Pour une résilience territoriale. – A ce stade, Il est nécessaire de rappeler qu'au-delà des grandes entreprises qui font l'objet d'une attention particulière de l'Etat, les entreprises de tailles intermédiaires sont, elles aussi, concernées par la concurrence internationale et qu'elles peuvent par conséquent être affectées par des investissements étrangers. Selon BPIFRANCE, la France comptait, à la fin de l'année 2015, 3,82 millions d'entreprises dans le secteur marchand non agricole se répartissant en quatre grandes catégories :

- 287 grandes entreprises ;
- 5 763 entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- 3,81 millions de petites et moyennes entreprises (PME), dont 3,67 millions de micro entreprises.

L'enquête participative menée en mars 2018 sur le thème « *Fiers de nos industries* »³¹⁷ dans le cadre des travaux de la commission d'enquête parlementaire Marleix/Kasbarian a montré que certaines de ces entreprises à caractère stratégique pouvaient être considérées comme des « pépites » susceptibles d'intéresser des investisseurs étrangers et, dès lors, méritaient d'être « suivies » dans leur développement. Ainsi, 64 « pépites » industrielles à caractère stratégique réparties sur 50 villes ont été identifiées. Pourtant, ces entreprises n'étaient pas dans le focus de la SISSE, comme le déclare Jean-Baptiste Carpentier, ex-Commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économique, lors d'une audition devant la dite commission d'enquête (Février 2018).

Depuis la loi NOTRe³¹⁸, le rôle des régions a été renforcée dans la définition des orientations de développement économique et l'attribution de certaines aides. Pour éclairer la réflexion stratégique,

³¹⁶ <http://www.epge.fr/emmanuel-macron-rejoint-lepge/>

³¹⁷ http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cepolind/l15b0897-ti_rapport-enquete

³¹⁸ <https://www.vie-publique.fr/loi/20721-loi-notre-loi-du-7-aout-2015-nouvelle-organisation-territoriale-de-la>

les travaux initiés dès 1996 par le préfet Pautrat et Philippe Clerc repris en 2018 à l'occasion de de la réforme des régions vont donner un cadre à l'intelligence économique territoriale avec le schéma régional d'intelligence économique (SRIE). Cet outil vise justement à associer plus étroitement les services centraux de l'intelligence économique et l'écosystème local coordonné par le préfet (réseaux consulaires, collectivités, services de renseignements et gendarmerie, DIRECCTE, monde académique et entreprises notamment au travers des pôles de compétitivité). Pourtant de l'aveu de Jean-Baptiste Carpentier lors de son audition, **la démarche globale d'intelligence économique reste inachevée.**

Les initiatives les plus avancées portent sur la sensibilisation aux enjeux de cyber sécurité. D'ailleurs, la crise sanitaire a mis en exergue l'insuffisance de préparation des entreprises et acteurs publics régionaux. Par exemple, la Ville de Marseille et la Métropole d'Aix-Marseille Provence ont été sévèrement impactées à la mi-mars par une cyberattaque de grande ampleur sur leurs serveurs, dans un contexte national où plus de 1 800 nouveaux malwares liés au Covid-19 ont été détectés, uniquement sur les 15 premiers jours du mois d'avril.

Si l'urgence sanitaire fait l'objet en ce moment-même de toutes les attentions, la mise en œuvre opérationnelle des plans de soutien et de relance économique dans les régions devra nécessairement s'appuyer **sur des actions de renseignements économiques, de veille et de prospectives concurrentielles et d'influence** pour éclairer des décideurs politiques et économiques confrontés à des paramètres de décision toujours plus complexes. Le socle de la stratégie devra ainsi reposer sur un état des lieux précis et surtout « en temps réel » de la situation économique du tissu économique local (difficultés financières, ruptures dans les chaînes d'approvisionnement, besoins des chefs d'entreprise...) pour être en capacité d'identifier les actions pertinentes.

A ce titre, l'intelligence économique territoriale doit permettre aux décideurs d'être mieux armés et plus réactifs pour consolider les filières économiques existantes (ex. : l'usine Famar³¹⁹, seule en France à fabriquer des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM) attend un repreneur suite à une procédure de redressement judiciaire engagée en Juin 2019) , pour relocaliser des industries ciblées ou pour promouvoir les nouvelles innovations et technologies de manière à réellement entrer dans le monde d'après. Parmi les filières d'avenir régionales telles que dessinées par le président de la République, celles de l'alimentation, de la santé et de l'énergie de demain feront l'objet d'une attention prioritaire. Au moment où les financements régionaux (FEDER, FEADER, FSE) vont alimenter les plans de relance, les régions doivent être en capacité de soutenir des projets viables et drainer les fonds structurels européens. Cependant dans cette concurrence européenne, **elles doivent encore progresser dans « l'appropriation de l'Europe », dans la professionnalisation des porteurs de projets et le jeu d'influence** qui pénaliseraient moins la France au moment de l'examen et de l'attribution des demandes de financement.

Un programme d'intelligence économique territoriale efficace se doit être aussi offensif pour remporter des parts de marché en France et en Europe notamment en allant « chasser » des fonds européens disponibles dans d'autres Etats membre.

Faire de l'influence française en Europe une véritable priorité politique. – Dans les milieux européens, c'est une évidence. La France, moteur de la construction européenne, a progressivement perdu de son influence au cours des décennies au sein des institutions européennes. Elle est perçue par les nouveaux États membres comme un modèle économique « *conservateur et dépassé* » et comme une représentante de la « *vieille Europe* ». Les raisons sont identifiées et de divers ordres : politique, économique, et culturel. Le journal *Libération* titrait en octobre 2016 « *En Europe, le patron, c'est*

³¹⁹ <https://www.lejournaldesentreprises.com/auvergne-rhone-alpes/article/chloroquine-lusine-famar-peut-elle-encore-etre-sauvee-489756>

l'Allemagne ». Quatre ans après, force est de constater que le leadership est toujours assuré par l'Allemagne qui par son inflexion sur la question de la dette mutualisée, les « *corona bonds* », donne à l'Europe l'occasion d'une nouvelle impulsion. Toutefois, il faut reconnaître au président français d'avoir posé le sujet sur la table et défendu le projet.

Il faut remonter à 2004 avec l'élargissement par étapes vers l'Est de l'Europe et le passage à vingt-huit états membres pour constater la perte d'influence de la France. Cet élargissement va amoindrir la représentation de la France au sein des institutions européennes à la fois pour des raisons mécaniques liées au nombre (perte d'un commissaire à la commission, poids de la France dans les décisions à la majorité qualifiée (de plus en plus nombreuses) au conseil européen passant de 17,24 % en 1973, à 13 % en 2020) et de « *faute* » politique quand la France renoncera à défendre lors du conseil d'Edimbourg (décembre 1992) la règle de parité en sièges avec l'Allemagne au lendemain de la réunification. Le traité de Nice (Janv. 2001) viendra renforcer cet écart avec une délégation de 79 eurodéputés français vs 96 sièges pour l'Allemagne.

Un centre de gravité géographique qui en se déplaçant vers l'Est va également affaiblir la position de la France au plan culturel. Il est désormais courant d'entendre voire de présenter la France comme un pays du « *sud* » de l'Europe, et de faire d'elle la « porte-parole » de ces pays du sud face aux « *frugaux* » du nord de l'Europe (Pays Bas, Autriche, Suède, Danemark). La crise sanitaire récente à conforter ce « *glissement* », même si l'on considère que la situation nécessitait que la France fasse entendre sa voix au titre de la solidarité, pour soutenir l'Italie et l'Espagne. **L'initiative sur les « *corona bonds* »** a cela d'important qu'elle **réaffirme l'axe franco-allemand**, contribuant à repositionner la France au centre de l'Europe.

Le quasi-disparition de l'usage du français comme langue de travail au sein des institutions explique également cette perte d'influence. En effet à l'exception de la Roumanie, les pays qui ont rejoint l'Europe ne sont pas francophones. Selon les usages, même si les vingt-quatre langues officielles de l'Union européenne peuvent être utilisées de plein droit, le français occupait une place à part, à la fois parce qu'il était la langue des pays fondateurs et aussi par la localisation des institutions dans des capitales francophones (Bruxelles, Strasbourg, Luxembourg). De ce fait, la langue de travail utilisée par les commissaires est l'anglais, le français et moindrement l'allemand. Le régime est au bilinguisme anglais-français dans les points presse. Dans un rapport d'information de la commission des affaires européennes à l'assemblée nationale (Février 2016), les observateurs notent une prédominance de l'anglais de plus en plus marquée dans la rédaction initiale des textes. Cet indicateur montre très clairement l'impact des élargissements des années 2000 sur l'usage du français. Alors qu'en 1997, 40 % des documents de travail de la commission européenne étaient encore rédigés en français avant traduction. En 2003, cette part avait déjà chuté à 26 %. Elle est passée à 16,5 % en 2005 et n'atteint plus que 5 % en 2014.

	anglais	français	allemand	autres
1997	45	40	5	9
1998	48	37	5	10
1999	48	35	5	8
2000	52	33	4	8
2001	55	30	4	9
2002	57	29	5	9
2003	59	26	3	9
2005	69	16,5	3,7	11,3
2006	73	14,5	2,6	10
2007	73,5	12,3	2,4	11,8
2008	73,55	11,9	2,34	12,21
2009	74,61	8,32	2,74	4,33
2010	78,13	7,21	2,14	2,31
2011	80,63	5,76	2,28	11,33
2012	77,06	5,20	2,9	14,6
2013	81,29	4,44	1,89	12,38
2014	81	5	2	12

Langue de rédaction d'origine des documents à la Commission européenne (chiffres en pourcentage, source : rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française, 2015)

Dans cette perte d'influence culturelle, la cour de justice européenne (CJ) n'a pas résisté. Alors que c'était le dernier « *bastion* » de la francophonie au sein des institutions européennes, elle a dû à son tour céder avec la réforme de 2015 faisant passer le nombre de juges de 28 à 56 (2 par états membres). En dépit de ce que certains considèrent comme un combat perdu d'avance, la France doit veiller à préserver le multilinguisme en défendant comme le précise le rapport Caresche et Lequillier³²⁰ (Février 2016), l'obligation de maintenir deux langues étrangères dans les concours européens et en utilisant ses représentations dans les Etats membre pour organiser des campagnes d'apprentissage du français. Côté allemand, on n'hésite pas à investir dans le programme « *Europanetzwerk Deutsch* » pour proposer gratuitement des cours intensifs d'allemand et dans des thèmes : agriculture, technologie...et « *convertir* » les fonctionnaires des institutions européennes.

Enfin, ce sont les mauvaises performances économiques et une situation chronique de déficit public en rapport aux critères de convergence de Maastricht qui ont contribué inéluctablement à l'affaiblissement de la France sur la scène européenne, en nuisant à sa crédibilité. Ce qui fera dire à des participants du sommet de Princeton (Janv. 2017) lors de l'accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne : « *Aujourd'hui, l'influence française est réduite en Europe. Quand le ministre des Finances français parle au Conseil européen, tout le monde lit ses mails. Quand c'est Schäuble, silence de plomb...* ».³²¹

Or, l'enjeu de la guerre d'influence au sein des institutions européennes est juste essentiel eu égard au poids grandissant de l'Europe sur les politiques nationales. La crise du COVID -19 et les décisions assorties pour le soutien et la relance économique vont encore renforcer leurs rôles. Aussi, pour tirer les avantages du levier européen, il est fondamental de bien **maîtriser les arcanes des institutions et d'adopter une stratégie de long terme.**

³²⁰ <http://www.assemblee-nationale.fr/14/europe/rap-info/i3468.asp>

³²¹ https://www.liberation.fr/debats/2016/10/17/en-europe-le-patron-c-est-l-allemand_1522520

Les Allemands l'ont compris. Bien qu'ayant cédé sur certains postes, Christine Lagarde à la Banque Centrale Européenne et Thierry Breton comme commissaire au marché intérieur, l'Allemagne reste très présente dans les fonctions stratégiques au parlement (commission des affaires étrangères, commission du commerce international, commission de l'agriculture) et dans le fonctionnement de la gouvernance politique (ex. : Klaus Welle, secrétaire général du parlement européen depuis 10 ans). La fondation Robert Schuman écrivait déjà en 2017 : « *La répartition des postes à responsabilité entre les députés des États membres au Parlement européen est largement dominée par les Allemands. L'Allemagne est le pays cumulant le plus de fonctions d'encadrement* »³²². En 2020, l'affirmation est encore vraie.

De nombreux Allemands s'arrogent des postes d'expertises de coordinateurs (ex. : huit coordinateurs de commission « *Personal protective equipment* » (PPE) sont allemands vs 1 français) et de rapporteurs fictifs, tous deux peu visibles pour le grand public mais cruciaux dans l'influence qu'ils exercent sur la législation européenne. Alors que de leur côté, les députés français au Parlement européen ont tendance à privilégier les commissions « *prestigieuses* », comme la commission des affaires étrangères plutôt que des commissions plus techniques et plus législatives, dans lesquelles leur voix pourrait avoir plus de poids pour défendre les positions françaises.

A la commission européenne, si le nombre des fonctionnaires français de catégorie A est équivalent aux Allemands (1 379 agents), les Italiens (1 351) ou les Belges (1 326), ce sont sur les postes stratégiques de Directeurs généraux que la France a cédé du terrain avec le départ à la retraite en 2019 de ses deux représentants (DG Trade et DG Energy)³²³. Après ces deux départs, la France ne comptera plus que quatre directeurs généraux : DG à la stabilité financière, aux services financiers et à l'union des marchés de capitaux (FISMA), DG à la recherche et à l'innovation (RTD), DG à la santé (Health & Food Safety) et DG aux services d'aide humanitaire et de la protection civile (DG ECHO). Du côté Allemand, ils sont au nombre de cinq. Si Paris réussit tant bien que mal à défendre sa place à la Commission, il en va tout autrement au Parlement européen, surinvesti par Berlin.

Ces mouvements, dans des secteurs hautement stratégiques, confirment **l'importance pour la France de définir une véritable stratégie d'influence afin d'anticiper les renouvellements futurs** (ex : en renforçant les passerelles entre administration française et européenne avec les Experts Nationaux Détachés (END) et d'œuvrer pour un engagement des députés européens sur des mandats plus longs. Selon la Fondation Robert Schumann : 1,76 mandat au Parlement européen pour les Français, contre 2,48 pour les Allemands. En effet, l'Allemagne a instauré une stratégie fondée sur trois mandats consécutifs, permettant ainsi d'acquérir une connaissance parfaite des rouages, nécessaire à un travail de lobbying efficace.

Si la représentation des intérêts économiques de la France s'améliore notamment au travers du cercle des délégués permanents³²⁴ (200 membres dans 120 structures basées à Bruxelles), la stratégie d'influence des entreprises françaises demeure encore très insuffisante par rapport aux autres pays européens. Les raisons relevées par le cabinet Spin & Strategy³²⁵ dans une étude de décembre 2019, sont :

³²² <https://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0420-parlement-europeen-redistribution-des-equilibres-politiques>

³²³ <https://www.lopinion.fr/edition/international/france-perd-deux-postes-cles-a-commission-bruxelles-188439>

³²⁴ <https://cdpf-asso.eu/le-cercle/>

³²⁵ <https://www.spin-strategy.net/>

- **Un manque de moyens** affectés par les entreprises françaises, les industriels et les centres de recherche pour leurs bureaux de représentation à Bruxelles (1,6 personne) et une action axée sur la veille plus que sur une stratégie organisée d'influence.
- **Une distance entre les entreprises privées et les services de l'Etat** contrairement par exemple aux Pays Bas qui sollicitent davantage leurs entreprises pour comprendre leurs besoins. Cette situation crée une forme de défiance entre privé et public.
- **Un choix politique de vouloir peser sur tous les dossiers** quand les autres états membres ciblent leur action sur les dossiers stratégiques.

Nos collectivités territoriales quant à elles doivent mieux se mobiliser pour défendre leurs intérêts et leurs spécificités. Créés pour rechercher des financements dans le cadre des fonds structurels européens, les bureaux de représentation ouverts à Bruxelles ont un rôle clé notamment dans la veille législative. En effet, selon le Comité des régions³²⁶, 70 % de la législation de l'Union européenne a un impact local direct (passation de marchés publics, délégations de service public, protection de l'environnement...).

Pourtant, faute de moyens, ces bureaux de représentation ne tirent pas tout le bénéfice de leur présence dans la capitale Belges comparativement aux Länder allemands. A titre d'illustration, 250 collaborateurs sont envoyés à Bruxelles par les administrations des Länder. Autre d'exemple de lobbying est celui du *Länd* de Bavière, qui a acheté en 2004 un château pour environ 30 millions d'euros, situé à équidistance de la Commission européenne, du Parlement et du Conseil. Enfin, la majorité des gouvernements régionaux disposent d'un ministre chargé des affaires européennes

« L'influence ne se décrète pas, et elle n'est pas une fin en soi. Pour être influent, il faut avant tout porter des idées, savoir vers où on veut aller, porter des positions claires et lisibles. C'est probablement de cette absence de vision prospective dont la France souffre encore le plus aujourd'hui » concluait en Février 2016, le rapport d'information sur l'influence française au sein de l'Union Européenne.

³²⁶ <https://www.touteurope.eu/actualite/qu-est-ce-que-le-comite-europeen-des-regions.html>

Conclusion

La France a-t-elle connu depuis 1970 un abandon de sa politique industrielle au regard de l'analyse des éléments structurels qui la composent ? La politique industrielle en France a été en fait à la fois la victime des mutations économiques, sociales et politiques que l'Hexagone a pu connaître depuis cinquante ans mais aussi du choix délibéré d'un abandon, motivé par des considérations d'ordre idéologiques et politiques. La désindustrialisation en France est un phénomène de grande ampleur qui s'étend sur une très longue durée, depuis le milieu des années soixante jusqu'à aujourd'hui. Ce processus de désindustrialisation s'est à la fois accentué et accéléré, provoquant une succession de crises politiques, sociales et économiques. Ce phénomène a participé à la crise de l'Etat-providence à partir des années soixante-dix, crise qui est demeurée constante depuis lors. La désindustrialisation a participé à l'abandon d'un certain nombre de territoires et de leur population au profit de zones de production à l'étranger et de certaines métropoles françaises et européennes. La désindustrialisation est d'abord un phénomène lié aux mutations technologiques. La tertiarisation d'une partie de l'industrie, l'émergence et le développement des nouvelles technologies et de l'informatique, ont raison du monde de l'usine tel qu'une majorité des gens se la représentaient au cours du XXe siècle. Le passage d'une économie quasiment fermée dans le cadre national à une économie globale, ouverte sur le continent européen et sur le monde amplifie le phénomène, du fait d'une concurrence accrue des pays émergents, mais aussi à l'intérieur de l'Union européenne entre des pays plus compétitifs et plus efficaces en matière fiscale, d'entrepreneuriat, de recherche, et de formation.

Mener une politique industrielle suppose en matière politique d'avoir un objectif à moyen et long terme, une vision d'ensemble de ce que doit être une économie nationale, et le succès de celle-ci passe par l'utilisation d'outils adaptés à l'écosystème, une continuité de l'action publique dans le temps et la participation d'acteurs ou agents économiques qui acceptent de jouer le jeu. Or, dans le cas français, la politique industrielle a été plombée par différents facteurs d'ordre idéologique, politique, économique et social. La France n'imagine plus son avenir, s'arque-boutant sur ses problématiques mémorielles hors d'âge, consacrant la sécession d'une partie de ces élites et caricaturant certaines catégories de Français, allant parfois jusqu'au mépris, tout cherchant son salut dans une Union européenne *fantasmée* à son image, qui réglerait ainsi par l'intervention d'un élément extérieur toutes ses contradictions internes, que personne au niveau national n'a semblé jusqu'à présent vouloir traiter. Face aux trois cents ans d'intervention publique dans le domaine économique sous des formes diverses pour répondre aux déficiences des agents économiques classiques, le débat idéologique opposant idéologie néo-libérale et dirigisme en économie s'avère être hors de propos. Au regard de l'Histoire, la politique française a démontré que le plan, qui pouvait incarner un dirigisme d'Etat de type soviétique, ne l'a jamais été ; il n'a été qu'un outil pour les agents économiques et pour les pouvoirs publics de conforter une vision de la France et un positionnement économique et géopolitique à moyen et long terme. Une partie des élites politiques et économiques françaises se sont ralliées dès le début des années soixante-dix aux conceptions néo-libérales, confortées par la mondialisation, la financiarisation de l'économie, l'échec de l'expérience communiste et les succès américains et britanniques des années quatre-vingt ; elles ont progressivement rejeté en bloc l'interventionnisme de l'Etat dans un certain nombre de secteurs de la vie économique, au fur et à mesure que les anciennes générations laissaient la place aux nouvelles. Converties ainsi au modèle anglo-saxon d'une économie financiarisée, l'importance portée à l'industrie s'en est trouvée progressivement réduite pour aboutir à une vision idéalisée, tournée uniquement vers les nouvelles technologies, de l'entrepreneuriat individuel au sein du concept de start-up Nation.

L'efficacité de la politique industrielle a été également mise en cause en partie à la fois par l'incapacité des administrations à appliquer les décisions du politique et par l'adjonction d'agences nationales se

greffant sur des administrations déjà existantes, bureaucratie de type totalitaire jouant un rôle de contrôle à la limite caricaturale. En aval, au niveau local l'incapacité de la classe politique à effectuer une décentralisation ou régionalisation dans laquelle les échelons administratifs locaux auraient des compétences définies, des périmètres d'action clairs et une fiscalité appropriée n'a pas permis, à notre sens, de porter de manière efficace les objectifs d'une politique industrielle coordonnée au niveau national et européen. La France paye ainsi l'existence d'un millefeuille administratif qui constitue une aberration dans une Union européenne où la plupart des pays membres sont soit des pays de type fédéral, soit des pays qui ont su mener à terme une réforme de leurs institutions locales. La politique industrielle a été enfin victime d'un contexte culturel où dominant les concepts de société « *postindustrielle* », de culte des nouvelles technologies et d'une image de l'entrepreneuriat porté, dans certains cas, au summum de la caricature. La figure de l'ingénieur dans l'usine a disparu au profit du *self made man*, ovni venu d'outre-Atlantique, transformé en une sorte de grand gourou dans une culture française très hiérarchisée, basée sur des différenciations sociales construites sur un système éducatif qui promeut l'échec du plus grand nombre par leur « *rétrogradation* » dans l'enseignement professionnel et technique et la sélection précoce des individus. L'industrie a donc pâti durant ces quarante dernières années d'une image désastreuse auprès des jeunes générations, le travail manuel et la technique étant dévalorisés au regard de formations académiques, dont les classes préparatoires et les grandes écoles en sont les symboles.

Enfin le processus d'intégration européenne a fortement nui à la définition et la mise en œuvre d'une politique industrielle efficace. Pour être efficace celle-ci doit se construire à partir d'une vision à moyen et long terme de la structure politique qui la met en œuvre. Or le processus d'intégration européenne n'a jamais été clair quant aux finalités même de l'Union au regard de son positionnement géopolitique, dans un contexte international devenant de plus en plus multipolaire. La Chine aujourd'hui récolte les fruits de plus de quarante ans d'efforts commencés sous Deng Xiaoping à partir de 1978. Depuis 1991, la Fédération de Russie tente à marche plus ou moins forcée de se construire en tant qu'Etat-nation et se cherche une place en tant que grande puissance renouvelée, réconciliant ce qui était idéologiquement irréconciliable pour parvenir enfin à une identité apaisée. En 2050, l'Inde ravira à la Chine la place de première puissance économique mondiale. L'Union européenne a décidé de sortir de l'Histoire car elle est incapable de se penser en termes de géopolitique globale, du fait d'intérêts nationaux antagonistes et de visions opposées sur la finalité de l'Union. Incapable de donner aujourd'hui un cadre qui permette aux Etats-membres de converger leurs points de vue vers un objectif unique ou largement partagé, toutes les contradictions que l'on pouvait déceler dès le début des années cinquante avec la CECA apparaît aujourd'hui au grand jour avec la crise du COVID-19. Chaque Etat a continué depuis l'après-guerre à être dans une logique nationale et non pas dans une logique d'intégration. Chaque Etat continue aujourd'hui de privilégier ses intérêts nationaux au détriment de l'intérêt communautaire, qui reste à définir. Or, dans l'Histoire, la somme des contradictions et des ambiguïtés peut être fatale pour une structure politique. Beaucoup d'Européens oublient que les ambiguïtés constitutionnelles et politiques qui n'avaient pas été traitées par les Pères de l'Indépendance américaine en 1776 ont été l'une des causes de la guerre civile dans les années 1860, conflit qui a fait proportionnellement plus de morts et de destructions que dans toute l'histoire américaine.³²⁷ L'expérience américaine devrait tous nous faire réfléchir sur notre situation actuelle car il devient urgent de se donner un projet collectif global, français et européen, dans lequel une politique industrielle nationale aurait enfin toute sa place.

³²⁷ McPHERSON James M., *La guerre de sécession (1861-1865)*, Paris : Robert Laffont, 1991. La loi fédérale est-elle supérieure à la loi des Etats qui composent les Etats-Unis ou est-ce l'inverse ? C'est cette question, liée entre autres à l'extension de l'esclavage sur les nouveaux territoires conquis à l'Ouest, qui est à l'origine de la guerre civile américaine et qui aboutira à l'abolition complète du système esclavagiste en 1865.

Sources

A. Ouvrages généraux et études particulières

AGLIETTA Michel, BOYER Robert, *Une politique industrielle pour la France*, Paris : La Documentation française, 1982.

ARTUS Patrick, VIRARD Marie-Paule, *La France sans ses usines*, Paris : Fayard, 2011.

BEFFA Jean-Louis, *La France doit choisir*, Paris : Le Seuil, 2012.

BERGER Suzanne, *Made in monde. Les nouvelles frontières de l'économie mondiale*, Paris : Le Seuil, 2006.

BUSSIERE Eric, GRISET Pascal, BOUNEAU Christophe, WILLIOT Jean-Pierre, *Industrialisation et sociétés en Europe occidentale, 1880-1970*, Paris : Armand Colin, 1998.

CHANG Ha-Joon, *Deux ou trois choses que l'on ne vous dit jamais sur le capitalisme*, Paris : Le Seuil, 2012.

COHEN Daniel, *Trois leçons sur la société postindustrielle*, Paris : Le Seuil, 2006.

COHEN Elie, *Le décrochage industriel*, Paris : Fayard, 2014.

COLLETIS Gabriel, *L'urgence industrielle !*, Paris : Le bord de l'eau, 2012.

IZARD Laurent, *La France vendue à la découpe*, Paris : L'Artilleur, 2019.

LAMARD Pierre et STOSKOPF (dis.), *1974-1984, une décennie de désindustrialisation ?*, Paris : Picard, 2009.

LEVET Jean-Louis (dir.), *Réindustrialisation, j'écris ton nom*, Fondation Jean Jaurès, 2012.

Quelle politique industrielle pour la France ? Analyse macroéconomique et études de cas.

LEBOUTTE René, *Vie et mort des bassins industriels en Europe, 1750-2000*, Paris : L'Harmattan, 1997.

QUATREPOINT Jean-Michel, *La crise globale*, Paris : Les Mille et Une Nuit, 2008.

RIOUX Jean-Pierre, *La révolution industrielle, 1780-1880*, Paris : Le Seuil, 1989.

ROUSSO Henry (dir.), *La France du temps présent (1945-2005)*, Paris : Belin, 2014.

VERLEY Patrick, *La révolution industrielle*, Paris : Gallimard, 2010.

BOULBIL Alain, *Le nouvel état stratège, que peut-on attendre de l'Etat aujourd'hui ?*, Paris : L'Archipel, 2014.

CHARBONNEAU Bernard, *Le totalitarisme industriel*, Paris : L'Echappée, 2019.

DAVIE Anne, *Les politiques industrielles : analyse de cinq cas : les Etats-Unis, le Japon, la RFA, la Grande Bretagne et la France*, Paris : Hatier, 1987.

Sous la direction de PASCALLON Pierre et HEBERT Jean-Paul, *La Politique industrielle d'armement et de défense de la Ve République. Evolution, bilan et perspectives*, Paris : L'Harmattan, 2010.

PORTER M.E., *Choix stratégiques et concurrence*, Paris : Economica, 1982.

PORTER M.E., *L'Avantage concurrentiel*, Dunod, 1999.

TURIN Michel, *Start Up Mania : La French Tech à l'épreuve des faits*, Paris : Calmann Lévy, 2020

GOURITIN Antoine, *Le Startupisme : Le fantasme technologique et économique de la Start Up Nation*, Paris : FYP, 2019.

B. Documents de l'exécutif et assimilés

DEMMOU Lilas, *La désindustrialisation en France*, Les Cahiers de la DG Trésor, N°2010-01, juin 2010.

GALLOIS Louis, *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*, Rapport au Premier ministre, Paris, 2012.

Gouvernement, *La nouvelle France industrielle. Présentation des feuilles de route des 34 plans de la nouvelle France industrielle*, Paris, 2019.

Pôle interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations économiques, *Prospective. Industriel du futur - enjeux et perspectives pour la filière industries et technologies de santé*, Paris, 2019.

OFCE, *L'industrie manufacturière française*, Paris : La découverte, 2010 (coll. Repères).

« Susciter une nouvelle ambition industrielle pour la France », in : Cahier Lasaire n° 42, mars 2011.

EL MOUHOUB Mouhoud, *Mondialisation et délocalisation des entreprises*, coll. Repères, La Découverte, 2011.

C. Compte rendus et rapports parlementaires (Assemblée nationale et Sénat)

CHATILLON Alain, *Rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information sur la désindustrialisation des territoires*, Sénat, session ordinaire de 2010-2011, Rapport n°403 enregistré à la Présidence du Sénat le 5 avril 2011.

MARLEIX Olivier, *Compte rendu de la Commission d'enquête chargée d'examiner les décisions de l'Etat en matière de politique industrielle, au regard des fusions d'entreprises intervenues récemment, notamment dans les cas d'Alstom, d'Alcatel et de STX, ainsi que des moyens susceptibles de protéger nos fleurons industriels nationaux dans un contexte commercial mondialisé*, Compte rendu N°13 du jeudi 18 janvier 2018 (Assemblée nationale, XVe législature).

D. Rapports et mémoires de recherche, actes de colloques

AGGERI Franck, PALLEZ Frédérique, *Comment agir sur les risques de désindustrialisation dans la filière automobile?*, Paris : Ecole des Mines de Paris, 2004.

AGHION Philippe, CETTE Gilbert, COHEN Elie et PISANI-FERRY Jean, « Les leviers de la croissance française », in : *Les Rapports du Conseil d'analyse économique*, n° 72, Paris, La Documentation française, 2007.

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/074000724.pdf>

BEFFA J.-L., *Pour une nouvelle politique industrielle*, Paris, La Documentation française, 2005.

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/054000044.pdf>

CARAYON B., *Les outils de la politique industrielle*, Rapport d'information n° 2299 du 10 mai 2005, Assemblée nationale.

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/rap-info/i2299.pdf>

COHEN Elie, *Que reste-t-il des politiques industrielles ?*, 2007

<http://elie-cohen.eu/Que-reste-t-il-des-politiques-industrielles.html>

COHEN Elie, LORENZI Jean-Hervé, *Politiques industrielles pour l'Europe*, Paris : La Documentation française, 2000.

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/004001729.pdf>

Collectif, « La désindustrialisation au regard de l'Histoire », in : *Rives méditerranéennes*, N°46, 2013.

Conseil des ministres du 22 novembre 2017, *La politique industrielle de la France*

<https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2017-11-22/la-politique-industrielle-de-la-france>

Evaluation des implications économiques et spatiales de la mutation industrielle en Ile-de-France, Direction Régionale de l'Équipement de l'Ile-de-France - Price Waterhouse Coopers, mai 2005.

FONTAGNE L., LORENZI J.-H., « Désindustrialisation, délocalisations », in : *Les Rapports du Conseil d'analyse économique*, n° 55, Paris, La Documentation française, 2005.

<http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/055.pdf>

KOTLICKI Marie-José, *Les nouveaux rapports industrie/services à l'ère du numérique*, Conseil Économique Social et Environnemental, octobre 2015.

LAMBERT J., MYARD J., *La politique industrielle européenne*, Rapport d'information n° 3747 du 20 février 2007, Assemblée nationale.

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/europe/rap-info/i3510.pdf>

Natixis, « Malheureusement, la désindustrialisation de la France semble inexorable », in : *Flash Économie*, 9 avril 2019, N°449.

PERROT Anne CATOIRE Serge BLONDE Victor MARITON Hervé ROPARS Axel, *La politique de la concurrence et les intérêts stratégiques de l'UE*, Paris 2019

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/194000488.pdf>

PORTER M. E., *The Competitive Advantage of Nations*, Macmillan Press, 1990.

http://www.economie.ens.fr/IMG/pdf/porter_1990_-_the_competitive_advantage_of_nations.pdf

TOUBAL Louisa, *L'investissement étranger, moteur de la réindustrialisation au Royaume-Uni ?* Paris : Presses des Mines, 2018.

E. Articles

1. LA DESINDUSTRIALISATION PHENOMENE GLOBAL

a) Le phénomène

ARCHER Jean-Yves, « Désindustrialisation : quoiqu'on vous en ait dit récemment la spirale infernale de l'industrie française n'a pas été enrayerée », 2 novembre 2017.

<https://www.atlantico.fr/decryptage/3212169/desindustrialisation--quoiqu-on-vous-en-ait-dit-recemment-la-spirale-infernale-de-l-industrie-francaise-n-a-pas-ete-enrayee-jean-yves-archer->

BOST François, MESSAOUDI Dalila, « La désindustrialisation : quelles réalités dans le cas français? », in : *Revue Géographique de l'Est*, vol.57, 1-2, 2017.

<http://journals.openedition.org/rge/6333>

BYS Christophe, « Les causes du recul de l'emploi industriel décortiquées », 22 février 2010.
<https://www.usinenouvelle.com/article/les-causes-du-recul-de-l-emploi-industriel-decortiquees.N126729>

CHARETTE Laure de, « La désindustrialisation de la France s'accélère encore », 5 février 2013.
<http://www.economiematin.fr/news-fermeture-usines-france-2012-crise>

Collectif, « Cinquante ans de désindustrialisation en Europe », in : *Revue du Rhin Supérieur*, janvier 2019.

Collectif, *Dossier spécial : Désindustrialisation*, Recueil d'articles publiés entre 2011 et 2019.
<https://www.contrepoints.org/tag/desindustrialisation>

COSNARD Denis, « La désindustrialisation rend très improbable une reconquête communiste de la banlieue », 21 février 2019.
https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/02/21/la-desindustrialisation-rend-tres-improbable-une-reconquete-communiste-de-la-banlieue_5426216_823448.html

Economie Magazine, 10 octobre 2017.
<https://www.economie-magazine.com/dossier-22-industrie-france-chiffres.html>

FONTAN Sylvain, « Réflexion sur la désindustrialisation de la France », 11 décembre 2013.
<http://www.economiematin.fr/news-desindustrialisation-france-historique-origines-enjeux>

Géopolintel, « Désindustrialisation de la France : du déni au constat, les dogmes contre la raison », 10 janvier 2019.
<http://www.geopolintel.fr/article242.html>

GINDER Jean-Luc, « La France est allée trop loin dans la désindustrialisation », 17 décembre 2014.
www.economiematin.fr/news-desindustrialisation-france-changement-mondialisation-crise-entreprises-ginder

INSEE, « L'industrie rhônalpine, entre désindustrialisation et mutations industrielles », in : *La Lettre*, Insee Rhône-Alpes, n° 184 décembre 2012.

MARTY Nicolas, « Une désindustrialisation perpétuelle ? », in : *Rives méditerranéennes*, 46, 2013.
<http://journals.openedition.org/rives/4518>

MUCHERIE Mathieu, Article « Désindustrialisation »
<https://www.melchior.fr/notion/desindustrialisation>

PRIOUL Claude, « Désindustrialisation : « Une spécificité bien française relègue les disciplines technologiques au rang de connaissances secondaires », 13 juillet 2018.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/07/13/desindustrialisation-une-specificite-bien-francaise-relegue-les-disciplines-technologiques-au-rang-de-connaissances-secondaires_5331055_3232.html

RAGGI Pascal, « Industrialisation, désindustrialisation, ré-industrialisation en Europe », in : *Rives méditerranéennes*, 46, 2013.

<http://journals.openedition.org/rives/4478>

SICARD Claude, « La descente aux enfers de l'industrie française », 19 octobre 2018.

<https://www.contrepoints.org/2018/10/19/328062-la-descente-aux-enfers-de-lindustrie-francaise>

TRENDEO, Désindustrialisation : les fermetures d'usines en France 2009-2011 (Observatoire Trendeo), 28 décembre 2011.

<http://www.trendeo.net/desindustrialisation-les-fermetures-dusines-en-france-2009-2011/>

VERMEREN Pierre, « Depuis 40 ans, la France perd 150 emplois industriels par jour », 19 juin 2019.

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/pierre-vermeren-depuis-40-ans-la-france-perd-150-emplois-industriels-par-jour-20190607>

b) *Les causes*

KALANTZIS Yannick, « Les causes de la désindustrialisation en France », 13 novembre 2017.

<https://blocnotesdeleco.banque-france.fr/billet-de-blog/les-causes-de-la-desindustrialisation-en-france>

LAYE Sébastien, « Quelles sont les causes du désastre industriel français? », 3 juin 2019.

<https://www.lefigaro.fr/vox/economie/quelles-sont-les-causes-du-desastre-industriel-francais-20190603>

c) *Les effets*

« L'impact de la désindustrialisation », in : *Barographe - Observation du territoire*, n°23, février 2015, pp.18-21.

<https://www.audelor.com/index.php?id=8449>

SADI Nacer Eddine, "La désindustrialisation a fragilisé les équilibres socio-économiques et le potentiel de croissance de la France », 15 septembre 2013.

http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2013/09/15/cercle_79782.htm

d) *La désindustrialisation, un phénomène contesté*

ARMAND Manuel, Jean-Dominique Senard : « Il n'y a pas de fatalité à la désindustrialisation de la France », 14 février 2017.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2017/02/14/jean-dominique-senard-il-n-y-a-pas-de-fatalite-a-la-desindustrialisation-de-la-france_5079480_3234.html

AZIHARI Ferghane, « Vive la désindustrialisation ! », 25 novembre 2016.

<https://la-chronique-agera.com/desindustrialisation/>

BOST François, « La désindustrialisation de la France : un handicap pour l'avenir ? », 22 octobre 2018.

<https://www.clionautes.org/la-desindustrialisation-de-la-france-un-handicap-pour-lavenir.html>

CAGE Julia, « Vive la désindustrialisation ! », 1^{er} mars 2011.

<https://www.latribune.fr/opinions/20110301trib000604972/vive-la-desindustrialisation-.html>

« Emploi : une désindustrialisation en trompe l'œil », 23 mars 2017.

<https://groupe-ecomedia.com/emploi-desindustrialisation-2/>

KAISERGRUBER Danielle, MESSINE Philippe, « Comment l'économie marchande peut créer de nouveaux emplois », juillet 1988.

<https://www.monde-diplomatique.fr/1988/07/KAISERGRUBER/40956>

ROBEQUAIN Lucie, « La thèse de la désindustrialisation accélérée de l'économie française est de plus en plus contestée », 21 avril 2005.

<https://www.lesechos.fr/2005/04/la-these-de-la-desindustrialisation-acceleree-de-leconomie-francaise-est-de-plus-en-plus-contestee-604008>

VIGNAULT Marc, « Vrai-faux, La désindustrialisation enfin enrayée ? », 10 novembre 2016.

https://www.lepoint.fr/economie/vrai-faux-la-desindustrialisation-enfin-enrayee-10-11-2016-2082328_28.php#xtmc=desindustrialisation&xtnp=1&xocr=1

2. EXEMPLES DE CAS (entreprises, groupes)

a) *Alstom*

FAINSILBER Denis, « Alstom Belfort, le symbole de la désindustrialisation de la France », 23 août 2018.

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/alstom-belfort-le-symbole-de-la-desindustrialisation-de-la-france-136939>

b) *Florange*

BAYART Bertille, « Florange n'est plus le symbole de la désindustrialisation », 9 décembre 2018.
<https://www.lefigaro.fr/societes/2018/12/09/20005-20181209ARTFIG00142-florange-n-est-plus-le-symbole-de-la-desindustrialisation.php>

LAUER Stéphane, « Jean-Louis Beffa, Florange et la politique industrielle », 15 juin 2012.
https://www.lemonde.fr/economie/article/2012/06/15/jean-louis-beffa-florange-et-la-politique-industrielle_5983527_3234.html

c) *Ascoval*

CHARREL Marie, « Ascoval : L'intensité de la désindustrialisation est forte en France », 7 novembre 2018.
https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/11/07/ascoval-l-intensite-de-la-desindustrialisation-est-forte-en-france_5380038_3234.html

d) *STX un contre-modèle ?*

PFLIMLIN Edouard, « STX France, modèle de la politique industrielle que souhaite Macron », 1^{er} juin 2017.
https://www.lemonde.fr/economie-francaise/article/2017/06/01/stx-france-modele-de-la-politique-industrielle-que-souhaite-macron_5137058_1656968.html

e) *Moulinex*

WARIN Clothilde, « Moulinex, vie et mort d'un rêve industriel », 27 septembre 2001.
https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/moulinex-vie-et-mort-d-un-reve-industriel_1387537.html

f) *SIAAP*

LAIME Marc, « Omerta sur une catastrophe industrielle majeure aux portes de Paris », 27 septembre 2019.
<https://blog.monediplo.net/omerta-sur-une-catastrophe-industrielle-majeure>

g) *Alcatel*

DONNELLY Philippine, « Il n'était pas inévitable qu'Alcatel Nokia en arrive là », 14 septembre 2017.

<https://www.la-croix.com/Economie/Social/Il-netait-pas-inevitable-quAlcatel-Nokia-arrive-2017-09-14-1200876887>

3. POLITIQUES PUBLIQUES

a) *Les constats (d'échec) des politiques publiques (méthodologie et action publique)*

ANDRADE Arjuna, « L'abandon programmé de l'industrie française », émission radiophonique France Culture du 3 juin 2019

<https://www.franceculture.fr/emissions/les-nouvelles-de-leco/les-nouvelles-de-leco-du-lundi-03-juin-2019>

ARNAUD Philippe, « Le colbertisme n'est pas mort », 2 avril 2014.

https://www.lemonde.fr/livres/article/2014/04/02/le-colbertisme-n-est-pas-mort_4394214_3260.html

BEZAT Jean-Michel, « En France, une politique de « reconquête industrielle » sans grands résultats », 8 novembre 2018.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/11/08/en-france-une-politique-de-reconquete-industrielle-sans-grands-resultats_5380657_3234.html

BRIDIER Gilles, « L'abandon des industries, la faute originelle de la crise politique actuelle. », 24 janvier 2017.

<http://www.slate.fr/story/135299/desindustrialisation-faute-originelle-mondialisation>

COHEN Elie, « Que reste-t-il des politiques industrielles ? », 21 mai 2007.

<http://elie-cohen.eu/Que-reste-t-il-des-politiques-industrielles.html>

COSNARD Denis, « La politique industrielle française porte le sceau de... Saint-Gobain », 19 janvier 2018.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/01/19/la-politique-industrielle-francaise-porte-le-sceau-de-saint-gobain_5244026_3234.html

DE ROCQUIGNY Tiphaine, « Industrie: la France a-t-elle démissionné ? », 26 octobre 2018

<https://www.franceculture.fr/emissions/entendez-vous-leco/entendez-vous-leco-du-vendredi-26-octobre-2018>

Génération Béthune, « Face à la désindustrialisation, le gouvernement désarmé et inactif », 2 décembre 2017.

<https://generationbethune.wordpress.com/2017/12/02/face-a-la-desindustrialisation-le-gouvernement-desarme-et-inactif/>

GUERY Alain, « Industrie et Colbertisme ; origines de la forme française de la politique industrielle ? », in: *Histoire, économie et société*, 1989, 8e année, n°3. L'industrialisation. pp. 297-312.

https://www.persee.fr/docAsPDF/hes_0752-5702_1989_num_8_3_1528.pdf

GUILLOU Sarah, « Le patriotisme économique : une politique industrielle contre-productive », 26 août 2014.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2014/08/26/le-patriotisme-economique-une-politique-industrielle-contre-productive_4476755_3232.html

JACQUE Philippe, COSNARD Denis, « Un Etat incapable d'enrayer la désindustrialisation de la France », 11 mai 2017.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2017/05/11/un-etat-incapable-d-enrayer-la-desindustrialisation-de-la-france_5126011_3234.html

LANDIER Augustin et THESMAR David, « Politique industrielle : halte à la nostalgie ! », 24 septembre 2013.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2013/09/24/politique-industrielle-halte-a-la-nostalgie_3483269_3232.html

LAUER Stéphane, « La politique industrielle française est dans une triple impasse », 11 février 2019.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/02/11/la-politique-industrielle-francaise-est-dans-une-triple-impasse_5422000_3232.html

MARTINET Laurent, « Nouvelle France industrielle: "On ne peut pas jouer à Colbert en menant une politique d'austérité" », 12 septembre 2013.

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/video-nouvelle-france-industrielle-on-ne-peut-pas-jouer-a-colbert-en-menant-une-politique-d-austerite_1353277.html

REINGOLD François, « La longue panne de la politique industrielle française », mars 1989.

<https://www.monde-diplomatique.fr/1989/03/REINGOLD/41551>

VOISIN Michel, « La politique industrielle », *Ecoflash*, n° 228, mai 2008.

<http://www.educ-revues.fr/EFLASH/AffichageDocument.aspx?iddoc=37711>

b) *Réflexions sur l'action publique*

COLLETIS Gabriel, « Quelle politique industrielle pour la France ? », in : *L'économie politique*, 2012/2, n°54, pp. 63-78.

DERDEVET Michel, « La nécessité d'une vraie politique industrielle commune autour des réseaux électriques s'impose », 10 juin 2016.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2016/06/10/la-necessite-d-une-vraie-politique-industrielle-commune-autour-des-reseaux-electriques-s-impose_4947549_3232.html

ESCANDE Philippe et COSNARD Denis, « Quatre regards pour une nouvelle politique industrielle », 25 janvier 2018.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/01/25/quatre-regards-pour-une-nouvelle-politique-industrielle_5247080_3234.htm

Fondation Concorde, « Le double enjeu de l'industrie ».

<https://www.fondationconcorde.com/etudes/le-double-enjeu-de-lindustrie/>

GALLOIS Louis, « Reconstituer un tissu industriel moderne en France est possible! », 22 avril 2019.

<https://www.lefigaro.fr/vox/economie/reconstituer-un-tissu-industriel-moderne-en-france-est-possible-20190422>

GUELAUD Claire, « Le Conseil d'analyse économique invite l'Etat à repenser sa politique industrielle », 20 juin 2014.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2014/06/20/le-conseil-d-analyse-economique-invite-l-etat-a-repenser-sa-politique-industrielle_4442263_3234.html

VITTORI Jean-Marc, « Politique industrielle : mode d'emploi pour le XXI^e siècle », 1^{er} juillet 2019.

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/politique-industrielle-mode-demploi-pour-le-xxie-siecle-1034548>

c) *Mise en œuvre de politiques publiques*

Collectif, « Politique industrielle : les chiffres clés des 34 projets d'avenir », 12 septembre 2013.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2013/09/12/politique-industrielle-les-chiffres-cles-des-34-projets-d-avenir_3476423_3234.htm

ROGER Patrick, « Le gouvernement veut renouer le fil de politique industrielle », 6 mars 2013.

https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/03/06/le-gouvernement-veut-renouer-le-fil-de-politique-industrielle_5432160_823448.html

4. LES ACTEURS DE LA DESINDUSTRIALISATION

a) *Approche globale*

ROTHER Bertrand, « Désindustrialisation de la France, qui sont vraiment les coupables? », 2 mai 2014.

<https://www.atlantico.fr/decryptage/1060196/desindustrialisation-de-la-france-qui-sont-vraiment-les-coupables-gouvernements-droite-gauche-europe-syndicats-patrons-medias-jean-pierre-corniou-bertrand-rothe>

b) *Les multinationales*

ANOTA Martin, « Les multinationales, grandes responsables de la désindustrialisation », 13 mai 2019.
https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewjpu6Vvs3IAhVc5eAKHfS4D9QQFjAAegQIABAB&url=https%3A%2F%2Fblogs.alternatives-economiques.fr%2Fanota%2F2019%2F05%2F13%2Fles-multinationales-grandes-responsables-de-la-desindustrialisation&usg=AOvVaw2yuyG4fukhne_faS7RtVz1

c) *Les acteurs politiques locaux*

GROS-BALTHAZARD Marjolaine, « Désindustrialisation : le territoire, acteur de son destin », 18 avril 2016.

<http://www.economiematin.fr/news-desindustrialisation-france-regions-territoires-enjeux>

HUSSON Jean-Pierre et PEREZ Yves, « L'Europe industrielle naîtra-t-elle dans les régions ? », mars 1992.

<https://www.monde-diplomatique.fr/1992/03/HUSSON/44249>

SAMSON Michel, « Les élites politiques locales ont presque toujours poussé l'industrie hors de la ville », 20 juin 2017.

<https://marsactu.fr/desindustrialisation/>

TENDIL Michel, « Désindustrialisation - Les villes moyennes appellent à un "rebond industriel" ».

<https://www.banquedesterritoires.fr/les-villes-moyennes-appellent-un-rebond-industriel>

d) *La question monétaire*

VERHAEGUE Eric, « L'euro et la désindustrialisation française : enfin la vérité? », 11 novembre 2012.

<http://www.economiematin.fr/news-sortie-zone-euro-monnaie-unique-couts-avantages-patrick-artus-natixis>

e) *L'Union européenne*

QUATREPOINT Jean-Michel, « L'Europe en retard d'une guerre industrielle », juin 2016.

<https://www.monde-diplomatique.fr/2017/06/QUATREPOINT/57557>

<http://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/64/une-strategie-numerique-pour-l-europe>

<https://www.touteurope.eu/actualite/l-industrie-europeenne-un-secteur-a-defendre-dans-la-competition-mondiale.html>

<https://www.taurillon.org/politique-de-concurrence-vs-politique-industrielle-une-incompatibilite>

<https://www.lesechos.fr/monde/europe/la-politique-industrielle-commune-nouvel-horizon-de-leurope-1021689>

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/actualit%C3%A9s/vers-une-strategie-industrielle-europeenne.html>

<https://www.cairn.info/revue-reflets-et-perspectives-de-la-vie-economique-2012-1-page-67.htm>

<https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/quelle-politique-industrielle-europeenne-757704.html>

<https://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0015-la-politique-industrielle-de-l-union-europeenne>

<https://www.franceinter.fr/emissions/le-telephone-sonne/le-telephone-sonne-12-mars-2019>

<https://www.la-fabrique.fr/fr/blog/une-politique-industrielle-pour-l-europe/>

<https://medium.com/@BrunoLeMaire/manifeste-franco-allemand-pour-une-politique-industrielle-europ%C3%A9enne-adapt%C3%A9e-au-xxie-si%C3%A8cle-48516593465e>

F. Ressources statistiques et documentaires

DATAR

<http://territoires2040.datar.gouv.fr/spip.php?article86&revue=1>

Direction Générale des Entreprises

<https://www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/industrie-prospective>

TNS-SOFRES : série de sondages sur l'industrie

https://www.tns-sofres.com/publications?etudes_publicees-industrie

INSEE

www.insee.fr

La Documentation française

www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/104000021/index.shtml

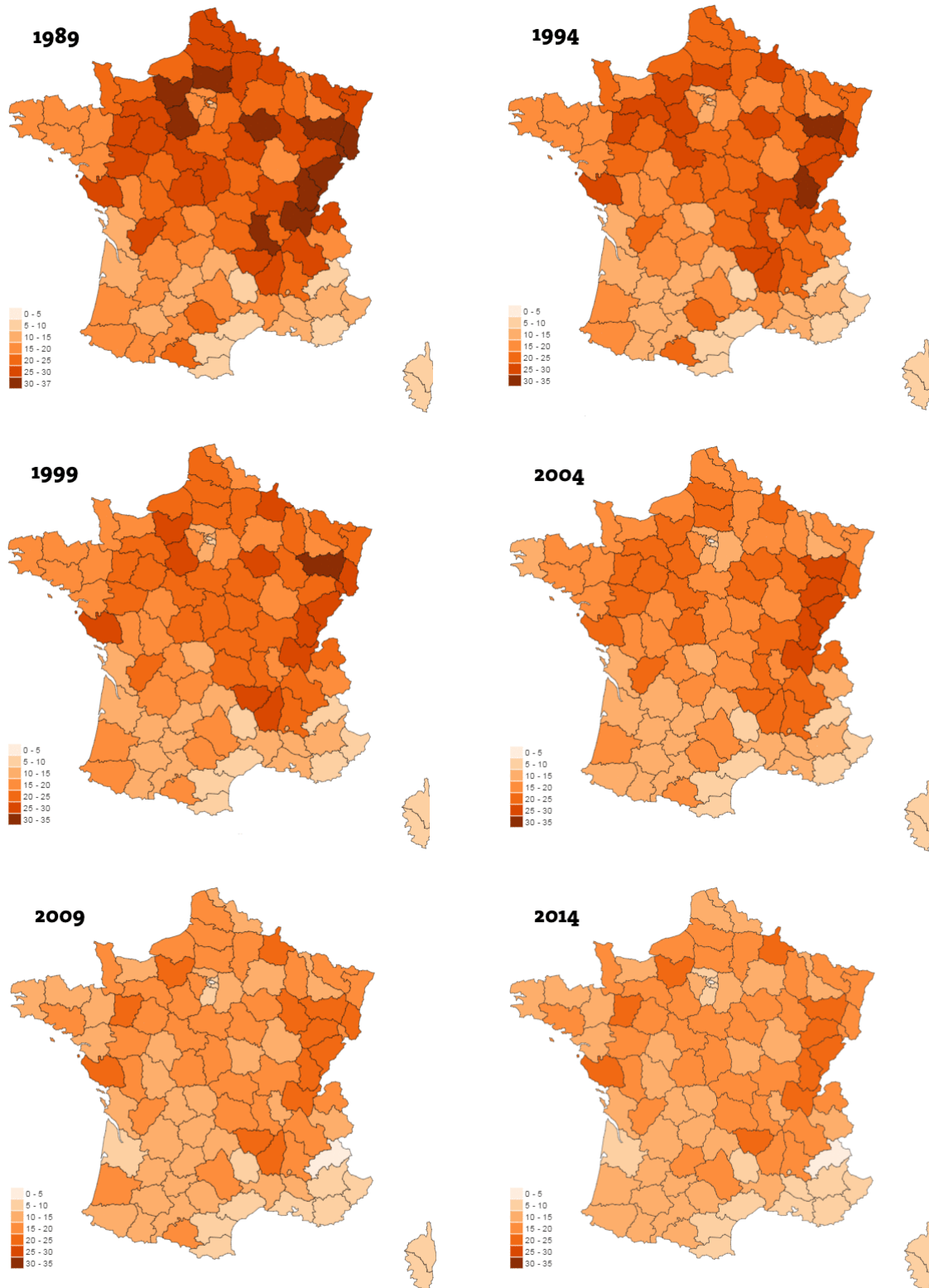
Union européenne

http://ec.europa.eu/economy_finance/ameco/user/serie/SelectSerie.cfm

Annexe 1

Evolution globale de la désindustrialisation en France, 1989-2014

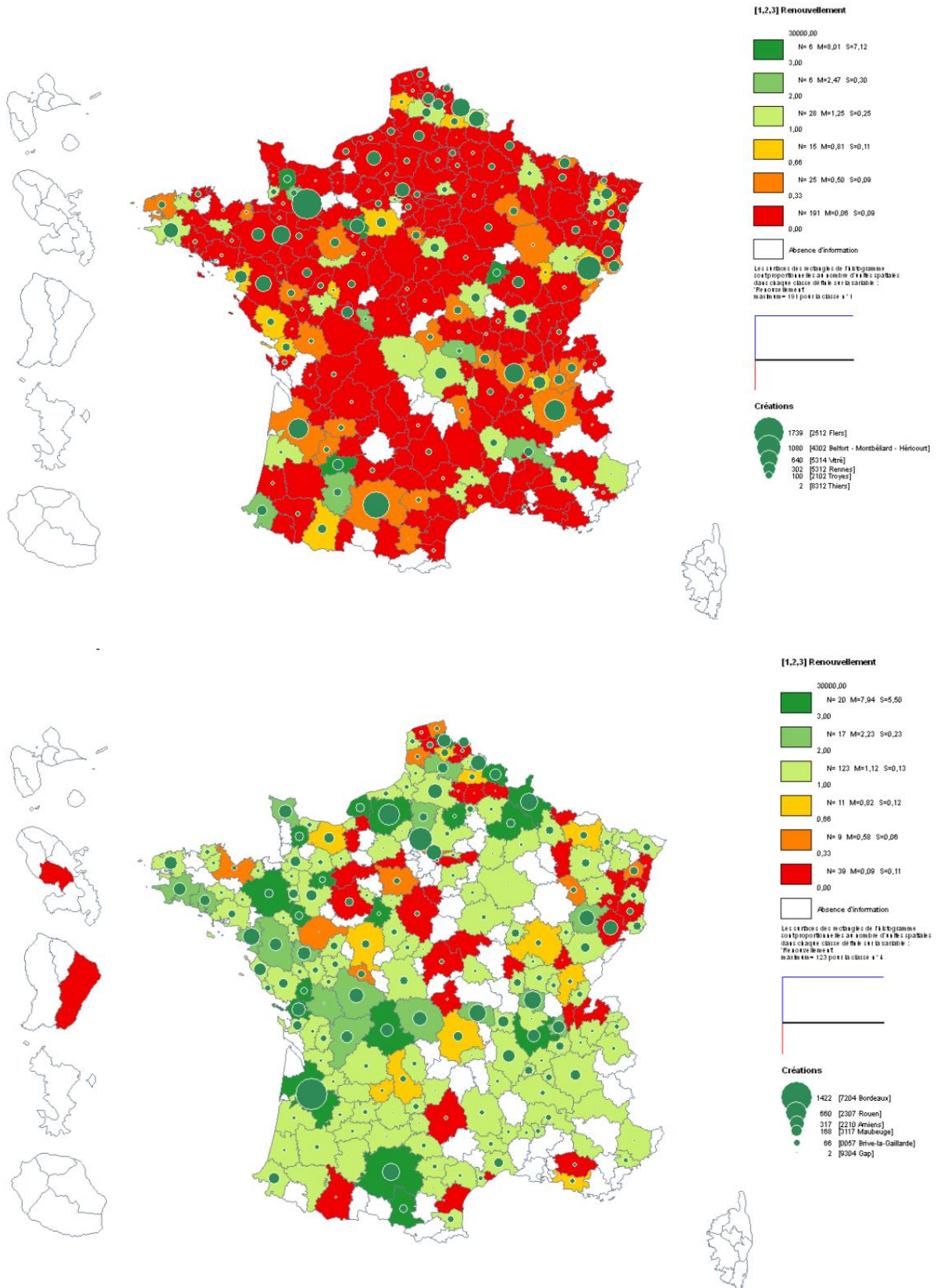
(Part de l'emploi industriel en %)



Source : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/09/19/visualisez-vingt-cinq-ans-de-desindustrialisation-dans-les-departements-francais_5000083_4355770.html

Annexe 2

L'emploi dans l'industrie, 2009-2019



Source : Trendeo (<https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2019-10/Trendeo%20-%202020octobre%202019%20-%20De%20nouveaux%20param%C3%A8tres%20de%20l%27emploi%20%281%29.pdf>)

Annexe 3

Création, fermetures et solde net annuel d'usines par région, 2009-2019

Région	Créations	Suppressions	Net	Septembre 2019
Nouvelle Aquitaine	217	260	-43	1
Hauts-de-France	194	298	-104	-3
Grand Est	190	313	-123	-4
Auvergne-Rhône-Alpes	187	253	-66	1
Pays de la Loire	163	174	-11	2
Occitanie	156	153	3	-1
Bretagne	114	131	-17	-4
Bourgogne-Franche-Comté	113	160	-47	-3
Normandie	93	131	-38	0
Île-de-France	70	109	-39	1
Centre-Val de Loire	66	157	-91	-5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	63	54	9	-1
La Réunion	4	8	-4	
Corse	1	3	-2	
Guadeloupe	1		1	
Guyane	1		1	
Martinique		5	-5	-1
Mayotte		1	-1	
Polynésie	1			
Total	1,634	2,210	-576	-17

Source : Trendero (<https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2019-10/Trendero%20-%202020octobre%202019%20-%20De%20nouveaux%20param%C3%A8tres%20de%20l%27emploi%20%281%29.pdf>)

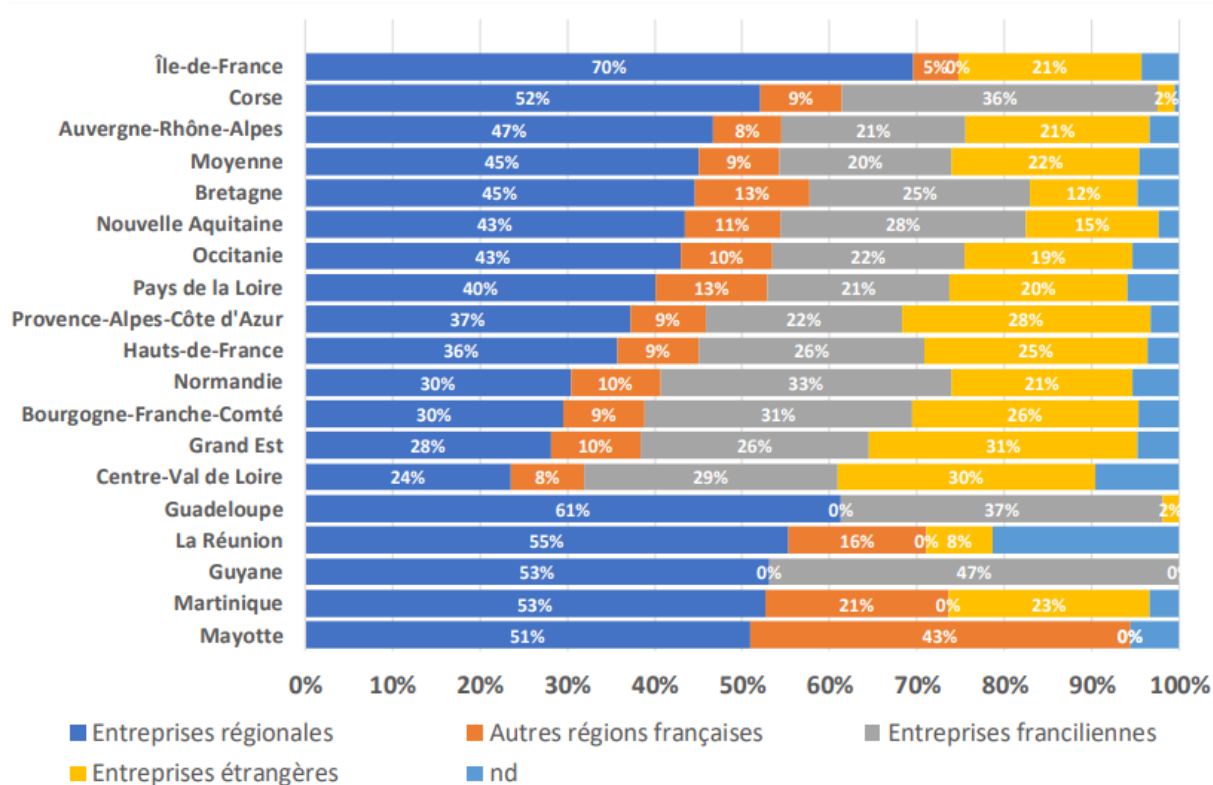
Création, fermetures et solde net annuel d'usines par secteur, septembre 2019

Secteur	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total 2009-2019
(25) Produits métalliques divers hors machines	-29	-11	-14	-16	-30	-7	-20	-4	3	-2	0	-130
(18) Imprimerie	-16	-9	-14	-15	-11	-15	-5	-4	-4	-7	-3	-103
(31) Fabrication de meubles	-13	-4	-8	-13	-8	-10	-9	-5	-2	-3	-1	-76
(22) Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	-22	-1	-10	-8	-6	-7	-7	-5	-4	0	-1	-71
(13) Fabrication de textiles	-18	-13	-10	-5	-10	-5	-4	0	-2	0	-2	-69
(16) Travail du bois, hors meubles	-6	-3	1	-17	-9	-7	-1	-6	-1	-2	-2	-53
(23) Verre, plâtre, béton	-12	-11	-7	-10	-5	-5	-4	1	0	3	-1	-51
(10) Industries alimentaires	-2	8	-7	-20	-27	8	4	-2	6	-2	-15	-49
(24) Métallurgie	-11	-7	-2	-3	-3	-3	-7	-3	-2	-3	-4	-48
(29) Industrie automobile	-24	-5	2	-1	-7	-5	-7	0	3	-2	-2	-48
(14) Industrie de l'habillement	-16	-3	2	-2	-2	-1	-5	-2	-3	-5	0	-37
(27) Equipements électriques	-10	-1	-2	-1	-2	-11	-2	-4	0	0	-2	-35
(28) Moteurs hors automobile et aéronautique	-10	-6	-5	7	-16	-3	0	-5	3	4	1	-30
(17) Industrie du papier et du carton	-1	-4	1	-9	-3	-2	-1	2	-3	3	-5	-22
Autres secteurs	-58	-11	4	-23	-10	0	11	16	0	15	7	-49
(30.3) Construction aéronautique et spatiale	5	2	0	3	-1	3	1	6	4	0	1	24
(35) Production et distribution d'électricité et de gaz	10	18	12	19	-2	8	7	9	5	4	3	93
(38) Collecte, récupération traitement et élimination des déchets	12	18	17	17	6	12	11	1	7	7	5	113
Total général	-224	-36	-36	-91	-140	-48	-35	0	30	21	-17	-576

Source : Trendero (<https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2019-10/Trendero%20-%202020octobre%202019%20-%20De%20nouveaux%20param%C3%A8tres%20de%20l%27emploi%20%281%29.pdf>)

Annexe 4

Origine géographique des entreprises créatrices d'emplois par région, 2013-2019



Source : Trendeo (<https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2019-10/Trendeo%20-%202020octobre%202019%20-%20De%20nouveaux%20param%C3%A8tres%20de%20l%27emploi%20%281%29.pdf>)

Annexe 5

Le dynamisme économique par région, 2009-2019

	Emplois 2009-2019 (tous secteurs)		Usines (solde net)		Startups		Taux de renouvellement	
Occitanie	1	51,523	2	3	3	550	1	212%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6	29,383	1	9	5	364	2	200%
Nouvelle Aquitaine	2	47,906	7	-43	4	413	4	184%
Pays de la Loire	5	37,018	3	-11	8	287	3	184%
Auvergne-Rhône-Alpes	3	38,284	9	-66	2	574	5	156%
Bretagne	8	22,586	4	-17	6	332	6	155%
Île-de-France	7	25,292	6	-39	1	2,519	10	112%
Hauts-de-France	4	37,634	11	-104	7	309	7	140%
Normandie	9	12,613	5	-38	10	120	8	130%
Bourgogne-Franche-Comté	10	5,777	8	-47	11	86	9	115%
Centre-Val de Loire	11	2,643	10	-91	12	50	11	108%
Grand Est	12	-6,659	12	-123	9	179	12	93%
Corse	1	2,771	3	-2	1	6	1	642%
Guyane	3	202	1	1			2	373%
Mayotte	4	-89	2	-1			4	79%
La Réunion	2	326	4	-4	2	5	3	106%
Guadeloupe	5	-706	1	1			5	38%
Martinique	6	-1,403	5	-5	3	1	6	31%
Total général		304,209		-576		5,795		138%

Le tableau rassemble quatre critères : le solde net des emplois créés et supprimés de 2009 à 2019, le solde net des usines ouvertes et fermées, le nombre d'investissements réalisés par les start-ups de 2014 à 2019, et le taux de renouvellement des emplois (nombre d'emplois créés pour 100 emplois supprimés).

Source : Trendeo (<https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2019-10/Trendeo%20-%202020octobre%202019%20-%20De%20nouveaux%20param%C3%A8tres%20de%20l%27emploi%20%281%29.pdf>)

Annexe 6

La politique industrielle de la France

(Compte rendu du Conseil des ministres du 22 novembre 2017)

Le ministre de l'économie et des finances a présenté une communication relative à la politique industrielle de la France.

L'industrie est le socle des économies avancées. Facteur essentiel de cohésion sociale, l'industrie vit une véritable révolution, notamment autour de la transformation numérique et de la transition écologique. Si l'industrie française possède d'importants atouts, elle a cependant connu ces dernières années une évolution défavorable : elle représente aujourd'hui environ 13 % du produit intérieur brut français.

Pour répondre à ces enjeux, le Gouvernement porte une ambition forte pour l'industrie. Des mesures importantes ont été prises pour soutenir la compétitivité de notre industrie : modernisation du code du travail, baisse de l'impôt sur les sociétés, suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune, mise en place du prélèvement forfaitaire unique, transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en allègements de charges sur les bas salaires, mise en place du grand plan d'investissement, pérennisation du crédit d'impôt recherche. Les travaux seront poursuivis en 2018 sur la compétitivité-coût, incluant la question de la fiscalité sur la production ainsi que la question des niveaux de charges sociales au-delà de 2,5 SMIC.

La politique industrielle du Gouvernement s'inscrit au niveau européen et international. La France appelle de ses vœux une véritable politique industrielle européenne, fondée sur l'unification du marché européen, l'émergence de champions européens, l'élaboration de projets européens en matière d'innovation, la réciprocité commerciale et le contrôle des investissements étrangers.

Le succès de notre industrie réside également dans la capacité de celle-ci à se transformer. Plusieurs défis doivent être relevés, en premier lieu celui de la formation. Le grand plan d'investissement consacre 15 milliards d'euros à ce sujet. L'apprentissage et la formation professionnelle vont par ailleurs être rénovés en profondeur. **Par ailleurs, la French Fab, qui incarne le dynamisme et l'excellence de l'industrie française, a vocation à fédérer toutes les entreprises – petites et moyennes entreprises, entreprises de taille intermédiaire, grands groupes – et à devenir la bannière de l'offre française à l'export.**

Le Gouvernement souhaite renforcer le rôle des filières pour répondre aux grands défis d'avenir en matière d'innovation. Des feuilles de routes seront préparées pour chaque filière. La filière automobile, première filière française en termes de nombre d'emplois, a été choisie pour initier ces travaux, notamment autour des enjeux liés au véhicule autonome et aux batteries. D'autres travaux sectoriels seront progressivement lancés dans des domaines stratégiques : ferroviaire, électronique, énergies renouvelables, industries de santé, etc.

Le Gouvernement crée par ailleurs un fonds pour l'innovation et l'industrie qui sera doté de 10 milliards d'euros. Ce fonds sera opérationnel au 1er janvier 2018. Pour commencer, il sera alimenté en numéraire, à hauteur de 1,6 milliard d'euros, par le produit des récentes cessions de participations dans Engie et Renault. Le solde, d'environ 8,4 milliards d'euros, sera constitué de participations publiques n'ayant pas vocation à être cédées. Le fonds produira un revenu de 200 à 300 millions d'euros chaque année qui soutiendra notamment le développement d'innovations de rupture et leur industrialisation en France.

Pour accompagner ces évolutions, une nouvelle impulsion a été donnée au Conseil national de l'industrie (CNI), en le dotant d'un comité exécutif resserré, en séquençant sa feuille de route et en lançant un audit des comités stratégiques de filières. Le Premier ministre a nommé M. Philippe VARIN vice-président du CNI. Parmi les 24 autres membres du CNI nommés par le Premier ministre, 12 sont désormais des femmes.

Source : <https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2017-11-22/la-politique-industrielle-de-la-france>

Annexe 6

La Xénophobie économique n'est pas l'avenir de la France

(Article du **Collectif 139 de Bercy** publié dans *Les Echos* le 13/06/2014)

Le résultat catastrophique des dernières élections européennes l'a montré : la France sombre progressivement dans les extrêmes. A Bercy, nous nous inquiétons de l'intégration silencieuse des discours du Front national dans la politique économique de la France. En montrant du doigt systématiquement les entreprises étrangères et européennes, nous nourrissons la montée de cette xénophobie économique.

Un séisme. C'est par ces mots que le Premier ministre a qualifié le résultat, hélas attendu, de l'élection au Parlement européen avec une poussée historique des partis de l'extrême droite en particulier en France où le Front national décroche la première place. L'analyse du scrutin est difficile à entendre. Il est dorénavant clair que le soutien apporté à ce parti n'est plus un simple vote de protestation. Il devient progressivement un vote de conviction que nombre de politiques ne sont plus en mesure d'expliquer.

Pourtant, sans en être l'unique déclencheur, il faut sans doute rechercher cette progression des extrêmes dans notre actuelle politique économique, en particulier celle soutenue activement par le Ministre de l'économie et du redressement productif.

Depuis plus de deux ans, de manière naturelle, plusieurs idéologies du Front national en matière économique sont endossées par notre Gouvernement. Made in France, souveraineté, protectionnisme ou patriotisme économique sont autant de concepts issus de l'extrême droite. Quelle leader politique a plusieurs fois à défendre le Made in France ? Qui a appelé à fermer les frontières aux produits non fabriqués sur le territoire ? Marine Le Pen. Et qui, hélas, a repris avec une facilité et une brillante éloquence, ces positions ? Notre ministre de l'économie.

Nous avons tous en tête une image, celle d'un téléphone et de sa coque bleu-blanc-rouge. Elle a une signification. Ce n'est pas seulement la fierté de l'appartenance à cette Nation, c'est devenu un symbole de la discrimination, de la lutte silencieuse contre tout ce qui n'est pas national ou patriotique. Combien de polémiques stériles avons-nous subies sur le lieu de fabrication des tenues des policiers français ou des agents de la RATP. Qui n'a pas senti le malaise à la vue d'un Ministre en marinière ?

Depuis deux ans, nous avons nous aussi développé une véritable xénophobie économique. Nous rejetons l'étranger lorsqu'il est investisseur ou industriel. Nous agressons verbalement ceux qui osent s'afficher ou se rapprocher d'acteurs américains, chinois, brésiliens voire européens. Nous arborons fièrement des drapeaux nationaux sur nos paquets de chips ou nos yaourts.

Quand on se bat contre le rachat d'Alstom, c'est avant tout la nationalité - américaine - de l'acquéreur qui est pointée du doigt avant même de discuter du projet industriel ou de sa capacité à conserver des emplois. Pourtant, n'est-ce point Siemens qui envisage de supprimer plusieurs milliers d'emplois ? Dans le cas de la reprise de l'usine de pneumatiques d'Amiens, la bataille entre notre Ministre et le dirigeant de Titan ne fait que repousser l'inévitable tout en détruisant petit à petit les rares emplois qui auraient pu être sauvés.

Depuis deux ans, le Gouvernement essaye de convaincre qu'une discrimination vis-à-vis du produit étranger est bénéfique. Qui peut croire que cela n'a aucune incidence sur l'acceptation de l'autre, de tout individu ? Le « *Made in France* » est aujourd'hui repris à tour de bras dans les diverses blagues racistes. Et bon an mal an, les thèses du Front national se démocratisent naturellement dans la pensée

publique, légitime et convainquent les citoyens qu'au-delà de la matière économique, la xénophobie permettra de résoudre tous leurs maux.

De par nos activités au sein du Ministère de l'économie, nous étions fiers de servir la France, d'élaborer une politique industrielle tournée vers le futur, vers le positionnement de notre pays comme leader européen, comme une terre fertile pour l'innovation, pour les investissements et les partenariats avec les grands acteurs étrangers. La France avait des raisons d'être fière de ses industries. Elle s'est désormais refermée, renfermée, est rongée de l'intérieur et l'adoption de thèses à la frontière de l'extrême droite n'y ont rien changé.

Monsieur le Premier ministre, il est de votre devoir de changer cela. La France n'est plus attractive. Au-delà des chiffres publiés, la réalité est moins belle. Les diverses missions économiques vous le diront, notre pays n'intéresse plus. Et il ne s'agit pas uniquement des États-Unis, notre futur ex-premier partenaire et ses centaines de milliers d'emplois créés sur notre territoire. Il s'agit désormais de tous les pays émergents dont la Chine, l'Inde, ou le Brésil qui ne croient plus en nous.

La France souffre. Ne cherchons pas à l'achever. Soignons-la. Des solutions existent mais notre Ministre refuse de les entendre. Sortons de ces thèses faisant le terreau de comportements discriminatoires et anti-démocratiques. La France, notre France mérite mieux que ça.

Source : http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2014/06/13/cercle_99087.htm

Annexe 7

Etude de cas par secteurs industriels

Sommaire

1.1. SECTEUR AUTOMOBILE	242
1.1.1. CAS RENAULT.....	245
1.1.2. CAS PSA.....	248
1.1.3. CAS SMART	250
1.2. SECTEUR FERROVIAIRE	250
1.2.1. CAS ALSTOM : Symbole de la désindustrialisation de la France.	250
1.2.2. CAS Faiveley Transport.....	252
1.3. SECTEUR AERONAUTIQUE.....	253
1.3.1. CAS LATECOERE	254
1.3.2. CAS DE LA PME GILLIS AEROSPACE	255
1.3.3. CAS FIGEAC AERO	255
1.4. SECTEUR TEXTILE.....	256
1.4.1. CAS CELLATEX	256
1.4.2. CAS LAINIERE DE ROUBAIX :	257
1.4.3. CAS PORCHER INDUSTRIE :.....	257
1.4.4. CAS LEJABY :.....	258
1.5. SECTEUR METALURGIE	258
1.5.1. CAS PECHINEY.....	259
1.5.2. CAS ARCELOR MITTAL.....	260
1.5.3. CAS ASCOVAL.....	260
1.6. SECTEUR AGROALIMENTAIRE.....	261
1.6.1. CAS AMORA-MAILLE.....	261
1.7. SECTEUR TELECOMUNICACION.....	261
1.7.1. CAS ALCATEL.....	261
1.8. AUTRES SECTEURS.....	262
1.8.1. CAS SEITA.....	262
1.8.2. CAS STX.....	262
1.8.3. CAS MOULINEX.....	263
1.9. CONCLUSION	264

La désindustrialisation en France est la conséquence de plusieurs facteurs et évènements, parmi ces facteurs, on note :

- La délocalisation pour des raisons économique ou de marché,
- Les fusions et acquisition.

Le tableau ci-dessous montre l'ampleurs de délocalisations dans le tissu industriel en France par secteur d'activité :

Emplois délocalisés par secteur

Secteur	Emploi industriel		Emplois délocalisés, moyenne annuelle 1995-2001				Principales destinations des délocalisations
	En 1994	Variation annuelle moyenne En %	En % de l'emploi de 1994		En % des « fortes » réductions d'effectifs		
			Vers les pays développés	Vers les pays à bas salaires	Vers les pays développés	Vers les pays à bas salaires	
C1 : Habillement, cuir	197	-5,8	0,1	0,7	1	14	Maroc, Tunisie, Vietnam, Chine
F2 : Industrie textile	140	-3,2	0,1	0,3	4	8	Roumanie, Chine, Italie, Mexique
E3 : Industries des équipements électriques et électroniques	265	-1,0	0,3	0,3	9	10	Chine, République tchèque, États-Unis
C3 : Pharmacie, parfumerie et entretien	151	-0,9	0,6	0,0	20	1	Suisse, États-Unis, Allemagne, Irlande
F1 : Industries des produits minéraux	186	-0,9	0,2	0,1	7	4	Italie, Venezuela, Belgique
C2 : Éditions, imprimerie, reproduction	222	-0,9	0,1	0,0	2	0	Italie
F3 : Industries du bois et du papier	183	-0,5	0,1	0,1	3	4	Indonésie, Brésil, Finlande
C4 : Industrie des équipements du foyer	223	-0,4	0,1	0,5	1	14	Chine, Pologne
C1 : Construction navale, aéronautique et ferroviaire	134	0,3	0,4	0,0	28	1	États-Unis, Allemagne
D0 : Industrie automobile	286	0,2	0,2	0,0	21	1	Espagne
F2 : Industrie des équipements mécaniques	422	0,7	0,1	0,1	4	2	Italie, Turquie, Royaume-Uni, Chine
F5 : Métallurgie et transformation des métaux	432	0,7	0,1	0,1	5	6	Belgique, Brésil
F4 : Chimie, caoutchouc, plastiques	354	0,9	0,2	0,1	8	6	Inde, Espagne, Pays-Bas
B0 : Industries agricoles et alimentaires	569	0,9	0,2	0,1	5	2	Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Belgique
F6 : Industries des composants électriques et électroniques	170	2,6	0,4	0,3	16	11	Italie, Espagne, Chine, Maroc
TOTAL	3934	-0,1	0,2	0,2	6	6	

Source : Aubert P. et Sillard P. (2005)

Exemple : En 1994, le secteur « *habillement, cuir* » employait 197 000 salariés en France. Entre 1994 et 2001, cet effectif a diminué chaque année, en moyenne, de 5,8 %. Entre ces deux dates, environ 0,1 % des emplois auraient été délocalisés chaque année vers des pays développés, tandis que 0,7 % l'auraient été vers des pays à bas salaires. Ces présomptions de délocalisation représentent

respectivement 1 % et 14 % des emplois détruits lors des fortes réductions d'effectifs dans l'habillement-cuir. Note : Les secteurs correspondent à la nomenclature NES 16. Ils sont ordonnés selon le taux de variation annuelle moyen de l'emploi sectoriel (en haut du tableau : secteur dont l'emploi a le plus diminué ; en bas : secteur dont l'emploi a le plus augmenté). Le taux de variation présenté dans la colonne 3 est la moyenne des variations d'une année sur l'autre entre 1994 et 2001.

1.1. SECTEUR AUTOMOBILE

En 2012 Renault et PSA fabriquent en France seulement 31% de leur production mondiale alors qu'il était 50% en 2005.

Les délocalisations sont parfois pour des raisons de coûts, et par fois pour capter le marché local.

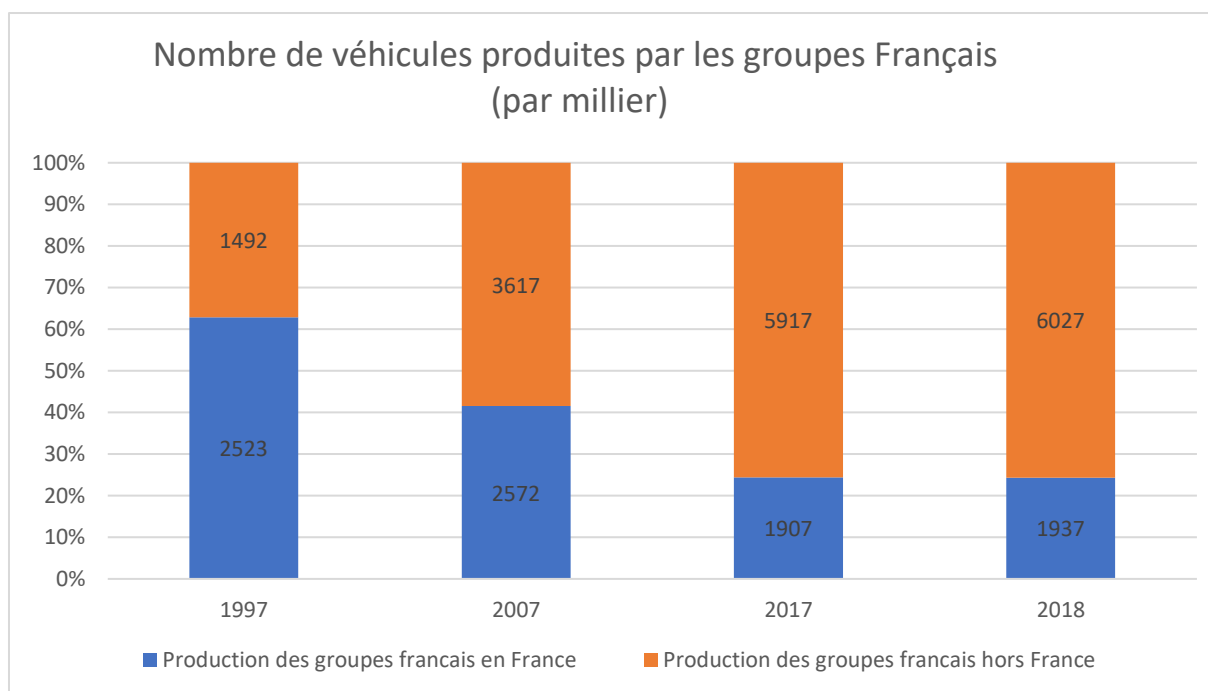
Lorsque les constructeurs Automobile Français s'implantent en Chine ou au Brésil, ils cherchent avant tout à avoir un pied dans le pays pour fournir le marché local en véhicules. Dans ce cas, la délocalisation est tout à fait naturelle et compréhensive. À l'inverse, s'implanter en Europe de l'Est ou au Maroc constitue un moyen d'approvisionner à moindre coût le marché d'Europe de l'Ouest. Ce cas-là reflète un problème structurel et un handicap majeur pour l'industrie automobile en France :

- Difficultés de positionnement.
- Question de la montée en gamme.
- Trésorerie et financement.
- Coût du travail trop élevé du fait des charges sociales.
- Absence de compétitivité monétaire...
- Marché local mature et saturation, besoin de présence industrielle pour pouvoir vendre sur certains pays (Chine, Algérie, Brésil, ...).

Si on regarde l'évolution de production automobile française durant les deux dernières décennies, on constate un net déclin de production hors sol français :

	1997	2007	2017	2018
Production mondiale de véhicule des groupes français	4015	6189	7824	7964
Voitures particulières	3472	5301	6884	6912
Véhicules utilitaires légers	507	830	940	1052
Véhicules industriels	36	58		
Production de véhicule des groupes français en France	2523	2572	1907	1937
Voitures particulières	2235	2165	1436	1441
Véhicules utilitaires légers	258	352	471	496
Véhicules industriels	30	55		

Principales données en milliers (source CCFA)



Source : CCFA

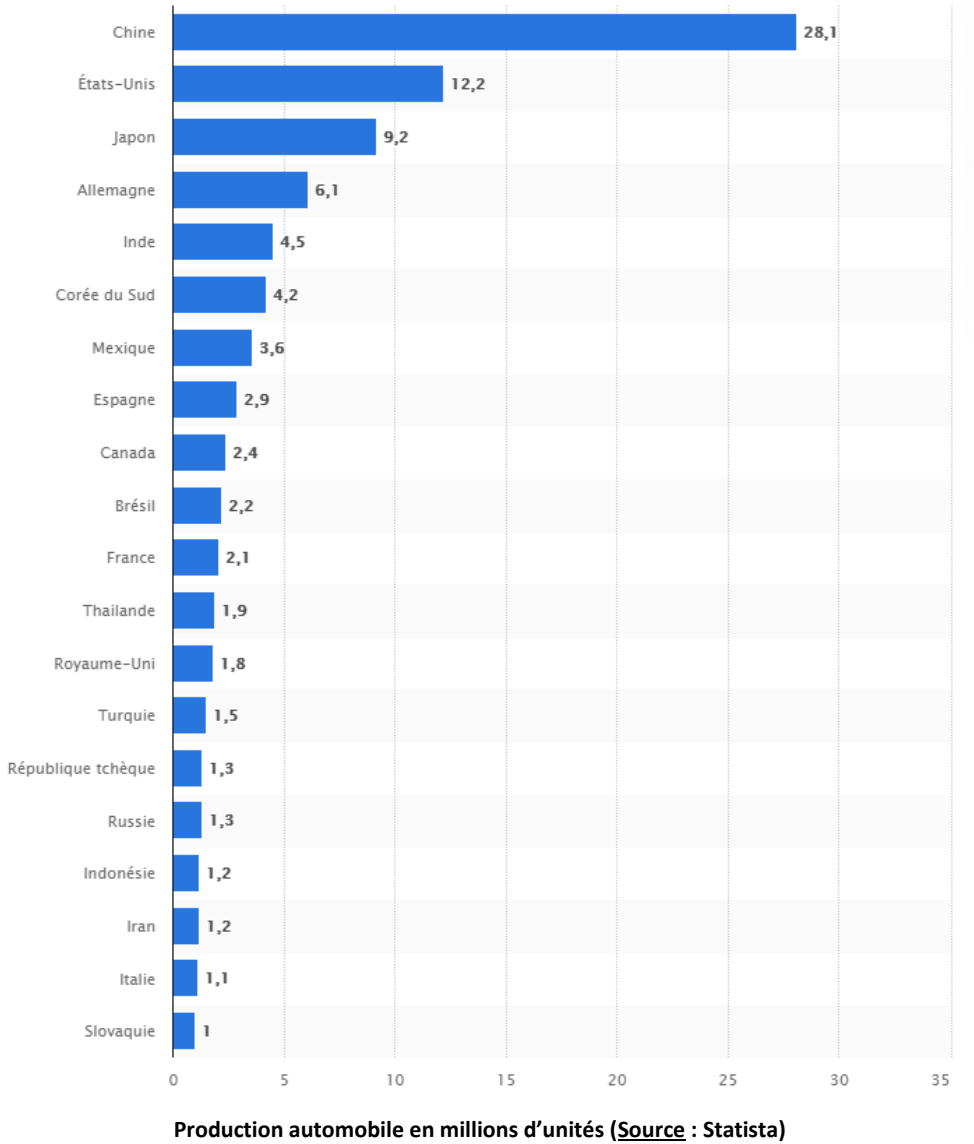
L'emploi dans le secteur suit la même tendance 2008 et 2015 :

► EFFECTIFS SALARIÉS DU NOYAU DE LA FILIÈRE (EN MILLIERS)

	2008	2015
Île-de-France	60 600	46 700
Auvergne-Rhône-Alpes	54 300	44 000
Grand Est	51 200	40 200
Hauts-de-France	45 400	32 900
Bourgogne-Franche-Comté	34 600	28 200
Normandie	27 600	20 100
Pays de la Loire	20 800	16 800
Nouvelle-Aquitaine	15 400	9 600
Bretagne	14 600	8 800
Centre-Val de Loire	13 000	8 200
Occitanie	7 600	6 800
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 600	1 400
France métropolitaine	346 700	263 700

Source : Insee Bourgogne-Franche-Comté, Analyses n° 33

La production automobile de la France comparant d'autre pays semble dérisoire en 2016 :



La production de véhicules automobiles connaît en général une baisse significative entre 2000 et 2018.

► PRODUCTION DE VÉHICULES EN FRANCE PAR LES CONSTRUCTEURS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS (EN UNITÉS)

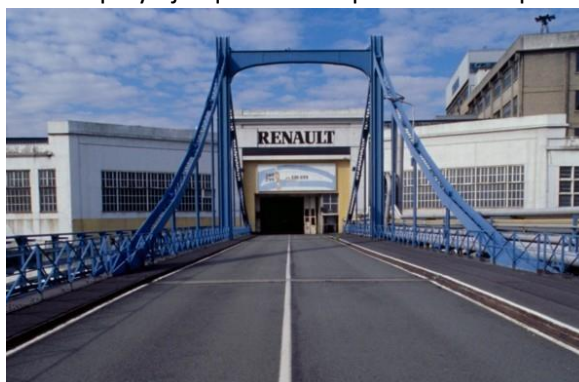
	2000	2005	2010	2014	2015	2016	2017	2018
CONSTRUCTEURS ÉTRANGERS								
Bugatti	-	5	0	-	-	-	-	-
Fiat	10 377	8 304	888	-	-	-	-	-
Heuliez-Opel		37 390	0	0	0	0	0	0
Lancia	2 265	5 713	1 561	-	-	-	-	-
Smart	101 365	77 015	97 373	87 195	93 357	90 725	84 368	84 500 (5)
Toyota	0	180 643	158 512	226 208	228 033	237 851	233 506	248 548
Voitures particulières	114 007	309 070	258 334	313 403	321 390	328 576	317 874	333 048
Véhicules utilitaires légers (Fiat)	39 428	20 680	19 450	-	-	-	-	-
Véhicules industriels (Scania)	10 710	9 391	9 594	nd	nd	nd	nd	nd
Irisbus-Heuliez	-	291	451	nd	nd	nd	nd	nd
Irisbus	-	2 869	2 473	nd	nd	nd	nd	nd
Evobus	535	527	551	nd	nd	nd	nd	nd
Cars et bus	535	3 687	3 475	nd	nd	nd	nd	nd
Total véhicules étrangers	164 680	342 828	290 853	nd	nd	nd	nd	nd
CONSTRUCTEURS FRANÇAIS								
Total véhicules français (4)	3 183 681	3 206 180	1 938 528	1 502 806	1 656 470	1 753 473	1 907 845	1 936 641
CONSTRUCTEURS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS								
Total tous véhicules (4)	3 348 361	3 549 008	2 229 381	1 816 209	1 977 860	2 082 049	2 225 719	2 269 689

Source : Analyse statistique 2019 de l'industrie automobile Française de la CCFA.

1.1.1. CAS RENAULT

Dates clés

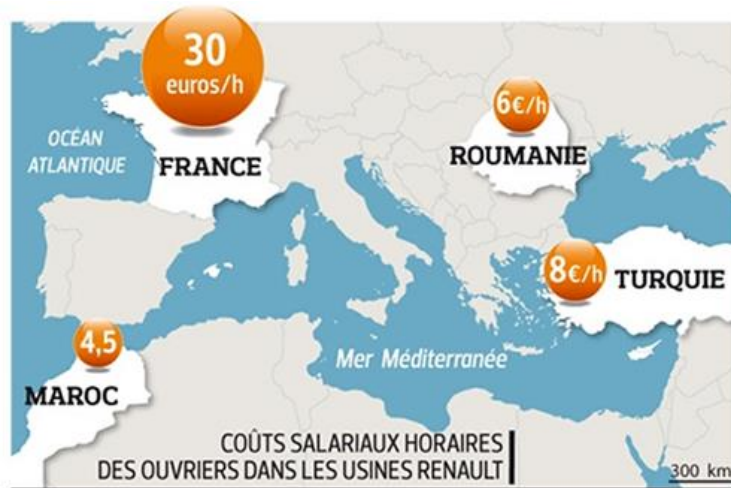
- Mars 1992, fermeture de l'usine Renault Boulogne-Billancourt après 60 ans d'activité (bâtiments rasés entre 2004 et 2005). 3000 ouvriers subsistaient encore à la date de fermeture. Cette usine a employé jusqu'à 35 000 personnes au pic de sa puissance.



- Le 29 février 2008, Renault prend 25 % des parts du constructeur AVTOVAZ, leader du marché russe avec la marque LADA.
- 2008, création de l'usine de Renault Tanger au Maroc.
- 2012, démarrage de production de l'usine de Tanger (investissement de 1.1 milliards d'euros, avec production de plus de 400 000 voitures/an destinés principalement pour l'export).

Le secteur automobile, par sa nature, connaît une forte pression concurrentielle sur le marché local et à l'étranger. Le quête de réduction des coûts de production est le principal challenge des groupes automobiles français.

La main d'œuvre constitue un des piliers majeurs de prise de décision de délocalisation, une cartographie des coûts de MO en Europe et dans les pays voisinant l'Europe explique clairement les orientations des décideurs des groupes français dans ce secteur :



L'attractivité des pays destinataires de délocalisations joue également un argument majeur de délocalisation. Le Maroc par exemple :

- Offre une exonération totale des impôts durant 5 ans.
- Des SMIG à 250 Euros/mois.
- Proximité du site des frontières européennes (moins de 15 Km).
- Même fuseau horaire que la France et l'Espagne.
- 2 heures de vol de France à partir de Tanger.
- L'Etat via son agence l'OFFPT, prend en charge la formation et la qualification des ouvriers à travers des centres de formations dédiés pour les métiers de l'automobile.

La délocalisation massive de Renault a connu une explosion sous l'ère de Carlos Ghosn, un fervent adepte de la mondialisation. Grâce à lui, Renault a su se positionner mondialement avec les gammes low-cost produites et vendue à moins de 12 000 €, et a su également redresser une entreprise nippone en difficulté, Nissan.

Malgré la présence de l'Etat français dans le capital de Renault (15%), Renault ne fait plus preuve de patriotisme économique ni de responsabilité civile. La logique capitalise pousse le groupe à grandir davantage dans le monde et maximiser ces marges commerciales.

Le modèle Dacia a fait naître une véritable machine de guerre économique, en 12 ans, Renault a investi plus de 2 milliards d'euros, pour réussir le modèle économique de Dacia.

Principales usines Renault Dacia dans le Monde :



Toutes les pièces Dacia Renault produites au monde sont assemblées à partir de pièces détachées venant des usines roumaines de Dacia.

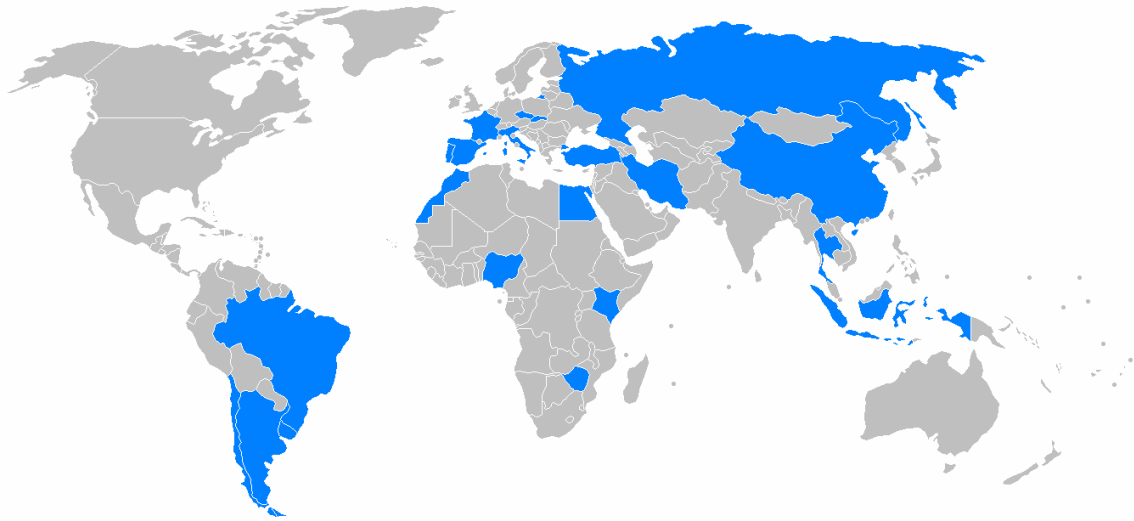
Avec l'implantation d'usine dans plusieurs pays, plusieurs équipementiers et sous-traitants de rang 1 suivent le pas et s'installent également à côtés des usines d'assemblage, ce qui accélère d'avantage la désindustrialisations de la France dans ce secteur.

Covid 19, Usines menacées :

Avec la crise de 2020, plusieurs sites de Renault sont menacés de fermeture et font l'objet de spéculations dans l'éventuel non-démarrage après la crise : Choisy-le-Roi, Dieppe et les Fonderies de Bretagne.

1.1.2. CAS PSA

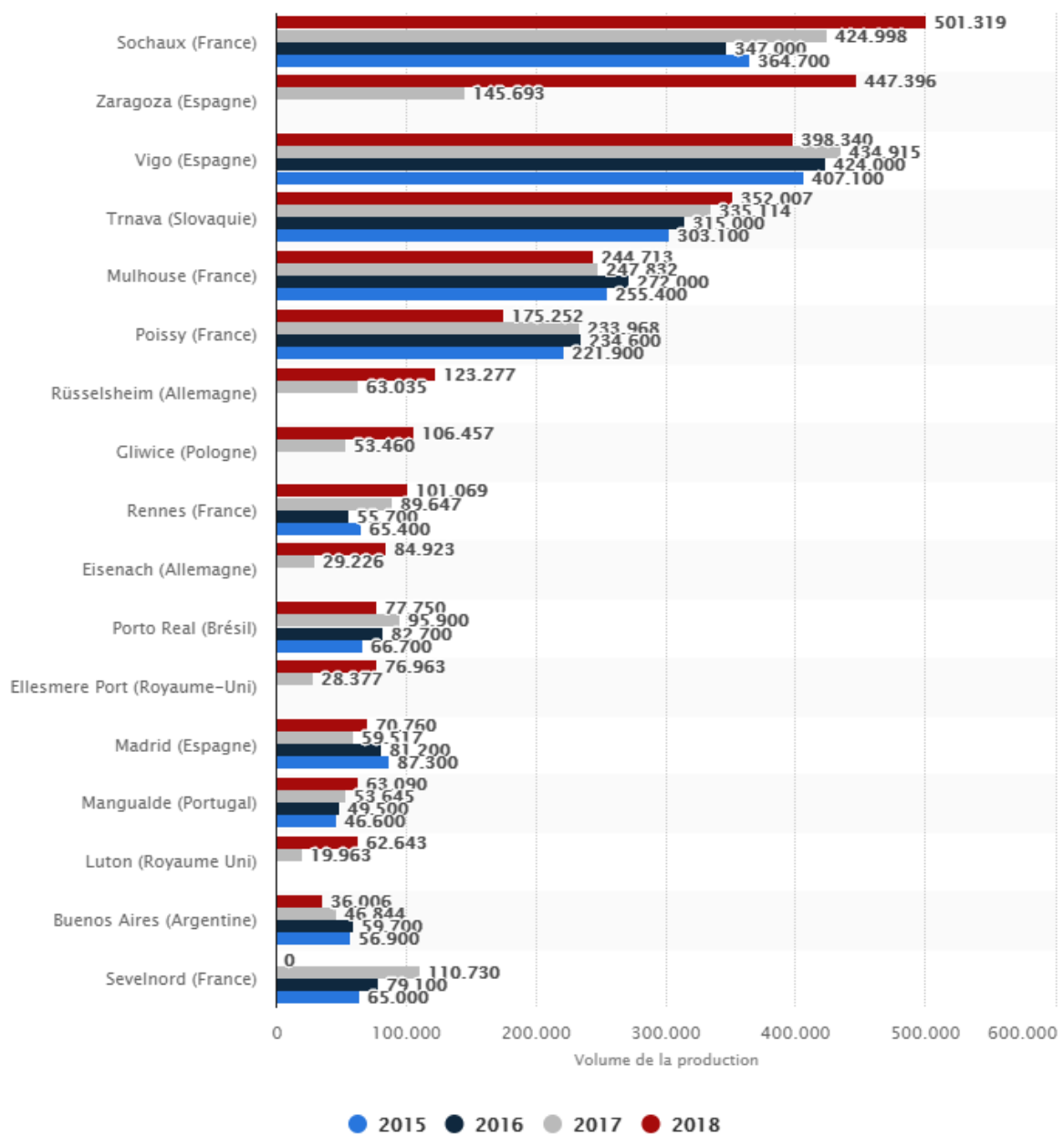
Implantations industrielles du groupe PSA dans le monde



Dates clés :

- 1 site construit en Chine entre 1985 et 1997.
- En 2006, PSA annonce la construction d'une deuxième unité de production à Wuhan d'une capacité de 150 000 véhicules/an.
- L'entrée en service entre 2009/2010 de l'usine de Wuhan a montré sa capacité de production à 450 000 véhicules/an.
- PSA a construit, à Wuhan, deux usines qui emploient près de deux fois plus de salariés que le site d'Aulnay en France.
- PSA inaugure sa 3^{ème} unité de production à Wuhan, pour passer sa production à 600 000 voitures/an.
- Le constructeur automobile PSA Peugeot Citroën, en grande difficulté financière, a officialisé le 12 juillet 2012 la fermeture de l'usine d'Aulnay, qui emploie 3300 personnes, et la suppression de 8000 postes en France dans le cadre de sa réorganisation. Usine fermée en 2014, malgré les menaces de Arnault Montebourg ministre.
- 2015, annonce d'une ouverture d'une usine de 90 000/ans à Kénitra au Maroc, investissement total 557 Millions d'Euros. La capacité du site est prévue pour 200 000 véhicules/an.
- 2 Juillet 2018, début de production à l'usine de Kénitra.

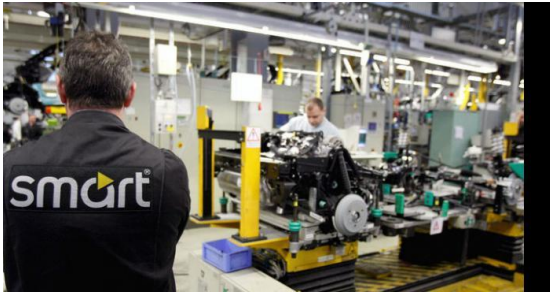
On constate également un léger recul de production local de PSA entre 2015 et 2018.



Source : statista

Le groupe PSA ne fabrique que 39% de sa production en France.

1.1.3. CAS SMART



Le groupe allemand Daimler-Benz a décidé de fermer son unique usine Smart en France dans le site de Hambach dès 2022.

Le site produit des Smart existe depuis 1998.

La décision résulte d'une coopération entre Daimler-Benz et le chinois Geely. Geely est propriétaire de Volvo et détient également 10% de Daimler.

Toute la production de Smart en France sera délocalisée en Chine avec une conversion dans le moteur électrique au lieu du moteur thermique.

En contrepartie, Daimler promet de remplacer l'usine de Smart par une usine de production de Mercedes avec des SUV électrique.

1.2. SECTEUR FERROVIAIRE

1.2.1. CAS ALSTOM : Symbole de la désindustrialisation de la France.

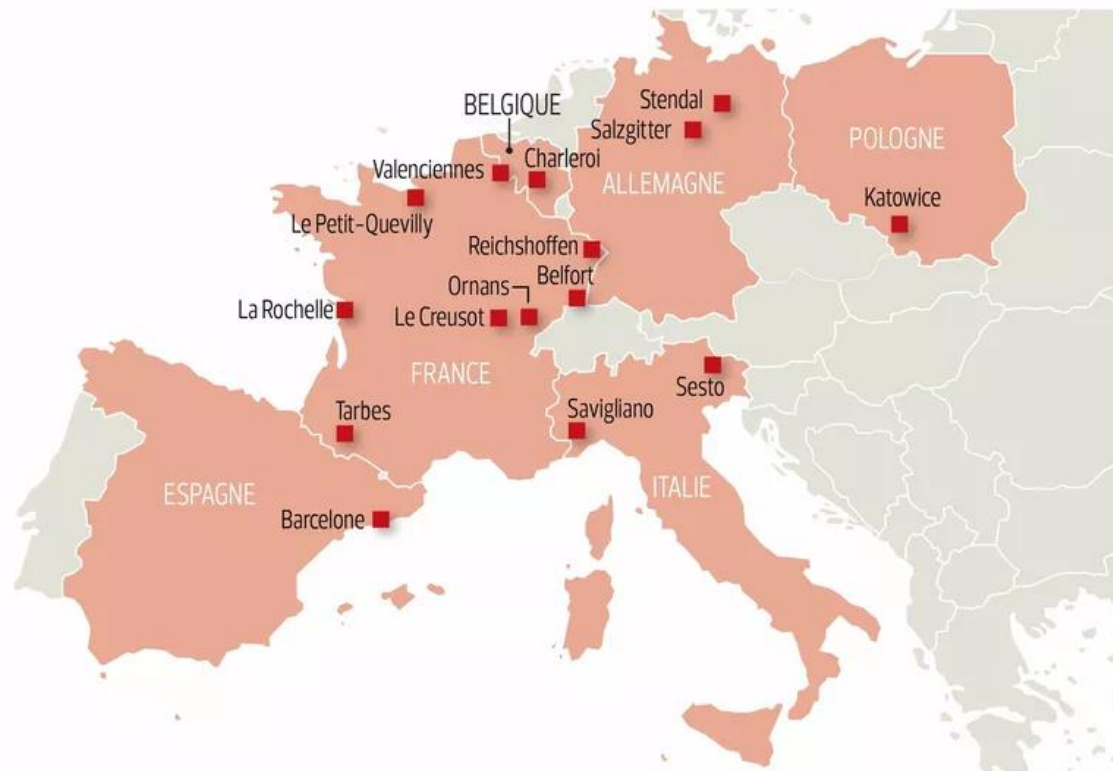
La branche énergie, a été victime d'une véritable guerre économique qui a finalement été perdu en faveur de l'américain General Electric. Cette épisode, largement médiatisé et popularisé après la vente, a connu un bilan lourd de conséquences pour la France :

- Perte de souveraineté
- Perte massive d'emploi et de compétences

La croissance de la branche ferroviaire d'Alstom est tirée principalement par l'international. Les commandes françaises (Etat français et la SNCF) ne sont pas assez pour faire tourner les différents sites de de production de la branche. Ce qui pose un véritable défi et menaces qui pèses sur les sites de production. La survie de la branche dépend des commandes étrangères, et l'usine n'a pas de politique de délocalisation pour capter des marchés extras européens.

Les sites industriels d'Alstom en Europe

LES PRINCIPALES IMPLANTATIONS DE SITES DE MATÉRIEL ROULANT ET SITES DE COMPOSANTS EN EUROPE



Dates clés :

- Le 23 Avril 2014, Patrick Kron décide de vendre la branche énergie d'Alstom à General Electric suites aux pressions américaines contre les hauts responsables français pour des affaires de corruption.
- Le 4 Novembre 2014, Emanuel Macron Ministre de l'industrie et du numérique autorise l'investissement de G.E. dans Alstom.
- 23 Février 2014, la commission européenne décide d'ouvrir une enquête pour l'affaire de vente de la branche Energie de Alstom.
- 8 Septembre 2014, la Commission européenne décide de donner feu vert à l'acquisition par G.E. des actions d'Alstom dans la branche énergie. La même Commission a interdit en 2019 le projet de fusion d'Alstom avec Siemens.
- 22 Décembre 2014, Alstom a conclu un accord avec le DOJ américain pour payer une amende record de 772 millions de dollars pour solder les poursuites américaines.
- Janvier 2016, G.E. annonce la suppression de 6500 emplois en Europe, dont 765 en France de l'activité Energie de Alstom.
- Juin 2016, G.E. annonce que sa promesse de créer 1000 emplois en France ne sera pas tenue.
- Début Septembre 2016, Alstom perd le contrat Akiem (filiale commune entre la SNCF et la Deutsche Bank), jugé vital pour Belfort avec 44 locomotives. Un contrat capital pour Alstom pour préserver les activités du site de Belfort. Ce qui a conduit à une crise qui revient sur la scène politique après celle de G.E.

- Mardi 4 Octobre 2016, un bras de fer entre Alstom et l'Etat français pour préserver l'activité ferroviaire du site de Belfort via des commandes passées par l'état à Alstom.
- 5 Février 2019, le gouvernement décide d'infliger une amende dérisoire de 50 millions d'euros à G.E. pour non-respect de ses engagements en 2014.
- 23 Mai 2019, G.E. annonce la suppression de 1050 emplois sur le site de Belfort, l'ancien site d'Alstom spécialisé dans les turbines à gaz.
- 12 Juin 2019, la Cour d'appel décide de condamner G.E. d'une amande de 2 millions d'euros pour pratique illégales à ses fournisseurs.

1.2.2. CAS Faiveley Transport.

Faiveley était une entreprise française qui travaillait dans différents métiers d'équipementiers ferroviaire, et fondée en 1919 par la famille Faiveley.

Faiveley Transport est absorbé par l'américain Wabtec en 2016. Et la France perd une entreprise historique dans le secteur.

Présence dans le monde :

ENTITE	PAYS	Domaine d'activité
Sociétés Holdings		
FAIVELEY TRANSPORT	France	
FAIVELEY TRANSPORT KG HOLDING GmbH	Allemagne	
FAIVELEY TRANSPORT MALMÖ AB	Suède	
Sociétés opérationnelles		
FAIVELEY TRANSPORT LEIPZIG GmbH & Co. KG	Allemagne	Confort
FAIVELEY TRANSPORT WITTEN GmbH	Allemagne	Contrôle
FAIVELEY TRANSPORT AUSTRALIA	Australie	Contrôle / Sécurité
FAIVELEY TRANSPORT DO BRASIL	Brésil	Contrôle
SHANGHAI FAIVELEY RAILWAY TECHNOLOGY Co. Ltd.	Chine	Confort / Sécurité
FAIVELEY METRO TECHNOLOGY SHANGHAI Co. Ltd.	Chine	Sécurité
FAIVELEY TRANSPORT IBERICA S.A.	Espagne	Sécurité / Contrôle
ELLCON NATIONAL	Etats-Unis	Sécurité / Contrôle
FAIVELEY TRANSPORT AMIENS	France	Contrôle
FAIVELEY TRANSPORT TOURS	France	Sécurité
FAIVELEY TRANSPORT NSF	France	Confort
FAIVELEY TRANSPORT BIRKENHEAD Ltd.	Grande-Bretagne	Services / Contrôle
FAIVELEY TRANSPORT INDIA Ltd.	Inde	Contrôle / Confort
FAIVELEY TRANSPORT ITALIA Spa	Italie	Contrôle / Sécurité
FAIVELEY TRANSPORT LEKOV a.s.	République Tchèque	Sécurité

Site industriel de Faiveley en 2010



Dates clés :

- Juillet 2015, entrée en négociation pour un projet de rachat entre le français Faiveley et l'américain Wabtec.
- 2016, la famille Faiveley décide de vendre son entreprise Faiveley Transport à l'américain Wabtec Corporation.
- Le 12 Mai 2016, la Commission européenne ouvre une enquête pour déterminer si le projet de rachats de Faiveley par Wabtec est conforme aux réglementations européennes.
- Mardi 4 Octobre 2016, la commission européenne autorise, sous conditions, la vente de Faiveley à l'américain Wabtec Corporation.
- 30 Novembre 2016, Wabtec acquiert la majorité du capital de Faiveley Transport.

1.3. SECTEUR AERONAUTIQUE

L'aéronautique est un secteur où la performance technologique est vivement recherchée. Un secteur qui se structure autour de quelques donneurs d'ordre mais fait appel à des milliers de sous-traitants de rang 1, 2 et plus, et qui sont plus spécialisés dans leurs métiers.

L'évolution du marché de l'aéronautique, dans le domaine civil, militaire ou spatial et la guerre commerciale entre Airbus et Boeing se traduit par une forte pression sur les prix qui deviennent le premier critère de choix au lieu de la performance technologique. Comme les coûts de production sont payés en Euros et les ventes sont payés en dollar, la fluctuation de la parité euro/dollar devient un fardeau supplémentaire sur ces industriels.

Ces paramètres poussent les sous-traitants d'aéronautique à délocaliser leurs productions dans des pays low-cost. Et donc de pertes d'emploi local.

Un autre danger guette les PME françaises du secteur est le mondialisme. Le changement de passeport de certains groupes et entreprises du secteur sans aucun contrôle ni surveillance des autorités dévalue

le tissu industriel français pour ce secteur. Le nombre de brevets qui passent sous contrôle étranger menace la souveraineté et l'indépendance de la France.

Christophe Cador président du comité Aéro-PME au GIFAS reconnaît que « *la réponse à l'amélioration des coûts ne peut pas être que par la délocalisation* ».

La robotisation de certains de production semble augmenté la compétitivité des entreprises, mais au détriment de création d'emploi.

1.3.1. CAS LATECOERE

Latécoère est présent dans 4 continents dans le monde. Et malgré une croissance de ces activités à l'étranger et un avenir qui semblait meilleure. Ce fleuron de l'industrie française qui existe depuis 1917, passe sous pavillon américain sous le regard silencieux des autorités et industriels du secteur.



Dates clés :

- 1998, Rachat de l'activité câblage de Fournier Grospaud en Tunisie qui donne naissance à LATElec.
- 2004, implantation d'une unité de production au Brésil pour l'activité Aérostructure.
- 2005, implantation d'une unité de production à Hambourg en Allemagne pour les systèmes d'interconnexion.
- 2012, implantation d'une unité de production au Mexique pour faire l'aérostructure et les systèmes d'interconnexion.
- 2015, implantation d'une unité de production au Maroc pour les systèmes d'interconnexion.
- 2017, implantation d'une unité de production en Bulgarie pour faire de l'aérostructure.

- 2018, Latécoère Investit 37 millions d’Euros dans l’usine de Toulouse pour implanter une « usine 4.0 »
- Septembre 2019, Latécoère inaugure une nouvelle usine dans le sud de l’Inde.
- Décembre 2019 Latécoère passe sous contrôle américain avec le fond d’investissement américain Searchlight. Ce dernier a lancé une OPA en Juin 2019 pour finalement prendre le Contrôle après le départ d’Apollo et Monarch deux anciens actionnaires américains de référence. Ce rachat menace de priver la France de brevets stratégiques de Latécoère.

1.3.2. CAS DE LA PME GILLIS AEROSPACE

GILLIS Aerospace est une PME française de fixation et de vis pour l’aéronautique.

Elle vient de céder 40% de son capital à l’allemand Böllhof courant Mars 2020 en plein crise COVID. Les raisons avancées sont d’accroître les ventes de GILLIS grâce au réseau Böllhof.

Böllhof prendra le contrôle à 100% de GILLIS d’ici 5 ans après le départ de son propriétaire Serge Dumas sous réserve que le rapprochement se passe comme prévue.

1.3.3. CAS FIGEAC AERO



Dates clés :

- Création en 1989.
- 2011, implantation en Tunisie pour fabriquer des pièces élémentaires.
- 2018, inauguration d’une usine en Mexique qui emploie 160 salariés et un investissement de 20 millions d’Euros, usine de production low-cost pour le marché US.
- 2018, signature d’une convention avec Handong Nanshan Aluminium Co. Ltd pour s’implanter en Chine.

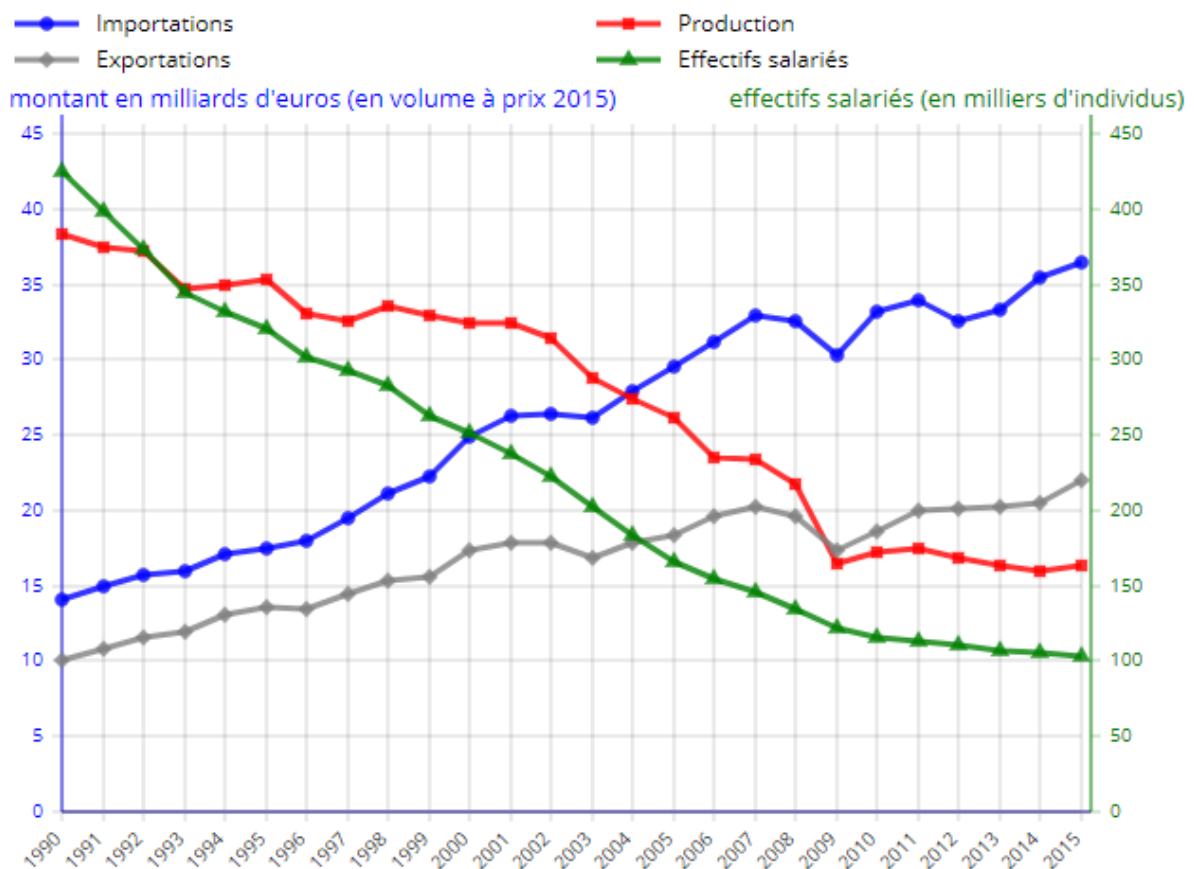
1.4. SECTEUR TEXTILE

Le secteur textile semble le secteur le plus désindustrialisé en France en termes d'emplois. Le nombre d'emplois passe de un million dans les années 80 à 100 000 emplois de nos jours. Il est confronté à une concurrence agressive des pays Low-cost comme la Chine, Turquie, Pays du Maghreb, Espagne, ...

Avec une main d'œuvre la plus chère d'Europe, des taxes en constante augmentation, des coûts d'énergie importants, des enjeux environnementaux contraignants et une concurrence sans merci, la France devient une terre hostile aux développements des industries textiles.

La France a abandonné les secteurs du prêt à porter et du bon marché pour manque de compétitivité pour se concentrer sur le luxe et l'innovation de forte valeur rajoutée.

La France importe deux fois plus qu'elle exporte :



Source : Insee

1.4.1. CAS CELLATEX

Cellatex était une sociétés française fondée en 1981 par le groupe Rhône-Poulenc qui travaillait essentiellement dans la chimie et le textile. Elle devient la dernière fabrique française de viscose. La fermeture définitive de cette société en 2000 marque la fin en France de toute une filière.

Dates clés :

- Création en 1981, d'un capital d'un million de francs et 900 salariés avec deux sites de production de Grenoble et de Givet.
- 1989, après de nombreuses suppressions d'emplois dans les deux sites de production, la société décide de fermer le site de Grenoble. Les machines sont transférées en 1990 au site de Givet.
- 1991, Rhône-Poulenc décide de céder le site de Givet avec une série de repreneurs. Ces repreneurs sont plus intéressés par les marchés que détient encore la société.
- 5 juillet 2020, le tribunal annonce la liquidation de l'entreprise. Les employeurs étaient absents pendant plus d'un an. Ce qui a conduit les salariés à occuper l'usine de force et puis déclencher une énorme vague médiatique. Les ouvriers menacent de couler des produits chimiques polluants.
- 20 juillet, un protocole de fin de conflit est approuvé avec des indemnités des salariés, mais sans reprise d'activité.

1.4.2. CAS LAINIERE DE ROUBAIX :

Une entreprise française de filature textile fondée en 1911, qui a connu son apogée dans les années 60, puis disparition en 2000 et fin d'une formidable histoire industrielle.

Dates clés :

- Création en 1911.
- Première guerre mondiale, Pillage et destruction par l'armée allemande.
- 1919, reconstruction de l'usine et agrandissement.
- 1947, ouverture d'une filiale en Brésil.
- 1957, Le groupe compte plus de 7800 salariés. Rachat de la compagnie australienne de laine filée.
- 1966, acquisition des établissements François Masurel.
- 1977, annonce de 200 licenciements, le site de Tourcoing est fermé. Et début d'une guerre de succession.
- 1980, fusion avec Peignage Amédée.
- 1988, licenciement de plus de 3000 employés.
- 1989, licenciement de plus de 2000 employés.
- 1993, rachat par la Filature de l'Espierre une société belge.
- Janvier 2000, la dernière usine du groupe (223 employés) ferme ses portes après 88 ans d'activité.
- 2004, liquidation judiciaire.

1.4.3. CAS PORCHER INDUSTRIE :

Porcher Industrie est un groupe français qui développe des produits industriels à base de textile et chimie. Le groupe détenait 11 sites industriels et était leader mondial dans pas mal d'activités comme le sport, ou bien l'aéronautique avec la distinction d'Airbus en décrochant le 2^{ème} prix de « *l'innovation Bref Rhône-Alpes* » en 2011.

Depuis une OPA en 1995 d'Ideal Standard, un fond américain Bain Capital Partner, sur Porcher, l'entreprise vit aux restructurations et plans sociaux.

L'entreprise passe aux mains des Britanniques par suite de simples conflits entre actionnaires.

Dates clés :

- 1912 : Création à Eclose-Badinières.
- 1950 : première entreprise industrielle produisant des tissus à base de fil de verre.
- 1977, création d'une filiale au Brésil.
- 1983, création d'une filiale en Grande Bretagne.
- 1986, création d'une filiale à Hang Kong.
- 1994, création d'une filiale à Moscou.
- 2016 : le tribunal autorise la vente de Porcher industrie au fond londonien Warwick Capital Partner à la suite de conflits entre actionnaires.

1.4.4. CAS LEJABY :

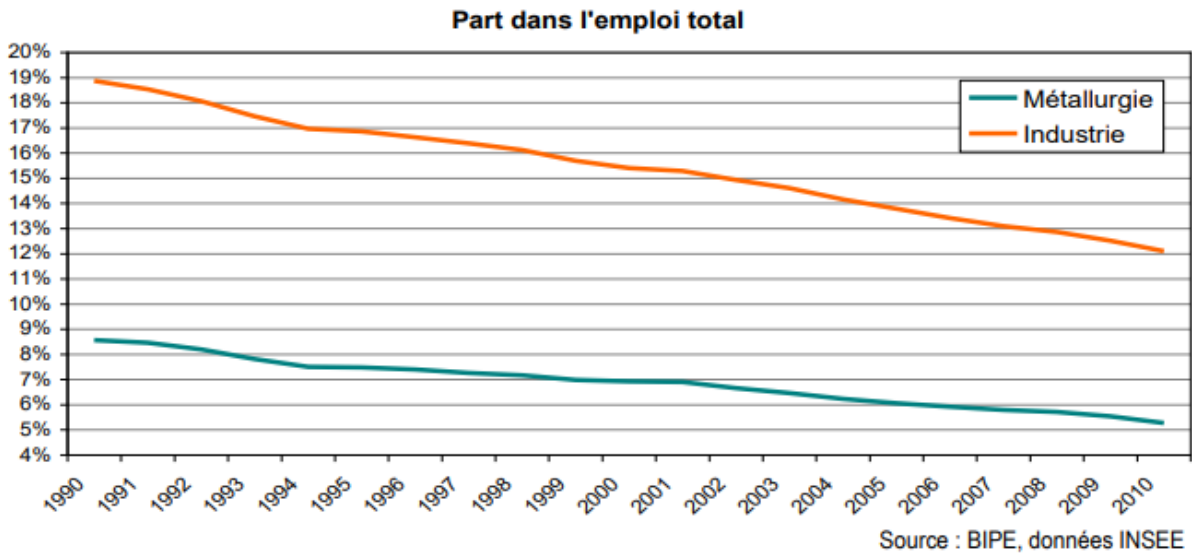
Une entreprise française spécialisée dans la lingerie qui se voit passer sous pavillon étranger et une délocalisation massive de sa production.

Dates clés :

- Créé en 1939.
- 1954, Maurice Bugnon rachète avec son frère l'entreprise de Gabrielle Viannay.
- 1992, début du déclin avec la délocalisation partielle de la fabrication en Tunisie.
- 1996, Après la mort de Maurice Bugnon, la société est achetée par le groupe américain de textiles Warnaco.
- 2001, le groupe se voit en faillite.
- 2003, premier plan social qui a touché 250 salariés et 3 usines ferment. 40% de production reste en France.
- 2004, le groupe autrichien achète Palmers Textile pour 45 millions d'Euros.
- 2010, seule 10% de la production reste en France, le reste est délocalisé au Maroc, en Tunisie et en Chine.

1.5. SECTEUR METALURGIE

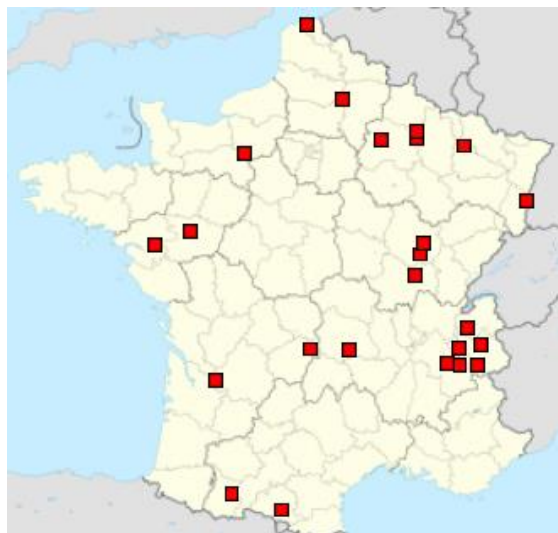
Le secteur métallurgique connaît à son tour une désindustrialisation généralisée et suit la tendance de perte d'emploi :



1.5.1. CAS PECHINEY

La disparition depuis plus de 16 ans, de l'ancien fleuron mondial français de l'industries d'aluminium, reste toujours dans l'esprit des économistes et industriels.

Une OPA ciblée en 2003 du groupe Alcan, un groupe Canadien, a eu raison de la société qui existe depuis 1950. Rio Tinto a racheté Alcan quatre plus tard, et a dispersé toutes les spécialités de Pechiney.



Présence en France de Pechiney en 2003

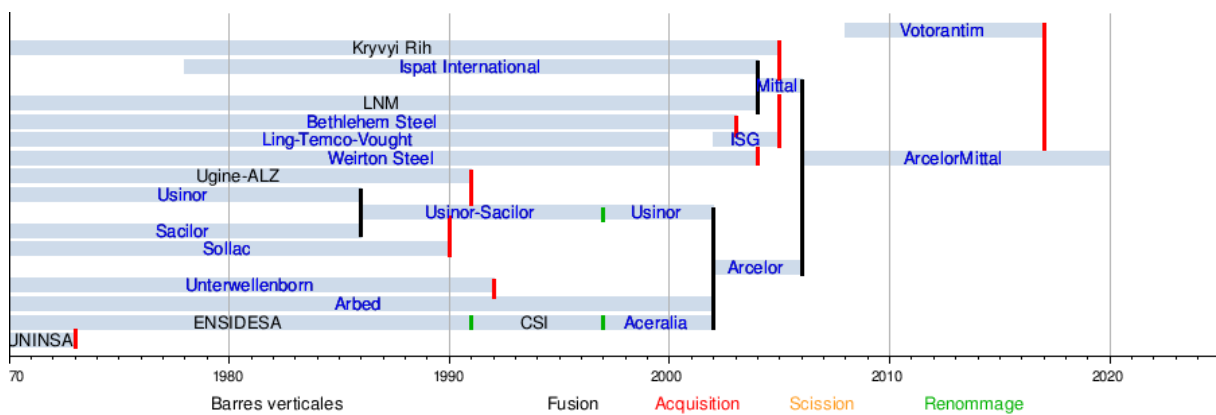
Dates clés :

- 1950, date de création et rebaptisation de la compagnie AFC.
- 1971, fusion avec Ugine Kuhlmann, qui devient le premier groupe industriel privatisé.
- 1988, acquisition du géant américain de l'emballage américain ANC.

- 1995, privatisation de l'entreprise.
- 2000, La commission européenne refuse un projet de fusion avec le Canadien Alcan et le Suisse Algroup.
- 2001, Alcan tente une OPA hostile sur Pechiney.
- 2003, vente de Pechiney à Alcan.

1.5.2. CAS ARCELOR MITTAL

Arcelor Mittal est un groupe industriel mondial spécialisé dans la production d'acier. Ce groupe a connue plusieurs mutations depuis les années 70 :



Cartographie de transformation de l'entreprise

Dates clés :

- 2018, Fermeture définitive des hauts-fourneaux du site de Florange, en arrêt depuis de 2012. 600 ouvriers ont été reclassé ou partis en retraite.
- Fermeture prévue de la cokerie du site de Florange vers 2022 et 2023. Pour cause de baisse de demande et d'une usine vieillissante et pression des importation extra européenne.
- Avril 2020, durant la pandémie du Covid 19, Arcelor Mittal annonce l'arrêt de son deuxième haut-fourneau du site de Fos-sur-Mer, un spectre de fermeture définitive plan, après l'expérience de Florange. 2500 salariés et plus de 1500 sous-traitants menacés.
- Avril 2020, Arcelor Mittal annonce la fermeture définitive de la cokerie du site de Florange.

1.5.3. CAS ASCOVAL

ASCOVAL est une aciérie de 270 salariés, spécialisée dans les aciers spéciaux, située à Saint-Saulve. Elle a été créée en 1975 par la société Française Vallourec, qui est devenue Ascoval en 2017. L'aciérie de Saint-Saulve produisait depuis plus de 40 ans et a produit plus de 193 000 tonnes en 2017 et 208 000 tonnes en 2018.

Vallourec avait injecté 150 millions entre 2005 et 2015 sur le site afin de moderniser l'outil de production du site de Saint-Saulve. Mais cela n'a pas empêché la situation de cette unité de tourner au drame et de faire l'objet d'une polémique niveau national.

En 2015 après le désengagement de de Vallourec par suite de difficultés financière. Ascométal reprend 60% de l'unité industrielle de Saint-Saulve pour créer une coentreprise nommée Ascoval fin 2016.

2017, Ascométal est placé en redressement judiciaire et passe sous pavillon suisse avec le groupe Schmolz-Bickenbach. La reprise n'inclut pas les activités de l'aciérie Ascoval. Et Ascoval reste avec Vallourec un seul actionnaire. Une première proposition de reprise a été proposée par un intermédiaire iranien, qui a vite été ignoré et passé sous silence pour éviter des incidents diplomatiques suites aux sanctions américains malgré son potentiel. Une deuxième offre de reprise se dresse avec le franco-belge Altifort, mais exige deux ans supplémentaire le temps de s'installer dans la région. La deuxième proposition ne séduit pas et Vallourec décline l'offre de reprise par Altifort par manque de garantie.

Après un long combat et débats, l'aciérie Ascométal passe sous pavillon anglais de British Steel en mai 2019. La reprise a été validée par le tribunal de commerce de Strasbourg. British Steel est en faillite après seulement trois semaine de la décision.

1.6. SECTEUR AGROALIMENTAIRE

Le manque de compétitivité et retard pris sur le numériques plombe le secteur.

1.6.1. CAS AMORA-MAILLE

Amora-Maille était une entreprise française Leader national dans les sauces et condiment a été vendu contre 715 millions à Unilever.

Dates clés :

- 1999, la société anglo-néerlandaise Unilever prend le contrôle de Amora-Maille.
- Entre 2002 et 2008, Unilever délocalise la production de Ketchup et vinaigrette vers la Turquie et la république Tchèque.
- 2009, par suite de restructuration, Unilever décide de fermer les usines de de Dijon et Appoigny. Le site industriel qui reste en France est celui de Chevigny-Saint-Sauveur.

1.7. SECTEUR TELECOMUNICACION

1.7.1. CAS ALCATEL

Alcatel a vécu un véritable drame économique pour s'effacer totalement en 2015. Alcatel a subi d'énormes pressions, principalement américain, pour tomber dans un premier temps dans les mains

de l'américain Lucent. Alcatel a dû payer une amende de 137 millions de dollar au DOJ américain pour une affaire de corruption 2 ans avant l'achat par Lucent.

La fusion avec l'américain Lucent en 2016 a été annoncée comme la naissance d'un géant mondial de télécommunication. L'opération a été lourde de conséquence à plusieurs niveaux :

- Plusieurs mouvements sociaux.
- Perte de souveraineté de la France pour secteur clés.
- Brevets français sous contrôle américain.
- Suppression de milliers d'emplois au monde, 1430 en France.

En 2015, Nokia annonce le rachat Alcatel-Lucent.

2016, Nokia rachète Alcatel-Lucent.

1.8. AUTRES SECTEURS

1.8.1. CAS SEITA

SEITA (Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumette) est une entreprise française qui était d'abord une entreprise publique.

Dates clés :

- Création en 1926.
- 1995, privatisation, et détention de capitale par Vincent Bolloré, Société Générale, CCF et BIC.
- 2008, Rachat par le groupe britannique Imperial Tobacco, et devient ainsi l'une des filiales. Dans la même année, et après 6 mois seulement, le groupe Imperial Tobacco annonce un grand plan de structuration de grande ampleur : fermeture de deux usines à Metz et à Strasbourg.
- 2014, fermeture de l'usine de Carquefou. Une usine de 237 salariés.
- 2016, la SEITA annonce la fermeture de l'usine de Riom dernière fabrique de cigarettes en France et la fermeture également du centre de recherche de Fleury-Les-Aubrais.

Six usines restent seulement en 2016 contre 30 usines avant la privatisation.

1.8.2. CAS STX

La branche marine d'Alstom a été vendue en 2006 aux norvégiens Aker Yards, et rachetée à son tour par le coréen STS Offshore et Shipbuild pour devenir STX Europe en 2008. Il restait 16% de parts de Alstom dans STX Europe qui seront finalement cédés en 2010 à STX Europe.

Un plan de désendettement oblige STX Europe à céder ses chantiers dont ceux de la France. En mai 2013, STX lourdement endetté formalise son intention de vendre ses chantiers d'Europe (dont Saint-Nazaire, Lorient et Turki) pour Juin 2014. Et donc une menace directe de perte d'emplois de plus de 2000 salariés et des centaines de réseaux de sous-traitants pour les chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire.

Dans le milieu politique, on redoutait surtout que la vente d'action passe sans surveillance par la France. Une crainte de prise de capital par l'italien Fincantieri.

Les STX en France présentait les derniers gros chantier Naval du pays, et les seules à réaliser des chantiers navals pour le militaire pour la DCNS et donc un élément vital pour la France et de sa dépendance.

Malgré une bouffée d'oxygène avec des commandes de plusieurs milliards d'euros, la maison-mère STX est placée sous redressement judiciaire en Corée du Sud, et les chantiers français sont mis officiellement en vente par le tribunal de commerce sud-coréen de Séoul.

L'année 2006 est marquée par prise de contrôle du chantier de Lorient à Kership filiale de la DCNS, un chantier connu pour ses constructions navales militaires. L'Etat a donc assuré une partie de sa souveraineté et indépendance dans ce domaine.

En 2017, le tribunal de commerce de Séoul accord le rachat à l'Italien Fincantieri, un des leaders mondiaux du secteur.

Après l'élection de Macron en 2017, celui-ci remet en cause cette vente et l'accord signé par Hollande. Après plusieurs tours de table et l'échec de négociations avec l'Italien, le gouvernement français décide de nationaliser temporairement l'entreprise pour mieux défendre les intérêts stratégiques de la France. Une décision qui n'a pas l'unanimité au sein des syndicats.

La même année une entente a été trouvé avec l'Italien qui devient propriétaire à 50% + 1% prêté par l'Etat français pendant 12 ans.

En 2018, la nationalisation prend effet et STX France devient les Chantiers de l'Atlantique.

Cet épisode a fait couler beaucoup d'encre, et a fait tourmenter toute la classe politique vu l'enjeu majeur pour la France dans le sillage d'éventuelles pertes de l'un de fleurons industriels français. C'est l'un des rares épisodes où l'Etat a su intervenir à temps pour sauver une industrie malmenée par des jeux de vente et d'achats actions.

1.8.3. CAS MOULINEX

Moulinex est une société française fondée en 1932 et rebaptisée en 1957. La société a connu d'énormes succès jusqu'aux années 80. L'année 1991 est marquée par le rachat de Krups par Moulinex, ce qui a ruiné l'entreprise vu les coûts élevés de la restructuration sociale (près 80 millions d'euro), et a conduit l'entreprise au bord de la faillite.

Après une tentative de redressement de l'entreprise par l'entrée au capital de Euris à 40%, l'entreprise annonce un plan social en 1996 qui vise à supprimer 2600 employés majoritairement en France, la fermeture de deux usines.

Moulinex passe sous pavillon italien en 2000 après l'entrée au capital de ELFi SpA pour former Moulinex-Brandt.

A peine une année plus tard le groupe annonce en 2001 un vaste plan social pour supprimer 4000 emplois au monde (1500 en France) et la fermeture de 5 usines (dont 3 en France).

ELFi SpA n'a pas tenue sa promesse initiale d'apporter les fonds nécessaires, et la société se trouve dans une situation d'endettement critique. Ce qui a conduit l'entreprise à déposer le bilan en

septembre 2001 et à être revendu à deux preneur, le Français SEB pour les petite électroménager et l'israélien Elco pour le gros électroménager.

De mauvaises décisions en interne ont conduits à un drame social et des fermetures d'usine en cascade, malgré que la marque Moulinex soit très présente dans le marché de l'électroménager et qu'elle soit bien apprécié par les ménager français et étranger.

1.9. CONCLUSION

La désindustrialisation de la France est un phénomène complexe, constaté et acté, plusieurs causes directes ou indirectes accélèrent le phénomène comparant à d'autres pays. Les exemples cités ci-dessus révèlent quelques précurseurs qui ont conduits des entreprises industrielles françaises à désertier la France de manière volontaire en involontaire ou bien de disparaître définitivement. Par ces actes percusseurs on trouve :

- La recherche de réduction de coûts : la France n'est plus compétitive dans certains secteurs où la concurrence faire ravage et pousse les entreprises hors France et faire de la délocalisation un pari pour survivre. La part main d'œuvre, les charge sociales et taxes constituent un obstacle considérable de compétitivité.
- Les prises de participation étrangères, qui prennent le contrôle des entreprises sans surveillances de l'Etat ni de garanties pour garder les activités initiales. La commission européenne ne défend pas particulièrement les intérêts propres de la France. Certain de ces décisions ont, au contraire, donner le feu vert à l'encontre de l'intérêt national Français.
- Les mauvaises décisions ou conflits internes au détriment de l'intérêt général et la survie de l'entreprise peut entrainer des drames sociaux.
- Le manque de vision protectionniste de certains secteurs stratégique pour la France fait que ces entreprises soient exposées à l'acharnement capitalistique étrangère qui connait une seule religion : le profit financier.

Annexe 8

Entretien avec Gabriel COLLETIS, réalisé le 14 avril 2020

En préambule, G. Colletis indique que la crise économique actuelle n'est pas une récession puisque la notion de récession implique une durée relativement courte (2 trimestres consécutifs) mais une dépression, qui implique un recul du PIB de 10 à 15% du PIB sur une durée bien plus longue. Cet état économique découle du fait que certaines activités sont empêchées et d'un effet domino qui implique que les revenus des ménages sont en baisse (chômage partiel, etc....) ce qui génère une contraction de la demande qui impacte les revenus des entreprises et de l'Etat. Cet effet pourrait être amplifié par une crise financière qui compliquerait le financement de l'Etat et des entreprises. Pour le moment, les banques centrales compensent les effets indésirables par une augmentation des liquidités. Toutefois, il n'est pas certain que cette action des banques centrales perdure dans le temps.

1) A Votre avis, quelle sont les origines liées à la désindustrialisation de la France ? Est-ce que les politiques de délocalisations de certains de nos industries ont contribué au phénomène de désindustrialisation ?

Pour Gabriel Colletis, la désindustrialisation de la France est multifactorielle et il souhaite faire état des principales causes de celle-ci, à savoir :

La première cause est historique ; c'est la négligence de l'Industrie par les économies modernes. En effet, on considère qu'une économie moderne, avancée est une économie dont le secteur tertiaire dans l'emploi et le [revenu national](#) représente la part principale. Ce que l'on entend par importance de la demande de services personnels, de services collectifs et de services aux entreprises, c'est la prépondérance de plus en plus affirmée des fonctions de gestion, de [programmation](#) et de recherche-développement par rapport aux tâches de production directe. Le concept d'économie de services s'inscrit dans le prolongement des analyses de la [répartition](#) sectorielle de l'activité économique entre le primaire (l'agriculture), le secondaire (l'industrie) et le tertiaire (tout le reste). Dès lors, il est clair que le déclin industriel était inscrit dans la logique de l'histoire économique des Etats.

La deuxième cause est la négligence des entreprises ; les entreprises ont négligé les industries de production. Elles ont choisi d'externaliser, de faire faire. Les grandes entreprises ont été fortement incitées, notamment par les investisseurs financiers, à se recentrer sur leur cœur de compétence, selon un raisonnement consistant à dire que ce cœur se situait bien plus dans les activités du savoir, de conception, que dans les activités de production, ces dernières pouvant être facilement externalisées. Les activités de production ont été considérées comme relevant principalement d'une compétition par les coûts. Dès lors, il est apparu de plus en plus difficile de lutter avec des pays offrant un coût du travail très largement inférieur à celui des pays occidentaux. Parce qu'elles ne semblaient pouvoir être rentables, les activités de production ont donc été sorties du périmètre stratégique de l'entreprise.

Cette cause réside dans une croyance qui se révèle aujourd'hui erronée, qu'il était possible de séparer les fonctions amont (conception, R&D, design, etc.) des fonctions de production, et que ces dernières pouvaient donc être localisées là où cela était le plus profitable. Un exemple de cette illusion est donné par Alcatel qui au début des années 2000 affirmait sa volonté d'aller vers une « entreprise sans usines ». Cette idée de l'entreprise sans usines va se diffuser très largement dans les grandes entreprises françaises. Il ajoute que le prolongement de ces stratégies d'externalisation a été le déplacement de la production à l'étranger, et en particulier dans les pays à bas salaires. Ces stratégies de dissociation entre conception et production ont dégradé la capacité à produire en petites séries (prototypes) et ont

fini par impacter la conception. En effet, le maillon essentiel qui est celui du savoir-faire, c'est-à-dire toutes les activités de prototypage, de mise au point des procédés de fabrication, de production de petites séries ont été délocalisées. Or, on redécouvre que le savoir, le savoir-faire et le faire sont intimement imbriqués.

Ces stratégies axées sur les activités de conception ont été privilégiées par les financements publics (fonds publics privilégiant la conception plus que le développement produit). Ces financements des pouvoirs publics ont contribué à la banalisation de la délocalisation des activités de production et à la désindustrialisation de la France. Enfin, l'idée selon laquelle les économies émergentes allaient se cantonner à leur rôle d'atelier du monde se révèle fausse.

La troisième cause est la négligence des compétences de tous ceux qui font la production. On a exclu de fait ceux qui ont des compétences opérationnelles en privilégiant les fonctions d'ingénieries. On valorise les fonctions de conception et on méprise les fonctions opérationnelles qui sont un centre de coût, une charge plus qu'une force pour l'entreprise. Il y a un snobisme à l'égard des forces de production qui deviennent des charges à diminuer.

La quatrième cause découle de la mise en place de politiques industrielles inadaptées. Depuis longtemps la politique industrielle de la France est d'abord et avant tout une politique de soutien à des firmes individuelles, c'est-à-dire une politique de « champions nationaux ». Or ces champions nationaux ont perdu leurs attaches nationales. Leurs activités de production ont été très largement délocalisées et la part de leur production nationale a été considérablement réduite. Ces champions nationaux continuent d'être soutenus par les financements publics.

La cinquième cause découle de la financiarisation des groupes industriels. On en est arrivé à une situation où, alors qu'au début des années 1980 les sommes dépensées pour les dividendes représentaient la moitié de celles consacrées à l'investissement net (l'investissement brut auquel on retire la consommation de capital fixe due à l'usure et à l'obsolescence des machines anciennes), aujourd'hui elles représentent 2 à 3 fois plus que les dépenses d'investissement. Dès lors, il n'y a pas de recette miracle !

2) Est-ce que la France est seule responsable dans ce processus de désindustrialisation ou y a-t-il des facteurs externes impliquant de façon directe ou indirecte le phénomène ?

G. Colletis ne comprend pas très bien la question, mais relève que la France est responsable de sa politique, de ses négligences ainsi que de ses illusions concernant notamment les pays émergents. La force des autres découle des faiblesses de la France. Les différentes erreurs stratégiques que l'on vient d'évoquer ne sont pas sans rapport avec le fait qu'en France les personnes situées à la tête des grandes entreprises sont de moins en moins des industriels mais plutôt des gens qui sont en réalité des financiers ou sont passés par la haute administration. Ces personnes ne sont pas en capacité de juger des conséquences de leurs décisions sur la compétitivité à long terme de l'entreprise, et encore moins du pays.

3) Aujourd'hui avec la pandémie du covid-19, La France constate qu'elle est incapable de produire ces propres masques ou des assistants respiratoires avec des quantités suffisantes dans un délai convenable contrairement à d'autres pays, et donc dépendante de l'extérieur pour une question de sécurité nationale et obligé d'importer. Est-ce que ceci reflète la maladie de l'industrie Française ?

Le fait que l'industrie française soit malade est tout à fait juste et le fait que cette maladie s'aggrave résulte d'une mauvaise analyse de ses facteurs déclenchants. On présente souvent les problèmes d'exportation comme le problème principal de l'industrie française. En effet, le déficit de la balance commerciale (exports-imports) de biens industriels est très souvent analysé sous l'angle des exportations (qui seraient insuffisantes), et qui s'explique par une dépendance devenue très forte aux importations. Les produits industriels importés (souvent par des entreprises « françaises ») se sont substitués à la production nationale (par exemple dans l'automobile). En réalité, il s'agit d'un problème d'importation ! On oublie que le déficit de la balance commerciale est moins le résultat d'exportations insuffisantes que d'importations massives dont la France est devenue dépendante à l'instar de la Grèce. En effet, la dépendance industrielle et donc économique de la France est bien connue dans le secteur des machines-outils. Mais on oublie trop souvent les dépendances économiques de France sur les marchés des biens de consommation durables (lave-linge, ...) et des biens de consommation intermédiaires.

4) Est-ce que l'Euro a joué un rôle de dans la déconstruction industrielle de la France ?

Il est tout à fait pertinent de considérer que l'Euro a joué un rôle dans la déconstruction du tissu industriel de la France, et ce, de deux manières. D'une part, une bonne partie des produits que la France exporte sont très dépendants des prix, contrairement aux produits allemands qui se situent sur des gammes beaucoup moins sensibles aux prix. Ainsi Volkswagen parviendra à vendre ses voitures quel que soit leur prix. Les produits français ont une sensibilité à l'élasticité-prix extrêmement forte. D'autre part, un Euro fort freine les exportations mais représente un avantage pour les grands groupes français qui souhaitent acquérir des actifs à l'étranger. Dès lors, un Euro fort constitue un avantage certain pour les grands groupes français mais représente un frein aux exportations pour les petites et moyennes entreprises industrielles.

5) et 6) Est-ce que la France est capable d'inverser la courbe de désindustrialisation et dans quelle mesure ? Est-ce que la désindustrialisation de la France est d'abord un choix politique ?

Les questions 5 et 6 sont liées puisque l'inversion de la désindustrialisation dépend évidemment des choix politiques qui sont faits. L'État ne peut pas tout, certes. Surtout, il n'a pas la capacité de se substituer aux acteurs privés. Cependant, il lui est possible de mettre en place un cadre incitatif. La belle réussite des pôles de compétitivité dans l'innovation en est un exemple. L'enjeu est aussi d'inciter les entreprises à accroître leurs investissements productifs. Il faut se donner comme objectif de produire autrement des biens en répondant à des besoins sociaux répondant à une tendance de fond : la transition énergétique. L'inversion de la désindustrialisation passe par une mutation vers un nouveau modèle de développement qui imposerait de produire des biens plus durables (réparables, réutilisables) à plus forte valeur ajoutée. Et ce, à l'opposé de produits « *low cost* » ou dont l'obsolescence est programmée et qui sont de qualité souvent médiocre. Il serait fort possible que les réductions d'emploi dans certains secteurs industriels soient compensées par les créations dans d'autres secteurs, les plus porteurs d'une transition juste, surtout s'ils sont organisés de façon moins productiviste.

6) Est-ce que les générations de nos élites politiques depuis les années 80 ont contribué d'une manière ou d'une autre dans la désindustrialisation de la France ?

Les élites ont une responsabilité écrasante. En réalité, les élites n'aiment pas la France. Elles sont cosmopolites. Cette trahison vis-à-vis de la France ne date pas d'hier. Ainsi, Napoléon III a fait appel aux Prussiens pour mater la Commune de Paris. Cela renvoie également au discours des années 30 qui affirmait « *plutôt Hitler que le Front Populaire* ». L'élite française, en 1940, n'a pas combattu, elle s'est rendue. La désindustrialisation est le fait d'élites cosmopolites dont le destin ne se confond pas avec le destin de la France.

7) Depuis quarante ans on constate une spécialisation commerciale et de service de la France au détriment de l'industrie, comment expliquer cela ?

Malgré les discours récents sur la réindustrialisation, la France semble avoir fait le deuil de son secteur industriel depuis des décennies (certainement depuis la crise du textile et de la sidérurgie dans les années 1970). D'une certaine façon, ce n'est pas surprenant. En réalité, l'industrie a toujours été assez mal aimée, car mal comprise. Cette incompréhension reflète un rapport complexe au capitalisme et aux activités manufacturières, à gauche comme à droite. En outre, cela renvoie au fait qu'une économie moderne est une économie dont la part des services est majoritaire.

8) La France est en guerre économique, mais n'a pas les outils nécessaires et les armes pour cela, est-ce le cas ?

Absolument ! Des questions essentielles telles que la souveraineté économique ou l'autonomie productive ont été complètement négligées. De grandes institutions ont été supprimées telle que le commissariat général au plan. Ce qui confirme l'abandon de tout un pan de l'économie. Les considérations géopolitiques finissent par être prises en compte aujourd'hui avec la crise sanitaire actuelle. Heureusement qu'il y a des gens comme Christian Harbulot pour mettre en lumière les relations conflictuelles dans le domaine économique.

9) Est-ce que le recul qualitatif et technologique des produits français est une cause qui contribue à la désindustrialisation de la France ?

Effectivement, toutefois il ne s'agit pas d'une cause essentielle à la désindustrialisation de la France. Ce qui est certain, c'est que nos élites économiques, tant managériales, politiques ou encore universitaires, ont cruellement manqué de vision face aux implications de l'ouverture économique du pays. Elles ont manifesté une sorte de fascination pour les hautes technologies mais ont négligé la qualité des produits.

10) En comparaison avec l'Allemagne dans la politique industrielle nationale, qu'elles sont les points qui ont manqué à la France pour devenir la première puissance industrielle de l'Europe ?

Les choix effectués par l'Allemagne sont totalement différents des choix effectués par la France. L'Allemagne n'a jamais renoncé à ses industries. L'Allemagne a fondé l'internationalisation de son industrie sur le renforcement de ses capacités d'exportation, par le développement de leurs capacités productives domestiques, et avec l'objectif de s'extraire d'une concurrence par les coûts par une montée en gamme de la production. En résumé, si les groupes français comme les groupes allemands

réalisent désormais une part importante de leur chiffre d'affaires dans les pays émergents (en Asie, en particulier), ils ne procèdent pas de la même manière. Là où les firmes allemandes ont bâti leur internationalisation sur la consolidation de leur enracinement national, les groupes français se sont désolidarisés de leur pays d'origine en faisant le choix de l'extraversion, au point que l'on peut se demander s'ils ne sont pas devenus apatrides.

11) Est-ce que le train de vie de l'Etat et les dépenses sociales ont contribué à la désindustrialisation ?

Le train de vie de l'Etat représente une part epsilonlesque du budget de l'Etat et est stable depuis 30 ans. Il n'y a aucun lien avec les problématiques de désindustrialisation.

12) A votre avis, quelles solutions pour en sortir ?

Il faut que la France s'appuie et appuie ses industries. Les notions de « *souveraineté industrielle* », d' « *industrie stratégique nationale* », d' « *opérateur d'intérêt vital* » vont devoir faire l'objet d'une réflexion approfondie qui n'aura de sens que si elle est démocratique, débattue par nos concitoyens et non capturée par les seuls experts et/ou membres de tel ou tel comité dit « *stratégique* » débattant entre eux. Il faut que nos politiques considèrent que l'industrie est un bien commun indispensable à toute nation et dont les choix ne peuvent plus être laissés à la discrétion des actionnaires et des marchés financiers.

Enfin, l'Europe ne doit pas être juste le justificatif commode à tous nos renoncements. Les mauvais choix faits par nos décideurs sont toujours endossés par l'Europe ! Le renoncement à des projets rationnels de développement est beaucoup trop souvent justifié par des contraintes règlementaires européennes. Il est clair que l'Europe ne peut être qu'une Europe des nations. Colletis cite De Gaulle : « *On doit faire l'Europe sans défaire les nations* ».

Annexe 9

Entretien avec Loïk LE FLOCH-PRIGENT, réalisé le 21 avril 2020

1) A Votre avis, quelle sont les origines liées à la désindustrialisation de la France ?

La désindustrialisation en France est liée un problème de fonds : elle est la conséquence d'une incompréhension sur ce qu'est réellement l'industrie. Pour la plupart des gens, il s'agit de transformation de produits seuls. Mais l'industrie est d'abord et avant tout une filière complète caractérisée par un fournisseur, un transformateur, un client, une distribution et une logistique. L'industrie est nécessaire car dans une économie il y a toujours transformation de quelque chose.

Les origines de la désindustrialisation sont aussi à l'approche épistémologique de la notion de post-industrialisation. Nous serions passés à une société postindustrielle c'est-à-dire une société dont l'économie est basée essentiellement sur les services.

L'Education nationale a eu un rôle important car elle considère l'industrie comme pas importante, dévalorise les bacs technologiques et 80% d'une classe d'âge sont poussées vers les bacs généraux.

La désindustrialisation est aussi liée à la montée en puissance de la civilisation des loisirs, aux 35h et à la notion fautive d'interchangeabilité des techniciens. Ceux-ci sont dépositaires d'un savoir-faire qui doit s'acquérir, s'affirmer avec le temps et qui n'est pas interchangeable.

La désindustrialisation est également liée à un phénomène de finance financiarisation des entreprises. Les actionnaires et les comptables sont devenus les véritables dirigeants des entreprises au détriment des industriels. Ceux-ci leur ont cédé la place. Les élites sont des comptables et des énarques.

Les différentes métropoles régionale et Paris non plus voulu de saleté dans leur commune et elles ont tout fait pour se débarrasser des usines et des centres de production. Cette évolution a séparé les dirigeants des entreprises industrielles des usines des centres de production. La proximité est nécessaire pour pouvoir contrôler les process. En France, les dirigeants pratiquent les visites en usine plutôt que d'être dans les usines. Cet aspect est spécifique à la France. Loïk Le Floch-Prigent qualifie ce phénomène de « *centralité incompétente* ». Dans le cas du lubrizol, les débats sont particulièrement significatifs du décalage entre les réalités industrielles et des zones d'habitation. Or, l'industrie a toujours été un élément constitutif de l'urbanisation à partir de la seconde révolution industrielle

La désindustrialisation en France est aussi une preuve du manque de culture générale des dirigeants français aujourd'hui point. Selon Loïk Le Floch-Prigent, une partie de nos dirigeants devraient « *lire des livres* ». L'industrie n'est pas un élément de la vie collective, elle en est l'élément central.

2) Est-ce que la France est seule responsable dans ce processus de désindustrialisation ou y a-t-il des facteurs externes impliquant de façons directe ou indirecte le phénomène ?

La France a encouragé la désindustrialisation du territoire à travers des normes et des réglementations, ce qui fait d'elle le champion en Europe dans ce domaine. Les Français sont à l'instigation de normes anti-industrielles au sein de la Commission européenne et au sein de l'OMC. Les autres pays européens ont résisté en n'adoptant pas ou en adaptant les mesures à leurs propres intérêts.

3) Aujourd'hui avec la pandémie du covid-19, contrairement à d'autres pays, La France constate qu'elle est incapable de produire ces propres masques ou des assistants respiratoires en

quantité suffisante, dans un délai convenable. Dépendante de l'extérieur pour une question de sécurité nationale, elle est obligée d'importer. Est-ce que ceci reflète la maladie de l'industrie Française ?

La France a toujours eu dans son histoire des médecins et des ingénieurs créatifs. La médecine nucléaire française était la première mondiale. Les entreprises industrielles avaient l'habitude de voir cohabiter médecins et ingénieurs en leur sein. La destruction de notre industrie de fabrication de matériels médicaux nous a rendu incapable de faire quelque chose en la matière, alors que l'Allemagne à travers ses sociétés Dräger ou Opel Stein, a pu être opérationnelle grâce aux apports de la science française. Les industriels français ne voulaient pas faire de masques.

La désindustrialisation de la France est liée aussi à un phénomène de délocalisation de la production pour vendre à un prix plus bas. La notion de prix s'accompagne de celle de la fragmentation industrielle prônée par le commissaire européen Pascal Lamy et l'économiste Sarah Guillou. Il s'agit d'obtenir le meilleur fournisseur au meilleur prix. Or, pour Loïk Le Floch-Prigent, cette conception montre bien la méconnaissance du fonctionnement de l'activité industrielle. Il ne faut pas en effet se baser sur la notion de prix mais sur celle de coût. Certes, le meilleur prix peut paraître avantageux mais est-on prêt à accepter le coût réel d'un prix bas double, à savoir : coût du transport coût de la flexibilité, coût du chômage. Il s'agit d'un coût politique à assumer. Le politique doit déterminer ce qui doit être délocalisé ou relocaliser et seule la souveraineté peut déterminer ce que l'on peut accepter en termes de coût.

Dans le cadre de la crise du Covid-19, Loïk Floch-Prigent donne l'exemple de Honeywell qui avait délocalisé en Tunisie sa production en prenant soin de détruire des machines achetées huit ans auparavant afin d'éviter de les revendre. Les fabricants de ces machines à Saint-Etienne ont également pour ne pas les revendre et mes 200 quatre-vingts personnes au chômage. L'une des conséquences de ces délocalisations a été la fermeture des usines basées à Saint-Etienne fabriquant les machines.

4) Est-ce que l'Euro a joué un rôle de dans la déconstruction industrielle de la France ?

L'euro a joué un rôle important dans la désindustrialisation dans le fait qu'il n'y avait pas de dispositions fiscales communes à l'ensemble de l'Union et qu'il n'y avait pas le désir d'avoir des règles de travail analogues sur l'ensemble du territoire européen. Si un industriel français veut s'en sortir aujourd'hui, il est obligé de créer de l'emploi industriel dans les autres pays membres de l'Union européenne.

5) Est-ce que la France est capable d'inverser la courbe de désindustrialisation et dans quelle mesure ?

Pour Loïk Le Floch-Prigent, la réponse est dans la question. Il va falloir dans un premier temps constater les failles et à rebâtir quelque chose. Il faut une nouvelle politique pour l'industrie à l'aide d'une redirection de l'épargne des Français vers l'industrie et la mise en place d'une fiscalité adaptée.

6) Est-ce que la désindustrialisation de la France est d'abord un choix politique ?

Désindustrialisation de la France est d'abord et avant tout un choix politique elle est la résultante d'un choix électoral.

7) Est-ce que nos élites politiques depuis les années 80 ont contribué d'une manière ou d'une autre dans la désindustrialisation de la France ?

La réponse se trouve dans la question 6.

8) Depuis quarante ans, on constate une spécialisation commerciale et de service de la France au détriment de l'industrie, comment expliquer cela ?

En tuant l'industrie, on a tué le commerce et la distribution. Voir à ce sujet la question 1 sur la notion de filière.

9) La France est en guerre économique, mais n'a pas les outils nécessaires et les armes pour cela, est-ce le cas ?

Oui, on perd nos guerres économiques les unes après les autres. On ne doit pas considérer que faire la guerre économique se fait sans l'industrie. Par exemple, on ne construit pas une industrie de batteries électriques, ça n'a aucun sens si l'on se réfère à la notion de filière. Les outils nécessaires pour mener une guerre économique dans le domaine industriel passent par l'incitation fiscale. L'incitation fiscale en est en effet dans l'inconscient collectif français un élément primordial pour trouver une partie des investissements nécessaires. L'incitation fiscale est une pratique intégrée dans l'inconscience collectif français depuis le XVIIe siècle avec la révolte des bonnets rouges en 1675 sous le règne de Louis XIV.

10) Est-ce que le recul qualitatif et technologique des produits français est une cause qui contribue à la désindustrialisation de la France ?

Le recul qualitatif et technologique des produits français n'est pas en cause car le problème n'est pas un problème de baisse de qualité. La cause principale de la désindustrialisation réside dans la notion d'intérêt à faire fabriquer ailleurs un produit. Les ingénieurs, les patrons, les directeurs français travaillent aujourd'hui dans les multinationales qui sont présentes partout dans le monde. L'intérêt à produire ailleurs n'est pas seulement d'ordre économique ou financier. Suite à une image désastreuse véhiculée dans l'opinion publique, industrie vue comme une « *méchante* » polluée, l'industrie pétrolière française souhaite aujourd'hui quitter la France.

11) Est-ce que les politiques de délocalisation de certains de nos industries ont contribué au phénomène de désindustrialisation ?

Les délocalisations ont constitué un aspect majeur de la désindustrialisation. Nous avons vendu notre appareil industriel à l'étranger. Pour Loïk Le Floch-Prigent, les sites de production français ont été purement et simplement massacrés.

12) En comparaison avec l'Allemagne dans la politique industrielle nationale, qu'elles sont les points qui ont manqué à la France pour devenir la première puissance industrielle de l'Europe ?

Il a manqué essentiellement une volonté politique traduite dans les faits. Il confirme que la politique de décentralisation n'a pas été à la hauteur des enjeux industriels du fait de la multitude des réformes des collectivités territoriales et du mille-feuille administratif. Néanmoins, on note aujourd'hui la volonté de certains présidents de région d'insuffler une politique industrielle au niveau local sans s'en référer par Paris. Loïk Le Floch-Prigent dénonce le rôle des agences régionales du type Agence régionale de santé.

13) Est-ce que le train de vie de l'Etat et les dépenses sociales ont contribué à la désindustrialisation ?

La maîtrise des dépenses publiques demeure une question fondamentale. Pour Loïk Le Floch-Prigent, il faut cependant dégager la bureaucratisation de l'administration née de la création de différentes agences sous les présidences de Jacques Chirac Hollande et de Nicolas Sarkozy. Il réitère ses critiques vis-à-vis de l'énarchie, son manque de culture générale, et les incite à lire des livres anciens. Il estime par exemple que l'Agence nationale en charge de la SNCF va tuer la SNCF elle-même. Aujourd'hui, l'Agence nationale de santé publique tue la santé elle-même, au détriment des praticiens médicaux qui passent leur temps à faire de la gestion administrative. Les agences font payer à la collectivité nationale un tribut trop fort. Il faut agir sur la confiance et la responsabilité de chacun car les contrôles ou les punitions sont inefficaces. Face à l'inaction bureaucratique, les industriels n'ont plus aujourd'hui comme seule solution de devoir délocaliser leurs sites de production. Trop de contrôles et trop de règlements tuent la production industrielle en France.

14) A votre avis, quelles solutions pour en sortir ?

Trois axes majeurs doivent être privilégiés aujourd'hui pour réindustrialiser :

- Reprendre en main l'éducation en insufflant un intérêt et une formation à l'industrie. Ce n'est pas qu'un problème économique mais un problème philosophique et épistémologique avant tout.
- Tourner l'épargne dans l'industrie à travers des incitations fiscales.
- Supprimer *toutes* les agences qui se sont superposés aux administrations de tutelle.

Annexe 10

Loi NOTRe – Répartition des compétences économiques (Tableau au 16 mai 2018)

COMMUNES (OU EPCI)	DEPARTEMENTS	REGIONS	ETAT
Interventions dans le domaine économique			
<p>Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet de SRDEII est élaboré en concertation avec les EPCI à fiscalité propre. Sur le territoire d'une métropole, les orientations applicables sont élaborées et adoptées conjointement par le conseil régional et le conseil de la métropole. A défaut d'accord entre la région et la métropole, cette dernière adopte un document d'orientations stratégiques qui prend en compte le schéma régional. Le schéma régional fait l'objet d'une présentation et d'une discussion en CTAP. <p>Aides de droit commun en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques (L. 1511-2 du CGCT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les communes et les EPCI à fiscalité propre peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la région, dans le cadre d'une convention. Ils peuvent se voir déléguer par le conseil régional l'octroi de tout ou partie des aides dans les conditions prévues à l'article L. 1111-8 du CGCT. <p>Aides à l'immobilier d'entreprises (L. 1511-3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les communes et les EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles. <p>Aides aux entreprises en difficulté :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides accordées à des entreprises en difficulté dans le cadre d'une convention passée avec la région. <p>Aides aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprises (article L. 1511-7 du CGCT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les métropoles et la métropole de Lyon sont compétentes pour verser des subventions aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprises. Les communes et les autres EPCI à fiscalité propre peuvent aussi verser des subventions à ces organismes mais uniquement dans le cadre d'une convention passée avec la région. <p>Aides professionnels de santé visant à favoriser les soins en zones déficitaires (art. L. 1511-8 du CGCT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Compétence de plein droit 	<p>Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le schéma régional fait l'objet d'une présentation et d'une discussion en CTAP. <p>Aides de droit commun en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques (L. 1511-2 du CGCT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Par dérogation à l'article L. 1511-2, les départements peuvent, par convention avec la région, participer au financement d'aides accordées en faveur d'activités de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de pêche dans les conditions prévues à l'article L. 3232-1-2 du CGCT. <p>Aides à l'immobilier d'entreprises (L. 1511-3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les départements peuvent se voir déléguer, par les communes ou les EPCI à fiscalité propre, la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprises. <p>Aides aux entreprises en difficulté :</p> <p>Néant</p> <p>Aides aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprises (article L. 1511-7 du CGCT) :</p> <p>Néant</p> <p>Aides professionnels de santé visant à favoriser les soins en zones déficitaires (art. L. 1511-8 du CGCT) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité de la définition, sur son territoire, des orientations en matière de développement économique <p>Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)</p> <ul style="list-style-type: none"> Elaboration et adoption du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) <p>Aides de droit commun en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques (I/ L. 1511-2 du CGCT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Compétence exclusive de la région pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région. <p>Aides à l'immobilier d'entreprises (L. 1511-3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> La région peut participer au financement des aides à l'immobilier d'entreprises décidées par les communes ou les EPCI à fiscalité propre, dans le cadre d'une convention. <p>Aides aux entreprises en difficulté (II/ article L. 1511-2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> La région est seule compétente pour décider de l'octroi d'une aide à une entreprise en difficulté. <p>Aides aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprises (article L. 1511-7 du CGCT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> La région est compétente pour verser des subventions aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprises. <p>Aides professionnels de santé visant à favoriser les soins en zones déficitaires (art. L. 1511-8 du CGCT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Compétence de plein droit 	<p>Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)</p> <ul style="list-style-type: none"> Approbation, par arrêté, du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et, le cas échéant, du document d'orientations stratégiques, par le représentant de l'Etat <p>Aides de droit commun en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques (L. 1511-2 du CGCT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Peut être amené à notifier à la Commission européenne, la demande de la région, une aide individuelle ou un régime d'aides, lorsque ceux-ci ne s'inscrivent pas le règlement d'activités économiques dans un régime-cadre existant. <p>Aides à l'immobilier d'entreprises (L. 1511-3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Peut être amené à notifier à la Commission européenne, la demande de la région, une aide individuelle ou un régime d'aides, lorsque ceux-ci ne s'inscrivent pas le règlement d'activités économiques dans un régime-cadre existant. <p>Aides aux entreprises en difficulté :</p> <ul style="list-style-type: none"> Peut être amené à notifier à la Commission européenne, la demande de la région, une aide individuelle ou un régime d'aides. <p>Aides aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprises (article L. 1511-7 du CGCT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Peut être amené à notifier à la Commission européenne, la demande de la région, une aide individuelle ou un régime d'aides, lorsque ceux-ci ne s'inscrivent pas le règlement d'activités économiques dans un régime-cadre existant.

<p>Aides aux salles de spectacle cinématographique (art. L.2251-4) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les communes peuvent attribuer des subventions à des entreprises existantes ayant pour objet l'exploitation de salles de spectacle cinématographique. <p>Aides au maintien des services en milieu rural (article L. 2251-3 du CGCT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La commune peut accorder des aides pour assurer la création ou le maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural dans les conditions prévues à l'article L. 2251-3) <p>Ingénierie financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Garantie d'emprunt à des personnes de droit privé (L. 2252-1 et s. du CGCT) ■ Participation au capital de sociétés de garantie (art. L. 2253-7) ■ Participation au capital de sociétés de capital investissement, de sociétés de financement interrégionales ou propres à chaque région, de SEM ou de SATT (Art. L.4211-1 8*), en complément de la région. Compétence directe possible pour les métropoles et la métropole de Lyon. ■ Souscription de parts dans un fonds commun de placement à risques à vocation régionale ou interrégionale ayant pour objet d'apporter des fonds propres à des entreprises possible en complément de la région dans le cadre d'une convention passée avec celle-ci. ■ Une commune peut participer financièrement à la mise en oeuvre du fonds d'investissement de proximité définis à l'article L. 214-30 du code monétaire et financier, en complément de la région. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Compétence de plein droit <p>Aides aux salles de spectacle cinématographique (art. L.3232-4) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les départements peuvent attribuer des subventions à des entreprises existantes ayant pour objet l'exploitation de salles de spectacle cinématographique. <p>Aides au maintien des services en milieu rural (article L. 1111-10 du CGCT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le département peut, pour des raisons de solidarité territoriale et lorsque l'initiative privée est défaillante ou absente, contribuer au financement d'opérations d'investissements en faveur d'entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la population en milieu rural dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une commune ou un EPCI à fiscalité propre. ■ Le département peut aussi compléter les aides décidées par une commune en application de l'article L. 2251-3 du CGCT). <p>Aides à l'équipement rural (article L. 3232-1 du CGCT)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le département établit un programme d'aide à l'équipement rural au vu, notamment, des propositions qui lui sont adressées par les communes. <p>Ingénierie financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Garantie d'emprunt à des personnes de droit privé (L. 3231-4 et s. du CGCT) : compétence limitée ■ Le département peut participer financièrement à la mise en oeuvre du fonds d'investissement de proximité définis à l'article L. 214-30 du code monétaire et financier, en complément de la région. 	<p>Aides aux salles de spectacle cinématographique (art. L.4211-1 6*) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les régions peuvent attribuer des subventions à des entreprises existantes ayant pour objet l'exploitation de salles de spectacle cinématographique. <p>Aides au maintien des services en milieu rural :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La région peut s'appuyer sur les dispositions de l'article L. 1511-2 pour accorder de telles aides. ■ La région peut aussi compléter les aides décidées par une commune en application de l'article L. 2251-3) <p>Ingénierie financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Garantie d'emprunt à des personnes de droit privé (L. 4253-1et s. du CGCT) ■ Participation au capital de sociétés de garantie (art. L. 4253-3) ■ Participation au capital de sociétés de capital investissement, de sociétés de financement interrégionales ou propres à chaque région, de SEM ou de SATT (Art. L.4211-1 8*). ■ Souscription de parts dans un fonds commun de placement à risques à vocation régionale ou interrégionale ayant pour objet d'apporter des fonds propres à des entreprises (Art. L.4211-1 9*). ■ Participation, par le versement de dotations, à la constitution d'un fonds de garantie auprès d'un établissement de crédit ou d'une société de financement ayant pour objet exclusif de garantir des concours financiers accordés à des entreprises (Art. L.4211-1 10*). ■ Financement ou aide à la mise en oeuvre des fonds d'investissement de proximité définis à l'article L. 214-30 du code monétaire et financier (Art. L.4211-1 11*). ■ Versement de dotations pour la constitution de fonds de participation tels que prévus à l'article 37 du règlement (CE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil, du 17 décembre 2013(Art. L.4211-1 12*). 	<p>Ingénierie financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Peut être amené à notifier à la Commission européenne, à la demande de la région, une aide individuelle ou un régime d'aides, lorsque ceux-ci ne s'inscrivent pas le règlement de minimis ou dans un régime-cadre existant.
---	---	--	---

<p>Participation au capital de sociétés commerciales « de droit commun » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Principe d'interdiction sauf autorisation par décret en Conseil d'Etat (art. L. 2253-1 du CGCT) <p>Rapport annuel (art. L. 1511-1 du CGCT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les communes et les EPCI à fiscalité propre transmettent à la région, avant le 31 mars, toutes les informations relatives aux aides et régimes d'aides mis en œuvre dans leur ressort au titre de l'année civile précédente. <p>Récupération des aides illégales (art. L 1511-1-1) :</p>	<p>Participation au capital de sociétés commerciales « de droit commun » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Principe d'interdiction sauf autorisation par décret en Conseil d'Etat (art. L. 3231-6 du CGCT) <p>Rapport annuel (art. L. 1511-1 du CGCT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les départements transmettent à la région, avant le 31 mars, toutes les informations relatives aux aides et régimes d'aides mis en œuvre dans leur ressort au titre de l'année civile précédente. <p>Récupération des aides illégales (art. L 1511-1-1) :</p>	<p>Participation au capital de sociétés commerciales « de droit commun » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Prise de participation possible dans les conditions prévues à l'article L. 4211-1 8° bis. <p>Rapport annuel (art. L. 1511-1 du CGCT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La région établit un rapport annuel relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre au cours de l'année civile précédente sur son territoire par les collectivités territoriales et leurs groupements. ■ Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans la région avant le 31 mai de l'année suivante. <p>Récupération des aides illégales (art. L 1511-1-1) :</p>	<p>Participation au capital de sociétés commerciales « de droit commun » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Instruction des demandes de dérogation, saisine du Conseil d'Etat, décret. <p>Rapport annuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Synthèse de tous les rapports annuels et saisine dans l'application SARI de la Commission européenne avant le 30 juin. <p>Récupération des aides illégales (art. L 1511-1-1) :</p>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Une commune ou un EPCI ayant accordé une aide à une entreprise est tenue de procéder sans délai à sa récupération si une décision de la Commission européenne ou un arrêt de la CJUE l'enjoint, à titre provisoire ou définitif. ■ Les communes ou les EPCI supportent les conséquences financières des condamnations qui pourraient résulter pour l'Etat de l'exécution tardive ou incomplète des décisions de récupération. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un département ayant accordé une aide à une entreprise est tenue de procéder sans délai à sa récupération si une décision de la Commission européenne ou un arrêt de la CJUE l'enjoint, à titre provisoire ou définitif. ■ Les départements supportent les conséquences financières des condamnations qui pourraient résulter pour l'Etat de l'exécution tardive ou incomplète des décisions de récupération. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une région ayant accordé une aide à une entreprise est tenue de procéder sans délai à sa récupération si une décision de la Commission européenne ou un arrêt de la CJUE l'enjoint, à titre provisoire ou définitif. ■ Les régions supportent les conséquences financières des condamnations qui pourraient résulter pour l'Etat de l'exécution tardive ou incomplète des décisions de récupération. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Si une collectivité n'a pas procédé à la récupération d'une aide illégale, le représentant de l'Etat y procède d'office par tout moyen, après une mise demeure restée sans effet dans un délai d'un mois à compter de sa notification. ■ Les conséquences financières des condamnations sont une dépense obligatoire au sens de l'article L. 1612-15 du CGCT.